

COLLECTION TURCICA

Vol. XVIII

# Détrôner le sultan

Deux conjurations à l'époque des  
réformes ottomanes :

*Kuleli* (1859) et *Meslek* (1867)

Burak Onaran



PEETERS

2013

# Détrôner le sultan

Deux conjurations à l'époque des  
réformes ottomanes :  
*Kuleli* (1859) et *Meslek* (1867)

Burak Önanan

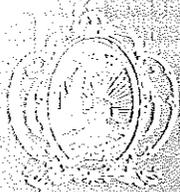


DÉTRÔNER LE SULTAN

Le livre se penche sur l'histoire de deux conjurations (*Kuleli* en 1859 et *Meslek* en 1867) déclenchées dans le empire de l'Empire ottoman Istanbul, et révélées au sultan en les conjurés espérant à passer à l'action en vue de détrôner le sultan. Les premières tentatives de détronement depuis la suppression en 1826 des janissaires, qui étaient autrefois les principaux « détracteurs » de sultans, ont toujours analysé et analysé un type de révoltes et de révoltes qui ont envahé les Balkans, le milieu ottoman. Il se attache à résumer l'histoire de ces deux conjurations à examiner leur structure, leur fonctionnement et leurs stratégies, tout en examinant les motivations, les revendications politiques et les profils sociaux des conjurés. Il se concentre sur les particularités de ces deux tentatives dans le contexte des transformations sociales et politiques des années 1850 et 1860, et conclut ainsi à une meilleure compréhension des changements de l'espace politique ottoman à cette époque.

Le livre se fait la place des « réformes » du sultan dans la structure du pouvoir ottoman durant les premières décennies de *Tanzimat*, alors que les mentalités « nouvelles » de gouvernement de l'administration civile se développent en même temps que les réformes et que l'opinion publique devient un acteur politique de plus en plus influent. Telle est la question fondamentale qui est abordée tout au long de ce livre.

Burak Önanan est maître de conférences au département de sociologie de l'Université Mimar Sinan Güzel Sanatları à Istanbul.



PIETERS

PIETERS - LEUVEN

ISBN 978-90-429-2544-1



9 789042 925441

## DÉTRÔNER LE SULTAN

Couverture: Abdülaziz, après sa destitution (1876).  
Photographie Vasilaki Kargopoulo (1826-1886)  
Source: Bahattin Öztuncay, *Hâtra-i Uhuvvet, Portre Fotoğrafların  
Cazibesi: 1846-1950*, Istanbul, Aygaz, 2005, p. 125.

La COLLECTION TURCICA est  
publiée sous l'égide de la revue *Turcica* et de l'équipe de recherche  
« Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centre-asiatiques  
(CETOBAC) – UMR 8032 »  
(CNRS, École des hautes études en sciences sociales, Collège de France).

A catalogue record for this book is available from the Library of Congress.

ISBN 978-90-429-2544-1  
ISBN 978-2-7584-0136-0  
D/2013/0602/63

© PEETERS, Bondgenotenlaan 153, B-3000 Leuven

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit,  
réservés pour tous pays sans l'autorisation écrite de l'éditeur ou de ses ayants droits.

COLLECTION TURCICA  
VOL. XVIII

## Détrôner le sultan

Deux conjurations à l'époque des réformes ottomanes :  
*Kuleli* (1859) et *Meslek* (1867)

Burak ONARAN



PEETERS  
PARIS - LOUVAIN - WALPOLE, MA  
2013

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES SCHÉMAS, TABLEAUX ET CARTES . . . . .	XII
ABRÉVIATIONS . . . . .	XIII
NOTE SUR LES TRANSCRIPTIONS . . . . .	XV
INTRODUCTION . . . . .	XVII

### PREMIÈRE PARTIE

#### Les détronements et la transformation des stratégies de gouvernement

1. D'Osman II à Mustafa IV : les détronements et les régicides dans l'Empire ottoman (1622-1808) . . . . .	3
Le début de l'ère des régicides : l'exécution d'Osman II (1618-1622) . . . . .	4
L'arrière-plan historique du premier régicide / L'incident d'Osman II : la lourde responsabilité du régicide	
Un compte-rendu de deux règnes entre deux régicides: Mustafa I <sup>er</sup> et Murad IV . . . . .	18
L'exécution d'Ibrahim (1648) : l'insoutenable facilité du régicide . . . . .	21
Trois dépositions sans régicide : Mehmed IV, Mustafa II, Ahmed III . . . . .	26
La déposition de Mehmed IV (1687) / L'abdication forcée de Mustafa II (1703) / L'abdication d'Achmed III (1730): une reformulation dans le jeu du pouvoir?	
Deux détronements consécutifs (1807-1808) : de la révolte des janissaires au pacte d'alliance avec les <i>ayan</i> . . . . .	45
Selim III (1807) : encore et toujours les janissaires... / Mustafa IV (1808) : le trône envahi par les provinces	
Quelques remarques conclusives sur l'histoire des détronements . . . . .	55

2. Le postlude à l'ère des janissaires ou le prélude à <i>Kuleli</i> et <i>Meslek</i> : une nouvelle conception du gouvernement. . . . .	61
L'abolition des janissaires ou la destruction de l'institution «défaiseuse de sultan» / La nouvelle stratégie gouvernementale et la reformulation des possibilités d'opposition politique / La reconstruction de la légitimité du sultan	
DEUXIÈME PARTIE	
L'incident de <i>Kuleli</i> (1859)	
1. De l'historiographie à l'histoire. . . . .	83
2. De la fondation aux arrestations: les préparatifs pour une révolte	91
Quand le cœur de Cheikh Ahmed refroidit! / Cheikh et pacha se retrouvent à Istanbul / Les premiers recrutés arrivent / Conjurer et <i>fedai</i> : recrutement et statut / Les principaux conjurés et les réunions / La foule et les mercenaires / Hüseyin Daim Paşa part et le doute s'installe / Le dévoilement de la conjuration: la trahison d'Arif Bey ou sa stratégie de défense? / Dernière réunion et... arrestations	
3. Les projets de la conjuration . . . . .	115
La version de la Porte: un résumé orienté? . . . . .	115
Les versions dans les interrogatoires. . . . .	117
La remise d'une supplique: une conjuration pacifique? / La prise en compte des équilibres intérieurs et internationaux / Un régicide bien public / Où et quand? / Mais qui allait attaquer le sultan? / La révolte / La complicité d'Abdülaziz?	
4. Les inculpés. . . . .	141
Les portraits des inculpés . . . . .	146
Les fils de grandes familles. . . . .	147
Les trois frères Baban / Cheikh Ahmed: le benjamin d'une famille notable de Süleymaniye / Cafer Dem: pacha ottoman, fils des Demo d'Épire	
Hüseyin Daim Paşa et le capitaine Hasan Bey : l'ancien page du sultan et son fils . . . . .	162
Arif Bey: un scribe dandy <i>alla Franca</i> ? . . . . .	167
Le courtier d'esclaves, le fils du Mufti des Kabartay et les autres Circassiens. . . . .	170
Hacı Ahmed: un Marocain dans la conjuration . . . . .	174
<i>Muhallebici</i> Mustafa: le protégé du colonel Rasim Bey . . . . .	176

Hoca Nasuh et Cheikh Feyzullah: les cheikhs toujours rebelles. . . . .	178
5. Les relations dans la conjuration et la forme d'organisation . . .	181
La place centrale de Cheikh Ahmed . . . . .	181
Une conjuration entre les amis du Cheikh? / La conjuration ou la confrérie de Cheikh Ahmed	
Les relations entre les conjurés: les frères <i>Nakşibendi</i> , les compatriotes et les collègues. . . . .	186
6. L' <i>Hinterland</i> politique de <i>Kuleli</i> . . . . .	189
La centralisation et les réformes militaires. . . . .	189
Quand «la main du sultan» touche aux provinces / Le service militaire	
L'influence de la confrérie <i>Nakşibendi-Halidi</i> sur <i>Kuleli</i> . . .	206
Une confrérie politique? / Les références directes à la confrérie / La peur de la perte: identité, religion et statut / La religion, l'État et la Patrie / Viser le plus haut!	
Şamil, l'imam le plus illustre du <i>muridisme</i> et sa signification pour <i>Kuleli</i> . . . . .	224
Les quarante-huitards, la révolution hongroise et <i>Kuleli</i> . . .	228
Les réfugiés de 1849 et les conjurés de <i>Kuleli</i> / L'arrière plan historique et le contenu politique de la révolution hongroise / Quelques réflexions sur l'influence probable des réfugiés de 1849 / L'État des <i>Tanzimat</i> et les réfugiés de 1849	
Les <i>Tanzimat</i> et <i>Kuleli</i> : s'opposer aux <i>Tanzimat</i> avec les idées des <i>Tanzimat</i> . . . . .	241
«Nous ne voulons pas des <i>Tanzimat</i> !» / Une conjuration inspirée par les <i>Tanzimat</i> ? (Qu'avait écrit Arif Bey?)	
7. L'effet de <i>Kuleli</i> : <i>Şüyûlu vukûundan beter</i> . . . . .	254
Les effets immédiats de la conjuration avortée / Toucher au sultan caché derrière les points: une désacralisation textuelle	

## TROISIÈME PARTIE

L'organisation *Meslek* (1867)

1. Comment l'appeler? . . . . .	267
Ce que les (sur)noms ont à nous dire	

2. De la fondation aux arrestations...	277
La réunion fondatrice et ses protagonistes / Le parcours discuté de <i>Meslek</i> : d'une société bienfaitrice à une organisation politique? / Un jeu dans le jeu: la reconstruction officielle de l'histoire de <i>Meslek</i> / Le projet de révolte / Comment le projet de révolte fut-il découvert? / Les échos des arrestations et les membres imaginaires de <i>Meslek</i>	
3. Les inculpés	296
Profils sociaux, économiques et familiaux des inculpés	300
Cinq fils de familles de l'élite de la bureaucratie ottomane / Jamais sans esclaves ni sans concubines: les familles des trois condamnés à l'exil / Les inculpés issus de milieux relativement modestes / Remarques conclusives sur les profils sociaux des membres	
4. Les relations entre les membres et le fonctionnement de l'organisation	318
Un réseau, deux axes de recrutement: les mercenaires et les étudiants des madrasas / Le groupe des fonctionnaires: les affaires de plume et la mentalité bureaucratique / Un centre de propagande et de collecte de dons: l'écrivain public	
5. L' <i>hinterland</i> politique de <i>Meslek</i>	335
La réorganisation des <i>millet</i> et son effet sur l'imaginaire politique de <i>Meslek</i>	335
Les chambres de traduction: un vivier de «fonctionnaires éclairés»? ..	341
La chambre, «l'école» et la bibliothèque / Une nouvelle «haute culture» pour les élites administratives	
La presse d'opposition et <i>Meslek</i>	353
Le développement de la presse privée en ottoman / L'influence de la presse d'opposition sur <i>Meslek</i>	
Une organisation secrète inspirée par les <i>Carbonari</i> ? ...	361
6. Les conséquences de <i>Meslek</i>	368
Un épilogue: le devenir des trois fondateurs après <i>Meslek</i>	370
Mehmed, Reşad et Nuri: les journalistes jeunes ottomans en Europe et leur retour / Les écrits de l'ancien chef de <i>Meslek</i> / Le journalisme militant de Mehmed Bey contre le sultan / Désacraliser le sultan par les insultes / Détruire le personnage politique du sultan	
CONCLUSION GÉNÉRALE	387

ANNEXES	417
Note sur le déroulement de la procédure judiciaire dans les affaires de <i>Kuleli</i> et de <i>Meslek</i>	419
Cartes et tableaux	426
Documents	430
GLOSSAIRE	437
BIBLIOGRAPHIE	439
INDEX	467

## TABLE DES SCHÉMAS, TABLEAUX ET CARTES

Liste des inculpés de l'incident de <i>Kuleli</i> .....	141
Schéma de relations de <i>Kuleli</i> .....	182
Liste des inculpés de l'incident de <i>Meslek</i> .....	297
Schéma de relations de <i>Meslek</i> .....	319
Carte d'Istanbul vers 1865 .....	426
Carte de l'Empire ottoman vers 1865 .....	427
Tableau généalogique de la famille Baban .....	428
Tableau généalogique de Reşad Bey .....	429

## ABRÉVIATIONS

### Sources d'archives

<i>AMAE</i> :	Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris)
<i>AP</i> :	Archives de Paris
<i>BOA</i> :	Başbakanlık Osmanlı Arşivi (Istanbul)
<i>PRO</i> :	Public Record Office (The National Archives, Londres)

### Fonds d'archives

A. AMD.:	Bab-ı Ali Sadaret Evrakı, İrade-i Hususiye Mahremane Kayıt Defteri ( <i>BOA</i> )
A. DVN.:	Bab-ı Ali Sadaret Evrakı, Sadaret Divan Kalemî, Divan-ı Hümayun Kalemî Evrakı ( <i>BOA</i> )
A.MKT.MHM.:	Bab-ı Ali Sadaret Evrakı, Mektubi Kalemî, Sadaret Mektubi Mühimme Kalemî Evrakı ( <i>BOA</i> )
A.MKT.UM.:	Bab-ı Ali Sadaret Evrakı, Mektubî Kalemî, Umum Vilayat Evrakı ( <i>BOA</i> )
A. MKT. NZD.:	Bab-ı Ali Sadaret Evrakı, Mektubi Kalemî Nezaret ve Devair ( <i>BOA</i> )
CP.:	Correspondance politique ( <i>AMAE</i> )
CPC.:	Politiques des consuls ( <i>AMEA</i> )
DH. Said.:	Dahiliye Said, <i>Sicill-i Ahval</i> Defterleri ( <i>BOA</i> )
DH. MKT.:	Dahiliye Mektubi Kalemî ( <i>BOA</i> )
D2R4:	Organisation et fonctionnement de la Garde nationale ( <i>AP</i> )
FO.:	Foreign Office ( <i>PRO</i> )
HR. SYS.:	Hariciye Nezareti Siyasi Kısım ( <i>BOA</i> )
İ. DH.:	İrade Dahiliye ( <i>BOA</i> )
İ. MVL.:	İrade — Meclis-i Vâlâ ( <i>BOA</i> )
MM:	Mühimme-i mektum defteri ( <i>BOA</i> )
Y. EE:	Yıldız Esas Evrakı ( <i>BOA</i> )
Y. PRK. AZN.:	Yıldız Tasnifi, Yıldız Perakende Evrakı Adliye ve Mezahib Nezareti ( <i>BOA</i> )
Y. PRK. KOM.:	Yıldız Tasnifi, Perakende Evrakı, Komisyonlar Maruzatı ( <i>BOA</i> )
Y. PRK. ZB.:	Yıldız Perakende Evrakı, Zaptiye Nezareti Maruzatı ( <i>BOA</i> )
Y. MTV.:	Yıldız Tasnifi, Mütenevvi Maruzat Evrakı ( <i>BOA</i> )

## Ouvrages, encyclopédies et périodiques

- DİA* : *Türkiye Diyanet Vakfı İslam Ansiklopedisi*, Istanbul.  
*EI* : *Encyclopédie de l'Islam*, Leyde, Brill.  
*ET* : Ebüzziya Tevfik, *Yeni Osmanlılar Tarihi*, 2 vol., Z. Ebüzziya (éd.), Istanbul, Kervan, 1973.  
*HP* : J. Von (de) Hammer-Purgstall, *Histoire de l'Empire Ottoman*, J.-J. Hellert (trad.), Istanbul, Isis, 1999.  
*İA* : *İslam Ansiklopedisi*, Istanbul, Maarif Vekaleti.  
*İst.A* : *İstanbul Ansiklopedisi*, Istanbul, Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı).  
*İHU* : İ. H. Uzunçarşılı, *Osmanlı Tarihi*, Ankara, TTK.  
*IJMES* : *International Journal of Middle East Studies* (Cambridge).  
*IJTS* : *International Journal of Turkish Studies* (Madison).  
*JESHO* : *Journal of the Economic and Social History of the Orient* (Brill).  
*JMH* : *The Journal of Modern History* (Chicago).  
*MKB* : M. Kaya Bilgegil, *Yakın Çağ Türk Kültür ve Edebiyatı Üzerinde Araştırmalar I: Yeni Osmanlılar*, Ankara, Baylan Matbaası, 1976.  
*Os* : *Osmanlı*, Yeni Türkiye Yayınları.  
*SO* : Mehmed Süreyya, *Sicill-i Osmânî*, 6 Vol., N. Akbayar (éd.), Istanbul, Tarih Vakfı Yurt Yayınları, 1996.  
*TA* : *Türk Ansiklopedisi*.  
*TCTA* : *Tanzimat'tan Cumhuriyet'e Türkiye Ansiklopedisi*, Istanbul, İletişim.  
*TAD* : *Tarih Araştırmaları Dergisi*, Ankara Üniversitesi Dil Tarih Coğrafya Fakültesi Tarih Araştırmaları Enstitüsü.  
*Uİ* : Uluğ İğdemir, *Kuleli Vak'ası Hakkında Bir Araştırma*, Ankara, TTK, 1937.  
*WI* : *Die Welt des Islams* (Leyde, Brill).

## Les mois lunaires

M:	Muharrem	B:	Receb
S:	Safer	Ş:	Şaban
Ra:	Rebiülevvel	N:	Ramazan
R:	Rebiülâhir	L:	Şevval
Ca:	Cemaziülevvel	Za:	Zilkâde
C:	Cemaziülâhir	Z:	Zilhicce

## NOTE SUR LES TRANSCRIPTIONS

Pour la transcription des documents et des mots et noms ottomans, nous avons utilisé l'alphabet turc-latin en usage en Turquie.

c	se prononce <i>dj</i> (comme <i>djihad</i> )
ç	se prononce <i>tch</i> (comme <i>Tchèque</i> )
ğ	ne se prononce pas, mais prolonge la voyelle précédente
h	est toujours aspiré
ı	se prononce entre <i>é</i> et <i>i</i>
s	se prononce <i>ç</i> ou <i>ss</i> (comme façade ou croissant)
ş	se prononce <i>ch</i> (comme chose)
u	se prononce <i>ou</i>
ü	se prononce <i>u</i> (comme usage)
ö	se prononce «eu» (comme Europe)
y	est toujours une consonne

## INTRODUCTION

L'objet principal de ce livre<sup>1</sup> est l'étude de deux conjurations<sup>2</sup>, *Kuleli* et *Meslek*, démasquées respectivement en 1859 et 1867 à Istanbul, la capitale de l'Empire ottoman, alors qu'elles fomentaient des révoltes en vue de détrôner le sultan. Il s'agissait des premières tentatives de détronement, ou plus exactement de régicide, depuis la suppression en 1826 des janissaires, principaux «défaiseurs» de sultans à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage est donc une analyse des nouveaux types de révoltes et de révoltés qui envisagent de «défaire» le sultan ottoman en l'absence des janissaires. Il s'attache à réécrire l'histoire de ces deux conjurations politiques, à examiner leur structure, leur fonctionnement et leurs stratégies, tout en éclairant les motivations, les revendications politiques et les profils sociaux de leurs membres. Il s'interroge sur les spécificités des deux conjurations dans le contexte des transformations sociales et politiques des années 1850 et 1860 et espère ainsi contribuer à une meilleure compréhension des changements de l'espace politique ottoman à cette époque. La question centrale est celle de l'évolution de la place des «sujets» et du sultan dans la structure du pouvoir politique durant les premières décennies des *Tanzimat*<sup>3</sup>, alors que les mentalités et les «techniques» de gouvernement de l'administration centrale se

<sup>1</sup> Ce livre est tiré de ma thèse de doctorat, préparée sous la direction de François Georgeon à l'EHESS, soutenue en février 2009 et intitulée «À bas le sultan: la conjuration de *Kuleli* (1859) et l'organisation *Meslek* (1867), les premières tentatives de détronement après l'abolition des janissaires».

<sup>2</sup> Bien que le terme «conjuration» soit employé ici et dans la suite du livre pour désigner ensemble *Kuleli* et *Meslek*, je préfère utiliser le mot «conjuration» pour qualifier *Kuleli* et le terme «organisation» pour *Meslek*. La raison du choix du mot «conjuration» pour qualifier *Kuleli* repose sur les protocoles des interrogatoires où les inculpés emploient les termes «*muahede*» et «*muahid*». Les mots «conjuration» et «conjurés» que nous utiliserons pour *Kuleli* et ses membres sont aussi préférés par la traduction officielle de l'acte judiciaire et dans les rapports de l'ambassade de France. Pourtant, il faut préciser que les termes ottomans en question n'évoquent pas obligatoirement l'idée d'une conspiration, comme c'est le cas pour les termes choisis en français. Quant à *Meslek*, les documents n'emploient pas *muahede*, mais le mot *cemiyet* (société / organisation): «*meslek denilen cemiyet-i fesadiye*». De plus, *Meslek* a une structure et un fonctionnement interne plus complexes que ceux d'une conjuration.

<sup>3</sup> On désigne par *Tanzimat* les réformes effectuées dans l'Empire ottoman à partir du rescrit de Gülhane de 1839 et par extension la période de ces réformes.

reformulent et que l'opinion publique devient un acteur politique de plus en plus influent.

Au départ, quatre questions simples ont motivé cette étude: qui peut envisager de renverser ou d'assassiner le sultan, quand, pourquoi et comment? J'avais, au départ, le projet de travailler sur l'ensemble de la période 1826-1908. La date de 1908 semblait aller de soi car la Révolution a ouvert une période tout à fait différente, pour laquelle nous n'employons même pas les noms des sultans régnants: la période des Jeunes Turcs! Quant à 1826, date de l'abolition du corps des janissaires, elle représentait un tournant encore plus significatif pour cette étude. Les janissaires avaient joué un rôle décisif dans presque tous les détronements et les régicides des siècles précédents. Ils étaient en quelque sorte le levier, la base du pouvoir pour les révoltes stambouliotes. La disparition du corps des janissaires signifiait donc un changement radical dans les dynamiques et moyens d'une opposition politique potentielle qui pouvait causer l'exécution des personnages de la cour, de la haute bureaucratie ou même le détronement ou encore le régicide. La période qui suivit l'abolition du corps fut celle d'une réorganisation de l'État et de ses liens avec les «sujets». Je supposais que mieux connaître les profils des révoltés qui voulaient détroner le sultan, déterminer et analyser les idées et sensibilités politiques qui les motivaient pouvait nous instruire sur l'évolution de la structure du pouvoir politique et sur les dynamiques politiques de la société ottomane, pour autant qu'ils trouvent leur reflet dans le centre de l'Empire.

#### *Rencontrer et affronter les archives*

Au départ, j'ai préparé, à partir des chroniques et des sources secondaires, une première liste des incidents, révoltes ou tentatives de révoltes qui ont eu lieu entre 1826 et 1908. Cette première liste contenant huit incidents majeurs<sup>4</sup> de la période concernée était appelée à être complétée. Un premier dépouillement dans les archives ottomanes m'a montré qu'une trentaine d'autres projets de renversement et de régicide avaient été enregistrés par les autorités ottomanes durant le seul règne d'Abdülhamid II, sultan obsédé par sa sécurité<sup>5</sup>. Couvrir la période que je

<sup>4</sup> *Kuleli* (1859); *Meslek* (1867); *Altuncu-Konduri* (1868); le renversement d'Abdülaziz (mai 1876); un complot des francs-maçons pour ré-introniser Murad V (novembre 1876); *Çırağan* (1878); le comité de Scialieri-Aziz Bey (1878); l'attentat de *Yıldız* fomenté par des militants arméniens (1905).

<sup>5</sup> Voir par exemple les documents sur les tentatives d'assassinat du sultan fomentées par un certain Yorgi en 1880 (*BOA*, Y. PRK. AZN, 1/35, 21/Za/1297) et par un fils d'un

voulais étudier me semblait de plus en plus impossible, mais j'espérais encore naïvement le faire en regroupant ces incidents. J'ai tout d'abord compulsé les archives sur l'incident de *Meslek* — chronologiquement le deuxième, mais celui que je connaissais le mieux. Depuis le début, j'envisageais également de collecter toutes les informations possibles sur chacun des protagonistes de tous ces incidents afin de pouvoir donner une réponse sociologique à l'une de mes quatre questions principales — «Qui veut renverser ou assassiner le sultan?» — et d'élargir notre connaissance sur les opposants de la période. En cherchant des informations dans les archives ottomanes sur chacun des vingt-cinq inculpés de l'affaire *Meslek*, je me suis rendu compte qu'il était impossible d'effectuer le même type de recherche sur tous les incidents dans le cadre d'une seule étude. J'ai ainsi fini par renoncer à étudier tous les incidents mentionnés dans ma liste, et j'ai décidé de me concentrer seulement sur les incidents qui ont marqué le plus l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle.

J'ai continué à dépouiller les archives à propos de l'incident de *Kuleli*, le premier dans ma liste et l'unique du règne d'Abdülmeçid. J'étais essentiellement à la recherche des documents du procès de l'affaire et notamment des protocoles des interrogatoires des inculpés. Les chercheurs ayant étudié les incidents de *Kuleli* et *Meslek* avaient qualifié ces documents d'«introuvables». Je n'ai pas non plus pu trouver les documents du procès de l'incident de *Meslek* et je n'avais vraiment pas beaucoup d'espoir pour ceux de *Kuleli*. J'ai tenté ma chance en demandant des documents peu susceptibles d'être liés à l'incident de *Kuleli* et le résumé très confus d'un dossier dans les catalogues des archives — portant une date proche de celle de la fin du procès de l'incident de *Kuleli* — m'a offert une belle surprise<sup>6</sup>. J'ai découvert ainsi un grand dossier qui contenait les correspondances bureaucratiques concernant les quarante-et-un inculpés de *Kuleli*, le résumé des interrogatoires, l'acte judiciaire, le firman du sultan et — plus important encore — les protocoles des interrogatoires.

Pour étudier ces documents inédits de manière détaillée, j'ai dû accepter de travailler seulement sur les deux premiers incidents de ma liste,

certain Epostol en 1903 (*BOA*, Y. MTV, 251/134, 02/B/1321); les registres de dénonciation d'un certain Salih Ağa, accusé d'avoir décidé d'assassiner le sultan en 1882 (*BOA*, Y. PRK. KOM, 3/50 17/R/1299) et d'un certain Paul Nazani, accusé de venir à Istanbul pour assassiner le sultan en 1904 (*BOA*, Y. MTV, 296/1841 22/L/1322).

<sup>6</sup> Le résumé et la cote du dossier ont été changés par la suite. L'ancienne cote était *BOA*, İD, 445-1/1 et la nouvelle est 445-1/29437, 29/Ra/1276.

des fonctionnaires ottomans dans les archives. Comme il n'est pas toujours évident de rassembler tous ces types d'informations sur un Ottoman ordinaire, cela a augmenté la visibilité des inculpés fonctionnaires des affaires *Kuleli* et *Meslek* dans cette étude.

Vers la fin de mes recherches dans les archives ottomanes, je savais déjà que la mémoire et les lacunes des sources allaient déséquilibrer la qualité et la quantité des représentations des inculpés des deux affaires dans cette étude. Je ne connaissais (et je ne connais toujours) aucune méthode qui peut me permettre d'annihiler complètement ce déséquilibre. Y a-t-il un moyen de «résoudre la difficulté qu'est l'existence d'aspects du passé que les sources nous laissent ignorer et que nous ignorons qu'elles nous laissent ignorer»<sup>10</sup>? Visiblement non! Je ne pouvais donc naturellement rien dire et écrire sur les adhérents non découverts des conjurations *Kuleli* et *Meslek*. En revanche, au sujet des adhérents mis en cause par les autorités, mais assez faiblement représentés dans les archives, je gardais espoir. Je croyais qu'une attention constante aux détails pouvait diminuer — autant que possible — l'effet de la négligence consciente et inconsciente de l'archive. Comme je l'ai précisé plus haut, un des objectifs de cette étude est d'élargir notre connaissance assez limitée des opposants de la période. En ce qui concerne les conjurations *Kuleli* et *Meslek*, les études précédentes s'étaient focalisées presque uniquement sur les leaders. Le reste des membres n'étaient connus que de nom. Dans cette étude, chacune des parties qui porte respectivement sur la conjuration de *Kuleli* et sur l'organisation *Meslek*, consacre un chapitre à la reconstruction des biographies, des milieux sociaux et des profils familiaux des membres. Malgré le risque de nuire à l'«apparence esthétique» de ces chapitres — «apparence esthétique» liée à un certain équilibre dans la présentation — je n'y ai pas seulement décrit les personnages qui sont assez bien représentés dans les archives. J'ai préféré esquisser aussi les personnages sur lesquels je disposais d'informations quantitativement et qualitativement insuffisantes pour produire un portrait complet. Ces premiers traits d'un dessin — entourés par les contextualisations et par les multiples interprétations qui cherchent à valoriser les parcelles d'informations — sont effectués principalement pour ne pas laisser les personnes négligées par les archives dans l'oubli et pour rappeler et souligner leur présence dans ces affaires. J'espère ainsi ne pas avoir contribué davantage au déséquilibre provoqué par la mémoire et les lacunes de l'archive.

<sup>10</sup> P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1971, p. 30.

Quand il s'agit de l'histoire des incidents (ou des événements) politiques, il faut sans aucun doute également prendre en compte l'effet *direct* des intérêts et perspectives politiques de ceux qui produisent les documents sur leur contenu. Les documents des procès (notamment les actes judiciaires), les rapports des ambassades, les informations parues dans la presse ottomane et européenne concernant les incidents de *Kuleli* et *Meslek* ne constituent nullement une exception à cette règle. Chacune des parties prenantes tente de souligner une autre caractéristique de l'affaire censée lui permettre d'arriver à une conclusion appropriée à ses intérêts. En ce qui concerne notamment l'incident de *Kuleli*, l'historiographie républicaine — tout comme les parties prenantes contemporaines — y cherche (et trouve) également une utilité politique. Aujourd'hui, l'interprétation la plus répandue de l'incident de *Kuleli* est issue de la grille de lecture de cette historiographie qui a tendance à voir l'histoire de l'Empire comme un conflit entre les «réactionnaires» et les «progressistes». En écrivant les parties consacrées aux incidents *Kuleli* et *Meslek*, j'ai pris soin de présenter les multiples enjeux politiques contemporains et postérieurs qui pèsent sur les documents et sur l'historiographie de ces incidents afin de donner plus de visibilité à la volonté et aux activités des protagonistes des incidents. J'ai signalé d'ailleurs les origines des informations (donc les sources) — non seulement dans les notes en bas de page, mais aussi souvent dans le texte, pour garder éveillée la conscience du lecteur sur la médiation des archives. Les documents étaient certes «les preuves», mais en donnant plus de visibilité aux origines de ces preuves, j'ai voulu attirer l'attention du lecteur sur la différence cruciale entre la «vérité unique» et les «réalités multiples» et rappeler que nous sommes dans le domaine de «la réalité historique» qui est «virtuellement infinie»<sup>11</sup>.

#### *La présentation des parties et des sources principales*

Avant d'annoncer le contenu des parties du livre, je dois m'exprimer sur la structure générale des chapitres. Comme j'ai essayé de le démontrer plus haut, ce projet a été envisagé, dès le début sous un aspect conceptuel et sous un aspect événementiel. L'aspect conceptuel tourne

<sup>11</sup> D'après Siegfried Kracauer: «...historical reality is virtually endless, issuing from a dark which is increasingly receding and extending into an open-ended future» (S. Kracauer, *History: The Last Things Before the Last*, Princeton, 1995, p. 45).

*Kuleli* et *Meslek*. «L'archive» m'avait convaincu de l'impossibilité de faire une étude approfondie de toutes les tentatives de révoltes que j'avais recensées. Cela était, somme toute, prévisible. Sauf à rendre une version préfabriquée, écrire l'histoire nécessite presque toujours d'accepter une certaine marge de négociation avec «l'archive». Les documents que les archives ottomanes m'avaient offerts me permettaient — majoritairement — de conserver l'espoir de trouver des réponses satisfaisantes à mes questions principales. Ils m'obligeaient en revanche à modifier la longueur de la période que je voulais traiter. Au lieu d'insister sur mon plan de départ, j'ai choisi d'obéir à l'ordre sublime (!) de «l'archive» et d'exploiter les documents qu'elle m'a offerts.

Cela n'était pas la dernière «intervention» de l'archive sur le contenu de cette étude. Naturellement, lorsqu'il s'agit de relater des faits historiques, de les analyser et d'en présenter les acteurs, les sources et ressources essentielles nous sont offertes par les archives, lesquelles ne présentent pas tout. L'archive, la maison par excellence de l'enregistrement et donc de la mémoire, est donc aussi la maison du non-enregistrement et donc de l'oubli. Le fait qu'elle «conserve» indique déjà qu'elle «exclut», elle est par sa nature, comme le définit Jacques Derrida, *hypomnésique*<sup>7</sup>. Cette *hypomnésie* (qui détermine les informations valant d'être conservées ou non) d'une part et les documents simplement disparus dans les archives de l'autre sont deux facteurs qui ont joué considérablement sur le contenu des chapitres de ce livre.

Deux notes sur les copies des actes judiciaires des affaires *Meslek* et *Kuleli* dans le dixième volume du *Mühimme-i Mektum*<sup>8</sup> indiquent que les documents du procès de ces affaires sont placés dans des «sacs» (*torba*) et gardés dans la cave. Ces notes et les copies des actes judiciaires nous montrent que les inculpés de *Kuleli* et ceux de *Meslek* étaient passés par les mêmes procédures judiciaires, qui ont dû produire les mêmes types de documents avec des informations d'une nature similaire. On avait voulu *archiver* les documents concernant ces deux affaires, mais l'un de ces deux «sacs» a disparu dans les archives ou, du moins, il est toujours introuvable. C'est ici que nous constatons une lacune accidentelle dans la mémoire de l'archive qui n'est pas issue de la volonté officielle ou de la nature *hypomnésique* de l'archive. L'incident de *Kuleli* n'était pas plus

<sup>7</sup> J. Derrida, *Mal d'archive*, Paris, 1995, p. 26.

<sup>8</sup> Un cahier contenant des copies des documents considérés comme importants, désormais MM.

important que celui de *Meslek*, mais comme le «sac» de l'affaire *Meslek* a disparu, la quantité et la qualité des informations que l'archive fournit sont considérablement différentes. Cette différence a influencé largement la structure et le contenu des parties que ce livre consacre à ces deux incidents. La partie sur *Kuleli* est devenue ainsi presque deux fois plus longue que celle qui porte sur *Meslek*.

Le facteur qui détermine le plus la nature de l'*hypomnésie* de l'archive est sans doute l'organisation et les modes de constitution des registres. Quand il s'agit des archives de l'État, les caractéristiques des informations collectées et conservées, et les lacunes de la mémoire de l'archive sont forcément liées à la volonté de l'appareil gouvernemental et aux besoins de la machine bureaucratique de l'État. Ceux qui se trouvent dans une relation régulière (conflictuelle ou harmonieuse) avec l'État — notamment les membres de la bureaucratie, les familles et les personnages influents au niveau local ou auprès de l'État — sont beaucoup mieux représentés dans les archives. Les années sur lesquelles ce livre se concentre font partie de la période de la transformation de l'État ottoman vers une forme plus centralisée, modernisée et bureaucratisée. Cette évolution de l'État des *Tanzimat* signifiait également un certain changement dans la mentalité d'enregistrer qui se concrétise notamment par la création de nouveaux types de registre. Ce changement a influencé et même prédéterminé parfois le type d'informations et les personnes que je pouvais (et que je ne pouvais pas) trouver dans les archives ottomanes. L'exemple le plus frappant est sans doute le registre bien classé des états civils des fonctionnaires (*Sicill-i Ahval*) créé en 1879<sup>9</sup>. Certains fonctionnaires condamnés dans les affaires *Kuleli* et surtout *Meslek* — ceux qui ont été réintégrés dans la bureaucratie ottomane après avoir purgé leur peine et ceux qui ont conservé leur statut de fonctionnaire après 1879 — sont inscrits dans ces registres qui contiennent des informations sur la biographie professionnelle, l'éducation, l'origine, la date de naissance et la famille de la personne concernée. L'attention grandissante que la bureaucratie portait à ses propres membres favorisait la représentation

<sup>9</sup> Au sujet de l'histoire de la création et de la structure de ces registres, voir T. Mert «Sicill-i Ahval Defterleri ve Buna Dair Yayınlanan Nizamnameler I», *Arşiv Araştırmaları Dergisi*, n°2, 2000, p. 97-111; T. Mert, «Sicill-i Ahval Defterleri ve Buna Dair Yayınlanan Nizamnameler II: Osmanlı Devleti Sicill-i Ahval Dairesiyle Şubelerine Ait Yönetmelik», *Journal of Archival Studies*, 2001, URL: [http://www.archimac.org/JAS/JAS2001/JAS03\\_05.spml](http://www.archimac.org/JAS/JAS2001/JAS03_05.spml); G. Sarıyıldız, *Sicill-i Ahval Komisyonu'nun Kuruluşu ve İşlevi*, İstanbul, 2004; Ö. Bouquet, *Les pachas du sultan, essai sur les agents supérieurs de l'État ottoman (1839-1909)*, Paris, 2007, p. 47-105.

autour du thème de l'évolution de la structure politique, notamment ses effets sur la place et rôle du sultan et sur la forme, la mentalité, les sources et les moyens de l'opposition politique; l'aspect événementiel se concentre sur les incidents susceptibles de déboucher sur un régicide ou détronement. L'objectif est ici de présenter un texte qui a plusieurs couches et plusieurs portes, qui s'intéresse à ce qui est structurel, tout en gardant le style d'une narration événementielle, qui me semble indispensable pour explorer et exposer les singularités, les éléments micros. Ce double intérêt implique une difficulté considérable pour la rédaction. Il nécessite, en quelque sorte, deux temps et rythmes d'écriture différents. J'aurais certes pu complètement distinguer l'événementiel du conceptuel, mais les chapitres événementiels auraient risqué de devenir des «présentations de preuves» et la transition entre les chapitres aurait été problématique. Afin de ne pas instrumentaliser l'histoire de ces incidents pour répondre à des questions conceptuelles déjà posées et pour permettre à l'aspect événementiel d'intervenir plus dynamiquement dans le cadre conceptuel, je ne les ai pas séparés. Cette option comporte, cependant, un autre risque: les longues discussions conceptuelles placées entre les récits événementiels (ou vice-versa) peuvent fragmenter la narration et produire un texte difficile à suivre. Afin d'éviter ce risque autant que possible<sup>12</sup>, les parties sont bâties d'abord sur les reconstructions de l'histoire des incidents — reconstructions laissant la place aux éléments micros des objets de l'étude, mais orientées, bien entendu, par les questions de départ. Le texte avance par la suite en analysant les thèmes que ces reconstructions ont dégagés — notamment au sujet des origines et des motivations politiques de ces incidents. J'ai essayé en même temps de développer les thèmes conceptuels sur toute la longueur du texte tout en utilisant des références croisées qui permettront — je l'espère — au lecteur de mieux suivre l'avancement des argumentations conceptuelles.

Le livre s'ouvre par un préluce composé de deux sous-parties. Il s'agit de poser les fondements conceptuels de ce travail, de préparer la base du terrain historique et de réinscrire les incidents de *Kuleli* et *Meslek* dans leur contexte historique, afin de mieux comprendre l'originalité de ces événements et leur portée politique. La première sous-partie parcourt près

<sup>12</sup> Je n'ai nullement l'intention de prétendre d'avoir trouvé une solution à ce problème bien connu de l'historiographie. Comme écrit S. Kracauer, les difficultés de circulation entre la dimension micro et la dimension macro sont insurmontables (S. Kracauer, *History*, *op. cit.*, p. 127).

de deux cents ans de l'Empire ottoman (du premier régicide en 1622 au dernier en 1808) pour analyser les détronements successifs et ce qu'ils révèlent des mutations économiques, administratives et politiques de l'Empire, notamment du point de vue de l'évolution de la légitimité et de la sacralité du sultan ottoman. Cette partie se fonde sur les sources primaires imprimées (comme les chroniques et les récits des voyages) et sur les sources secondaires (livres, thèses et articles sur la période et sur les événements concernés). Presque toutes les révoltes ayant conduit à un régicide ou à un détronement ont été étudiées par les historiens qui proposaient des grilles d'analyse et des données de grande valeur. Mais leur analyse se limite souvent à l'incident ou à la période que l'étude en question traite. Comme Cemal Kafadar l'a souligné récemment, personne n'a tenté d'étudier l'ensemble des révoltes stambouliotes<sup>13</sup>. Cette première sous-partie tente de dresser une typologie des révoltes stambouliotes ayant renversé le sultan, de déterminer les particularités de chacune, d'identifier leurs modes de fonctionnement et d'établir une périodisation qui permette de les envisager dans une perspective diachronique.

La deuxième sous-partie du préluce présente les principales transformations de la politique gouvernementale après l'abolition du corps des janissaires et tente de repérer les changements fondamentaux dans l'espace politique ottoman où les incidents *Kuleli* et *Meslek* apparaîtront. La question centrale est celle des conséquences politiques de la nouvelle stratégie gouvernementale visant à faire de l'État ottoman un État de plus en plus rationnel, légal et centralisé. Quel impact ces réformes ont-elles eu sur les moyens d'opposition politique? Dans quelle mesure ont-elles légitimé l'intervention des sujets ottomans — qu'on pourrait qualifier de «proto-citoyens» — dans le domaine politique? Il s'agit ici, également, de montrer comment l'introduction de nouveaux outils et techniques de gouvernement a contribué à l'apparition d'un nouveau rôle symbolique du sultan et a transformé la perception de sa sacralité.

Cette partie préliminaire est suivie par une partie consacrée entièrement à la première organisation secrète politique de la période «post-janissaire» dont l'objectif était de renverser et même d'assassiner le sultan ottoman: *Kuleli*. Les sources principales sont les protocoles des interrogatoires des inculpés, les correspondances des ambassades fran-

<sup>13</sup> C. Kafadar, «Janissaries and Other Riffraff of Ottoman İstanbul: Rebels without a Cause», *JTS*, vol. 13, n° 1 & 2, 2007, p. 123.

çaise et britannique et les journaux de l'époque. Les protocoles des interrogatoires de l'incident de *Kuleli* sont des documents qui présentent deux principales caractéristiques. La première concerne l'historiographie de l'affaire de *Kuleli*. Il s'agit d'un groupe de documents inédits cherché depuis presque un siècle dans les archives ottomanes et qui avait été qualifié d'«introuvable»<sup>14</sup>. Ceux-ci apportent les témoignages des inculpés et des données qui révèlent plusieurs aspects inconnus de la conjuration. La deuxième caractéristique concerne l'historiographie ottomane en général. L'enregistrement des interrogatoires est une pratique qui apparaît au XIX<sup>e</sup> siècle suite aux réformes juridiques. Malgré les contenus forts intéressants des protocoles des interrogatoires, ces documents sont très peu utilisés par les historiens ottomanistes<sup>15</sup>. Il n'est donc pas inutile d'expliquer brièvement la forme et le contenu des interrogatoires de l'affaire de *Kuleli*. Les interrogatoires des 41 inculpés sont conservés dans 24 cahiers. La plupart de ces cahiers contiennent donc plusieurs interrogatoires. Tous les interrogatoires commencent par des questions qui cherchent à préciser l'identité de l'inculpé (nom, nom du père, origines, etc.) et continuent avec des questions destinées à déterminer les liens entre l'inculpé et la conjuration, la place et la fonction de l'inculpé dans la conjuration et enfin les plans et les projets de la conjuration. Les questions varient bien entendu par rapport aux déclarations de l'inculpé. Parfois, quand les témoignages des inculpés se contredisent, la commission chargée des interrogatoires confronte les inculpés concernés. Les protocoles des inter-

<sup>14</sup> «Le *Takvim-i Vekayi* démontre que les protocoles des interrogatoires et les documents du procès existent; il faut retrouver ces sources et les étudier» écrit par exemple Yusuf Akçura en 1933 (Y. Akçuraoğlu, *Zamanımız Avrupa Siyasi Tarihi*, Ankara, 1933, p. 52). Un seul protocole d'interrogatoire (celui de *Hacı Mehmed*, inculpé n° 20, qui avait été archivé sous une autre cote, à savoir *BOA*, İ.DH. 443/29258) a pu être retrouvé par Florian Riedler — «Opposition to the Tanzimat State, Conspiracy and Legitimacy in the Ottoman Empire, 1859-1878», thèse de doctorat, University of London (SOAS), 2003. La version rééditée de la thèse de Florian Riedler a été publiée à la fin de l'année 2010, après la remise du manuscrit de cet ouvrage. Les références que nous mentionnons renvoient donc à la thèse et non au livre publié: *Opposition and Legitimacy in the Ottoman Empire. Conspiracies and Political Cultures*, New York, 2010.

<sup>15</sup> Parmi les rares exemples, on peut compter les ouvrages suivants: İ. H. Uzunçarşılı, «V. Murad'ı Tekrar Padişah Yapmak İsteyen K. Skaliyeri-Aziz Bey Komitesi», *Bellekten*, vol. 8, n° 30, 1944, p. 245-328; *idem*, *Midhat Paşa ve Yıldız Mahkemesi*, Ankara, 1967; *idem*, «Midhat ve Rüşdî Paşaların Tevkiflerine Dâir Vesikalar», Ankara, 1987; M. Toksoy, «İstintaknâmelere Göre II. Fırka-i İslahiye Harekâtı ve Sonuçları», M. Tekin (dir.), *VI. Hatay Tarih ve Kültür Sempozyumu, Antakya, 19-20 Nisan 2002*, Antakya, 2004; S. Bingöl, *Hırsova Kazâ Deâvî Meclisi Tutanakları (Nizamiye Mahkemeleri Tutanaklarına Bir Örnek)*, Eskişehir, 2002 et C. Kırılı, «Yolsuzluğun İcadı: 1840 Ceza Kanunu, İktidar ve Bürokrasi», *Tarih ve Toplum*, vol. 4, 2006, p. 45-119.

rogatoires contiennent également les résumés de ces confrontations. À la fin des protocoles des interrogatoires, se trouve une note qui confirme qu'on a relu le protocole de l'interrogatoire à l'inculpé. La note est suivie de la signature, du cachet ou de l'empreinte du pouce de l'inculpé<sup>16</sup>. S'il y a des corrections ou des modifications demandées par les inculpés, on les précise en dessous de cette note.

Quant aux autres sources principales de cette partie, les correspondances diplomatiques et les journaux sont bien connus et souvent utilisés par les historiens. En ce qui concerne l'affaire de *Kuleli*, je peux seulement préciser que ces sources disposent d'informations assez similaires les unes aux autres et qu'elles contiennent rarement des données qui n'apparaissent pas dans les documents ottomans<sup>17</sup>. L'importance de ces documents diplomatiques et des journaux contemporains pour l'incident de *Kuleli* est liée aux faits suivants: ils montrent d'abord la prise de position de la France et de l'Angleterre par rapport à l'affaire; ils permettent de comprendre la version que la Porte a voulu faire entendre aux ambassades et aux opinions publiques ottomanes et européennes, et enfin de saisir l'utilité politique des versions mises en circulation.

Cette partie consacrée à l'incident de *Kuleli* débute par un chapitre qui vise à présenter et à classer les différentes interprétations contemporaines et postérieures de l'incident. Le deuxième chapitre traite de la reconstruction de «l'histoire» de la conjuration depuis sa fondation jusqu'aux arrestations, à partir de documents majoritairement inédits. Le troisième chapitre présente et analyse les projets de «désobéissances» (pacifiques et violents) attribués à la conjuration — projets évoqués dans les sources diplomatiques et dans les protocoles des interrogatoires. Le quatrième chapitre se concentre sur les inculpés de l'affaire (donc l'échantillon de personnages ayant eu une quelconque relation avec la conjuration de *Kuleli*, qu'ils soient adhérents ou vus comme membres potentiels par les conjurés). Il présente d'abord certaines données principales sur tous les inculpés sous la forme d'un tableau, mentionnant notamment l'âge, la profession, le lieu de naissance ou d'origine. Il détaille, par la suite, les portraits de certains inculpés, notamment ceux sur lesquels les archives fournissent des informations supplémentaires. Ce chapitre vise ainsi à connaître les profils sociaux des personnages qui

<sup>16</sup> Cette note ou le paraphe de l'inculpé se trouve parfois en dessous de chaque page.

<sup>17</sup> J'aimerais cependant distinguer les correspondances françaises qui disposent de rapports incomparablement plus riches et détaillés que les britanniques.

composent (ou qui sont susceptibles de composer) la conjuration secrète. Le chapitre suivant tente de reconstruire le schéma d'organisation de la conjuration, de démontrer ses particularités et sa logique de fonctionnement et enfin d'exposer les multiples liens sociaux qui attachent les conjurés. Le sixième chapitre analyse cinq éléments majeurs de l'*hinterland* de la pensée politique des conjurés de *Kuleli*, déterminés notamment à partir des discours et des relations des inculpés. La centralisation ottomane, la confrérie *Nakşibendi-Halidi*, la résistance de l'Imam Şamil (Chamil) au Caucase, les quarante-huitards hongrois et les *Tanzimat* sont étudiés dans ce chapitre pour mettre en évidence leur influence directe et pour discuter leur effet probable sur la conjuration de *Kuleli* et sur l'espace politique ottoman en général. Quant au dernier chapitre de cette partie, il vise à démontrer les effets de l'incident de *Kuleli* sur la vie politique ottomane et sur son univers mental, notamment sur la sacralité et l'inviolabilité du sultan.

La troisième et dernière partie du livre est consacrée à l'organisation secrète démantelée par les autorités ottomanes en juin 1867 et connue sous les noms suivants: *Meslek*, *İttifak-ı Hamiyyet*, *Türkistan'ın Erbab-ı Şebabi*, le parti Jeune Turquie, *Yeni Osmanlılar*, *Üss-i Medeniyet* ou encore *Veliefendi Cemiyeti*. Cette partie débute par un chapitre qui discute des significations de chacun de ces noms et de cette multiplicité de noms elle-même. Par le biais de ces différents noms, ce chapitre évoque également les principales analyses de l'incident, liées aux enjeux politiques contemporains et postérieurs. Tout en suivant une structure similaire à la partie précédente, le chapitre suivant est consacré à la reconstruction de l'histoire de l'organisation secrète en question (désormais *Meslek*) et de son plan de révolte. Les sources de cette reconstruction et de cette partie en général sont les rapports des consulats (britannique et français), les journaux et les mémoires d'Ebüzziya Tevfik, journaliste contemporain de l'événement, et le plus important, l'acte judiciaire (*mazbata*) de l'affaire. En ce qui concerne les sources diplomatiques et les journaux, les remarques effectuées plus haut sont également valables pour l'affaire de *Meslek*. Quant au récit d'Ebüzziya Tevfik, il fournit des informations fort intéressantes et extrêmement détaillées... mais difficiles à vérifier. Rédigé presque 40 ans après les faits et après la révolution jeune-turque, le texte contient des informations erronées (liées aux lacunes et erreurs naturelles de la mémoire) et des détails parfois vraisemblablement inventés pour les besoins du style romanesque de l'auteur et pour répondre aux attentes et aux nécessités du contexte politique du

temps. La dernière source principale de cette partie est l'acte judiciaire de l'affaire de *Meslek*<sup>18</sup>. Il s'agit d'une sorte de rapport préparé par une commission extraordinaire chargée des interrogatoires des inculpés. L'acte judiciaire se compose essentiellement de trois parties: une partie introductive résumant les faits, suivie d'une deuxième partie où l'on justifie le verdict pour chacun des inculpés en citant les déclarations faites par ceux-ci lors de leur interrogatoire; et d'une dernière partie dressant l'inventaire de toutes les sanctions (sanctions qui ne sont définitives qu'après l'accord du sultan). Grâce aux citations des déclarations des inculpés et en l'absence des interrogatoires de l'affaire, l'acte judiciaire s'impose donc comme l'unique document susceptible de transmettre les propos des protagonistes, essentiels pour la reconstruction de l'histoire de l'organisation secrète. Il est plus difficile d'entendre la voix des protagonistes dans l'acte judiciaire que dans les protocoles des interrogatoires. Le style indirect du document nécessite de déterminer davantage les enjeux politiques sous-jacents, notamment dans la partie introductive du document où la commission chargée des interrogatoires résume les faits. C'est pour cela que le deuxième chapitre qui est consacré à la reconstruction de l'histoire de *Meslek*, prend également en charge la présentation et l'analyse des enjeux politiques contemporains.

Le chapitre suivant, comme dans la partie consacrée à *Kuleli*, se concentre sur les inculpés de l'affaire. Après avoir présenté les données principales sur les inculpés sous la forme d'un tableau, ce chapitre tente de comprendre les profils sociaux, économiques et familiaux des inculpés et de les regrouper. Le quatrième chapitre est consacré aux relations entre les membres et au fonctionnement de l'organisation. Il dresse un schéma des relations afin de mieux comprendre la forme d'organisation de *Meslek* et analyse ensuite les fonctions et les caractéristiques des ensembles dans l'organisation, ensembles que le schéma rend visibles. L'avant-dernier chapitre de cette partie tente de reconstituer l'*hinterland* politique de *Meslek* en partant des citations des propos des inculpés dans l'acte judiciaire et des récits des contemporains. Il détermine et analyse quatre principales composantes de cet *hinterland*: la réorganisation des *millet*, les chambres de traduction, l'opposition politique de la presse ottomane

<sup>18</sup> La transcription de l'acte judiciaire de l'incident de *Meslek* a été déjà publiée par M. Kaya Bilgegil en 1976 (voir M. K. Bilgegil, *Yakın Çağ Türk Kültür ve Edebiyatı Üzerine Araştırmalar I: Yeni Osmanlılar*, Ankara, 1976, p. 372-394, désormais MKB). J'utiliserai la transcription de M. K. Bilgegil en la comparant avec le document original (BOA, MM, vol. 10, p. 47-56).

et les *Carbonari* — organisation secrète active notamment en France et en Italie, particulièrement entre 1815-1830. Le dernier chapitre de cette partie interroge l'influence qu'a eu l'organisation *Meslek* sur la vie politique ottomane et sur son univers mental. La conséquence la plus importante de l'organisation est sa contribution indirecte à la naissance des Jeunes Ottomans, la première génération de l'opposition ottomane en exil, par l'intermédiaire de ses trois fondateurs qui ont échappé aux arrestations. Ce dernier chapitre commence ainsi par un épilogue qui décrit les principaux tournants de la vie et des expériences politiques des trois fondateurs après *Meslek* et il se termine en analysant les écrits postérieurs de l'ancien chef de *Meslek* paru dans ses propres journaux publiés à Paris et à Genève.

Quant à la conclusion générale, elle invite le lecteur à réfléchir de manière plus synthétique sur les éléments mis en évidence dans les trois parties de l'ouvrage. Elle compare la conjuration de *Kuleli* à l'organisation *Meslek*, à partir des profils socioculturels et professionnels des inculqués, des revendications principales des deux conjurations et des stratégies de révolte. Elle replace dans leur contexte les caractéristiques communes et les différences de ces conjurations et s'interroge sur les liens probables de ces incidents avec les mutations majeures sociales, économiques, administratives et politiques de l'Empire et notamment sur leur caractère représentatif — ou non — de l'opinion publique musulmane ottomane de l'époque. En incluant les anciennes révoltes stambouliotes ayant conduit à un régicide ou un détronement, la conclusion cherche à retracer également certaines continuités et discontinuités dans les modes de déposition du sultan depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

\*

Avant de passer à la première partie, je voudrais remercier tous ceux qui m'ont généreusement apporté leur précieux soutien durant les années de préparation de cette étude. Je tiens à témoigner ma gratitude aux personnels des archives ottomanes de la Présidence du Conseil (*Başbakanlık Arşivi*), des archives du ministère des Affaires étrangères et des Archives de Paris, du Public Record Office à Londres et des bibliothèques de la MSH, de l'INALCO, de la BNF et de l'ISAM; je suis également reconnaissant au Conseil de l'enseignement supérieur (*Yüksek Öğretim Kurulu*) et au département de Sociologie de l'université Mimar Sinan Güzel Sanatlar — en particulier à Esin Küntay et Ali Akay, directeurs du département — pour

la bourse de doctorat que j'ai reçue pendant quatre ans, ainsi qu'au Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC, UMR 8032), pour la subvention qui a rendu possible la publication de ce livre.

Mes remerciements les plus sincères s'adressent plus particulièrement à François Georgeon, mon directeur de thèse qui m'a soutenu pendant les longues années de recherche et de rédaction; aux membres du jury de thèse, Gilles Veinstein, Maurus Reinkowski, Nathalie Clayer, Olivier Bouquet et Suraiya Faroqhi, qui m'ont adressé des critiques précieuses et encouragé à la publication; à Edhem Eldem et à Meral Özbek, mes deux *hoca* qui m'ont toujours apporté leur soutien intellectuel inestimable; à Halkawt Hakim qui a partagé avec moi ses connaissances sur la confrérie *Nakşibendi-Halidi* au Kurdistan; à Dilek Desai, Kaya Şahin, Işık Tamdoğan, Muammer Ülker, qui m'ont généreusement aidé à surmonter les difficultés de lecture des documents en ottoman; à Camille Floriot, Sylvie Gangloff, Noémi Lévy, Işık Tamdoğan, qui se sont chargées par amitié d'une tâche épuisante: rendre le manuscrit plus clair et compréhensible; à Dilek Akyalçın Kaya, Alp Yücel Kaya, Başak Tuğ et Tülin Ural, qui ont formé un petit groupe de discussion dont les remarques et critiques m'ont été précieuses; et à mes autres amis et collègues, Banu Öztürk, Bernard Vanderick, Buket Kitapçı Bayrı, Başak Demir, Camille Floriot, Ebru Aykut Türker, Ebru Bulut, Elif Yılmaz, Enes Kabakçı, Erdal İpek, Gülçin Tunali Koç, Güneş Işıksel, Haldun Bayrı, Haşim Koç, Ileana Moroni, Julien Cunillera, Kağan Güner, Kerem Ünüvar, Lale Abel, M. Süreyya Su, M'hamed Oualdi, M'bark Wanaim, Mehmet Beşikçi, Mezher Yüksel, Rita Koryan, Saadet Özen, Seda Altuğ, Takeshi Kojo, Tanıl Bora, Timour Abel, Türker Öztürk, Yaprak Aydın, Zehra Gülbahar Cunillera, Zeynep Altok, Zeynep Savaşçın, qui m'ont accompagné durant ces années et ont, chacun à sa manière, contribué à rendre moins solitaire ce travail de longue haleine; enfin, à toute ma famille pour son indéfectible soutien.

PREMIÈRE PARTIE

LES DÉTRÔNEMENTS  
ET LA TRANSFORMATION DES  
STRATÉGIES DE GOUVERNEMENT

## 1. D'OSMAN II À MUSTAFA IV: LES DÉTRÔNEMENTS ET LES RÉGICIDES DANS L'EMPIRE OTTOMAN (1622-1808)

Comme précisé dans le titre et dans l'introduction, cette étude se concentre sur les deux premières tentatives de révolte de la période «post-janissaire» dont l'objectif était de renverser (voire assassiner) le sultan ottoman. Ces tentatives n'étaient bien évidemment pas les premières dans l'histoire de l'Empire. La dynastie ottomane avait même subi des régicides<sup>1</sup>, d'ailleurs beaucoup plus connus que les tentatives du XIX<sup>e</sup> siècle au centre de cette étude. Il nous a semblé important de replacer les conjurations de *Kuleli* et *Meslek* dans le temps long de l'Empire, du XVII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en suivant les traces des quatre régicides — ceux d'Osman II (1622), d'Ibrahim (1648), de Selim III (1807) et de Mustafa IV (1808) — et des dépositions de sultans — comme celles de Mustafa I<sup>er</sup> (en 1618 et en 1623), de Mehmed IV (1687) et le renoncement au trône de Mustafa II (1703) et Ahmed III (1730)<sup>2</sup> — qui s'y produisirent. Il s'agit, tout d'abord, de déterminer les caractéristiques générales des révoltes contre le sultan et les particularités de chacune d'entre elles. L'histoire des détrônements donne des indices précieux sur l'évolution du système administratif et économique de l'Empire. Elle nous renseigne également sur les changements dans la structure, l'organisation et les règles non-écrites du jeu politique. Enfin, elle permet de s'interroger sur l'évolution de la légitimité et de la sacralité du sultan ottoman, ainsi que sur le destin de ceux qui ont osé porter atteinte à cette sacralité pendant deux cents ans. Les données recueillies dans cette partie nous serviront

<sup>1</sup> Le mot régicide ne recouvre pas ici les fratricides des princes qui n'ont pas encore accédé au trône en vue de mieux conserver le pouvoir politique et administratif. Il inclut cependant les assassinats et fratricides commis contre les sultans détrônés sous la pression d'une révolte, comme ce fut le cas lors de l'exécution de Selim III ou de celle de Mustafa IV.

<sup>2</sup> La nuance entre la déposition et l'abdication dans ces exemples réside dans l'accord forcé soutiré au sultan régnant pour qu'il quitte le trône dans le cas de l'abdication. (Pour «les vrais» exemples d'abdications dans l'histoire ottomane voir A. D. Alderson, *The Structure of Ottoman Dynasty*, Oxford, 1956, p. 54-58).

à construire une perspective diachronique, indispensable pour évaluer *Kuleli* et *Meslek* dans la longue histoire de l'Empire et pour déterminer ainsi les continuités et les différences dans les logiques d'opposition.

### Le début de l'ère des régicides: l'exécution d'Osman II (1618-1622)

«Fî 8 Receb-ül mercub 1031. Eğërçe bu vakıa-ı mevhuşe iradından ise bu babda sükut etmenin lütfu artık idi»<sup>3</sup>.

C'est en évoquant la difficulté de parler d'un si triste incident qu'İbrahim Peçevi (chroniqueur ottoman, 1574-1650?) commence à raconter l'assassinat d'Osman II. «Au lieu d'en parler, on aurait mieux fait de rester silencieux» dit-il. Ce n'était pas seulement la violence de l'assassinat, mais le choc créé par le premier régicide qui exigeait le silence<sup>4</sup>. L'idée de commettre un régicide était certainement venue à l'esprit de certains avant cet assassinat en 1622, mais personne n'avait jamais tenté de passer à l'acte<sup>5</sup>.

Quand nous consultons une simple chronologie de l'histoire ottomane, il est aisé de remarquer la fréquence des révoltes aboutissant à l'exécution de vizirs et de personnages de la Cour durant les décennies précédant l'assassinat d'Osman II. Dans les décennies suivantes, ces révoltes vont plus loin, immobilisant politiquement le sultan, voir conduisant à son renversement ou même à son exécution. L'assassinat d'Osman II contri-

<sup>3</sup> İbrahim Peçevi, *Tarih-i Peçevi*, vol. 2, Istanbul, 1283/1866-67, p. 380.

<sup>4</sup> D'autres sultans ottomans ont certes été assassinés, tels Murad I<sup>er</sup>, poignardé après la bataille de Kosovo en 1389, ou Bayezid II, décédé après avoir cédé le trône à son fils Selim, qui, selon les rumeurs l'avait fait empoisonner. Cependant, jusqu'à Osman II, aucun sultan ottoman n'a trouvé la mort par exécution ou à la suite d'un trouble ou d'une révolte.

<sup>5</sup> L'histoire ottomane ne manque pas de princes suspectés de chercher à déposer leur père, tels Mahmud, accusé de vouloir prendre la place de son père Mehmed III (1595-1603) et étranglé sur l'ordre de celui-ci (İ. H. Uzunçarşılı, «Üçüncü Mehmed'in Oğlu Şehzade Mahmud'un Ölümü», *Belleleten* vol. 24, n° 94, 1945, p. 263-267). En outre, les chroniqueurs comme Selânikî et Hasanbeyzade notent que durant les révoltes en 1589 et en 1603, les militaires avaient déjà menacé le sultan en lui disant qu'ils pouvaient trouver un nouveau sultan plus attentif à leurs demandes, voir B. Tezcan, «Searching for Osman II: A Reassessment of the Deposition of the Ottoman Sultan Osman II (1618-1622)», thèse de doctorat, Princeton University, 2001, p. 257, 397 n.113. La version rééditée de la thèse de Baki Tezcan a été publiée à la fin de l'année 2010, après la remise du manuscrit de cet ouvrage. Les références que nous mentionnons renvoient donc à la thèse, et non au livre publié: *Second Ottoman Empire. Political and Social Transformation in the Early Modern World*, Cambridge, 2010. Comme nous allons le souligner plus bas, l'idée de déposer — voire d'assassiner — le sultan ne semble pas être très loin de l'imaginaire politique durant les décennies qui précèdent le premier régicide de l'histoire ottomane.

buait à nourrir un nouvel imaginaire pour les révoltes suivantes: les sultans et les révoltés savaient dorénavant que les révoltes pouvaient mettre en cause la vie du souverain. Il ne s'agissait pas seulement d'un changement dans l'imaginaire politique, lié à un incident historique et à sa valeur symbolique. L'équilibre politique de l'Empire était ébranlé par des évolutions sociales et économiques, dont l'assassinat d'Osman II était aussi une manifestation<sup>6</sup>. Le premier régicide témoignait d'un changement crucial dans les relations du pouvoir, et de la remise en question d'un des tabous du culte du sultan ottoman.

### L'arrière-plan historique du premier régicide

L'histoire de l'Europe de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est marquée par des crises économiques successives et une inflation spectaculaire, qualifiée de «révolution des prix»<sup>7</sup>. L'influence de ces crises «mondiales» a été vivement ressentie dans l'Empire ottoman avec une inflation forte à partir des dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. La seconde moitié des années 1580 a vu la très forte dévaluation

<sup>6</sup> Comme G. Veinstein et N. Vatin le précisent, sept sultans sur quatorze sont déposés au cours des deux siècles qui suivirent l'assassinat d'Osman II. Les deux auteurs soulignent qu'il s'agit d'une rupture dans l'histoire de la dynastie ottomane, d'un point de non retour. (G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail ébranlé: Essai sur les morts, dépositions et avènements des sultans ottomans XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2003, p. 63-64).

<sup>7</sup> Ces crises et cette spectaculaire augmentation des prix s'expliquent par des facteurs démographiques (augmentation de la population et migrations), économiques et financiers (introduction de l'argent espagnol-américain sur le marché, intégration de tous les territoires de l'Europe de l'Est à l'économie européenne, monétarisation et évolution du système économique du féodalisme vers le capitalisme). Parmi les nombreuses études sur le sujet, pour l'évaluation de tous les facteurs cités ci-dessus et pour la critique des études précédentes (particulièrement celles qui présentent comme unique raison des crises, l'introduction de la richesse du nouveau monde dans l'économie européenne) voir T. Scott, «The economy», E. Cameron (dir.), *The sixteenth Century*, New York, 2006, p. 18-57.

<sup>8</sup> Bien que le sujet ait été moins étudié que le cas européen, les crises des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ottomans ont également été traitées dans plusieurs études. Parmi cette large bibliographie, à propos de l'effet des crises économiques du XVI<sup>e</sup> siècle sur le système économique et financier ottoman, voir Ö. L. Barkan, «The Price Revolution of the Sixteenth Century», J. McCarthy (trad.), *IJMES*, vol. 6, 1975, p. 3-28; H. İnalçık, «Notes on a Study of the Turkish Economy During the Establishment and Rise of the Ottoman Empire», *The Middle East and the Balkans under the Ottoman Empire*, Bloomington, 1987, p. 205-263; Ş. Pamuk, *A Monetary History of the Ottoman Empire*, Cambridge, 2000, p. 112-149; pour ses effets sur les institutions politiques et sur la structure sociale ottomane, voir S. Faroqhi, «Crisis and Change», *Economic and Social History of the Ottoman Empire 1300-1914*, Cambridge, 1994, p. 411-636; *idem*, «Politics and socio-economic change in the Ottoman Empire of the later sixteenth century», M. Kunt & C. Woodhead (dir.), *Süleyman the Magnificent and His Age*, Londres, 1995, p. 91-113 et B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 30-83.

officielle de l'*akçe*, puis la diminution d'une grande quantité de l'argent contenu dans la monnaie<sup>9</sup>. Comme c'est la règle, cette crise économique a rapidement provoqué des crises politiques et contribué à attiser la lutte du pouvoir dans la capitale et même au sein du palais impérial.

La seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est une période caractérisée par la présence de puissants vizirs et grands-vizirs, par des révoltes d'étudiants des madrasas (*suhte*) en Anatolie, et par les rébellions des *Celali*. La monétarisation de l'économie ottomane<sup>10</sup> et la transformation du système de *timar*<sup>11</sup> ont contribué à renforcer le pouvoir des vizirs à Istanbul, où le patronage politique avait été centralisé<sup>12</sup>. La richesse accumulée par les grands-vizirs pouvait dépasser, dans certains cas, le revenu annuel de l'Empire, et l'étendue de leur pouvoir politique s'accroissait parallèlement<sup>13</sup>. Les hauts bureaucrates avaient donc la possibilité d'accumuler richesse, clientèle et pouvoir politique. En outre, malgré les confiscations, ils étaient capables de les transmettre à leurs fils. Ils tentaient, d'ailleurs, de multiplier l'étendue du pouvoir de leur famille et de sécuriser leur avenir par des alliances matrimoniales avec des familles de hauts oulémas et la dynastie ottomane. Sous le règne de Murad III (1574-1595), le sultan élaborait une stratégie pour lutter contre le pouvoir des vizirs et de leur famille élargie, en renforçant les relations clientélistes et le pouvoir politique de la Cour, à travers notamment les femmes du *harem* impérial<sup>14</sup> et les chefs des eunuques<sup>15</sup>.

<sup>9</sup> B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 38 et Ş. Pamuk, *500 Years of Prices and Wages in Istanbul and Other Cities*, Ankara, 2000, p. 12-13.

<sup>10</sup> Ce qui signifie, dans ce contexte, que les impôts étaient recueillis moins en nature, mais plus en liquide.

<sup>11</sup> C'est-à-dire la transformation du statut de *miri* (terre de l'État) en statut de *vakf* ou *mülk* (propriété privée) pour les grandes terres (voir H. İnalcık, «The Ottoman State: Economy and Society, 1300-1600», H. İnalcık & D. Quataert (dir.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire 1300-1914*, Cambridge, 1994, p. 23).

<sup>12</sup> Ce processus est expliqué dans B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 146-155. Voir également l'ouvrage de R. A. Abou-El-Haj (*Formation of the Modern State, The Ottoman Empire Sixteenth to Eighteenth Centuries*, New York, 1991, p. 14-16) qui souligne aussi l'effet de la monétarisation du système de l'impôt sur la composition de l'élite dirigeante, particulièrement au XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>13</sup> B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, 147-148.

<sup>14</sup> Les femmes du *harem* impérial, particulièrement les favorites (*haseki*) et les mères des sultans, avaient une certaine influence sur la politique depuis Hürrem Sultan (1520) (voir L. Peirce, *The Imperial Harem: Women and Sovereignty in the Ottoman Empire*, Oxford, 1993, notamment p. 57-112, 229-265). La particularité de la période de Murad III vient du fait que la mère du sultan obtint un titre formel: la reine mère (*valide sultani*). Son pouvoir devint plus légitime et sa personne publique gagna en moyens d'expression (*idem*, p. 187-191, pour d'autres exemples de cette période voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 160-163).

<sup>15</sup> Pour la réorganisation des équilibres politiques à la Cour ottomane de la fin du

La fin du XVI<sup>e</sup> siècle correspond aussi à la période de l'élargissement de l'armée ottomane. Les guerres créaient évidemment des opportunités politiques pour le justifier, mais il était surtout lié à la concurrence politique dans la capitale. En effet, les relations de patronage provoquaient une augmentation de la population salariée dans la capitale, à commencer par les militaires, ce qui élargissait la base du pouvoir des vizirs<sup>16</sup>. C'est au cours de ces années-là, lors de la révolte connue sous le nom de *Beylerbeyi Vakası* en 1589, que les janissaires obtinrent l'exécution de certains hauts bureaucrates pour faire rétablir le calme<sup>17</sup>. Depuis quelques décennies, l'Empire était confronté à des désordres qui allaient bientôt s'aggraver. À partir de 1570 — et jusqu'au milieu des années 1590 — on assista à des révoltes d'étudiants des madrasas en Anatolie, motivées par l'inflation et le manque d'emplois<sup>18</sup>, et à une série de rébellions populaires, dites *Celali*. La révolte de 1589 à Istanbul s'inscrivait donc dans un contexte de troubles, mais sa signification était sans doute encore plus importante pour le palais. Il s'agissait d'un signe de l'influence croissante des janissaires, qui allait conduire à l'exécution du sultan une trentaine d'années plus tard<sup>19</sup>.

Avec la croissance de l'armée liée aux relations clientélistes, les militaires devenaient une source de pouvoir pour les vizirs; mais cela ne signifiait pas que la volonté des vizirs était seule capable de provoquer une mutinerie des militaires. En effet, les janissaires possédaient de plus

XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'intronisation d'Osman II, voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 135-174.

<sup>16</sup> B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 240-258.

<sup>17</sup> Mis à part quelques pages dans les histoires générales de l'Empire (comme celle d'Üzünçarşılı ou celle de Danişmend), je n'ai pu trouver que deux courts articles sur cet incident, qui a pourtant une importance fondatrice. Le premier est celui de Necdet Sakaoğlu, dans l'encyclopédie d'Istanbul qui résume les faits et les contextualise dans le cadre des crises économiques («Beylerbeyi Olayı», *İst.A.*, Istanbul, 1994, p. 205-206) et le deuxième est celui de Necdet Öztürk qui résume l'incident principalement à partir de la chronique de Selânikî et en donne une interprétation symptomatique de la xénophobie du milieu islamo-nationaliste turc contemporain, dont émane la revue où l'article est paru. En résumant le cours des faits et les raisons de la révolte, N. Öztürk met en avant l'origine arménienne de *Rumeli Beylerbeyi* et cherche un complot juif derrière la chute officielle de la valeur de l'*akçe* (voir «"Kelle İsterüz" Yeniçerilerin İlk Kanlı İsyanı: Beylerbeyi Vakası», *Tarih ve Medeniyet*, 1996, n° 28, p. 20-21).

<sup>18</sup> M. Akdağ, *Celâli İsyantları*, Ankara, 1963, p. 85-108.

<sup>19</sup> Ce n'était pas la première insurrection des janissaires. Il y avait déjà eu plusieurs émeutes et mutineries des janissaires, par exemple, en 1444 (ou 1446) contre Mehmed II au sujet de l'augmentation de leurs soldes, en 1514 contre Selim I<sup>er</sup> pour arrêter la campagne contre les Perses, ou encore en 1520 contre Süleyman I<sup>er</sup> et en 1566 contre Selim II pour obtenir plus de dons lors de l'avènement du sultan (voir G. Veinstein & N. Vatin, *Le Séraïl*, *op. cit.*, p. 99-109, 337-339).

en plus leurs propres affaires commerciales ou financières, tel l'affermage de l'impôt. Ces activités leur donnaient le caractère d'un groupe d'intérêt économique<sup>20</sup>, caractéristique qui n'allait cesser de s'affirmer jusqu'à l'abolition du corps. Avec cette intégration commerciale et économique, les insurrections des janissaires allaient acquérir le caractère de révoltes fondées sur certains groupes d'intérêt économique ou de révoltes populaires. L'insurrection des janissaires était donc de moins en moins purement militaire.

La révolte de 1589 était d'une part, la conséquence de la crise économique et de ses manifestations (l'inflation et surtout la dévaluation officielle) et, d'autre part, un signe de la position prise par les janissaires dans la lutte de pouvoir. Leur puissance leur avait vraisemblablement donné l'audace de demander l'exécution du gouverneur (*Beylerbeyi*) de Roumélie et du chef trésorier (*Başdefterdar*) qu'ils avaient dénoncés comme les responsables principaux de la chute réelle de la valeur de l'*akçe* (et donc de leur solde). Par la suite, en moins de quinze ans, les janissaires se révoltèrent cinq fois de plus (en 1593, 1595, 1600, 1601, 1603). Tout comme en 1589, il y avait toujours la question de leur salaire et des raisons économiques derrière ces révoltes, mais toutes (y compris celle de 1589) avaient visé directement la Cour du palais. Chaque fois que les militaires se révoltaient, ils réclamaient — et obtenaient souvent — l'exécution ou la démission d'au moins un des favoris de la Cour<sup>21</sup>. Comme B. Tezcan le précise (et en démontre d'ailleurs le processus), vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'armée était devenue un pouvoir d'opposition contre la Cour<sup>22</sup>.

C'est au cours de ces années que la guerre contre les Habsbourg éclata (1593-1606), puis que les rébellions dites *Celali* s'étendirent progressivement, particulièrement à partir de 1596. Les guerres contre les Safavides n'allèrent pas tarder (1603-1639). Autrement dit, le début du XVII<sup>e</sup> siècle fut marqué dans l'Empire ottoman par une succession de crises et de révoltes. Cette situation dominée par les crises, les guerres et les rébellions, était loin d'être propre aux Ottomans pour la période

<sup>20</sup> Voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 250-258 et également C. Kafadar, «Janissaries», *loc. cit.*, p. 116-119.

<sup>21</sup> En 1589, le gouverneur de Roumélie et le chef trésorier et en 1600, une juive *kira* (une sorte d'intendante de la reine mère) avaient été exécutés. En 1601, les janissaires demandèrent l'exécution du chef eunuque blanc, mais obtinrent seulement la démission du jardinier; en 1603, les chefs des eunuques blancs et noirs furent exécutés (B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 255).

<sup>22</sup> B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 240-258

concernée. C'était le continent européen, en général, qui connaissait un âge de crises, de guerres et de rébellions<sup>23</sup>. Dans la capitale ottomane, cependant, une autre crise, celle de la succession, — qui n'était pas tout à fait sans lien avec les autres — s'y ajouta en 1617. Quand Ahmed I<sup>er</sup> décéda, ce n'est pas son fils aîné, mais son frère qui le remplaça. L'intronisation de Mustafa I<sup>er</sup> (frère d'Ahmed I<sup>er</sup>) concrétisait la perte du pouvoir du sultan face aux hauts dignitaires (comme les militaires, oulémas et vizirs) et face à sa propre dynastie. La faiblesse du sultan ottoman dut être tellement évidente que les chroniqueurs n'ont vraisemblablement pas voulu employer le mot «*cülus*» (action de s'asseoir), préférant celui d'«*iclas*» (action de faire s'asseoir) pour décrire la montée de Mustafa I<sup>er</sup> sur le trône<sup>24</sup>.

Quand Ahmed I<sup>er</sup> était monté sur le trône en 1603, il était encore très jeune et il n'avait pas d'enfant et donc pas de fils. Exceptionnellement le fratricide n'avait pas été pratiqué pour garantir la succession. Durant les trois ans qui suivirent son accession au trône, Ahmed I<sup>er</sup> eut deux fils. Cependant, le fratricide ne fut toujours pas mis en application car Ahmed I<sup>er</sup> n'avait probablement pas pu obtenir la fatwa du cheikh-ul islam pour faire exécuter son frère Mustafa<sup>25</sup>. Le fait qu'un cheikh-ul islam ait pu rejeter une telle demande — pourtant traditionnelle dans la maison d'Osman — montrait déjà sa puissance. La notoriété de la famille des frères Mehmed et Esad Efendi qui occupèrent, l'un après l'autre, le poste de cheikh-ul islam durant les dernières neuf années du règne d'Ahmed I<sup>er</sup> était une des sources probables de cette audace<sup>26</sup>. Mais le

<sup>23</sup> Pour une carte des rébellions, des révoltes populaires et des guerres dans l'Europe entre 1600-1660 voir D. H. Fischer, *The Great Wave*, New York, 1996, p. 98-99. Notons qu'en ce qui concerne l'Empire ottoman deux révoltes de janissaires (au début du siècle), les révoltes des *Celali* (1590-1610), la guerre menée contre les Habsbourg (1593-1606), et celles contre les Safavides (1603-1639) n'y figurent pas.

<sup>24</sup> B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 85-86. Précisons que ce n'était pas la première fois que les chroniqueurs décrivaient une scène d'intronisation avec les mots ou expressions attribuant un rôle passif au nouveau souverain. Déjà pour l'intronisation de Bayezid I<sup>er</sup> (1389-1402), les chroniqueurs avaient employé l'expression de «faire passer sur le trône» (*tahta geçürdüler*) (G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 262).

<sup>25</sup> B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 98-100. Cette hypothèse de B. Tezcan se fonde principalement sur le fait qu'Esad Efendi avait rejeté ultérieurement la demande de fratricide formulée par Osman II. G. Veinstein et N. Vatin cherchent plutôt la cause de la non-application du fratricide dans le jeune âge d'Ahmed I<sup>er</sup> et dans le fait qu'ils avaient la même mère (G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 186-187).

<sup>26</sup> Ils venaient d'une famille ouléma puissante. Leur père (*Hoca Saadeddin Efendi*) était également cheikh-ul islam sous le règne de Mehmed III. D'après B. Tezcan le pouvoir social que la famille d'Esad et Mehmed Efendi possédait au début du XVII<sup>e</sup> siècle

plus important, et ce qui donnait à sa famille autant de pouvoir, était la transformation du corps d'ouléma en un groupe social privilégié, une sorte d'aristocratie. Depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'ouléma avait réussi, comme le précise B. Tezcan, à «traduire son autorité administrative-légale en un pouvoir socio-économique»<sup>27</sup>. Le cheikh-ul islam jouait ainsi, de plus en plus, un rôle politique dont l'importance s'étendait à mesure de la perte de pouvoir du sultan. C'était en effet lui qui, en tant que haute autorité religieuse, contrôlait majoritairement la source la plus importante de la légitimité dont les sultans — et l'opposition — avaient tant besoin durant ces temps des crises<sup>28</sup>. Si nous revenons sur le fratricide, il faut souligner que le cheikh-ul islam n'était pas la seule personne qui voulait garder Mustafa en vie. La survie de Mustafa servait les intérêts de plusieurs autres acteurs dans la lutte du pouvoir,

était le deuxième plus important après celui de la dynastie ottomane (voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 116. Pour les sources du pouvoir d'Esad Efendi et son profil familial presque dynastique, voir *idem*, p. 100-129. Pour des informations biographiques sur Hoca Sadeddin, Mehmed et Esad Efendi voir également M. Aktepe, «Esad Efendi, Hocaçâde», *DİA*, vol. 11, Istanbul, 1995, p. 340-342; Ş. Turan «Hoca Sâdeddin Efendi», *DİA*, vol. 18, p. 196-198; M. İpşirli, «Mehmed Efendi, Hocaçâde», *DİA*, vol. 28, p. 452-453.

<sup>27</sup> Voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 110-115.

<sup>28</sup> B. Tezcan explique qu'à la charnière du siècle, le gouvernement se présentait comme le «champion de la loi musulmane» pour contrebalancer les crises de légitimité (causées par les crises économiques, les révoltes du palais, les révoltes *Celali* et les guerres). D'un autre côté, les opposants s'appuyaient également sur l'islam pour critiquer le gouvernement et ils placèrent le cheikh-ul islam au centre de l'opposition à la Cour. Tout cela contribuait, naturellement, au pouvoir politique de l'ouléma et à celui du cheikh-ul islam (B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 124-129). Soulignons que le début du XVII<sup>e</sup> siècle ne marquait pas le début de cette pratique politique pour les sultans ottomans. G. Veinstein explique que déjà «à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup>», les sultans ottomans «s'affirment de plus en plus comme les maîtres de la première puissance musulmane du temps». Avec l'annexion, en 1516-1517, des provinces Mameloukes, qui comprenaient la Mecque et Médine, les sultans ottomans ont obtenu le titre de «serviteur des deux saints sanctuaires» et la responsabilité de «la protection des Lieux Saints de l'islam et des routes qui y mènent» (G. Veinstein, «Les origines du califat ottoman», *Les Annales de l'Aure Islam*, n<sup>o</sup>2, *La question du califat*, Paris, 1994, p. 28). Ils n'étaient pas certes devenus des califes, mais d'après C. Imber les sultans ottomans commencèrent ainsi à se considérer également comme les défenseurs de l'orthodoxie contre l'hérésie et l'infidélité. Tous ces développements ont visiblement renforcé la place de l'islam comme mécanisme de légitimation et dans l'idéologie dynastique ottomane au XVI<sup>e</sup> siècle, surtout depuis Süleyman I<sup>er</sup> ou depuis le cheikh-ul islam Ebussitid (1545-1574), voir C. Imber, «The Ottoman Dynastic Myth», *Turcica*, Paris, vol. 19, 1987, p. 7-27 et *idem*, «Süleymân as Caliph of the Muslims: Ebû's-Su'ûd's Formulation of Ottoman Dynastic Ideology», G. Veinstein (dir.), *Soliman le Magnifique et son temps* Paris, 1992, p. 179-184; sur la question du titre de calife des sultans ottomans voir également F. Sümer, «Yavuz Selim s'est-il proclamé calife?», *Turcica*, vol. 21-23, Paris, 1991, p. 343-354.

à commencer par Kösem Mahpeyker Sultan (la mère des futurs sultans Murad IV et İbrahim), Davud Paşa (le beau-frère de Mustafa I<sup>er</sup><sup>29</sup>) et les janissaires<sup>30</sup>.

Quelles que soient les raisons de la non-application du fratricide, la survie du(es) frère(s) du sultan régnant représentait un danger potentiel pour le souverain et un facteur supplémentaire de limite du pouvoir du sultan. Jusqu'à la fin du règne de Süleyman I<sup>er</sup> (1520-1566), les princes avaient été envoyés dans les provinces comme gouverneurs. Quand leur père décédait, celui qui emportait la succession ordonnait l'exécution de tous ses frères et restait ainsi le seul souverain légitime<sup>31</sup>. Murad III avait ainsi ordonné l'assassinat de ses cinq frères; quant à Mehmed III, le père d'Ahmed I<sup>er</sup> et de Mustafa I<sup>er</sup>, il avait dix-neuf frères; tous avaient été exécutés après sa montée sur le trône. Murad III et Mehmed III ont été les uniques princes (fils de sultans) à être envoyés dans les provinces (*sancak*) comme princes-gouverneurs. Leurs frères étaient tous au palais. La pratique traditionnelle (prince-gouverneur) semblait donc être en train de disparaître depuis la fin du règne de Süleyman I<sup>er</sup>. C'est avec la survie de Mustafa I<sup>er</sup>, sous le règne de son frère Ahmed I<sup>er</sup>, que la pratique du prince-gouverneur fut définitivement abandonnée et qu'une vie de cage (*kafes*) fut instaurée pour les princes<sup>32</sup>. Cette nouvelle pratique de l'enfermement des princes de sang au palais permettait au sultan régnant de faire surveiller de près ses frères (donc ses adversaires probables) et de couper leurs relations avec un «monde extérieur» susceptible de leur donner du pouvoir et une ambition menaçant son trône.

Bien que le risque d'une «guerre du trône» soit ainsi évité, cette nouvelle coutume rendait toutefois le renversement, voire l'assassinat d'un

<sup>29</sup> La sœur de Davud Paşa était mariée avec Mustafa I<sup>er</sup>.

<sup>30</sup> L. Peirce, *The Imperial*, *op. cit.*, p. 102; G. Piterberg, *An Ottoman Tragedy: History and Historiography at Play*, Californie, 2003, p. 12-16; B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 88, 131-132.

<sup>31</sup> En outre, bien que la pratique soit moins courante et systématique que le fratricide, quand ils pensaient que leurs fils pourraient devenir un danger pour leur règne, les sultans n'hésitaient pas à les faire tuer, comme par exemple Süleyman I<sup>er</sup> et Mehmed III l'ont fait.

<sup>32</sup> On a continué d'attribuer les *sancak* aux princes, mais, comme le précise Leslie Peirce, cela n'était qu'une formalité car c'était leurs intendants qui allaient à leur place dans les provinces assignées pour surveiller les affaires et pour collecter les revenus, tandis que les princes restaient au palais. Cette attribution nominale fut annulée en 1647. Pour l'abolition de la pratique de prince-gouverneur et l'instauration de celle de la cage, voir İ. H. Uzunçarşılı, *Osmanlı Devletinin Saray Teşkilâtı*, Ankara, 1945, p. 117-121; L. Peirce, *The Imperial*, *op. cit.*, p. 97-101; B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 88-89; G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 72-78, 83-92.

sultan beaucoup plus facile à envisager. Comme Gilles Veinstein et Nicolas Vatin l'expliquent, c'était le cycle des crises politiques dans l'Empire qui se renversait<sup>33</sup>. Auparavant, la mort du sultan était l'un des motifs les plus importants de crise dans l'Empire. Elle pouvait générer une crise de succession qui risquait de causer une guerre entre princes (comme ce fut le cas à la mort de Bayezid I<sup>er</sup> en 1402) ou un vide d'autorité jusqu'à ce que le prince héritier arrive à la capitale pour monter sur le trône<sup>34</sup>. Cependant, avec les changements des équilibres politiques évoqués plus haut et avec l'instauration de la cage, la mort du sultan (ou la succession) ne portait plus guère de risques de crise en elle-même. En outre, avec la fin de la pratique du fratricide, il y avait «abondance» de candidats légitimes pour le trône dans la cage ou, autrement dit, «en réserve». La mort du sultan ne pouvait donc plus causer de graves crises politiques, mais les crises politiques pouvaient, désormais, coûter la mort aux sultans sans risquer l'avenir de l'État ni la survie du système politique ottoman.

Ce changement dans le cycle des crises correspondait d'une part à une certaine institutionnalisation du pouvoir de l'État et du sultanat et, d'autre part, à celle de la dynastie ottomane. Cela signifie que bien que le sultan semble être devenu un «agent remplaçable» du système politique, on n'envisageait toujours pas de mettre à la tête de l'Empire quelqu'un qui ne soit pas membre de la maison d'Osman<sup>35</sup>. L'avenir de l'Empire n'était donc plus profondément lié à l'autorité charismatique ou à la naissance

<sup>33</sup> G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, op. cit., p. 81-258 (le deuxième et le troisième chapitres du livre portent sur la crise politique. Les auteurs reviennent, ici, à plusieurs reprises sur le changement dans le cycle des crises qui est expliqué le plus synthétiquement au début du deuxième chapitre p. 81-82). L. Peirce souligne également certains points similaires à propos du lien entre la mort du sultan et la crise politique dans l'Empire, en interrogeant le positionnement de la reine mère sur les crises de succession (L. Peirce, *The Imperial*, op. cit., p. 260, 262).

<sup>34</sup> La crise n'était évidemment pas inévitable pour chaque succession. Plusieurs solutions avaient été essayées pour les éviter, notamment appeler le fils aîné à Istanbul la veille de la mort du sultan (pour une liste et analyse détaillée de ces solutions, voir G. Veinstein & N. Vatin, p. 109-182).

<sup>35</sup> Cela ne veut évidemment pas dire que cette option n'ait pas été évoquée. Il est possible, certes, de trouver dans une chronique anonyme des noms de familles puissantes susceptibles de remplacer la famille ottomane (comme celles de Turhan, Mihalet Evranosoğulları) même durant la période de Murad II (1574-1595). Le nom de la dynastie du Khan de Crimée est d'ailleurs évoqué comme alternative à la dynastie ottomane dans les discours des opposants cités par les chroniqueurs pendant plusieurs siècles (du XVII<sup>e</sup> à XIX<sup>e</sup>). Mais, comme F. M. Emecen le souligne, aucune de ces alternatives ne constituait une menace pour la dynastie ottomane (F. M. Emecen, «Osmanlı Hanedanına Alternatif Arayışlar Üzerine Bazı Örnekler ve Mülahazalar», *İslam Araştırmaları Dergisi*, n° 6, İstanbul, 2001, p. 66-69).

des fils du sultan régnant; l'État ottoman pouvait survivre sous le sultanat de n'importe quel membre mâle de la branche paternelle de la dynastie<sup>36</sup>. Autrement dit — pour employer le vocabulaire de la théologie politique chrétienne du Moyen Âge<sup>37</sup> —, il est possible d'affirmer que le sultan ottoman avait ainsi perdu le poids de son corps politique, dont le sens symbolique était désormais représenté par sa famille, la dynastie ottomane. C'est dans ces conditions que l'ère des détrônements et des régicides débuta avec l'assassinat d'Osman II.

#### *L'incident d'Osman II: la lourde responsabilité du régicide*

Après sa montée sur le trône en novembre 1617, qui changea radicalement le droit de succession (i.e. la mise en application de la loi de séniorité — *ekberiyet*), Mustafa I<sup>er</sup>, déclaré mentalement inapte à être souverain, ne resta sultan que trois mois et quatre jours. Plus que l'âge des princes<sup>38</sup> et la santé mentale du sultan, durant l'intronisation et la déposition de Mustafa I<sup>er</sup>, l'enjeu principal était, en fait, la lutte de pouvoir entre le cheikh-ul islam, les vizirs, les personnages clefs de la Cour et de l'armée. Si l'intronisation de Mustafa I<sup>er</sup> était plutôt due aux efforts et au pouvoir du cheikh-ul islam Esad Efendi, celle d'Osman II et la déposition de Mustafa I<sup>er</sup> étaient majoritairement la conséquence des manœuvres de Mustafa Ağa (*dariüssade ağası*, le chef des eunuques noirs)<sup>39</sup>.

Arrivé au trône sous ces équilibres fragiles, Osman II essaya de restaurer le poids politique de la personne du sultan pour élargir l'étendue de son pouvoir et pour sécuriser son avenir comme souverain. Cependant, toutes les voies qu'il choisit le rapprochèrent de sa déposition et de son exécution. Il tenta de rétablir l'image du sultan *gazi*<sup>40</sup> qui était en train

<sup>36</sup> R. A. Abou-El-Haj, *The 1703 Rebellion*, op. cit., p. 12; B. Tezcan, «Searching», op. cit., p. 131.

<sup>37</sup> E. H. Kantorowicz, *The King's Two Bodies: A Study of Mediaeval Political Theology*, Princeton, 1957/1997.

<sup>38</sup> Quand Mustafa I<sup>er</sup> avait été intronisé en changeant la coutume de succession, la principale justification était le très jeune âge des fils d'Ahmed I<sup>er</sup>. Cependant, Osman II en 1617 avait le même âge que son père en 1603 au moment de son intronisation (à savoir treize ans) (voir G. Piterberg, *An Ottoman*, op. cit., p. 10; B. Tezcan, «Searching», op. cit., p. 132).

<sup>39</sup> Pour l'analyse du détrônement de Mustafa I<sup>er</sup> et de l'intronisation d'Osman II comme contre réponse de la Cour voir B. Tezcan, «Searching», op. cit., particulièrement p. 166-174. Pour le rôle du chef eunuque noir dans ces affaires, voir également, G. Piterberg, *An Ottoman*, op. cit., p. 93-98. Pour le renforcement progressif de la position des chefs des eunuques durant le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle voir B. Tezcan, «Searching», op. cit., p. 155-166.

<sup>40</sup> Combattant de la foi/la guerre sainte.

de disparaître<sup>41</sup>. Il espérait ainsi, peut-être, placer sa personne — en tant que sultan — avant la dynastie ottomane, marquer son règne et devenir indispensable. En 1621, Osman II partit d'Istanbul pour la campagne polonaise. La campagne ne fut pas un échec mais pas vraiment une réussite non plus<sup>42</sup>. Il sut cependant en profiter. Il avait fait exécuter son frère le plus âgé (Mehmed) et tenté d'abolir les *arpalık*<sup>43</sup> des oulémas la veille de la campagne. En outre, après la campagne, Osman II n'hésita pas à critiquer l'armée et à tenir les militaires responsables de ce relatif échec. Il fit également une inspection (*yoklama*) pour déterminer les militaires absents<sup>44</sup>, ce qui incommoda les janissaires. Ceux qui étaient absents, autrement dit ceux qui avaient préféré s'occuper de leur commerce au lieu de participer à la campagne ou qui avaient déserté avant d'arriver sur le champ de bataille, allaient perdre leur pension<sup>45</sup>. Il n'est pas difficile d'imaginer que chacune de ces mesures, où il cherchait à s'ériger en sultan face à qui aucune alternative légitime n'était possible, en souverain monopolisant tout le pouvoir<sup>46</sup>, avait inquiété les autres protagonistes de la lutte pour le pouvoir. C'est sans doute à la recherche d'un allié fort sur cette voie et pour convertir un «ennemi» puissant en allié fidèle qu'Osman II, quelques mois avant sa déposition, fit un mariage légal avec la fille du cheikh-ul islam Esad Efendi. Ce lien de mariage établi avec une famille de hauts religieux était, d'ailleurs, un autre clin d'œil à la période des sultans *gazi*. Mais cette initiative fut, cette fois-ci, plutôt mal perçue (par le peuple comme au harem)<sup>47</sup>.

<sup>41</sup> G. Piterberg, *An Ottoman, op. cit.*, p. 17. Pour le développement du rôle de sultan *gazi* (et *mücahid* — le guerrier de la foi/la guerre sainte) jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, voir C. Imber, «The Ottoman», *loc. cit.*, particulièrement p. 8-13. Pour une analyse de la disparition progressive de l'image du sultan *gazi* réalisée à partir des scènes qui décrivent la mort des sultans dans les chroniques, voir G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail, op. cit.*, p. 36-51.

<sup>42</sup> L'armée n'a pas pu conquérir Hotin mais, selon le traité signé, les Cosaques ne devaient plus attaquer les territoires ottomans.

<sup>43</sup> Pension sans obligation de service.

<sup>44</sup> L'absentéisme chez les janissaires n'était visiblement pas un grand secret. Cependant, l'inspection n'était pas une pratique courante, car les mesures qu'il fallait prendre après l'inspection pouvaient avoir de graves conséquences. Par exemple, l'inspection effectuée par Mehmed III, après la campagne d'Eğri en 1596, avait largement contribué à la montée des rébellions des *Celali* à son sommet (M. Akdağ, *Celâli, op. cit.*, p. 183-189).

<sup>45</sup> G. Piterberg, *An Ottoman, op. cit.*, 20-22, 106-109; B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, 199-203.

<sup>46</sup> B. Tezcan considère ces manœuvres d'Osman II comme le signe d'ambitions absolutistes (voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 194-203).

<sup>47</sup> C'était un clin d'œil à la période d'Osman I<sup>er</sup> qui s'était marié avec la fille d'Edebali (l'un des cheikhs les plus puissants et influents de la période, d. 1326). Depuis, cependant,

Osman II ne s'arrêta pas là. Le jeune sultan devint encore plus audacieux ou, du moins, c'est ce que les janissaires pensèrent. Il voulut effectuer une autre campagne militaire en 1622, probablement en pensant que l'état de guerre lui rendrait du pouvoir<sup>48</sup>. Mais l'armée s'y opposa. Ayant renoncé à cet objectif, Osman II déclara qu'il voulait aller à la Mecque. Les rumeurs qui circulèrent dans la ville parlaient, elles, des objectifs non déclarés de ce voyage: recruter une armée des mercenaires (*sekban*) à partir des anciens *Celali* et combattre les janissaires pour s'en débarrasser définitivement. Osman II voulait, de plus, emmener le trésor impérial avec lui et cette intention suspecte pouvait être et fut considérée comme une preuve des intentions inavouées du sultan<sup>49</sup>.

Avertis de ce programme secret (par le cheikh-ul islam, d'après certaines chroniques<sup>50</sup>), les janissaires et les *sipahi* (les cavaleries de la porte) se réunirent à *Et Meydanı*, où se trouvait la caserne des janissaires, le 18 mai, le matin du transfert du pavillon impérial à Üsküdar où le pèlerinage devait débiter. Ils marchèrent vers l'*hippodrome* (la place à côté du palais impérial). Les oulémas de rangs inférieurs participèrent au cortège. Le cheikh-ul islam leur remit l'avis juridique qu'ils lui avaient demandé à propos de l'exécution des conseillers du sultan. Le premier jour, la foule demandait principalement l'annulation du pèlerinage et l'exécution de Süleyman Ağa (*kapu ağası*, le chef des eunuques blancs). Le deuxième jour, les manifestants étaient encore plus nombreux et armés. Ils marchèrent

la dynastie évitait les mariages légaux, surtout avec des femmes de haute naissance. Le mariage n'aida pas Osman à gagner l'alliance du cheikh-ul islam, il créa plutôt un mécontentement dans le harem, et entraîna des protestations populaires. Esad Efendi allait cependant perdre son poste après les obsèques d'Osman II, auxquelles il n'assista pas (voir L. Peirce, *The Imperial, op. cit.*, p. 106-107; G. Piterberg, *An Ottoman, op. cit.*, p. 18-19; G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail, op. cit.*, p. 407).

<sup>48</sup> B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 204.

<sup>49</sup> Les chroniques reprennent ces rumeurs et les chercheurs ayant étudié l'incident de 1622 les trouvent assez crédibles (voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, 203-218, 229-231; G. Piterberg, *An Ottoman, op. cit.*, p. 23-24). Il faut préciser qu'aucun sultan ottoman n'avait fait le pèlerinage auparavant, et aucun n'allait le faire, à l'exception du dernier sultan ottoman Mehmed VI (1918-1922) qui l'effectua après avoir été détrôné par l'Assemblée nationale en 1922 (B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 220; pour un court compte-rendu de l'histoire du pèlerinage des sultans ottomans, voir également A. D. Alderson, *The Structure, op. cit.*, p. 125-26). Cependant, la protection des routes de pèlerinage et des pèlerins était un devoir, une source de légitimité et du prestige pour les sultans, au moins jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (voir S. Faroqhi, *Pilgrims and Sultans, The Hajj Under the Ottomans 1517-1683*, New York, 1994).

<sup>50</sup> Le cheikh-ul islam avait d'ailleurs déjà adressé à Osman II «une fatwa qui déclarait que le pèlerinage à la Mecque n'était pas obligatoire pour les souverains» (*HP*, vol. 8, p. 149).

de nouveau d'*Et Meydam* à l'Hippodrome où certains membres du corps des oulémas rejoignirent la foule. Ils voulaient parler au sultan et lui demander l'exécution de certains responsables<sup>51</sup>, notamment celle du grand-vizir Dilaver Paşa destitué la veille. L'après-midi, la foule rentra dans la Cour extérieure du palais. Pour calmer la foule, Osman II fit annoncer que la plupart des personnes dénoncées comme responsables par les révoltés allaient être arrêtées ou exilées. Mais le sultan ne voulait pas se passer de Süleyman Ağa. La colère de la foule augmenta alors et les révoltés entrèrent dans la Cour intérieure, et enfin dans le harem impérial où Mustafa (le sultan destitué en 1618) se trouvait. Bien qu'Osman II ait fait tout de suite exécuter Süleyman Ağa et Dilaver Paşa devant la foule et que les oulémas aient demandé, par la suite, aux militaires de mettre fin à l'insurrection (puisque leurs demandes avaient été exaucées), il était déjà trop tard ! Les révoltés savaient probablement qu'ils étaient déjà allés trop loin. Enfin, ils avaient leur sultan «à eux» et n'avaient nul besoin de s'incliner devant Osman II. Les militaires convainquirent les oulémas et «leur» sultan — qu'ils firent sortir de sa cage — devint celui de l'Empire. Cependant, Osman II était libre et prétendait toujours être le sultan. Le lendemain, il fut capturé et amené, sous les insultes, à *Orta Camii* (la mosquée des janissaires) où les janissaires avaient mis Mustafa I<sup>er</sup> à l'abri. L'après-midi, il fut amené à la forteresse de Yedikule par Davud Paşa, le beau-frère de Mustafa I<sup>er</sup> et le nouveau grand-vizir. Osman II y trouva la mort : ses testicules auraient été comprimées jusqu'à ce qu'il meure, puis on lui aurait coupé une oreille et son nez et on les aurait apportés à la mère de Mustafa I<sup>er</sup> comme preuve de sa mort<sup>52</sup>.

L'assassinat du sultan était déjà un sacrilège évident, mais avec cette scène d'assassinat, on y avait ajouté, d'après G. Veinstein et N. Vatin, «une profanation supplémentaire, en l'atteignant dans sa partie la plus intime et par laquelle (...) se perpétuait la sacralité de sa race». Il s'agissait, sans doute, d'un sacrilège symbolique (dans la mesure où la scène

<sup>51</sup> Des oulémas, des militaires, de la Cour et du gouvernement. D'après Tügi, il s'agissait d'Ömer Efendi (l'éducateur du sultan), Ahmed Paşa (substitut du grand-vizir à Istanbul durant la campagne de 1621), Bakı Paşa (le ministre des Finances), Nasuh Ağa (un officier des janissaires), Süleyman Ağa et Dilaver Paşa. Dans la chronique de Bostanzade, les noms d'Ahmed Paşa et de Nasuh Ağa ne figurent pas ; à leurs places, d'après lui, la foule voulait l'exécution d'Ali Efendi (le *kazasker* de Roumélie), Musa Efendi (le *kazasker* d'Anatolie) et Abdullah Efendi (le *kadı* d'Istanbul) (voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 233).

<sup>52</sup> Ce paragraphe sur le déroulement de la révolte et l'exécution d'Osman II se fonde principalement sur la reconstitution faite par B. Tezcan et par G. Veinstein et N. Vatin (voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 219-239 ; G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 227-239).

s'est réellement déroulée ainsi) si ce n'est de la part de l'exécutant, du moins de la part de «ceux qui en auraient entretenu la rumeur»<sup>53</sup>. Mais, en racontant les détails de cette exécution «monstrueuse» du sultan, les auteurs des chroniques semblent avoir voulu également — ou même plutôt — indiquer un responsable (Davud Paşa) pour ce crime inacceptable. Ces détails horribles servaient en effet à distinguer facilement la révolte du régicide. Les chroniqueurs du XVII<sup>e</sup> siècle défendent la révolte comme étant une action juste, tandis que le régicide reste pour eux un acte inacceptable et maléfique, un grand crime commis en dehors de la volonté des janissaires<sup>54</sup>. L'affaiblissement du pouvoir du sultan facilitait, certes, l'éclatement d'une révolte contre sa personne et son autorité souveraine et ouvrait la voie à une possible exécution concrète, mais cela n'allégeait guère la gravité de la responsabilité symbolique du régicide. Tant que le sultan restait concrètement comme symboliquement le point d'appui de l'organisation du pouvoir, le régicide ne pouvait créer qu'une très lourde responsabilité et ne pouvait être considéré que comme une action «maléfique». Car le sultan ottoman était un représentant de la dynastie qui seule avait le droit d'occuper le trône ; et défendre la sacralité de la personne du sultan (ou, au moins, faire semblant de la défendre) était de l'intérêt de tous ceux qui profitaient de la survie de ce système politique. C'est cette nécessité politique qui détermina la position des récits des chroniqueurs, des hauts dignitaires et de la dynastie face à l'assassinat d'Osman II.

Bien qu'il semble pratiquement impossible qu'Osman II ait été exécuté sans l'ordre ou l'accord de Mustafa I<sup>er</sup> ou de sa mère, et bien que les janissaires n'aient vraisemblablement rien fait pour empêcher cette exécution et l'aient même facilitée, les chroniqueurs semblent avoir choisi de marginaliser cet incident en attribuant la responsabilité à une seule personne «maléfique» qui n'avait pas seulement tué, mais aussi torturé le fils de la dynastie. Cette version du régicide convenait d'ailleurs parfaitement bien aux demandes des *sipahi* durant leurs insurrections au début de l'année 1623, à savoir l'exécution de Davud Paşa. Ils obtinrent ce qu'ils demandaient : déclaré responsable de l'assassinat d'Osman II, Davud Paşa fut tué sur l'ordre de Mustafa I<sup>er</sup> au même endroit que le sultan détrôné. La mémoire de la révolte des militaires de 1622 avait ainsi été épurée de la responsabilité écrasante du régicide.

<sup>53</sup> G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 239.

<sup>54</sup> Voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 4-12 et également l'article du même chercheur qui souligne les points similaires : «The Military Rebellion in Istanbul: A Historiographical Journey», *IJIS*, vol. 8, n° 1 & 2, printemps 2002, p. 25-35.

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les chroniqueurs ont parlé de cette révolte comme d'une confrontation entre un sultan ayant tenté, en écoutant de mauvais conseillers, de changer le fonctionnement du système politique (ou, du moins, le poids des hauts dignitaires dans son fonctionnement en abolissant les privilèges), et les militaires qui voulaient le garder tel qu'il était<sup>55</sup>. D'après ce point de vue, Osman II représentait un danger pour l'État et les révoltés étaient, au contraire, ceux dont les demandes se justifiaient par l'intention de sauver l'État et son système politique. B. Tezcan, en s'appuyant principalement sur cette interprétation contemporaine, propose de voir la déposition d'Osman II comme un événement «constitutionnel», en ce sens qu'il révélerait «une caractéristique latente de la constitution non-écrite de l'Empire». Le sultan ottoman, dit-il, devait reconnaître les privilèges de certaines couches sociales<sup>56</sup>. Il s'agissait d'une constitution non-écrite qui déterminait la place de chacun des groupes dans la lutte du pouvoir (l'ouléma, la Cour, la dynastie, les vizirs, l'armée) et les droits acquis pour chacun de ces groupes privilégiés. Le terme de «constitution» peut paraître étonnant au premier regard. Mais à mesure que nous avancerons dans l'histoire ottomane en suivant les régicides et les révoltes ayant renversé le sultan, nous verrons combien ce terme est finalement pertinent et avec quelle justesse il exprime la nature des conflits entre les centres du pouvoir à l'arrière-plan des révoltes réussies durant deux cents ans. La constitution non-écrite au moment du détronement d'Osman II, restera en usage pendant plus d'un siècle<sup>57</sup> et donnera une caractéristique commune aux détronements de son temps<sup>58</sup>.

#### Un compte-rendu de deux règnes entre deux régicides: Mustafa I<sup>er</sup> et Murad IV

Le deuxième régicide de l'histoire ottomane eut lieu seulement vingt-cinq ans après le premier. Entre temps, il y eut une déposition de plus.

<sup>55</sup> Après l'abolition du corps des janissaires, les positions des chroniqueurs ont complètement changé. Osman II est devenu le sultan héros, le premier sultan réformateur qui se rendit compte de la corruption dans l'armée et qui voulut abolir le corps des janissaires, tandis que les militaires révoltés furent considérés comme responsables du déclin de l'Empire puisqu'ils retardèrent les réformes de presque deux siècles (voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 13-29 et également *idem*, «The Military», *loc. cit.*, p. 35-43).

<sup>56</sup> B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 266.

<sup>57</sup> Les signes de modification deviennent de plus en plus visibles dans les révoltes de 1703 et de 1730.

<sup>58</sup> Cette caractéristique sera décrite dans la conclusion de cette partie.

Mustafa I<sup>er</sup>, qui était remonté sur le trône en mai 1622, ne put y rester qu'un peu plus d'un an (jusqu'à juillet 1623). On le déclara inapte à gouverner l'Empire parce que mentalement «débile»! Son état mental n'était pas un secret, au moins depuis son premier détronement. On le savait quand on le fit monter une deuxième fois sur le trône. Pourquoi donc avoir été surpris un an et quelques mois plus tard, par l'état mental de Mustafa I<sup>er</sup>? De façon évidente, c'était l'excuse légitime de sa déposition. Les raisons principales étaient toujours la crise économique et les conflits pour le partage du pouvoir entre les hauts dignitaires mentionnés plus haut. La crise économique commencée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et les trois dons de joyeux avènement (*cülus bahşişi*) effectués en six ans avaient largement entamé la caisse impériale. On avait du mal à payer les indemnités des militaires. Le conflit entre les vizirs (Mere Hüseyin Paşa et Gürcü Mehmed Paşa) et la révolte des oulémas qui condamnaient Mere Hüseyin «comme esprit fort et hérétique» s'ajoutaient à la liste des crises et laissaient de moins en moins de marge de manœuvre à Mustafa I<sup>er</sup>. Il destitua finalement Mere Hüseyin Paşa et nomma Kemankeş Ali Paşa grand-vizir, mais cela n'évita pas — voire accéléra — son détronement. Le grand-vizir, les militaires et le cheikh-ul islam étaient tous d'accord pour le détroner. Ayant obtenu l'accord de la reine mère (*valide sultan*), on mit fin au règne de Mustafa I<sup>er</sup> et intronisa Murad IV<sup>59</sup>.

La vie de cage recommença alors pour Mustafa I<sup>er</sup>. On ne tenta pas de l'assassiner car on le savait contrôlable; en outre, un deuxième régicide en deux ans semblait quelque peu excessif. Les deux courts règnes de Mustafa I<sup>er</sup> étaient la preuve de deux réalités: même débile, un fils de la maison d'Osman pouvait accéder au pouvoir, et on pouvait qualifier de «fou» (*deli*) le souverain. Ces deux réalités correspondaient à une certaine perte de poids politique du sultan et à une certaine désacralisation du trône<sup>60</sup>. La montée de Murad IV sur le trône confirmait cette perte de

<sup>59</sup> Les militaires avaient accepté de ne pas recevoir de dons de joyeux avènement. Pour plus de détails sur la destitution de Mustafa I<sup>er</sup>, voir *HP*, vol. 8, p. 175-183; F. M. Emecen, «Mustafa I», *DİA*, vol. 31, Istanbul, 2006, p. 272-275; L. Peirce, *The Imperial, op. cit.*, p. 249.

<sup>60</sup> En effet un esprit faible comme Mustafa aurait difficilement pu arriver au pouvoir à une époque de «compétition armée entre les princes». En outre, même si le sultan était fou, on devait respecter sa place dans la hiérarchie et tenter de lui trouver des qualités malgré sa folie comme certains chroniqueurs l'ont d'ailleurs fait pour Mustafa. Les chroniqueurs Tûğî Efendi ou Kilârî Mehmed Efendi y trouvent, par exemple, une certaine sainteté (pour les exemples de Tûğî et de Kilârî Mehmed Efendi voir F. M. Emecen, «Mustafa I», *loc. cit.*, p. 275).

poids politique. Le nouveau sultan n'était pas débile, mais il avait seulement onze ans. De 1623 à 1632, il ne joua qu'un rôle symbolique. La première année, l'État était sous le contrôle d'une « coalition » entre la reine mère (Kösem Mahpeyker Sultan), le chef des eunuques noirs (Mustafa Ağa) et le grand-vizir (Kemankeş Ali Paşa)<sup>61</sup>. Le pouvoir avait été partagé par les hauts dignitaires (y inclus le cheikh-ul islam et l'ağa des janissaires). Les titulaires de ces fonctions changèrent durant le règne de Murad IV (à cause de leurs destitutions ou exécutions), mais les fonctions gardèrent la même influence. À l'exception du cas de la mère du sultan qui, elle, était unique tout comme son fils<sup>62</sup>, les fonctions comptaient plus que les hommes qui les occupaient.

Vers le milieu des années 1630, Murad IV influença le jeu politique en usant du même outil qu'Osman II: la guerre. Il partait en campagne à la tête de son armée et, ainsi conforté en tant que *gazi* et conquérant, il transformait sa légitimité en un pouvoir politique répressif. Il supprima alors violemment ses opposants. La table de matière du XLVIII<sup>e</sup> chapitre de l'histoire générale de Joseph Von Hammer-Purgstall qui résume ses cinq dernières années de règne en témoigne: « Marche sanglante de Murad sur Erzeroum, Conquête d'Eriwan, Massacre des frères du sultan, Sac de Tebriz, Entrée à Constantinople, Exécution des interprètes, (...) Chute d'Eriwan, Exécution du secrétaire des janissaires et de Djanboulad... ». Murad IV était d'ailleurs le premier sultan à avoir exécuté un cheikh-ul islam (en 1634), car il redoutait que les oulémas ne cherchent à le détrôner<sup>63</sup>. La deuxième partie du règne très répressive de Murad IV a souvent été qualifiée de « tyrannie ». Il n'hésita pas non plus à prendre des mesures très violentes contre les plus importants membres des classes privilégiées, mais il ne toucha pas aux privilèges! Sa manière violente de régner lui permit sans doute d'échapper à de probables conspirations et son image

<sup>61</sup> La vie d'Ali Paşa est la preuve de la dureté de la lutte pour le pouvoir. Ayant joué un rôle très actif dans la déposition de Mustafa I<sup>er</sup>, le grand-vizir tenta d'obtenir plus de pouvoir en destituant le cheikh-ul islam, en essayant de faire nommer son beau-père à sa place et en faisant exécuter ou exiler plusieurs vizirs potentiellement concurrents, mais une coalition entre le cheikh-ul islam, certains vizirs et certains personnages de la Cour (notamment le chef des eunuques noirs) se forma contre lui et il fut exécuté en avril 1624 (voir M. M. Aktepe, « Kemankeş Ali Paşa », *DİA*, vol. 17, Istanbul, 2002 p. 248 et *HP*, vol. 9, p. 7).

<sup>62</sup> Grâce à ses fils et à son petit-fils, Kösem Sultan resta « au pouvoir » jusqu'à son assassinat en 1651. Sa mort provoqua même une crise politique. Pour la régence de Kösem Sultan, voir L. Peirce, *The Imperial*, op. cit., p. 248-252.

<sup>63</sup> Pour le règne de Murad IV, voir *HP*, vol. 9; *IHU*, vol. 3.1, p. 182-213; Z. Yılmaz, « Murad IV », *DİA*, vol. 31, Istanbul, 2006, p. 177-183.

de *gazi* d'asseoir son pouvoir. En outre, le fait qu'il n'ait pas touché aux privilèges acquis de certaines classes (notamment aux militaires et aux oulémas) dut jouer sur la durée de son règne, qui s'acheva finalement par sa mort naturelle.

#### L'exécution d'İbrahim (1648): l'insoutenable facilité du régicide

« Ne suis-je pas votre Padichah? Qu'est-ce que cela signifie? » (İbrahim, quand il a appris sa déposition<sup>64</sup>).

Quand Murad IV mourut en 1640, il n'avait pas un seul fils; tous avaient connu la mort avant leur père. Et comme il avait fait exécuter tous ses frères, sauf İbrahim<sup>65</sup>, il ne restait qu'une alternative: le prince İbrahim devint alors sultan<sup>66</sup> et c'est ainsi qu'en seulement dix-sept ans, le trône ottoman connut le deuxième souverain de son histoire à être surnommé *deli* (fou)<sup>67</sup>. Rappelons qu'İbrahim était le fils de la reine mère Kösem Sultan: la régence de la reine mère était évidemment pas seule à remplir le vide du pouvoir créé par le manque d'autorité charismatique d'İbrahim par rapport à son prédécesseur. Durant les quatre premières années de son règne, le grand-vizir Kemankeş Mustafa Paşa fut une autre figure importante qui, au départ, s'entendait bien avec Kösem Sultan. En essayant de préserver (voire d'élargir) son pouvoir face au *silahdar ağa* (le responsable des armes du sultan — Yusuf Paşa) et face au conseiller du sultan (Cinci *Hoca*), Kemankeş Mustafa Paşa aurait incité les janissaires à se révolter. Mais cela lui coûta la vie. Kemankeş Mustafa Paşa était le premier des trois grand-vizirs exécutés sous le règne d'İbrahim.

<sup>64</sup> D'après Naïma, cité et traduit par Hammer-Purgstall dans *HP*, vol. 10, p. 92; cf. Mustafa Naïma, *Tarih-i Naïma*, vol. 4, Istanbul, 1280/1863-1864, p. 327 (*Ben Pađışah değıl miyim, bu ne demektir*).

<sup>65</sup> Murad IV fit assassiner ses frères Bayezid, Süleyman et Kasım. D'après certaines rumeurs, il aurait voulu, avant sa mort, faire exécuter également İbrahim, et il aurait même obtenu une fatwa du cheikh-ul islam en ce sens, mais Kösem Sultan aurait empêché cette exécution. Nous pouvons également penser que son état mental « le faisait paraître inoffensif » (G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, op. cit., p. 195) et que puisqu'il était né de la même mère que Murat IV, ce dernier l'épargna.

<sup>66</sup> Pour la période d'İbrahim et sa déposition, voir *HP*, vol. 10, p. 5-94; *IHU*, vol. 3.1, p. 212-242; F. M. Emecen, « İbrahim I », *DİA*, vol. 21, Istanbul, 2000, p. 274-281; A. Özcan, « Kemankeş Mustafa Paşa », *DİA*, vol. 25, Ankara, 2002, p. 248-250; G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, op. cit., p. 195-204.

<sup>67</sup> Soulignons tout de même qu'il y avait des doutes sur sa folie et que certains pensaient qu'il avait certes des « problèmes psychologiques », mais qu'il n'était pas fou (voir F. M. Emecen, « İbrahim I », loc. cit., p. 281)!

Salih Paşa fut également étranglé en 1647, accusé de préparer un complot contre le sultan avec la collaboration de la reine mère et du cheikh-ul islam<sup>68</sup>. Son successeur, Ahmed Paşa, fut le dernier grand-vizir à être exécuté sous le règne d'İbrahim. Mais, cette fois-ci, la demande d'exécution était venue des janissaires.

D'après les chroniques, quand le messenger du grand-vizir Ahmed Paşa, conformément à la décision du *divan*, aurait demandé à Kara Murad, un haut officier janissaire, des fourrures de zibeline, de l'ambre et de l'argent, l'officier lui aurait répondu: «J'arrive de Crète d'où je ne rapporte que de la poudre et du plomb»<sup>69</sup>. Cette demande extravagante du *divan* ne concernait pas seulement cet officier, mais tous les vizirs, les gouverneurs et les officiers des janissaires. Les chroniques laissent entendre que derrière la décision du *divan* il y avait le penchant d'İbrahim pour la zibeline et l'ambre. Mais plutôt que la conséquence d'une obsession (ou de la folie) d'İbrahim, il s'agissait, en fait, d'une tentative de créer un nouvel impôt. Nous pouvons, donc, considérer la réaction de l'officier janissaire comme un acte défensif face à cette demande qui menaçait le privilège de sa classe.

Comme «la tradition de la mutinerie» le voulait, les militaires ne ciblerent pas tout de suite le sultan mais un haut dignitaire, le grand-vizir. İbrahim n'accéda pas de suite à leur demande, du moins c'est ainsi que certains chroniqueurs tentent de justifier sa déposition<sup>70</sup>. Le soir du six août, les militaires décidaient de se révolter le lendemain<sup>71</sup> et, le lendemain, le grand-vizir fut effectivement déposé et exécuté, le jour même donc de la mutinerie. Les événements des trois mois précédents, comme le blocage des Dardanelles par les Vénitiens au mois de mai et le tremblement de terre qui suivit, avaient déjà contribué à échauffer les esprits dans la capitale. En outre, Kösem Sultan, peut-être la seule personne capable de sauver İbrahim, avait été renvoyée du palais par le sultan. Les

<sup>68</sup> Les chroniques expliquent également cette exécution par un coup de colère du sultan. Salih Paşa n'aurait pas respecté l'interdiction imposée par le sultan d'utiliser des calèches dans la capitale, et cela lui aurait coûté la vie.

<sup>69</sup> Ici je m'appuie principalement sur le récit de Hammer-Purgstall qui se fonde sur les chroniques de la période (*HP*, vol. 10, p. 85).

<sup>70</sup> À commencer par Naîma. Il y a d'autres chroniques, comme celle de Karaçelebizade, qui prétendent que malgré les apparences, la mutinerie était fomentée dès le début contre le sultan (voir F. Emecen, «İbrahim I», *loc. cit.*, p. 279; cf. Naîma, *Tarih-i*, *op. cit.*, vol. 4, p. 298-315).

<sup>71</sup> En calculant, sans doute, que le lendemain serait le jour de la prière de vendredi, ce qui faciliterait le rassemblement du public.

conditions n'étaient pas du tout en faveur d'İbrahim, ce qui facilita un accord entre les hauts dignitaires à propos de sa déposition. L'*ağa* des janissaires, le nouveau grand-vizir, le cheikh-ul Islam et la reine mère étaient tous d'accord. Le lendemain de l'exécution de l'ancien grand-vizir, İbrahim fut détrôné et son fils Mehmed, âgé de seulement sept ans, mis sur le trône.

Quand İbrahim apprit sa déposition, il aurait dit: «Ne suis-je pas votre Padichah? Qu'est-ce que cela signifie?». Il l'aurait d'ailleurs répété jour et nuit. Cela ne semble pas être un signe de sa folie. Cette phrase — qu'elle ait été réellement prononcée ou non par İbrahim — démontre, en effet, parfaitement le décalage presque schizophrénique entre l'image (ou la théorie) et la pratique (ou la réalité) du fonctionnement du système politique ottoman<sup>72</sup>. Elle nous indique les limites pratiques du pouvoir de celui qui se trouve à la tête de cette structure politique, — dont il est théoriquement le souverain absolu — et la puissance de ses *kul* (esclaves). Avec le détrônement d'İbrahim, ce qui avait été réaffirmé était le rôle de faiseurs et défaisers de sultan des hauts dignitaires. C'était, certes, déjà le cas durant l'intronisation et la déposition de Mustafa I<sup>er</sup> et d'Osman II, mais comme G. Veinstein et N. Vatin le précisent, c'est avec cette incident «qu'apparaît de la façon la plus nette la prétention des plus hautes autorités de l'État, politiques, militaires et religieuses<sup>73</sup>, à se constituer en une sorte d'instance ayant autorité pour faire et défaire les souverains: ce qui jusque-là n'avait existé qu'à l'état de prémices, et avait été énergiquement contesté par des sultans comme Osman II et Mourâd IV, s'affirme désormais pleinement»<sup>74</sup>.

Pouvaient-ils s'arrêter au détrônement, ne pas commettre de régicide? Peut-être, mais des rumeurs couraient dans la ville et dans le palais, annonçant que les *bostancı*<sup>75</sup> et les *sipahi* voulaient ré-introniser İbrahim. De toute façon, le nouveau sultan n'était qu'un enfant et l'ombre d'İbrahim (bien qu'il ait été mentalement atteint) risquait alors de toujours planer sur le trône<sup>76</sup>. Dix jours après sa destitution, İbrahim fut étranglé

<sup>72</sup> R. A. Abou-El-Haj, observe un décalage similaire (qu'il appelle «contradiction»), dans son ouvrage sur l'incident de 1703. J'ai usé ci-dessus entre parenthèses de ses concepts (voir R. A. Abou-El-Haj, *The 1703 Rebellion*, *op. cit.*, p. 6-7).

<sup>73</sup> Nous pouvons y ajouter également «la Cour».

<sup>74</sup> G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 196.

<sup>75</sup> Littéralement jardinier. Ils constituaient un corps de *kul* de l'*Enderun* («esclaves» de la partie privée du palais) particulièrement chargé des jardins, des embarcations du Palais et de la garde de l'*Enderun* (G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 468).

<sup>76</sup> Les lignes suivantes de Hammer-Purgstall montrent qu'une telle tendance avait déjà

conformément à la décision prise par le cheikh-ul islam, le grand-vizir, les *kazasker*<sup>77</sup> et l'*ağa* des janissaires, et avec l'accord (ou, au moins, sans l'opposition) de la reine mère. Avec une alliance si large, le régicide apparaissait comme une option facile, d'autant que les risques encourus en gardant en vie le sultan destitué subsistaient.

Malgré la facilité concrète du régicide, son poids symbolique pesait, visiblement, toujours très lourd. Bien que la décision ait été prise avec l'accord de tous, certains tentèrent de se disculper et certains furent effectivement blanchis par les chroniqueurs. Le premier exemple est celui du *kazasker* de Roumélie, Karaçelibizade Abdülaziz Efendi. Comme il était en même temps chroniqueur, il s'est déresponsabilisé lui-même dans sa chronique achevée en 1649 et présentée à Mehmed IV<sup>78</sup>. Il y déclare ne pas avoir participé à la prise de décision et même ne pas avoir été au courant de l'intention d'assassiner İbrahim, alors que, selon d'autres chroniqueurs, il aurait eu une attitude dure et même insultante envers İbrahim durant son détronement<sup>79</sup>. La classe militaire (les janissaires et les *sipahi*) a également cherché à se déresponsabiliser, tout comme après l'exécution d'Osman II et en reproduisant la même défense: les militaires étaient pour le détronement, mais certainement pas pour le régicide. Koca Muslihiddin Ağa, haut officier janissaire ayant joué un rôle très actif durant tout le processus de détronement, aurait déclaré à Naïma qu'ils avaient été consultés pour le détronement; quant à l'assassinat, ils ne l'avaient pas approuvé et ils n'y avaient pas participé<sup>80</sup>.

émergé: «Dix jours après l'emprisonnement d'İbrahim, les sipahis élevèrent la voix en sa faveur, se plaignant qu'on l'eût violemment renversé du trône de son père, et qu'on eût investi du pouvoir impérial un enfant mineur.» (voir *HP*, vol. 10, p. 93).

<sup>77</sup> Littéralement «juge de l'armée». À cette époque il y en avait deux, celui de Roumélie et celui d'Anatolie. Ils étaient membres du *divan* (conseil du sultan).

<sup>78</sup> Étant issu d'une famille de hauts oulémas (son père était également le *kazasker* de Roumélie), Abdülaziz Efendi allait devenir le cheikh-ul islam pour quatre mois sous le règne de Mehmed IV (en 1651). Son ouvrage intitulé «Ravzat'ül-ibrâri'l-mübîn bivakayii selefii mâziyye ve'l-ahbar» couvre une période qui va d'Adam jusqu'à la fin du règne d'İbrahim (pour la vie et la famille d'Abdülaziz Efendi, voir N. Kaya, «Karaçelebizade», *DİA*, vol. 11, Istanbul, 2001, p. 381-383; N. Göyünc, «Karaçelebizade», *EI*, vol. 4, Leyde, 1978, p. 573-574).

<sup>79</sup> N. Kaya, *loc. cit.*, p. 382. Pour un autre résumé des passages de la chronique de Karaçelebizade sur le détronement et l'exécution d'İbrahim, voir également F. M. Emecen, «İbrahim I», *loc. cit.*, p. 280. Soulignons que dans les parties portant sur la destitution et l'exécution d'Osman II, Karaçelebizade (qui les a rédigées comme un auteur contemporain) prend position contre Osman II et accuse le sultan d'avoir dévié de la tradition ottomane (voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 10-11).

<sup>80</sup> «Hal bizim meşveretimizle oldu, lâkin katil hususunda reyimiz ve müdahaleimiz yoktur» (cité dans *İHU*, vol. 3.1, p. 244).

Les *sipahi* prétendirent même venger «le sang d'İbrahim» quand ils se révoltèrent à la fin du mois d'octobre. Ils demandèrent l'exécution de tous ceux qui avaient pris part au régicide, à commencer par le grand-vizir Sofu Mehmed Paşa<sup>81</sup>. Tout comme après l'exécution d'Osman II, on cherchait à canaliser la responsabilité du régicide, on désignait un coupable, une fois encore, le grand-vizir. Comme la révolte avorta finalement, le grand-vizir survécut. Mais pas pour longtemps! Quinze mois après la mort d'İbrahim, Sofu Mehmed Paşa, alors en exil, fut exécuté (en novembre 1649)<sup>82</sup>.

Le régicide avait été clairement justifié par des raisons juridiques et étatiques. La fatwa du cheikh-ul islam avait affirmé qu'un régicide pouvait s'avérer nécessaire pour le fonctionnement et la survie de l'État et pour la préservation de la paix<sup>83</sup>. Cette justification seule pouvait éventuellement suffire aux acteurs principaux pour oser défendre le régicide commis au nom du bien de l'Empire et du peuple, considéré — au moins à l'échelle de discours impérial — comme plus important que la vie du souverain. Mais, personne — et, en tout cas, aucun des groupes ayant dans les faits joué un rôle décisif dans le régicide (les vizirs, les militaires, les oulémas et la Cour) — ne voulait en assumer la responsabilité. On n'arrivait ni à le défendre, ni à l'empêcher; et un deuxième régicide fut commis seulement vingt-six ans plus tard. C'est ici la conséquence d'une situation paradoxale où le régicide, dans le contexte ottoman de XVII<sup>e</sup> siècle, restait, dans sa nature, un sacrilège grave, mais où il était devenu un peu trop facile à commettre. Avec l'affaiblissement du poids de la personne du sultan dans les structures du pouvoir, celui qui occupait le trône était devenu, concrètement, une pièce relativement facile à remplacer. Cependant, le sultan ottoman, représentant de l'unique dynastie régnante et figure centrale de tout le système politique, devait, au moins au niveau théorique, garder sa place au dessus des autres et rester intouchable. Le régicide était finalement d'une facilité insoutenable. On pouvait facilement le commettre (dès lors que les hautes autorités de l'État

<sup>81</sup> *HP*, vol. 10, p. 104.

<sup>82</sup> İ. Parmaksızoğlu, «Mehmed Paşa, Sofu Koca», *TA*, vol.23, Ankara, 1975, p. 424-425; pour un court résumé biographique, voir également M. Süreyya, *Sicill-i Osmani*, N. Akbayar (éd.), vol. 4, Istanbul, 1996, p. 1060-1061.

<sup>83</sup> Voir la traduction en français de la fatwa du cheikh-ul islam. G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 203 et *HP*, vol. 10, p. 93 (les deux se fondent sur la chronique de Naïma).

et de la Cour s'entendaient), mais il fallait, par la suite, le condamner, l'anathématiser, et désigner un responsable, permettant de marginaliser ainsi l'acte et d'effacer son poids insupportable sur l'image (ou la conception) du système politique ottoman.

### Trois dépositions sans régicide : Mehmed IV, Mustafa II, Ahmed III

Après deux régicides commis en moins de trente ans, le trône n'en vécut aucun durant une période de presque cent soixante ans. Cependant, les révoltes qui renversèrent les sultans restèrent fréquentes jusqu'à la fin du règne d'Ahmed III (1730). Trois sultans sur cinq furent détrônés pendant cette période. Mehmed IV, qui succéda à son père Ibrahim, garda le trône pendant presque quarante ans. Mais c'est encore une révolte des militaires qui mit fin à son règne. Quant à ses frères, Süleyman II (1687-1691) et Ahmed II (1691-1695), bien que tous deux ne soient restés au pouvoir que quatre ans, leurs règnes s'achevèrent avec leur décès et non suite à une révolte. Les deux fils de Mehmed IV furent, eux, obligés de quitter le trône à cause de révoltes, fomentées par des militaires soutenus par les oulémas et les *esnaf* (commerçants/artisans), et accompagnées d'une pression des hauts dignitaires.

#### La déposition de Mehmed IV (1687)

«... si votre objectif est de me détroner, je vous confie mon fils Mustafa de la part d'Allah. Intronisez-le à ma place et laissez-moi vivre tranquillement. Et je vous confie également de la part d'Allah mon plus jeune fils, Ahmed. Un autre nom de Dieu exalté est exterminateur, je souhaite d'Allah que vous soyez tous exterminés» (Extrait de la lettre auguste de Mehmed IV destinée aux révoltés)<sup>84</sup>.

Au début de son règne, Mehmed IV n'était qu'un enfant âgé de sept ans<sup>85</sup>. Ceux qui le firent monter sur le trône — c'est-à-dire si nous empruntons le vocabulaire du chroniqueur Katib Çelebi, le *cumhur*<sup>86</sup> —

<sup>84</sup> «... muradımız beni tahttan indirmek ise oğlum Mustafa size Allahın emaneti olsun, yerime geçirip beni kendi halime koyasız ve Küçük Ahmed'i dahî size Allah emaneti eyledüm; hak celle ve alâ hazretlerinin bir ismi de kahhardır; dilerim Allaha ki cümleiniz kahrolasız» (cité dans *IHU*, vol. 3.1, p. 506-507).

<sup>85</sup> Les paragraphes suivants concernent la période de Mehmed IV se fondent principalement sur *HP*, vol. 10, p. 95-199, vol. 11 et vol. 12, p. 1-126; *IHU*, vol. 3.1, p. 245-519; A. Özcan, «Mehmed IV», *DİA*, vol. 28, Ankara, 2003, 414-418.

<sup>86</sup> Le mot *cumhur* désigne, dans ce contexte, les hauts dignitaires et «les piliers de l'État». Nous allons voir le même mot apparaître dans le contexte de la révolte de 1703 avec un sens assez similaire (voir p. 42) et dans celle de *Kuleli* où, il a radicalement changé

se partagèrent le pouvoir durant les premières années du règne. La particularité de cette période, qui n'a duré que trois ans, était la participation très active des hauts officiers des janissaires au pouvoir (l'un d'entre eux devint d'ailleurs grand-vizir) et la présence très forte de Kösem Sultan, qui était, à ce moment-là, la grande reine mère. Nous pouvons évoquer deux tournants importants qui marquèrent le règne de Mehmed IV. Le premier est, sans aucun doute, l'assassinat de Kösem Sultan en 1651 par le chef des eunuques noirs qui en aurait été chargé par la reine mère (Turhan Sultan). Cela changea, d'une part, les relations de pouvoir au détriment des hauts officiers des janissaires avec lesquels la grande reine mère avait de bonnes relations, et d'autre part, cela renforça le pouvoir de la Cour (particulièrement celui de la reine mère et des chefs des eunuques). Le deuxième tournant de la période fut l'arrivée du premier des Köprülü au poste du grand-vizirat en 1656; il imposa alors au sultan et à la reine mère ses conditions<sup>87</sup>. Cela ouvrit une période de régence du grand-vizirat sous la tutelle d'une famille qui allait durer, sans interruption, jusqu'à 1683<sup>88</sup>.

de sens et signifie alors «peuple» ou même «public» (voir *infra*, p. 127). Pour le sens du mot *cumhur* dans le contexte du détronement d'Ibrahim, tel qu'il a été employé par Katib Çelebi et tel qu'il a été employé dans la chronique de *Silahdar* dans le contexte de détronement de Mehmed IV (1687), voir G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 198-199 et 208-209.

<sup>87</sup> Les conditions imposées par Mehmed Paşa portaient sur l'institutionnalisation du pouvoir du grand-vizir et visaient à obtenir une marge de manœuvre pour lui-même en tant que grand-vizir. Concrétisé par le déménagement de la maison du grand-vizir en dehors du palais impérial, le statut de l'office avait radicalement changé (voir R. A. Abou-El-Haj, «The Ottoman Vezir and Paşa Households 1683-1703: A Preliminary Report», *Journal of the American Oriental Society*, vol. 94, n°4, 1974, p. 438-439). Bien que Köprülü Mehmed Paşa puisse être considéré comme un homme de Turhan Sultan (la reine mère), en acceptant de telles conditions, celle-ci limitait son autorité et celle de son fils (voir L. Peirce, *The Imperial*, *op. cit.*, p. 255-258). Les récentes crises semblent avoir poussé la reine mère (et le sultan) à accepter les conditions de Mehmed Paşa. En mars, une mutinerie militaire avait obligé le sultan à accepter l'exécution de plusieurs personnages principaux de la Cour (*Yaka-i Vakıyye*); en juin les forces navales ottomanes avaient été vaincues par les Vénitiens aux Dardanelles et l'inquiétude d'une probable attaque des Vénitiens avait provoqué une montée spéculative des prix à Istanbul; une conspiration contre le sultan fut découverte et le cheikh-ul-islam, tenu pour responsable, fut exilé et exécuté par la suite. Finalement, en septembre, Köprülü Mehmed Paşa fut nommé grand-vizir.

<sup>88</sup> De 1656 à 1661 Mehmed Paşa, de 1661 à 1676 son fils Fazıl Ahmed Paşa et de 1676 à son exécution en 1683 Merzifonlu Kara Mustafa Paşa (qui avait grandi depuis son enfance dans la famille Köprülü et qui était marié avec une des filles de Mehmed Köprülü) étaient grands-vizirs. Nous pouvons élargir la période en incluant le grand-vizirat de Fazıl Mustafa (un autre fils de Mehmed Paşa) qui posséda le titre entre 1689-1691 et même en prenant en compte Amcazade Hüseyin Paşa (le neveu de Mehmed Paşa) qui était grand-vizir de 1698 à 1702.

La régence des Köprülü fut un succès, notamment dans ses aspects militaires<sup>89</sup>. Le jeune sultan accompagnait parfois son armée pendant les expéditions et cela renforçait sa légitimité, d'autant qu'il remportait des victoires militaires. Néanmoins, depuis l'arrivée des Köprülü, le sultan se trouvait de moins en moins dans la capitale; il habitait plutôt à Edirne. La raison principale aurait été sa passion de la chasse. Comme nous le reverrons dans le cas de Mustafa II, le déménagement du sultan et de son harem — et donc de la Cour — signifiait une grande perte économique pour les *esnaf* de la capitale<sup>90</sup>. Tant que les Köprülü rencontraient des succès dans leur régence et que la reine mère Turhan Sultan était en vie<sup>91</sup>, le séjour presque permanent de Mehmed IV à Edirne et sa passion pour la chasse ne semblaient pas, pourtant, être considérés comme un problème. Cependant, la mort de la reine mère en 1682 et l'exécution du grand-vizir Merzifonlu Kara Mustafa Paşa de la maison des Köprülü — il fut tenu responsable de l'échec de l'armée ottomane devant Vienne en 1683 — laissèrent Mehmed IV seul dans la lutte pour le pouvoir. En outre, la défaite devant Vienne signait la fin des succès militaires, donc de la source principale de légitimité du sultan. Dans les années qui suivirent, l'Empire perdit plusieurs batailles et des territoires considérables. Dans ces conditions, l'image de Mehmed IV se transforma rapidement, de celle de *Gazi Han* (de la période des victoires militaires) à celle d'un sultan ne vivant même pas dans la capitale de l'Empire et ne s'intéressant ni aux affaires de l'État ni à son peuple, mais seulement à son propre plaisir (notamment à la chasse, sa passion).

Nous pouvons dire qu'après la défaite de l'armée ottomane devant Vienne et particulièrement dans le contexte de la crise économique permanente du XVII<sup>e</sup> siècle, Mehmed IV, qui manquait de victoires militaires, de légitimité et d'alliés forts dans la lutte du pouvoir, n'avait sans doute que peu de chances de rester sur le trône. À l'automne 1687, les militaires se révoltèrent contre le sultan et obtinrent facilement l'accord

<sup>89</sup> Pour les Köprülü, voir *IHU*, vol. 3.1, p. 375-443; V. Çabuk, *Köprülüler*, Istanbul, 1988; M. İlgürel, «Köprülü Mehmed Paşa», *DİA*, vol. 26, Ankara, 2002, p. 258-260; A. Özcan, «Köprülüzaade Fâzıl Ahmed Paşa», *DİA*, vol. 26, p. 260-263; *idem*, «Merzifonlu Kara Mustafa Paşa», *DİA*, vol. 29, Ankara, 2004, p. 246-248.

<sup>90</sup> R. A. Abou-El-Haj souligne que cette raison a motivé la révolte de 1703 (R. A. Abou-El-Haj, *The 1703 Rebellion*, *op. cit.*, p. 19).

<sup>91</sup> Précisons que Turhan Sultan, en tant que reine mère, avait beaucoup moins de pouvoir depuis 1656 et que son rôle politique s'était fortement atténué. Cependant, comme L. Peirce le précise, elle était toujours la plus puissante dans le harem impérial et comme la résidence du sultan était également le lieu du gouvernement, l'autorité de la reine mère sur le harem avait des effets sur le domaine public (L. Peirce, *The Imperial*, *op. cit.*, p. 258-259).

et le soutien des oulémas pour le détrôner. Les raisons formelles avancées étaient son séjour permanent à Edirne et sa passion pour la chasse. Mehmed IV promit tout de suite qu'il ne chasserait plus et qu'il ne quitterait plus Istanbul. Mais c'était déjà trop tard car, comme G. Veinstein et N. Vatin le décrivent, «la mécanique bien huilée, presque routinière déjà, de l'opération» était en marche. L'armée avait le «mode d'emploi», «elle sa[vait] comment s'y prendre pour changer le sultan»<sup>92</sup>. Quand Mehmed IV finit par comprendre qu'il serait bientôt détrôné, il envoya aux révoltés un écrit impérial (*hatt-ı hümayun*). Par cette lettre auguste, le sultan demandait aux révoltés d'introniser son fils Mustafa à sa place et déclarait qu'il leur confiait également sa vie et celle de son fils Ahmed. À la différence d'Ibrahim, Mehmed IV ne semble pas avoir été vraiment surpris par les actes des révoltés, mais plutôt de s'être rendu compte des limites de son pouvoir. Avec cette lettre, il reconnaissait en quelque sorte officiellement le rôle de défaiseurs et de faiseurs de sultan des hauts dignitaires (dans cet exemple, il s'agissait des hauts officiers des janissaires et des oulémas) et avouait sa faiblesse face à la puissance d'une telle alliance. Mais Mehmed IV ne put s'empêcher d'y ajouter une dernière petite phrase qui montre sa haine des révoltés: «Je souhaite d'Allah que vous soyez tous exterminés». Ainsi, tout en reconnaissant cette faiblesse, il n'admettait toujours pas l'acte lui-même ni, tout comme Ibrahim, ce décalage entre la théorie et la pratique du fonctionnement du système politique ottoman. L'une lui donnait tout le pouvoir, tandis que l'autre l'obligeait à supplier ses propres militaires, donc ses subalternes et ses *kul* (esclaves) pour pouvoir rester en vie.

Les révoltés ne touchèrent ni à sa vie ni à celles de ses fils, mais ils n'intronisèrent pas son fils aîné Mustafa. Les hauts dignitaires installèrent sur le trône, Süleyman (II), c'est-à-dire l'aîné de la dynastie «comme dans tous les cas où l'existence de la *kafes* leur en avait laissé le choix»<sup>93</sup>. Ce n'était pas vraiment une surprise car Mehmed IV avait déjà failli être détrôné deux fois (en 1651 et en 1656), précisément en faveur de son frère Süleyman. Mais le choix n'était pas tout à fait évident non plus car il signifiait l'adoption définitive du principe du séniorat qui n'était, jusque là, qu'une exception<sup>94</sup>. Ce principe n'avait jusqu'alors été appli-

<sup>92</sup> G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>93</sup> *idem*, p. 206.

<sup>94</sup> Pour l'adoption du principe du séniorat, voir L. Peirce, *The Imperial*, *op. cit.*, p. 99-102 et G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 204-217; pour la question de la succession de Mehmed IV, voir particulièrement *ibid.*, p. 204-209.

qué (au XVII<sup>e</sup> siècle) qu'avec des justifications supplémentaires: l'âge très jeune du sultan ou l'absence de fils du sultan (Ahmed I<sup>er</sup>, Osman II, Murad IV). Cette fois-ci, aucune de ces excuses ne pouvait être avancée. Le fils aîné de Mehmed IV avait 22 ans, mais on avait tout de même préféré introniser son frère. Après trois quarts de siècle de dépositions, de régicides, d'existence de la *kafes* et de conflits au sujet du fratricide (entre les hauts dignitaires — notamment le cheikh-ul islam — et les sultans), l'application du principe du séniorat n'avait choqué personne. Les chroniqueurs contemporains l'ont même présenté comme étant la conséquence de la coutume successorale; quant à la Cour, soit par faiblesse, soit par résignation, elle n'a pas réagi non plus<sup>95</sup>. Si le processus du détronement de Mehmed IV n'avait rien de novateur, la pratique du séniorat, appliquée sans susciter de réactions, était, elle, appelée à devenir une règle. Autrement dit, l'intronisation de Süleyman II signifiait la modification définitive de la coutume successorale au détriment du sultan qui ne serait plus désormais, non seulement en pratique, mais également d'après la coutume, qu'un représentant de la dynastie, donc potentiellement remplaçable.

#### L'abdication forcée de Mustafa II (1703)

«Mon frère, les *kul* [esclaves] veulent te voir comme *padişah* [souverain]» (Mustafa II, au moment où il abdique le trône en faveur de son frère Ahmed III)<sup>96</sup>.

Mustafa II, le fils aîné de Mehmed IV monta sur le trône, après deux courts règnes de ses oncles — Süleyman II (1687-1691) et Ahmed II

<sup>95</sup> G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, op. cit., p. 207-209.

<sup>96</sup> La phrase exacte en ottoman est la suivante: «Birâder kul seni pâdişâh istemişler», voir *Anonim Osmanlı Tarihi (1099-1116/1688-1704)*, A. Özcan (éd.), Ankara, 2000, p. 248. Hammer-Purgstall la traduit en utilisant le pronom «ils» au lieu du mot «*kul*» qui veut dire littéralement «esclave» et qui désigne ici, dans la phrase, plutôt les hauts dignitaires du gouvernement (donc, en principe les serviteurs du sultan): «Mon frère, ils veulent te choisir pour leur Padişah» (*HP*, vol. 13, p. 71). En traduisant la phrase à nouveau, j'ai voulu souligner la tension entre le mot *kul* (esclave) et l'action de désigner le *padişah* (souverain). Une expression similaire se trouve dans une autre chronique (à savoir *Nusretnâme*). En apprenant à sa mère son détronement et l'intronisation de son frère, Mustafa II lui aurait dit: «Kul beni tahttan indirmişler, yerine karındaşım Sultan Ahmed'i padişah eylemişler...» («Les *koul* m'ont détroné et ont fait *pâdichâh* à ma place mon frère Sultân Ahmed», voir *Silahdar Fındıklı Mehmed Ağa, Nusretnâme*, vol. 2.1-2.2, İ. Parmaksızoğlu (éd.), Istanbul, 1966, p. 184 et *Silahdar Mehmed Ağa, Silahdar Tarihi*, M. N. Özön (éd.), Ankara, 1947, p. 215. Pour la traduction en français de ce passage voir G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, op. cit., p. 250.

(1691-1695) — qui ne se terminèrent pas dans des conditions extraordinaires<sup>97</sup>, mais par leur mort naturelle. Dès sa troisième journée, le nouveau sultan montra clairement que son règne ne ressemblerait guère à ceux de ses oncles. Avec une lettre auguste destinée à son grand-vizir, il précisa les caractéristiques de son règne à venir:

«Notre noble aïeul le sultan Souleïman (...), durant les quarante-huit années de son règne, n'a pas seulement envoyé ses vizirs contre les immondes chrétiens, mais lui-même s'est mis à la tête des champions de la sainte guerre et a ainsi tiré des infidèles une vengeance que Dieu commandait. Moi aussi, j'ai résolu de les combattre en personne»<sup>98</sup>.

Mustafa II voulait avoir le titre de *Gazi* comme ses ancêtres politiquement forts. Malgré l'avis négatif du *divan*, il persista dans sa décision<sup>99</sup>. Des guerres sur plusieurs fronts marquèrent les premières deux années de son règne. Mustafa II réussit à reconquérir certaines régions perdues et à arrêter temporairement la perte de territoires. Il obtint ainsi le titre de *Gazi*. Durant ce temps, comme R. A. Abou-El-Haj le précise, Mustafa II avait façonné divers éléments de la classe dominante, — à commencer par les maisons (*households*) des vizirs et des pachas — pour qu'ils deviennent un instrument subordonné. C'était la période du règne et du gouvernement direct de Mustafa II<sup>100</sup>. Cependant, avec la fin des succès militaires et au début des pertes de territoires en 1697, ce schéma commença à changer. À la charnière du siècle, le traité de Karlowitz (*Karlofça*, 1699) fit officiellement débiter la deuxième période de son règne, celle de la paix. Mustafa II s'installa à Edirne et, tout comme son père, il aurait commencé à consacrer la plupart de son temps à la chasse — ou, du moins, cela sera un des arguments des révoltés qui allaient le renverser en 1703.

Même si Mustafa II était relativement éloigné des affaires de l'État durant la seconde période de son règne, ce qu'il avait fait pendant ses

<sup>97</sup> Notons cependant que du fait de la fréquence des régicides et des détronements au XVII<sup>e</sup> siècle où cinq règnes sur neuf se sont terminés par une déposition, il est difficile de caractériser la déposition comme un événement «extraordinaire».

<sup>98</sup> *HP*, vol. 12, p. 191-192.

<sup>99</sup> À la fin de sa lettre citée partiellement plus haut, Mustafa II demandait conseil à son *divan* sur sa décision. Cependant le *divan* ne voulait pas le voir à la tête de son armée, mais plutôt habiter dans son palais à Edirne (au moins pour l'année en cours). D'après le *divan*, la participation du sultan allait faire porter des charges économiquement lourdes sur la campagne et le grand-vizir pouvait commander l'armée à sa place (pour le conseil détaillé du *divan* voir *IHU*, vol. 3.1, p. 569, n° 2; pour un résumé en français voir *HP*, vol. 12, p. 192-193).

<sup>100</sup> «Reign and rule», voir R. A. Abou-El-Haj, «The Ottoman», loc. cit., p. 444.

premières années avait en quelque sorte préparé le terrain pour son futur détronement<sup>101</sup>. Soit en méprisant la réalité contemporaine de la politique ottomane, soit en menant des manœuvres politiques trop ambitieuses, Mustafa II avait tenté de neutraliser la prédominance des puissantes familles de vizirs et de pachas dans la politique ottomane. Au lieu de nommer les membres des familles puissantes aux postes importants dans le gouvernement, comme cela était de «coutume» depuis les Köprülü, Mustafa II avait préféré nommer ceux qui étaient au palais ou des membres de la classe militaire. C'était une tentative de retour à la politique ancienne de gouvernement des sultans ottomans. Dans ces manœuvres politiques, une des positions clefs appartenait à Feyzullah Efendi, ancien professeur et nouveau conseiller favori de Mustafa II. Juste après son intronisation, Mustafa II le nomma cheikh-ul islam. Feyzullah Efendi agissait comme «contrepoids» face aux familles de vizirs (particulièrement face aux Köprülü) et en usant des mêmes stratégies. Ayant des aspirations dynastiques, Feyzullah Efendi avait placé ses fils et ses beaux-fils aux postes cruciaux de la bureaucratie, notamment religieuse<sup>102</sup>. Il suscita alors une répugnance générale particulièrement de la part des oulémas<sup>103</sup>. Autrement dit, une fois encore dans l'histoire du

<sup>101</sup> Pour ce paragraphe et celui qui le suit à propos du détronement de Mustafa II, je me fonde principalement sur R. A. Abou-El-Haj, *The 1703 Rebellion*, op. cit., et A. Stremmelaar, *Justice and Revenge in the Ottoman Rebellion of 1703*, Leyde, 2007. Ces deux travaux ne sont pas seulement les plus détaillées et riches en matière d'analyse, mais en même temps les uniques études consacrées aux événements de 1703, mis à part des articles encyclopédiques. Pour les récits contemporains et détaillés des incidents jusqu'au renversement du sultan ou jusqu'à l'exécution de Feyzullah Efendi, voir *Silahdar Tarihi*, op. cit., p. 154-221; Hrand D. Andreasyan, «Balatlı Georg'a göre Edirne Vakası», *İstanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi Tarih Dergisi*, vol. 11, n° 15, 1960, p. 47-64; *Nusretname*, op. cit., vol. 2.1-2.2, 1966-1969, p. 140-197; *Anonim Osmanlı Tarihi*, op. cit., p. 243-253; pour le règne de Mustafa II et son détronement, voir *HP*, vol. 13, p. 9-71, vol. 12, p. 191-243 et *IHU*, vol. 4.1, p. 15-46.

<sup>102</sup> Le paragraphe suivant sur la famille de Feyzullah Efendi démontre bien l'étendue de son pouvoir et de ses aspirations dynastiques: «By 1703, the year of Feyzullah's death, he himself was Şeyhülislam, Imperial Preceptor and *éminence grise* to the near retired Mustafa II. Of his sons, Fetullah was Şeyhülislam-elect and chief of the Descendants of the Prophet. Mustafa (d. 1745) was Anatolia Chief Justice, with the Rumelia rank, while Murtaza (d. 1757), Ömer (1712) and Çelebi Mehmed (d. 1748) were advanced professors with honorary Mollaship ranks and Ibrahim Dede (d. 1734/35) and Mirzazade Mehmed (d. 1735), were actual Rumelia justices in succession», Madeline C. Zilfi, *The Politics of Piety: The Ottoman Ulema in the Postclassical Age (1600-1800)*, Minneapolis, Bibliotheca Islamica, 1988, p. 217; pour Feyzullah Efendi et sa carrière en général, voir *idem*, p. 215-220.

<sup>103</sup> M. C. Zilfi, *The Politics*, op. cit., p. 217. Pour les raisons de la tension entre le corps des oulémas et le cheikh-ul islam voir également *idem*, p. 218.

long XVII<sup>e</sup> siècle ottoman, les conditions, presque prévisibles, d'un détronement étaient réunies. La crise économique était permanente, l'État n'arrivait pas à payer correctement les indemnités des militaires, les classes privilégiées se sentaient menacées, le sultan ne pouvait pas user d'autres sources de légitimité (comme la guerre) pour faire face aux crises et, enfin, un haut dignitaire proche du sultan suscitait la haine contre lui. Une petite mutinerie des *cebeci* (commandant des armuriers) qui réclamaient leurs indemnités non payées, déclencha une chaîne d'incidents en juillet 1703. Ils trouvèrent vite le soutien des janissaires. Du fait de l'intégration réciproque entre le corps des janissaires et l'*esnaf*, réalisée durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la présence des janissaires dans les rangs des révoltés signifiait, de plus en plus, celle des *esnaf* de la capitale qui se plaignaient déjà du séjour permanent du sultan avec sa Cour à Edirne, nuisible à leur commerce<sup>104</sup>.

Par la suite, avec l'intervention des hauts dignitaires, des familles puissantes de vizirs (et notamment celle des Köprülü), la mutinerie se transforma en une révolte qui portait, cette fois-ci, une demande de destitution du cheikh-ul islam, demande à laquelle le corps d'ouléma apporta son soutien. Comme c'est le cas pour la plupart des révoltes ayant renversé le sultan, on ne mit pas tout de suite en cause le souverain<sup>105</sup>. Tout comme dans le détronement d'Osman II ou celui d'Ibrahim, la justification de ce détronement était la réticence de Mustafa II à condamner le cheikh-ul islam (donc le haut dignitaire visé). Cependant, même si le cheikh-ul islam semble avoir été réellement l'objectif principal de toutes les plaintes des révoltés, comme R. A. Abou-El-Haj le précise, cela n'était qu'une excuse pour amorcer un changement relativement en douceur et non chaotique<sup>106</sup>. Contre une telle alliance, rassemblant les puissantes familles des vizirs et des pachas, les oulémas, les militaires et les

<sup>104</sup> Les chroniques contemporaines parlent plutôt d'un soutien par la peur. R. A. Abou-El-Haj évoque les plaintes des commerçants à propos du déménagement du palais à Edirne, comme raison principale de leur participation aux incidents (en fermant leur boutique dès le premier jour). Nous pouvons également évoquer l'intégration réciproque entre les janissaires et les *esnaf*, comme une raison du soutien des commerçants aux incidents de 1703 (pour une explication similaire, voir B. Başaran, «Remaking the Gate of Felicity: Policing, Social Control, and Migration in Istanbul at the End of the Eighteenth Century, 1789-1793», thèse de doctorat non publiée, The University of Chicago, 2006, p. 51-58).

<sup>105</sup> D'après Annemarike Stremmelaar la décision de détroner Mustafa II et celle d'introniser son frère Ahmed aurait pu être déjà prise plusieurs jours ou voire semaines avant la déposition (voir A. Stremmelaar, *Justice*, op. cit., p. 74). Je pense que les chroniques donnent largement raison à ces soupçons.

<sup>106</sup> R. A. Abou-El-Haj, *The 1703 Rebellion*, op. cit., p. 38.

*esnaf* de la capitale, Mustafa II ne pouvait, en effet, rien faire<sup>107</sup>. Il destitua Feyzullah Efendi avant la fin du mois de juillet, mais c'était (déjà!) trop tard et cela ne suffisait pas à calmer les révoltés. Vers la fin du mois d'août, Mustafa II fut obligé de quitter le trône en faveur de son frère Ahmed (III) et Feyzullah Efendi fut exécuté en moins de deux semaines. Une fois de plus, les classes privilégiées avaient changé le sultan, et une fois de plus, la constitution non-écrite, mais inscrite dans le système politique ottoman avec l'exécution d'Osman II, avait été validée.

*L'abdication d'Ahmed III (1730): une reformulation dans le jeu du pouvoir?*

«Ahmed, outré, déclara alors aux oulémas qu'il était prêt à descendre du trône, mais qu'il fallait que deux d'entre eux se rendissent auprès des rebelles pour obtenir d'eux le serment qu'ils respecteraient sa vie et celle de ses enfants»<sup>108</sup>.

Le règne d'Ahmed III débuta avec deux promesses du sultan. Elles visaient à satisfaire les principales plaintes des révoltés qui l'avaient fait monter sur le trône. Premièrement, le nouveau sultan allait reprendre «l'ancien» mode de recrutement pour les hauts postes du gouvernement. Autrement dit, il allait redonner aux familles des vizirs la position prédominante qu'elles avaient en partie perdue durant le règne de Mustafa II. Deuxièmement, le palais (i.e. la Cour) ne devait plus partir d'Istanbul<sup>109</sup>.

Si nous divisons le règne d'Ahmed III en deux périodes en respectant le découpage de l'historiographie classique, nous pouvons dire que ce n'est pas les quinze premières années mais les douze dernières qui constituèrent la caractéristique dominante de son règne. Or, la première période se distingue par les guerres et les fréquents changements de grands-vizirs (douze en quinze ans), tandis que la deuxième est marquée par la paix sur les frontières occidentales et septentrionales (grâce au traité de Passarowitz signé en 1718) et par le grand-vizirat d'une seule personne (à savoir Damad İbrahim Paşa)<sup>110</sup>. Malgré les guerres successives sur le

<sup>107</sup> Il faut noter que la reine mère n'y jouait plus un rôle décisif. La mère de Mustafa II (Rabia Gülnüş Sultan) avait été, certes, informée du détronement de son fils Mustafa et de l'intronisation de son fils Ahmed. On lui avait demandé son accord mais cette démarche relevait de la simple formalité, car la décision avait déjà été prise en son absence (L. Peirce, *The Imperial, op. cit.*, p. 265).

<sup>108</sup> *HP*, vol. 14, p. 118.

<sup>109</sup> R. A. Abou-El-Haj, *The 1703 Rebellion, op. cit.*, p. 19, 87.

<sup>110</sup> *HP*, vol. 14, 1837/1999, p. 119. Comme Robert Mantran le souligne, la même chose était valable pour les autres plus hauts postes de la bureaucratie religieuse et militaire.

front oriental (notamment avec l'Iran), la deuxième période fut, donc, une période de stabilité politique et de relatif état de paix.

Cette deuxième période se caractérise, en fait, par «la consommation ostensible sans précédent» de la Cour. Cela était dû à l'addition de plusieurs facteurs comme le développement de la distribution globale des biens durant le XVII<sup>e</sup> siècle (qui produisait déjà les prémices d'une société consommatrice moderne), l'état de paix entre l'Europe et l'Empire ottoman et la stabilité politique ottomane (qui renforcèrent et facilitèrent le commerce), et enfin la réinstallation définitive de la Cour à Istanbul après 1703 (ce qui signifiait que la vie de la Cour ne tournait plus autour de «plaisirs rustiques» comme c'était le cas à Edirne)<sup>111</sup>. L'objet culte de cette ostensible consommation était la tulipe qui allait donner, d'ailleurs, au début du XX<sup>e</sup> siècle, son nom à cette période<sup>112</sup>.

La période n'était pas seulement celle d'un mode de vie pompeux de la Cour ou de sa manie des tulipes. Elle était également caractérisée par la fondation de la première imprimerie en ottoman à Istanbul, le fleurissement de l'art, de la littérature et des relations avec les pays européens. L'idée d'effectuer des réformes dans l'armée selon le modèle «européen» apparut également à cette période-là<sup>113</sup>. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la révolte en 1730, qui mit fin à l'âge des tulipes, soit interprétée, par les chercheurs, majoritairement comme une réaction contre l'«occidentalisation» ou contre «le sultan réformiste»<sup>114</sup>. Ce fut

Durant les douze dernières années, le cheikh-ul islam, le *Kapudan Paşa* (Chef de la marine impériale) et le *başdefterdar* (dirigeant de l'ensemble de l'administration financière) étaient les mêmes personnes, voir R. Mantran, «L'État ottoman au XVIII<sup>e</sup> siècle: la pression européenne», R. Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, 1989, p. 272-273.

<sup>111</sup> A. Salzmann, «The Age of Tulips: Confluence and Conflict in Early Modern Consumer Culture (1550-1730)», D. Quataert (dir.), *Consumption Studies and the History of the Ottoman Empire, 1550-1922*, New York, 2000, particulièrement p. 91-94.

<sup>112</sup> L'expression «l'âge des tulipes» (*Lale Devri*) a été utilisée pour la première fois par Yahya Kemal Beyatlı (poète, 1884-1958) et peu après par Ahmed Refik Altınay (historien, 1880/81-1937) en 1913 dans une série d'articles publiée dans le journal *İkdam* (A. Özcan, «Lale Devri», *DİA*, vol. 27, Ankara, 2003, p. 81).

<sup>113</sup> Il s'agit d'un texte anonyme rédigé dans le style d'un dialogue. Deux officiers, dont un étranger et un Ottoman, y discutent de la nécessité d'engager des réformes fondamentales dans la fonctionnalité et la structure de l'armée ottomane. Trois noms sont suspectés d'avoir préparé (ou au moins d'avoir influencé) le texte: İbrahim Müteferrika (originaire de Hongrie et fondateur de l'imprimerie à Istanbul), Rochefort (un ingénieur militaire français réfugié à Istanbul) et Rakozci Ferenc II (le roi hongrois, réfugié également à Istanbul). Pour le texte intégral, voir F. R. Unat, «III. Ahmed Devrine Ait Bir İslahât Takriri», *Tarih Vesikaları*, vol. 1, n° 2, 1941, p. 107-121.

<sup>114</sup> Voir, par exemple, E. Z. Karal, «Tanzimattan Evvel Garphlaşma Hareketleri, 1718-1839», *Tanzimat*, vol. 1, Istanbul 1940/1999, p.19-20; Niyazi Berkes, *The Development*

peut-être le cas dans une certaine mesure. Cependant, même si la vie luxueuse de la Cour avait attiré une certaine haine du peuple, rien ne nous indique que cette réaction s'exprimait contre l'origine «occidentale» de ces nouvelles habitudes<sup>115</sup>. En outre, les chroniques contemporaines<sup>116</sup> n'évoquent aucune inquiétude chez les militaires à propos d'un quelconque projet de réforme (préparé selon le modèle occidental ou non)<sup>117</sup>.

Suite à plusieurs défaites contre les forces iraniennes, Ahmed III avait annoncé qu'il allait lancer une campagne militaire contre l'Iran et commander lui-même son armée<sup>118</sup>. Le gouvernement recourait donc encore à l'image du sultan guerrier pour pouvoir sortir de la crise politique causée par ces défaites militaires. Des impôts supplémentaires furent levés au milieu du mois de juillet pour financer cette nouvelle campagne et les frais supplémentaires liés à la participation du sultan. L'armée et le sultan s'installèrent, avec de fastueuses cérémonies, à Üsküdar vers la fin du mois<sup>119</sup>. Cependant, l'administration ottomane n'arrivait pas à collecter

*of Secularism in Turkey*, New York, 1964/1998, p. 50-53; pour exemple un plus récent de la même interprétation, voir C. Pekdoğan, «Modernleşmeye Giden Yolda Bazı Fikirler», *Türkler*, vol. 14, Ankara, 2002, p. 606. Şerif Mardin et Robert Olson utilisent une grille de lecture différente (centre-périphérie) mais emploient tout de même le schéma d'un conflit entre l'occidentalisation et ses opposants (R. Olson, «The Esnaf and the Patrona Halil Rebellion of 1730: A Realignment in Ottoman Politics», *JESHO*, vol. 17, n° 3, 1974, p. 329-344; Ş. Mardin, «Center-Periphery Relations: A Key to Turkish Politics?», *Deadalus*, vol. 102, n° 1, 1973, p. 175). Pour une étude qui déconstruit l'image d'occidentalisation attribuée à l'âge des tulipes, un produit historiographique fabriqué majoritairement à la fin de l'Empire et au début de la République, voir C. Erimtan, *Ottomans Looking West? The Origins of the Tulip Age and its Development in Modern Turkey*, New York, 2008.

<sup>115</sup> A. Salzmann, «The Age of Tulips», *loc. cit.*, p. 95-96; M. Münir Aktepe, *Patrona İsyanı (1730)*, Istanbul, 1958, p. 41-70. Ariel Salzmann souligne d'ailleurs que cette vie pompeuse de la Cour recueillait en partie la faveur des habitants de la ville, car elle fournissait du travail pour les artisans, commerçants et ouvriers (qualifiés et non qualifiés).

<sup>116</sup> *Destâri Sâlih Tarihi, Patrona Halil Ayaklanması Hakkında Bir Kaynak*, B. S. Baykal (éd.), Ankara, 1962; *Abdi Tarihi, 1730 Patrona İhtilali Hakkında Bir Eser*, F. R. Unat (éd.), Ankara, 1999.

<sup>117</sup> Précisons que dans tous les ouvrages et articles qui analysent 1730 comme une réaction contre l'occidentalisation, ce projet est présenté comme l'une des causes de la révolte. Pour quelques exemples, voir les trois premières références indiquées *supra* note 114 (E. Z. Karal, N. Berkes, C. Pekdoğan). Parmi les histoires générales, seule la «Kronoloji» de İ. H. Danişmend évoque la présence d'un tel projet et une relation entre ce projet et la révolte. D'après lui, les entraînements de la nouvelle armée sous la surveillance des experts français avaient même commencé (İ. H. Danişmend, *İzahlı Osmanlı Tarihi Kronolojisi*, Istanbul, 1972, p. 19).

<sup>118</sup> Pour le cours des événements qui ont causé l'abdication d'Ahmed III, voir M.M. Aktepe, *Patrona*, *op. cit.*; *HP*, vol. 14, p. 111-121; *İHU*, vol. 4.1, p. 199-212; *Destâri*, *op. cit.*; *Abdi*, *op. cit.*

<sup>119</sup> Un récit anonyme rédigé en français décrit le cortège ainsi: «Une pompe & un

les impôts supplémentaires, surtout en province<sup>120</sup>. Quant au sultan, étant probablement conscient du danger de quitter la capitale dans une ambiance aussi tendue, il n'était pas vraiment enthousiaste à l'idée de partir<sup>121</sup>. Quelle qu'en soit la raison principale, la date de départ définitive de l'armée fut ajournée à plusieurs reprises. Quand la nouvelle de la chute de Tabriz parvint dans la ville, l'armée impériale était toujours à Üsküdar, depuis plus d'un mois et demi. Les opposants d'Ibrahim Paşa (qui a été souvent accusé, dans les chroniques, de népotisme et d'avoir abusé pendant douze ans de son poste de grand-vizir) et ceux qui étaient concernés par le lancement d'une nouvelle campagne militaire (à commencer par les janissaires et les *esnaf*) semblent y avoir trouvé l'occasion légitime de lancer une révolte contre ceux qui avaient «inventé» cette campagne, voire contre «la série des campagnes» épuisantes qui durait, déjà, depuis huit ans.

Les *esnaf* et les janissaires étaient particulièrement mécontents du lancement d'une nouvelle campagne militaire, surtout d'une campagne qui ne démarrait pas. L'impôt supplémentaire levé pour la campagne était, cette fois-ci, particulièrement élevé et il avait même causé la faillite de certains *esnaf*<sup>122</sup>. Mis à part la fatigue accumulée à cause de ces campagnes et les paiements «régulièrement retardés», les raisons qui mettaient les janissaires en colère étaient presque les mêmes que celles des *esnaf* car, en 1730, il était difficile de distinguer le groupe des janissaires de celui des *esnaf*.

Les prémices d'une révolte apparurent d'abord à la mosquée des janissaires (*Orta Camii*) autour de laquelle des tracts furent distribués principalement contre Ibrahim Paşa<sup>123</sup>. Celui qui déclencha et mena la révolte était un certain Patrona Halil originaire d'Albanie. Il était inscrit dans le dix-septième régiment du corps des janissaires et travaillait comme courtier (*dellal*)<sup>124</sup>. C'était, autrement dit, un janissaire-*esnaf*. Depuis plus

cortège plus dignes d'un spectacle que d'une expédition militaire» (*Relation des deux rebellions arrivées à Constantinople en M.DCC.XXX et XXX.*, Paris, 1737, p. 5).

<sup>120</sup> Pour des exemples de documents portant sur la difficulté de l'administration à collecter ces impôts supplémentaires, voir M. M. Aktepe, *Patrona*, *op. cit.*, p. 97-99.

<sup>121</sup> Cela est évoqué particulièrement dans la chronique de Destâri Sâlih Efendi: «İhtimaldir ki taraf-ı diğerden bir adu-yı sa'b rû nûmûdar-ı zuhur ola deyu re'y-i müstahsen-i şehriyârîde karar gerde-i teslim oldular» (*Destâri*, *op. cit.*, p. 7).

<sup>122</sup> Pour les effets négatifs de la campagne militaire sur les commerçants, voir M.M. Aktepe, *Patrona*, *op. cit.*, p. 33-40; R. Olson, «The Esnaf», *loc. cit.*, p. 338.

<sup>123</sup> *İHU*, vol. 4.1, p. 203.

<sup>124</sup> Les sources admettent toutes que Patrona était un janissaire-*esnaf*, mais sa profession est sujette à discussion — d'après certains il était employé de hammam (*tellak*).

qu'un siècle, d'une part il y avait de plus en plus de janissaires impliqués dans des affaires commerciales et artisanales (comme membres de guildes ou non) et, d'autre part, les *esnaf* cherchaient à obtenir le statut militaire afin de profiter des avantages de cette classe privilégiée<sup>125</sup>. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'administration ottomane semble avoir fini par accepter la présence de cette catégorie hybride *de facto* présente depuis au moins la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Étant donné, d'une part, le besoin en recrutement pour poursuivre les guerres contre la Sainte Ligue sur les fronts ouest et nord-ouest durant les dernières deux décennies de XVII<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, le déficit budgétaire, le gouvernement aurait proposé d'accorder à ceux qui entraient dans le corps des janissaires le droit d'exercer une autre profession tout en conservant leur statut de janissaire au retour de campagne<sup>126</sup>. Vers la fin du siècle, nous observons une augmentation spectaculaire du nombre de membres enregistrés dans le corps des janissaires (doublé en 1697)<sup>127</sup>. En 1730, exercer un autre métier tout en gardant le statut du janissaire, devait être si habituel que, dans un ouvrage paru à Paris sept ans après la révolte, l'auteur anonyme commentait la profession de Patrona Halil avec l'expression suivante: «Comme presque tous les Soldats Turcs exercent quelque métier...»<sup>128</sup>.

Certains récits de voyage et des chroniques attribuent aussi à Patrona Halil un passé criminel. Patrona Halil pourrait même être un protégé de *Kapudan-ı Derya* (ministre de la Marine) Mustafa Paşa, qui avait l'ambition de devenir grand-vizir et qui aurait chargé Patrona Halil de faire éclater cette révolte. (*Destârî, op. cit.*, p. 24-25; *Abdi, op. cit.*, p. 29; *Relation des deux rebellions, op. cit.*, p. 8; *HP*, vol. 14, p. 114-115; M. Münir Aktepe, *Patrona, op. cit.*, p. 133; *IHU*, vol. 4.1, p. 204).

<sup>125</sup> Pour l'intégration réciproque entre les janissaires et les *esnaf*, voir M. M. Sunar, «Cauldron of Dissent: A Study of the Janissary Corps 1807-1826», thèse de doctorat non publiée, Binghamton University, 2006, particulièrement p. 48-54). Pour le XVII<sup>e</sup> siècle, voir l'étude d'Eujeong Yi (*Guild Dynamics in Seventeenth-Century Istanbul, Fluidity and Leverage*, Leyde, 2003, p.132-143) qui fournit des données concrètes notamment à partir des registres juridiques sur les disputes entre les *esnaf* proprement dits et les janissaires-*esnaf*.

<sup>126</sup> D'après le témoignage du Comte de Marsigli qui était à Istanbul pendant l'hiver 1692. «J'étois à Constantinople après l'hiver après la campagne de *Stankemen*, c'est à dire en 1692; & j'y fus témoin d'une CAPY-CIRMAK, ou Publication de la part du Sultan dans tous les Carrefours de la Ville. Elle portait promesse de donner aux nouveaux JANISSAIRES jusques à huit *Alpres* par jour; ce qui est la plus haute paye qu'on ait jamais donné aux anciens *Veterans*, & elle faisoit espérer l'admission au Rang des OTTURAKS, ou *Paye-Morte*, incontinent après la Campagne, ratifiant outre cela le Privilège, qu'on peut bien appeler abusif de négociier, & d'exercer toute sorte de Profession.» (L. F. Marsigli, *L'Etat militaire de l'Empire ottoman: ses progrès et sa décadence*, Amsterdam, 1732, seconde partie, p. 6).

<sup>127</sup> R. A. Abou-El-Haj, *The 1703 Rebellion, op. cit.*, p. 23.

<sup>128</sup> *Relation des deux rebellions, op. cit.*, p. 8. Pour un paragraphe plus explicite sur les «quelques métiers des Soldats Turcs» voir également *ibid.*, p. 5.

La naissance de cette catégorie (janissaire-*esnaf*), à laquelle Patrona Halil et ses principaux compagnons appartenaient, est vue par l'historiographie «classique» ottomane comme l'une des causes principales du déclin de l'Empire. D'après ce paradigme, les janissaires, parce qu'exerçant une deuxième profession, et donc parce que préoccupés par une autre motivation que celle d'être des *kul* (esclaves), fidèles du souverain, ne pouvaient plus être encadrés par la discipline militaire<sup>129</sup>. Cette analyse a été critiquée à plusieurs reprises par les chercheurs qui se sont penchés sur l'histoire des janissaires<sup>130</sup>. Cependant, ces critiques ne nient ni l'accroissement progressif des membres *esnaf* du corps des janissaires, ni les problèmes de contrôle de l'armée que cet accroissement généra pour le gouvernement. Au moment des campagnes, les janissaires-*esnaf* devaient quitter leurs boutiques pour se battre et cela constituait une première cause de mécontentement. Certains préféraient «manquer» la campagne et continuer à s'occuper de leur commerce. Et les inspections (*yoqlama*) effectuées pour déterminer les absents en vue de reconstituer les listes de paie des janissaires pouvaient dégénérer en mutinerie.

Ces «dangers» étaient toujours présents au XVII<sup>e</sup> siècle. Autrement dit, les causes de la révolte menée par Patrona Halil étaient similaires à celles qui avaient motivé les onze précédentes révoltes majeures auxquelles la capitale avait assisté depuis 1589<sup>131</sup>. Mais la révolte de 1730 mit davantage en évidence deux caractéristiques qui étaient déjà présentes dans les révoltes précédentes. D'une part, les réactions des janissaires

<sup>129</sup> Bien que ce discours devienne populaire principalement après l'abolition du corps, il est également évoqué dans les sources contemporaines. Par exemple, le Comte de Marsigli écrit en 1737 les lignes suivantes: «la MILLICE TURQUE n'est plus aujourd'hui la même, que celle dont on faisoit autre fois l'éloge» ou «... les nouveaux JANISSAIRES n'étoient pas plutôt reçus, qu'au lieu de s'appliquer aux exercices Militaires, ils alloient continuer leur professions ordinaires, ou en embrassoient d'autres; ainsi l'on peut voir que ce Corps est peu nombreux, & que même tout petit qu'il est, il n'a guères d'expérience dans le métier des Armes.» (L.F. Marsigli, *L'Etat militaire, op. cit.*, seconde partie, p. 5-6).

<sup>130</sup> Dans une conséquente bibliographie, nous pouvons citer deux courts articles consacrés à la critique du discours de la corruption des janissaires: C. Kafadar, «On the Purity and Corruption of the Janissaries», *The Turkish Association Bulletin*, vol. 15, n° 2, septembre 1991, p. 273-280; D. Quataert, «Janissaries, Artisans and the Question of Ottoman Decline», *Workers, Peasants and Economic Change in the Ottoman Empire 1730-1914*, Istanbul, 1993, p.197-203.

<sup>131</sup> Pour la période entre le *Beylerbeyi Vakası* et l'abolition du corps des janissaires, C. Kafadar compte dix-sept rébellions majeures déclenchées par les militaires (janissaires ou *cebeci*) dans la capitale, dont onze précèdent celle de Patrona Halil (C. Kafadar, «Janissaries», *loc. cit.*, p. 122-123).

ordinaires étaient toujours cruciales pour la réussite d'une révolte, mais avec la révolte de 1730, pour la première fois un janissaire ordinaire devint clairement le leader du mouvement et le héros de la révolte à laquelle il donna même son nom<sup>132</sup>. D'autre part, l'alliance entre les *esnaf* et les militaires n'était pas étrangère à l'histoire des révoltes ayant renversé le sultan, mais c'est en 1730 que les demandes des *esnaf* passèrent, pour la première fois, devant celles des militaires. Depuis *Beylerbeyi Vakası* (1589), comme leurs intérêts économiques recoupaient la plupart du temps ceux des militaires, les *esnaf* avaient apporté leur soutien aux janissaires quand ces derniers se mutinaient<sup>133</sup>. Mais les principales raisons et les principales demandes concernaient toujours plutôt les militaires. En 1703, une des deux principales demandes de la révolte — le re-déménagement de la Cour impériale d'Edirne à Istanbul — concernait directement les *esnaf* de la capitale. Quant à la révolte de 1730, après avoir obtenu l'exécution de certains hauts dignitaires (et notamment du grand-vizir İbrahim Paşa) et l'abdication du sultan, Patrona Halil aurait formulé une seule demande au sultan nouvellement intronisé: «Puisse votre Bonté Impériale être sans bornes, dit alors Patrona, je la supplie de faire supprimer tous les nouveaux impôts dont vos fidèles Sujets ont été accablés sous le Ministère précédent»<sup>134</sup>. Même si cette conversation peut tout à fait être issue d'une imagination débordante, Mahmud I<sup>er</sup>, juste après son intronisation, abolit les impôts supplémentaires. Donc, même le sultan estimait qu'il fallait répondre à la plainte principale des *esnaf* pour apaiser les révoltés et ramener le calme.

Avec la révolte de 1730, les plaintes et demandes des *esnaf* devinrent, grâce aux militaires (autrement dit grâce à leur intégration réciproque),

<sup>132</sup> Rappelons que certaines sources évoquaient la complicité du ministre de la Marine dans l'organisation de la révolte (voir *supra*, note 124). Même si c'était le cas, cela n'amointrit en rien le rôle de Patrona Halil, simple janissaire-*esnaf*. Il en était la figure publique et non pas, par exemple, un officier des janissaires.

<sup>133</sup> Il s'agissait de questions de salaire et du livre de paie des janissaires, de la valeur (ou de la quantité d'argent) de la monnaie avec laquelle les janissaires étaient payés.

<sup>134</sup> *Relation des deux rebellions*, *op. cit.*, p. 41-42. Voir également M. M. Aktepe, *Patrona*, *op. cit.*, p. 159. R. Olson confirme aussi la suppression des impôts supplémentaires par Mahmud I<sup>er</sup> (R. Olson, «The Esnaf», *loc. cit.*, p. 340). D'après Hammer-Purgstall, Patrona Halil aurait demandé «la suppression des baux à vie d'institutions (malikané), qui opprimaient le peuple» (*HP*, vol. 14, p. 123). Précisons que les chroniques, ayant décrit Patrona Halil comme un malfaiteur par définition, n'évoquent guère une demande «sociale» de sa part. *Abdi Tarihi*, (*Abdi*, *op. cit.*, p. 52) et *Destâri Sâlih Tarihi* (*Destâri*, *op. cit.*, p. 26) parlent plutôt des ambitions personnelles de Patrona Halil pour obtenir un poste important dans la haute bureaucratie de l'Empire.

prioritaires sur la scène politique ottomane<sup>135</sup>. La révolte de 1730 marqua la capacité, de plus en plus développée chez les janissaires, à transformer un mécontentement populaire en une révolte qui pouvait même pousser le sultan à abdiquer. Les janissaires, dont le poids dans le pouvoir militaire dans la capitale était prépondérant, représentaient déjà une puissance politique considérable et menaçante. Avec leur intégration au corps des *esnaf*, ils disposaient maintenant également de la capacité de bloquer ou perturber la vie quotidienne dans la capitale en fermant (et en faisant fermer) les boutiques.

Comme nous l'avons déjà évoqué en retraçant l'arrière-plan du premier régicide, le processus d'expansion de l'armée ottomane à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle indiquait la présence de deux caractéristiques en développement dans l'armée. Premièrement, avec l'augmentation des relations clientélistes des vizirs, l'armée constitua de plus en plus une sorte de base de pouvoir pour ces vizirs. Deuxièmement, les janissaires, dont les activités commerciales et financières se développaient, s'élevaient progressivement en groupe d'intérêt économique. En 1730, ces deux tendances étaient toujours valables, mais la seconde plus déterminante que la première. Les janissaires représentaient ainsi de plus en plus une base de pouvoir pour les populations urbaines dans leurs éventuels conflits avec les élites souveraines<sup>136</sup>. Au demeurant, si nous reprenons la métaphore

<sup>135</sup> Derrière cette évaluation se trouvent notamment deux analyses recueillies dans deux articles sur l'incident de 1730. Ces deux articles se servent de cadres conceptuels tout à fait différents. Pour le premier (celui de R. Olson qui s'appuie sur le cadre conceptuel établi par Ş. Mardin — voir Ş. Mardin, «Center-Periphery», *loc. cit.*), la nouveauté de 1730, c'est la relocalisation du centre et de la périphérie dans la structure politique ottomane (R. Olson, «The Esnaf», *loc. cit.*). Cependant, pour l'auteur, les militaires et les *esnaf* représentent deux groupes différents et homogènes et cela détermine son analyse: les janissaires, membres du centre, se sont re-localisés plutôt dans la périphérie tandis que les *esnaf* prenaient une position plus proche du centre (pour une critique détaillée de l'analyse de R. Olson, voir M. Sunar, «Cauldron», *op. cit.*, p. 15-17, 51). Quant au deuxième article, celui d'A. Salzmänn, il se penche sur l'effet de la consommation de masse dans le processus qui a abouti à l'apparition de nouvelles formes de conflits sociaux et de contestations de groupes moins privilégiés sur la scène politique ottomane (A. Salzmänn, «The Age of Tulips», *loc. cit.*, p. 97-98).

<sup>136</sup> Le rôle de base de pouvoir des janissaires dans les rébellions populaires avait déjà été souligné dans l'étude de Ş. Mardin, «Freedom in an Ottoman Perspective», M. Heper & A. Evin (dir.), *State, Democracy and Military: Turkey in the 1980's*, Berlin, 1988, p. 30-31. L'analyse de T. Timur tourne autour d'une réflexion similaire dans son ouvrage *Osmanlı Çalışmaları: İlk Feodalizmden Yarı Sömürge Ekonomisine*, (Istanbul, 1989, pour la révolte de Patrona Halil, voir particulièrement p. 122-124). Pour une critique de la littérature sur les janissaires (entre autres, les études qui viennent d'être citées) voir M. Sunar, «Cauldron», *op. cit.*, p. 1-22. L'étude de M. Sunar, dans son ensemble, détaille

de B. Tezcan qui suggère d'analyser la déposition d'Osman II comme un événement relatif à la constitution non-écrite de l'Empire, nous pouvons voir dans la révolte de Patrona Halil la plus cruciale modification que cette constitution ait subie depuis 1622. Cette modification a marqué un tournant dans l'histoire des dépositions des sultans. Après 1730, et jusqu'en 1807, aucun sultan ne fut renversé<sup>137</sup>. Ce relativement long arrêt était lié, d'après Cemal Kafadar, à un changement dans le sens du contrôle des dynamiques de l'ordre et du désordre par l'État ottoman. L'administration ottomane était, désormais, beaucoup moins stricte au sujet de la discipline des *kul*<sup>138</sup>.

En 1703, Çalık Ahmed Paşa (un *Sekbanbaşı*<sup>139</sup> devenu depuis peu grand-vizir et *ağa* des janissaires avec la révolte) avait proposé que le sultan soit éloigné du pouvoir en faveur d'un *cumhur cemiyeti* (ce qui signifie probablement une «oligarchie des janissaires»). Cette suggestion surprenante n'avait évidemment pas été suivie<sup>140</sup>. Bien que son mandat n'ait duré que deux mois et bien qu'Ahmed Paşa ait été rapidement exécuté, son audace n'était visiblement pas sans fondement. L'Empire n'avait, certes, jamais connu le gouvernement d'une oligarchie des janissaires. Néanmoins, jusqu'à l'abolition de ce corps, les militaires prouvèrent à plusieurs reprises l'ampleur de leur poids politique. Ils démontrèrent qu'ils étaient de plus en plus capables de constituer un contre-pouvoir qui servait, d'une manière ou d'une autre, à protéger le marché et la population urbaine de la domination du pouvoir arbitraire des privilégiés (à commencer par la dynastie)<sup>141</sup>. Les janissaires-*esnaf* résistaient

et concrétise la relation entre l'*esnaf* et le militaire, et confirme, d'ailleurs, les principaux arguments de l'hypothèse formulée dans les années 1980 par certains chercheurs, notamment Ş. Mardin.

<sup>137</sup> Il y avait, certes, des mutineries et des rébellions populaires à cette époque, mais elle n'ont jamais vraiment menacé de renverser le sultan.

<sup>138</sup> Comme nous l'observons dans l'exemple de la liste des paiements des janissaires. Elle n'indiquera plus le nombre exact des membres du corps des janissaires après 1730 (C. Kafadar, «Janissaries», *loc. cit.*, p.117).

<sup>139</sup> Deuxième officier des janissaires après l'*ağa*.

<sup>140</sup> «Cezayir ve Tunus ocakları gibi cumhur cem'iyyeti ve tecemmu' devleti...», cité de la chronique de Naïma par C. Kafadar, «Janissaries», *loc. cit.*, p.133; cf., *Tarih-i Naïma*, *op. cit.*, vol. 6, zeyl, p. 34. Je reprends d'ailleurs l'interprétation de Cemal Kafadar à propos du sens à donner à l'expression de «Cumhur cemiyeti». Pour un autre exemple d'utilisation du mot *cumhur* dans un sens assez proche (i.e. hauts dignitaires) voir d'ailleurs p. 26-27. Le mot réapparaîtra ci-dessous où il portera cette fois-ci un sens proche des mots peuple/public (voir *infra*, p. 127).

<sup>141</sup> C'est principalement la thèse de M. Sunar qui se trouve à l'origine de l'analyse de la protection des marchés et de la population urbaine par les janissaires contre les privilé-

même aux prix préfixés par l'administration (*narh*) et entravaient leur application, notamment dans les centres urbains<sup>142</sup>. Grâce aux janissaires (et sans aucun doute aussi aux janissaires-*esnaf*<sup>143</sup>), les droits traditionnels de la population urbaine (notamment ceux des *esnaf*) s'ajoutaient ainsi à la liste des droits «intouchables», à savoir «la constitution non-écrite ottomane». Une modification de ces droits pouvait donc légitimer une révolte et les sujets concernés avaient visiblement prouvé (en 1703 et encore plus en 1730 et en 1740<sup>144</sup>) qu'ils possédaient le pouvoir et l'expérience nécessaire à l'organisation d'une révolte.

Avant d'en terminer avec la révolte de 1730, il faut revenir sur la scène de l'abdication d'Ahmed III et le destin de Patrona Halil, significatifs du statut et du rôle politique du sultan et de la dynastie. Quand les révoltés eurent finalement obtenu le corps du grand-vizir İbrahim Paşa qu'ils avaient désigné comme responsable de la situation, ils ne l'auraient pas reconnu et auraient accusé le sultan de livrer un autre corps. C'était, en effet, un cliché des révoltes ayant renversé le sultan. Les révoltés, comme d'habitude, avaient déclaré, au début de la révolte, ne rien avoir à reprocher au sultan. Ils prétendaient, maintenant, que le sultan essayait de protéger le «principal responsable»! Tout le monde connaissait le sens de ce langage symbolique. Quand le sultan entendit les propos des révoltés, il comprit tout de suite que cela signifiait la fin de son règne<sup>145</sup>. Ahmed III savait probablement fort bien que les deux dépositions sans régicide précédant son règne ne signifiaient pas la disparition de cette option. Tout au contraire, la crainte du régicide était tellement présente qu'elle forçait les souverains à abdiquer et les poussait à demander la

giés. Tout en soulignant l'ampleur de l'intégration des janissaires à la population urbaine à Istanbul, M. Sunar insiste sur la dimension surprenante de l'intégration réciproque entre les janissaires et les *esnaf*. Il se fonde sur un document datant du 22 juin 1747 mais précise également que, dans les documents officiels et dans les chroniques, il est souvent mentionné que la population de certaines villes est entièrement composée de janissaires (M. Sunar, «Cauldron», *op. cit.*, p. 49).

<sup>142</sup> M. Sunar, «Cauldron», *op. cit.*, p. 77-95.

<sup>143</sup> Les janissaires-*esnaf* appartenait en même temps à l'élite (i.e. des privilégiés) et à la population urbaine. Cette double identité des janissaires est décrite et soulignée de la manière la plus claire dans D. Quataert, *The Ottoman Empire 1700-1922*, Cambridge, 2000, p. 44-46.

<sup>144</sup> Pour la révolte de 1740, voir R. Olson, «Jews, Janissaries, Esnaf and the Revolt of 1740 in Istanbul. Social Upheaval and Political Realignment in the Ottoman Empire», *JESHO*, vol. 20, n° 2, 1977, p. 185-207.

<sup>145</sup> *IHU*, vol. 4.1, p. 209.

garantie de leur survie et de celles de leurs enfants. Ahmed III le fit d'une manière extrêmement calme et paisible; pas de cri névrotique (comme nous l'avons vu au moment de la destitution d'Ibrahim), pas de malédiction pour les révoltés (comme son père Mehmed IV en avait prononcée), et même pas un petit signe de regret d'être obligé de quitter le trône (que nous observons, malgré son calme, chez Mustafa II). Il semble que le décalage entre l'image du système politique ottoman et sa réalité se refermait petit à petit aux yeux de ceux qui occupaient le trône et qu'ils avaient fini par accepter la capacité de défaiseurs et faiseurs de sultan des révoltés et les limites de leur propre pouvoir.

Le fait que le sultan accepte calmement de quitter le trône ne semble pas, pourtant, avoir changé l'attitude de la dynastie face aux révoltés. Mahmud I<sup>er</sup> était, certes, monté sur le trône grâce à la révolte menée par Patrona Halil, mais il ne pouvait pas le laisser en vie. Comme Ahmed III qui comprit son destin à partir de la langue codée des révoltés, Patrona Halil, connaissant fort bien les règles du jeu, put prévoir son destin. Il aurait dit à Mahmud I<sup>er</sup>, lors de leur première rencontre, «que jusqu'au présent il avoit obtenu tout ce qu'il avoit désiré, c'est-à-dire, de le voir sur le Trône Ottoman; & que, pour l'avenir, il savoit bien qu'il n'avoit à attendre de Sa Hauteffe qu'une mort honteuffe & prochaine»<sup>146</sup>. Mahmud I<sup>er</sup>, en réponse, lui aurait promis n'avoir aucune intention de toucher à sa vie. Cependant, à peu près deux mois après son intronisation, il fit exécuter Patrona Halil et ses dix-sept camarades dans un complot du palais. Le sultan semble s'être senti non seulement obligé, mais également pressé de se débarrasser de ces révoltés afin de sécuriser son règne; que ce soit eux qui l'aient fait monter sur le trône n'a pas changé son attitude face aux révoltés. Puisqu'ils avaient fait la preuve de leur audace, de leur capacité à défaire et faire le sultan, ils étaient condamnés à vie à rester dangereux pour la personne qui était assise sur le trône. Comme nous l'avons vu dans les autres exemples, tôt ou tard, l'exécution était le destin de presque tous les faiseurs et défaiseurs de sultan. Même si le système politique créait des révoltés (des hauts bureaucrates) capables de défaire et faire le sultan, ce système ne pouvait accepter leur survie politique. C'est ainsi d'ailleurs, que, la dynastie régnante se vengeait contre

<sup>146</sup> *Relation des deux rebellions*, op. cit., p. 41. Pour une version assez similaire, voir *HP*, vol. 14, p. 123.: «Mon plus ardent désir est accompli, répondit-il, puisque je te vois assis sur le trône; cependant, je sais bien qu'une mort ignominieuse sera désormais mon partage». Même si ce sont les chroniqueurs qui ont inventé cette conversation, à lui seul le «déroulement traditionnel» des détrônements leur permettait de le faire.

ceux qui avaient osé toucher à ses fils assis sur le trône<sup>147</sup>, et c'est ainsi qu'elle reprenait le rôle d'unique source légitime pour le trône et qu'elle «purifiait» cette légitimité des faiseurs de sultan.

### Deux détrônements consécutifs: de la révolte des janissaires au pacte d'alliance avec les *ayan*

Soixante-dix-sept ans après le renversement d'un sultan par une révolte, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un souverain ottoman, Selim III, fut à nouveau détrôné (le 29 mai 1807). Quatorze mois plus tard, il fut exécuté et son successeur, Mustafa IV, déposé le 28 juillet 1808, puis exécuté, le 16 novembre 1808. Depuis la période de Mustafa I<sup>er</sup> et d'Osman II, le Palais n'avait pas vécu de telles turbulences. Au départ (1807), les enjeux étaient assez similaires à ceux des révoltes du XVII<sup>e</sup> et encore plus du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais, en 1808, de nouveaux enjeux (i.e. les puissances locales), étrangères aux révoltes précédentes, jouèrent un rôle décisif dans le détrônement du sultan, et s'inscrivirent, par la suite, dans la constitution ottomane... cette fois-ci d'une manière écrite.

*Selim III (1807): encore et toujours les janissaires...*

«Il est mille fois préférable de renoncer au trône que d'être le Padişah du peuple d'aujourd'hui» (Selim III déclare aux hommes du palais son abdication, tandis que la révolte de Kabakçı Mustafa régne dehors)<sup>148</sup>.

La rébellion de 1807 avait éclaté contre le *Nizam-ı Cedid* (le Nouvel ordre) de Selim III proclamé en 1793, dans la foulée de l'état de paix issue du traité de Jassy (1792). Ce projet de rénovation concernait plusieurs domaines comme le système financier de l'État, la diplomatie ou les oulémas même si, pour certains domaines, les réformes n'étaient pas profondes<sup>149</sup>. Le *Nizam-ı Cedid* mettait l'accent sur l'armée et s'était

<sup>147</sup> Si — comme İ. H. Uzunçarşılı l'écrit — les corps de Patrona Halil et de ses camarades ont été jetés devant la fontaine Ahmed III en face de la Porte Auguste du palais (*Bab-ı Hümayun*), cela peut être considéré comme un acte qui souligne la vengeance de la dynastie (voir *IHU*, vol. 4.1, p. 217). Cependant, les chroniques présentent des informations très diverses à ce sujet. Certaines nient même que leurs corps aient été laissés dans la rue (voir M. M. Aktepe, *Patrona*, op. cit., p. 179).

<sup>148</sup> «Bu zemâne halkına pâdişah olmaktansa inzivada olmak bin kat evlâdır», Câbi Ömer Efendi, *Câbi Târîhi*, vol. 1, M. A. Beyhan (éd.), Ankara, 2003, p. 140.

<sup>149</sup> Pour les réformes de la période de Selim III, voir S. J. Shaw, *Between Old and New*, Massachusetts, 1971, p. 71-179 et E. Z. Karal, *Selim III'ün Hatt-ı Hümayunları—Nizam-ı*

même concrétisé par la création d'un corps militaire qui portait le nom de «Nizam-ı Cedid». Ce nouveau corps s'entraînait régulièrement d'après les techniques des armées européennes et était encadré par des officiers européens (français, allemand ou encore anglais). Ses membres avaient progressivement augmenté. À son lancement, il comptait moins de cinq cents militaires. En 1806, plus de vingt-quatre mille personnes y étaient inscrites<sup>150</sup>. Les janissaires s'étaient naturellement alarmés de la création puis de l'importance grandissante de ce corps. Conscient du danger d'une possible mutinerie des janissaires, mutinerie qui pouvait se transformer en rébellion populaire, Selim III tentait de les rassurer en les payant régulièrement (ce qui n'était plus le cas depuis plus d'un demi-siècle) et en publiant des décrets impériaux soulignant leur importance dans le système militaire ottoman. Il y répétait également qu'il n'avait aucune intention de violer leurs droits traditionnels<sup>151</sup>. Malgré ses efforts, et bien qu'il se soit résigné à ne pas réduire le nombre des janissaires (qui, au contraire, avait augmenté de manière spectaculaire après 1800<sup>152</sup>), il ne convainquit pas. Le *Nizam-ı Cedid* et son progressif élargissement inquiétaient toujours les janissaires.

Une rumeur, analogue à celle qui avait mis fin au règne d'Osman II, circulait dans la capitale. Selim III aurait planifié d'abolir le corps des janissaires avec l'aide des militaires du «Nouvel ordre». Leur intégration dans la population urbaine, mais également le fait qu'ils étaient les habitués, voire les propriétaires de la plupart des cafés où les prémices de l'opinion publique se formaient, facilitèrent vraisemblablement la diffu-

*Cedid-1789-1807*, Ankara, 1946, p. 34-41. Pour le déroulement des événements de 1807, voir *Câbi Târihi*, *op. cit.*, p. 126-143; A. de Juchereau de Saint-Denis, *Deux révolutions à Constantinople en 1807 et 1808*, vol.2, Paris, 1819, p. 112-141; *Georg Oğlukyan'ın Ruznamesi*, H. D. Andreasyan (trad. et éd.), Istanbul, 1972, p. 1-11; Y. Akçura, *Osmanlı Dağulma Devri (XVII. Ve XIX. Asırlarda)*, Istanbul, p. 135-153; E. Z. Karal, *Osmanlı Tarihi*, vol. 5, Ankara, 1994, p. 80-83; S. J. Shaw, *Between*, *op. cit.*, p. 378-383.

<sup>150</sup> Pour les chiffres, voir S. J. Shaw, «The Origins of Ottoman Military Reform: the Nizam-ı Cedid Army of Sultan Selim III», *JMH*, vol. 37, n° 3, 1965, p. 300 ou S. J. Shaw, *Between*, *op. cit.*, p. 130-132.

<sup>151</sup> S. J. Shaw, «The Established Ottoman Army Corps under Sultan Selim III (1789-1807)», *Der Islam*, vol. 40, 1965, p. 152-153.

<sup>152</sup> Quand nous consultons les chiffres fournis par S. J. Shaw, nous avons l'impression que le sultan avait complètement perdu le contrôle de l'inscription des janissaires entre 1800 et 1806. La première inspection réalisée après la création du *Nizam-ı Cedid* en 1794 indique la présence de 54 458 janissaires. En 1800, ils n'y en avait que 800 de plus (55 226), mais d'après la dernière inspection avant la révolte de 1806, le nombre des membres du corps avait presque doublé (98 539) (voir S. J. Shaw, «The Established», *loc. cit.*, p. 153).

sion de cette rumeur<sup>153</sup>. À la lecture des rapports de situation présentés au sultan au moment de la proclamation du *Nizam-ı Cedid*, nous pouvons aisément croire que cette rumeur n'était pas issue de la seule imagination des janissaires<sup>154</sup>. Au moment de la révolte, en 1807, Selim III avait cependant d'autres priorités, menaçantes pour la survie de l'Empire et pour la légitimité du pouvoir du sultan. Le pouvoir grandissant des notables (*ayan*)<sup>155</sup>, l'occupation de l'Égypte par la France (1798-1801) et le fait de ne pas avoir un fils avaient déjà dégradé la légitimité de Selim III. Les attaques russes (depuis 1806), l'expédition navale britannique à Istanbul (février-mars 1807) et les attaques et la prise de contrôle par les *Wahhabites* des Lieux Saints qui empêchaient même le pèlerinage (février 1807) aggravèrent encore plus la crise de légitimité du sultan<sup>156</sup>. Il était alors douteux que Selim III ait à ce moment-là entrepris d'affronter les janissaires. Même si le danger semblait temporairement écarté pour les janissaires, c'était finalement le moment idéal pour fomenter une révolte, d'autant que la faiblesse du sultan avait éclaté au grand jour avec le second «Edirne Vakası» en 1806<sup>157</sup>. Encore une fois, donc, c'est la crainte de perdre certains droits et privilèges acquis (ou traditionnels) et la crainte d'un changement dans la structure établie de l'organisation de la politique qui motivèrent la révolte.

L'intégration des janissaires à la population urbaine, que nous avons soulignée à plusieurs reprises, donnait aux rumeurs sur l'abolition du corps — qui ne devaient intéresser, en apparence, que les militaires —

<sup>153</sup> M. Sunar, «Cauldron», *op. cit.*, p. 128-129; C. Kırh, «The Struggle Over Space: Coffeehouses of Ottoman Istanbul 1780-1845», thèse de doctorat non publiée, Binghamton University, 2000, p. 112-128.

<sup>154</sup> Les rapports proposaient soit la transformation du corps des janissaires en une armée à l'europpéenne, soit la création d'une nouvelle armée sans abolir le corps des janissaires, solution jugée non réalisable (E. Z. Karal, *Selim III'ün*, *op. cit.*, p. 34-41).

<sup>155</sup> Comme Ali Paşa à Ioannina, Pasvanoğlu à Vidin (en Bulgarie actuelle), Alemdar Paşa à Roustchouk (en Bulgarie actuelle), Karaosmanoğlu dans le sud-ouest de l'Anatolie, Çapanoğlu en Anatolie centrale, Tayyar et Battal Paşa au nord-est, Cezzar Ahmed Paşa en Syrie, en Palestine et au Liban, Süleyman Paşa Baban à Suleymaniye (en Irak actuel), Murad et İbrahim Bey en Égypte, les Saoudiens-wahhabites dans la plus grande partie de l'Arabie (voir S. J. Shaw, «The Origins», *loc. cit.*, p. 303).

<sup>156</sup> Pour les différentes raisons affaiblissant la légitimité de Selim III, voir A. Yıldız, «Vaka-yı Selimiyye or the Selimiyye Incident: A Study of the May 1807 Rebellion», thèse de doctorat non publiée, Sabancı University, 2008, p. 202-218; pour un récit détaillé de l'expédition navale britannique et pour une analyse profonde de ses probables liens avec la révolte, voir *idem* p. 268-302.

<sup>157</sup> C'est une révolte militaire qui empêche Selim III d'introduire le *Nizam-ı Cedid* en Roumélie.

une dimension sociale qui touchait toutes les classes urbaines, les *esnaf*, les ouvriers non qualifiés, les détenteurs des fiches de paie des janissaires (*esame*), et même les nouveaux arrivants<sup>158</sup>. Le déroulement de la révolte était presque le même que pour les précédentes. Même si les janissaires restaient mécontents de la politique de Selim III, ils ne demandèrent pas sa destitution. Ils exigèrent l'abolition du *Nizam-ı Cedid* et l'exécution de onze vizirs et bureaucrates qui avaient joué un rôle dans la création de la nouvelle armée. L'historiographie ottomane a tendance à présenter les révoltés comme des « ignorants réactionnaires ». Ceux-ci se considéraient, en revanche, probablement, comme les vrais défenseurs de l'ordre dans l'Empire. Car, comme ce fut le cas à la déposition d'Osman II, l'instauration d'un nouvel ordre pouvait aussi très bien être perçue comme un acte de « désobéissance » par rapport à l'ordre établi dans l'Empire.

La révolte fut menée, comme celle de 1730, par un janissaire subalterne (*çavuş*) nommé *Kabakçı Mustafa*. Le déroulement des événements fut assez similaire à celui des précédentes révoltes. Un petit groupe de janissaires descendit dans la rue, notamment dans les quartiers où les commerçants, artisans, ouvriers et porteurs étaient supposés se trouver, et leur demanda, ainsi qu'au reste de la population, leur soutien dans leur juste combat<sup>159</sup>. Ils trouvèrent rapidement le soutien actif des hauts oulémas qui s'opposaient déjà aux réformes, et notamment celui du cheikh-ul islam Mehmed Ataullah et du juge (*kadı*) d'Istanbul Mehmed Murad<sup>160</sup>. En 1807, à la différence de la révolte de 1730, les hauts officiers des janissaires apportèrent également leur soutien au mouvement mené par les janissaires subalternes. Les révoltés demandèrent finalement — vraisemblablement sur proposition des hauts oulémas — la déposition de Selim III après avoir obtenu l'exécution des onze personnages déjà dési-

<sup>158</sup> Pour les multiples liens entre les janissaires et la population urbaine, voir M. Sunar, « Cauldron », *op. cit.*, p. 32-95. Signalons que la demande principale des janissaires (l'abolition du *Nizam-ı Cedid*) touchait directement la population urbaine, car la création d'une nouvelle armée avait généré le prélèvement d'impôts supplémentaires. L'abolition du corps signifiait également la suppression de ces impôts et cela comptait pour le peuple d'Istanbul qui avait soutenu les révoltés (voir Saint-Denys, *Deux révolutions, op. cit.*, vol. 2, p. 142).

<sup>159</sup> M. Sunar, « Cauldron », *op. cit.*, p. 113-114; Georg Oğlukyan'in, *op. cit.*, p. 5.

<sup>160</sup> U. Heyd « The Ottoman Ulema and Westernization in the time of Selim III and Mahmud II », A. Hourani, P. Houry & M. C. Wilson (dir.), *The Modern Middle East*, New York, 1993, p. 33. Pour plus de détails sur l'attitude des hauts oulémas durant la révolte et par rapport aux révoltés (bien que rédigés avec les jugements moraux de l'auteur), voir O. Özkul, *Gelenek ve Modernite Arasında Ulema*, Istanbul, 2005, p. 357-367.

gnés et après avoir assassiné les leaders de la nouvelle armée. En effet, Selim III était tout de même l'instigateur de ces réformes. Il abdiqua en faveur de son cousin Mustafa IV, et son exécution ne fut pas évoquée... jusqu'à ce qu'une autre révolte tente de le re-introniser.

#### *Mustafa IV (1808): le trône envahi par les provinces*

« Si nous exécutons le sultan Selim et le sultan Mahmud, Mustafa, notre Padişah, restera seul. La querelle sera ainsi réglée. Même s'ils le veulent ou pas, ils seront obligés d'accepter Mustafa comme Padişah » (Les *ağa* du palais impérial proches de Mustafa IV, cherchant une stratégie contre Alemdar Mustafa Paşa qui, arrivé devant le palais, voulait re-introniser Selim III)

« Si on touche à un seul cheveu de notre souverain Selim, je ne laisserai aucun survivant dans le palais auguste, sauf le sultan Mahmud; je le tuerai tous » (Alemdar Mustafa Paşa, méfiant et menaçant, quand on lui annonça la mort de Selim III)<sup>161</sup>.

La révolte de 1807 ressemblait sous certains aspects (dans ses causes, les demandes des révoltés, les acteurs principaux) aux précédentes, mais les équilibres politiques de l'Empire n'étaient plus les mêmes. L'organisation du pouvoir avait vu un important changement durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce changement n'était, certes, pas visible dans le mode de fonctionnement de la révolte de 1807 qui fit monter Mustafa IV sur le trône, mais il allait s'exprimer bientôt, d'une manière plus claire que jamais, avec la révolte qui allait le renverser.

Ce changement concernait le rôle grandissant des *ayan* sur la scène politique ottomane<sup>162</sup>. Les *ayan* étaient apparus avant le XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>161</sup> « Bizler Sultan Selim'i ve Sultan Mahmud'u i'dam ederiz, gayrı padişah olucak. Hâlâ Padişahımız Sultan Mustafa'dan gayrı kim padişah olucak, gavga cümle bertaraf olur; ister ve istemez Sultan Mustafâ'yı padişahlığa kemâ fi's-sâbık kabûl ederler »; « Eğer Sultan Selim efendimiz'in bir müyuna hatâ getürmüşler ise Sarây-ı humâyûnda Sultan Mahmud'dan gayrı bir cân komar, helâk ederim » (*Câbi Tarihi, op. cit.*, p. 176-177).

<sup>162</sup> Le développement de cette institution fait l'objet de plusieurs études. Parmi cette large bibliographie, pour le développement général de l'institution, voir İ. H. Uzunçarşılı, « Ayan », *İA*, Istanbul, 1942, p. 41-42; M. Akdağ, « Osmanlı Tarihinde Ayanlık Düzeni Devri, 1730-1839 », *TAD*, Ankara, vol. 8-12, n° 14-23 (1970-1974), 1975, p. 51-61; Ö. Mert « Ayan », *DİA*, vol. 4, Istanbul, 1991, p. 195-198; Y. Özkaya, « Merkezi Devlet Yapısının Zayıflaması Sonuçları: Âyanlık Sistemi ve Büyük Hanedanlıklar », *Os*, vol. 6, Ankara, 1999, 165-173; pour une analyse également historiographique, voir S. Faroqhi « Coping with the Central State, Coping with Local Power: Ottoman Regions and Local Notables From the Sixteenth to the Early Nineteenth Century », F. Adanır & S. Faroqhi (dir.), *Ottoman Historiography: Turkey and Southeastern Europe*, Leyde, 2002, p. 351-381.

La documentation ottomane montre que le mot «*ayan*» avait déjà le sens de «notable» au XV<sup>e</sup> siècle<sup>163</sup>. C'est vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que le mot gagna une connotation plus spécifique qui devait renvoyer aux riches (élus) qui jouaient le rôle d'un pouvoir intermédiaire entre l'État central et la population locale<sup>164</sup>. À partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les pouvoirs et le nombre d'*ayan* s'étendirent progressivement. Ce processus était principalement dû aux crises économiques qui affaiblissaient l'État central et l'obligeaient à faire de plus en plus appel aux *ayan* pour collecter les impôts, recruter des militaires, etc. Le pic de ce processus se concrétisa, en 1695, par une réforme dans le système fiscal de l'Empire. En créant le statut de «fermier d'impôt à vie», le gouvernement espérait pouvoir répondre aux besoins militaires et économiques que les longues guerres contre la Sainte ligue nécessitaient<sup>165</sup>. Mais cela fit exploser le nombre d'*ayan* en transformant nombre des fermiers d'impôt en *ayan* et en les érigeant au cours du siècle suivant en puissants «aristocrates fonciers»<sup>166</sup>. Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, les familles d'*ayan* pouvaient ainsi aisément accumuler pouvoir économique, bureaucratique et militaire et le transmettre à la génération suivante. Le XVIII<sup>e</sup> siècle ottoman fut, en quelque sorte, «l'ère des *ayan*»<sup>167</sup>.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la plupart des provinces ottomanes (particulièrement dans les Balkans et dans les régions frontalières), les *ayan* avaient déjà fait la preuve de leur pouvoir<sup>168</sup>. Une illustration en est l'*ayan* de Roustchouk, Alemdar Mustafa Paşa. Un an avant le détronement de Selim III, il était devenu l'*ayan* des *ayan* dans sa région (12 août 1806) et il avait été nommé, par Selim III, gouverneur de Silistrie et *serasker* (commandant en chef) à vie des troupes de la région du Danube

<sup>163</sup> Y. Özkaya, «Merkezi Devlet», *loc. cit.*, p. 165.

<sup>164</sup> D. R. Sadat, «Rumeli Ayanlari: The Eighteenth Century», *JMH*, vol. 44, n° 3, 1972, p. 346-347. Comme D. Sadat le précise, la nature de l'élection est inconnue.

<sup>165</sup> Rappelons que c'est durant ces mêmes années de guerres que le gouvernement ottoman finit par accepter l'existence des «janissaires-*asnaf*».

<sup>166</sup> J'utilise ici la traduction de l'expression «landed aristocracy» proposée par D. Sadat («Rumeli», *loc. cit.*, p. 347). Précisons, d'ailleurs, que les historiens ottomans emploient essentiellement trois termes pour désigner ces *ayan* «musclés»: *derebeyi* (lord de vallée), *hanedan* (dynastie) et *müttegallibe* (usurpateur) (voir J. M. Mordtmann & B. Lewis, «Derebey», *El*, vol. 2, Leyde, 1977, p. 213).

<sup>167</sup> Au regard du découpage chronologique de l'histoire ottomane faite dans l'ouvrage édité par H. İnalcık et D. Quataert, dans lequel la partie qui couvre la période 1699-1812 est nommée par son auteur B. McGowan, «The Age of Ayans» (H. İnalcık & D. Quataert [dir.], *An Economic and Social History of the Ottoman Empire 1300-1914*, Cambridge, 1994, p. 639-723).

<sup>168</sup> Voir *supra*, note 155 pour quelques-uns des principaux *ayan* de la période concernée.

(4 février 1807)<sup>169</sup>. Cette ascension d'Alemdar Mustafa Paşa sous le règne de Selim III n'indique pas la présence d'un soutien réciproque entre le sultan et le pacha. Le gouvernement central n'avait même pas voulu reconnaître le statut d'*ayan* des *ayan* de Mustafa Paşa quand il avait été élu par les *ayan* de la région. Ni Alemdar Mustafa Paşa, ni les autres *ayan* ne soutenaient les réformes de Selim III. Ils considéraient la politique du sultan comme une menace pour leur pouvoir et leur autonomie<sup>170</sup>. Après le détronement de Selim III et après la prise de pouvoir par les janissaires, c'est, cependant, Alemdar Mustafa Paşa qui allait accueillir les opposants au nouveau gouvernement et qui allait tenter de re-introniser le sultan destitué. Selon certaines interprétations, les initiateurs des réformes, réfugiés chez lui, l'auraient convaincu du bien-fondé de ces réformes<sup>171</sup>. Selon d'autres interprétations, Mustafa Paşa aurait décidé de soutenir les nouveaux opposants parce qu'il n'espérait aucun changement de position du gouvernement central au sujet des *ayan*, même si ce gouvernement était composé d'opposants des réformes de Selim III<sup>172</sup>. En outre, malgré son opposition aux réformes, grâce à ses succès dans les dernières batailles contre la Russie, Mustafa Paşa escomptait probablement obtenir un titre dans la haute bureaucratie<sup>173</sup>. La révolte des janissaires avait ruiné ses attentes. Quoi qu'il en soit, Alemdar Mustafa Paşa (un *ayan*) s'était allié avec les bureaucrates pro-réformes (des opposants au nouveau gouvernement) et cette alliance disposait de tous les atouts pour reprendre le pouvoir: le savoir-faire (pour diriger l'Empire) et la puissance militaire (pour renverser le sultan). Les *ayan* et Alemdar Mustafa Paşa se devaient également de saisir cette opportunité, car la fai-

<sup>169</sup> Pour les données biographiques sur Alemdar Mustafa Paşa et pour le déroulement de l'incident de 1808, voir Saint-Denys, *Deux révolutions*, *op. cit.*, vol. 2, p. 104, 141-234; İ. H. Uzunçarşılı, *Meşhur Rumeli Ayanlarından Tirsinikli İsmail, Yıllık Oğlu Süleyman Ağalar ve Alemdar Mustafa Paşa*, Istanbul, 1942; K. Arapyan, *Rusçuk Ayânı Mustafa Paşa'nın Hayatı ve Kahramanlıkları*, E. Uras (trad.), Ankara, 1943; S. J. Shaw, *Between*, *op. cit.*, p. 396-407; K. Beydilli, *Alemdar Mustafa Paşa, DİA*, vol. 2, Istanbul, 1989, p. 364-365.

<sup>170</sup> S. J. Shaw, *Between*, *op. cit.*, p. 397.

<sup>171</sup> K. Beydilli, «Alemdar», *loc. cit.*, p. 364; İ. H. Uzunçarşılı, *Meşhur*, *op. cit.*, p. 82-84. D'autres récits racontent plus ou moins l'inverse. À savoir que ce serait Alemdar Mustafa Paşa qui aurait encouragé les bureaucrates pro-réformes pour agir ensemble (K. Arapyan, *Rusçuk*, *op. cit.*, p. 6-7).

<sup>172</sup> S. J. Shaw, *Between*, *op. cit.*, p. 397.

<sup>173</sup> *Idem*, p. 386. A. J. de Saint-Denys (un contemporain) reproduit une version «naïve» de cette interprétation, selon laquelle Alemdar Mustafa Paşa voulait re-introniser Selim III car il aurait éprouvé «la plus vive reconnaissance» [*sic*] envers le sultan destitué (voir Saint-Denys, *Deux révolutions*, *op. cit.*, vol. 2, p. 164).

blesse du pouvoir à Istanbul pouvait leur permettre de montrer leur puissance au-delà de leur région, d'élargir leur espace de pouvoir, d'accroître leurs privilèges, et peut-être le plus important, de devenir des faiseurs de sultan.

Après avoir fait assassiner Kabakçı Mustafa avant son arrivée à Istanbul, Alemdar Mustafa Paşa entra dans la ville avec une grande armée<sup>174</sup>; il fut accueilli par Mustafa IV avec des cadeaux. Après dix jours de silence et de manœuvres politiques discrètes des deux côtés, Alemdar Mustafa Paşa, entendant que Selim III allait être exécuté, assiégea le Palais impérial. Il ne put pas l'empêcher. Apparemment Mustafa IV avait ordonné son exécution ainsi que celle du prince Mahmud afin de rester l'unique fils de la dynastie et donc la seule alternative légitime pour le trône. Nous ne savons pas si c'était effectivement Mustafa IV, bientôt déposé, qui en avait donné l'ordre. Les chroniques ottomanes qui aiment toujours transcrire les dernières paroles du sultan avant de quitter le trône ne citent presque aucune phrase de Mustafa IV. On entend parler les *ağa*, la voix de Selim III lors de son exécution et la réaction d'Alemdar Mustafa Paşa quand il apprit la mort de Selim. Mais le sultan, *a priori* la figure centrale, n'y apparaît pas; il n'ordonne pas, il ne crie pas, il ne parle presque pas<sup>175</sup>. Le sultan ottoman semble être devenu secondaire,

<sup>174</sup> Composée de 25 000 hommes d'après K. Arapyan (*Ruşuk, op. cit.*, p. 7-8). Signalons que ce n'était pas «ouvertement» une armée rebelle, mais l'armée de Roumélie et les militaires des *ayan* sous le commandement d'Alemdar Mustafa Paşa.

<sup>175</sup> Dans *Câbi Târihi* nous ne trouvons qu'une phrase évoquant l'état d'âme du sultan destitué, mais après l'entrée d'Alemdar Mustafa Paşa dans le palais: «Ve sultan Mustafa dahi Sâray-ı humâyûnun bir tarafından firâr ve ziyâde peşmân ü nâdim olup ammâ ne çare...» (*Câbi Târihi, op. cit.*, p. 178). Dans *Târih-i Cevdet*, le Sultan Mustafa est également absent durant son détronement et l'exécution de Selim III. On le retrouve décrit dans une scène juste après l'intronisation de Mahmud II par Alemdar Mustafa Paşa. Mustafa IV se promène dans le palais au niveau du pavillon de Bagdad, visiblement un peu hagar, il murmure: «J'ai été détroné, mais qui a intronisé Mahmud» (*Ben tahttan indim Mahmudu kim çıkardı*), voir Ahmed Cevdet (Paşa), *Tarih-i Cevdet*, vol. 8, 1309/1891-1892 deuxième éd., Istanbul, p. 310. Le *ruzname* (journal) du palais ne contient pas plus de détails sur les réactions de Mustafa IV durant son détronement. Il n'y apparaît que deux fois (voir la transcription de İ. H. Uzunçarşılı, *Meşhur, op. cit.*, p. 126-137). Dans les récits du *Yayla İmamı Risalesi*, Mustafa IV n'apparaît qu'une seule fois lorsqu'il accepte l'ordre de l'exécution de Selim III proposé par ses *ağa*: voir *Vaka-ı Cedit, Yayla İmamı Tarihi ve Yeni Olaylar*, Y. Sinemoğlu (éd.), 1978, p. 88-91. Les chroniques tentent d'ailleurs de montrer une continuité entre Selim III et Mahmud II et de présenter le règne de Mustafa IV comme une parenthèse — une parenthèse «réactionnaire» à blâmer — entre deux sultans «réformistes». Cette position explique sans doute la relativisation du rôle de Mustafa IV dans les chroniques qui se concentrent sur l'assassinat de Selim III, sur la survie et l'intronisation de Mahmud II et sur tout ce qu'Alemdar Mustafa Paşa a fait durant ce processus.

même dans la description d'une scène qui devrait se focaliser uniquement, ou du moins principalement, sur lui.

Le prince Mahmud, qui échappa à son exécution, négocia avec Alemdar Mustafa Paşa les conditions de son intronisation. Il accepta de devenir sultan à la condition qu'Alemdar Mustafa Paşa, qui détenait une indispensable puissance militaire, devienne son grand-vizir<sup>176</sup>. Ces paroles soulignent de nouveau le pouvoir affaibli du sultan. Le mandat d'Alemdar Mustafa Paşa dura à peine quatre mois. Il mourut, à la mi-novembre 1808, dans une autre rébellion de janissaires. Mustafa IV, détroné, perdit également la vie durant cette rébellion. Mahmud II, craignant un renversement — et suivant ici l'exemple de son frère — ordonna son exécution afin de garantir son trône. Il était désormais le seul à disposer du droit légitime d'être assis sur le trône ottoman. Sa stratégie porta vraisemblablement ses fruits puisque la révolte cessa alors. Cependant, la légitimité et la sacralité de la dynastie sur laquelle Mahmud II s'appuyait pour sécuriser son règne semblent avoir été entamées par deux détronements et deux régicides en dix-huit mois. Les chroniques nous rapportent les conversations entre révoltés le jour de l'enterrement de Mustafa IV, qui avait été retardé deux jours pour attendre que le calme revint dans la ville. D'après ces conversations, le plus important était la survie du corps des janissaires; le sultan n'était qu'un être humain qui pouvait être remplacé par Esmâ Sultan<sup>177</sup> ou par le Khan de Crimée ou par le *Şerif*<sup>178</sup> de la Mecque ou encore par le molla Hünkar (chef de l'ordre *Mevlevî*) à Konya<sup>179</sup>. Les valeurs traditionnelles seules étaient de moins en moins capables de donner au souverain la nécessaire légitimité et sacralité. De nouveaux supports et mécanismes de légitimité et la

<sup>176</sup> «Bak lala, eğer mühr-i humâyûnumu vekâlet-i kübrâm ile kabûl eder isen ben de pâdişahlığı kabûl ederim» (*Câbi Târihi, op. cit.*, p. 178). La formulation de cette phrase, attribuée à Mahmud II, cherche à souligner le poids de la volonté du sultan et son influence sur le déroulement de son intronisation. Malgré cette implicite tentative, c'est tout de même sa faiblesse qui restera la plus visible.

<sup>177</sup> Esmâ Sultan (1778-1848) était la sœur de Mustafa IV et la demi-sœur de Mahmud II. Elle était une des plus importantes et dernières représentantes des princesses ottomanes économiquement puissantes et politiquement influentes, apparues au XVIII<sup>e</sup> siècle (voir T. Artan, «From Charismatic Leadership to Collective Rule: Introducing Materials on the Wealth and Power of Ottoman Princesses in the Eighteenth Century», *Toptum ve Ekonomi*, n° 4, 1993, p. 53-94, pour Esmâ Sultan voir p. 66-71).

<sup>178</sup> Titre du gouverneur de La Mecque.

<sup>179</sup> T. Öz, «Selim III, Mustafa IV ve Mahmud II Zamanlarına ait Birkaç Vesika», *Tarih Vesikaları*, vol. 1, n° 1, 1941, p. 25. On retrouve des propos similaires dans *Câbi Târihi, op. cit.*, p. 305.

reformulation de la sacralité du sultan ottoman allaient apparaître sous le règne de Mahmud II, côte à côte avec la transformation de la politique gouvernementale ottomane portant en germes la visibilité, l'opinion publique et la citoyenneté<sup>180</sup>.

Les premiers mois du règne de Mahmud II avaient plutôt fait la preuve de la faiblesse de la figure du sultan et de l'autorité du gouvernement central. Entre le détronement de Mustafa IV et son exécution, le grand-vizir et «l'âme du gouvernement» était Alemdar Mustafa Paşa. Autrement dit, un *ayan* faiseur de sultan. Avec lui, ce sont les *ayan* qui avaient montré leur capacité à défaire et refaire le sultan<sup>181</sup>. Ils soulignaient ainsi — comme tous les autres groupes de privilèges — leur place dans la constitution non-écrite ottomane<sup>182</sup>. En outre, sous le gouvernement d'Alemdar Mustafa Paşa, les *ayan* firent un pas de plus en officialisant leur statut. Alemdar Mustafa Paşa invita les principaux *ayan* d'Anatolie et de Roumélie à Istanbul. Ils vinrent avec leurs armées, restées en dehors des murs. Un pacte fut signé le 7 octobre 1808 et les droits des *ayan* et leur autorité sur leurs régions respectives — qui étaient *de facto* établis depuis au moins la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle — furent officiellement reconnus par le gouvernement central et le sultan<sup>183</sup>. Ce *Sened-i*

<sup>180</sup> Ce constat sera développé dans le chapitre intitulée «Le postlude à l'ère des janissaires ou le prélude à *Kuleli* et à *Meslek*».

<sup>181</sup> D'après certaines interprétations, c'est Istanbul qui aurait utilisé le pouvoir d'Alemdar Mustafa Paşa et ne lui aurait jamais conféré de légitimité (voir par exemple M. Heper, «Center and Periphery in the Ottoman Empire: With Special Reference to the Nineteenth Century», *International Political Science Review*, vol. 1, n° 1, 1980, p. 89-90). Rétrospectivement, le centre a sans doute tiré profit de l'arrivée d'Alemdar Mustafa Paşa à Istanbul. Cependant, au moment des faits, ce sont les pouvoirs locaux qui ont fait la preuve de leur puissance vis-à-vis du centre et non pas l'inverse. Quant à la question de la légitimité d'Alemdar Mustafa Paşa, comme nous l'avons vu dans d'autres cas, les chroniques ne parlent jamais positivement des faiseurs ou défaisers de sultan et ils ne leurs attribuent jamais de légitimité. Leur audace ne mérite que d'être condamnée, au moins par respect du souverain régnant. Dans les exemples où les (dé)faiseurs de sultan appartiennent à l'élite (bureaucratique ou religieuse), les chroniques dénoncent toujours leur «personnalité trop ambitieuse»; dans les exemples où les (dé)faiseurs de sultan sont issus d'une classe inférieure ou de province (comme Patrona Halil et Kabakçı Mustafa), on les présente comme des personnages non seulement ambitieux mais également rudes et ignorants.

<sup>182</sup> L'expression *constitution non-écrite* ne renvoie pas ici aux débats sur la nature du *Sened-i İttifak* (qui est considéré par plusieurs chercheurs comme la première constitution ou *Magna Carta* ottomane), mais à la caractéristique latente du système politique ottoman.

<sup>183</sup> Il ne s'agissait ici que d'une des clauses du pacte. Le gouvernement central et le sultan ottoman avaient, en fait, essayé de tirer profit de la régularisation d'une situation de fait. Avec ce pacte, les *ayan* affirmaient leur loyauté au sultan, garantissaient de le défendre en cas de trahison (venant des oulémas, des militaires...) et reconnaissaient la

*İttifak* n'eut pas l'occasion d'être appliqué. Pour rester valide, le pacte devait être signé par chacun des successeurs du grand-vizir et du cheikh-ul islam, mais, après la mort d'Alemdar Mustafa Paşa, juste un mois plus tard, personne ne le revalida<sup>184</sup>.

### Quelques remarques conclusives sur l'histoire des détronements

Dans ce chapitre conclusif, nous allons mettre en évidence les points décisifs de la structure diachronique de quatre thèmes dans l'histoire des révoltes ayant renversé le sultan, à savoir les caractéristiques des révoltes (mode d'organisation et d'action), la modification de la constitution non-écrite ottomane, l'évolution de l'autorité, de la légitimité et de la sacralité du sultan et enfin le destin des faiseurs et défaisers de sultan.

Le point commun le plus évident entre toutes les révoltes ayant renversé le sultan jusqu'à la dernière en 1808, est la participation des janissaires. Cette participation détermine, d'abord, le déroulement de la révolte. Nous retrouvons en effet les mêmes lieux et les mêmes actions (concrètes et symboliques) dans toutes ces révoltes. Une révolte des janissaires se déroulait principalement en deux endroits: la mosquée des janissaires (à savoir Orta Camii) et une place nommée Et Meydanı à Aksaray où leur caserne se trouvait. Cette dernière voyait le rassemblement du public et le déclenchement de la mutinerie (on y emmenait symboliquement la marmite de la caserne), tandis que la mosquée remplissait plutôt la fonction de quartier général et de lieu de propagande ou d'agitation. Ces deux lieux «cultes» ont toujours fait entendre leurs noms dans les mutineries des janissaires jusqu'à l'abolition du corps. Cependant, nous pouvons y observer une significative modification, qui s'exprime de manière plus visible dans la révolte en 1730. La place où les janissaires se réunissaient pour se révolter était la même, mais le chemin qui y menait avait été modifié. Écoutons Hammer-Purgstall:

«Le jeudi, 28 septembre, au lever du soleil, un attroupement de dix-sept janissaires se forma devant la porte de la mosquée du sultan Beyazid, en face du marché aux Cuillers (28 septembre 1730 — 15 rebioul-ewwel 1143); ils avaient à leur tête l'Albanais Patrona-Khalil. Ils traversèrent l'ancien

nécessité de réformer l'armée (voir les articles 1, 2 et 6. Pour le texte intégral de *Sened-i İttifak*, voir A. Akyıldız, *Osmanlı Bürokrasisi ve Modernleşme*, Istanbul, 2004, p. 91-102).

<sup>184</sup> B. Tanör, *Osmanlı Türk Anayasal Gelişmeleri*, Istanbul, 2004, p. 49; H. İnalçık, «Sened-i İttifak ve Gülhane Hatt-i Hümayunu», *Belleten*, vol. 28, n° 112, 1964, p. 609.

Bezesten (les halles voûtées) en criant: "Nos réclamations sont légitimes! Que tous ceux qui font partie du peuple de Mohammed ferment leurs boutiques et se joignent à nous!" Quelques marchands effrayés commencèrent effectivement à fermer leurs boutiques; ils se rendirent au marché aux viandes<sup>185</sup>, centre habituel de leurs insurrections, et y transportèrent la marmite du premier régiment des janissaires...»<sup>186</sup>.

L'*esnaf*, qui apportait toujours son soutien aux janissaires en cas de mutinerie (au moins depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle), était devenu une figure encore plus centrale; il déterminait la stratégie, le déroulement et aussi les revendications de la révolte. L'*ağa* des janissaires, qui avait eu un rôle décisif dans les révoltes précédentes, avait laissé également sa place en 1730 à un simple janissaire-*esnaf*. Nous observons la même stratégie dans la révolte de 1807, encore une fois sous le leadership d'un collègue subalterne<sup>187</sup>.

Ce changement dans le déroulement de la révolte correspondait également à un changement des caractéristiques latentes de la politique et de la lutte du pouvoir dans la capitale ottomane. Dans les révoltes du XVII<sup>e</sup> siècle, nous observons la présence marquée de certains personnages de haut niveau de la bureaucratie administrative, religieuse et militaire, notamment le grand-vizir, le cheikh-ul islam et l'*ağa* des janissaires, et de la Cour (la reine mère, les chefs des eunuques, etc.) qui jouent des rôles déterminants et très actifs. Dans certains cas de détronements, — particulièrement ceux de Mustafa I<sup>er</sup>, d'Osman II et d'Ibrahim et même dans le cas de celui de Mustafa II —, nous constatons que ces hauts dignitaires arrivaient même à instrumentaliser le pouvoir des militaires grâce à leurs relations clientélistes afin de

<sup>185</sup> Il s'agit ici de la place connue sous le nom de Et Meydanı (ou *Meydan-ı Lahm* ou encore *Lahim Meydanı*). Signalons que la place ne remplissait pas exactement la fonction d'un «marché aux viandes». Les boucheries sur la place préparaient les viandes seulement pour les janissaires. Cette place était mitoyenne avec l'une des entrées de la caserne des janissaires (à Aksaray) où, depuis le règne de Süleyman I<sup>er</sup> (1520-1566), on transportait la viande (voir A. Özcan, «Etneydanı», *DİA*, vol. 11, Istanbul, 1995, p. 497-498).

<sup>186</sup> *HP*, vol. 14, p. 114.

<sup>187</sup> Le chemin suivi par les janissaires le jour de la révolte passait par les quartiers de commerce et par les bazars comme Asmalı, Unkapanı, Tahtakale, Uzunçarşı et le Grand Bazar, et arrivait à *Et Meydanı* (M. Sunar, «Cauldron», *op. cit.*, p. 113; Georg Oğlukyan'ın, *op. cit.*, p. 5). Le déroulement des révoltes s'était précisé ou, tout simplement, nos sources étaient, elles, mieux informées. Les officiers subalternes, eux, auraient organisé de grandes réunions. Après avoir renversé le gouvernement d'Alemdar Mustafa Paşa, ils allaient même tenter d'obtenir le droit formel de participer, aux côtés des officiers supérieurs, aux conseils d'État (voir M. Sunar, «Cauldron», *op. cit.*, p. 112).

défendre les privilèges de leurs groupes et de circonscrire l'autorité du sultan. Bien que les équilibres entre les pouvoirs de ces hauts dignitaires changent durant le XVII<sup>e</sup> siècle, ils ont, pour la plupart, continué à jouer un rôle actif dans les révoltes de 1703, 1730 et même 1807. La réussite de la révolte nécessitait toujours l'accord et le soutien d'au moins une partie de ces élites. Mais un autre acteur devenait de plus en plus visible: il s'agissait de la population urbaine, particulièrement les *esnaf* qui se manifestèrent de plus en plus et jouèrent un rôle des plus déterminants dans la révolte de 1730. Autrement dit, durant ces siècles, les révoltes ayant renversé le sultan gagnaient de plus en plus les caractéristiques d'une rébellion populaire. L'historiographie ottomane a, en général, tendance à classer la révolte de 1730 comme «réactionnaire», car elle aurait visé l'occidentalisation de l'âge des Tulipes<sup>188</sup>. Cependant, vu les demandes et le positionnement des révoltés en 1730 (contre la consommation ostensible de l'âge des Tulipes et contre les impôts supplémentaires), plus qu'une simple perspective réactionnaire, c'était une sorte de vision de «l'économie morale» qui guidait la population urbaine. Tout comme E. P. Thompson le décrit pour les rébellions populaires en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>189</sup>, les révoltés étaient motivés par la défense de leurs droits traditionnels et des coutumes. Ils ne demandaient donc pas de nouveaux privilèges ou des modifications en leur faveur, mais seulement le respect de leurs droits acquis. Il en va de même pour les révoltes du XIX<sup>e</sup> siècle pourtant toujours analysées majoritairement à travers le même prisme par l'historiographie ottomane<sup>190</sup>. Les janissaires qui représentaient plutôt une base de pouvoir pour les élites (en particulier pour les vizirs) à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, fonctionnaient donc dans les révoltes du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles comme une base du pouvoir pour la population urbaine. Cela impliquait une modification du jeu du pouvoir et de la constitution non-écrite de l'Empire en incluant les classes urbaines (notamment les *esnaf*).

<sup>188</sup> Voir *supra*, note 114. Peu d'auteurs échappent à cette dichotomie inféconde. Il faut ici citer le constat d'Ariel Salzmann qui, s'inspirant de Pierre Bourdieu, nous permet de «comprendre» — plutôt que de «classer» — la réaction de la population stambouliote contre le mode de vie de l'âge des Tulipes: «... popular classes fail to understand the elite taste because they lack immediate and functional value for them» (A. Salzmann, «The Age of Tulips», *loc. cit.*, p. 106 note 111).

<sup>189</sup> E. P. Thompson, «The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century», *Past and Present*, n° 50, 1971, p. 78.

<sup>190</sup> Pour une évaluation du fonctionnement des révoltes des janissaires au XIX<sup>e</sup> et du regard de l'historiographie ottomane, voir M. Sunar, «Cauldron», *op. cit.*, p. 96-158.

Avec la révolte de 1808, une autre évolution — latente dans la structure politique ottomane — s'affiche d'une manière plus visible. Nous y trouvons la concrétisation du changement vécu dans l'organisation du pouvoir durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans cette dernière révolte, mode d'action, mode d'organisation, leadership et participants de la révolte diffèrent tous des révoltes précédentes. Cette fois-ci, c'est un *ayan*, accompagné par des bureaucrates destitués, qui mène l'affaire de la succession au trône. Les pouvoirs locaux font ainsi la preuve de leur puissance en montrant leur capacité de défaire et faire le sultan et en intervenant dans l'organisation du pouvoir. Contrairement aux révoltes des janissaires, celle de 1808 reste une exception. Les puissances locales n'arriveront plus jamais à intervenir à Istanbul et subiront la politique centralisatrice de l'Empire.

La révolte de 1808 est aussi l'unique exemple où le renversement du sultan était expressément demandé dès le début. Comme nous l'avons constaté, dans la «tradition» de la révolte menée par les janissaires, c'est la tête d'un des hauts dignitaires (de la bureaucratie ou de la Cour) qui était en premier demandé. Les révoltés n'évoquaient jamais au début leur intention de renverser le sultan. Et c'est muni d'une justification (en général, lorsque le sultan soi-disant tardait ou refusait d'accéder aux premières demandes) que la révolte se terminait par un changement de sultan. Ce langage symbolique était si bien compris que les sultans arrivaient de mieux en mieux à saisir le moment où ils devaient quitter le trône, avant même que les révoltés ne le demandent. Nous ignorons si la destitution du sultan se trouvait, dès le départ, parmi les objectifs inavoués de ces révoltes ou s'il s'agissait de la force de la révolte (la masse en mouvement qui pousse les révoltés à aller jusqu'au renversement du souverain). Quoi qu'il en soit, exprimer une demande de destitution du sultan n'était jamais une affaire simple.

Comme nous avons tenté de le montrer, le sultan ottoman avait largement perdu son autorité charismatique face à la dynastie, et il était loin d'être un monarque absolu vu la puissance des hauts dignitaires, au moins depuis le détronement de Mustafa I<sup>er</sup>. En outre, comme l'évolution «de la destitution vers l'abdication» et le progressif changement dans les réactions des sultans avant de quitter le trône le démontrent, même aux yeux des sultans, être obligé d'abdiquer semble s'être relativement normalisé. Cependant, le destin des personnages qui renversèrent le sultan et de ceux qui prirent part à l'assassinat d'un sultan montre qu'une telle intervention dans le plus haut niveau du système politique était toujours

impardonnable. Pour surmonter une crise politique ou un conflit social (la plupart du temps entre les groupes privilégiés), le système politique ottoman se débloquent, vraisemblablement, par les détronements (et même par les régicides). Cependant, le même système expulsait, presque toujours par l'exécution, les personnages qui se mettaient en avant dans ces «affaires du trône»<sup>191</sup>. Pour sauver la légitimité du sultan, entachée par l'intervention du faiseur de sultan, pour un «retour à la normale», cela semblait indispensable. En outre, ni le sultan, ni les hauts dignitaires ne pouvaient tolérer la présence d'une figure surpuissante et audacieuse.

Même si le sultan en personne n'était plus indispensable pour tenir les hauts dignitaires dans un relatif équilibre ou pour permettre la conclusion d'un accord entre eux, la dynastie et la fonction de sultan avaient toujours ce rôle. Certes, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'idée de «détronner» la dynastie s'est plus exprimée<sup>192</sup>, mais nous ne connaissons aucune tentative ayant cet objectif. Par conséquent, pour que le nouveau sultan (représentant de l'unique dynastie légitime) obtienne une légitimité et pour que l'on puisse parler de son inviolabilité et de sa sacralité (bien que théoriques), celui qui l'avait mis sur le trône devait disparaître de la scène politique. Cette solution était pratique et symbolique, mais forcément temporaire. En effet, même si le (dé)faiseur de sultan disparaissait de la scène, les conditions qui avaient nourri cette audace de défaire et faire le sultan restaient. Cependant, on n'en parlait pas. Jusqu'à l'abolition du corps des

<sup>191</sup> Comme les grand-vizirs Davud Paşa, Sofu Mehmed Paşa et Kemankeş Ali Paşa et comme certains leaders de révoltes comme Partona Halil, Kabakçı Mustafa et Alemdar Mustafa Paşa. Le cheikh-ul islam Esad Efendi (qui a intronisé Mustafa I<sup>er</sup>) représente une exception puisqu'il est mort d'une mort naturelle; et dans les dépositions de Mehmed IV et Mustafa II, aucun personnage ne se distingue comme (dé)faiseur de sultan. Comme A. Yıldız le souligne au sujet de la révolte de 1807, contrairement à la règle générale, Mustafa IV n'avait certes pas pu expulser les rebelles qui lui avaient permis de monter sur le trône et cela avait affaibli sa légitimité de sultan (A. Yıldız, *Vaka-yı Selimiyye*, op. cit., p. 605). Cependant, rappelons que les personnages les plus emblématiques de la révolte avaient été finalement expulsés du système politique par une autre révolte, bien qu'elle ait coûté à nouveau un autre détronement. C'est ainsi que l'exception de la révolte de 1807 rejoint d'une certaine manière la règle générale.

<sup>192</sup> Cette idée est présente dans les chroniques de la période (voir p. 53 et note 179) et dans certains récits de voyage. D'après Adolphus Slade, par exemple, la possibilité qu'une autre dynastie que la maison d'Osman règne sur l'Empire (idée qui était, jadis, une hérésie) était devenue, dans les années 1830, un sujet qui pouvait être ouvertement abordé (A. Slade, *Records of travels in Turkey, Greece & c. and of A Cruise in the Black sea with The Capitan Pasha in the years of 1829, 1830, and 1831*, vol. 2, Londres, 1833, p. 213). Il est difficile d'appréhender à quel point cette idée était répandue durant cette période. Elle n'était pas tout à fait nouvelle (voir *supra*, note 35), mais sans doute plus discutée durant le règne de Mahmud II.

janissaires, les chroniques se bornèrent à blâmer, réprimer et maudire les seuls défaisers et faiseurs de sultan. Ce n'est qu'avec l'abolition du corps des janissaires qu'elles évoqueront le caractère institutionnel des détrônements pour tenter de régler, en une seule fois, les comptes de tous les fils renversés de la dynastie.

## 2. LE POSTLUDE À L'ÈRE DES JANISSAIRES OU LE PRÉLUDE À *KULELI* ET *MESLEK* : UNE NOUVELLE CONCEPTION DU GOUVERNEMENT

Entre la dernière révolte ayant renversé le sultan et l'incident de *Kuleli*, un demi-siècle s'écoula. La structure de l'organisation du pouvoir politique et les moyens offerts à une probable opposition connurent des changements cruciaux. Nous allons, dans cette partie, essayer de retracer et d'évaluer les principales transformations de cette période pour mieux comprendre l'univers politique ottoman dans lequel les conjurés de *Kuleli* et *Meslek* se trouvaient quand ils ont entrepris de se révolter contre le sultan régnant. Notre objectif ici n'est nullement de faire un résumé détaillé et exhaustif de tous les développements et de toutes les réformes ébauchées ou réalisées durant la période concernée. Nous allons nous concentrer sur les évolutions de la mentalité du système politique et gouvernemental susceptibles de nous aider à mieux saisir l'apparition de nouveaux outils et des possibilités d'intervention de l'État ottoman et de ses opposants. Nous discuterons d'abord l'importance de l'abolition du corps des janissaires, plus particulièrement analysée comme la disparition de l'acteur principal de la plupart des révoltes ayant renversé le sultan. Ensuite, nous tenterons de définir la nature de la nouvelle stratégie gouvernementale qui a érigé l'État ottoman en un État de plus en plus rationnel, légal et centralisé durant l'ère des réformes. Enfin, nous nous efforcerons d'analyser la modification de la structure de la légitimité et de l'inviolabilité du sultan ottoman, sultan qui acquiert de plus en plus une visibilité publique.

*L'abolition des janissaires ou la destruction de l'institution « défaisseuse de sultan »*

« Il a abattu ceux qui ont destitué du trône majestueux les huit  
souverains du monde et qui ont fait souffrir les autres seigneurs

Trois Mustafa ont disparu dans le tourment et chagrin  
leurs lèvres ont baigné dans la coupe du martyr

Ahmed, Ibrahim, Mehmed et aussi Osman et Selim  
détrônés tandis que le monde était sous leur ordre

L'esprit d'Osman le martyr ne dirait-il pas au souverain actuel:  
 Tu as mené un combat saint [*gaza*] et tu as rendu le prophète heureux  
 Murad Khan ne s'adresserait-il pas ainsi à ce héros:  
 Bravo cavalier du vent, courageux combattant (...)  
 Vous allez voir maintenant comment s'améliorera la sûreté à Istanbul  
 car ce sont eux qui recouvraient tous les axes des maux [*fesad*]  
 (Extrait du poème d'İzzet Cavid Efendi, rédigé à l'occasion de l'abolition du corps des janissaires<sup>1</sup>)

Dans la première partie, nous avons compté huit sultans détrônés (dont un à deux reprises) durant les 250 années précédant l'incident de *Kuleli*. Il n'est pas inutile de rappeler que durant toute cette période, et même durant toute l'histoire de l'Empire, une seule dynastie régna sans interruption, sans réellement voir sa légitimité remise en cause. L'ancienneté était une des sources principales de la légitimité de cette dynastie<sup>2</sup>. Une partie de sa légitimité était liée au fait de voir ses fils régner et chaque fois qu'un de ses fils était détrôné, c'était sa légitimité qui était menacée<sup>3</sup>. En conséquence, le système politique ottoman ne pouvait tolérer la présence de défaisseurs et faiseurs de sultan et les expulsait. Les leaders et les protagonistes principaux des révoltes étaient tout de suite éliminés, mais le cadre général de la structure institutionnelle des jeux de pouvoir, qui préparait le terrain pour l'apparition de défaisseurs et faiseurs de sultan, restait à peu près identique. Les janissaires continuaient à jouer le

<sup>1</sup> «Taht-ı şevketten sekiz şâh-ı cihâm hal' idüp / Kırdı Mevlâ sâ'irine bagy iden zalim-leri / Gıdî cevr ü gadr ile üç dâne Sultân Mustafa / Şerbet-i câm-ı şehadet ile kandi lebleri / Ahmed İbrahim Mehmed hem de 'Osman u Selîm / Hal' olundılar cihân olmuş iken fermân-beri / Şah-ı devrâna dimez mi rûh-ı 'Osman-ı şehîd / Bir gazâ itdin ki hoşnûd eyledin Peygamberi / Hân Murâd ol kahramâna böyle itmez mi hitâb / Âferin ey rûzgârın şeh-sûvari saf-deri (...) / Seyr idin İstanbul'un âsâyışın günden güne / Çünkü anlar idi her çarh-ı fesadın mihveri», cité dans Mehmed Es'ad Efendi, *Üss-i Zafer*, M. Arslan (éd.), Istanbul, 1827/2005, p. 152. D'après Mehmed Es'ad Efendi, İzzet Cavid Efendi était fonctionnaire à l'office du grand-vizir et il avait eu une promotion grâce à ce poème.

<sup>2</sup> Pour une solide réflexion sur ce thème et sur les sources de la légitimité de la dynastie voir H. Karateke, «Legitimizing the Ottoman sultanate: A Framework for Historical Analysis», H. Karateke & M. Reinkowski (dir.), *Legitimizing the order: The Ottoman Rhetoric of State Power*, Leyde, 2005, p. 13-52. Comme H. Karateke le démontre, mis à part les stratégies légitimatrices des sultans (comme le recours à l'image du sultan *gazi*, les cérémonies, la construction de bâtiments de charité ou encore le discours sur l'ordre et sur la justice), la dynastie se légitimait par une généalogie qui remontait jusqu'à Japhet (un des trois fils de Noé) ou même jusqu'à Adam, et — comme nous avons précisé dans le texte — par l'ancienneté de son règne.

<sup>3</sup> L'apparition du discours remettant la légitimité de la dynastie en question juste après les détrônements et les régicides des années 1807-1808, peut en être la preuve.

rôle principal dans presque tous les cas de détrônements, d'abord en tant que base du pouvoir des élites (notamment des vizirs) puis comme base des classes urbaines (et notamment les *esnaf*). D'un point de vue rétrospectif, l'abolition du corps des janissaires en 1826 peut donc signifier la disparition de la scène politique d'une institution défaisseuse de sultan. Comme nous le constatons avec l'épigraphe ci-dessus, où le poète rend les janissaires responsables de huit détrônements dans l'histoire de l'Empire, ce sens symbolique de «l'événement heureux<sup>4</sup>» avait également tout de suite été perçu par les contemporains.

İzzet Cavid Efendi et le chroniqueur officiel Es'ad Efendi (1789-1848), qui cite son poème dans son ouvrage consacré à l'abolition du corps, savaient probablement fort bien que les janissaires ne pouvaient pas être tenus responsables du détrônement de Mustafa I<sup>er</sup> et encore moins de celui de Mustafa IV. Ils n'étaient pas les seuls à chercher à légitimer l'abolition du corps en reconstruisant l'histoire des sultans détrônés. Osman II qui était, d'après les chroniques du XVII<sup>e</sup> siècle, un sultan abusé par ses conseillers, devenait le héros, le pionnier des réformes dans les chroniques du XIX<sup>e</sup> siècle; et les janissaires, qui étaient vus, autrefois, comme les sauveurs de l'État, étaient désormais les traîtres à l'origine des tous les maux<sup>5</sup>. Comme on l'avait pratiqué avec les hommes défaisseurs et faiseurs de sultan, cette fois-ci, on anathématisait, blâmait, réprimait et maudissait une institution qui avait déjà fait plusieurs fois la preuve de sa capacité à défaire le sultan. Avec cette manœuvre historiographique, on tentait vraisemblablement de sauver l'histoire de la dynastie de la mémoire dévalorisante des révoltes ayant renversé le sultan. Mahmud II avait enfin vengé tous ses ancêtres détrônés; l'institution défaisseuse de sultan était finalement vaincue! L'extrait du poème d'İzzet Cavid Efendi constitue peut-être dans son intégralité le plus visible exemple de cette façon d'évaluer l'abolition du corps, mais ce qu'il écrit vers la fin de son poème souligne davantage cette vengeance: «L'esprit d'Osman le martyr ne dirait-il pas au souverain actuel: / Tu as mené un combat saint [*gaza*] et tu as rendu le prophète heureux».

<sup>4</sup> *Vak'a-ı Hayriye*. C'est ainsi que les chroniques ottomanes nomment l'abolition du corps.

<sup>5</sup> Pour ce changement de perspective des chroniques à propos de l'incident d'Osman II, voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 4-23. Précisons d'ailleurs que même dans les chroniques (comme celle d'Ahmed Cevdet Paşa) où l'abolition du corps a été analysée avec ses effets négatifs, nous trouvons le même regard méprisant par rapport aux janissaires (voir C. Neumann, *Araç Tarih Amaç Tanzimat: Tarih-i Cevdet'in Siyasi Anlamı*, Istanbul, 2000, p. 115-123).

L'opportunité de purifier l'histoire de la dynastie du souvenir de ces défaisseurs de sultan avait été visiblement bien saisie. Dans son histoire, le palais avait certes assisté à des détrônements et même à des assassinats humiliants de sultans, mais quand un responsable idéal, qui pouvait être accusé de se trouver à l'origine de «tous les détrônements», ou de constituer la véritable base institutionnelle de la plupart des révoltes ayant renversé le sultan, avait été trouvé, et quand on l'avait expulsé du système politique, le poids politique de ces épisodes dévalorisants s'était allégé. À un niveau symbolique et discursif, cette purification avait en elle-même la capacité de rendre au sultan la faculté de prétendre à davantage de légitimité, de sacralité et d'inviolabilité, plus que l'exécution d'un défaisseur ou faiseur de sultan n'en fournissait à ses ancêtres. Comme nous allons le démontrer, avec la réorganisation de l'État et l'apparition de nouvelles techniques gouvernementales, la structure de ces dimensions du pouvoir (légitimité, sacralité et inviolabilité) n'était plus la même qu'autrefois. Cette réorganisation allait également être déterminante dans l'apparition d'un nouveau type de révoltés.

*La nouvelle stratégie gouvernementale et la reformulation des possibilités d'opposition politique*

L'importance de l'abolition du corps des janissaires ne se situait pas seulement au niveau discursif. L'abolition du corps avait renforcé concrètement le processus de changement de la structure politique ottomane. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, depuis au moins la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les janissaires fonctionnaient, dans les révoltes stambouliotes, comme une base du pouvoir pour les classes urbaines. L'abolition du corps signifiait donc la disparition de cette base qui alimentait une opposition populaire<sup>6</sup>. L'administration centrale de l'État ottoman ne devait plus gérer une opposition populaire conséquente; celle-ci avait été privée de son habituel, traditionnel et principal moyen d'agir. Avec l'abolition du corps, ce ne sont pas seulement les janissaires qui avaient été expulsés du système politique, mais également les classes

<sup>6</sup> Voir note 136 p. 41. Comme C. Kafadar le signale, le journaliste et écrivain Namık Kemal (1840-1888) avait déjà évoqué la fonction des janissaires comme une base de pouvoir ayant la capacité de représenter la volonté du peuple et de limiter ainsi le pouvoir absolu et arbitraire de l'État (C. Kafadar, «Janissaries», *loc. cit.*, p. 134; il s'agit de l'article intitulé «El-Hakku Ya'îlâ velâ yul'îlâ Aleyhi» de Namık Kemal, paru dans *Hürriyet*, n° 1, 29 juin 1868). Ebüzziya Tevfik analyse de nouveau en 1909 la disparition des janissaires comme le facteur de destruction de tous les moyens de souveraineté du peuple et ainsi de frein au développement de l'opinion publique ottomane (*ET*, vol. 1, p. 152).

urbaines. Les *esnaf* se retrouvaient sans moyen pour défendre leurs intérêts contre les exigences de l'État et contre la pénétration massive du capital et des produits européens sur le marché ottoman. Durant la période qui a suivi le traité de commerce anglo-ottoman (1838), on assista à un très fort affaiblissement des *esnaf*, particulièrement des artisans<sup>7</sup>. Quant à la nouvelle armée, elle ne jouait plus le rôle d'appui naturel des révoltes stambouliotes, mais devenait l'outil principal du sultan et de l'État en voie de centralisation. Ce changement concret dans la lutte du pouvoir favorisa le renforcement de la souveraineté de l'État et de la politique centralisatrice de Mahmud II. Cependant, l'État ne pouvait pour autant ignorer le peuple. Au contraire, il tenta avec la création d'un nouveau système d'administration, d'établir un lien direct entre les sujets — en tant qu'individus — et le gouvernement centralisé<sup>8</sup>, et mit en place de nouveaux moyens pour s'informer à l'avance des réactions du public.

Si nous essayons de résumer en quelques mots l'effet cumulatif, sur l'organisation du pouvoir politique, des réformes effectuées sous le règne de Mahmud II et durant les *Tanzimat*, nous pouvons dire qu'elles transformèrent cette organisation en un ordre légal-rationnel, centralisé et unifié. Cette transformation nécessita, en premier lieu, l'élargissement de la structure bureaucratique de l'Empire et de la classe des bureaucrates, pouvoir exécutif de la nouvelle organisation. Les réformes réalisées durant la dernière décennie du règne de Mahmud II visaient à neutraliser le pouvoir accumulé au centre de la bureaucratie administrative (ci-après la Porte<sup>9</sup>), et à réduire sa fonctionnalité à un mécanisme uniquement désigné

<sup>7</sup> Le traité de 1838 concernant les taux de douane fut suivi par la signature de traités similaires avec les Français et les autres gouvernements européens. Ces traités fournissaient aux commerçants européens des priorités et leurs donnaient une position encore plus avantageuse que celle des commerçants sujets ottomans (pour le texte intégral du traité de 1838, voir C. Ürünli, *1838 Ticaret Sözleşmesi*, Ankara, 1975). En ce qui concerne l'affaiblissement des artisans, il faut aussi tenir compte du développement des technologies de transport, comme les bateaux à vapeur, qui contribuèrent à la pénétration des produits européens sur le marché ottoman. Le premier bateau à vapeur entra dans le port d'Istanbul en 1827 (W. Müller-Wiener, *Istanbul Limanı*, Istanbul, 1988, p. 95). Signalons que dans certains secteurs — notamment le textile — il s'agissait presque de la disparition totale de l'activité. D'après le rapport de «Islâh-ı Sanâyi Komisyonu» (le comité responsable de l'amélioration des industries) fondé en 1868, durant les trois ou quatre décennies précédentes, le nombre total des ateliers de textile à Istanbul (y compris Üsküdar) avait été réduit de deux mille sept cent cinquante à seulement vingt-cinq (Le rapport est reproduit dans O. N. Ergin, *Mecelle-i Umûr-ı Belediye*, Istanbul, 1995, p. 728).

<sup>8</sup> M. Heper, «Center», *loc. cit.*, p. 92.

<sup>9</sup> Selon l'appellation officielle apparue durant le règne de Mahmud II: la Sublime Porte (*Bab-ı Âli*).

à exercer l'autorité du sultan<sup>10</sup>. Ces tentatives réformatrices de Mahmud II, combinées avec l'abolition du corps des janissaires et la destruction en cours des puissances locales, servaient également l'aspiration de Mahmud II à faire renaître la domination du sultan sur la structure politique ottomane. Cependant, avec la période des *Tanzimat* (1839-1876), commencée juste après la mort de Mahmud II, la Porte devint plus que jamais le centre du gouvernement<sup>11</sup>. Jusqu'en 1871, certains hauts postes de la bureaucratie — comme le ministère des Affaires étrangères et le grand-vizirat — furent occupés par les mêmes pachas, presque par alternance<sup>12</sup>. Cela nous rappelle les caractéristiques de l'ancienne structure où les vizirs (et leur famille) comptaient parmi les agents les plus influents et puissants et où ils limitaient le pouvoir (prétendu absolu) du sultan. En analysant les positionnements des hauts bureaucrates des *Tanzimat*, il faut prendre en compte l'émergence et l'augmentation en nombre d'un nouveau type d'élite occidentalisée dans la bureaucratie qui occupe notamment les nouveaux postes créés par les réformes. Comme le souligne C. V. Findley, le profil socioculturel de ces élites était marqué principalement par l'occidentalisme, l'ottomanisme et l'égalitarisme<sup>13</sup>. Mais, le plus crucial dans ces efforts des hauts bureaucrates pour limiter le pouvoir arbitraire du sultan est que, dans cette ère de réformes, chacune de ces tentatives, quelle qu'en soit sa motivation (ancien réflexe de classe, souci de sécuriser leur place ou de renforcer leur fraction, ou attitude politique déterminée par leur profil socioculturel), pouvait contribuer, d'une manière ou d'une autre, au processus de légalisation et d'uniformisation du pouvoir.

Sous le règne de Mahmud II et durant la période des *Tanzimat*, la transformation de l'organisation du pouvoir se concrétisa par le développement de nouvelles politiques et institutions gouvernementales. La transformation de la manière de gouverner durant cette période n'était pas propre à l'Empire ottoman; il s'agissait de l'apparition d'une nou-

<sup>10</sup> C. V. Findley, *Bureaucratic Reform in the Ottoman Empire*, Princeton, 1980, p. 147, pour l'analyse des réformes des dernières années de Mahmud II, voir *ibid.*, p. 140-147.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>12</sup> À commencer par les pachas Mustafa Reşid, Ali, Fuad, Kıbrıslı Mehmed Emin, Mehmed Rüşdi et Yusuf Kamil (*ibid.*, p. 153-154).

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 209-212, 202. Il faut préciser qu'on ne peut pas parler d'une position ou d'un profil socioculturel monolithique des bureaucrates (ou des fonctionnaires) ottomans, et que l'émergence de cette nouvelle élite ne signifie sûrement pas la disparition d'autres types d'élite ayant les profils familiaux et socioculturels plus traditionnels dans la bureaucratie ottomane (voir *idem*, p. 201-212 et également C.V. Findley, *Ottoman Civil Officialdom*, Princeton, 1989, notamment p. 90-138, 174-210, 254-292 et aussi O. Bouquet, *Les pachas*, *op. cit.*, notamment p. 202-263).

velle définition du pouvoir<sup>14</sup>, dont les mots clefs étaient de moins en moins «conquérir» ou «posséder», et de plus en plus «classifier», «organiser», «planifier», «disposer» et «prévoir»<sup>15</sup>. Les sujets ottomans virent l'apparition de signes concrets de cette nouvelle stratégie gouvernementale comme la scolarité obligatoire (1824-1825)<sup>16</sup>, le premier recensement de la population (1830), le premier journal officiel (*Takvim-i Vekayi*, 1831), la création de l'armée des soldats de réserve (1834)<sup>17</sup>, le premier code pénal (1840), la première version d'une organisation de la police (*Zaptiye Müşiriyeti*, 1846), la transformation progressive du système fiscal (par l'abolition des privilèges fiscaux et de l'affermage des impôts et l'installation de l'impôt universel sur le revenu et sur la propriété), etc. Le gouvernement tentait ainsi de standardiser son administration, censée établir une relation beaucoup plus directe qu'auparavant avec ses sujets. De manière encore plus déterminante, ce processus produisit les premières étapes concrètes d'une tendance à former et discipliner les sujets selon les besoins de l'État (particulièrement grâce à la scolarité obligatoire, à l'armée et à la police).

<sup>14</sup> Ici je vais évaluer cette transformation en partant de la notion de «gouvernementalité» de M. Foucault. Pour le texte fondateur de M. Foucault, voir «La "gouvernementalité"», *Dits et écrits*, vol. 3, Paris, 1978/1994, p. 635-657. Voir également deux articles qui encadrent le concept de «gouvernementalité», P. Lascournes, «De l'État à la Gouvernamentalité», A. Hatchuel, É. Pezet, K. Starkey & O. Lenay (dir.), *Gouvernement, Organisation et Gestion: L'héritage de Michel Foucault*, Québec, 2005, p. 341-361 et C. Gordon, «Governmental Rationality: An introduction», G. Burschell, C. Gordon, P. Miller (dir.), *The Foucault Effect: Studies in Governmentality*, Chicago, 1991, p. 1-51. Pour une analyse des réformes de Mahmud II et de la période des *Tanzimat* également dans le cadre conceptuel de la «gouvernementalité», voir C. Kırh, «The Struggle», *op. cit.*, p. 279-285.

<sup>15</sup> M. Reinkowski précise par exemple que les mots *terbiye* et *te'dip* portaient — notamment à partir de la troisième décennie de la période des *Tanzimat* — de moins en moins leur sens habituel et traditionnel dans l'usage bureaucratique (i.e. réprimander) et de plus en plus un sens ambigu signifiant à la fois la discipline et l'éducation. M. Reinkowski, «The State's Security and the Subjects' Prosperity: Notions of Order in Ottoman Bureaucratic Correspondence (19th Century)», H. Karateke & M. Reinkowski (dir.), *Legitimizing the Order: The Ottoman Rhetoric of State Power*, Leyde, 2005, p. 206.

<sup>16</sup> Il s'agit d'une charte impériale de Mahmud II qui concerne l'éducation religieuse obligatoire des enfants jusqu'à l'âge de la puberté. Cependant, comme S. A. Somel le suggère, ceci peut également être considéré comme une manœuvre pour propager l'alphabétisation (en soulignant la nécessité de l'éducation religieuse). Bien que le *firman* vise d'abord les Stambouliotes, on a tenté de le mettre en application également dans les provinces (voir S. A. Somel, *The Modernization of Public Education in the Ottoman Empire 1839-1908*, Leyde, 2001, p. 25-27).

<sup>17</sup> Nous allons revenir sur les réformes dans l'armée et sur la création d'un nouveau système de service militaire dans le sixième chapitre de la partie consacrée à l'incident de *Kuleli* afin de discuter de leurs effets probables sur l'univers politique des conjurés de *Kuleli*, qui sont liés majoritairement au milieu militaire.

Cela, cependant, ne voulait pas dire que le gouvernement central n'agissait plus pour «conquérir» ou «posséder». La question de la souveraineté n'avait pas disparu de la scène, mais cette souveraineté fonctionnait désormais de pair avec «la gestion gouvernementale»<sup>18</sup>. Ce fonctionnement s'observe encore mieux dans le processus de destruction des puissances locales et de reconquête des provinces qui se déroula essentiellement durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. D'une part, des campagnes militaires<sup>19</sup> furent lancées pour reconquérir des provinces par la force et, d'autre part, on créa une administration provinciale qui «tend[ait] à reproduire le modèle d'une province majuscule, la Province»<sup>20</sup>. Ce nouvel appareil et cette gestion permettaient au pouvoir central non seulement de «posséder» mais également — bien que de manière hypothétique — de «disposer» et de «contrôler» entièrement «la Province», nouvelle catégorie en conformité avec la structure de sa bureaucratie administrative.

L'apparition de l'opinion publique ottomane comme acteur politique et la reconnaissance de la sphère publique comme espace politique incitait par ailleurs davantage le gouvernement central à se réorganiser. L'opinion publique, grâce à cette réorganisation, élargissait en fait son espace d'influence. On désigne en général la période qui suit la guerre de Crimée (1853-1856) comme l'ère de l'apparition des structures sociales et politiques qui peuvent être définies comme opinion publique et sphère publique ottomane<sup>21</sup>, compte tenu notamment du développe-

<sup>18</sup> Selon le triangle «du gouvernement de la population» décrit par M. Foucault: «souveraineté-discipline-gestion gouvernementale» (voir M. Foucault, 1994, p. 654).

<sup>19</sup> La destruction des puissances locales et le processus de centralisation seront également analysés dans le sixième chapitre de la partie consacrée à l'incident de *Kuleli* pour mieux discuter du sens de certaines données biographiques des inculpés; la plupart sont originaires des provinces et certains fils de grandes familles de notables (particulièrement des régions frontalières).

<sup>20</sup> M. Aymes, «Un grand progrès - sur le papier». *Histoire provinciale des réformes ottomanes à Chypre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2010, p. 105.

<sup>21</sup> Ce constat dans les études ottomanes suit, en effet, la définition de la sphère publique qui est liée largement à celle de Jürgen Habermas, voir J. Habermas, *L'espace public*, M. B. de Launay (trad.), Paris, 1993, particulièrement p.25-37. Notons qu'Ahmed Cevdet Paşa indique également les années après la guerre de Crimée comme un tournant pour le développement de l'opinion publique ottomane (C. K. Neumann, «Ahmed Cevdet Paşa'nun Tarihçiliğine Yansıyan Zihniyet Dünyası», *Osmanlıdan Cumhuriyet'e Problemler, Araştırmalar, Tartışmalar*, Istanbul, 1998, p. 69). Comme le souligne J. Strauss, la période qui suit la guerre de Crimée (et le firman de 1856) était un tournant pour le développement du public littéraire ottoman, voir J. Strauss, «Who Read What in the Ottoman Empire (19<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> centuries)?», *Arabic Middle Eastern Literatures*, vol. 6, n° 1, 2003, p. 43. La naissance de l'opinion publique ottomane est traitée particulièrement dans les études

ment d'un réseau d'écoles modernes, de la relative propagation de la scolarisation à partir des *Tanzimat*, du développement de la presse et de la poste ottomane<sup>22</sup>. La sphère publique ottomane (comme espace politique) et l'opinion publique (comme acteur politique) existaient toutefois déjà dans les décennies qui précèdent la guerre de Crimée. Il ne s'agissait peut-être pas encore d'une opinion publique dans le sens de la définition d'Habermas, selon laquelle l'expression «renvoie aux tâches de critiques et de contrôle qu'exerce un corps public de citoyens de manière informelle — et formelle en période d'élections — vis-à-vis de la structure dirigeante organisée en État»<sup>23</sup>. Cependant, il y avait bien une sphère publique nouvelle qui s'installait; «elle n'a[vait] bien sûr aucun moyen pour le moment de devenir un espace de pouvoir. Mais l'on peut déjà percevoir qu'un rapport de forces nouveau est pris en compte», comme Arlette Farge l'écrit pour la France de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>.

Mis à part les appareils bien connus et visibles (comme le journal officiel, la scolarité ou encore le service militaire) de la nouvelle façon de gouverner, l'administration ottomane usait d'autres moyens, plus discrets, pour surveiller, contrôler l'opinion publique et la circulation de la parole dans la sphère publique. L'administration ottomane surveillait de près les cafés à Istanbul, presque depuis leur apparition au XVI<sup>e</sup> siècle, et ne voulait pas que les habitués y parlent des affaires de l'État (*devlet sohbeti*). Durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le *devlet sohbeti* était

sur les cafés dans l'Empire, voir par exemple Z. Arıkan, «Tanzimat ve Kamuoyu», *Tanzimat'ın 150. Yıldönümü Uluslararası Sempozyumu I Bildiriler*, İzmir, 1992, p. 33-46; F. Georgeon, «Les cafés à Istanbul à la fin de l'Empire ottoman», F. Georgeon & H. D. Grégoire (dir.), *Cafés d'Orient revisités*, 1997, Paris, p. 39-78; C. Kurlı, «The Struggle», *op. cit.*, p. 245-285; *idem*, «Kahvehaneler ve Hafiyeler: 19. Yüzyıl Ortalarında Osmanlı'da Sosyal Kontrol», *Toplum ve Bilim*, vol. 83, 2000, p. 58-79; *idem*, «Coffeehouses: Public Opinion in the Nineteenth-Century Ottoman Empire», A. Salvatore & D. F. Eickelman (dir.), *Public Islam and the Common Good*, 2004, Leyde, p. 75-97.

<sup>22</sup> La construction et le développement des lignes du télégraphe électrique dans l'Empire ont eu lieu également durant la guerre de Crimée (pour l'effet du télégraphe sur le gouvernement et la société ottomane voir R. H. Davison, «The Advent of the Electric Telegraph in the Ottoman Empire», *Essays in the Ottoman and Turkish History 1774-1923; The Impact of the West*, Texas, 1990, p. 133-165).

<sup>23</sup> J. Habermas, «The Public Sphere», A. Mattelart & S. Siegelau (dir.), *Communication and Class Struggle*, vol. 1, New York, 1979, p. 198.

<sup>24</sup> A. Farge, *Dire et mal dire : L'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1992, p. 48. Signalons d'ailleurs que ce constat n'est pas hors du schéma de développement de la sphère publique décrit par J. Habermas dans la préface de la réédition allemande de 1990 de son livre (voir J. Habermas, *L'espace public*, *op. cit.*, particulièrement p. III-XX).

la cause principale de la fermeture des cafés et cette justification a perduré jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Mustafa IV avait ordonné, par exemple, durant son très court règne, la fermeture de «quelques cafés où on parle de l'État (*devlet lakırdısı*)» pour en faire des exemples<sup>25</sup>. Dans son étude sur les cafés à Istanbul entre 1780-1845, Cengiz Kırılı, en consultant un ensemble de documents datant de 1840-1845, démontre que l'attitude de l'administration centrale vis-à-vis des cafés changea durant la période des réformes. Au lieu de chercher à faire cesser les *devlet sohbeti* ou de tenter de fermer les cafés, l'administration tenta plutôt d'en profiter. Elle y envoya ses espions non pas tant afin de déterminer ou punir les auteurs de ces propos mais afin de s'informer sur les rumeurs et les opinions répandues dans la capitale<sup>26</sup>. Les espions rapportaient les conversations «politiques» qui avaient eu lieu dans la sphère publique, majoritairement dans les cafés<sup>27</sup>. Certains de ces rapports arrivaient jusqu'au grand-vizir et même jusqu'au sultan. C'était un indice important d'un changement dans la mentalité gouvernementale. C. Kırılı soutient — avec un certain parallélisme avec l'analyse d'Arlette Farge citée plus haut — qu'à partir des années 1830, avec «la découverte de l'opinion publique» par l'État ottoman, la nouvelle façon de gouverner reposait de moins en moins sur l'action d'imposer, la répression, la limitation de la parole du peuple, et de plus en plus sur la surveillance, l'écoute et la prise en compte de la parole circulant dans la sphère publique<sup>28</sup>.

Comme nous l'avons démontré ci-dessus, sous le règne de Mahmud II et durant la période des *Tanzimat*, l'organisation du pouvoir, mais également la mentalité gouvernementale et la structure de l'espace politique s'étaient progressivement modifiées. En ce qui concerne le sujet principal de cette étude, c'est sous l'angle d'une probable opposition qu'il faut

<sup>25</sup> C. Kırılı, «The Struggle», *op. cit.*, p. 49-66. Voir particulièrement p. 50, 64 la note 88.

<sup>26</sup> *idem.*, p. 181-244.

<sup>27</sup> Pour les rapports d'espion rédigés entre 1840-1844, voir C. Kırılı, *Sultan ve Kamuoyu*, Istanbul, 2009.

<sup>28</sup> C. Kırılı, «The Struggle», *op. cit.*, p. 252-261. Il faut peut-être rappeler ici le lien étroit entre les cafés et les janissaires, et le fait que les janissaires ont utilisé les cafés, particulièrement durant leurs révoltes du début du XIX<sup>e</sup> siècle, comme lieux principaux de propagande (M. Sunar, «Cauldron», *op. cit.*, p. 128). Il semble possible de supposer qu'après l'abolition du corps, l'administration centrale dut se sentir encore moins sous la menace d'une probable et puissante opposition populaire, et qu'étant ainsi sortie d'état de l'urgence politique, elle eut l'occasion de modifier son attitude vis-à-vis des cafés dans un sens moins «rigide» et plus «stratégique».

également aborder ces modifications. Nous pouvons distinguer trois principaux effets de ces modifications sur les possibilités d'une opposition politique, de son organisation, de son espace de légitimité et enfin de ses moyens de légitimation<sup>29</sup>.

Premièrement, l'abolition du corps des janissaires n'avait pas seulement privé l'opposition populaire de son principal et traditionnel moyen d'agir contre le pouvoir politique, mais elle avait également fait disparaître la base du pouvoir institutionnel et légitime d'une probable opposition populaire. Durant la période «post-janissaire», les moyens les plus importants d'organiser une contestation populaire stambouliote n'étaient plus dans les mains des militaires mais dans celles des oulémas. Les hauts oulémas s'étaient certes rangés plutôt aux côtés des sultans pendant les réformes (notamment sous les règnes de Selim III et de Mahmud II), particulièrement sur le sujet de l'abolition des janissaires<sup>30</sup>. Mais les oulémas de bas rang, notamment les étudiants des madrasas — une population très nombreuse dans la capitale — allaient être au premier rang, et les plus nombreux, dans les contestations populaires stambouliotes durant les décennies qui ont suivi l'abolition du corps des janissaires<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> Les raisonnements suivants évoqueront seulement les effets généraux et resteront à un niveau plutôt théorique. Nous allons revenir sur certains aspects de la transformation de la structure et de la mentalité gouvernementale à la fin de chacune des parties consacrées aux incidents de *Kuleli* et *Meslek*, en évoquant leurs influences respectives sur la structure et la formation des idées fondatrices de ces conjurations, ainsi que sur l'univers politique de leurs membres.

<sup>30</sup> Sur les raisons de cette alliance, voir U. Heyd, «The Ottoman Ulema», *loc. cit.*, p. 39-54 et A. Levy, «The Ottoman Ulema and the Military Reforms of sultan Mahmud II», *Asian and African Studies*, vol. 7, 1971, p. 13-39. Cette alliance entre le sultan et les hauts oulémas à l'occasion de l'abolition du corps peut également être analysée comme une réapparition de la caractéristique latente du fonctionnement de la lutte du pouvoir. Une alliance entre trois appuis du pouvoir sur quatre (sultan, vizirs, oulémas, militaires — la Cour peut être comptée comme un cinquième) semble être toujours nécessaire pour limiter le pouvoir d'un de ces quatre ou pour s'en débarrasser. Cela était, comme nous avons vu dans la première partie, le cas lors de presque tous les détronements des sultans et lors d'exécutions des puissants vizirs ou des hauts oulémas, au moins depuis le détronement d'Osman II.

<sup>31</sup> Pour des estimations du nombre d'étudiants des madrasas à Istanbul et les incidents qu'ils ont suscités, voir U. Heyd, «The Ottoman Ulema», *loc. cit.*, p. 34-37 et K. H. Karpat, *Ottoman Population 1830-1914*, Madison, 1985. Selon U. Heyd, dans les années 1830-1840, le nombre estimé des étudiants des madrasas à Istanbul était d'environ 5 000. D'après le recensement de 1882, la population d'étudiants des madrasas de l'ancienne ville (i.e. Bayezid, Fatih, Cerrahpaşa, où la plupart des madrasas se trouvaient) était de 5 490, soit 7,5 % de la population totale d'hommes musulmans de l'ancienne ville (72 836); la population totale (y compris les femmes et les non musulmans) de l'ancienne ville étant de 197 835 personnes (voir K. H. Karpat, *Ottoman Population*, *op. cit.*, p. 204).

Les manifestations des étudiants des madrasas n'étaient pas étrangères à l'histoire politique ottomane, mais en l'absence des janissaires, ils occupaient encore plus de place dans la sphère de l'opposition politique.

Deuxièmement, le processus de légalisation, centralisation et uniformisation du pouvoir politique, grâce à toutes les nouvelles stratégies et « technologies » gouvernementales, mettait les sujets ottomans encore plus au centre de l'univers politique. Le pouvoir s'appuyait de plus en plus directement sur ses sujets. L'administration centrale avait tendance à exclure les groupes de privilégiés qui, pour certains, jouaient un rôle d'intermédiaire entre le pouvoir central et les sujets (comme les pouvoirs locaux, les fermiers d'impôts, les vizirs dynastiques etc.) et à se donner les moyens d'établir une relation plus directe avec ses sujets. Pour mobiliser ses sujets et les rattacher à l'État, une machine bureaucratique devait impérativement être mise en place, compte tenu de la disparition des intermédiaires. Le développement de l'organisation bureaucratique eut de multiples effets culturels et politiques. D'abord, sur le plan social, le nombre grandissant de « fonctionnaires », nécessaire à l'élargissement de la structure bureaucratique, diversifiait la base sociale des personnes travaillant au service de l'État et appelait à une diffusion de l'éducation<sup>32</sup>. La réorganisation bureaucratique contribuait, d'autre part, à limiter l'autorité du sultan et à développer des valeurs d'allégeance (notamment le patriotisme)<sup>33</sup>. La concrétisation de la transformation du pouvoir par le développement de la bureaucratie octroyait de plus en plus aux sujets ottomans un caractère de « proto-citoyen » (même si le mot n'avait pas encore été employé officiellement). Autrement dit, une nouvelle perception du pouvoir politique, indicatrice de la présence et de la reconnaissance d'un sentiment d'appartenance réciproque entre l'État et les individus, se développait. Cette perception était *a priori* capable d'alimenter un imaginaire politique chez les « sujets », imaginaire indispensable pour intervenir davantage dans les sphères du pouvoir politique et fournir à cette intervention une certaine légitimité (bien qu'elle soit limitée, en principe, par l'étroitesse de la légalité).

<sup>32</sup> A. Salzman, « Citizens in Search of a State: The Limits of Political Participation in the Late Ottoman Empire », M. Hanagan & C. Tilly (dir.), *Extending Citizenship, Reconfiguring States*, New York, 1999, p. 43.

<sup>33</sup> Le lien entre le développement d'une conscience patriotique et civique, notamment par l'intermédiaire du service militaire, sera discuté davantage dans le sixième chapitre de la partie *Kuleli*.

Troisièmement, le développement de la sphère publique comme espace politique faisait entendre davantage la voix de l'opinion publique et donnait ainsi à celle-ci la possibilité d'avoir une certaine influence sur le pouvoir politique, bien que de manière tacite et indirecte, comme nous l'avons constaté dans la production et l'utilisation des rapports des espions. Cette sphère publique et politique constituait également une sorte d'espace de contre-pouvoir qui était, en principe, capable d'élargir les limites de la légitimité d'une intervention des « sujets » dans les sphères du pouvoir politique — limites que la légalité voulait garder étroites. Les janissaires, en tant que *kul*, l'avaient déjà découvert lorsqu'ils se servaient des cafés comme lieux de propagande et collaient des placards politiques (*yafta*) sur les murs de la capitale. Les opposants de la période post-janissaire allaient user des mêmes outils, ainsi que de nouveaux moyens comme la presse afin d'obtenir une légitimité.

#### *La reconstruction de la légitimité du sultan*

Comme nous l'avons vu dans l'épigraphe du sous-chapitre portant sur le détronement de Selim III, le sultan aurait justifié sa décision d'abdiquer ainsi: « Il est mille fois préférable de renoncer au trône que d'être le Padişah du peuple d'aujourd'hui ». Même si le sultan ne prononça peut-être pas réellement ces mots, c'est ainsi que le chroniqueur Câbî Ömer Efendi relate l'événement dans son ouvrage. Les précédents sultans renversés accusaient, eux, la classe des « serviteurs/esclaves » (*kul*) d'être responsable de leur détronement. Quant à Selim III, en regardant la foule révoltée hors de son palais, il n'y voyait plus les *kul* mais le « peuple » (*halk*). Peut-être le sultan avait-il saisi le changement dans l'univers politique ottoman ou, en usant de la formule « le peuple d'aujourd'hui », pensait-il à la Révolution française qui avait renversé dix-huit ans auparavant le roi avec qui il avait entretenu une relation personnelle. Quoi qu'il en soit, après le très court règne de Mustafa IV, comme nous venons de le constater, les successeurs de Selim III cherchèrent à construire de nouveaux moyens et appareils pour pouvoir être les souverains « du peuple de l'époque actuelle ».

Parallèlement à la transformation de la politique gouvernementale ottomane, la nature de la légitimité et de l'inviolabilité du sultan connut une modification durant les périodes des sultans Mahmud II, Abdülmeçid et Abdülaziz. Le changement dans la structure de la politique gouvernementale et l'apparition de nouveaux acteurs politiques (à commencer par la sphère publique) semblent avoir incité le sultan à renforcer ses rela-

tions avec ses «sujets». Cette nouvelle attitude n'était certes pas complètement étrangère à la «théologie politique» classique ottomane. D'après le schéma classique, le sultan ottoman était, avant tout, le garant de l'ordre et de la justice pour ses sujets<sup>34</sup>. La définition de la justice donnait d'ailleurs aux sujets le droit d'envoyer ou même de présenter personnellement leurs plaintes, sous forme de pétition, directement au sultan<sup>35</sup>. Le processus d'*arz-i hal* (pétition) constituait donc en quelque sorte un lien direct, au moins théoriquement entre les sujets et leur souverain<sup>36</sup>. Cependant, mis à part quelques occasions rares et limitées (comme les cérémonies du vendredi, d'intronisation ou, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les campagnes militaires commandées par le souverain), le sultan ottoman était quasiment invisible pour ses sujets<sup>37</sup>. Le mot clef pour la nouvelle source de la légitimité du sultan au XIX<sup>e</sup> siècle sera pourtant la visibilité.

Sous le règne de Mahmud II (1808-1839), le sultan avait découvert l'importance de sa visibilité publique. Durant les règnes des sultans Mahmud II, Abdülmecid et Abdülaziz, les cérémonies (comme la cérémonie du vendredi ou celle de l'intronisation) se transformèrent en cérémonies impériales<sup>38</sup> et les occasions d'apparition en public du sultan se sont multipliées. Mahmud II avait réalisé, pour la première fois dans l'histoire de l'Empire, des «voyages dans le pays» (*memleket gezileri*) qui n'étaient pas destinés à mener une campagne militaire ou à aller à la chasse. Avec les cinq voyages réalisés entre 1830-1837 (autrement dit, durant la

<sup>34</sup> Nous retrouvons les origines de ce rôle du souverain dans la théologie politique musulman (voir H. İnalçık, «Osmanlı Padişahı», *Ankara Üniversitesi SBF Dergisi*, vol. 13, n° 4, 1958, p. 74-75; Ş. Mardin, *The Genesis of Young Ottoman Thought*, Princeton, 1962, p. 94-100; H. Karateke, «Legitimizing», *loc. cit.*, p. 38; M. Reinkowski, «The State's», *loc. cit.*, p. 199-205).

<sup>35</sup> H. İnalçık, «Şikayet Hakkı: 'Arz-ı Hâl ve 'Arz-ı Mahzar'lar», *Osmanlı Araştırmaları*, vol. 7, n° 8, 1988, p. 33-42.

<sup>36</sup> G. Veinstein nous rappelle le côté souvent fictif de «la relation directe établie entre le souverain et son sujet» et souligne que le sultan ne pouvait évidemment pas traiter personnellement toutes les affaires et qu'«il n'était même pas au courant de nombre d'affaires traitées en son nom». Ce qui est essentiel ici pour nous est l'effort de la bureaucratie pour communiquer une impression totalement contraire. Comme G. Veinstein l'explique «rien ne permet de distinguer (...) entre une affaire effectivement soumise au souverain (...) et une autre, entièrement réglée en dehors de lui dans le cadre du *divân*», G. Veinstein, «La voix du maître à travers les firmans de Soliman le Magnifique», G. Veinstein (dir.), *Soliman le Magnifique et son temps*, Paris, 1992, p. 131.

<sup>37</sup> Même durant les cérémonies festives, le sultan n'était pas tout à fait visible par ses sujets. Il observait le déroulement des cérémonies de loin, à partir de son pavillon, voir S. Faroqhi, «Presenting the sultans' Power, Glory and Piety: a Comparative Perspective», Z. Tannı Ertuğ (dir.), *Prof. Dr. Mübahat Küttükoğlu'na Armağan*, İstanbul, 2006, p. 194.

<sup>38</sup> H. Karateke, *Padişahım Çok Yaş*, İstanbul, 2004, p. 40-45, 102-108.

période la plus chargée des réformes du règne de Mahmud II), le sultan envisageait apparemment d'introduire de nouveaux costumes (qu'il portait également lui-même), de faire connaître la fanfare moderne et enfin de convaincre le public du bien-fondé des réformes. Dans chaque ville, il rendait visite aux leaders des communautés religieuses et aux lieux militaires et religieux, sans doute pour pouvoir mesurer personnellement les réactions de son peuple<sup>39</sup>. Cependant, l'utilité politique de ces voyages pionniers n'était pas seulement dans le fait que le sultan puisse observer les conditions de vie ou des réactions de ses sujets sur place. L'aspect le plus important était la visibilité du sultan par le public<sup>40</sup>. Quand il était à İstanbul, il ne restait pas non plus enfermé dans son palais et n'attendait pas les cérémonies officielles pour se montrer en public. Il parcourait la ville en voiture, donnait des réceptions, assistait à des concerts<sup>41</sup>. Durant les règnes d'Abdülmecid et d'Abdülaziz, la visibilité publique du sultan ne cessa de se développer. Comme le précise François Georgeon, les «nouvelles occasions d'apparaître en public» se développèrent à l'époque des *Tanzimat*, notamment les cérémonies d'inauguration des bâtiments officiels, comme «les ministères, les casernes, les arsenaux, les écoles, les hôpitaux»<sup>42</sup>. En outre, d'après une dépêche du *Journal de Constantinople* parue en septembre 1845: «Sa Hautesse [i.e. Abdülmecid] continu[ait] de se montrer presque chaque jour à Constantinople, où la foule des promeneurs sembl[ait] encore plus grande que les années précédentes»<sup>43</sup>. Quant à Abdülaziz, nous pouvons nous contenter d'évoquer ses voyages en Égypte (en 1863) et surtout en Europe (en 1867). La visibilité du sultan n'était pas non plus limitée à ses apparitions publiques. Il se faisait également visible par l'intermédiaire de ses portraits, et ce depuis Mahmud II, le premier sultan ottoman à avoir fait accrocher ses portraits dans les bureaux gouvernementaux, les casernes et les écoles. Abdülmecid et par la suite Abdülaziz suivirent cette nouveauté. Les religieux bénissaient d'abord les portraits, puis on les mettait à leur place

<sup>39</sup> A. Özcan, «II. Mahmud'un Memleket Gezileri», *Bekir Küttükoğlu'na Armağan*, İstanbul, 1991, particulièrement p. 361 et 378. Les voyages de Mahmud II ont été réalisés dans certaines villes des Balkans, en Thrace et sur le côté asiatique de la mer de Marmara. Pour la carte de ses voyages, voir *ibid.*, p. 379.

<sup>40</sup> C. Kırh, «The Struggle», *op. cit.*, p. 263.

<sup>41</sup> F. Georgeon, «Le sultan caché, réclusion du souverain et mise en scène du pouvoir à l'époque Abdülhamid II», *Turcica*, vol. 29, 1997, p. 95.

<sup>42</sup> *idem*, p. 96.

<sup>43</sup> *Journal de Constantinople* n° 194, 21/09/1845, cité dans F. Georgeon, «Le sultan», *loc. cit.*, p. 96.

sous les tirs de salves et sous les mélodies de l'orchestre qui jouait des marches<sup>44</sup>. Il s'agissait donc d'une cérémonie organisée comme si le sultan lui-même y était présent. De la même manière, quand trois grands portraits d'Abdülmeçid arrivèrent au Caire en 1850, on les avait fait parader avec une grande procession, puis ils avaient été exposés à la citadelle pendant trois jours et enfin accrochés dans les trois bureaux publics les plus importants<sup>45</sup>.

La visibilité du sultan servait d'un côté à émerveiller le public et de l'autre à incarner le pouvoir<sup>46</sup>. Si nous pouvons dire — comme C. Kırılı le soutient en partant du cadre d'analyse d'Ernst Kantorowicz — que l'invisibilité du sultan était une sorte de représentation de l'immutabilité de l'ordre politique ottoman<sup>47</sup>, la transformation de l'ordre politique se concrétisait au XIX<sup>e</sup> siècle partiellement grâce à l'augmentation de ses sorties et à sa visibilité publique. Intentionnellement ou non, Mahmud II avait rendu plus visible le corps du sultan au public (par ses voyages et par ses portraits accrochés dans les bâtiments publics) justement durant l'ère de transition entre un discours dominant sur «l'ordre politique immuable» et la période des réformes. Sur ses portraits comme durant ses voyages, le corps du sultan était paré de nouveaux vêtements<sup>48</sup> censés symboliser la transformation de l'ordre politique.

Comme le constate Selim Deringil, «Mahmud II, Abdülmeçid et par la suite Abdülaziz ont joué le rôle de souverains d'un public moderne qui

<sup>44</sup> F. Georgeon, «Le sultan», *loc. cit.*, p. 106; S. Deringil, *The Well-Protected Domains*, New York, 1998, p. 22. et Z. Şakir, *Tanzimat Devrinden Sonra Osmanlı Nizam Ordusu Tarihi*, Istanbul, 1957, p. 25-26.

<sup>45</sup> E. R. Toledano, *State and Society in Mid-nineteenth-Century Egypt*, Cambridge, 1990, p. 52.

<sup>46</sup> Roger Chartier écrit les lignes suivantes au sujet des portraits des rois: «... le portrait du roi vaut pour le roi même et, à l'inverse, la personne physique du souverain, en sa présence charnelle, est à elle-même sa représentation. Si représenter est "toujours se présenter représentant quelque chose", le portrait du roi, en ses formes peintes, écrites, sculptées, gravées, mais aussi dans l'immédiateté de la présence du monarque, peut être tenu comme l'incarnation de l'absolu du pouvoir.» (R. Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, 2000, p. 185, 186).

<sup>47</sup> C. Kırılı, «The Struggle», *op. cit.*, p. 262.

<sup>48</sup> Non seulement les vêtements, mais également le positionnement du corps et les mises en scènes préférées dans les portraits s'étaient transformés à partir de Mahmud II. Il s'agissait d'une «nouvelle iconographie» qui montrait des ressemblances visibles avec celle que nous retrouvons dans les représentations des monarques européens, voir G. Renda, «Portrenin Son Yüzyılı», J. Raby, G. Necipoğlu, S. Bağcı & F. Çağman (dir.), *Padişahın Portresi: Tesavir-i Âl-i Osman*, Istanbul, 2000, particulièrement p. 449-452 et F. Berksoy, «Heinrich Schesinger'in II. Mahmud portreleri: Osmanlı İmparatorluğu'nda modernleşme ve hükümdar imgesi», *Tarih ve Toplum*, vol. 7, 2008, p. 7-21.

sont allés parmi le peuple pour donner une manifestation personnelle de la légitimité de l'État<sup>49</sup>. Mais, ce qui était en jeu avec la visibilité publique du sultan, ce n'était pas seulement la légitimité de l'État ou la transformation de l'ordre politique. Sa visibilité concernait, d'abord, directement, sa légitimité et son inviolabilité. Tant que le fils de la dynastie occupant le trône se rendait visible au public, il incarnait également le pouvoir et il construisait ainsi une autorité personnelle et charismatique autour de sa personne publique. L'iconographie du pouvoir ne se construisait pas autour d'un sultan ottoman abstrait, mais concrètement autour du sultan au pouvoir. Autrement dit, ce qui était exposé, par exemple, durant la période d'Abdülmeçid, dans les cadres accrochés aux lieux publics était l'image d'Abdülmeçid en personne. Avec ses portraits, ses sorties publiques et ses anniversaires d'intronisation et de naissance qui commencèrent à être célébrés officiellement<sup>50</sup>, la personne publique du sultan devenait de plus en plus une figure emblématique de toute la politique de l'État et quasiment une «célébrité publique». Ceci faisait du sultan régnant, une fois de plus, la cible des révoltés potentiels. Ce n'était sans doute pas par hasard qu'Abdülhamid II, qui avait la réputation d'un sultan obsédé par sa sécurité, allait ordonner d'accrocher l'enseigne «vive le sultan» (*Padişahım çok yaşa*) au lieu d'exposer ses portraits<sup>51</sup>.

En se rendant plus souvent visible au public, le sultan affirmait et renforçait également le rôle d'un nouvel acteur du jeu politique. La sphère publique était désormais l'un des espaces principaux pour la construction de la légitimité du sultan. Cela déterminait aussi, en quelque sorte, les conditions et les participants d'une opposition au sultan. Comme la légitimité du sultan était construite de plus en plus dans la sphère publique, cette sphère serait naturellement l'un des lieux principaux pour la remettre en cause et pour la démanteler. Comme Selim III semble en

<sup>49</sup> S. Deringil, *The Well-Protected*, *op. cit.*, p. 18. S. Deringil précise d'ailleurs que cette tendance n'a pas été suivie par Abdülhamid.

<sup>50</sup> Ces anniversaires ne se célébraient pas encore officiellement sous le règne d'Abdülmeçid. Bien que Mahmud II ait fait déjà réciter le *mevlid* pour célébrer son anniversaire, les anniversaires n'allaient commencer à être célébrés que sous le règne d'Abdülaziz (H. Karateke, *Padişahım*, *op. cit.*, p. 40-41).

<sup>51</sup> L'interdiction en islam de la représentation de l'image humaine a aussi pu être un enjeu dans la prise de cette décision, mais le souci de sécurité semble avoir été la cause la plus probable. (voir F. Georgeon, «Le sultan», *loc. cit.*, p. 109-115 et S. Deringil, *The Well-Protected*, *op. cit.*, p. 22, 31). O. N. Ergin signale aussi le même souci de sécurité (la crainte d'assassinat) pour expliquer que l'on n'ait que deux photos publiquement connues d'Abdülhamid, dont l'une apparue, d'ailleurs, après la Révolution Jeune-Turque (1908) (O. N. Ergin, *Türk Maarif Tarihi*, vol. 3, Istanbul, 1977, p. 1059).

avoir perçu les prémices, et comme Abdülhamid II en était parfaitement conscient, non seulement ses *kul* mais également le peuple (le corps public de sujets) étaient de plus en plus susceptibles de «toucher» au sultan.

Après la destruction des janissaires (en tant qu'institution défaisieuse de sultan), et durant le temps de la légalisation et de l'uniformisation du pouvoir politique et du renforcement du rôle politique de la sphère publique, l'inviolabilité du sultan avait besoin d'être redéfinie — ou au moins d'être définie plus clairement. Nous apprenons grâce à Ahmed Cevdet Paşa que cette inviolabilité avait été discutée durant la préparation d'un nouveau Code pénal (ratifié en 1858) avec la probabilité d'un régicide. Cependant, on aurait décidé finalement de rayer tous les passages concernant un acte malintentionné contre le souverain<sup>52</sup>. Le réflexe montré ici par les bureaucrates pour protéger l'inviolabilité du sultan — qui était visiblement issu d'un certain sens de la sacralité — était peut-être traditionaliste, mais certainement pas traditionnel<sup>53</sup>. La tradition du droit ottoman connaissait fort bien une fatwa du cheikh-ul islam déterminant les conditions légitimes du détronement et même de l'exécution du souverain<sup>54</sup>. Ce respect montré envers l'inviolabilité du sultan durant la préparation du Code pénal semble être principalement lié au rôle grandissant de la sphère et de l'opinion publiques dans l'espace politique, qui incitait le pouvoir administratif à être de plus en plus explicite sur des thèmes qui n'avaient certes jamais été inabordables (ou fermés) pour les élites du pouvoir, mais qui étaient, autrefois, très éloignés ou inaccessibles pour les sujets<sup>55</sup>. Le Code pénal était destiné à être publié et les bureaucrates n'auraient pas voulu évoquer publiquement ce genre de sujets. Ils pensaient

<sup>52</sup> Ahmed Cevdet, *Tezakir*, *op. cit.*, vol. 13-20, p. 83. Nous allons revenir sur cette anecdote plus en détail (voir *infra*, p. 258).

<sup>53</sup> Comme le traditionalisme, par sa nature, est suspecté d'inventer les traditions.

<sup>54</sup> Il s'agit ici de la fatwa justifiant le détronement et l'exécution d'Ibrahim. La fatwa (tout comme les autres fatwas) avait été donnée par le cheikh-ul islam sur une demande précise. Cependant, la demande, conformément à la tradition, était formulée comme une généralité: «Est-il permis de déposer et de mettre à mort un padischah qui ne confère pas les dignités de la loi et du sabre à ceux qui en sont dignes, mais à ceux qui les achètent à prix d'argent?» Le [sic] fetwa répondit laconiquement «Oui» (*HP*, vol. 10, p. 93).

<sup>55</sup> R. Chartier écrit la phrase suivante, sous le sous-titre de «Le portrait du roi»: «Les progrès d'une mentalité critique — dans les formes intellectualisées de l'"opinion publique" qui soumet à débat les domaines autrefois interdits ou dans l'immédiateté des réactions spontanées de l'homme de la rue qui ne veut pas s'en laisser conter — sapent l'autorité absolue longtemps associée aux mystères de l'État impénétrables et intimidants.» (R. Chartier, *Les origines*, *op. cit.*, p. 192-193).

peut-être toujours protéger «l'espace impénétrable de l'État». Quoi qu'il en soit, en supprimant les articles concernant le sultan, ils avaient paradoxalement défini les limites de l'inviolabilité du sultan pour les sujets: ce thème devait être (ou rester) impensable! Cela ne pouvait être qu'un vœu pieux et ils le savaient probablement fort bien. En discutant le besoin d'introduire les articles concernant les crimes de «lèse-majesté» dans le Code pénal et en les rayant ensuite, les bureaucrates prouvaient qu'ils arrivaient parfaitement à concevoir l'origine d'une future tentative d'assassinat ou de renversement du sultan.

DEUXIÈME PARTIE

L'INCIDENT DE *KULELI* (1859)

## 1. DE L'HISTORIOGRAPHIE À L'HISTOIRE

En 1859, le mercredi 14 septembre dans l'après-midi, à la fin d'une réunion qui eut lieu à la mosquée de Kılıç Ali Paşa à Tophane, Cheikh Ahmed Efendi, accompagné du commandant du Bosphore, *Mirliva* Hasan Paşa — nouvellement recruté à la cause — pensait se diriger vers sa chambre dans la madrasa de Bayezid. Les deux hommes marchaient vers Bayezid, cependant le point d'arrivée prévu par Hasan Paşa n'était pas le même. Quand ils arrivèrent au ministère de la Guerre, Cheikh Ahmed aurait dû comprendre qu'il s'était fait piéger, mais il était déjà trop tard. C'est ainsi que le premier complot de la période post-janissaire, qui envisageait de renverser, voire d'assassiner le sultan, fut dévoilé.

Ce projet de révolte est connu sous le nom de *Kuleli Vak'ası* (l'incident de *Kuleli*). Cette appellation, attribuée rétrospectivement, vient du nom de la caserne où les inculpés avaient été retenus et interrogés par une commission extraordinaire. Les sources contemporaines n'évoquent pas de nom pour ce groupe qui a tenté d'organiser cette insurrection. Nous trouvons, certes, dans le *Journal de Constantinople* et dans la traduction en français de l'acte judiciaire de l'affaire, l'expression «le complot du 17 septembre»<sup>1</sup>. Pourtant, ceci n'était pas le nom du groupe et n'avait évidemment pas été employé comme tel. Il s'agissait simplement de la date soi-disant prévue par les insurgés pour le jour de l'insurrection. Pendant les interrogatoires, aucun inculpé ne cite de nom pour nommer la conjuration (*muahede*)<sup>2</sup>. Et les sources contemporaines de l'événement ne cherchent pas à la nommer non plus. Pourtant, par facilité de langage, d'une part, et parce que leur regard souvent anachronique les empêche d'imaginer un groupe de personnes réunies autour d'un objectif politique sans qu'ils ne se donnent un nom, d'autre part, les chroniqueurs et les

<sup>1</sup> *Journal de Constantinople*, n° 1046, 1047, 1048, 1051, 1053, 1054, 1058, 1068, 1070, 1084, 1088. La traduction de l'acte judiciaire, publiée également dans l'imprimerie du *Journal de Constantinople* porte aussi le même nom: «L'acte judiciaire du complot du 17 septembre» (la seule copie de la version française de l'acte judiciaire qui soit repérée se trouve dans PRO FO. 78-1437, attachée au rapport n° 256, 21/11/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères).

<sup>2</sup> Au sujet du choix du mot «conjuration», voir note 2 dans l'introduction p. XVII.

historiens furent amenés à inventer des appellations. Après «l'incident de *Kuleli*», la deuxième appellation la plus courante est celle de *Fedailer Cemiyeti* (la Société des *fedai*)<sup>3</sup>. Quand Frederick Millingen l'avait décrite en 1868, comme «la conspiration/la révolte des Fédais», il ne s'agissait toujours pas du nom de la conjuration<sup>4</sup>. Presque un siècle plus tard, dans l'ouvrage de Tarık Zafer Tunaya, paru en 1952, le terme conjuration évolue en «société» et l'appellation descriptive de F. Millingen devient le nom de cette société: *Fedailer Cemiyeti*<sup>5</sup>. Comme nous le verrons plus loin, Cheikh Ahmed recrutait des *fedai* pour le jour de la révolte; il s'agissait, donc, dans un certain sens d'«une» société de *fedai*, et non de «la société des *fedai*».

Entre-temps apparaissent également d'autres noms. Le journaliste ottoman Ebüzziya Tevfik (1848-1913), par exemple, l'appelle *Hüseyin Daim Paşa Furka-i ihtilaliyesi* (le Parti révolutionnaire de Hüseyin Daim Paşa). Il définit ainsi la conjuration comme un parti révolutionnaire dans lequel il attribue le rôle principal au *Ferik* (Général de division) Hüseyin Daim Paşa<sup>6</sup>. Chronologiquement, le dernier nom proposé est *Muhafaza-i Şariat* (préservation de la charia)<sup>7</sup>. Une expression issue de l'acte judiciaire — dans la partie sur Harputlu Bekir (n° 10) — se trouve à l'origine de cette appellation: *mufahaza-i şariat namiyle bir ittifaka dahil olmuş*. La fonction de l'expression de «*muhafaza-i şariat*» dans cette phrase n'est pas très claire, mais comme la traduction officielle en français du même passage le démontre,

<sup>3</sup> Le terme *fedai* indique une personne qui est prête à se sacrifier pour la réussite d'un objectif. Comme le terme *fedai* ne peut être remplacé par un seul mot, j'ai préféré le laisser en turc, afin d'éviter toute faute de traduction source de malentendu.

<sup>4</sup> Voir Frederick Millingen (*altas Osman Seyfi Bey, Vladimir Andrejevich*), *La Turquie sous le règne d'Abdul-aziz 1862-1867*, Paris, 1868, p. 159 et 236.

<sup>5</sup> Tarık Zafer Tunaya, *Türkiye'de Siyasi Partiler: 1859-1952*, Istanbul, 1952, p. 89-90. Florian Riedler utilise aussi cette appellation comme nom de l'organisation et prétend, sans donner de référence, que c'étaient les insurgés eux-mêmes qui employaient ce nom: «The plotters themselves, however, called themselves the Society of Martyrs (*fedailer cemiyeti*)» (F. Riedler, «Opposition», *op. cit.*, p. 21). Aucun inculpé n'emploie ce nom, ni dans le document que F. Riedler a consulté (i.e. l'acte judiciaire), ni dans les interrogatoires. Précisons d'ailleurs que la traduction du mot *fedai* par *martyr* proposée par F. Riedler — bien qu'il semble impossible de proposer une autre traduction en un seul mot — est plus que discutable.

<sup>6</sup> *Tasvir-i Efkar* n° 245, cité dans U. İğdemir, *Kuleli Vak'ası Hakkında Bir Araştırma*, Ankara, 1937, annexe. Il est possible de trouver des appellations similaires chez d'autres historiens: par exemple Z. F. Fındıkoğlu emploie le nom «Hüseyin Paşa Komitesi» («Tanzimatla İhtimai Hayat», *Tanzimat*, vol. 1, Istanbul, 1940, p. 627.)

<sup>7</sup> N. Berkes, *The Development of Secularism in Turkey*, New York, 1964/1998, p. 203 et pour l'origine de ce nom, voir M. Türköne, «Kuleli Vak'ası», *Osmanlı Ansiklopedisi*, vol. 6, Istanbul, 1993, p. 148.

cette expression définit l'objectif de l'organisation et non son nom: «Il est entré, ainsi que son camarade, dans une association ayant pour but de défendre la Loi Sacrée»<sup>8</sup>. Chacun des noms que nous avons évoqués correspond à une réalité partielle de la structure, du fonctionnement, des idées ou du processus de développement de la conjuration. Cependant, aucune de ces appellations n'était propre, car comme leur multiplicité le laisse supposer, les conjurés ne l'avaient fort probablement pas baptisée.

Comme nous l'observons au sujet du nom, et comme tous ces différents noms l'indiquent déjà, il y a également une diversité d'interprétations de la nature et de l'objectif politique de ce groupe. L'incident de *Kuleli* ne fut peut-être jamais au centre des débats politiques ou historiographiques, mais la plupart des interprétations de cette affaire correspondaient aux besoins politiques, voire idéologiques de leur temps. Au moment des faits, la Porte commença à faire circuler diverses informations qui correspondaient à différentes stratégies politiques. D'après les rapports des ambassades française et britannique, juste après les arrestations, quand les ministres parlèrent de l'incident pour la première fois aux ambassades, ils la présentèrent comme une préparation de fanatiques réactionnaires en vue d'un soulèvement<sup>9</sup>. Ils espéraient peut-être ainsi pouvoir libérer la Porte de la pression des ambassades au sujet des réformes promises. De l'autre côté, par l'intermédiaire de la presse, la Porte faisait entendre au public que le complot n'était qu'une organisation de certains Kurdes et immigrés circassiens<sup>10</sup>. Elle voulait ainsi, sans

<sup>8</sup> Pour la version originale en ottoman de l'acte judiciaire voir BOA, İ. DH. 445-1/29437, l'acte judiciaire, p. 4 recto; pour la transcription en caractère latin voir *Ul*, p. 56 et pour la traduction en français voir PRO FO. 78-1437, attaché au rapport n° 256, 21/11/1859, p. 25.

<sup>9</sup> Les lignes les plus claires et détaillées qui évoquent cette intention sont les suivantes: «Peut-on davantage représenter les conjurés comme un groupe de fanatiques, résolus à venger leur religion des outrages de l'esprit moderne et à tout tenter pour retourner en arrière? C'est là une opinion, Monsieur le comte, que quelques-uns des ministres laisseraient assez volontiers s'accréditer et se propager en Europe...» (*AMAE CP. La Turquie*, vol. 341, n° 68, 28/09/1859, p. 215 verso-216 recto, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères. Voir également PRO FO. 195-627, 19/09/1859, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande Bretagne à Constantinople à Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande Bretagne à Constantinople et FO 78-1435, n° 164, 20/09/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères).

<sup>10</sup> Dès la première information, le *Journal de Constantinople* souligne l'origine ethnique des insurgés: «Le nombre des principaux conjurés s'élève à quarante environ: la plupart sont Circassiens ou Kurdes.» (*Journal de Constantinople*, n° 1046, 21/09/1859). Le 5 octobre, dans le numéro 1054, le journal publie les noms de 14 inculpés sous les rubriques Kurdes et Circassiens en gras. Cet aspect ethnique de l'affaire allait, d'ailleurs,

doute, démentir les rumeurs concernant un mécontentement partagé par tout le peuple et qui serait le motif principal de l'incident. Les ambassades recevaient pourtant des informations tout à fait contradictoires avec les versions de la Porte. Les drogmans et les informateurs locaux démentaient le caractère kurde et circassien de l'incident. D'après l'image générale que les correspondances diplomatiques ont produite, les conjurés n'avaient rien à voir avec un quelconque fanatisme réactionnaire, mais au contraire, ils voulaient «européaniser» le système ottoman et construire une monarchie constitutionnelle. Cette version était sans doute plus adéquate pour les ambassades, car elle leur permettait de continuer à «encourager» la Porte dans la voie des réformes, particulièrement au profit des minorités non-musulmanes.

Une lettre déposée à l'ambassade de France par «un Arménien, employé dans le Ministère de la Police»<sup>11</sup> et simplement signée par «un Chrétien d'Orient», était l'une des principales sources de cette version sur les intentions des conjurés. Dans cette lettre de dix-huit pages, l'auteur dément non seulement toutes les versions de la Porte concernant le caractère de l'incident (kurde-circassien et «le fanatisme musulman»), mais critique et accuse également les ministres qui constituent le gouvernement ottoman au sujet de la situation d'un Empire «march[ant] à sa ruine» et explique «les vraies intentions» des conjurés.

«Ils n'avaient en vue que de s'emparer du Sultan, des ministres et de leurs adhérents, pour, maîtres de la position, former un nouvel ordre des choses, à l'exemple des gouvernements bien réglés, avec des ministres responsables, une chambre élective, sans distinction de caste ou religion. En un mot, ils aspiraient à se mettre à l'unisson des gouvernements de l'Europe et à régénérer enfin le pays, en mettant à la tête des affaires les hommes les plus capables et les plus intègres de la Turquie, les choisissant parmi les sujets les plus éclairés de l'Empire sans en excepter l'élément exclu jusqu'ici! Voilà quel était le programme préparé et prêt à être lancé et mis à exécution au moment de la découverte de la conspiration»<sup>12</sup>.

Les idées principales de cette lettre ne sont pas restées enfermées dans les archives diplomatiques. Dans son ouvrage paru en 1882 (*La Turquie*

totallement disparaître de la scène et aucun chroniqueur ou historien n'allait raconter ou analyser l'incident de *Kuleli* sous cet angle. Je vais y revenir dans le sixième chapitre de cette partie où j'analyserai les motifs politiques de *Kuleli* (voir p. 189-191).

<sup>11</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, n° 68, 28/09/1859, p. 217 recto-verso, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 229 verso —230 verso.

et le *Tanzimat*), Edouard Engelhardt (ministre plénipotentiaire) résume le contenu d'un *factum* signé par «un Chrétien d'Orient» au sujet de l'incident de *Kuleli* et ce *factum* est vraisemblablement celui que nous avons trouvé dans les archives<sup>13</sup>. Bien qu'Engelhardt ne pense pas que ces idées soient partagées par tous les conjurés, le résumé qu'il a donné de ce *factum* constitue une base pour les interprétations censées voir un caractère «progressiste» dans l'incident de *Kuleli*.

De 1859 à 1908/9 pour les historiens et chroniqueurs ottomans, *Kuleli* n'est qu'un incident qu'ils évoquent en parlant du règne d'Abdülmejid<sup>14</sup>. C'est après la déclaration de la monarchie constitutionnelle en juillet 1908 (ou autrement dit après la révolution jeune-turque) que *Kuleli* commence à jouer un rôle significatif dans l'historiographie ottomane et trouve une place très précieuse dans l'histoire des Jeunes Turcs. À peine un peu plus d'un mois après la déposition du sultan Abdülhamid par les Jeunes Turcs, en juin 1909, un article intitulé *Osmanlı Hükûmet-i Mevgrutasının İstikbali* (L'avenir de la monarchie constitutionnelle ottomane), traduit de l'anglais et signé par l'orientaliste hongrois Arminius Vambéry, paraît dans le journal d'Ebüzziya Tevfik, à savoir *Yeni Tasvir-i Efkar*. Cet article replace l'incident de *Kuleli* dans le contexte de la monarchie constitutionnelle, et le définit comme l'événement inaugural de l'histoire des révolutions dans l'Empire: «Le mouvement révolutionnaire en Turquie commence avec la révolte de *Kuleli*»<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Comme Engelhardt ne donne aucune référence en évoquant cette lettre, nous ne pouvons affirmer que ces documents sont les mêmes. Mais les similitudes entre les deux textes laissent peu de place au doute: «D'après les assertions d'un publiciste anonyme qui signait son *factum*: un chrétien d'Orient, il se serait agi de constituer d'une part un ministère responsable composé d'hommes d'une intégrité éprouvée, et d'autre part une chambre élective dont les membres auraient été choisis sans distinction de race, ni de religion.» (E. P. Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat*, vol. 1, Paris, 1882, p. 158-159).

<sup>14</sup> Par exemple Ahmed Mithad Efendi (journaliste-écrivain 1844-1912), dans son livre sur l'histoire contemporaine de l'Empire (*Üss-i İnkılâb*, vol. 1, Istanbul, 1294/1877-1878, p. 75), évoque cette affaire seulement dans une note en bas de page et la décrit comme une faible tentative de soulèvement. Quelques années plus tard en 1880/81, dans *Kainat*, bien qu'il y ajoute un «soi-disant», il note tout de même que les conjurés avaient l'intention d'encourager et de proposer certaines réformes par la force (Cité dans *Üİ*, p. 15-16). Ahmed Cevdet Paşa (bureaucrate et chroniqueur 1822-1895) dans *Tezakir* (ouvrage non publié de son vivant) évoque aussi l'incident de *Kuleli*, sans nier son importance, mais sans lui attribuer un rôle déterminant dans l'histoire de l'Empire non plus (*Tezakir*, vol. 13-20, p. 82-85). Ahmed Lütfi Efendi (chroniqueur officiel qui succède à Ahmed Cevdet Paşa) ne parle pas de l'incident, à l'exception d'un passage où il évoque la fin d'exil des condamnés de *Kuleli* par la grâce du sultan.

<sup>15</sup> «Türkiye'de harekâtı inkılâpcuyanenin mukaddimesini Kuleli ihtilali teşkil eder» (*Üİ*, p. 18; cf. *Yeni Tasvir-i Efkar*, n° 4, 3 juin 1909). La direction du journal explique par

L'incident de *Kuleli* est ainsi rétrospectivement reconnu comme étant à la racine du mouvement des Jeunes Turcs<sup>16</sup>. En 1933, Yusuf Akçura (1876-1935), historien et théoricien du nationalisme turc<sup>17</sup>, définit l'incident encore plus clairement comme signe précurseur des futurs mouvements Jeunes Ottomans et Jeunes Turcs<sup>18</sup>. D'après lui, *Kuleli* était le premier mouvement révolutionnaire après les soulèvements des janissaires et surtout la première tentative de conspiration de musulmans ottomans qui exigeaient la monarchie constitutionnelle et la liberté<sup>19</sup>. La fameuse lettre «d'un Chrétien d'Orient» citée par Engelhardt est à l'origine de l'interprétation de Y. Akçura. Lui aussi, comme Engelhardt, n'exclut pas la probabilité qu'il pouvait y avoir des insurgés défendant des idées divergentes dans ce groupe. Cependant, à la différence d'Engelhardt, Y. Akçura n'évoque ni la possibilité d'une participation de «fanatiques», ni même les noms des cheikhs membres — y compris celui du leader Cheikh Ahmed<sup>20</sup>. Le seul détail noté par Yusuf Akçura à propos du caractère musulman de l'incident, ne concerne pas le fondamentalisme mais plutôt le patriotisme musulman: «Certains insurgés auraient eu pour but de sauver les musulmans de l'intervention de l'Europe». Il était de toute façon difficile d'imaginer que les mots «cheikhs» et «progressistes» puissent être cités dans une même phrase! Le titre de cheikh pouvait, à lui seul suffire à susciter une connotation «réactionnaire» dans les années 1930. Y. Akçura, membre fondateur et premier président de l'Institut d'histoire turque (*Türk Tarih Kurumu*) fondé en 1931, définit dans les manuels d'histoire des lycées *Kuleli* comme un mouvement révolutionnaire réclamant la monarchie constitutionnelle<sup>21</sup>; il devait sans doute être sensible aux intérêts idéologiques de la jeune république.

une note que l'objectif des insurgés de *Kuleli* n'était pas d'établir une monarchie constitutionnelle, mais de mettre fin aux gaspillages du sultan Abdülmecid, en le remplaçant par son frère Abdülaziz.

<sup>16</sup> Bien évidemment, ceci ne veut pas dire qu'il y ait eu entente générale sur ce constat. Par exemple, dans un article apparu en 1918, Abdurrahman Şeref Efendi (1853-1925, le dernier chroniqueur officiel de l'Empire) considère toujours *Kuleli* comme un incident organisé contre la personne d'Abdülmecid et qui ne repose sur aucune idée importante de réforme (voir *Tarih Musahabeleri*, Ankara, 1985, p. 136).

<sup>17</sup> Pour plus d'information sur la pensée et la trajectoire d'idéologue de Yusuf Akçura, voir F. Georgeon, *Aux Origines du nationalisme turc: Yusuf Akçura (1876-1935)*, Paris, 1980.

<sup>18</sup> Akçuraoğlu Yusuf, *Zamanımız*, op. cit., p. 51.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Uİ*, p. 28.

Un projet de révolte principalement conçu par des oulémas et qui demandait clairement «la stricte application de la charia» ne pouvait pas représenter les racines du mouvement «progressiste» en Turquie ni, donc, celles de la jeune république. Partant, l'historiographie républicaine devait plutôt prendre ses distances avec l'incident de *Kuleli*. C'est Uluğ İğdemir, le secrétaire général de l'Institut d'histoire turque, qui réinterpréta et remplaça l'incident de *Kuleli* en harmonie avec les besoins politiques de la jeune république en 1937, deux ans après la mort de Yusuf Akçura. Ayant trouvé dans les archives une copie de l'acte judiciaire de l'incident — c'est-à-dire en se fondant sur le document le plus détaillé jamais trouvé jusque-là — U. İğdemir critique les analyses antérieures et particulièrement celle de Y. Akçura qu'il déclare tout à fait erronées. En résumé, il arrive à la conclusion suivante: les insurgés ne pouvaient pas avoir d'objectifs «progressistes», il s'agissait d'un mouvement sûrement et complètement réactionnaire.

Après sa parution, l'ouvrage d'Uluğ İğdemir est devenu presque l'unique référence sur l'incident et son analyse a eu une influence déterminante sur la plupart des ouvrages qui l'évoquent<sup>22</sup>. La crainte des mouvements fondamentalistes restait en effet toujours présente sur la scène politique. Les lignes suivantes, publiées avec un sous-titre très significatif (*Molla Suikastı* — l'assassinat par les religieux), constituent un dernier et parfait exemple de l'exagération de la version de U. İğdemir.

«En 1859, un souci ébranla la Sublime Porte: une 'révolte religieuse' secrète contre le gaspillage d'Abdülmecid et son occidentalisme. Ce mouvement dirigé par les religieux peut être considéré comme le premier mouvement 'fondamentaliste' — selon un concept qui va être connu beaucoup plus tardivement. Dans le système de l'État, un cheikh-ul islam occupe le poste le plus important, et la société s'organise, avant tout, selon les traditions religieuses. Et comme si cela ne suffisait pas, la base ne pouvait digérer aucune réforme. Cette insurrection a été vite oubliée grâce à la tolérance du sultan.<sup>23</sup>»

Qu'était *Kuleli* ? Était-ce le premier mouvement «progressiste» et «constitutionnaliste» ou bien «réactionnaire» et «fondamentaliste»? On s'est toujours interrogé au sujet de l'incident à partir de cette dualité

<sup>22</sup> Pour une des rares exceptions qui prétendent que l'énigme de *Kuleli* n'est pas encore résolue et critiquent la version de U. İğdemir, voir E. Z. Karal, *Osmanlı Tarihi*, vol. 6, Ankara, 1995, p. 97.

<sup>23</sup> M. N. Haskan & Ç. Güllersoy, *Hükümet Kaptısı Bâb-ı Âlî*, Istanbul, 2000, p. 183-184.

inféconde<sup>24</sup>. Bien que ces analyses soient le résultat d'intentions simplistes et utilitaires et les cadres conceptuels utilisés très limités, aucune interprétation de l'incident et aucune des réponses à la question ne sont complètement erronées. Les besoins des politiques d'urgence ou l'historiographie idéologique ne constituent pas à eux seuls l'origine des interprétations contradictoires de cette affaire. Les insurgés eux-mêmes ne défendaient pas tous les mêmes idées et l'incident de *Kuleli* contenait des éléments qui permettaient de «prouver» ces hypothèses simplistes opposées. Comme nous allons voir dans les pages qui suivent, la conjuration de *Kuleli* était un lieu de cristallisation pour plusieurs courants d'opposition des années suivant la guerre de Crimée — des courants qui allaient se renforcer dans les décennies suivantes.

<sup>24</sup> Comme nous l'avons constaté dans la partie précédente, la plupart des révoltes stambouliotes depuis l'exécution d'Osman II (en 1622) (et surtout celle de Patrona Halil en 1730) furent également analysés à partir de la dualité progressiste-réactionnaire.

## 2. DE LA FONDATION AUX ARRESTATIONS: LES PRÉPARATIFS POUR UNE RÉVOLTE

*Quand le cœur de Cheikh Ahmed refroidit!*

Le 18 février 1856, au cours des négociations du traité de Paris qui allait bientôt mettre officiellement fin à la guerre de Crimée, le sultan Abdülmecid octroya le deuxième firman le plus important de son règne et de la période des *Tanzimat*. Il fut nommé *Islahat* (améliorations)<sup>1</sup>. Les négociations avec les Ottomans pour les droits des communautés non-musulmanes avaient déjà été prévues dans le protocole de Vienne du 1<sup>er</sup> février 1856 qui déterminait les conditions de la paix<sup>2</sup>. Ce firman, préparé sous la pression et surveillance des ambassadeurs français, britannique et autrichien, constituait en quelque sorte, le prix de la paix. Il portait un caractère plutôt affirmatif, renforçant le précédent qui avait marqué le début des *Tanzimat*. Il soulignait particulièrement les droits des communautés non-musulmanes et les définissait comme les égaux de la population musulmane. Au moment de la publication du firman impérial, Cheikh Ahmed, le leader de l'incident de *Kuleli*, se trouvait dans l'armée ottomane. Il l'avait rejointe en tant que volontaire pour participer à une guerre sainte. En septembre 1859, il se souvenait encore et parfaitement bien de quand et comment il avait entendu parler de ce firman et de ce qu'il avait senti à ce moment:

«Un firman impérial fût octroyé, d'après lequel les prisonniers de guerre musulmans et non-musulmans devraient être traités comme des égaux. Dès que je l'ai entendu, mon cœur s'est refroidi. Cette nouvelle est arrivée à la fin de la guerre (...) Si le firman avait été octroyé avant la guerre, je ne serais jamais entré dans l'armée. Car, j'ai pensé qu'il n'y avait plus de religion, la guerre était, donc, uniquement au nom de l'État, et non pas au nom de la religion (...)»<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Pour une traduction française contemporaine voir C. L. de Courcy, *Le Hatti Houmayoun (Ecrit auguste) et Commentaires*, Paris, 1857, p. 42-48.

<sup>2</sup> Voir l'article 4 du Protocole de Vienne (document publié dans Ali Fuat Türkgeldi, *Mesâil-i Mühimme-i Siyâsiyye*, I, Ankara, 1960, p.374).

<sup>3</sup> «Müslim ve gayr-i müslim esiri derece-i musavatda görülmesi ve islam ile hıristiyanın farkı olmamak ve tefrik olunmamak üzere bir ferman-ı alı çıktığı ol dakika benim içerim

La question qui incitait Cheikh Ahmed à évoquer cette anecdote ne concerne pas directement le firman lui-même. En effet, on lui demande de dire quand il eut pour la première fois l'idée de se révolter. Le firman dut profondément marquer l'esprit de Cheikh Ahmed, de la même manière qu'il troubla l'opinion publique musulmane dans l'Empire. Les archives ottomanes évoquent plusieurs événements qui eurent lieu dans différentes parties de l'Empire et qui montrent combien la réaction du public musulman était étendue. L'administration centrale reçut des informations concernant des incidents entre les communautés musulmanes et non-musulmanes dans plusieurs villes (comme Alep, Izmir, Manisa, Denizli, Sarajevo, Diyarbakır etc.)<sup>4</sup>. De simples conflits entre individus de communautés religieuses (musulmane et non-musulmanes) prenaient tout de suite un caractère communautaire. Par exemple à Maraş, un simple désaccord sur la dette contractée par un Anglais avec des commerçants provoqua des soulèvements brutaux et sanglants. D'après le gouverneur (*mutasarrıf*), la véritable raison du désordre était le mécontentement de la communauté musulmane au sujet du firman<sup>5</sup>. Le chroniqueur Ahmed Cevdet Paşa décrit comme un deuil le sentiment régnant à ce moment chez les musulmans. Le public musulman se sentait humilié. D'après A. Cevdet Paşa, les musulmans ottomans pensaient qu'ils avaient perdu les droits sacrés qui étaient établis par le sang de leurs ancêtres et qui leur donnaient la supériorité par rapport aux communautés non-musulmanes. Certains auraient même contesté les prières, affirmant: «Il est inutile de prier car les musulmans seront désormais ensemble avec les non-musulmans». «En conséquence», dit Ahmed Cevdet Paşa, «à cause du firman, la nation musulmane était froissée et elle s'opposait aux ministres et les désapprouvait»<sup>6</sup>.

#### *Le cheikh et pacha se retrouvent à Istanbul*

Bien que Cheikh Ahmed évoque la publication du firman comme l'événement qui l'aurait incité à s'opposer au sultan, il ne se mit pas tout de suite aux préparatifs. Le début de ses préparatifs concrets pour réagir remontent à environ à cinq mois avant les arrestations. C'est au mois de

soğudu hatta bu haber muharebenin ahirinde كمال [?] orduşunda iken geldi eğerce evvelinden gelmiş olsaydı bu muharebeye bir daha gitmezdim çünkü din yoktur muharebe din için değildi devlet için idi muahharen bu din lakırdısında hata etdim terk-i lisan eyüce malumatım olmadığınan böyle söyledim» (Cheikh Ahmed, n° 1, p. 3 recto).

<sup>4</sup> U. Gülsoy, «1856 Islâhât Fermanına Duyulan Tepkiler ve Maraş Olayları», *Bekir Kütükoğlu'na Armağan*, Istanbul, 1991, p.448-451.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 451-456.

<sup>6</sup> Ahmed Cevdet, *Tezakir*, op. cit., vol. 1-12, p. 68-69.

Ramadan 1275 (avril-mai 1859), que Cheikh Ahmed aurait parlé de son intention au *Ferik Hüseyin Daim Paşa*, d'origine circassienne. Les deux hommes se connaissaient depuis six ans. À l'automne 1853, alors que Cheikh Ahmed allait au Hedjaz pour le pèlerinage, il entendit que la guerre avec la Russie avait éclaté. Il se trouvait alors à Damas. Il déclare avoir rejoint tout de suite l'armée d'Arabie alors sur place — dans laquelle Hüseyin Daim était *miralay* (colonel). D'abord appelés à Istanbul, ensuite envoyés à Trabzon, Erzurum et Kars avec l'armée d'Arabie, les deux hommes firent quasiment le tour du nord et du nord-est de l'Anatolie. Ils restèrent pendant sept mois à Kars, puis Cheikh Ahmed partit à Ardahan<sup>7</sup>. Durant la guerre, en montant de deux grades (*miralay*, *mirliva*, *ferik*), Hüseyin Daim obtint le titre de «pacha». Quand il entra en 1856 à Istanbul après avoir été libéré par les Russes, il y retrouva Cheikh Ahmed qui s'était déjà installé dans une chambre de madrasa, dans un quartier de la péninsule historique, Nur-ı Osmaniye. En tant que général de l'armée ottomane, le séjour de Hüseyin Daim Paşa à Istanbul n'était pas de nature permanente. Quelques mois plus tard, il fut chargé d'une mission dans les Balkans, plus précisément à Bitola (*Manastır*). Il y resta à peu près deux ans et entra de nouveau à Istanbul à la fin de l'été 1858<sup>8</sup>. Il semble qu'après la guerre de Crimée, pendant son deuxième séjour à Istanbul, sa relation avec Cheikh Ahmed se soit intensifiée. Les deux hommes se voyaient souvent dans la maison de Hüseyin Daim, et celui-ci se rendait parfois dans la chambre de Cheikh Ahmed dans la madrasa de Bayezid<sup>9</sup>.

«La haine dans mon cœur contre l'État, c'est-à-dire contre les hommes d'État qui n'appliquaient pas la charia, se renforçait de plus en plus» dit

<sup>7</sup> Il est difficile de savoir combien de mois ils combattirent ensemble et quand exactement Cheikh Ahmed partit à Ardahan. D'après le témoignage de l'aide de camp de Hüseyin Daim, quand il avait commencé à travailler avec le pacha en 1271 (1854-1855), Cheikh Ahmed n'était plus à Kars (voir *Yüzbaşı Hidayet*, n° 27, p. 1 verso). D'après des documents qui datent du printemps 1854 et qui concernent la participation de Cheikh Ahmed à l'armée d'Anatolie, il est possible qu'il se soit séparé de Hüseyin Daim Paşa avant l'été 1854 (*BOA*, İ. DH. 296/18697, 28/B/1270 et A. MKT. MHM. 58/60, 10/Ş/1270). Pendant la défense de Kars, en septembre 1855, Hüseyin Daim s'y trouvait et commandait à une brigade d'infanterie de la division sous le commandement de Geörgy Kmety. Pour un inventaire détaillé des forces ottomanes sous le commandement de G. Kmety pendant la défense, voir George Kmety (Ismail Pacha), *A Narrative of the Defence of Kars on the 29<sup>th</sup> September 1855*, Londres, 1856, p. 13-16.

<sup>8</sup> *Yüzbaşı Hidayet*, n° 27, p. 1 verso.

<sup>9</sup> Ce bref historique de la relation entre Cheikh Ahmed et Hüseyin Daim Paşa se fonde principalement sur leurs interrogatoires, celui de l'aide de camp (*yaver*) et celui du fils de Hüseyin Daim Paşa (*Yüzbaşı Hidayet*, n° 27 et *Yüzbaşı Hasan*, n° 19).

Cheikh Ahmed dans son interrogatoire<sup>10</sup>. En 1275, au mois de Ramadan (avril/mai 1859), cette haine le poussa enfin à réagir. D'après lui, Hüseyin Daim Paşa était soit la première, soit l'une des premières personnes auxquelles il parla de ses intentions. Il déclare avoir pensé réunir des oulémas, des militaires et des *esnaf* religieux et par la suite déposer avec eux une supplique, soit à la Porte soit auprès du cheikh-ul islam pour demander l'abolition des *Tanzimat*<sup>11</sup>. Après avoir parlé de ses plans à Hüseyin Daim Paşa, Cheikh Ahmed s'installa dans une chambre chez celui-ci<sup>12</sup>. C'est à partir de ce moment que la conjuration commence à prendre forme. Le pacha prétendra avoir entendu que la plupart des hommes auraient fait serment de suivre le chemin de Cheikh Ahmed, deux ans avant qu'il ne soit au courant de la conspiration. Pourtant, parmi les inculpés, nul ne fut impliqué dans cette affaire avant Hüseyin Daim Paşa<sup>13</sup>. Tout au contraire, presque tous les conjurés les plus anciens disent avoir prêté serment chez Hüseyin Daim Paşa. En résumé, il est certain que l'union autour de Cheikh Ahmed, même si elle avait commencé deux ans auparavant, comme le prétendait Hüseyin Daim, ne prit son élan véritable qu'avec la participation du général Hüseyin Daim Paşa.

#### *Les premiers recrutés arrivent*

D'après l'interrogatoire de Cheikh Ahmed, les premiers recrutés — à l'exception de Hüseyin Daim Paşa — étaient le courtier d'esclaves Veli Ahmed Ağa, d'origine circassienne (n° 18), le *mirliva* (général de brigade) Cafer Dem Paşa, d'origine albanaise (n° 3), le *binbaşı* (commandant) Rasim Bey (n° 5) et Arif Bey, scribe à Tophane (n° 4). Nous pouvons y ajouter également le nom du *yüzbaşı* (capitaine) Hidayet Efendi (n° 27) qui prêta serment au même moment que Cafer Dem et Veli Ahmed. Tous ces premiers recrutés étaient plutôt de l'entourage de Hüseyin Daim Paşa. Bien que la plupart aient été recrutés par Cheikh

<sup>10</sup> «Evvvelinden beri devlete icra-yı adem-i şeriat sebebinden kalben nefretim var idi ve bu devlet dedikçe ancak şeriat-ı muhammediyeyi icra etdimyeyen zevat idi bunun üzerine iş bu nefretim gitdikçe tezâyüd bularak...» Cheikh Ahmed, n° 1, p. 3 verso.

<sup>11</sup> Cheikh Ahmed, n° 1, p. 3 verso.

<sup>12</sup> Cheikh Ahmed dut s'installer chez Hüseyin Daim Paşa à la fin du mois de ramadan ou au début du mois de shawwal car le pacha déclare que le Cheikh a habité chez lui pendant deux mois, et ce jusqu'au mois précédent son départ pour la Roumélie. Comme le pacha avait quitté Istanbul un mois et demi avant les arrestations, la date correspond également à la chronologie évoquée par le Cheikh concernant la première conversation avec Hüseyin Daim Paşa au sujet de leur cause.

<sup>13</sup> Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 3 verso. *Çerkes Şuayib* dit également avoir entendu de Cheikh Ahmed qu'il préparait la révolte depuis deux ans (*Çerkes Şuayib*, n° 25, p. 4).

Ahmed, ils connaissaient tous Hüseyin Daim Paşa avant qu'ils ne fassent la connaissance du cheikh. Cafer Dem Paşa était un ami de Hüseyin Daim Paşa dans l'armée de Roumélie. Veli Ahmed Ağa, d'origine circassienne tout comme le pacha, était également de son entourage et lui avait déjà vendu des concubines. Le capitaine Hidayet Efendi était son aide de camp. Quant à Rasim Bey, nous supposons qu'il avait probablement connu Hüseyin Daim à l'armée. Rasim Bey avait également une relation à part avec Cheikh Ahmed. Il avait entendu parler de sa réputation pour la première fois par Rüşdi Bey — le fils de Rıza Efendi qui était l'ex-secrétaire général de l'armée d'Anatolie (*Anadolu ordu-i hümayunu müsteşarı*) et le directeur en charge du département des dépenses du palais impérial (*Saray-ı Hümayun masarif nazırı*). Durant la guerre de Crimée, son père avait connu cet homme «béni» (*mübarek*) à Kars, par l'intermédiaire de Hüseyin Daim Paşa. Rüşdi Bey le lui avait recommandé, en soulignant qu'il était le cheikh de Hüseyin Daim Paşa et que son père continuait, également, à le voir. C'est sur ses conseils que Rasim Bey aurait rendu visite à Cheikh Ahmed pour la première fois, environ deux ans avant les arrestations. Comme le cheikh de Rasim Bey était parti à Médine, Ahmed l'avait en quelque sorte remplacé. Rasim Bey lui rendait visite dans sa chambre à la madrasa et Cheikh Ahmed se rendait souvent à la maison de Rasim Bey<sup>14</sup>. Quant à Arif Bey, scribe à Tophane, il était l'un des voisins de Rasim Bey. Le soir, il rendait souvent visite à Rasim Bey pour bavarder ou passer le temps. C'est à l'occasion de ces visites qu'il connut Cheikh Ahmed. Arif Bey, lui aussi, connaissait Hüseyin Daim Paşa mais d'après lui, à ce moment, ils ne se voyaient plus<sup>15</sup>.

La conjuration s'élargira grâce aux efforts des premiers recrutés, de ceux de Cheikh Ahmed et Hüseyin Daim Paşa. Cheikh Ahmed rallia à lui ses anciennes connaissances de la guerre de Crimée — comme *Çerkes Şuayib* (n° 25), *müllazım* Tahir Ağa (n° 16), *Faşlı Hacı* Ahmed (n° 31). D'un autre côté, il réunit les cheikhs, les enseignants de madrasas et des étudiants — comme Cheikh İsmail (n° 23), *Hoca Nasuh* Efendi (n° 21), Cheikh Feyzullah (n° 22), l'étudiant Bekir (n° 10), l'étudiant Mehmed (n° 11)] — sans négliger son réseau de compatriotes (*hemşehri*) comme c'est le cas pour les fils de Süleyman Paşa de Suleymanıye, Ali, Hasan

<sup>14</sup> Rasim Bey, n° 5, p. 1 recto-verso.

<sup>15</sup> D'après Arif Bey, ce serait à cause d'un livre que Hüseyin Daim lui aurait emprunté, mais pas rendu (Arif Bey, n° 4, p. 3 verso).

et Abdülkadir Bey (n° 8, 9, 24). De son côté, Arif Bey contribua considérablement au recrutement, en faisant entendre la cause dans le *Tophane-i Amire* (la grande maîtrise de l'artillerie). Il recruta même le Mufti du *Tophane-i Amire* (n° 6). En bref, chacun de son côté cherchait de nouveaux adhérents et les nouveaux en trouvaient à leur tour.

Comme nous l'avons précisé plus haut, Cheikh Ahmed déclare dans son interrogatoire avoir pensé à réunir des militaires, des oulémas et des *esnaf* pour une première étape des préparatifs. Ces trois professions étaient les plus organisées. Il était donc plus aisé de promouvoir la cause en leur sein. Par la suite, au moment de la déposition de la supplique ou du soulèvement, ces trois professions pouvaient apporter le soutien d'une grande partie de la capitale. Chaque groupe professionnel avait d'ailleurs ses propres raisons de participer: les militaires ne recevaient pas régulièrement leur solde, les *esnaf* (particulièrement les manufacturiers) perdaient leur marché face à l'expansion des produits européens depuis le traité de 1838<sup>16</sup> et les oulémas avaient des inquiétudes «idéologiques» à propos des réformes<sup>17</sup>. Nous ignorons si Cheikh Ahmed prit en compte toutes ces raisons, s'il sentit seulement le mécontentement des membres de ces professions ou s'il voulut simplement indiquer «tout le monde» en disant «oulémas, militaires et *esnaf*». Quoi qu'il en soit, la liste des inculpés (c'est-à-dire l'unique échantillon de ceux qui avaient une quelconque relation avec cette affaire) montre que pour deux groupes sur trois, Cheikh Ahmed atteignit ses objectifs<sup>18</sup>. Sur les 41 inculpés qui figurent dans l'acte judiciaire, 19 sont des militaires de profession et 10 sont des oulémas (i.e. cheikh, enseignant ou étudiant dans une madrasa)<sup>19</sup>.

<sup>16</sup> Voir *supra*, p. 65, note 7. Le traité fit exploser le commerce international sur le marché ottoman, voir D. Quataert, «Commerce», H. İnalcık & D. Quataert (dir.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire: 1300-1914*, Cambridge, 1994, p. 828. L'effet du traité sur certains secteurs de l'économie ottomane comme le textile était particulièrement préjudiciable (voir D. Quataert, *Ottoman Manufacturing in the Age of Industrial Revolution*, Cambridge, 1993).

<sup>17</sup> Nous ne pouvons parler d'une attitude unique et homogène pour aucune de ces professions. Les oulémas, par exemple, avaient aussi des raisons de soutenir les réformes, et certains le faisaient (voir U. Heyd «The Ottoman Ulema», *loc. cit.*, p. 29-59).

<sup>18</sup> À l'exception de Veli Ahmed (n° 18), de *Muhallebici* Mustafa (n° 32), et d'Hasan Efendi (n° 38), on ne trouve pas un seul *esnaf* dans l'acte judiciaire. La présence de ces personnages n'atteste donc pas d'un effort pour faire entendre la cause parmi les *esnaf*. Mustafa Efendi était un pauvre commerçant qui vivait sous le patronage de Rasim Bey, Hasan Efendi logeait dans le *tekke* (couvent) de Cheikh Feyzullah et Veli Ahmed était un compatriote de Hüseyin Daim.

<sup>19</sup> Les catégories militaires et religieuses ne sont pas aisément séparables. Certains — par exemple Mufti Bekir (n° 6) ou même Cheikh Ahmed (n° 1) — étaient rattachés au

Si nous élargissons la catégorie militaire et la catégorie ouléma aux anciens soldats et bachi-bouzouks, aux personnels de *Tophane-i Amire* et aux habitants et personnels des madrasas, nous pouvons dire que la *quasi-totalité* des inculpés (38 sur 41) appartenait au milieu militaire ou religieux<sup>20</sup>. Cette surreprésentation de ces groupes se comprend aisément si l'on considère, d'une part, le fait que les initiateurs du projet appartenaient à ces professions, et d'autre part, le mode de recrutement précédemment décrit.

#### *Conjurés et fedai: recrutement et statut*

Par rapport à leur place dans la conjuration, les membres se divisaient en deux catégories: les conjurés (*muahid*) et les conjurés *fedai*. Le choix pour devenir l'un ou l'autre n'appartenait pas aux adhérents. C'étaient Cheikh Ahmed et les membres qui décidaient de proposer à chacun de devenir soit conjuré, soit conjuré *fedai*. Il est tout à fait possible d'observer une différence de grade ou de statut social entre les conjurés et les *fedai*. Il y avait des conjurés militaires de grades relativement bas ou des étudiants de madrasas, mais non le contraire. Aucun militaire de haut rang ou aucun cheikh ne participa à la conjuration comme simple *fedai* ou ne voulut être recruté comme tel.

Au tout début, Cheikh Ahmed créa un cahier pour inscrire les conjurés. Dans ce cahier, se trouvait également un texte à cacheter:

«Si nous nous arrêtons avant de faire couler le sang de ceux qui nuisent à la charia et de ceux qui pillent le trésor et le bien public des musulmans et de ceux qui insultent les oulémas et les musulmans et de ceux qui leur préfèrent les non-croyants (*kafir*) et de ceux qui disent qu'il n'y a pas de différence entre les musulmans et les non-croyants — et même si c'était le sultan et les cruels qui suivent son chemin —, ou si nous nous arrêtons avant de faire couler notre propre sang dans ce but, que nous soyons des non-croyants, que nous soyons des damnés comme le pharaon, que nous soyons Abu-Djahl<sup>21</sup>...»<sup>22</sup>.

milieu militaire autant qu'à celui des oulémas. Précisons d'ailleurs que le qualificatif d'«ouléma» est employé dans cette partie et dans la partie suivante dans un sens assez large qui couvre tous ceux qui portent un titre religieux (*hoca, şeyh, müftü, müneccim* etc., y compris les étudiants des madrasas) et/ou ont une fonction religieuse.

<sup>20</sup> Cf. le tableau n° 1, p. 141-145.

<sup>21</sup> Abu Djahl (Abu'L Hakam): Mecquois distingué, de famille de notables et l'un des adversaires les plus acharnés de Mohammed. Il fut tué pendant la bataille de Bedr et appelé par le prophète «le pharaon de son peuple» (voir F. Buhl, «Abu Djahl», *ET*, vol. 1, Leyde, 1913, p. 85-86).

<sup>22</sup> Plusieurs inculpés évoquent ce texte. Ici la traduction a été faite à partir de l'inter-

Plus tard — à peu près un mois avant les arrestations — comme on ne voulait pas que les nouveaux recrutés et particulièrement les *fedai* voient les noms des autres membres, le cahier fut détruit et une autre méthode d'inscription fut mise en place. Chaque *fedai* devait mettre son tampon sur un petit papier sur lequel la phrase suivante était écrite: «J'ai contracté un engagement avec Cheikh Ahmed de Suleymaniyeh et je suis le conjuré *fedai*»<sup>23</sup>. D'après Cheikh Ahmed, il n'y avait pas encore de registre à part pour les conjurés. Néanmoins, nous trouvons des conjurés qui reconnaissent avoir cacheté un texte qui était presque le même que celui des *fedai* mais en plus court: «J'ai contracté un engagement avec Cheikh Ahmed de Suleymaniyeh»<sup>24</sup>. Ces nouveaux serments étaient courts et ils cachaient encore davantage le contenu du «contrat». Ils n'étaient plus en ottoman, mais en arabe. En tant que langue du Coran, l'arabe apportait sans doute un surcroît de sacralité à la cérémonie et, par extension, à la cause.

Comme plusieurs inculpés l'évoquent, avant de cacheter le serment, c'est-à-dire avant qu'ils ne connaissent le contenu de la conjuration, il leur avait été demandé de prêter un autre serment, oral et assez menaçant: «Je jure que je ne dévoilerai jamais ce secret dans une mauvaise intention et si quelqu'un le dévoile, je le tuerai et je réunirai tous les conjurés contre lui, je n'abandonnerai jamais la cause de la charia et j'encouragerai les autres à participer à la cause et même si personne ne m'accompagne, je ne l'abandonnerai jamais»<sup>25</sup>. Ces serments oraux et

rogatoire de *Çerkes Şuayib* (n° 25, p. 3 verso) qui cite ce serment de façon la plus détaillée: «...şeriat-ı muhammediyeyi batıranlar ve beyt-ül mal-ı müslimîni yağma edenler ve ulemayı ve sair Müslümanları görüb tahkir edenleri ve kafirleri onlara tercih edenleri ve kafir ile islâmın arasında fark yokdur diyen [?] ve gerek ..... [sic] olsun ve gerek ona müebbin eden zalimlerin olsun onların kanlarını dökmedikce ve yahud bizim kanımız dökülmedikce durur isek dinimiz kafir olsun ve Firavun gibi melun olalım ve Ebu-Cehil gibi merdud olalım velhasıl çok lakurdılar kanşurdılar ise bi-t-tamam aklımda kalmadı».

<sup>23</sup> «قلت عهد الذي بيني وبين الشيخ أحمد السليمانى وأنا المعاهد الفداى» (*UI*, p. 44; cf. *BOA*, I. DH. 445-1/29437, l'acte judiciaire, p. 1 verso). Dans la traduction française de l'acte judiciaire la phrase en arabe avait été traduite comme il suit: «... contenant une phrase en arabe par laquelle l'affilié déclarait avoir fait pacte avec Cheikh Ahmed Suleyman et être déterminé "à faire sacrifice de tout"» (voir *PRO FO*. 78-1437, attaché au rapport n° 256, 21/11/1859, p. 7).

<sup>24</sup> «قلت عهد الذي بيني وبين الشيخ السليمانى أحمد» (*Yüzbaşı Ali*, n° 8, p. 9 verso).

<sup>25</sup> Même si Cheikh Ahmed ne l'accepta jamais, ni dans son interrogatoire ni pendant les confrontations, presque tous les inculpés reconnaissent le serment. La traduction en haut a été faite à partir de l'interrogatoire d'Arif Bey: «Bu sırrı kimseye garz tahtında ifşa etmeyeceğim ve bu sır[ı] kim ifşa eder ise onu öldüreceğime ve kaffe-i muahidleri dahi onun aleyhinde bulunduracağıma ve ölünceye kadar dava-ı şeriatdan vazgeçmeyeceğime ve bu yolda teşvikatdan geri durmayacağıma ve şeriatın adem-i icrasında bulunsa her kim olur ise onun aleyhinde bulunacağıma ve hiç kimse bana muavenet etmez ise yine bu

écrits montraient aux nouveaux recrutés qu'ils n'avaient aucune chance de sortir indemnes d'une quelconque trahison.

Comme les serments l'attestent, il y avait un rituel pour devenir membre et tous les conjurés étaient plus ou moins au courant des objectifs. Tous déclarèrent connaître au moins l'objectif de base, qui était la parfaite application de la charia; et le projet d'assassinat du sultan fut en fait connu de la plupart d'entre eux. Cependant, il est clair qu'ils ne connaissaient pas tous l'ensemble du projet. Comme nous pouvons nous en douter, les *fedai* ne connaissaient que vaguement l'orientation politique de la conjuration et ses objectifs, tandis que les conjurés étaient mieux informés. Les *fedai* ne savaient pas à quel moment la conjuration allait passer à l'action et quel serait leur rôle le moment venu. Ils devaient être prêts à mettre leur vie en cause quand Cheikh Ahmed le demanderait, et c'était plus ou moins tout ce qu'ils savaient.

Il semble que les *fedai* avaient une pleine confiance envers Cheikh Ahmed. Son titre religieux était sans doute à l'origine de cette confiance. En outre, sa participation à la guerre de Crimée avait contribué à lui donner une position religieusement respectable, étayée d'histoires légendaires dignes d'un combattant de l'islam. Il avait la réputation d'un Cheikh qui avait déjà fait la guerre et ainsi fait preuve d'une aptitude à mettre sa propre vie en danger pour l'avenir de l'islam, pour la parfaite application de la charia et pour le bien de l'Empire. «Un grand cheikh qui fit la guerre», c'est ainsi que les futurs *fedai* entendaient parler de lui la première fois<sup>26</sup>. La réputation de guerrier de l'islam de Cheikh Ahmed s'étendit bien au-delà du cercle de ses *fedai*. L'orientaliste hongrois, Arminius Vambéry (1831/2–1913) qui fit sa connaissance, décrit le comportement «héroïque et légendaire» du Cheikh pendant la guerre avec un style romanesque et un enthousiasme presque comparable à celui de ses *fedai*:

«He had taken part in the whole of the Crimean war as a Gazi (a warrior for religion), bareheaded and barefooted, and clad in a garb whose austere simplicity recalled the primitive ages of Islam. His sword never left his lean and loins, nor his lance the firm grasp of his clenched fist, either by day or by night, except when he said his prayers five times a day. Through the snow, in the storm, in the thickest of the fight on the battlefield, during toilsome marches, everywhere could be discovered the ghost-like form of

davadan nükul eylemeyeceğime vallah-ül azim billallah-ül kerim...» (Arif Bey, n° 4, p. 1 verso).

<sup>26</sup> Voir par exemple Mehmed Efendi, n° 13, p. 6 recto.

this zealot, his fiery eyes scattering flames, and always at the head of the division, under the command of my chief [*i.e. Hüseyin Daim Paşa, nda*]<sup>27</sup>.

Ces deux particularités les plus attrayantes d'Ahmed — cheikh et combattant — comptaient sans doute également pour les conjurés. Comme il a été déjà souligné plus haut, presque tous les inculpés étaient liés soit au milieu militaire soit au milieu religieux. Par sa double identité charismatique, Cheikh Ahmed exerçait probablement une force d'attraction pour ces deux groupes à la fois. Mais, à la différence des *fedai*, il est difficile de parler de la présence d'une confiance aveugle chez les conjurés. Les conjurés, comme le mot (*muahid*) l'indique, connaissaient non seulement les détails du projet de révolte et du régicide, mais participaient aussi très activement au processus de prise de décision. Les témoignages des inculpés, qui évoquent les réunions plus ou moins régulières entre les conjurés, prouvent encore une fois cette évidence. Ils discutaient pendant des jours et des nuits des différentes alternatives pour organiser la révolte et le régicide, des changements politiques et administratifs qu'ils voulaient appliquer dans l'Empire et d'affaires diverses comme des futurs membres du nouveau cabinet, etc.

#### *Les principaux conjurés et les réunions*

Pendant les deux premiers mois de la mise en place de la conjuration, Cheikh Ahmed habitait chez Hüseyin Daim Paşa, dont la maison semble être devenue le centre de presque toute l'activité. Au cours de cette période, la plupart des réunions s'organisaient chez Hüseyin Daim Paşa. La maison de Rasim Bey (n° 5) et celle d'Arif Bey (n° 4) étaient les autres lieux de réunion. Une maison était sans doute l'endroit le plus sûr pour se réunir et pour parler de sujets si dangereux. Il est clair que parler d'une conspiration dans l'espace public représente un danger évident de tout temps; mais c'était encore plus le cas depuis 1840, car les agents en tenue civile écoutaient systématiquement les gens, particulièrement dans les cafés, et rapportaient les paroles suspectes à leurs supérieurs<sup>28</sup>.

Les réunions s'organisaient souvent le soir et duraient jusque tard dans la nuit. Il n'était pas rare que les conjurés dorment sur place. Il est impossible de deviner la fréquence exacte de ces réunions. D'après Arif Bey (n° 4), quand il prêta serment chez Hüseyin Daim Paşa, celui-ci lui

<sup>27</sup> A. Vambéry, *His Life & Adventure Written by Himself*, Londres, 1884, p. 24.

<sup>28</sup> Voir C. Kırh, «The Struggle», *op. cit.*, p. 181-245; *idem.*, *Sultan, op. cit.*; *idem.*, «Kahvehaneler», *loc. cit.*, p. 58-79.

demanda de se rendre chez lui au moins une fois tous les huit ou dix jours afin qu'ils puissent travailler ensemble et qu'il puisse connaître et comprendre les avis de Cheikh Ahmed, de Cafer Dem Paşa, de lui-même et des autres<sup>29</sup>. Les réunions permettaient également aux anciens de mieux connaître les nouveaux arrivants. Pendant ces longues discussions, chaque conjuré semblait pouvoir, en principe, exercer une influence sur l'évolution de la conjuration. En réalité, certains conjurés furent plus impliqués et se réunissaient plus souvent que les autres. Dans les interrogatoires, aucun témoignage n'évoque de réunion ou de rendez-vous — que ce soit pour recruter un nouveau conjuré ou en vue de préparer le projet de révolte — sans la participation de quelques-uns des conjurés les plus actifs qu'étaient les fondateurs Cheikh Ahmed et Hüseyin Daim Paşa et les conjurés Cafer Dem Paşa, Arif Bey, le commandant Rasim Bey et le Mufti Bekir. Les données biographiques sur ces six personnes ainsi que celles des autres inculpés seront présentées et évaluées dans le sous-chapitre intitulé «Les portraits des inculpés». Mais, il convient de souligner ici certaines particularités élémentaires de ces principaux protagonistes; ceci permettra de démontrer la diversité des profils des conjurés qui participaient et intervenaient le plus dans les réunions. Il s'agit donc d'un cheikh de la confrérie *Nakşibendi-Halidi*, d'origine kurde de Suleymaniye, proche des élites de la principauté Baban<sup>30</sup>; d'un général de division, d'origine circassienne ayant grandi au palais impérial comme page du sultan (Mahmud II); d'un général de brigade, d'origine albanaise et fils d'une grande famille de sa région natale; d'un scribe de *Tophane-i Amire* connu par ses attitudes très, voire trop, occidentalisées; d'un commandant également membre du conseil du matériel de la guerre (*İmalat Meclisi azası*); et enfin, du mufti de *Tophane-i Amire* qui était l'un des amis les plus proches de Şinasi Efendi (écrivain et journaliste 1826-1871).

#### *La foule et les mercenaires*

Les conjurés propageaient la cause dans leur entourage, et Cheikh Ahmed inscrivait des *fedai*. Il fallait qu'ils soient nombreux le jour de

<sup>29</sup> «... siz de dahil oldunuz artık aralık aralık buraya gelib görüşmeli ve çalışmah dedi bendeniz dahi cevaben benim memuriyetim var öyle sık sık gelmem deyu cevabımın üzerine sekiz on günde bir defa gelmeli gerek Şeyh Efendinin gerek Cafer Paşanın gerek benim gerek ahirin efkarlarını bilip anlamalısınız dedi» (Arif Bey, n° 4, p. 1 verso).

<sup>30</sup> Pour plus d'informations concernant la principauté Baban, voir le sous-titre «Les trois frères Baban».

la révolte. Pour ce faire, le moyen le plus efficace était sans doute de recruter des hommes qui pourraient en amener d'autres, comme les militaires de hauts rangs, des cheikhs qui avaient de nombreux adeptes et des enseignants des madrasas qui étaient influents parmi leurs étudiants. Par le recrutement des cheikhs, on estimait également pouvoir atteindre certains de leurs adeptes qui occupaient de hauts rangs dans la bureaucratie ottomane. Sami Paşa, disciple de Cheikh Feyzullah (n° 22), qui était ministre de l'Éducation au moment des faits en est un exemple<sup>31</sup>. Les immigrés circassiens issus de la guerre de Crimée constituaient un autre vivier pour augmenter la foule le jour de la révolte. Il s'agissait d'une population nombreuse, qui vivait dans des conditions difficiles<sup>32</sup>. En outre, la plupart des hommes circassiens avaient fait l'expérience de la guerre. Le fait que Hüseyin Daim Paşa soit d'origine circassienne et que la plupart des protagonistes de *Kuleli* aient participé à la guerre de Crimée, leur fournissait une base de familiarité avec cette communauté ainsi qu'avec ses notables. Outre Hüseyin Daim Paşa, le courtier d'esclaves Veli Ahmed (n° 18) était lui aussi d'origine circassienne. D'après son interrogatoire, on lui demanda de gagner les Circassiens qu'il connaissait à la cause. Arif Bey lui aurait dit: «Les Circassiens sont de braves gens, nous sommes tout de même des Stambouliotes. Il faut que tu nous trouves des hommes circassiens»<sup>33</sup>. Ce n'était pas une phrase prononcée par hasard ou seulement pour flatter l'honneur ethnique de Veli Ahmed. Comme nous le verrons dans le chapitre qui concerne les différents projets de révolte de la conjuration,

<sup>31</sup> L'unique détail que les interrogatoires contiennent sur Sami Paşa est qu'il était le gouverneur de Vidin au moment de la guerre de Crimée (voir Cheikh Feyzullah, n° 22, p. 2 recto). Cette information correspond à la biographie d'Abdurrahman Sami Paşa (d. 1792-1878/83). Pendant sa longue carrière dans la bureaucratie ottomane, Sami Paşa travailla d'abord au service de Kavalalı Mehmed Ali Paşa et d'Ibrahim Paşa au Caire (1826-1844), puis fit un voyage en Europe (Livourne, Toscane, Paris et Londres) pour ses problèmes de santé (1844-1847), puis fut le gouverneur de plusieurs provinces Bosnie, Trabzon, Vidin, Edirne, (1850-1857) et ministre de l'Éducation (1857-1861). Il rédigea également trois ouvrages, de poésie, de morale et de philosophie (voir *SO*, vol. 5, p. 1478; «Sami Paşa», *Yaşamları ve Yapıtlarıyla Osmanlılar Ansiklopedisi*, vol. 2, İstanbul, 1999, p. 500-501; F. Tevetoğlu, «Sami Paşa, Abdurrahman», *TA*, vol. 28, Ankara, 1980, p. 96-97).

<sup>32</sup> Leur condition allait empirer en 1860, avec la grande vague d'immigration. D'après le chroniqueur Ahmed Lütüfî, ils vivaient dehors, sous la pluie et la neige et dans un grande pauvreté, voir Ahmed Lütüfî Efendi, *Tarih-i Lütüfî*, vol. 9, M. M. Aktepe (éd.), Ankara, 1984, p. 156.

<sup>33</sup> «Çerkesler cesur olur biz ne kadar olsa İstanbul adamımız bize Çerkeslerden biraz adam tedarik eyle» (*Çerkes Veli Ahmed*, n° 18, p. 2 recto).

le rôle principal dans le projet de régicide fut dévolu aux mercenaires circassiens, et le cas échéant, s'ils en recrutaient, aux Albanais. Comme la phrase citée l'exprime bien, pour un Stambouliote «civilisé», les Circassiens (et les Albanais) «montagnards» étaient des gens qui étaient toujours prêts à prendre les armes, à tuer et à mourir en martyr. Néanmoins, Veli Ahmed ne recruta jamais qui que ce soit pour la cause. C'est grâce à une autre connexion, que l'on put tenter de recruter des mercenaires circassiens.

Cheikh Ahmed, le général Hüseyin Daim Paşa et le commandant Rasim Bey connurent Sultan Efendi (le mufti de la tribu des *Kabartay*) et sa famille durant la guerre de Crimée. *Çerkes Şuayib* (n° 25) était le fils de ce mufti. D'après lui, Cheikh Ahmed ne plaisait pas à son père, mais Şuayib lui était assez proche. Ils se voyaient souvent avec Cheikh Ahmed, à la madrasa ou chez son père. Être le fils du mufti de la tribu permettait sans doute à Şuayib de connaître les personnages clefs de la communauté circassienne d'Istanbul et d'obtenir leur confiance. Comme il l'avait promis, un soir, Şuayib amena deux mercenaires circassiens (plus précisément de la même tribu que Şuayib) chez Arif Bey. Ayant combattu dans plusieurs armées différentes (russe, autrichienne, britannique et ottomane), ces Circassiens avaient de parfaites biographies de mercenaires<sup>34</sup>. Ils demandèrent quarante à cinquante mille *kuruş*, de bons chevaux et des armes puissantes pour exécuter la tâche qui leur était demandée<sup>35</sup>.

Il fallait de l'argent pour organiser la révolte, pour obtenir des armes et surtout pour payer les mercenaires. Le salaire et la richesse accumulée de Hüseyin Daim Paşa donnaient probablement des perspectives à Cheikh Ahmed pour le financement de la révolte. Avec sa richesse, son grade et sa réputation, la présence du pacha avait une importance considérable pour la conjuration. Cette présence rassurait les membres et particulièrement ceux qui venaient du milieu militaire. D'ailleurs, il lui était prévu un rôle clef pour le jour de la révolte: d'après certains insurgés, c'était lui, avec toute son expérience militaire, qui allait commander les soldats<sup>36</sup>. Néanmoins, le séjour de Hüseyin Daim à Istanbul était temporaire. En effet, il était officiellement en attente d'une mission et serait bientôt obligé de partir.

<sup>34</sup> *Çerkes Şuayib*, n° 25, p. 6 recto.

<sup>35</sup> Arif Bey, n° 4, p. 4 verso.

<sup>36</sup> Cheikh İsmail, n° 23, p. 2 verso.

*Hüseyin Daim Paşa part et le doute s'installe*

Quand Hüseyin Daim Paşa fut nommé dans l'armée de Roumélie, il dit à Arif Bey qu'il traînait des pieds, mais qu'il avait peu de possibilités d'y échapper<sup>37</sup>. Il était déjà depuis près de treize mois à Istanbul et rejeter une proposition n'était pas évident<sup>38</sup>. Les principaux conjurés voulurent accélérer les préparatifs pour la révolte afin de pouvoir la réaliser avant le départ du pacha, mais ils étaient conscients de la fragilité qu'aurait représentée une révolte prématurée qui n'aurait pas été bien planifiée. Ils craignaient les dangers qu'elle pourrait créer pour l'Empire, comme l'intervention des puissances étrangères ou une panique chez le peuple<sup>39</sup>. Les préparatifs et le recrutement des conjurés continuaient, alors que Hüseyin Daim Paşa se préparait pour son départ. Il vendit ses concubines, se maria vers le milieu du mois de juillet. Au début du mois d'août, il partit pour Bitola<sup>40</sup>.

Quand Hüseyin Daim Paşa accepta sa nouvelle mission à Bitola, ses relations avec Cheikh Ahmed commencèrent à se refroidir<sup>41</sup>. Aux yeux du cheikh, le pacha aurait préféré sa carrière à la cause de la charia<sup>42</sup>. Cheikh Ahmed, qui habitait depuis deux mois chez le pacha, quitta la maison à peu près au début du mois de juillet. D'après Arif Bey, le Cheikh accusait devant lui le pacha d'investir sa richesse pour son propre plaisir au lieu de le dépenser pour la cause. Il aurait dépensé déjà vingt à trente mille *kuruş* pour son mariage. Toujours d'après Arif Bey, Hüseyin Daim se serait défendu, en disant qu'il était obligé d'accepter la mission, qu'il n'allait pas abandonner la cause; quant à la fête de mariage, elle fut organisée comme prétexte pour qu'ils puissent se voir tous ensemble avant son départ<sup>43</sup>. Quoi qu'il en soit, Hüseyin Daim allait bientôt partir, et cela allait constituer un handicap considérable pour l'organisation de la révolte.

<sup>37</sup> Arif Bey, n° 4, p. 4 verso.

<sup>38</sup> O. Bouquet souligne la rareté des offres déclinées dans les registres des pachas (O. Bouquet, *Les pachas, op. cit.*, p. 398).

<sup>39</sup> Arif Bey, n° 4, p. 1 verso et p. 3 recto.

<sup>40</sup> *Yüzbaşı Hidayet Efendi*, n° 27, p. 1 verso. D'après un rapport du drogman de l'ambassade de France, Hüseyin Daim Paşa aurait dû être envoyé à Ioannina (voir *AMAE CP. La Turquie*, vol. 341, 20/09/1859, p. 187 recto, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France).

<sup>41</sup> Plusieurs inculpés le confirment pendant leurs interrogatoires. Voir par exemple Arif Bey, n° 4, p. 4 verso; *Yüzbaşı Hasan Bey*, n° 19, p. 2 recto; *Yüzbaşı Hidayet Efendi*, n° 27, p. 1 verso.

<sup>42</sup> Arif Bey, n° 4, p. 1 verso.

<sup>43</sup> Arif Bey, n° 4, p. 4 verso.

Pendant son interrogatoire, Hüseyin Daim répète à plusieurs reprises qu'il n'était pas au courant de ce dont il avait été discuté ou bien de ce qui avait été envisagé depuis son départ afin de réaliser la cause. Aucun témoignage n'indique le contraire ou n'évoque une correspondance entre Hüseyin Daim et un conjuré après son départ à Bitola. Seul Rasim Bey prétend avoir entendu Cheikh Ahmed et Arif Bey affirmer que Hüseyin Daim devait rentrer à Istanbul cinq ou six mois plus tard et qu'il avait demandé de ne pas laisser tomber l'affaire pendant son absence<sup>44</sup>. À moins qu'il ne se soit agi d'une manœuvre des insurgés afin de cacher un retour à Istanbul de Hüseyin Daim (avec les troupes stationnées à Bitola de l'armée de Roumélie<sup>45</sup>) le jour de la révolte. D'après les témoignages, une fois le pacha parti d'Istanbul, il ne garda aucun contact avec la conjuration. Même si Hüseyin Daim Paşa ne quitta pas définitivement la cause, un mois et demi avant les arrestations, la conjuration perdit la présence d'un de ses membres les plus importants et prestigieux.

Malgré ce développement malencontreux, Cheikh Ahmed n'eut pas l'intention d'arrêter les préparatifs. Quand le départ de Hüseyin Daim devint définitif, afin de faire preuve de détermination, le Cheikh aurait dit à Arif Bey: «Peu importe qui part, moi, je n'abandonnerai jamais cette cause»<sup>46</sup>. Néanmoins, ceci ne suffisait pas à faire taire les rumeurs parmi les conjurés. Certains pensaient qu'il fallait bientôt tout arrêter, puisque Hüseyin Daim était parti. Bien qu'il prétende, dans son interrogatoire, avoir eu une intention tout à fait différente, Arif Bey allait mettre fin à cette crise. D'après la déclaration de Hasan Bey (n° 9), un jour, celui-ci vint voir Arif Bey, puisqu'il avait entendu que certains conjurés parlaient de la nécessité de tout arrêter à cause du départ de Hüseyin Daim Paşa. Il souhaita donc entendre la réponse d'Arif Bey en espérant avoir une réponse positive. Néanmoins, Arif Bey ne voulant abandonner la cause, lui dit: «Puisque Hüseyin Paşa est parti, je vous ai trouvé Hasan Paşa». Un autre jour, alors que les deux hommes s'étaient rencontrés par hasard au marché, Arif Bey le lui répéta autrement, en le tenant par le menton: «Vous me parliez tout le temps du départ de Hüseyin Paşa, voilà

<sup>44</sup> Rasim Bey, n° 5, p. 3 recto. Et Rasim Bey prétend d'ailleurs que pour passer à l'action, ils allaient de toute façon attendre le retour de Hüseyin Daim Paşa (*ibid.* p. 3 verso).

<sup>45</sup> Comme une autre armée ottomane des Balkans qui nous sera connue cinquante années plus tard, l'armée d'action de Salonique qui arrivera à Istanbul pour intervenir dans l'insurrection du 31 mars (13 avril) et mènera à la déposition d'Abdulhamid II, le 27 avril 1909.

<sup>46</sup> «Her kim gider ise gitsin bu davadan vazgeçmem» (Arif Bey, n° 4, p. 4 verso).

que je vous ai trouvé quelqu'un d'autre parmi les maréchaux (*müşiran*) et je l'ai recruté»<sup>47</sup>. On pensait probablement avoir trouvé un pacha — pas un *ferik* (général de division) comme Hüseyin Daim mais tout de même un *mirliva* (général de brigade) — afin de combler un vide déstabilisant. Le recrutement du commandant du Bosphore, plus ou moins vingt jours avant les arrestations, semblait avoir rétabli le calme dans la conjuration et avoir réussi à rassurer ses membres. Mais ce qu'ils ignoraient, c'était que la confiance revenue dans la conjuration allait aussi lui valoir sa révélation publique.

*Le dévoilement de la conjuration: la trahison d'Arif Bey ou sa stratégie de défense?*

Dans les interrogatoires, les inculpés déploient plusieurs stratégies pour se défendre. Cheikh Ahmed, le leader de la conjuration, tente de fonder sa défense sur les fondements légitimes de l'espace politique ottoman, «l'application de la charia», et il ne reconnaît en aucun cas avoir parlé d'assassinat de quiconque (du sultan, des vizirs ou de traîtres potentiels dans la conjuration). Le numéro deux, Hüseyin Daim Paşa, s'exprime également dans les limites légitimes de la politique ottomane, en s'appuyant principalement sur deux thèmes: l'application de la charia, et la défense du trésor et du bien public contre le gaspillage. En outre, il met en avant son grade et ses services rendus à l'armée ottomane comme preuves de sa loyauté, il évoque sa maladie de manière excessive, déclarant qu'elle l'aurait empêché de suivre les réunions et il recourt souvent à cette excuse pour affirmer ne pas se souvenir des faits<sup>48</sup>. Tout comme Hüseyin Daim Paşa et Cheikh Ahmed, chaque inculpé compose sa propre stratégie pour affronter les questions de la commission. La plupart tentent de dissimuler leur rôle, nient avoir des connaissances parmi la conjuration afin de prouver leur innocence. Certains finissent par céder face aux questions croisées de la commission ou durant les

<sup>47</sup> «Hüseyin Paşa gitdi ise de yerine Hasan Paşa vardır bak ben size neler yapacağım dedi ve çok söyleşdim ve Arif Beyin öni alınmadığından ve arada yemin dahi olduğundan ne yapacağımı bilmeyib şaşırıp kaldım bir kere de Şeyh Ahmed Efendinin yanında ağyar olduğundan bir şey açılmayıb bir gün ben çarşıya gider idim Arif Bey tesadüf ederek çenemden tutdu Hüseyin Paşayı başıma kakar idiniz işte size müşirandan bir zatı bulub dahil etdim dedi» (Hasan Bey, n° 9, p. 18 verso).

<sup>48</sup> Pendant son interrogatoire (retranscrit sur treize grandes pages manuscrites), nous constatons que le pacha répondit (ou à vrai dire, ne répondit pas) à treize questions, en évoquant sa maladie qui l'empêcha de suivre les réunions. Il répondit également à peu près à vingt reprises qu'il ne se souvenait plus.

séances de confrontation. L'inculpé numéro quatre, le scribe Arif Bey, se défend très maladroitement et n'arrive pas à convaincre la commission. L'écart entre sa version et ce que disent de lui les autres inculpés est considérable. La commission pousse Arif Bey à reconnaître son rôle majeur dans la conjuration par plusieurs questions et confrontations, mais Arif Bey ne revient jamais sur sa version. Finalement, Arif Bey — qui se présente comme une malheureuse victime du destin — est jugé comme coupable de première catégorie. Sans trop avoir parlé de lui-même, Arif Bey, l'inculpé le plus bavard, raconte tout, du moins veut-il donner cette impression. Il expose également la version la plus détaillée sur le dévoilement de la conjuration.

D'après Arif Bey, sa participation à la conjuration s'était faite de manière forcée. Il eut peur des menaces de Cheikh Ahmed. Cette peur le poussa à se joindre à la conjuration et l'empêcha également d'en informer les autorités. Il ne crut pas d'ailleurs que les choses pouvaient en arriver à ce point. Il observait les activités de la conjuration, afin d'en informer les autorités dès que celles-ci seraient devenues véritablement dangereuses. Toujours d'après lui, c'était lui-même qui révéla la conjuration. La commission chargée des interrogatoires ne crut pas Arif Bey, car ses déclarations, encore une fois, étaient en contradiction avec celles des autres inculpés, et, fait plus important encore, Hasan Paşa démentit ses dires.

Selon Arif Bey, à la suite du départ de Hüseyin Daim Paşa, il pensait que tous les protagonistes de la révolte en préparation allaient se retirer. Mais, contrairement à ce qu'il espérait, Cheikh Ahmed accéléra les préparatifs. Le cheikh était encore plus déterminé qu'auparavant et lui dit qu'il ne se retirerait pas de la cause sauf par la mort, et que si certains se retiraient, il s'opposerait à eux<sup>49</sup>. Cheikh Ahmed demandait aux conjurés de trouver des *fedai* et il en recrutait de nouveaux. Un jour, il invita Arif Bey dans sa chambre à la madrasa de Bayezid. À cette occasion, le Cheikh parla encore de se sacrifier pour la cause de l'islam et Arif Bey vit une nouvelle fois combien le Cheikh était déterminé. Arif Bey en fut effrayé et il agit alors pour faire arrêter ce Cheikh qui devenait de plus en plus dangereux. Il quitta alors la madrasa après lui avoir fait un baisemain et se dirigea tout de suite vers le pont (de Galata) où

<sup>49</sup> «Hüseyin Paşa gitdi ise ne olur bir gün iş geri kaldı bu davadan canım çıkmadan vazgeçmem ve vazgeçen olur ise ann dahi aleyhinde bulunmadan vazgeçmem» (Arif Bey, n° 4, p. 1 verso).

il prit le bateau pour aller à Sarıyer. Son objectif était de voir le commandant du Bosphore, *mirliva* Hasan Paşa et de lui dévoiler le secret. Arif Bey souhaitait s'adresser à lui parce qu'il le connaissait depuis qu'il était colonel (*miralay*). Il savait qu'il avait déjà résolu une affaire de vol et une affaire de faux-monnayeurs. «Quand j'y suis arrivé c'était le temps de la prière du soir» dit Arif Bey. Après le dîner et le café, Arif Bey commença à parler: «Mon père, mon Paşa, il y a un mal, j'entends de mauvaises choses. Un homme qui s'appelle Cheikh Ahmed, imposant, et dont les histoires le sont également, parle de la cause de l'islam. Il va créer, et il crée d'ailleurs, un malheur pour l'État ottoman et parmi les musulmans. Il va créer une querelle»<sup>50</sup>. Sur une question de Hasan Paşa, Arif Bey donna tout de suite les noms des trois premiers conjurés: Hüseyin Daim, Cafer Paşa et Veli Ahmed. Malheureusement, Hasan Paşa sous-estima les avertissements d'Arif Bey et ne le prit pas vraiment au sérieux. Le lendemain matin, Arif Bey, désappointé, quitta Hasan Paşa pour se rendre au bureau. Arif Bey ne pouvait plus rien faire, alors que Cheikh Ahmed continuait à inscrire des conjurés. «Cinq ou six jours plus tard» dit Arif Bey, «Hasan Paşa m'a rendu visite dans la pièce de récréation de l'office». Il voulait qu'Arif Bey confirme ce qu'il lui avait dit l'autre jour. Arif Bey lui donna alors le nom d'un des nouveaux *fedai*: Erzurumî Mehmed Çavuş (n° 40). Deux jours plus tard, Hasan Paşa se rendit à nouveau à Tophane pour voir Arif Bey. Cette fois-ci, il comprit qu'Arif Bey disait la vérité. Le même jour, Arif Bey lui proposa de le mettre en contact avec Cheikh Ahmed. Il arrangea tout de suite un rendez-vous chez lui avec Cheikh Ahmed et rassura celui-ci pour qu'il parle de tous ses projets à Hasan Paşa. Le jour prévu, Cheikh Ahmed, Cafer Dem Paşa et Rasim Bey étaient présents chez Arif Bey. Néanmoins, Hasan Paşa ne serait pas venu. Cheikh Ahmed se serait alors mis à se plaindre à Arif Bey: «Tu fais l'éloge de cet homme depuis vingt, vingt-cinq jours, il n'est pas venu une seule fois me voir dans ma chambre [à la madrasa], il n'est pas venu ici non plus. Les *müşir*, les *ferik* sont venus [me voir]. Ne serait-il pas un homme avec de mauvaises intentions? Pourquoi lui as-tu dévoilé le secret avant qu'il ne prête serment auprès de moi?»<sup>51</sup>. Afin de le rassurer, Arif Bey jura qu'il n'y avait aucun danger

<sup>50</sup> «Paşa baba ortalıkda bir fenalık var bir fena şeyler duymakdayım izhanı koca esmarı koca Şeyh Ahmed namında bir herif dava-ı islamiyetden bahsle devlet-i osmaniye millet-i islamiye beynine bir takım fesad verecek ve vermekde alemlerine düşürecek» (Arif Bey, n° 4, p. 2 recto).

<sup>51</sup> «... bu herifi sen hemen yigirmi yigirmi beş gündür medhedersin bir kere bana

pouvant venir de la part de Hasan Paşa. Le lendemain, Hasan Paşa rendit une nouvelle visite à Arif Bey, à *Tophane-i Amire*. Arif Bey lui parla de ce qui s'était passé la veille au soir. Après l'avoir écouté, Hasan Paşa lui dit qu'il allait informer le ministre de la Guerre et ainsi régler le compte de Cheikh Ahmed. Il demanda à Arif Bey de ne rien dire à personne<sup>52</sup>.

C'est ainsi que la version d'Arif Bey se termine. Il est tout à fait possible de confirmer cette version dans ses grandes lignes, par les témoignages des autres inculpés. Comme nous l'avons constaté plus haut, plusieurs inculpés déclarent avoir entendu le nom de Hasan Paşa pour la première fois de la part d'Arif Bey. Mufti Bekir Efendi (n° 6) confirme d'ailleurs la relation amicale entre Arif Bey et Hasan Paşa. Néanmoins, personne, et notamment pas Hasan Paşa, ne confirme qu'Arif Bey voulait révéler l'affaire. En outre, Erzurumî Mehmed Çavuş (n° 40), qui obtint le titre de «révélateur du complot» et la grâce du sultan, présente les faits dans un ordre tout à fait différent<sup>53</sup>.

Mehmed Çavuş, sergent-major dans l'orchestre de *Tophane-i Amire*, entendait depuis quelque temps le caporal *Hacı İbrahim* (n° 17) affirmer «l'ordre du monde va se rétablir, inçallah»<sup>54</sup>. Treize jours avant son interrogatoire<sup>55</sup>, Mehmed Çavuş lui demanda par curiosité: comment cela serait-il possible? *Hacı İbrahim* ne souhaitait pas répondre, mais Mehmed Çavuş insistait et jurait même qu'il ne le dirait à personne. *Hacı İbrahim*, convaincu de la discrétion de Mehmed Çavuş, lui aurait dit: «il y a un Cheikh à la madrasa de Bayezid, je vais t'emmener auprès de lui, et tu vas voir ce qu'il te dira». Quand ils arrivèrent à la chambre du Cheikh, après lui avoir fait le baisemain, celui-ci lui affirma avoir des choses à lui dire, mais qu'il fallait d'abord s'inscrire. Profitant de l'arri-

gelmedi benim odama gelmedi işte buraya da gelmedi bana müşirler ferikler ile geldi o bir fena adam olmasın ne için bana getirüb yemin etdimden sürri ona faş eyledin» (Arif Bey, n° 4, p. 2 recto).

<sup>52</sup> La présente version d'Arif Bey a été reconstruite à partir de son interrogatoire et de la lettre qu'il avait rédigée pour sa défense (voir Arif Bey, n° 4, p. 1 verso-2 recto et 5 recto-verso).

<sup>53</sup> Dans l'acte judiciaire — dans la partie qui concerne Mehmed Çavuş — on trouve la phrase suivante: «Muhbir olarak isbat-ı sadakat eylemiş idüğünden şayan-ı mükafat bulunmuşdur» (*UI*, p. 72, cf. *BOA*, İ. DH. 445-1/29437, l'acte judiciaire, p. 8 recto. La traduction officielle en français est comme il suit: «Mehmed tzaous, comme révélateur du complot ayant ainsi fait preuve de fidélité a été jugé digne de récompense» (*PRO FO*. 78-1437, attaché au rapport n° 256, 21/11/1859, p. 47).

<sup>54</sup> «İnşallah dünya düzelecek» (Mehmed Çavuş, n° 40, p. 4 verso).

<sup>55</sup> Mehmed Çavuş fut interrogé le 22 Safar 1276 (20 septembre 1859).

vée d'autres invités, Mehmed Çavuş sortit de la chambre sans s'inscrire. Il vit alors un étudiant de madrasa et lui demanda quel était leur objectif. La réponse l'étonna : «Assassiner le sultan». Ce jour-là il n'arriva pas à revoir le Cheikh. Le lendemain, il revint pour lui parler. Après un court discours sur la décadence et la situation inadmissible de la charia<sup>56</sup>, Cheikh Ahmed lui répéta ce qu'il avait entendu la veille. «Même si c'était l'idée d'un fou interné dans un asile (*timarhane delisi*), c'était inadmissible» dit Mehmed Çavuş. Il aurait ensuite raconté tout ce qu'il avait entendu, tout de suite au *Kolağası* (adjudant-major) Hasan Ağa<sup>57</sup> et celui-ci en parla à son tour à Hasan Paşa. Envoyé par Hasan Paşa, Mehmed Çavuş rendit une nouvelle visite au Cheikh. À la demande de Hasan Paşa, il se montra très enthousiaste, pour le faire parler. Avant de partir, Mehmed Çavuş transmit le salut de Hasan Paşa au Cheikh. Il vit que cette nouvelle l'inquiétait. «Ne crains rien, il est avec nous» dit Mehmed Çavuş, afin de le rassurer. Le lendemain, accompagné par Mehmed Çavuş, Hasan Paşa se rendit enfin à la madrasa pour parler avec Cheikh Ahmed. Le cheikh avait toujours des doutes envers Hasan Paşa. Il interrogea à nouveau discrètement Mehmed Çavuş qui le rassura encore une fois. Après avoir quitté la madrasa, accompagnés de Cheikh Ahmed, ils allèrent à la maison de Rasim Bey où Cafer Dem Paşa avait également été invité. Sauf Arif Bey et Hüseyin Daim Paşa (qui se trouvait d'ailleurs à Bitola), ce soir-là, tous les principaux protagonistes rencontrèrent Hasan Paşa. Ils parlèrent de ce qu'ils souhaitaient faire. Ce soir-là, Hasan Paşa réussit à gagner leur confiance et à s'infiltrer ainsi au sein de la conjuration<sup>58</sup>.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, d'après Arif Bey, lors de leur première entrevue, Hasan Paşa se serait moqué de tout ce qu'il lui avait rapporté concernant les projets de Cheikh Ahmed. Cependant, il lui avait tout de même rendu une visite cinq ou six jours plus tard pour se renseigner sur ce cheikh et ses mauvaises intentions. Si nous superposons les deux récits (celui d'Arif Bey et de Mehmed Çavuş), il est possible de voir que les rencontres entre Hasan Paşa, *kolağası* Hasan et Mehmed Çavuş,

<sup>56</sup> «Şeriatımız batdı kadınlarımız kokona kıyafetindedir herkes bir yol tutmuş gidiyor dediğinden ben dahi muradınız nedir deyu sual etdim inşallah şeraiti meydana çıkarınız nasıl edib de meydana çıkaracaksınız dedim adam toplayıb ..... [sic] üzerine hücum edib [telef edeceğiz — effaçé] telef edib meydana çıkaracağız dedi» (Mehmed Çavuş, n° 40, p. 4 verso-5 recto).

<sup>57</sup> *Kolağası* Hasan Ağa travaille au poste de police de Fındıklı et ne fait pas partie des inculpés.

<sup>58</sup> Cette version se base sur le témoignage de Mehmed Çavuş, n° 40, p. 4 verso-5 recto.

influent sur le changement de comportement de Hasan Paşa. Nous pouvons, ainsi, discuter l'intention de Hasan Paşa au moment où il avait entendu parler pour la première fois de la conjuration et de Cheikh Ahmed. Le témoignage de Hasan Bey (n°9) évoque une possibilité selon laquelle la participation de Hasan Paşa devait dater de plus de deux mois avant les arrestations, et pas seulement depuis vingt jours comme Arif Bey en témoigne. D'après Hasan Bey, avant la fête du sacrifice (i.e. le *kurban bayramı*, donc avant 10 juillet), il se rendit au bureau d'Arif Bey, et ce jour-là, Arif Bey lui demanda d'emporter avec lui une note tamponnée afin de la donner à Cheikh Ahmed. Quand il s'exécuta, Cheikh Ahmed lui montra ce qu'il y était écrit : «Ce samedi je suis allé voir Hasan Paşa, il a adhéré, lui aussi, je viendrai plus tard pour raconter les détails»<sup>59</sup>. Un autre témoignage qui rend Hasan Paşa suspect se trouve dans l'interrogatoire de Mufti Bekir Efendi. D'après le Mufti, suite au départ de Hüseyin Daim, il y eut également des problèmes entre Cafer Dem Paşa et Cheikh Ahmed et tout le monde était en train de se retirer de cette affaire. Les plans changèrent. Ils décidèrent de rédiger une supplique et de la déposer au cheikh-ul islam. Hasan Paşa faisait partie de ce plan. Pourtant, toujours d'après le Mufti, dès que Hasan Paşa sentit que cette affaire serait bientôt mise à jour, il la dénonça<sup>60</sup>. La petite note était, peut-être, une manœuvre pour motiver à nouveau les conjurés qui commençaient à perdre leur enthousiasme avec le départ de Hüseyin Daim Paşa. Il est aussi possible que Hasan Bey se trompe au sujet de la date de cette anecdote ; ou encore, le premier contact avec Hasan Paşa fut véritablement établi deux mois avant les arrestations. Arif Bey voulut peut-être dénoncer le Cheikh, ou peut-être voulut-il rallier Hasan Paşa à la cause. Nous pouvons multiplier les hypothèses sans pour autant pouvoir faire un choix bien argumenté parmi celles-ci. Cela montre, encore une fois, combien les témoignages des inculpés pouvaient être variés et contradictoires.

Les indices cachés parmi les détails des interrogatoires nous permettent tout de même d'arriver à deux conclusions sur le déroulement du dévoile-

<sup>59</sup> «Bu Cumartesi Hasan Paşaya dahi gitdim, Hasan Paşa dahi dahil oldu, sonra gelip tafsil ederim» (Hasan Bey, n° 9, p. 13 recto).

<sup>60</sup> «Hüseyin Paşa dahi o günlerde dışarıya gidib Cafer Paşa ile Şeyhin arası dahi bozulub ve cümle mezbur işden kifayet [?] edib başka güna bir arz-ı hal tertib edib içine ayetler hadisler yazarak Şeyh-ül İslam Efendi hazretlerine takdim olunarak bu işe muahharen teşebbüs bu yolda olacak idi bade bu hal bile sonradan tavsadı ise de bu işin dahilinde dahi Hasan Paşa olduğundan ve iş meydana çıkacağını his eylediğinden o cihetle keyfiyeti meydana çıkarmış ise de evvelinden şu işe dahaletini muvazzaa suretiyle olduğunu bilmez idik» (Mufti Bekir, n° 6, p. 10 verso).

lement de la conjuration. Tout d'abord, toutes les versions confirment qu'Arif Bey connaissait Hasan Paşa et qu'il était à l'origine du dévoilement du secret pour la première fois. Ensuite, alors qu'Arif Bey avait révélé la conjuration et ses intentions à Hasan Paşa, ce dernier avait d'abord attendu avant de la dénoncer. Cette attitude peut s'expliquer de plusieurs façons: soit Hasan Paşa ne l'avait pas pris au sérieux, soit il n'avait pas voulu créer d'ennuis à un ami, soit il voulait participer à la conjuration. Quelle que soit la raison de sa discrétion, Hasan Paşa n'était passé à l'action qu'après avoir entendu le *kolağası* Hasan, puis Mehmed Çavuş qui lui avaient parlé afin de dénoncer la conjuration. Si Hasan Paşa n'avait rien fait, la conjuration aurait pu être dévoilée sans son intermédiaire et il aurait pu, lui aussi, être inculpé. Hasan Paşa le savait sans aucun doute très bien.

#### *Dernière réunion et... arrestations*

Nous ignorons quand exactement Hasan Paşa avertit le ministre de la Guerre et s'ils déterminèrent ensemble la stratégie qui allait permettre l'arrestation du plus grand nombre de conjurés. En tout cas, la stratégie mise en place était efficace. Hasan Paşa demanda un grand rassemblement pour connaître les conjurés et les *fedai* avec lesquels il allait tenter une action extrêmement dangereuse. La mosquée de Kılıç Ali Paşa à Tophane fut choisie comme lieu pour ce grand rassemblement. Le choix était sans doute conscient. D'abord, une mosquée constituait un endroit où ils pourraient réunir de nombreuses personnes sans attirer l'attention. Deuxièmement, la mosquée choisie était très près du lieu de travail de la plupart des conjurés et des *fedai*. Troisièmement, l'imam de la mosquée n'était pas un inconnu. Bien qu'il ne fasse pas partie des inculpés, et bien qu'aucun témoignage dans les interrogatoires ne le mette en cause, l'imam Ahmed Efendi était le beau-frère (*bacanak*, i.e. le mari de la sœur de la femme) d'Ali Efendi (n° 30)<sup>61</sup>. Enfin, ils avaient, de toute façon, l'habitude de se rencontrer dans cette mosquée, et il est probable qu'ils l'utilisaient déjà comme lieu de réunion<sup>62</sup>.

Il fut demandé aux conjurés et aux *fedai* de se retrouver le mercredi 14 septembre, à l'heure de la prière de midi, à la mosquée de Kılıç Ali Paşa. La nouvelle circula de bouche à oreille parmi les conjurés. Il ne

<sup>61</sup> Ali Efendi, n° 30, p. 16 verso.

<sup>62</sup> Certains inculpés déclarent avoir discuté à la sortie de cette mosquée avec les autres conjurés (voir par exemple Çerkes Veli Ahmed, n° 18, p. 2 recto).

s'agissait pas d'une réunion mais d'un rassemblement. Après la prière, à la sortie de la mosquée, Cheikh Ahmed, se trouvant sous le *mahfil*<sup>63</sup>, montra les conjurés à Hasan Paşa. Certains seraient même venus le saluer, mais aucun sujet concernant le projet de révolte ne fut évoqué. Après avoir fait la connaissance de nombreux conjurés, Hasan Paşa, sous prétexte qu'il n'était pas adéquat de discuter dans la mosquée, demanda à Cheikh Ahmed s'ils pouvaient aller dans sa chambre à la madrasa. Les conjurés y furent également conviés. Certains les suivirent de loin, et dès qu'ils virent Hasan Paşa emmenant Cheikh Ahmed à l'ancien palais (où se trouvait le ministère de la Guerre) au lieu de la madrasa, ils comprirent le piège de Hasan Paşa et tentèrent de se sauver<sup>64</sup>. Mais il était déjà trop tard. Les conjurés ayant participé à la dernière réunion à la mosquée de Kılıç Ali Paşa furent alors les premiers arrêtés.

Les suspects furent d'abord interrogés au ministère de la Guerre. Par la suite, certains furent transférés à la caserne de *Kuleli*, pour être interrogés par une commission extraordinaire composée des ministres et du cheikh-ul islam<sup>65</sup>. D'autres arrestations suivirent ces interrogatoires. Le chiffre exact des arrestations est inconnu et très difficile à estimer. Le journal britannique *Times* parle de 200 arrestations et Ahmed Cevdet Paşa évoque jusqu'à 300 personnes arrêtées dans la première journée<sup>66</sup>. Même s'ils n'étaient pas aussi nombreux qu'Ahmed Cevdet Paşa ou le *Times* le prétendent, il est certain qu'un grand nombre d'arrestations, particulièrement celles des oulémas et de certains pachas, avait eu lieu et que cela dut créer tout de suite une rumeur dans la ville. C'était du moins le cas pour la presse européenne où les échos de l'incident trouvèrent une place dans les colonnes des quotidiens, et ce dès le 19 septembre<sup>67</sup>. Pour-

<sup>63</sup> Place réservée aux sultans dans certaines mosquées pour qu'ils puissent faire leur prière en public tout en étant protégés. Le premier *mahfil* dans l'histoire de l'islam fut construit après l'assassinat du calife Omar en 644 (B. Tanman, «Mahfil», *DA*, vol. 27, Ankara, 2003, p. 331-333). Ironiquement Cheikh Ahmed indiquait, donc, les conjurés à Hasan Paşa avec lesquels il allait tenter d'assassiner Abdülmeccid sous une construction qui vise avant tout, à empêcher le régicide.

<sup>64</sup> Tahir Ağa, n° 16, p. 5 verso.

<sup>65</sup> Nous ignorons si les ministres et le cheikh-ul islam étaient toujours présents au cours des interrogatoires. Les interrogatoires ne donnent aucun indice pouvant confirmer ou infirmer cette présence. Par contre, nous trouvons parfois des expressions qui précisent la présence de certains militaires (comme *Miralay Hasan Bey* ou *Ferik Hacı Rıza*). Pour le déroulement de la procédure judiciaire, voir l'annexe I.

<sup>66</sup> *Times* 19/09/1859, n° 23415, et Ahmed Cevdet, *Tezakir*, op. cit., vol. 13-20, p. 83.

<sup>67</sup> Les presses anglaise et française avaient déjà évoqué l'incident (voir le *Times* 19/09/1859, n° 23415 et le *Siècle* reproduit l'information déjà parue dans le *Times*, 20/09/1859, n° 8926).

tant, la presse ottomane allait attendre deux, voire trois jours de plus pour en parler. C'est d'abord le *Journal de Constantinople* (le 21 septembre) et le jour suivant le *Ceride-i Havadis* qui informèrent leurs lecteurs d'un complot récemment découvert<sup>68</sup>. Les deux journaux affirmaient qu'environ une quarantaine de personnes avaient été arrêtées. Cette information correspondait avec le chiffre que nous trouvons dans l'acte judiciaire. Les autres personnes arrêtées — même si le chiffre n'a jamais atteint les 300 — durent être relâchées durant les premiers jours qui suivirent leur arrestation.

<sup>68</sup> *Ceride-i Havadis*, 24/S/1276-22/09/1859, n° 953 et *Journal de Constantinople*, 21/09/1859, n° 1046.

### 3. LES PROJETS DE LA CONJURATION

#### La version de la Porte: un résumé orienté?

D'après les journaux, l'objectif des insurgés était d'«amener des perturbations politiques dans le gouvernement et dans l'Empire», c'est-à-dire, uniquement de faire du mal<sup>1</sup>. Comment allaient-ils le réaliser? Qu'allaient-ils faire après avoir perturbé l'ordre dans l'Empire? La presse n'évoque jamais ces «détails». Malgré le silence et la discrétion de la presse locale (informée et contrôlée sans aucun doute par la Porte), les ambassades britannique et française à Istanbul (qui étaient principalement informées par la Porte) avaient appris que les insurgés envisageaient d'assassiner le sultan. Ils avaient même en leur possession des informations sur le projet de révolte, l'orientation et les objectifs politiques des insurgés.

La Porte fit entendre que s'ils n'avaient pas été arrêtés, les insurgés seraient sous peu passés à l'action. Elle évoqua même le jour précis de la révolte et elle le fit savoir par l'intermédiaire du journal semi-officiel de l'Empire. Dès le premier jour, le *Journal de Constantinople* appelait l'incident «le complot du 17 septembre». Néanmoins cette information ne convainquit pas tout le monde. L'ambassadeur de France à Istanbul s'interrogea tout de suite: «La conspiration devait-elle éclater tout de suite? Ne formait-elle encore qu'une association en train de recruter des adhérents et de se ménager des moyens d'action pour le moment décisif?»<sup>2</sup>. Il avait parfaitement raison, car pendant les interrogatoires, aucun inculpé n'avait évoqué une quelconque date fixée pour le jour de la révolte. Tout au contraire, comme nous détaillerons, les insurgés avaient évoqué plusieurs dates et plusieurs plans de révolte. La multiplicité des plans avait aussi été réduite par la Porte à une seule version. Le 20 septembre, M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France,

<sup>1</sup> *Journal de Constantinople*, 21/09/1859, n° 1046. La version en ottoman n'est pas plus explicite: «İhlal-i asayiş niyet-i fasidesiyle» (*Ceride-i Havadis*, 24 S. 1276 (22/09/1859), n° 953).

<sup>2</sup> *AMAE CP*. La Turquie, vol. 341, n° 65, 21/09/1859, p. 176 recto, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.

transcrivit dans son rapport tout ce qu'il avait entendu des ministres au sujet des moyens des conjurés et leur projet de révolte:

«Djaferdem [*i.e.* *Cafer Dem*] Pacha promettait de faire venir au premier ordre 3500 Albanais sur lesquels il pourrait compter. Il se faisait fort de réunir bon nombre de ses compatriotes résidant à Constantinople et l'on espérait au premier moment avoir environ 5 à 6000 hommes déterminés qui ne connaîtraient nullement le motif de la réunion mais qui obéiraient aveuglément à leurs chefs; d'un autre côté les officiers appartenant à l'armée régulière faisant partie de la conspiration devaient amener le plus qu'il pourraient de soldats en armes. Ahmet Efendi se chargeait de lancer un certain nombre de Derviches, ses adhérents, qui auraient facilement entraîné à leur suite beaucoup de mécontents de l'ordre de choses actuel. À un signal, consistant en des feux allumés sur certaines élévations, on devait se réunir à des points déterminés, s'emparer du Sultan dans le trajet de Tophané au Palais, le massacrer, se ruer sur les maisons des principaux Ministres que l'on devait également assassiner, et proclamer sur le champ Aziz Efendi comme Sultan. En même temps des troupes auraient été envoyées pour veiller à la suite des ambassadeurs auxquels on aurait donné l'assurance que le mouvement n'avait rien d'hostile aux Chrétiens et aux étrangers. Enfin une proclamation aurait été adressée aux Chrétiens pour leur faire savoir que non seulement on n'en voulait ni à leurs biens ni à leurs personnes, mais qu'on les considérait comme des frères, comme les enfants d'une même patrie qu'on voulait sauver.»<sup>3</sup>

Cette version, cohérente en elle-même, fut reconstruite à partir des différents plans de révolte que nous retrouverons dans les protocoles des interrogatoires. Avant le 20 septembre, la plupart des inculpés avaient déjà été interrogés. C'est-à-dire que les ministres étaient déjà au courant de la multitude des projets de révolte, ce qui indiquait une incertitude évidente (sur la date, le lieu et les moyens nécessaires). Ils auraient dû le remarquer. Néanmoins, malgré cette multitude évidente, les ministres avaient apparemment préféré transmettre au drogman cette version reconstruite. Soit ils résumèrent simplement tout ce qu'ils avaient entendu (à vrai dire plutôt les bribes les plus répétées) au cours des interrogatoires et fabriquèrent inconsciemment cette version, soit ils voulurent simplement donner l'impression que tout était pensé et prêt pour une révolte.

Dans la mesure où les protocoles des interrogatoires nous permettent de le saisir, les insurgés avaient plusieurs plans inachevés qui s'enchaînaient de différentes façons.

<sup>3</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, 20/09/1859, p. 188 recto -189 verso, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France.

## Les versions dans les interrogatoires

### *La remise d'une supplique: une conjuration pacifique?*

La plupart des inculpés n'évoquent les projets de révolte ou un quelconque plan d'assassinat (surtout celui du sultan) que sur l'insistance de la commission et pas sans avoir raconté au préalable un autre projet qui n'était pas, au premier regard, un projet de révolte. Il s'agissait de la remise d'une supplique au cheikh-ul islam ou à la Porte, ou encore au ministère de la Guerre. En outre, pendant son interrogatoire et les séances de confrontation, Cheikh Ahmed, le leader de *Kuleli* nie catégoriquement toute intention violente attribuée à la conjuration, et admet seulement avoir eu pour objectif de remettre une supplique. Dans la plupart des cas, les inculpés invoquent ce plan «pacifiste» afin de ne pas parler d'autres projets violents. La remise d'une supplique n'était pas un crime en soi et les inculpés préféraient naturellement en parler plutôt que d'évoquer l'assassinat du sultan et de ses ministres. Mais «le plan de la remise d'une supplique» ne fut pas inventé lors des interrogatoires pour cacher les «vrais plans». C'était bien un des projets discutés à plusieurs reprises au sein de la conjuration.

D'après Cheikh Ahmed, depuis le début et même avant qu'il n'en parle à Hüseyin Daim Paşa, il aurait eu l'intention de réunir des oulémas, des militaires et des *esnaf* religieux afin de déposer une supplique à la Porte ou auprès du cheikh-ul islam. Le témoignage de Rasim Bey le confirme, mais seulement comme un premier projet: «Ils pensaient au tout début réunir cinq ou dix personnes de chaque "classe" (*sınıf*)<sup>4</sup> sur la place Sultan Ahmed et ils allaient marcher ensemble vers la Porte en clamant qu'ils allaient défendre la juste/la divine cause (*hak davası*) du peuple (*millet*), ils allaient ensuite y déposer une supplique (*müzekkire*)»<sup>5</sup>. Selon Mufti Bekir Efendi (n° 6) c'est suite au départ de Hüseyin Daim Paşa que la stratégie fut modifiée, de la déposition du sultan à la remise d'une supplique par les oulémas<sup>6</sup>. Quant à Cafer Dem Paşa, il reconnaît

<sup>4</sup> Dans le sens de «grade» ou «position sociale».

<sup>5</sup> «İbtida-i müzakeratları her sınıftan Sultan Ahmed Meydanına beşer onar kişi tecemmi edib biz milletin hak davasını göreceğiz diyerek oradan Bab-ı Aliye gidib beyan ederek ve bu yolda bir kıta müzekkire verecekler idi böyle tasavvur ederler idi» (Rasim Bey, n° 5, p 3 recto).

<sup>6</sup> «Hüseyin Paşa gidinceye kadar efkar zat-ı şahanenin izalesi idi Hüseyin Paşa gitdikden sonra bir takım hevaceleleri ve müderrisleri toplayalım din batdı şeriat kalmadı deyu bir arz-ı hal yapalım bab-ı fetvaşahiye gönderelim şikayet edelim dediler» (Le premier interrogatoire de Mufti Bekir, n° 6, p. 3 recto).

que des projets d'assassinat ont été discutés dans la conjuration, mais il précise qu'il était contre. Le seul projet qu'il aurait soutenu était celui de la remise d'une plainte (*teşekki*) au sultan à Alemdağ (l'un des lieux de récréation du sultan), concernant les soldes non-payées des militaires, ses ministres et le gaspillage du bien public<sup>7</sup>.

Comme ces témoignages (et également les autres qui seront cités plus bas) le montrent, ni la nature de la supplique (*arz-ı hal*, *müzekkire*, *teşekki*), ni le destinataire (le Sultanat, la Porte, le ministère de la Guerre, au cheikh-ul islam — *Bab-ı meşihat*) n'avaient été fixés au préalable. L'unique point commun entre les différentes versions était le déroulement inhabituel de la remise de la supplique. Toutes les divergences entre une procédure ordinaire et celles qui étaient envisagées par les conjurés portaient les signes d'une menace. Certaines (comme réunir des hommes de différentes professions, marcher de la place Sultan Ahmed jusqu'à la Porte) ouvraient même la voie à une probable insurrection, prête à éclater. Chaque fois que les inculpés parlaient de cette menaçante remise de supplique, la commission ne tardait naturellement pas à poser la question suivante: «Qu'est-ce que vous envisagiez de faire en cas d'un probable refus de votre demande»? Les réponses indiquent presque toujours les préparatifs faits ou envisagés pour une révolte.

D'après Cheikh İsmail (n° 23), Cheikh Ahmed lui demanda son aide pour la remise d'une supplique (*arz-ı hal*) pendant la cérémonie de la fête du sacrifice, ou pendant une cérémonie du vendredi (*selamlık seyri*), réclamant l'abolition des *Tanzimat* et l'application de la charia. Cette fois, la mise en scène de la remise était ordinaire, mais le contenu de la supplique était tout de même très osé. Cheikh İsmail proposa d'apporter la supplique avec Cheikh Ahmed au sultan. Hüseyin Daim Paşa, très conscient de la nature extraordinaire de la supplique, lui répondit: «Vous ne pouvez pas le faire tout seul, il faut être avec la communauté (*cemaat*). Car si le sultan ne nous comprend pas, s'il ne nous écoute pas, s'il ne fait pas ce que nous allons lui demander, nous introniserez son frère. Si nous n'arrivons pas à l'introniser, moi je commanderai aux soldats, et nous assassinerons d'abord le sultan et ensuite Rıza Paşa, le ministre de la Guerre»<sup>8</sup>. Bien évidemment, la version de Hüseyin Daim Paşa divergeait

<sup>7</sup> «Niçin ziyade masraf ederseniz niçin askerlere aylık verilmez malı bozdunuz nafile yere israf ediyorsunuz biz de milletiz halkın işini görmüyorsunuz irad alıyorsunuz diye teşekki etmek idi ve teşekki vükeladan idi» (Cafer Dem Paşa, n° 3, p. 1 verso-2 recto).

<sup>8</sup> «Bana siz de ne diyeceksiniz dediklerinde ben madem ki..... [sic] arz-ı hal vereceğiz diyorsunuz Ahmed Efendi ile ben mahfice gidib..... [sic] arz-ı hal verelim ve anlatalım

quant au déroulement de la conversation, mais l'idée principale était pratiquement la même. Cheikh İsmail lui parla d'aller auprès du sultan avec une dizaine d'oulémas pour lui présenter leurs demandes (*merammızı teklif ediüb*). En cas de refus, il proposa à Hüseyin Daim de commander ses quarante-mille adeptes<sup>9</sup>. Nous ignorons qui avait eu le premier l'idée d'une révolte en cas de refus de leurs demandes, mais en tout cas, cette stratégie fut reconnue par plusieurs conjurés au cours des interrogatoires. Mehmed (n°11), étudiant dans le *Sinekli* madrasa, résume l'objectif principal et les moyens envisagés pour y arriver, plus ou moins de la même façon: ils allaient demander l'abolition des *Tanzimat*, d'abord auprès du cheikh-ul islam, ensuite au grand-vizir et enfin au ministre de la Guerre; en cas de refus, ils allaient combattre pour tuer tous les opposants à leur demande<sup>10</sup>.

Un épisode violent avait été vraisemblablement envisagé, et presque tous les membres en étaient informés. Cependant, au cours des interrogatoires, le leader de la conjuration n'admit jamais avoir eu une quelconque intention de recourir à la violence. La commission lui demanda de manière à la fois polie et ironique: «Serait-il possible que vous expliquiez clairement cette notion de *fedakarlık* et quels services allaient rendre les *fedai*?»<sup>11</sup>. Naturellement, la présence des *fedai* avait été considérée par la commission comme l'une des preuves les plus importantes qu'il s'agissait de la préparation d'un acte violent. En axant les questions sur ce sujet, la commission espérait, sans doute, faire avouer le Cheikh. Mais Cheikh Ahmed avait une explication à tout. D'après la version du Cheikh, les *fedai* étaient des gens déterminés à la réalisation de la cause, ils ne se seraient impliqués sous aucune condition dans une quelconque

demış idim ise de yalnız olmaz cemaatle olmak lazım gelir çünkü..... [sic] bizi anlamayıb ve dinlemeyub dediğimizi icra etmeyecek olur ise cülus etdiririz ve bu cülus hususunu dahi icra edemeyeceğimizi anladığımızda ben askere kumanda eder ibtida..... [sic] ve muahharen Serasker Rıza Paşayı telef ederiz» (Cheikh İsmail, n° 23, p. 2 verso. Il le répète avec à peu près les mêmes mots dans p. 4 verso-5 recto).

<sup>9</sup> Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 4 recto.

<sup>10</sup> «[Q] Asıl kasdınız ne idi [R] Asıl kasd Tanzimatın kaldırılması olub ibtida Şeyh-ül islam Efendiye gidib biz bu Tanzimatı kabul etmeyiz deyu dayanıb sonra Sadrazama ve daha sonra Serasker Paşa hazretlerine gidib biz Tanzimatı istemeyiz kırılıb ölürüz illa Tanzimat kalkacaktır deyu dayanınız deyu söyledi işte kasıd bu idi [Q] Bunlar kabul etmedikleri halde kabulü hakkında sonra ne tedbir alınacak idi [R] Tedbiri kabul olmadıği halde kattal olacak idi [Q] Ne suretde kattal olacak idi yani kimler katılacak idi [R] Kim mukabele eder ise onu katl [edecekler idi — *effacé*] etmeğe savaşıacaklar idi» (Mehmed, n° 11, p. 4 verso).

<sup>11</sup> «Bu fedakarlık hususunu açıktan bir ifade eyleseniz ve bunların nihayet hizmetleri ne olacağını beyan buyursanız olmaz mı» (Cheikh Ahmed, n° 1, p. 5 verso).

action violente. «Si notre demande n'avait pas été acceptée» dit-il, «les *fedai* auraient été prêts à tout accepter. Répondre à la violence par la violence n'était pas dans notre contrat, et nous n'avions surtout pas l'intention de causer une tuerie»<sup>12</sup>. Il faut également tenir compte du fait que Cheikh Ahmed n'affirma jamais avoir eu l'intention de déposer la supplique avec seulement des *fedai* inconnus; il devait surtout être accompagné de personnages respectables comme des oulémas (des enseignants de madrasas et des cheikhs), des militaires de hauts rangs et des *esnaf*. Cette stratégie, même si elle fut inventée au cours des interrogatoires par Cheikh Ahmed, mérite une attention particulière en ce qu'elle nous renseigne sur les formes d'opposition que les acteurs d'alors étaient susceptibles d'imaginer. La stratégie porte les caractéristiques d'un imaginaire politique qui ne s'appuie pas sur une prise de pouvoir par la violence. Au contraire, elle espère plutôt contraindre le pouvoir à recourir à la violence sur un groupe d'opposants tout à fait pacifistes, de manière à affaiblir sa légitimité dans le pays et sur la scène internationale. Pour la réussite d'une telle stratégie, la réaction et la puissance de l'opinion publique ottomane devenaient sans doute l'enjeu principal. Nous ne pouvons que spéculer sur ce qu'auraient été les conséquences d'un tel incident. Mais il est établi que Cheikh Ahmed avait saisi les (relativement) nouvelles opportunités de l'espace politique liées au changement de stratégie gouvernementale, aux équilibres internationaux et au développement de l'opinion publique comme un acteur politique.

Les ambassadeurs et les drogman qui analysent l'incident de *Kuleli* évoquent à plusieurs reprises dans leurs rapports un mécontentement très palpable chez le peuple envers le gouvernement, qui concerne selon eux toutes les classes et religions. Ils observent également une opinion favorable aux insurgés chez les Stambouliotes. Le premier drogman de l'ambassade française souligne, dans son rapport, que la caserne choisie comme lieu d'interrogatoire se situait loin du centre de la population musulmane d'Istanbul et que le transfert des insurgés du ministère de la Guerre à la caserne de *Kuleli* avait été effectué au coucher du soleil<sup>13</sup>. La

<sup>12</sup> «Eğerçe şu bizim iddiamızı kabul etmezler ise ol vakit her şeye dahi razı olacaklar idi mukabele-i bi-l misl bizim muahedemizde yoğidi ve efkarımızda mukatele yoğ idi haşa» (Cheikh Ahmed, n° 1, p. 5 verso).

<sup>13</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, 20/09/1859, p.190 verso, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France.

Porte voulait sans doute aussi éloigner les inculpés pour que l'enquête et les interrogatoires se déroulent loin des regards extérieurs. Elle n'était peut-être pas sûre d'être venue à bout de la conjuration et redoutait une intervention de ceux qui n'avaient pas encore été arrêtés, et même une réaction du public. La Porte contrôlait la circulation de l'information sur l'incident de *Kuleli* dans la presse ottomane. Mais les rues n'étaient pas tout à fait maîtrisables. D'après Ahmed Cevdet Paşa, on remarquait, sur les murs de certaines madrasas d'Istanbul et à certains endroits, des placards (*yafta*) invitant les fidèles à agir pour sauver leurs coreligionnaires enfermés à *Kuleli*<sup>14</sup>. D'après le rapport du drogman de l'ambassade de France, suite aux arrestations, les ministres conseillèrent au sultan d'être prudent et de «ne pas se rendre comme à son ordinaire à son Kiosque de Tophane», mais le sultan répondit en disant: «Si mes ministres ont peur, moi je ne crains rien de mon peuple»<sup>15</sup>. Finalement il n'y eut aucun incident ou manifestation en faveur des insurgés. Mais la crainte d'une réaction du public et surtout la pression des ambassades poussèrent le sultan à user de son droit de grâce et à annuler l'exécution de la peine capitale prévue par l'acte judiciaire pour les cinq premiers inculpés de l'affaire<sup>16</sup>. Par ailleurs, par crainte d'une réaction dans l'armée, «toutes les troupes qui compos[aient] la garnison de Constantinople [reçurent] (...) leur arriéré de solde» avant la fin de la deuxième semaine suivant les arrestations<sup>17</sup>.

#### *La prise en compte des équilibres intérieurs et internationaux*

Comme nous l'avons constaté, d'après plusieurs inculpés, la remise de la supplique était envisagée comme l'acte déclenchant la révolte voire le prélude à un régicide. Mais tous les *scenarii* de révolte envisagés par les insurgés ne commençaient pas de cette manière. Dans la plupart des plans, la révolte devait être déclenchée par une brusque attaque, visant

<sup>14</sup> «Hasımın kadı olursa yardımcı Allah olsun. Ey ümmet-i Muhammed sizin din ve şeri'atinizi meydana çıkarmak için uğraşan din karındaşlarımız Kuleli'de mahbus olup kimisini katil [sic] kimisine kanunen ceza edecekler. Din ve hamiyet kalmadı mı. Niçin gidip onları tahlis etmiyorsunuz?» (Ahmed Cevdet, *Tezahir*, op. cit., vol. 13-20, p. 84).

<sup>15</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, 20/09/1859, p.194 recto-verso, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France.

<sup>16</sup> Voir le firman BOA, î. DH. 445-1/29437.

<sup>17</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, n° 68, 28/09/1859, p.221 recto, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.

directement à assassiner ou enlever le sultan. Les témoignages, très contradictoires, ne nous permettent pas de comprendre l'évolution des discussions entre conjurés. Certains témoignages soutiennent que les premiers projets discutés débutaient par une attaque brusque puis les discussions auraient évolué vers un scénario envisageant la remise de la supplique tandis que d'autres indiquent une évolution tout à fait opposée<sup>18</sup>. Au fur et à mesure que les moyens de la conjuration changeaient, se développaient ou bien diminuaient, au long de ces cinq mois, plusieurs projets ont dû être élaborés, mis de côté, révisés et rediscutés.

Afin de mener à bien leur révolte, les discussions parmi les principaux protagonistes de l'affaire se concentraient autour de deux thèmes : la stratégie de la première attaque et les précautions à prendre pour éviter un quelconque désordre et l'intervention de puissances étrangères. Ils ne voulaient pas ruiner l'avenir de l'Empire et les intérêts de l'islam par une révolte manquée. Il s'agissait d'une crainte patriotique propre à leur époque. Le changement de sultan (par la mort ou encore moins par l'assassinat) ne fut, certes, jamais uniquement une affaire intérieure à la maison d'Osman. Il y avait toujours des équilibres politiques à prendre en compte. Mais les réactions des pays étrangers n'en faisaient pas toujours partie ou au moins ne se trouvaient pas en tête de la liste des craintes<sup>19</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une révolte contre le sultan ne pouvait plus se préparer sans prendre en considération les conséquences probables d'un tel acte sur le peuple mais aussi les enjeux internationaux, alors plus cruciaux qu'auparavant. Les conjurés de *Kuleli*, à la différence de leurs prédécesseurs (les révoltés *kul* privilégiés), avaient une vision patriotique et une perception différente de la raison d'État et de la politique<sup>20</sup>.

Sur la scène internationale, l'Empire était en perte de puissance par rapport à ses rivaux européens et essayait de maintenir de fragiles équilibres. À l'intérieur, la politique gouvernementale et le positionnement du peuple vis-à-vis de l'État et du sultan changeaient. La conjuration de

<sup>18</sup> D'après Mehmed Çavuş par exemple, quand Hasan Paşa avait été recruté, Cheikh Ahmed avait déjà complètement renoncé au plan de remise d'une supplique, pourtant selon Bekir Efendi c'est avec l'arrivée de Hasan Paşa que cette idée a émergé pour devenir le principal objectif (voir Mehmed Çavuş, n° 40, p. 5 recto et Mufti Bekir, n° 6, p. 10 verso).

<sup>19</sup> Cette analyse ne nie pas la possibilité d'une certaine implication des ambassades des pays étrangers dans les révoltes précédentes, comme c'était le cas pour la révolte en 1807 (voir A. Yıldız, «Vaka-yı Selimiyye», *op. cit.*, p. 316-328).

<sup>20</sup> Nous allons discuter des origines de leur patriotisme et de leur perception politique dans le chapitre intitulé «L'*hinterland* politique de *Kuleli*».

*Kuleli* illustre ce changement. Cette conjuration allait faire écrire à l'ambassadeur de France le paragraphe suivant :

«Je me trompe fort, Monsieur le Comte, ou il faut considérer la conspiration qui vient d'être découverte comme un indice de l'esprit de résistance qui commence à se faire jour parmi la masse des Turcs contre une destinée fatale et menaçante. Jadis, sous l'ancienne organisation, les révolutions de palais étaient fréquentes, mais elles s'accomplissaient, en quelque sorte, dans des formes consacrées. Le grand-mufti et l'aga des janissaires jouaient le rôle principal, et, sans leurs concours ou leur instigation, l'idée de déposer un Sultan ne fut venue à personne. Cette fois-ci, ce sont des acteurs subalternes qui entrent en scène. Ce symptôme est aussi nouveau qu'effrayant, et l'imagination n'ose concevoir quelles seraient, en dépit de la volonté de ses promoteurs, les conséquences d'une révolution populaire»<sup>21</sup>.

Les protocoles des interrogatoires montrent que les principaux protagonistes de l'affaire de *Kuleli* partageaient la même crainte que celle exprimée par l'ambassadeur dans la dernière phrase de cette citation. Ils craignaient, de plus, les éventuels dangers que les puissances étrangères auraient pu créer en cas de désordre. D'après Arif Bey, quand le départ de Hüseyin Daim Paşa fut définitif, ils avaient discuté de la possibilité d'accélérer les préparatifs. Cafer Dem Paşa avait alors proposé de réaliser leur projet avant le départ de Hüseyin Daim Paşa, à la mosquée où le sultan allait faire sa prière du vendredi. D'après ce plan, les oulémas se seraient opposés au sultan en posant leurs livres à terre. Pendant ce temps, Cafer Dem Paşa et Hüseyin Daim Paşa — sans aucun doute avec leurs hommes — auraient bloqué les deux sorties de la mosquée. Hüseyin Daim Paşa s'était d'emblée opposé à ce plan. «Il faut bien penser aux conséquences», aurait-il dit. Il craignait de causer de graves ennuis au salut de l'Empire, avec de tels plans prématurés. Il fallait donc penser aux possibles conséquences, afin que les ambassades ne paniquent pas et que le peuple (*reaya*) ne soit pas effrayé<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, n° 65, 21/09/1859, p. 178 verso-179 verso, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.

<sup>22</sup> «Hüseyin Paşa nasıl edelim bu işi serien görelim dedi Cafer Paşa cevab edib müverrah Cuma günü cami kapısının birini sen birini ben içeride bulunan ulema efendiler dua eylesin kitaplari yere koysunlar deyu cevab verdi Hüseyin Paşa dahi böyle olmaz ahali ihtilale varr sefaretlere telaş düşer reaya korkar buna gayet tedbir ister sonunu düşünmeli dedi» (Arif Bey, n° 4, p. 1 verso). Arif Bey raconte la même anecdote une deuxième fois avec presque les mêmes phrases (voir *ibid.* p. 4 recto). Dans son interrogatoire, Hüseyin Daim Paşa raconte ses craintes comme il suit : «..., cem-i düvel ve milel millet-i islamiyye hasım olur ve devletimiz ve milletimiz fena halde giriftar olur hayır işleyelim der iken

D'après Arif Bey, un jour, Hüseyin Daim l'avait invité chez lui pour lui faire rédiger une liste de précautions à prendre. Dans cette liste, il avait été prévu de rédiger trois lettres d'annonce (*ilanat*) pour informer les ambassades, les Patriarcats et le peuple (*ahali*). Puis les lignes télégraphiques devaient être détruites, les ponts bloqués et des ordres distribués afin que personne ne se rende sur le lieu de l'attaque<sup>23</sup>. Bien que Hüseyin Daim Paşa ait tout nié en bloc<sup>24</sup>, Arif Bey résuma le contenu des lettres.

La première lettre d'annonce était destinée aux ambassades. Cette priorité n'était pas due au hasard. Comme nous l'avons signalé plus haut, les insurgés savaient fort bien que les ambassades risquaient d'être les premières à réagir et à intervenir en cas de désordre. Il fallait donc, avant toute chose, penser à se faire entendre des ambassades et les rassurer. «C'est une affaire intérieure, rassurez-vous et rassurez vos sujets; il n'y aura aucun mal pour l'extérieur» devaient-ils dire aux ambassades. Ils savaient probablement qu'ils ne pourraient pas s'assurer de la neutralité des puissances étrangères par une simple lettre d'information déposée au dernier moment. D'après l'ambassadeur de France, quelques semaines avant que la conjuration ne soit révélée au grand jour, Cafer Dem Paşa (n° 3) avait déposé sa carte visite à sa porte, «comme chez M. l'Ambassadeur d'Angleterre et M. l'Envoyé de Russie»<sup>25</sup>. Vraisemblablement, Cafer Dem avait tenté de se faire connaître des ambassadeurs, et ceci n'était sans doute pas sans lien avec les préparatifs de la conjuration.

Une deuxième lettre d'annonce devait être adressée aux Patriarcats.

şerre alet olmuş oluruz ve ben kimesne zarar ve ziyan kastında değilim ve ol tarafta olanlar olur ise ben rıza vermem zira böyle şey ayak safının eline düşer ise sonra tutar bir takım reaya ve huristıyan ve ecnebiyeye mazeret ederler İstanbulun içi herc ü merc olur sonra dünyada ve ahirette cavaba kadir olamayız deyu hayli umura ihzar ve nasihat etmişimdir...» (Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 2 verso). Lors des interrogatoires, Arif Bey et Hüseyin Daim Paşa racontent ces débats de manière analogue. Hüseyin Daim Paşa souligne également un point décisif pour sa défense: son intention principale serait de calmer les conjurés et de les convaincre d'opter pour un plan non-violent.

<sup>23</sup> «... gündüz sabahdan konağına gidib büyük odaya beni alıb orada bazı kağıd üzerine efkarnı beyan eyledi bu idi ki evvelen sefaretlere bir ilanât ve patrikhanelere bir ilanât ve ahaliye birer ilanât yazmak ve telgraf tellerini koparmak ve köprüleri zabt etmek ve buralara kimse gitmesin deyu ve kaffe-i memalike evamir neşr etmek bunları birer birer kağıd üzerine kayıd edib acaba daha ne lazım deyu tefekkür etmekde iken içeri odaya misafir geldi dediler onun üzerine çıkıb içeriye odaya girdi» (Arif Bey, n° 4, p.4 verso).

<sup>24</sup> Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 3 verso-4 recto.

<sup>25</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, n° 68, 28/09/1859, p. 217 verso-218 recto, M Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.

Elle aurait pu être le moyen le plus efficace d'informer les membres des communautés chrétiennes de ce qu'ils voulaient faire: «Ô grands des communautés (*millet büyükleri*), rassurez-vous, il n'y aura aucun mal contre vous dans cette affaire. Il faut que vos communautés (*reaya*) soient rassurées et qu'elles se comportent correctement. Si quelqu'un de votre communauté ose agir de manière inappropriée, il sera puni. Si quelqu'un de la communauté musulmane vous offense, il sera également puni selon les règles de la charia. Faites-le entendre ainsi à vos communautés». Comme nous le constatons, cette lettre à la fois rassurante et menaçante, visait d'abord à prévenir un mouvement de panique chez les non-musulmans — panique qui aurait pu donner lieu à des désordres et en conséquence à une intervention des puissances étrangères.

La lettre destinée aux non-musulmans ne concernait pas l'orientation ou l'objectif politique de la conjuration. Elle indiquait seulement que la révolte n'allait pas être menée contre les non-musulmans. Cependant, dans la dernière lettre d'annonce, c'est-à-dire celle qui est adressée au peuple (musulman), les conjurés prévirent de nommer la cause et de faire certaines promesses d'améliorations politiques — bien qu'elles soient toujours très floues —: «Ô peuple (*ahali*)! Cette cause est la cause de la charia. Soyez rassurés. Tout ceux qui ont maltraité les sujets (*reaya*) — sujets dont les biens, l'honneur (*ırz*) et la vie sont les nôtres — ne pourront plus le faire. Tout ce qui vous a blessé, désormais, ne vous blessera plus. Vous trouverez la paix, le confort et la sécurité»<sup>26</sup>. L'expression de «la cause de la charia» était bien connue, rassurante, et paradoxalement

<sup>26</sup> «Şu tasavvuratın hin-i fiiliyatında sefaretlere ve patrikhanelere ve gerek memalik-i mahrusa-ı şahaneye neşr olunacak ilanât ne mealde olacağını Arif Bey celb ile bil sual fi 25 Safer sene 76

[R] Sefaretlere verilecek ilanatlara bu bir dahil iştir her vecihle siz ve gerek tâbileriniz emin olşunlar harice bundan zarar yokdur buna misal bir takım şeylerdir cümlesi hatıra gelmez Patrikhanelere dahi ey millet büyükleri sizlere bu işlerden bir mazarrat yokdur reaya bundan emin olsun ve ırz-ı edebiyeye bulunsun eğerce edesizliğe bir cüret eden olur ise cezası verilecekdir bu cumhur-ı müslimin tarafından dahi her kim ki size tecavüzi hareketde bulunur ise şeri'en onun dahi cezası verilecekdir böylece milletinize beyan edin bir takım lakırdıdan ibaret idi ahaliye dahi hitaben olacak ey ahali bu dava dahi dava-ı şeriadır cümleiniz emin olun mal malımız ırz ırzımız canı canımız ile beraber olan reaya bir muamele-i badire etdiren ve sizin rencide gördüğünüz adamlar size bundan sonra rencide edemeyecekdir ve cümleiniz selamet ve rahat bulub emin ve emanlık olacaktır o dahi böyle bir takım lakırdıdan ibaretdir ve cülusun ilanına dair resmen memalik-i mahruseye ferman-ı aliler neşr olacak idi ancak ne yolda yazılacağını bilmem fakat kusur mahallere verilecek ilanât Hüseyin Paşanın karihasi ve onun efkârı olub beni konağında bir odaya kapadı o söyleyerek ben yazdım ve cümlesi Hüseyin Paşanın yanında olub beraber alarak gitti» (Arif Bey, n° 4, p. 3 recto).

assez abstraite. La charia était la référence principale qui constituait le fondement légitime de tout l'espace politique. Les révoltés précisaient qu'ils voulaient s'y tenir et même rétablir cette base détériorée par les *Tanzimat*. Pourtant, il n'est pas aisé de savoir ce que l'on entendait par la charia. D'ailleurs, défendre la cause de la charia ne distinguait pas leur position de celle du pouvoir qui tenait pratiquement le même discours<sup>27</sup>. Quoi qu'il en soit, il est important de noter qu'ils n'éprouvèrent la nécessité de nommer leur cause (la cause de la charia) et de faire certaines promesses d'amélioration que dans cette troisième lettre adressée au public musulman.

#### *Un régicide bien public*

D'après une autre déclaration d'Arif Bey — faite pendant une séance de confrontation avec Hüseyin Daim Paşa —, toutes ces lettres avaient été rédigées afin d'être envoyées après l'intronisation (*cülus*) du nouveau sultan<sup>28</sup>. Rappelons que l'objectif le plus concret de la conjuration était de déposer le sultan. Les conjurés n'évoquaient jamais l'abolition du sultanat et n'imaginaient pas introniser quelqu'un d'extérieur à la dynastie ottomane. Leur candidat au trône était Abdülaziz: le frère du sultan et le prince héritier du trône selon les règles de succession en application. Comme nous l'avons constaté avec le cliché de «la cause de la charia», en ce qui concerne le droit de succession, les insurgés n'avaient aucunement l'intention de briser les règles traditionnelles et légitimes. Mais ils projetaient de pouvoir camoufler leur volonté et leur parole sous le cachet d'Abdülaziz puisque celui-ci aurait été au pouvoir grâce à leur conjuration. Ils prévirent même la rédaction de firmans d'intronisation du futur sultan<sup>29</sup>. Autrement dit, ils voulaient finalement parler par la bouche du sultan.

Il fallait, en conséquence, qu'ils déposent le sultan. Dans ce dessein, l'assassinat était presque incontournable. Contrairement aux scènes de régicides et révoltes connues jusqu'alors dans l'histoire de l'Empire, les insurgés de *Kuleli* pensaient attaquer le sultan en public<sup>30</sup>. Ce choix

<sup>27</sup> Nous allons développer ce point dans le sous-titre «Les *Tanzimat* et *Kuleli*».

<sup>28</sup> Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 4 recto.

<sup>29</sup> Arif Bey, n° 4, p. 3 recto, voir la citation *supra*, note 26.

<sup>30</sup> Ici il s'agit seulement d'exemples de régicides qui étaient la conséquence ou l'objectif d'une révolte. Les conjurés de *Kuleli* n'ont pas été les premiers à penser ou tenter un régicide en public dans l'histoire de l'Empire. D'après le récit d'Ahmed Efendi — le secrétaire particulier (*sirkâtibi*) de Selim III —, en 1791, «un inconnu fou habillé comme les Maghrébins» avait tenté de tuer Selim III, dans la mosquée de Sainte-Sophie durant

n'était pas surprenant, étant donné que les conjurés de *Kuleli* n'avaient pas accès au palais et qu'ils ne faisaient pas partie de l'entourage du sultan. Partant, il était tout à fait logique qu'ils aient envisagé d'attaquer le sultan lors d'une de ses apparitions publiques. En outre, les principaux protagonistes de *Kuleli* avaient saisi qu'un régicide sans le témoignage du public aurait été politiquement moins efficace.

Comme nous l'avons montré, durant les décennies précédant l'incident de *Kuleli*, le rôle de l'opinion publique dans le jeu politique était pris en compte par l'administration centrale et par les sultans, et l'opinion publique était déjà incluse dans la stratégie gouvernementale<sup>31</sup>. Depuis Mahmud II, la visibilité des sultans dans la sphère publique était une des sources de leur légitimité. Ils se rendaient bien plus souvent visibles en public (tout en créant de nouvelles occasions cérémoniales), ils faisaient accrocher leurs portraits dans les bureaux gouvernementaux, également d'une manière cérémoniale. Les plans de régicide de *Kuleli* étaient tout à fait en harmonie avec cette nouvelle source de la légitimité du souverain et avec la nouvelle stratégie gouvernementale. Tout comme le sultan et le gouvernement, ils prirent sciemment en compte l'importance de l'opinion publique. Lorsque Cheikh İsmail proposa à Hüseyin Daim Paşa de remettre seul la supplique avec Cheikh Ahmed ou même, le cas échéant, d'assassiner seul le sultan discrètement, le pacha lui répondit: «Cette affaire a besoin [de la participation et/ou du témoignage] du public (*cumhur*<sup>32</sup>)»<sup>33</sup>.

la prière du vendredi. Cependant, comme l'inconnu fut exécuté tout de suite sur place, personne n'eut l'occasion de connaître ses motivations, voir Ahmed Efendi, *III. Selim'in Sirkâtibi Tarafından Tutulan Rûznâme*, S. Arıkan (éd.), Ankara, 1993, p. 54-55.

<sup>31</sup> Voir le second chapitre de la première partie.

<sup>32</sup> Nous avons déjà vu deux fois le mot *cumhur*, employé par les chroniqueurs du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles en décrivant certaines détroisnements. Bien que le mot apparaisse une nouvelle fois dans les plans des insurgés de *Kuleli*, il ne porte plus le même sens. Celui-ci a évolué d'un sens qui renvoyait aux hauts responsables de l'État ou à une oligarchie, vers un sens qui désigne le peuple ou encore le public. Cette évolution du sens du mot *cumhur* témoigne également du développement de l'opinion publique comme acteur politique (voir p. 27-28).

<sup>33</sup> «Bu Timurlengin hurucu gibidir cenab-ı hakkın nızasına muhalif olduđu ne ma'um murad-ı Allah bu ise imama hücum huruc etmek deđil midir eđerçe gazab-ı Allah ve belaya ve günaha razı olur isen ne lazım böyle huruc etmek ve kan dökmek ve ibadullah ve ahaliyi rahatsız etmek bir iki gece uykusuz kaldıktan sonra ahkama muhalif düşmeyeceđini bilmiş olsam alim-Allah..... [sic] bir gecede bitiririm ve bu iş elimden gelir iken yine imhal ediyorum ki ahkama ve Allahın nızasına mazhar olduğumuz için çünkü bunun ikisinin ıskatı efkanyla mükerreren eđerçe böyle emrin icrası imtihanı zımında bana teklif olunur olsa fakirde öyle ol kadar kudred vardır dediđimde paşa-ı mumaiyleh yok öyle de olamaz cumhura muhtaçdır dedi» (Cheikh İsmail, n° 23, p. 2 verso, et *supra*, note 8).

*Où et quand?*

Les insurgés avouent à plusieurs reprises qu'ils envisageaient d'attaquer le sultan pendant l'une de ses apparitions publiques. La présence de plusieurs plans de régicide dans les interrogatoires montre que le lieu, le jour, l'heure et la stratégie de régicide avaient été discutés à plusieurs reprises au sein de la conjuration. Le lieu qui inspire le plus de discussions — et aussi les plans les plus aboutis — est Tophane. Il s'agissait tout d'abord de l'endroit le plus fréquenté et donc le mieux connu par une large majorité des membres. Une grande partie des conjurés était militaire ou fonctionnaire à *Tophane-i Amire* (la grande maîtrise de l'artillerie) qui donnait son nom au quartier. En outre, la plupart des premiers conjurés (Hüseyin Daim Paşa, Rasim Bey, Arif Bey, Mufti Bekir Efendi et Veli Ahmed) y résidaient. Les principaux protagonistes profitèrent visiblement du fait d'habiter à Tophane pour observer les horaires et les habitudes du sultan. Ils remarquèrent par exemple que le sultan se rendait certains soirs à Tophane, après le coucher du soleil. Ces sorties plus ou moins régulières du sultan inspirèrent le plan d'une brusque attaque de nuit, destinée à l'assassiner ou l'enlever<sup>34</sup>. Mis à part les *scenarii* qui se seraient déroulés pendant une cérémonie publique à Tophane, ils envisagèrent également la possibilité d'assassiner le sultan dans ses lieux de récréation comme Kağıthane ou le Hacı Hüseyin Bağı.

La proximité ou la connaissance qu'ils pouvaient avoir du lieu n'était évidemment pas le critère principal de ce choix. Abdülmecid avait fait détruire l'ancien palais d'été à Dolmabahçe — tout près de Tophane — et fait construire à sa place un nouveau palais comme résidence permanente. Il y déménagea en 1856. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mosquée de Kılıç Ali Paşa à Tophane faisait partie des mosquées dans lesquelles les cérémonies du vendredi s'organisaient<sup>35</sup>. Accompagné de ses gardes du corps, le sultan était bien évidemment protégé. Mais pendant ses sorties et durant les cérémonies (du vendredi et des fêtes religieuses), l'objectif principal était de le rendre visible et montrer au public que le souverain était en pleine santé. Tophane était donc l'un des lieux où le sultan se rendait visible le plus souvent. Se dissimuler dans la foule et attaquer le sultan était relativement aisé et tout à fait imaginable. En tant qu'habitants du quartier, les conjurés avaient sans doute eu la possibilité

<sup>34</sup> Çerkes Şuayib, n° 25, p. 2 recto, 3 recto; Ali, n° 30, p. 16 verso.

<sup>35</sup> M. İpşirli, «Osmanlılarda Cuma Selamlığı», *Bekir Kütikoğlu'na Armağan*, İstanbul, 1991, p. 462.

d'observer à plusieurs reprises le déroulement des cérémonies à Tophane et toutes les autres sorties du sultan du palais impérial.

Il semble qu'une question de stratégie «militaire» pesait également sur le choix de Tophane. La force militaire la plus proche pouvant intervenir au moment d'un incident se trouvait dans *Tophane-i Amire*, où la conjuration avait recruté la plupart de ses membres. Les conjurés avaient déjà tenté de recruter des membres du poste de police (*Karakolhane*) de Kabataş et de la garde impériale (*Asakir-i Hassa*)<sup>36</sup>. Autrement dit, en bloquant les ponts, comme ils l'avaient prévu, ils auraient pu ainsi retarder l'intervention des forces militaires, cantonnées sur la péninsule historique. La poste, le centre télégraphique et les ambassades (ou au moins les consulats) se trouvaient à Galata et à Beyoğlu, tout près de Tophane. Dans le cas d'une révolte commençant à Tophane, les révoltés pouvaient couper les communications et s'expliquer tout de suite auprès des ambassades et ils pouvaient avoir ainsi un peu plus de temps et de marge de manœuvre pour prendre la situation sous leur contrôle.

Si l'endroit choisi pour l'action était Tophane, le moment adéquat était celui des cérémonies publiques, particulièrement celle du vendredi<sup>37</sup>. L'expression «pendant la cérémonie du vendredi» se retrouve dans les interrogatoires à plusieurs reprises. Dans la plupart des témoignages, les inculpés ne précisent pas le lieu. Quand ils le précisent, — si on excepte le témoignage de Hasan Bey qui indique également la mosquée Valide (à Üsküdar ou à Aksaray) parmi les alternatives<sup>38</sup> —, il s'agit toujours de la mosquée de Tophane. En résumé, d'après la combinaison la plus fréquemment évoquée, la révolte aurait dû éclater un vendredi après-midi à Tophane par un régicide public.

<sup>36</sup> Par exemple le capitaine İbrahim (n° 7) et le lieutenant Tahir Ağa (n° 16).

<sup>37</sup> Précisons que certains insurgés, comme Cheikh İsmail, prétendent avoir entendu parler aussi de l'intention d'attaquer le sultan pendant la cérémonie de la fête (*bayram alayı*): «Çünkü benim Hüseyin Paşanın konağına gittiğim iş bu gece ramazan-ı şerif derununda idi güya bayram alayı günü veyahud bayramdan sonra bir Cuma selamlığında arz-ı hal vererek kabul olunmadığı sırada ..... [sic] ve Serasker Paşa hazretlerini telef edeceklerini söylediler» et «Mekan tayin olunmayub ya Kurban Bayramında ve yahud bir Cuma selamlığında arz-ı hal verib kabul etdi ne ala etmediği suretde ..... [sic] tahtdan indirib ol gün saklı olduğu mahalden .... [sic] çıkarıb tahta oturdururuz ve şu halde Serasker Rıza Paşa ..... [sic] nun tahtdan indirilmesine rıza vermeyecek olur ise Hüseyin Paşa askere kumanda ..... [sic] ve Serasker Rıza Paşayı idam ederek şeriatı dediğimiz icra ettiririz» (Cheikh İsmail, n° 23, p. 3 recto et 5 recto).

<sup>38</sup> «Şeyh Ahmed Efendiye gidib nasıl olacak deyu sual etdim Tophane ve yahud Valide Camiine çıktığında bu iki camiden birisinde ..... [sic] tutub .... [sic] cülus ettiririz dedi» (Hasan Bey, n° 9, p. 18 verso).

*Mais qui allait attaquer le sultan?*

Bien que les endroits envisagés pour le régicide varient d'une version à l'autre, la stratégie était presque unique. Il s'agissait d'une brusque attaque de mercenaires ou de *fedai* (de préférence circassiens et/ou albanais) aguerris et bien armés. S'ils parvenaient à réaliser l'attaque au cours d'une cérémonie publique, le ministre de la Guerre, le ministre de la Marine et d'autres ministres qui se trouvaient sur place devaient également être assassinés<sup>39</sup>. Sinon, ils devaient être exécutés par la suite, au cours de la révolte. D'après le témoignage de *Çerkes Şuayib*, quand Cheikh Ahmed parla de ce plan pour la première fois, les autres protagonistes évoquèrent quelques problèmes. Cheikh Ahmed prévint une brusque attaque qui devait être réalisée par les conjurés, mais Hüseyin Daim Paşa et Cafer Dem Paşa réagirent: «Il ne faut pas le tuer ainsi, ouvertement; sinon nous risquons de faire du mal au peuple. Les pays étrangers peuvent réagir, et enfin, abolir totalement notre religion et notre charia. Nous aurons ainsi gâché l'avenir du peuple de Mohammed». Ce qu'ils entendaient par l'expression «ne pas tuer le sultan ouvertement» (*bunu böyle aşikare öldürmek olmaz*) n'était pas un régicide commis loin des yeux du public. Ils proposaient que le régicide ne soit pas réalisé par les conjurés, mais par des mercenaires ou *fedai* circassiens et albanais, recrutés par Cafer Dem Paşa (albanais) et par *Çerkes Şuayib*. Au moment de l'attaque du sultan, ces hommes devaient être habillés comme des Européens (*frenk elbisesi*). Les conjurés espéraient sans doute brouiller les pistes, piéger les ambassades et gagner un peu de temps avant qu'elles ne réagissent.

Faire assassiner le sultan par les Circassiens était inacceptable pour *Çerkes Şuayib*, c'est du moins ce qu'il déclara pendant son interrogatoire. Il craignait qu'une telle action ne soit considérée comme une trahison de premier degré des immigrés circassiens. Il aurait alors dit: «Ces temps-ci, notre peuple circassien fuit l'ennemi et émigre dans l'Empire. Ici, les droits des Circassiens sont bien respectés. Nous risquons de leur porter atteinte si cet État les expulse aussi. Nous pouvons bien sacrifier nos vies, mais ce serait à leurs dépens». Hüseyin Daim Paşa et Cheikh Ahmed tentèrent alors de le rassurer. Le premier, en répondant que lui aussi était Circassien et qu'il ne voudrait jamais que du mal soit fait à son peuple.

<sup>39</sup> «Cuma selamlığında ve yahud Cuma günü Kağıthane'de ..... [sic] cüret edecekler ve gerek Serasker Paşa ve Kapudan Paşayı velhasıl rikab-ı şahanede kimler bulunur ise onlara su-i kasd edecekler» (Arif Bey, n° 4, p. 4 verso).

Le second, en précisant que tout ce qu'ils allaient faire exprimerait la volonté et l'ordre d'Abdülaziz et que s'ils le faisaient, les Circassiens n'en seraient que mieux respectés. *Çerkes Şuayib* déclara ne pas avoir cru à ces paroles, mais admit avoir accepté de trouver des Circassiens en imposant certaines conditions, tout en sachant qu'elles ne seraient jamais réalisées. Il s'agissait des conditions suivantes: que les Circassiens ne soient pas les seuls impliqués, mais également les Turcs et les Albanais; qu'Abdülaziz et des hommes importants compromis dans cette affaire leur donnent un acte (*sened*) cacheté; qu'il leur soit fourni de bons chevaux et de bonnes armes. En outre, *Çerkes Şuayib* admit avoir accepté que ce soient les Circassiens qui enlèvent le sultan et qu'ils assassinent également les hommes autour du sultan. Il était en revanche pour lui inacceptable qu'ils tuent le sultan qui est «le calife sur terre, dont nous mangeons le pain»<sup>40</sup>. Le titre de calife du sultan ottoman n'est évoqué

<sup>40</sup> «Şeyh Ahmed Efendi bazı geceleri ..... [sic] Tophaneye gidiyor ol vakit muahidleri toplarız ve yolunu bekleriz birden bire hücum edib Serasker Paşa ile ..... [sic] ya telef ederiz ve yahud tutarız ve alıb götürerek biz ..... [sic] istemeyiz deyu dava ederek ve onun üzerine Ahmed Efendi ..... [sic] tekrarlayıb mutlak telef ederiz deyu söyledii ol vakit Cafer Paşa ve Hüseyin Paşa ..... [sic] bunu böyle aşikare öldürmek olmaz millete fena ederiz sonra düvel-i ecnebiye ayağa kalkar şimdiki olan azıcık dinimizi ve gerek şariatımızı bütün bütün kaldırırlar ümmet-i Muhammede yazık etmiş oluruz deyu söylediler ve dönüb yine ikisi beraber buna bir hud'a lazımdır bir tertib edelim bu iş beyanı kimse bilmesin deyu söylediler onun üzerine birkaç adam bulalım siz de çerkesden birkaç adam bul Cafer Paşa dahi arnabuddan birkaç adam bulsun ..... [sic] ya Hacı Hüseyin Bağına ve yahud Kağıthane'ye ve yahud Cuma selamlığında onlara bilinmez derecede Frenk elbisesi giydirib ..... [sic] üzerine hücum ederek işini bitirmeli ol vakit ben bizim çerkes milleti bahusus bu günlerde düşman elinden kurtulub devlete iltica ediyorlar ve buradan dahi onların haklarına pek riayet oluyor sonra bu devlet dahi onları buradan bütün bütün koğar ise yazık ederiz vakia bizim canımızı feda eder isek de onlara zararımız dokunur dedim ol vakit Hüseyin Paşa benim dahi milletimdir nasıl senin milletin ise benim dahi senin gibidir sen nasıl acır isen ben de öyle acırım dedi ol vakit Şeyh Ahmed Efendi söylediği bu işi ..... [sic] yapan ve yapıran ..... [sic] odur dedi çerkesler koğmaz bundan ziyade daha itibar eder ol vakit ben de dedim ki siz Türkten ve Arnabuddan biraz adam bulun ben de birkaç çerkes bulurum ve çerkeslere ..... [sic] vurdurmam Halife-i ru-yi zemindir onun etmeğini yeyoruz ancak ..... [sic] diri tutmak ve nereye götürmek isterseniz oraya tutub götürürüz eğerce meramınız mutlaka ..... [sic] öldürmek ise sizin adamlarınız etsinler dedim ancak biz ..... [sic] onun yanında olan adamları vurabiliriz dedim ol vakit Hüseyin Paşa dahi ..... [sic] onu çerkesler vurmasın ben de razı değilim ancak Türkten Arnabuddan vuracak bulsunlar dedi ve dönüb bunların üçü sen bu maddeden dönmez misin ve bunu eder misin deyu sordular ben de yaparım ama iki şartım ile ederim birisi evvela .... [sic] sonra mükerreren ise bu işi yapıran bizim elimize sened verib ve ondan başka ne kadar büyük bu muahedede adam var ise onlar dahi mühür bassınlar bade yedimize versinler ve ikinci şart bize temiz at ve temiz dahi silah versinler dedim ve muradım ancak bu işi edemeyeceklerini ve böyle istediğim üzere bana sened veremeyeceklerini ve bütün din gidecek olsa içlerinden beş yüz kuruluş dahi verecek adam olmadığımı biliyordum ve hilafı var ise ben kafir olayım hasıl onlar dahi ol vakit biraz

qu'une seule fois dans les interrogatoires et le fait qu'un Circassien récemment immigré dans l'Empire soit l'unique inculpé qui l'emploie est tout à fait significatif. En effet, le califat était, au fond, le lien principal qui attachait les Circassiens au sultan ottoman.

Cafer Dem Paşa devait recruter des Albanais, mais nous ignorons s'il mena cette entreprise à son terme. Il se jeta dans la mer pendant le transfert des inculpés du ministère de la Guerre à la caserne de Kuleli et disparut. Son protocole d'interrogatoire se limite à ce qu'il a pu prononcer durant le premier interrogatoire, réalisé avant le transfert. Quant à Çerkes Şuayib, il avait trouvé des mercenaires très compétents. D'après Şuayib, il s'agissait de quatre mercenaires circassiens — plus précisément de la même tribu que celle de Şuayib, à savoir Kabartay. Ces quatre mercenaires étaient les survivants d'un groupe de douze Circassiens, qui avaient d'abord travaillé dans le service de l'armée russe et avaient par la suite rejoint l'armée autrichienne durant la guerre hongroise<sup>41</sup>. Ils étaient arrivés sur le territoire ottoman pendant la guerre de Crimée, cette fois-ci sous le drapeau de l'armée britannique (*İngiliz*). Deux des quatre survivants avaient travaillé plus tard pour l'armée ottomane. Quand Şuayib parla de ces mercenaires aux personnages principaux de *Kuleli*, seuls ces deux mercenaires se trouvaient à Istanbul — précisément à Tophane —, les autres étaient dans le Caucase<sup>42</sup>.

Un soir, à la demande de Cheikh Ahmed, Şuayib invita chez Arif Bey les deux mercenaires nommés Mirza Bey et Grand Duc<sup>43</sup>, pour que le Cheikh et les principaux conjurés puissent faire leur connaissance. Accompagné par Şuayib, seul le mercenaire dit Grand Duc se rendit chez

sükut ederek bade Hüseyin Paşa dine hizmet eden adam para ile mi eder deyu söyledi ve ben de Hüseyin Paşaya din uğruna can feda edeceğiz diyorsun can feda edecek adam mal sakınır mı dedim o gece dahi bu kelam biterek ve burada kalarak sabahdan gitdim» (Çerkes Şuayib, n° 25, p. 3 recto).

<sup>41</sup> Il s'agit ici, fort probablement, de la guerre de 1848-1849. Il faut noter que la Russie envoya une grande armée pour soutenir l'Autriche contre les indépendantistes hongrois en 1849 et mit ainsi un point final à la guerre. Ces mercenaires étaient, probablement, dans les troupes envoyées par la Russie et auraient déserté en Autriche.

<sup>42</sup> «Bunlar bizim vilayetli Kabartay olup orada dahi biliyordum Rusya devletine [?] askerlik ederek bunların İranlı bir kumandanı olup bunlara verilecek rütbeleri kendi milletine vererek onun üzerine oradan firar ederek Macar muharebesinde Avusturyaya dahil etdiler ve Rusya dahi bunları Avusturyadan derhal telgraf ile matlub ederek onun üzerine on iki kişi oldukları halde orada pek çok kavga ederek telef olarak dört kişi kalarak Frengistana gidib ve pek çok yer gezerek esna-i muharebede İngiltere askeriyeye beraber buraya geldiler ikisi Çerkese ve diğer ikisi burada kaldılar ve devlete dahi biraz askerlik ederek badehü çıktılar bir Çerkese gidib geldiler» (Çerkes Şuayib, n° 25, p. 6 recto).

<sup>43</sup> Écrit comme میرزا بک و کیراندرقی dans les manuscrits.

Arif Bey où se trouvaient également Cheikh Ahmed, Rasim Bey et Mufti Bekir. Il s'agissait d'une simple rencontre et il n'avait pas été envisagé de leur parler du projet de régicide ce soir-là. Le lendemain matin, ayant suffisamment confiance en Grand Duc, Cheikh Ahmed demanda à Şuayib d'aborder le sujet avec les mercenaires circassiens. Il leur aurait aussi garanti qu'ils seraient payés. D'après Şuayib, dès qu'il eut dévoilé le secret, tous deux furent effrayés par le plan de régicide. Ils rejetèrent la proposition et décidèrent de quitter Istanbul sur le champ. Ils conseillèrent à Şuayib de ne pas se mêler de cette affaire et de partir d'Istanbul le plus tôt possible<sup>44</sup>. Cependant, d'après Arif Bey, Cheikh Ahmed lui aurait parlé de ces mercenaires comme s'ils avaient déjà accepté d'exécuter la tâche: «Ce sont de braves cavaliers. Ils sont six ou sept, certains se trouvent en province. Si nous rédigeons une lettre, nous pourrions les faire venir. Mais ils demandent quarante, cinquante mille *kuruş*. Pour un bon travail, il faut un bon "salut"»<sup>45</sup>.

Toujours d'après Arif Bey cette rencontre avec les mercenaires avait eu lieu chez lui, «plusieurs jours après» le départ de Hüseyin Daim Paşa. Le témoignage de Mufti Bekir indique cependant que l'idée de recourir à des mercenaires avait déjà été discutée avant le départ du pacha. D'après lui, il avait entendu parler de ces mercenaires circassiens pour la première fois précisément le jour de son serment, c'est-à-dire, vers la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août<sup>46</sup>. Ce jour-là, Hüseyin Daim Paşa, Cheikh Ahmed et Arif Bey lui parlèrent de leur plan:

«Nous avons pensé à un plan. Il y a sept ou huit hommes circassiens qui sont allés en France, en Russie, etc. En outre, l'un de ces hommes était l'aide de camp du prince de Russie<sup>47</sup>. Ils ont commis une erreur et ils se sont enfuis. Il disent: si vous pouvez nous fournir de bons chevaux, nous réaliserons ce que vous nous demandez pendant une cérémonie publique. J'ai répondu en disant que cela ferait certainement du mal au public et ils m'ont répondu que c'était pour cette raison qu'ils avaient annulé ce plan et décidé de se débarrasser du sultan autrement. D'après ce nouveau plan, quand le sultan se rendra à Tophane à l'heure de la prière de l'après midi

<sup>44</sup> Çerkes Şuayib, n° 25, p. 4 verso-5 verso.

<sup>45</sup> «... bunlar pek bahadır ve athı adamlardı bunlar altı yedi kişi kadar vardır fakat birazı tağradadır mekdub yazar isek getirebiliyoruz fakat bu adamlara kırk elli bin kuruş para lazım istiyorlar iyi iş iyi selam ile olacak işdir» (Arif Bey, n° 4, p. 4 verso).

<sup>46</sup> Mufti Bekir dit avoir prêté serment un mois ou un mois et demi avant les arrestations. Mais puisqu'il apparaît que Hüseyin Daim Paşa était présent ce jour-là et qu'il avait dû partir au début du mois d'août, il dut en fait prêter serment au moins un mois et demi avant les arrestations.

<sup>47</sup> Sans doute celui qui est appelé Grand Duc.

ou à Kabataş ou au Hacı Hüseyin Bağı, ces Circassiens accompagnés par des *fedai* armés, attaqueront la calèche du sultan et le tueront»<sup>48</sup>.

En comparant les témoignages, nous pouvons dire que quand Mufti Bekir avait entendu ces projets, personne parmi les conjurés — à l'exception de *Çerkes Şuayib* — ne connaissait personnellement ces mercenaires. Hüseyin Daim Paşa, Cheikh Ahmed et Arif Bey avaient probablement répété ce qu'ils avaient entendu de Şuayib. Ils discutaient sans doute des différentes possibilités d'attaque dans lesquelles ces Circassiens pourraient leur être utiles. Néanmoins, les mercenaires n'en étaient pas encore informés. Au cours des investigations judiciaires, les mercenaires furent retrouvés et emmenés à la caserne de *Kuleli* mais finalement, ils ne furent pas inculpés. Il semble qu'ils aient seulement alimenté l'imaginaire des révoltés. Au cours de la séance de confrontation avec *Çerkes Şuayib*, ils ne reconnurent pas être allés chez Arif Bey ni être au courant de quoi que ce soit concernant cette affaire<sup>49</sup>. Ils étaient probablement effrayés et essayaient de tout nier en bloc. Du reste, les inculpés ne prétendaient nullement qu'ils faisaient partie de la conjuration. Au contraire, même Arif Bey ignorait si ces mercenaires faisaient partie ou non de la conjuration<sup>50</sup>. Pourtant, étant la personne la plus proche du Cheikh et ayant en sa possession tous les serments des *fedai*, il aurait dû avoir connaissance de ce fait. *Çerkes Şuayib* avait répété à plusieurs reprises qu'ils n'avaient pas accepté la proposition qu'il leur avait faite et que le Cheikh en était informé<sup>51</sup>. Les témoignages montrent qu'au moins avant la mi-août, d'abord Şuayib, après Cheikh Ahmed et enfin Arif Bey auraient dû comprendre que ces mercenaires n'allaient pas exécuter ce qui leur avait été demandé. De toute façon, les mercenaires avaient quitté Istanbul tandis que les conjurés essayaient de réunir la somme nécessaire au paiement de leurs ser-

<sup>48</sup> «... evvela bizler bir tertib etdik bizler Fransa ve Rusyayı ve sair yerleri dolaşmış yedi sekiz kimesne vardır ve çerkesdir ve hatta birisi dahi Rusya devletinin oğlunun yanında yaver olduğu halde bir hata ederek firar etmiş bu kimesneler takarrur [?] etmişler ki iyice atlardan bizim altımıza birer at verin sizin muradımız her ne ise selamıkda icra ederiz onun üzerine biz de ona cevap olarak bu bu fitne-i amme olur ol vakit sahih biz de bu işden rücu edib ..... [sic] izale ve tebdilini başka gına karar verdik kararı dahi bu idi ki Tophaneyeye ..... [sic] ikindi vakitleri geldiğinde ve yahud Kabataş önlerinde ve yahud Hacı Hüseyin Bağında bu Çerkesler ve gerek sair fedailer ..... [sic] silah ile arabayı basib ve telef ederek...» (Mufti Bekir, n° 6, p. 10 verso).

<sup>49</sup> *Çerkes Şuayib*, n° 25, p. 8 verso.

<sup>50</sup> Arif Bey, n° 4, p. 5 verso.

<sup>51</sup> *Çerkes Şuayib*, n° 25, p. 5 verso.

vices<sup>52</sup>. Tous ces détails illustrent aussi de nouveau la pluralité des plans de régicide discutés; pourtant, au moment de l'arrivée de Hasan Paşa, les conjurés n'avaient vraisemblablement aucun plan réalisable avec les moyens dont ils disposaient. En outre, contrairement à ce que la Porte avait fait entendre, ils n'avaient pas la possibilité de fixer au 17 septembre la date du régicide ou de la mise en œuvre de la révolte. Ils n'avaient, en effet, toujours pas trouvé de mercenaires pour attaquer le sultan.

### La révolte

Les plans des conjurés ne se limitaient pas au régicide. Si nous reprenons l'expression d'Arif Bey, ils souhaitaient faire une révolte «à l'euro-péenne»<sup>53</sup>; c'est-à-dire qu'ils voulaient renverser le sultan, introniser son frère, changer le cabinet et intervenir, ainsi, dans la politique de l'État. Le régicide ne constituait, dans leur plan, que l'étincelle qui devait déclencher la révolte. Il leur fallait donc disposer de plus de moyens qu'un seul plan d'assassinat l'aurait exigé. Il leur fallait un plan presque à part et ils en étaient parfaitement conscients. C'est pour cette simple raison que la stratégie de révolte ne dépendait pas du lieu de la première action de révolte (i.e. le régicide). Le régicide devait avoir lieu soit à Tophane, soit à Kağıthane, soit au Hacı Hüseyin Bağı ou même ailleurs, mais l'insurrection devrait éclater partout dans la ville: à Kuleli, à Tophane, à Üsküdar et sur la péninsule historique. C'est du moins ce qu'ils espéraient. Pour organiser une insurrection aussi vaste et étendue, deux conditions très simples et évidentes s'imposaient. Il fallait multiplier le nombre de participants autant que possible et synchroniser leurs mouvements le jour de la révolte.

La première condition comportait un problème qui ne concernait pas directement la stratégie de révolte, mais plutôt le mode de fonctionnement de la conjuration. Comment faire participer des milliers de personnes à une insurrection sans violer leur principe de base qu'était la discrétion. D'une part, les serments écrits et tamponnés visaient à contraindre les adhérents à la discrétion ou au moins à les dissuader de dénoncer la conjuration. D'autre part, dès le départ, on avait préféré

<sup>52</sup> Arif Bey, n° 4, p. 5 verso.

<sup>53</sup> D'après Arif Bey pendant une réunion, Hüseyin Daim Paşa aurait dit: «bu işi Avrupa usulünde [*yapalım*]... [sic] 'ı ve vükelayı devleti kamilen tahvil ve tebdil edelim» (Arif Bey, extrait de la confrontation avec le pacha, voir Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 4 recto).

recruter des personnages capables de mobiliser des milliers d'autres, comme des cheikhs et des militaires de hauts rangs. Ainsi, les conjurés espéraient probablement pouvoir multiplier le nombre de participants, sans nuire à la discrétion qu'ils s'étaient imposée. L'objectif semblait être atteint jusqu'à la dénonciation. Plusieurs cheikhs, ainsi que des pachas et des personnages ayant de l'influence sur certaines communautés (circasiens, albanais) faisaient déjà partie de la cause. Cependant, il est difficile d'estimer combien de personnes ils pouvaient mobiliser le jour de la révolte. Les chiffres donnés par les inculpés sont loin d'être fiables et ne nous permettent pas de faire une estimation même approximative. Par exemple, Hüseyin Daim Paşa déclare avoir entendu que Cheikh Feyzullah avait participé à la cause avec ses vingt mille adeptes. Pourtant, d'après le Cheikh, il en avait seulement cent cinquante<sup>54</sup>. Deux inculpés (*Binbaşı* Ali et Hurşid Efendi) parlent de quinze mille bachi-bouzouks amenés à Istanbul par un pacha et cachés un peu partout<sup>55</sup>. Quant à la totalité des hommes prêts à participer à la révolte, les chiffres ne cessent de varier. Ceux avancés par les inculpés se limitent rarement au millier, et atteignent souvent les dizaines de milliers, montant parfois même jusqu'à cent mille<sup>56</sup>. Certaines informations sur le nombre des adhérents ou celui des bachi-bouzouks semblent avoir été inventées ou du moins exagérées par les principaux protagonistes, afin d'encourager les conjurés et les *fedai*. Signalons tout de même que les chiffres que nous trouvons dans les interrogatoires des principaux protagonistes, comme Hüseyin Daim Paşa, Arif Bey ou Mufti Bekir, atteignent également les dizaines de milliers. Puis, quand ils évoquent ces chiffres, comme le reste des inculpés, ils déclarent toujours l'avoir entendu de quelqu'un d'autre. En effet, quand il s'agit de questions générales sur la conjuration ou bien concernant un autre inculpé, les inculpés n'hésitaient pas trop à prononcer ce qu'ils avaient entendu dire; quant aux questions concernant leur propre participation, aucun inculpé ne semblait tenir à affirmer devant la commission le soutien qu'il avait promis d'apporter à la cause durant les réunions. D'une part, les chiffres avaient sans doute été exagérés par le

<sup>54</sup> Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 5 recto et Cheikh Feyzullah, n° 22, p. 2 recto.

<sup>55</sup> Hurşid Efendi, n° 12, p. 4 et Ali Efendi, n° 30, p. 17 recto-verso.

<sup>56</sup> En voici quelques exemples: entre un et dix mille selon Hasan Bey (n° 9, p. 18 verso) et *Çerkes Şuayib* (n° 25, p. 2 verso); entre dix et vingt mille, selon Tahir Ağa (n° 16, p. 5 verso) et Ermin (n° 14, p. 3 recto); entre vingt et trente mille selon Ali Bey (n° 8; p. 10 recto) et Hasan Bey (n° 9, p. 13 verso); plus de cinquante mille selon *Hacı İbrahim* (n° 17, p. 3 recto); et cent mille selon *Hacı Ahmed* (n° 31, p. 2 recto).

bouche à oreille; mais d'un autre côté, cet écart entre la facilité que les inculpés avaient à parler de ce qu'ils avaient entendu dire et la difficulté qu'ils avaient à avouer ce qu'ils avaient dit eux-mêmes auparavant explique également l'extrême variété de ces chiffres.

Nous ignorons donc combien de personnes les conjurés auraient pu mobiliser. Nous constatons seulement que la stratégie adoptée avait été conçue comme s'ils pouvaient mobiliser des milliers de personnes. Même s'ils n'en étaient pas encore capables, ils pensaient, espéraient ou rêvaient de l'être le jour de la révolte. La révolte devait éclater partout dans la ville et de manière synchronisée. L'une des principales préoccupations concernant le déroulement de la journée était de résoudre le problème de la synchronisation de l'action des participants lors du déclenchement de la révolte. La solution trouvée par Cheikh Ahmed était simple et efficace. Le jour de la révolte, certains membres, dans les différentes parties de la ville, allaient monter sur les minarets des mosquées de leur quartier et faire le guet pour attendre un signal déclencheur<sup>57</sup>. Le signal devait être un feu d'artifice, tiré depuis une barque<sup>58</sup>. Qu'était-il attendu des insurgés devant se trouver dans les différentes parties de la ville? Qu'ils rejoignent la révolte au centre, qu'ils attaquent des cibles dans leur quartier ou simplement qu'ils fassent peur aux autorités en montrant l'ampleur du soutien? Dans les interrogatoires, nous ne trouvons pas la moindre précision sur ces questions.

#### *La complicité d'Abdülaziz?*

D'après Mufti Bekir, le feu d'artifice avait une fonction tout à fait différente. Il devait servir à avertir Abdülaziz du début de la cérémonie d'allégeance (*bey'at*). Au cours d'une réunion, Hüseyin Daim Paşa parla de l'assassinat du sultan et de ce qu'ils envisageaient de faire par la suite. Selon ce plan, après avoir tué le sultan et distribué certaines lettres écrites sur l'ordre d'Abdülaziz aux destinataires préétablis, toujours sur l'ordre d'Abdülaziz, Said Paşa ou quelqu'un d'autre allait être nommé ministre

<sup>57</sup> On ignore si Cheikh Ahmed le savait, mais les minarets d'Istanbul avaient été déjà utilisés par les révoltés durant le soulèvement de 1622, contre Osman II. La fonction des minarets n'était pourtant pas le même. En 1622, les révoltés avaient voulu voir, par les minarets, si une résistance était en préparation au palais (voir B. Tezcan, «Searching», *op. cit.*, p. 234).

<sup>58</sup> «... o iş olacağı aḡşam kayıkla denizde bir mahitab yakalım ve minarelere dahi birer muahidlerden koyalım o muahidler mahitabı gördüğü anda İstanbuldakiler hareket eylesin ve Üsküdar Kuleli taraflarından dahi bulunanlar onlar da hareket etsinler iyi olmaz mı dedi ben de pek ala dedim» (Arif Bey, n° 4, p. 5 recto).

de la Guerre, Namık Paşa ministre de l'Économie et *Kıbrıslı Mehmed Paşa* soit grand-vizir soit ministre de la Marine<sup>59</sup>. Conformément à la communication entre les ministres et Abdülaziz, un feu d'artifice devait être tiré devant Tophane, à partir de la mer. Ce signe inviterait Abdülaziz à Tophane où les cérémonies d'intronisation devaient commencer avec l'acte d'allégeance, et se poursuivre le lendemain, par la visite à Eyüb Sultan<sup>60</sup>. Enfin, après avoir accompli toutes les cérémonies habituelles de l'intronisation, le nouveau gouvernement allait prendre en charge «l'ordre du monde» (*nizam-ı alem*)<sup>61</sup>.

Comme nous l'avons constaté, pendant les interrogatoires, les inculpés évoquent à plusieurs reprises la complicité du prince Abdülaziz dans la conjuration. Était-ce vrai? Nous l'ignorons. Néanmoins, c'était une rumeur assez répandue non seulement parmi les inculpés, mais également parmi les témoins. Le terme «rumeur» mérite sa place dans ce contexte, car aucun inculpé ne se définit comme témoin oculaire de cette complicité. Ils déclarent seulement avoir entendu Cheikh Ahmed, Hüseyin Daim Paşa ou Arif Bey tenir des propos comme: «La tête de la conjuration se trouve à "l'intérieur"»; «C'est Abdülaziz lui-même qui fait faire cette affaire»; «Un commandant qui est l'aide de camp d'Abdülaziz vient souvent

<sup>59</sup> Ce cabinet était loin de pouvoir signifier un changement radical dans la politique de l'État. Tous les noms cités étaient très intégrés au système bureaucratique et ils étaient également impliqués dans les réformes. En outre, tous avaient déjà occupé des postes parmi les plus importants de la bureaucratie ottomane. *Kıbrıslı Mehmed Paşa* avait déjà été grand-vizir en 1854. Il allait occuper ce poste encore deux fois sous le règne d'Abdülmeccid. Son deuxième mandat allait d'ailleurs commencer quelques semaines après les arrestations, mais n'allait pas durer longtemps (18 octobre–24 décembre 1859). Dans son troisième cabinet (fondé en 27 mai 1860), Namık Paşa allait occuper le poste de ministre de la Guerre.

<sup>60</sup> La visite du tombeau du Porte-étendard du Prophète était un rite indispensable d'intronisation depuis la conquête d'Istanbul. Le pèlerinage à Eyüb était une première occasion pour le nouveau sultan de se montrer au peuple. Cette visite pouvait se réaliser plusieurs semaines après l'avènement du nouveau sultan sur le trône (voir G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, op. cit., p. 305-320).

<sup>61</sup> «... bu Çerkesler ve gerek sair fedailer .....[sic] silah ile arabayı basıp ve telef ederek ve bizim evvelinden tertibimiz ve gerek yazılmış kağıdlarımız vardır o saat dağıtacak yerlerimiz vardır ..... [sic] emriyle yazılmışdır Said Paşa ve yahud başkası serasker ve Namık Paşa maliye ve Kıbrıslı Mehmed Paşa ya Sadrazam ve yahud Kapudan Paşa olacak .... [sic] emriyle bunlar derhal makamlarına oturacak .....[sic] mabeynlerinde olan muhabereye göre ol dakika Tophanede deniz üzerinde bir mahitab yakıb mahitabın işaretleriyle ..... [sic] işi anlayarak Tophaneye gelib orada mevcud bulunub bey'at edib .....[sic] oradan Topkapı sarayına teşrif edib ferdası gün Eyüb Sultana teşrif edib bade mabeynlerinde olan muhabereye göre nizam-ı aleme bakılmak orada söz bu kadarda kesilib herkes yatdı» (Mufti Bekir, n° 6, p. 10 verso).

nous voir»; — ou simplement: «Abdülaziz est avec nous»<sup>62</sup>. Pour leur part, ces trois hommes nient catégoriquement avoir fait allusion à une telle complicité. Même si la commission se montre parfois insistante, elle ne parvient pas à obtenir d'indices probants<sup>63</sup>.

Depuis 1850, Abdülmeccid (ou les ministres qui lui sont proches et la mère du prince Murad) cherchait un moyen pour que le prince Murad (le fils d'Abdülmeccid) ait le droit de succession au trône à la place d'Abdülaziz (le frère d'Abdülmeccid)<sup>64</sup>. Cela constituait sans doute un motif suffisant pour insinuer la complicité d'Abdülaziz dans une conjuration contre Abdülmeccid. En outre, la soumission aux exigences de l'Europe par le *Hatt-ı Hümayun* de 1856 et le traité de Paris, l'épuisement de la société à la suite de la guerre de Crimée, les soldes non-payées dans l'armée et l'explosion des dettes extérieures d'une part, la construction du nouveau palais impérial somptueux et les rumeurs concernant les dépenses du Harem impérial de l'autre, avaient créé dans l'opinion publique un sentiment défavorable envers Abdülmeccid. Dans ce climat, Abdülaziz apparaissait comme un espoir. Face à un sultan en situation d'échec dans un grand nombre de domaines, Abdülaziz, peu connu du public, représentait le candidat idéal au trône. Il était supposé être porteur de toutes les qualités d'un bon prince. D'après F. Millingen, dans les années 1850, «les Turcs s'intéressant à la politique de leur pays» parlaient de la manière suivante:

«Je viens d'apprendre, disait l'un, par *Filan* [i.e. un certain] Effendi, qui est toujours bien renseigné sur ce qui se passe au palais, qu'il y a eu entre le sultan et son frère une altercation des plus vives. *Notre prince* ne s'est pas gêné pour dire la vérité au *souverain*; il lui a dit qu'il était de son devoir de lui faire entendre que le peuple gémit sous le poids des abus et qu'il faut se hâter d'y mettre un terme»<sup>65</sup>.

<sup>62</sup> «neden korkulur bu işin en başı içeridendir» (Mufti Bekir, n° 6, p. 12 recto); «bu işi ..... [sic] yapan ve yapıran ..... [sic] odur» (*Çerkes Şuayib*, n° 25, p. 3 recto); «.... [sic] yaveri binbaşı yanımıza gelib gitmekde ve haber götürüb getirmektedir» (Cheikh İsmail, n° 23, p. 4 verso); «..... [sic] o dahi bizimle olub Hüseyin Paşanın konağına tarafına birisi gelecek deyu söyledi» (Rasim Bey, n° 5, p. 2 verso).

<sup>63</sup> Voir notamment Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 4 recto-verso.

<sup>64</sup> F. Riedler discute aussi de la possible complicité d'Abdülaziz et de l'effet de la lutte pour la succession au trône sur ces rumeurs (voir F. Riedler, «Opposition», op. cit., p. 64-67). Pour les manœuvres d'Abdülmeccid afin de changer les règles de succession à l'avantage de son fils, prince Murad, voir également H. Karateke, «Who is the Next Ottoman Sultan? Attempts to Change the Rule of Succession during the Nineteenth Century», I. Weismann & F. Zachs (dir.), *Ottoman Reform and Muslim Regeneration*, New York, 2005, p. 39-40.

<sup>65</sup> Osman Bey (alias Vladimir Andrejevich, Frederick Millingen), *Les imams et Les Derviches*, Paris, 1881, p. 202. C'est nous qui soulignons *notre prince et souverain*.

Nous n'avons pas les moyens d'évaluer l'étendue de ces discours pro-Aziz et anti-Mecid dans les rues ottomanes des années 1850. Mais, en tout cas, les conjurés de *Kuleli*, y compris ceux qui n'avaient catégoriquement les plans de régicide, n'hésitaient pas à dire ouvertement qu'ils souhaitaient voir Abdülaziz sur le trône. Faire entendre aux membres qu'Abdülaziz conduisait ou ordonnait la conjuration avait servi sans doute à leur montrer que le mouvement était approuvé par le successeur légal et légitime du trône et avait contribué ainsi à les rassurer sur la solidité de l'entreprise. Qu'il ait eu des relations avec la conjuration ou non, les conjurés de *Kuleli* n'étaient vraisemblablement pas les seuls à vouloir qu'Abdülaziz monte sur le trône. Cependant, à notre connaissance, seuls les conjurés de *Kuleli* osèrent passer à l'action pour se débarrasser du sultan indésirable, pour le remplacer par un sultan idéal... Qui étaient ces conjurés?

## 4. LES INCULPÉS

(Tableau n° 1)

Les peines	Nom	Lieu de naissance / origine	Profession	Âge <sup>1</sup>
Les coupables de la première catégorie: condamnés à la peine capitale, peine réduite à l'exil à perpétuité avec le firman impérial	1- Cheikh Ahmed (fils d'un certain Cheikh Mevlana)	Suleymaniye <sup>2</sup>	Cheikh <i>Nakşibendi-Halidi</i> (habite dans la madrasa de Bayezid)	35-36 ou 46 <sup>3</sup>
	2- Hüseyin Daim Paşa	Circassien (ayant grandi à Istanbul)	Général de division dans l'armée de Roumélie	max. 40-50 <sup>4</sup>
	3- Cafer Dem Paşa	Épire (Albanais)	Général de brigade	
	4- Arif Bey (fils d'un certain Sadık)		Scribe au bureau de la comptabilité ( <i>Ruznamçe</i> ) de <i>Tophane-i Amire</i>	29
	5- Rasim Bey (fils d'un certain Kaşif Osman Bey)		Commandant et membre du conseil du matériel de guerre ( <i>Bab-ı Seraskeri İmalat Meclisi</i> )	35

<sup>1</sup> À quelques exceptions près (comme Arif Bey, n° 4 ou Hasan Bey, n° 9), les inculpés donnent toujours leur âge avec des expressions qui évoquent une approximation (comme *olmalıym* ou *kadar varım*, etc.). Il faut également rappeler que les inculpés déclaraient leur âge — normalement — par rapport au calendrier lunaire. Par exemple, le registre de fonctionnaire de Hasan Bey dans les registres de *Sicill-i ahval* indique la date de naissance de 1244 qui équivaut à 1828/9 (voir *BOA*, DH. Said. 0001/286). Hasan Bey déclare avec une certitude, qui se trouve rarement chez les inculpés à propos de leur âge, en avoir 32 ans durant son interrogatoire qui a eu lieu en 1276 (i.e. 1859).

<sup>2</sup> Le nom du village de Cheikh Ahmed est précisé dans le document, mais je n'ai pas pu le localiser ni sur les cartes de la région ni dans les dictionnaires des noms de lieux ottomans. Autant que j'ai pu déchiffrer le manuscrit, le village est indiqué dans le document comme il suit: صرويسين.

<sup>3</sup> Respectivement d'après le cahier d'interrogatoire, d'après le résumé et d'après l'acte judiciaire. Bien que les deux derniers documents doivent se fonder, en principe, sur l'interrogatoire, ils évoquent des chiffres différents.

<sup>4</sup> C'est une estimation faite à partir des données sur l'enfance du pacha que nous trouvons dans le livre de F. Millingen (*La Turquie, op. cit.*, p. 157). Pour le raisonnement, voir note 77, p. 163.

Les peines	Nom	Lieu de naissance / origine	Profession	Âge <sup>1</sup>
Les coupables de la deuxième catégorie: condamnés aux travaux forcés (ou à l'exil) à perpétuité	6- Bekir Efendi (fils d'un certain Ömer)	Varna*	Mufti de <i>Tophane-i Amire</i>	
	7- İbrahim	Osmanpazar (province de Silistre)	Capitaine au régiment des fortifications et au poste de Police ( <i>Karakolhane</i> ) à Kabataş	
	8- Ali Bey (fils de Süleyman Paşa de Suleymaniye et frère des inculpés n° 9 et 24)	Suleymaniye (Baban-Kurde)	Capitaine de génie ( <i>Mühen-dishane</i> )	
	9- Hasan Bey (fils de Süleyman Paşa de Suleymaniye et frère des inculpés n° 8 et 24)	Suleymaniye (Baban-Kurde)	Sans occupation professionnelle	32
	10- Bekir (Fils d'un certain Bekir)	Harput (d'origine Kurde**)	Étudiant à la Sinekli madrasa	21/22
	11- Mehmed (fils d'un certain Mehmed)	Origine Kurde**	Étudiant à la Sinekli madrasa	35/40
	12- Hurşid Efendi (fils d'un certain Abdullah)	Origine Kurde**	Troisième secrétaire du conseil du ministère de l'artillerie	plus de 30
	13- Mehmed Efendi (fils d'un certain İbrahim)	Van	Major ( <i>Alay emini</i> ) du deuxième régiment de réserve de cavalerie de l'armée impériale et intendant militaire employé dans les services des prisons ( <i>Tomruk hizmeti</i> )	50
	14- Emin (fils d'un certain Hidayet)	Tekirdağ	Capitaine maréchal-ferrant ( <i>nalbant yüzbaşısı</i> ) du troisième régiment de cavalerie	28
	15- İbrahim (ou Hafız İbrahim — fils d'un certain Mehmed)	Beypazarı (province d'Ankara)	Troisième sergent de la quatrième compagnie du bataillon de dépôt d'artillerie	20
16- Tahir Ağa (fils d'un certain <i>Hacı Süleyman</i> )	Daghestan (Circassien)	Second lieutenant du troisième escadron du troisième régiment de cavalerie de la garde impériale	28	

Les peines	Nom	Lieu de naissance / origine	Profession	Âge <sup>1</sup>
	17- <i>Hacı</i> İbrahim (fils d'un certain Hasan)	Abana (province de Bolu, près de Sinob)	Caporal d'artillerie (ayant déjà demandé sa retraite, temporairement au bataillon de dépôt d'artillerie)	38
	18- Veli Ahmed (fils d'un certain <i>Hacı Muhiddin</i> )	Circassien	Courtier d'esclaves à Tophane	65
Les coupables de la troisième catégorie: condamnés aux travaux forcés (ou à l'exil) de cinq à huit ans	19- Hasan Bey (fils de Hüseyin Daim Paşa — n° 2)	Asitane (Istanbul)	Premier capitaine des carabiniers de la garde impériale	17
	20- <i>Hacı</i> Mehmed (fils d'un certain Cafer)	Daghestan / Karaçay	Sans occupation professionnelle	31
	21- ( <i>Hoca</i> ) Nasuh Efendi (fils d'un certain Ebubekir)	Danişmend (province de Hüdavendigâr)	Enseignant dans une madrasa et dans la mosquée de Hafız Paşa	
	22- Feyzullah Efendi (fils d'un certain Ali)	Hezargrad (province de Silistre)	Cheikh <i>Nakşibendi-Halidi</i> (il tient un <i>tekke</i> dans la municipalité <i>Şehremaneti</i> )	53
	23- İsmail Efendi (ou Evliyazade Şeyh İsmail Hakkı — fils d'un certain <i>Hacı Mehmed</i> )	Kütahya	Cheikh <i>Nakşibendi</i> . Enseigne dans les mosquées de Sultan Bayezid, Yeni Cami et Ste Sophie	
	24- Abdülkadir Bey (fils de Süleyman Paşa de Suleymaniye et frère des inculpés n° 8 et 9.)	Suleymaniye (Baban-Kurde)	Sans occupation professionnelle	42/43
	25- <i>Çerkes</i> Şuayib (fils de Sultan Efendi, le mufti de la tribu de Kabartay — et cousin de l'inculpé n° 41)	Kabartay (Circassien)	Sans occupation professionnelle	25
	26- Mustafa (fils d'un certain Ahmed)	Aydın	Fourrier ( <i>Bölük Emini</i> ) de la fanfare/musique de <i>Tophane-i Amire</i>	20

Les peines	Nom	Lieu de naissance / origine	Profession	Âge <sup>1</sup>
Les coupables de la quatrième catégorie. N° 27, 28, 29: condamnés à être renvoyés de l'armée et emprisonnés pendant deux ans N° 30 et 33 condamnés à être renvoyés de l'armée N° 31 condamné à être reconduit à Tripoli N° 32 condamné à être reconduit Erzurum	27- Hidayet Efendi (fils d'un certain Yunus)	Sérés (Serez)	Capitaine et aide-de-camp de Hüseyin Daim Paşa	32
	28- Ahmed (fils d'un certain Mustafa)	Beypazarı (province d'Ankara)	Porteur d'eau ( <i>saka</i> ) dans la deuxième compagnie du quatrième régiment de réserve de l'artillerie	26
	29- Receb (fils d'un certain Hüseyin)	Safranbolu (province de Bolu)	Soldat de l'artillerie (cuisinier)	30
	30- Ali Efendi (converti à l'islam, donc fils d'Abdullah <sup>5</sup> )	L'île de Chio ( <i>Sakız</i> )	Commandant <sup>6</sup> ( <i>Binbaşı</i> ) de réserve du régiment d'artillerie	47
	31- Hacı Ahmed (fils d'un certain Mehmed)	Maroc	Écrit des amulettes ( <i>muska</i> ) aux gens du quartier de Tomtom (à Tophane) contre de petits échanges ou prix.	43-44
	32- Mustafa <sup>7</sup> (fils d'un certain Mehmed)	Erzurum (d'origine Kurde <sup>8</sup> )	<i>Muhallebici</i> (vendeur de desserts au lait)	50
	33- İsmail	Tokat <sup>9</sup>	Commandant <sup>8</sup> ( <i>Binbaşı</i> ) du quatrième bataillon du régiment de réserve d'artillerie	
Les inculpés jugés innocents <sup>9</sup>	34- Hasan (fils d'un certain Hasan)	Kireli (province de Konya)	Étudiant de la Dökmeci madrasa à Süleymaniye (ancien étudiant de la madrasa d'Acı Musluk)	32-33
	35- Hafız Ahmed (fils d'un certain İbrahim)	Şehirköy (province de Niş)	Étudiant de la madrasa d'Acı Musluk	26

<sup>5</sup> Les noms des pères des personnes s'étant converties à l'islam étaient toujours «Abdullah» (littérairement le sujet de dieu). Précisons qu'Abdullah était un prénom répandu et que tous les «fils d'Abdullah» n'étaient évidemment pas des convertis.

<sup>6</sup> Major dans la traduction en français de l'acte judiciaire.

<sup>7</sup> D'après l'inculpé, Mustafa est son deuxième prénom et c'est avec ce nom que Cheikh Ahmed l'avait inscrit. Son véritable prénom est Hüseyin.

<sup>8</sup> Major dans la traduction en français de l'acte judiciaire.

<sup>9</sup> Bien que l'acte judiciaire les déclare innocents, il condamne tout de même les inculpés n° 34, 35 et 36 à être reconduits dans leurs villes natales. C'était, en effet, une sorte d'exil, car il leur était interdit de retourner dans la capitale. Pour les faire surveiller par la communauté locale, deux personnes de leurs villes natales avaient été chargées d'être leurs garants. Pour le déroulement de la procédure, voir les documents d'exil de l'ouvrier Ali, n° 36, BOA, A. MKT.UM. 389/93, 17/C/1276 (11/01/1860).

Les peines	Nom	Lieu de naissance / origine	Profession	Âge <sup>1</sup>
	36- Ali (fils d'un certain Osman Efendi)	Beypazarı (province d'Ankara)	Ouvrier dans la fabrique de l'artillerie	25-26
	37- Süleyman Efendi (fils d'un certain Süleyman)	Niğde	Sans profession précisée	35-38
	38- Hasan Efendi	Niksar (province de Sivas) (Il habite depuis 30 ans à Istanbul)	Commerçant — ancien serviteur ( <i>uşak</i> ) (récemment divorcé, habite temporairement dans la <i>tekke</i> de Cheikh Feyzullah)	45
	39- Mehmed Efendi (fils d'un certain Osman)	Malatya (d'origine kurde <sup>**</sup> )	Cafetier ( <i>Kahveci</i> ) de Cheikh Feyzullah	26
	40- Mehmed (fils d'un certain Abdullah)	Erzurum	Premier sergent de musique à <i>Tophane-i Amire</i>	
	41- Çerkes Ahmed (fils d'un certain Mehmed et cousin de l'inculpé n° 25)	Kabartay (Circassien)	Ex-militaire, nouveau marchand d'armes anciennes	27

Source: ce tableau a été dressé à partir d'informations collectées dans l'acte judiciaire (original et traduction officielle en français), dans le résumé des interrogatoires (*fezleke*), dans les protocoles des interrogatoires (BOA. İ.DH 445-1/29437, 29/Ra/1276 et İ.DH, 443/29258, 28/S/1276) et dans les registres de *Sicill-i Osmani*. Les informations qui se trouvent dans le *Journal de Constantinople* n.1054, et dans les rapports des ambassades (notamment AMAE. CP., La Turquie, vol 341, 20/09/1859, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France, p. 186 recto-188 recto; *idem* n° 68, 28/09/1859, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères, p. 212 recto -221 recto et PRO FO., 78-1435, n° 179, 27/09/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères) ont également servi pour compléter le tableau. En cas de contradiction, j'ai préféré y mettre les informations qui se trouvent dans les documents ottomans et notamment celles recueillies lors des interrogatoires. Les cahiers des interrogatoires contiennent également deux très courts interrogatoires de deux suspects portant le même nom. Un certain İbrahim d'origine chypriote et étudiant à la madrasa d'Acı Musluk et un autre İbrahim, fils d'un certain Ahmed ouvrier dans l'armée. Vraisemblablement, la police recherche quel İbrahim a cacheté le serment. Nous trouvons également un très court interrogatoire d'un autre suspect libéré: Süleyman Efendi, originaire de Kütahya, 25-26 ans, étudiant à la madrasa d'Acı Musluk. La dernière personne que nous pouvons ajouter dans la liste ne figure pas dans les interrogatoires, mais dans les rapports de l'ambassade britannique (voir PRO FO. 78-1435, n° 179, 27/09/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères) et dans le *Journal de Constantinople* (voir le 5 octobre, n° 1054): Ereklıoğlu Ahmed bin Nureddin d'origine circassienne (d'Anapa), résidant de Tophane.

<sup>1</sup> D'après le rapport de l'ambassade britannique.

<sup>\*\*</sup> D'après le *Journal de Constantinople*.

### Les portraits des inculpés

Cette liste d'inculpés représente l'unique échantillon de personnages ayant eu une quelconque relation avec la conjuration de *Kuleli* comme conjuré, *fedai*, ou bien considérés comme membres potentiels par les conjurés ou/et par les autorités. Dans les pages suivantes, nous allons essayer d'apporter des informations susceptibles de nous renseigner sur leurs trajets personnels, leur profil social et familial, leurs conditions de vie et leur perception du monde, tout en essayant de replacer ces informations dans le contexte politique et social de l'époque. Ceci nous conduira à mieux connaître et à mieux comprendre les univers sociaux des personnages cachés derrière le nom de *Kuleli*.

### Les fils de grandes familles

Comme l'indique le tableau, à l'exception de Hasan Bey (n° 19, fils de Hüseyin Daim Paşa), aucun<sup>10</sup> inculpé n'est natif d'Istanbul. Bien qu'il y ait des inculpés qui résident à Istanbul depuis leur enfance (Hüseyin Daim Paşa, n° 2 et le sergent İbrahim, n° 15), depuis plus de trente ans (Hasan Efendi, n° 38), ou depuis plus de dix ans (Cheikh Feyzullah, n° 22 et l'ouvrier Ali, n° 36), la plupart sont arrivés relativement récemment, c'est-à-dire au maximum cinq ans et au minimum quelques mois avant les arrestations. Presque tous les inculpés ont des origines provinciales et presque tous proviennent de familles humbles, à l'exception de cinq inculpés issus de familles de notables: Cafer Dem Paşa, Cheikh Ahmed Efendi et les trois fils de Süleyman Paşa de Suleymaniye (inculpés n° 8, 9, 24).

#### *Les trois frères Baban*

Dans l'acte judiciaire, Ali Bey (n° 8), Hasan Bey (n° 9) et Abdülkadir Bey (n° 24) sont décrits comme les fils de Süleyman Paşa de Suleymaniye. Leur père, décédé en 1838, était le gouverneur (*mutasarrıf*) de Suleymaniye — tout comme leur grand-père Abdurrahman Paşa, leur oncle Mahmud Paşa et leurs frères Ahmed Paşa et Abdullah Paşa<sup>11</sup>. Autrement dit, portant depuis plusieurs générations le titre de gouver-

<sup>10</sup> Ici, l'expression «aucun» exclut toujours les inculpés n° 4 et 5 c'est-à-dire ceux dont nous ignorons l'origine et le lieu de naissance.

<sup>11</sup> Pour l'arbre généalogique de la famille Baban, voir l'annexe IV et également *SO*, vol. 1, p. 96-97, 204-205 et vol. 5, p. 1546-1547.

neur, leur famille exerçait un pouvoir dynastique à Suleymaniye. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, une grande partie du Kurdistan d'Irak et d'Iran d'aujourd'hui — y inclus Suleymaniye fondée (officiellement en 1784) comme la capitale des Baban —, était sous la domination de la famille Baban. Depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle les dirigeants (*mîr*) de la principauté Baban portaient le titre officiel de pacha<sup>12</sup>. Ce titre n'avait pas empêché certains *mîr* de montrer une tendance indépendantiste, en frappant monnaie et en faisant dire le *hutbe* à leurs noms<sup>13</sup>. Les Baban avaient besoin de s'allier avec les Ottomans, mais voulaient également renforcer leur autonomie. La principauté dominait la région à la frontière perso-ottomane, qui était un sujet de discussions régulières entre les deux empires rivaux. Cette localisation avait certes de multiples désavantages à cause des guerres ou des conflits récurrents, mais elle comportait aussi des avantages, comme celui d'être exempté d'impôts et des taxes gouvernementales ottomanes, contre un soutien pendant les guerres perso-ottomanes. Elle fournissait également l'occasion de jouer un double jeu avec les Perses quand Istanbul maintenait une pression trop importante<sup>14</sup>. Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la principauté connut un considérable développement économique. La fondation de Suleymaniye en 1784 comme capitale de la dynastie en est une preuve. Contrairement à l'ancienne capitale (Qalachuwan) qui se trouvait au milieu des montagnes au nord de Suleymaniye, la nouvelle capitale était implantée sur le passage de routes commerciales. Elle devint rapidement un centre de commerce et de manufacture (d'armes notamment). Certains armuriers russes furent invités à installer des manufactures dans la ville. L'armée Baban était désormais bien équipée en armes à feu<sup>15</sup>. La richesse et la force de la dynastie allaient croissantes.

L'enrichissement de la principauté se poursuivit au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, deux facteurs extérieurs avaient déjà commencé à menacer sa souveraineté et son avenir. Les deux États voisins avaient adopté la voie de la centralisation et visaient la destruction des puissances locales. L'impérialisme européen, de plus en plus actif dans la région, soutenait ce mouvement. Après 1850, les Baban ne purent résister aux

<sup>12</sup> M. V. Bruinessen, *Agha, Shaikh and State, The Social and Political Structures of Kurdistan*, Londres, 1992, p. 171.

<sup>13</sup> H. Hakim, «Confrérie des naqshbandis au Kurdistan au XIX<sup>e</sup> siècle», thèse de doctorat non publiée, Université de Paris-Sorbonne, Paris IV, 1983, p. 88.

<sup>14</sup> *ibid*, p. 88-89.

<sup>15</sup> *ibid*, p. 99-105.

politiques centralisatrices de la Porte. En 1845, Necib Paşa<sup>16</sup>, le gouverneur de Bagdad, à la tête d'une grande armée, destitua Ahmed Paşa (fils de Süleyman Paşa de Suleymaniye) et le remplaça par son frère Abdullah Paşa<sup>17</sup>. Et en 1850, le premier gouverneur «non-Baban» de Suleymaniye (İsmail Paşa) fut nommé par la Porte. Abdullah Paşa fut exilé à Istanbul et une armée régulière s'installa à Suleymaniye<sup>18</sup>. La souveraineté de la principauté sur la région arrivait ainsi à sa fin, bien que la famille y fût restée toujours influente.

Les trois frères Baban que nous trouvons parmi les inculpés avaient vécu leur enfance (et même leur jeunesse)<sup>19</sup> dans les derniers temps de gloire de leur famille et ils avaient assisté à sa chute, ce qui dut sans doute leur laisser un souvenir amer. Leur famille ne régnait plus sur leur pays natal, mais elle avait su intégrer ses fils à la haute bureaucratie ottomane. Après la chute de la principauté, leur frère Ahmed Paşa devint gouverneur du Yémen en 1855, d'Erzurum en 1867, d'Alep en 1869 et d'Adana en 1875<sup>20</sup>. Mehmed Paşa, un autre frère, avait aussi été le gouverneur de plusieurs villes<sup>21</sup>. Issus de la deuxième génération qui a suivi la chute de la dynastie, nous trouvons également des Baban dans la haute bureaucratie ottomane — comme Halid Bey, ambassadeur ottoman à Téhéran, qui était le fils d'Ahmed Paşa<sup>22</sup>. Les Baban avaient vraisemblablement réussi à convertir leur statut de dynastie régionale en devenant ainsi une famille de bureaucrates ottomans.

<sup>16</sup> Il s'agit de Necib Mehmed Paşa, plutôt connu sous le nom de Gürcü Necib Paşa. Il est d'ailleurs le grand-père de Mehmed Bey, le leader de l'organisation *Meslek* que nous allons étudier dans la troisième partie.

<sup>17</sup> S. Ateş, «Empires at the Margin: Towards a History of the Ottoman-Iranian Borderland and the Borderland Peoples», thèse de doctorat non publiée, New York University, 2006, p. 78.

<sup>18</sup> *ibid.*, p. 100.

<sup>19</sup> Comme il est noté dans le tableau, en 1859 Hasan Bey (n° 9) avait 32 ans, Abdülkadir Bey (n° 24), en avait 42/43. Nous ignorons par contre l'âge d'Ali Bey.

<sup>20</sup> *SO*, vol. 1, p. 204.

<sup>21</sup> *SO*, vol. 1, p. 204 et vol. 5, p. 1546-47.

<sup>22</sup> Bien évidemment pour Halid Bey, être le fils d'Ahmed Paşa comptait probablement autant qu'être un descendant de la principauté Baban. Envoyer un descendant Baban à Téhéran semble être une nomination réfléchie par la Porte. Les fils Baban restent, d'ailleurs, sur la scène politique jusqu'à la fin de l'Empire. Après la Révolution jeune-turque, le ministre de l'Instruction publique, par exemple, était un Baban (Baban-zade İsmail Hakki). Nous trouvons aussi cinq descendants Baban (Hikmet, Ali, Fuad, Hüseyin Şükrü et Mahmud) dans la liste des fondateurs de *Kürdistan Teali Cemiyeti* (voir W. Jwaideh, *Kurdish National Movement, Its Origins and Development*, Syracuse, 2006, p. 105).

D'après l'interrogatoire d'Abdülkadir Bey (n° 24), ils étaient neuf frères dont trois étaient à Istanbul, quatre à Bagdad, un à Edirne, et un dernier au Yémen où il se trouvait en qualité de gouverneur (i.e. Ahmed Paşa)<sup>23</sup>. Les trois frères Baban de *Kuleli* n'étaient certainement pas ceux qui avaient le mieux réussi. Bien que le cadet soit un capitaine du génie, deux des trois frères étaient sans occupation professionnelle. Tous les trois avaient quitté Suleymaniye après la chute de la principauté<sup>24</sup>, probablement sur l'injonction de la Porte. Ils habitaient dans le *konak* de leur frère Ahmed Paşa à Istanbul avec le harem du pacha<sup>25</sup>. Ils se rendaient parfois au Yémen (où Ahmed Paşa se trouvait en qualité de gouverneur), ou à Edirne (où Ahmed Paşa avait visiblement un autre *konak*). Ils y restaient des mois et parfois des années<sup>26</sup>. Comment vivaient ces trois frères, dont deux étaient sans profession? D'où recevaient-ils de l'argent? Il y a deux réponses possibles qui correspondent aux deux sources du pouvoir de leur famille: les revenus des terres et l'aide économique de leur frère gouverneur.

Après l'incident *Kuleli* (ou plutôt après son retour d'exil en 1861), Hasan Bey (n° 9), qui se déclare sans profession au moment des interrogatoires, commence assez tardivement — en 1281 (1864/65), à l'âge de 37 ans — à faire une carrière dans la bureaucratie ottomane. Quatre ans plus tard, il accède au poste de sous-préfet (*kaza kaymakamı*). Il demeure à ce rang jusqu'à la fin de sa vie (1887/1888)<sup>27</sup>. Dans le registre de fonctionnaire de son fils Mehmed Asım Bey, qui était aussi sous-préfet, son appartenance à la dynastie Baban est toujours précisée<sup>28</sup>.

Abdülkadir Bey (n° 24), également sans profession, est resté dans cette situation jusqu'à sa mort, cinq ans après l'incident de *Kuleli*, en novembre 1864, à Edirne<sup>29</sup>. Il avait alors trois fils (de cinq, huit et onze ans) et sa femme demandait une aide financière de l'État par une supplique rédigée

<sup>23</sup> Abdülkadir Bey, n° 24, p. 15 verso.

<sup>24</sup> C'est-à-dire après la destitution d'Ahmed Paşa en 1845, qui signifiait le début de la fin de l'autorité de la dynastie à Suleymaniye.

<sup>25</sup> Le harem signifie ici la(les) femme(s) et probablement les enfants du pacha (voir Ali Bey, n° 8, p. 8 verso). Abdülkadir Bey s'était marié quarante jours avant les arrestations et il n'habitait plus avec ses frères (Abdülkadir Bey, n° 24, p. 15 verso).

<sup>26</sup> Voir les interrogatoires des trois frères Baban n° 8, 9, et 24, p. 8 verso, 12 verso et 15 verso.

<sup>27</sup> *BOA*, DH. Saïd 0001/286.

<sup>28</sup> «Baban hanedanından müteveffi Kaymakam Hasan Rıza Bey» (voir *BOA*, DH. Saïd. 0113/481).

<sup>29</sup> Le 5 *Tegrinisani* 1280/17 novembre 1864 (voir *BOA*, İ.MVL. 533/23903 1282/M/18, p. 3).

trois jours après son décès pour pouvoir élever ses enfants. Il est possible qu'elle ait inventé ou exagéré la situation économique de la famille afin de continuer à percevoir les trois cents *kuruş* d'indemnité de son mari défunt. Les correspondances bureaucratiques confirment les difficultés économiques que connaissait la famille, pour laquelle Abdülkadir Bey avait le droit de recevoir cette indemnité<sup>30</sup>. Obligé de s'installer à Edirne, Abdülkadir avait peut-être été «oublié» par sa famille, ou peut-être avait-il refusé de travailler comme ses frères dans la bureaucratie ottomane. Mais visiblement, même pour recevoir une aide financière de l'État au titre de personne nécessiteuse, être descendant d'une famille de pachas était utile. La femme d'Abdülkadir Bey, Hadice, le savait. Elle voulait que l'indemnité de leur père soit payée à ses fils (cent *kuruş* pour chacun), «mûte par un sentiment de pitié face à leur état malheureux, et par égard pour leurs ancêtres pachas»<sup>31</sup>. La famille obtint finalement 200 *kuruş* (50 *kuruş* pour chacun des garçons et 50 *kuruş* pour la veuve). Le langage bureaucratique n'oublie pas de souligner l'origine dynastique de la famille pour justifier l'octroi de cette somme: «Pour que les descendants de la dynastie (*hanedan evladi*) ne tombent pas dans le besoin et dans la pauvreté».

Nous ignorons le destin d'Ali Bey (n° 8) après son exil. Il est possible qu'il ait réintégré l'armée tout comme Hüseyin Daim Paşa. L'éducation qu'il avait reçue dut contribuer à sa réintégration. Il était capitaine de génie, c'est-à-dire diplômé de la première école militaire moderne de l'Empire (*Mühendishâne-i Bahrî-i Hümayûn*), fondée en 1773 par un expert français d'origine hongroise, à savoir le Baron de Tott. On y enseignait l'anglais, le français et les sciences positives et appliquées<sup>32</sup>. Intégré dans le corps d'élite de l'armée ottomane, Ali Bey semble avoir suivi un autre chemin que ses frères conjurés.

En 1859, ces trois frères vivaient dans la même maison et étaient très proches de leur famille. Les Baban disposaient toujours d'une certaine puissance dans la région et ils étaient en voie de devenir une famille de bureaucrates. Personne dans la famille n'avait probablement connu de pauvreté comparable à celle qu'Abdülkadir Bey allait rencontrer avant son décès en 1864. Mais déjà à la fin des années 1850, la dynastie ne

<sup>30</sup> «def-i zaruret ve ihtiyacı himmetinde merhameten» (*ibid.*, p. 4).

<sup>31</sup> «biçarelüklerine merhameten ve ecdadları olan Paşalara hümmeten» (*ibid.*, p. 1).

<sup>32</sup> S. A. Somel, *The Modernization*, op. cit., p. 21. Dans son interrogatoire Ali Bey affirme d'ailleurs qu'il connaît le français et qu'il a des amis européens (Ali Bey, n° 8, p. 9 recto).

pouvait plus représenter qu'une *saudade*<sup>33</sup> pour ces trois frères. Ils étaient encore aisés — très riches peut-être —, mais la possibilité d'un avenir glorieux et régnant pour leur famille était en train de se diluer dans le passé. La famille ne pouvait plus offrir un avenir préétabli à ses enfants. Chacun des frères avait eu (et allait avoir) des trajets différents. Nous ignorons comment la chute de leur maison dynastique les avait influencés, notamment concernant leur participation à *Kuleli*. Mais nous ne trouvons, dans leurs interrogatoires, ni signes de colère, ni critiques pouvant être reliés à la chute de leur principauté.

*Cheikh Ahmed: le benjamin d'une famille notable de Suleymaniyeh*

Les rapports des ambassades et l'acte judiciaire n'évoquent pas la famille de Cheikh Ahmed. Cependant, durant son interrogatoire, on lui pose des questions sur sa famille et il y répond de manière relativement détaillée. Tout ce qu'il dit laisse penser que sa famille possédait non seulement une autorité religieuse, mais aussi un certain pouvoir économique et politique sur sa région natale:

«Nous sommes de l'ancienne dynastie (*hanedan-ı kadim*) de notre village et deux villages sont sous l'autorité (*taht-ı tasarruf*) de nos ancêtres; nous possédons également des *tekke* et des *konak*. Notre réputation est connue de tous les *Halidi*»<sup>34</sup>.

Tout comme Ahmed, son père était un cheikh et il était également membre de la confrérie *Nakşibendi-Halidi*. En tant que fils aîné, son frère Cheikh Hüseyin était l'héritier de son père et chargé de la responsabilité de la famille; Cheikh Ahmed, le fils puîné, allait, en quelque sorte, construire son propre destin<sup>35</sup>. Ce destin n'était pourtant pas sans rapport avec celui de la famille.

D'après l'interrogatoire de Cheikh Ahmed, l'État perse avait donné à son frère un *tekke* et quelques villages dans la province de Zohab (qui se

<sup>33</sup> Mot portugais réputé comme intraduisible. Je l'emploie ici dans le sens d'une tristesse marquée par le spleen ou la nostalgie ressentis pour la possibilité d'un avenir glorieux perdu dans le passé.

<sup>34</sup> «Mezbur kariyenin hanedan-ı kadiminden olub iki kariye bizim ecdadımızın taht-ı tasarruflarında olub tekke ve konaklarımız vardır söhretimiz taife-i mevlanaya varır» (Cheikh Ahmed, n° 1, p. 2 verso)

<sup>35</sup> Nous manquons d'exemples datant de la même période et situés dans la même région, pour mieux contextualiser la situation de Cheikh Ahmed. Malgré le risque d'anachronisme, je veux préciser que ce constat (le puîné qui cherche à construire son destin) s'inspire de l'analyse de Georges Duby sur les familles notables en France du XII<sup>e</sup> siècle (voir G. Duby, *Le Chevalier, la femme et le prêtre*, in *Feodalité*, 1996, p. 1366).

trouve tout près à Suleymaniye), et Hüseyin avait préféré immigrer à l'autre côté de la frontière. Nous ignorons quand la famille de Cheikh Ahmed émigra à Zohab. Suleymaniye et Zohab étaient le lieu d'un désaccord séculaire entre les deux empires<sup>36</sup>. Comme nous l'avons évoqué en parlant des frères Baban, la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la tendance centralisatrice des deux empires et la pénétration de l'impérialisme européen, avait marqué l'histoire de la région et de la frontière perso-ottomane. Les familles de notables devaient surveiller leurs intérêts des deux côtés de la frontière afin de conserver leur pouvoir. La famille de Cheikh Ahmed essayait probablement d'agir en ce sens. Bien que son frère soit parti, d'après son interrogatoire, sa sœur aînée était toujours dans leur village natal, et la famille disposait toujours de deux villages du côté ottoman. Elle avait donc toujours des intérêts à conserver sur le territoire ottoman et il fallait garder de bonnes relations avec les autorités supérieures. Cheikh Ahmed semble également avoir tenu cette responsabilité familiale.

Nous savons déjà que Cheikh Ahmed avait combattu dans l'armée ottomane durant la guerre de Crimée. Cette information est mentionnée à plusieurs reprises dans la plupart des documents relatifs à l'incident de *Kuleli*. Ces documents parlent de lui comme d'un simple volontaire dans l'armée<sup>37</sup>. C'était effectivement le cas quand Cheikh Ahmed rejoignit l'armée de l'Arabie à Damas à la déclaration de guerre. Cependant, dès qu'il fut transféré dans l'armée d'Anatolie (aux environs du printemps 1854), il n'y était plus comme simple volontaire. D'après les chiffres officiels, il y amena trois mille hommes de la province du Kurdistan<sup>38</sup>. Les documents officiels au sujet de sa participation n'évoquent jamais la famille de Cheikh Ahmed. Ils définissent ces trois mille hommes comme ses adeptes (*mürîd*). Sans l'aide de sa famille, Cheikh Ahmed n'aurait certainement pas pu recruter ce bataillon de bachi-bouzouks. Il ne vivait plus à Suleymaniye depuis 1846-1847. D'après son témoignage, il avait

<sup>36</sup> Pour une histoire de la frontière perso-ottomane, voir S. Ateş, «Empires», *op. cit.*. Pour la place cruciale de Zohab dans la question de la frontière, voir particulièrement *ibid.*, p. 128-137.

<sup>37</sup> Sauf, d'après un rapport du drogman de l'ambassade française à Istanbul, il s'y trouvait en qualité d'imam (*AMAE* CP. La Turquie, vol. 341, 20/09/1859, p. 186 verso, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France).

<sup>38</sup> Pour les copies des correspondances adressées au gouverneur du Kurdistan, au *Müşir* de l'armée de l'Anatolie et au ministère de la Finance concernant l'officialisation de participation de Cheikh Ahmed avec ses adeptes, voir *BOA*, A. MKT. MHM., 58/60 1270/Ş/10 et İ. DH., 296/18697 1270/B/28.

voyagé presque sans discontinuité. Il s'était d'abord rendu à Istanbul (ou il était resté seulement trois jours), puis à Edirne, à Médine, à Bursa, à Izmir et à Kütahya, en Égypte et enfin à Damas. Il voulait aller au Hedjaz afin de faire le pèlerinage. Mais à Damas il intégra l'armée ottomane et connut Hüseyin Daim Paşa. Par la suite, avec l'armée d'Arabie, ils se rendirent en Anatolie<sup>39</sup>. Quand Cheikh Ahmed participa à l'armée d'Anatolie en 1854 avec ses trois mille adeptes de la province du Kurdistan, il n'était pas passé par sa région natale depuis près de sept ou huit ans. La probabilité que Cheikh Ahmed ait eu dans la région autant d'adeptes prêts à lui faire confiance après une aussi longue absence est assez faible, surtout si l'on considère sa jeunesse au moment de son départ (22/23 ans)<sup>40</sup>.

Ces trois mille hommes n'étaient probablement pas ses adeptes personnels. Cette force semble plutôt avoir été réunie par sa famille qui disposait d'une autorité religieuse, d'un pouvoir politique et économique. Comme M. V. Bruinessen l'explique, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Ottomans essayaient de détruire les puissances locales au Kurdistan, mais ils n'étaient pas capables de combler le vide d'autorité ainsi créé. Les fonctionnaires de la Porte ne possédaient ni suffisamment d'autorité ni de légitimité pour pouvoir gérer les conflits entre les différentes tribus. Cependant, les cheikhs — particulièrement ceux qui ne s'associaient à aucune tribu en conflit — en étaient capables. En usant de cette capacité, les cheikhs avaient atteint des fonctions de leaders politiques qui leur ont fourni une supériorité par rapport aux chefs de tribus et aux autorités gouvernementales<sup>41</sup>. Nous pouvons supposer que la famille de Cheikh Ahmed, en qualité de famille de cheikhs et comme membre de l'ancienne dynastie (*hanedan-ı kadim*)<sup>42</sup>, dut davantage propager son influence durant les décennies de crises dans la région.

<sup>39</sup> Cheikh Ahmed, n° 1, p. 2 verso.

<sup>40</sup> Comme je l'ai déjà souligné, trois documents judiciaires notent trois âges différents pour Cheikh Ahmed. Le calcul de l'âge est ici établi à partir de l'âge écrit dans l'interrogatoire qui semble le plus fiable et qui devait, en principe, constituer une base de données pour les deux autres documents, à savoir l'acte judiciaire et le résumé des interrogatoires. Le protocole d'interrogatoire est également l'unique document lu et signé par Cheikh Ahmed.

<sup>41</sup> Voir M. V. Bruinessen, *Agha*, *op. cit.*, p. 229. Nous allons revenir sur le développement du pouvoir des cheikhs dans la région: voir le sous-titre «Une confrérie politique?».

<sup>42</sup> D'après W. Jwaideh, la plupart des familles des cheikhs dans la région étaient, en effet, étrangères (*outsider*), c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas membres d'une tribu et qu'elles n'étaient pas non plus originaires de la région où elles finirent par gagner une certaine notoriété et un certain pouvoir (voir W. Jwaideh, *Kurdish*, *op. cit.*, p. 48). L'expression que Cheikh Ahmed emploie pour décrire sa famille indique que la sienne ne faisait pas partie de la catégorie des familles de cheikhs «étrangères».

Les puissances locales perdaient du pouvoir face à la centralisation ottomane, mais les représentants de la Porte n'étaient pas capables de se passer de leur concours. Ainsi, à la veille de la guerre de Crimée, Raşid Paşa, le gouverneur de Bagdad, avait échoué quand il avait tenté de recruter des bachi-bouzouks contre la menace perse. Il avait alors proposé à la Porte de permettre à Abdullah Paşa (le dernier gouverneur Baban à Suleymaniye, destitué en 1849) de restaurer son gouvernement patrimonial<sup>43</sup>. Vu l'impuissance de la Porte à recruter dans la région, la participation de Cheikh Ahmed à l'armée d'Anatolie avec trois mille hommes a certainement dû être remarquée par les représentants locaux de la Porte. Nous ignorons si ce grand bataillon de bachi-bouzouks de Cheikh Ahmed avait été offert à l'armée d'Anatolie à l'issue d'un marché ou contre une faveur. Mais cette généreuse participation de Cheikh Ahmed pouvait, tout de même, être considérée comme un effort de la part de sa famille pour garder de bonnes relations avec la Porte. En bref, d'une part le frère aîné passait du côté des Perses, et d'autre part, le puîné (Cheikh Ahmed) participait à l'armée ottomane avec des milliers d'hommes. C'est ainsi que la famille tentait peut-être de sécuriser son avenir ou du moins son présent.

Cette participation trouvait sans doute des origines religieuses et idéologiques dont Cheikh Ahmed avait également hérité de sa famille. Même si l'Empire s'était allié avec des puissances chrétiennes, pour l'opinion publique musulmane de l'Empire, il s'agissait d'une guerre sainte (*djihad*). D'après Cheikh Ahmed, sa participation à l'armée ottomane dans une guerre contre des chrétiens représentait une tâche religieuse pour laquelle il avait d'ailleurs interrompu son pèlerinage<sup>44</sup>. Le *djihad* était une des missions les plus sacrées pour un musulman, *a fortiori* pour un cheikh issu d'une famille de cheikhs *Nakşibendi-Halidi*. Cheikh Halid, le fondateur du sub-ordre, mentionnait toujours dans ses prières les Ottomans comme des alliés à soutenir<sup>45</sup>. Les conseils de Cheikh Halid ne peuvent expliquer que partiellement le soutien apporté aux Ottomans par Cheikh Ahmed et sa famille durant la guerre. Rappelons que dans ces mêmes prières, Cheikh Halid damnait les Perses et les qualifiait ouver-

<sup>43</sup> S. Ateş, «Empires», *op. cit.*, p. 100-101 (avec la référence de *PRO FO*, 78/957, 3/8/1853).

<sup>44</sup> «Hicaz'a gitmek emelinde bulundum ise de muharebe zuhur eylediğinden hac niyetinden rucû ederek cihad niyetiyle Arabistan piyade birinci alayıyla İstanbul'a gelüb...» (Cheikh Ahmed, n° 1, p. 2 verso et voir également p. 3 recto).

<sup>45</sup> Voir le sous-titre «Une confrérie politique?».

tement d'ennemis mais que ces discours du Cheikh fondateur de l'ordre n'avaient pas empêché le chef de la famille de faire alliance avec les Perses et d'emmener sa famille en Iran. Autrement dit, la stratégie politique de la famille de Cheikh Ahmed n'était pas sans lien avec la perspective politique *Halidi*, mais cette perspective était certainement loin d'être l'unique fondement de ses décisions. La vie était visiblement encore une fois moins cohérente que les discours politiques.

Il est possible d'évoquer également une contribution des Baban au recrutement de bataillon de Bachi-bouzouks de Cheikh Ahmed. Le cheikh avait déjà une relation dense, suivie et confidentielle, avec les Baban quand il était à Suleymaniye. Au tout début de son interrogatoire, la commission lui pose la question suivante: «Pourquoi es-tu parti de ta ville?»; sa réponse est courte, en deux mots: «Pour voyager» dit Cheikh Ahmed. Néanmoins, l'itinéraire de ses voyages suit le trajet d'Ahmed Paşa pendant presque un an et demi. À la suite des conflits avec Necib Paşa, le gouverneur de Bagdad, Ahmed Paşa, le gouverneur Baban de Suleymaniye fut destitué (en 1845) et obligé de quitter Suleymaniye<sup>46</sup>. Ahmed Paşa s'installa à Edirne. Quand Cheikh Ahmed avait quitté Suleymaniye en 1846/7 pour la première fois, il s'était rendu au *konak* d'Ahmed Paşa à Edirne. Libéré vers la fin des années 1840, Ahmed Paşa quitta Edirne pour aller à Médine. Là encore, le Cheikh le suivit. D'après Ali Bey (n° 8), durant ce temps-là, Cheikh Ahmed était l'imam de leur frère Ahmed Paşa<sup>47</sup>. Cheikh Ahmed quitta Médine (et Ahmed Paşa) quelques mois après, et il alla à Bursa. Toujours d'après Ali Bey, le Cheikh était parti parce qu'il ne s'entendait plus avec les frères Baban (*bizimle imtizaç edemediğinden*). Nous ignorons pourquoi Cheikh Ahmed avait quitté la maison Baban, mais nous savons qu'ils étaient toujours proches en 1859. Les alliances (surtout matrimoniales) entre les familles de cheikhs et les puissantes familles notables étaient fréquentes dans la région<sup>48</sup>. Les frères Baban et Cheikh Ahmed avaient probablement aussi hérité de cette relation de famille. Mais cela n'induit pas que leur amitié au moment de l'incident de *Kuleli* — après avoir passé plusieurs années ensemble au loin de Suleymaniye — se fondât sur les intérêts de leurs familles.

<sup>46</sup> Pour un résumé de l'histoire de la campagne de Necib Paşa contre Ahmed Paşa, voir S. Ateş, «Empires», *op. cit.*, p. 74-82.

<sup>47</sup> Il faisait d'ailleurs apprendre des poèmes en arabe (*kasaid-i arabiye*) à Ali Bey (voir Ali Bey, p. 8 verso).

<sup>48</sup> W. Jwaideh, *Kurdish*, *op. cit.*, p. 48.

À la fin de la guerre de Crimée, Cheikh Ahmed ne rentra pas dans son pays natal. Il vint à Istanbul et s'installa dans une chambre de madrasa. Il était loin de sa famille, mais il devait la plupart de ses relations et sa réputation, directement ou indirectement, à sa famille. Son titre religieux, son profil familial et les trois mille hommes qui l'avaient suivi avaient permis à Cheikh Ahmed de développer des relations avec les militaires de haut rang et les chefs des tribus circassiennes durant la guerre de Crimée. Sa connaissance de l'armée allait constituer, plus tard, la base de la conjuration et ses expériences et titres étaient peut-être les sources d'une audace qui lui permit de monter une conjuration contre le sultan.

*Cafer Dem: pacha ottoman, fils des Demo d'Épire*<sup>49</sup>

«Cafer Dem que ta maison soit fermée  
Que ce soit par des broussailles, par des ronces»  
(Extrait d'une chanson populaire albanaise)<sup>50</sup>.

Comme le protocole d'interrogatoire de Cafer Dem Paşa (n° 3) n'est que de deux pages, nous y trouvons très peu de données sur ce troisième plus important condamné de l'incident de *Kuleli*<sup>51</sup>: un général de brigade, d'origine albanaise. Mais quand la Porte avait communiqué aux ambassades les noms des inculpés, l'ambassade de France avait tout de suite noté dans ses rapports que Cafer Dem était «le chef d'une famille considérable d'Épire» «qui avait rendu dans le passé de nombreux services à la Porte»<sup>52</sup>. Quelle était l'importance de cette famille? De quels services

<sup>49</sup> Ce sous-titre doit beaucoup à Nathalie Clayer qui m'a permis de suivre la trace de Cafer Dem Paşa; qui m'a rendu accessible l'ouvrage de Hajreddin Isufi en me traduisant le chapitre concernant la famille notable de Cafer Dem; et qui m'a consacré du temps pour m'expliquer les points essentiels de l'histoire de la région au XIX<sup>e</sup> siècle. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.

<sup>50</sup> «Xhaferr Demi t'u mbylltë dera, / Haj me driza, haj me ferra» (H. Isufi, *Musa Demi Dhe Qendresa Çame 1800-1947*, Tirana, 2002, p. 18). Je remercie Nathalie Clayer et Bülent Bilmez pour la traduction de l'extrait.

<sup>51</sup> Rappelons que Cafer Dem Paşa a disparu dans le Bosphore durant son transfert du ministère de la Guerre à la caserne de Kuleli. D'après les autorités ottomanes, il se serait jeté dans la mer et se serait noyé. Pourtant, les ambassades spéculent sur la possibilité de sa survie et Osman Seyfi Bey (*alias* F. Millingen, V. Andrejevich) sous-entend qu'il aurait été poussé dans la mer (Osman Bey, *Les imams*, *op. cit.*, p. 206).

<sup>52</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, 20/09/1859, p. 186 verso, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France et vol. 341, n° 68, 28/09/1859, p. 215 recto, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères. L'ambassade britannique note seulement son origine *Epirus* (voir PRO FO. 78-1435, n° 179, 27/09/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères).

s'agissait-il? D'où venait Cafer Dem Paşa en Épire? La commission chargée des interrogatoires avait sans doute les réponses à ces questions. Mais les documents juridiques de l'incident de *Kuleli* ne contiennent aucune précision. Il n'y avait probablement nul besoin d'ajouter ces précisions, puisque toutes les réponses aux questions au sujet de la famille de Cafer Dem Paşa étaient incluses dans son nom: «Dem». Ce nom désignait sa famille, connue sous le nom de Demi ou Demo de Filat/Filates.

Filat se trouvait dans la région de Çamlık<sup>53</sup> tout près de la frontière avec la Grèce. Contrairement à certaines autres régions de l'Albanie où la confrérie *Bektaşi* était très répandue, la région de Çamlık, d'après Ibrahim Manzour Efendi (commandant du génie ottoman), était connue pour ses «musulmans très zélés»; c'est-à-dire, pratiquants «un islam sunnite assez strict»<sup>54</sup>. Nous ignorons à quel point ils étaient «zélés» ou si la famille Demo faisait partie de ces «zélés» ou non. Nous pouvons seulement supposer que Cafer Dem dut grandir dans une culture musulmane sunnite orthodoxe. Mais il est impossible de trouver les reflets politiques d'une perspective sunnite orthodoxe dans son très court interrogatoire. L'objectif de la conjuration, d'après Cafer Dem, était d'apporter une plainte à propos des sujets suivants: gaspillage du bien public, soldes non-payées des militaires et corruption<sup>55</sup>. Il n'évoque pas les clichés politico-religieux que la plupart des conjurés répètent, comme «la parfaite application de la charia» ou «la cause de l'islam».

Depuis au moins le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Demo étaient l'une des plus importantes familles de Filat. Plusieurs dizaines de villages étaient sous sa domination<sup>56</sup>. Dans cette région frontalière, la préservation d'une telle puissance nécessitait la prise en compte de plusieurs enjeux. Au niveau local et régional, il fallait prendre en compte les réseaux d'influence (parti ou bien *taraf*) composés par plusieurs *Bey*<sup>57</sup>. Ces réseaux

<sup>53</sup> Çameri en albanais, et Thesprotia ou Tsamouria en Grec.

<sup>54</sup> Voir N. Clayer, *Aux origines du nationalisme albanais: La naissance d'une nation majoritairement musulmane en Europe*, Paris, 2007, p. 109 et cf. Ibrahim Manzour Efendi, *Mémoires sur la Grèce et L'Albanie pendant le gouvernement d'Ali-Pacha*, Paris, 1827, p. XXIV-XXV (du chapitre intitulé «Notice sur l'Albanie»): «La tribu des *Tchames* est composée des Musulmans très-zélés de la secte des Sunnis, et un derviche risquait sa vie dans la *Tchamari*.»; «Leur tribu fournit beaucoup d'*ulémas* (prêtres et hommes de loi musulmans)».

<sup>55</sup> Voir la note 364.

<sup>56</sup> H. Isufi, *Musa Demi*, *op. cit.*, p. 10-12.

<sup>57</sup> Pour plus d'informations sur le fonctionnement et la structure de ces *taraf* et leur particularité dans différentes régions en Albanie, voir N. Clayer, *Aux origines*, *op. cit.*, p. 59-150 et pour la région de Ioannina voir plus précisément *ibid.*, p. 104-119.

d'influence locaux et régionaux jouaient également un rôle dans les relations internationales en intervenant dans les luttes frontalières entre les Ottomans et les Grecs, ou en s'alliant avec les grandes puissances présentes dans la région, notamment la France, la Grande-Bretagne et la Russie. Ni la position de ces réseaux, ni celle des *Bey* n'étaient immuables. Les conflits entre eux n'étaient pas rares<sup>58</sup> et leur position sur la scène internationale pouvait évoluer. Il est donc difficile de parler d'un positionnement catégoriquement pro-ottoman de la famille Demo comme l'ambassade de France le sous-entend, en rappelant les services rendus par la famille à la Porte. La famille avait conclu des alliances avec la Porte comme elle en avait conclu avec les Suliots contre Ali Paşa de Ioannina (1740?-1822) qui fut finalement exécuté sur l'ordre de Mahmud II, ou comme avec les Grecs et les puissances européennes. Elle avait aussi parfois pris des positions contre la Porte et avait même été suspectée d'avoir participé aux résistances et révoltes locales contre les *Tanzimat*, notamment après 1846<sup>59</sup>.

D'après Wanda (un orientaliste contemporain), la famille Demo était «une des familles les plus aristocratiques de l'Albanie méridionale» et la mère de Cafer Dem, «Dem hanoum (...) correspondait avec la reine de l'Angleterre et recevait d'elle de riches présents». Nous ne disposons d'aucun moyen pour vérifier cette information qui semble exagérée. Il faut bien évidemment se méfier des informations que les auteurs des récits orientalistes fournissent. Cependant, il faut également accepter que ces informations communiquent, jusqu'à un certain degré, des faits réels. Toujours d'après Wanda, Cafer Dem «était un homme policé», qui avait visité plusieurs villes en Europe et avait même cherché à plaire à une fille d'un général anglais. Il aurait été «prêt à devenir chrétien et anglais si on avait lui accordé la main de la jeune personne». Quand nous arrivons à la fin des passages consacrés à Cafer Dem, l'auteur coupe court pour en venir à l'incident de *Kuleli*: «(l)e mariage n'aboutit pas. Dem Djaffer demanda sa démission, obtint la protection britannique et conspira avec Hussein pacha»<sup>60</sup>. Cafer Dem avait joui de la protection britannique, mais c'était bien avant la guerre de Crimée et il ne démissionna jamais de l'armée. En enrichissant son récit de petites histoires attractives (comme la correspondance de Mme Dem avec la reine d'Angleterre, ou

<sup>58</sup> N. Clayer, *Aux origines*, op. cit., p. 61-62.

<sup>59</sup> H. Isufi, *Musa Demi*, op. cit., p. 17-18.

<sup>60</sup> Wanda, *Souvenirs anecdotiques sur la Turquie (1820-1870)*, Paris, 1884, p. 69-70.

l'histoire de la fille de général anglais), l'auteur voulait principalement accentuer deux messages: Cafer Dem était une personne «occidentalisée» et il avait — tout comme sa famille — des relations très fortes avec les Anglais.

Vu la présence marquée de Cafer Dem dans les correspondances consulaires françaises de Ioannina, notamment juste avant et durant les années de la guerre de Crimée (1850-1855), nous pouvons avancer qu'il était un des personnages les plus importants de la famille Demo. Cafer Dem était bien connu des diplomates français et britanniques à Ioannina. Le consul de France note à plusieurs reprises dans ses correspondances que Cafer Dem n'était pas seulement «le célèbre protégé de Lord Sexton», mais également le chef du parti et de la propagande anglaise à Ioannina<sup>61</sup>. L'ambassadeur de France, au moment des arrestations de *Kuleli*, n'évoque pas cette relation et le présente comme un personnage proche de la Porte. Cela n'était probablement pas la conséquence d'une discrétion. Au moment des arrestations, le consul français à Ioannina avait également trouvé inutile de noter qu'il avait été, durant un temps, «le chef du parti anglais». Il écrivit seulement qu'il était autrefois «chef d'un parti influent et nombreux»<sup>62</sup>. Comme les équilibres dans la région changeaient fréquemment, «le parti de Cafer Dem» n'avait probablement plus de relations suivies avec le consul britannique et le «parti» n'existait vraisemblablement plus. D'après le consul français à Ioannina, dès la fin de l'année 1854, il était «sur le point de se dissoudre». Cafer Dem avait d'abord été envoyé dans l'armée du Danube en 1853 puis avait été appelé à Istanbul. Étant les principaux auteurs d'actes de brigandage et de la dévastation d'Aydonat/Paramithia, les alliés composant le parti anglais (Tchapari et Promis) avaient été emprisonnés à Ioannina. Le chef de la

<sup>61</sup> Voir par exemple, *AMAE CPC. Turquie-Janina*, vol. 4, n° 30, 10/11/1854, p. 295 verso, M. Bertrand, agent consulaire de France à Janina à M. de Lhuys, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères; vol. 5, 07/1855, p. 108 verso, rapport non signé. D'après le rapport du consulat français à Ioannina, c'était en effet Cafer Dem qui était «l'âme et le pivot de la révolte» dans la région et c'est grâce à la protection de Lord Sexton que, «malgré les charges nombreuses qui l'avaient fait inscrire en tête de la liste des beys destinés à l'exil, [il] a pu (...) demeurer tranquille dans son pays, bravant les accusations, les accusateurs et les justes ressentiments de la Porte» (*AMAE CPC. Turquie-Janina*, vol. 3, n° 5, 26/03/1851, p. 118 verso-119 recto, M. Bertrand, agent consulaire de France à Janina à M. Brenier, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères).

<sup>62</sup> *AMAE CPC. Turquie-Janina*, vol. 6, n° 17, p. 268 recto, arrivé au cabinet le 08/11/1859, M. Bertrand, agent consulaire de France à Janina à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.

famille Vassiori, un autre membre du parti, était décédé sans avoir légué son influence à personne<sup>63</sup>.

Durant les années où il avait des relations vraisemblablement très fortes avec les Anglais, Cafer Dem était également un pacha ottoman au service de l'armée du sultan. Comme nous l'avons introduit dans l'épigraphie plus haut, la famille Demo n'a pas bonne réputation dans l'histoire populaire albanaise. Pour l'historiographie nationaliste, Cafer Dem est un cruel collaborateur ottoman qui avait tenté d'empêcher l'émergence de la nation albanaise<sup>64</sup>. Pour la Porte, Cafer Dem était probablement d'abord un fils de grande famille dynastique qu'il fallait éloigner de sa région. D'après les diplomates français, jusqu'à la dissolution de son parti (dit anglais), Cafer Dem était un pro-anglais qui défendait la domination anglaise dans la région. Au moment de son arrestation, il était considéré comme pro-ottoman. Les points de vue varient donc selon les sources, mais ce n'est certainement pas l'unique raison de ces portraits contradictoires. En effet, tout comme sa famille et tout comme les autres familles notables, Cafer Dem Paşa n'avait probablement pas suivi une seule politique par rapport à ces États. Quand Cafer Dem Paşa était politiquement actif dans la région, sa motivation prioritaire n'était sans doute pas d'avoir un positionnement politique cohérent dans la longue durée, mais simplement défendre les intérêts de sa famille.

Nous possédons très peu d'information sur la vie de Cafer Dem Paşa après son départ d'Épire. D'après le consul français à Ioannina, il fut appelé à Istanbul, vers l'année 1854, «pour y rendre compte d'actes de grave insubordination»<sup>65</sup>. Comme nous l'avons constaté dans le cas des Baban, la pratique d'éloignement de dirigeants et des fils des dynasties de leur région, parfois avec une promotion, était fréquente dans le contexte du projet de centralisation ottomane. Même si Cafer Dem Paşa avait été appelé à Istanbul à cause de ces actes d'insubordination, il était toujours général de brigade dans l'armée ottomane. Aucun document de *Kuleli* n'évoque qu'il lui ait été interdit de quitter Istanbul. D'après son interrogatoire, depuis un certain temps, tout comme les autres militaires,

<sup>63</sup> AMAE CPC. Turquie-Janina, vol. 4, n° 30, 10/11/1854, p. 297, M. Bertrand, agent consulaire de France à Janina à M. de Lhuys, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

<sup>64</sup> H. Isufi, *Musa Demi*, op. cit., p. 17-18.

<sup>65</sup> AMAE CPC. Turquie-Janina, vol. 4, n° 30, 10/11/1854, p. 297 verso, M. Bertrand, agent consulaire de France à Janina à M. de Lhuys, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

il ne recevait plus sa solde et se trouvait dans de graves difficultés financières. Il n'arrivait plus à payer ses dettes aux commerçants du quartier<sup>66</sup>. Il avait écrit plusieurs suppliques afin de recevoir ses arriérés de soldes. N'avait-il pas essayé d'obtenir l'aide de sa famille qui avait toujours une présence considérable dans la région<sup>67</sup>? Est-ce que son salaire était sa seule source de revenus? Ne recevait-il pas une partie des dividendes issus des terres familiales? Nous ignorons aussi s'il avait toujours de bonnes relations avec sa famille.

Dans la conjuration de *Kuleli*, Cafer Dem Paşa était issu de l'entourage de Hüseyin Daim Paşa. Les deux militaires s'étaient connus dans l'armée de Roumélie avant la guerre de Crimée, quand Hüseyin Daim — si nous empruntons l'expression de F. Millingen — «serv[ait] avec distinction dans les expéditions entreprises pour la soumission de l'Albanie»<sup>68</sup>. Cafer Dem était d'une part un pacha de l'armée, d'autre part un notable qui surveillait les intérêts de sa famille dans la région (et qui disposait de relations fortes avec le consulat britannique à Ioannina). Ces deux particularités les plus déterminantes de son profil social, son vécu et ses expériences en Épire, durent avoir une incidence sur sa participation à la conjuration de *Kuleli*. Mais dans la conjuration, aucun inculpé n'évoque l'importance de sa famille et la commission ne s'y intéresse visiblement pas. Cafer Dem était le seul Albanais parmi les inculpés<sup>69</sup>. Celui qui le recruta pour la cause était un

<sup>66</sup> «Çünkü bila maaş olub bakkal ve esnafı dolandırmış ve namusum yere düşmüş ve çok müzekkireler verdim fayda olmadı başım dar idi» (Cafer Dem Paşa, n° 3, p. 1 verso).

<sup>67</sup> D'après H. Isufi, les Demo possédaient, jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, seize villages dans Filat (H. Isufi, *Musa Demi*, op. cit., p. 10). La famille semble avoir également réussi — comme les Baban — à intégrer ses membres à la bureaucratie ottomane. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, nous trouvons certains membres de la famille aux postes de gouverneur de plusieurs provinces ottomanes. Pour une note biographique concernant Hüseyin Kazım Demi (gouverneur de plusieurs villes, 1906-1969) et son père, gouverneur de Metzova, Demizade Mehmed Efendi, voir N. Clayer, «Albanian Students of Mekteb-i Mülkiye : Social Networks and Trends of Thought», E. Özdalga (dir.), *Late Ottoman Society*, Londres, 2005, p. 338.

<sup>68</sup> F. Millingen, *La Turquie*, op. cit., p. 158. Nous ne savons pas quand Hüseyin Daim y était exactement. D'après F. Riedler, il est fort possible que l'expression de F. Millingen renvoie aux révoltes contre la conscription en 1844 (F. Riedler, «Opposition», op. cit., p. 56). C'est, sans aucun doute, une possibilité, mais il faut tenir compte du fait que la région connut d'autres révoltes durant les années qui suivent 1844.

<sup>69</sup> D'après le rapport du consul français à Ioannina, «les conspirateurs dis[aient] qu'Aâkif Pacha, en tant que chef d'une famille de la Haute-Albanie, devait être lui-même affilié au complot» (Voir AMAE CPC. Turquie-Janina, vol. 6, n° 17, p. 269 recto, arrivé au cabinet le 08/11/1859, M. Bertrand, agent consulaire de France à Janina à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères). Plusieurs inculpés prétendent que Cafer Dem avait promis d'emmener les *fedai* albanais pour le jour de l'insurrection, mais personne

pacha comme lui et Cafer Dem était un des dix-neuf inculpés militaires par profession. À Istanbul, loin de la zone d'influence de sa famille, il semble qu'il était avant tout un général de brigade.

### Hüseyin Daim Paşa et le capitaine Hasan Bey : l'ancien page du sultan et son fils

Les informations que nous possédons sur la famille et l'enfance de Hüseyin Daim Paşa sont, la plupart du temps, difficiles à confirmer<sup>70</sup>. Notre source principale est le témoignage de F. Millingen. Dans son livre intitulé *La Turquie sous le règne d'Abdul-aziz*, pendant quatre pages, d'une manière tout à fait romanesque, F. Millingen parle de Hüseyin Daim. Les premières phrases qui présentent le pacha montrent, déjà, son degré d'affection envers lui :

« Parmi une foule si perverse, l'apparition d'un honnête homme est un vrai phénomène. Il m'est donc impossible de laisser passer cette occasion d'esquisser une de ces natures que l'on rencontre rarement en Orient, c'est-à-dire, celle d'un homme de cœur et d'un véritable officier »<sup>71</sup>.

Après ces phrases introductives élogieuses (non pour l'Orient, mais pour le pacha), F. Millingen nous fait savoir que Hüseyin Daim Paşa était issu de la « noble tribu de Berzéks ». L'interrogatoire du pacha confirme cette information<sup>72</sup>. D'après F. Millingen, quand Hüseyin Daim fut amené à Istanbul par ses parents, il avait dix ou onze ans et il « entra au palais impérial comme page du Sultan Mahmoud »<sup>73</sup>. Les pages (*içoğlan*) du sultan recevaient, traditionnellement, une bonne éducation à la cour du palais et la plupart devenaient « la fine fleur de l'élite ottomane » en devenant vizirs, grands vizirs, grands amiraux de la flotte, hauts fonctionnaires, historiens, compositeurs ou poètes<sup>74</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle,

ne parle d'Âkif Paşa. La crédibilité de la promesse de Cafer Dem Paşa au sujet des *fedai* albanais était peut-être liée au statut de sa famille. S'il n'était pas le fils des Demo, nous pouvons supposer qu'en tant que pacha albanais, il était censé avoir de l'influence sur certains Albanais à Istanbul.

<sup>70</sup> La plupart des informations venant des publications contemporaines que nous allons utiliser ici ont été déjà réunies par F. Riedler (« Opposition », *op. cit.*, p. 52-61).

<sup>71</sup> F. Millingen, *La Turquie*, *op. cit.*, p. 157.

<sup>72</sup> « ..., ben ceddimce beyzadeyim ve berzek familyasındanım aba ve ecdadımda böyle hayinlik ve nemrudluk zuhura gelmemişdir ve ben de kabul etmem » (Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 5 verso).

<sup>73</sup> F. Millingen, *La Turquie*, *op. cit.*, p. 157. A. Vambéry le répète/le confirme (*His Life*, *op. cit.*, p. 23).

<sup>74</sup> A. Berthier & S. Yérasimos « Les mémoires d'un page », Albertus Bobovius, *Topkapi relation du sérail du Grand Seigneur*, Paris, 1999, p. 15-16.

avec la dégradation du système de *devşirme*<sup>75</sup> et la modernisation de la bureaucratie ottomane, l'éducation des pages avait graduellement perdu son importance et le système des pages fut aboli en 1833<sup>76</sup>. D'après les informations que nous trouvons dans le livre de F. Millingen, Hüseyin Daim était donc issu d'une institution prestigieuse du palais en voie de disparition.

F. Millingen note que Hüseyin Daim était destiné à la musique de palais « avec l'idée d'en faire un Donizetti ou un danseur ». Mais comme le « jeune Hüseyin » voulait devenir soldat et non musicien, il cassa son clairon et fut envoyé dans un peloton comme simple soldat<sup>77</sup>. Par la suite, F. Millingen résume la carrière de Hüseyin Daim dans l'armée, notamment ses combats en Syrie contre l'armée égyptienne et à Kars contre l'armée russe. Il n'évoque pas les relations parentales du pacha. Cependant, d'après Ebüzziya Tevfik, Hüseyin Daim avait un frère qui s'appelaient *Çerkes Hafız* (Mehmed) Paşa<sup>78</sup>. F. Riedler interroge méticuleusement cette information, suit la trace de Hafız Mehmed Paşa et découvre ainsi Ali Bey, un troisième frère<sup>79</sup>. Tout comme Hüseyin Daim Paşa, Ali Bey et Hafız Paşa sont des militaires. Hafız Paşa — apparemment le grand frère de la famille — avait occupé également plusieurs postes dans la haute bureaucratie ottomane. Déjà en 1836, il était gouverneur de Sivas et du Kurdistan, par la suite il devint gouverneur de plusieurs autres provinces, (Erzurum, Ioannina, Üsküp, Bosnie, Edirne, Konya etc.). Il fut d'ailleurs le premier président de la commission des réfugiés (*mihacirin komisyonu*) inauguré en janvier 1860<sup>80</sup>. Précisons tout de même qu'aucune autre source n'évoque un tel lien parental entre Hüseyin Daim et

<sup>75</sup> « L'une des procédures de recrutement des *koul*. Le principe était de recruter d'autorité, à intervalles plus ou moins réguliers, un quota d'adolescents (principalement chez les chrétiens des Balkans) destinés à être islamisés et formés pour servir le sultan » (G. Veinstein & N. Vatin, *Le Sérail*, *op. cit.*, p. 469).

<sup>76</sup> A. Şimşirgil, « İç oğlanı », *DİA*, Istanbul, 2000, p. 450.

<sup>77</sup> Ceci constitue l'unique indice qui nous permet de calculer approximativement l'âge du pacha. Si la référence de Millingen sur le premier chef du nouvel orchestre militaire (Guisepppe Donizetti) n'est pas un anachronisme, Hüseyin Daim n'a pas dû commencer sa carrière dans l'armée avant les années 1828-1833; et si nous pouvons estimer l'âge approximatif de la sortie de l'école de pages entre 15-20 ans, nous pouvons en déduire que Hüseyin Daim devait avoir au maximum 40 à 50 ans au moment des arrestations.

<sup>78</sup> Cité dans *Üİ*, p. 19.

<sup>79</sup> Voir F. Riedler, « Opposition », *op. cit.*, p. 55-57.

<sup>80</sup> *SO*, vol. 2, p. 557-558. Voir également, A. Toumarkine, « Entre Empire ottoman et État-nation turc: les immigrés musulmans du Caucase et des Balkans du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », thèse de doctorat non publiée, Paris IV, 2000, p. 206 et F. Riedler, « Opposition », *op. cit.*, p. 56.

Hafız Mehmed Paşa. Nous ne trouvons d'ailleurs pas son nom dans l'interrogatoire de Hüseyin Daim Paşa, et la condamnation de «son frère» ne semble pas nuire à la carrière de Hafız Mehmed Paşa. Il devint, quelques mois après les arrestations, président d'une commission qui prit prioritairement en charge des immigrés circassiens — population immigrée que les conjurés de *Kuleli* voulaient mobiliser le jour de la révolte et recruter comme mercenaires pour faire assassiner le sultan.

D'après un rapport du drogman de l'ambassade de France, Hüseyin Daim Paşa était «parent par les femmes de Fuad Pacha»<sup>81</sup>. Nous ne pouvons pas non plus le confirmer. Même si le pacha entretenait des relations parentales avec de hauts bureaucrates (civils et militaires), cela ne change que peu de choses à son profil social. En effet, il faisait déjà personnellement partie du même milieu d'élite. Ayant le grade de *ferik*, Hüseyin Daim Paşa recevait un salaire mensuel de 15 000 *kuruş* ; autrement dit, plus de dix-sept fois celui de Hurşid Efendi (n° 12), troisième secrétaire du conseil du ministère de l'Artillerie<sup>82</sup>. Il habitait à Tophane, quartier situé entre Galata (ancien faubourg génois où se trouvent le port et le quartier de la finance), Péra (le quartier européen) et le nouveau Palais impérial (inauguré en 1856).

Tophane avait la réputation d'un quartier de musulmans, entouré par des quartiers dominés par les chrétiens étrangers comme Péra ou Galata. C'était en quelque sorte «une zone frontalière» entre la ville musulmano-ottomane et la ville européenne<sup>83</sup>, et donc une zone de passage de la vie *alla turca* à la vie *alla franca*. Romancier ottoman, Ahmed Midhat Efendi — qui aime livrer des messages en soulignant des oppositions — parle de l'apparition après la guerre de Crimée d'un nouveau type d'Ottoman adorant la vie à l'Européenne, dans son roman intitulé *Felatun Bey ve Rakım Efendi* (rédigé en 1875). Ce type de personnage est incarné dans son roman par Merâkî Efendi et son fils Felatun Bey (le prototype du «dandy *alla franca*» des romans ottomans). Au tout début du roman,

<sup>81</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, 20/09/1859, p. 186 verso, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France.

<sup>82</sup> Voir le deuxième interrogatoire de Hurşid Efendi, n° 12, dans le cahier des inculpés n° 6 et 22, p. 9 recto.

<sup>83</sup> Cette distinction et cette situation de Tophane entre ville européenne et ville musulmane se trouvent dans la plupart des récits de voyages de la période. Par exemple, d'après A. Vambéry «to return to Pera, that is, to European life» et Tophane — particulièrement la partie où Hüseyin Daim Paşa habitait, était «a strictly Mohammedan part of the town» (A. Vambéry, *His Life*, op. cit., p. 22).

Merâkî Efendi déménage d'Üsküdar à Tophane afin de mener une vie à l'européenne<sup>84</sup>. Notons que «le jumeau opposé» de Felatun Bey, Rakım Efendi (le personnage modeste, le parfait Ottoman, le conservateur éclairé) habitait également à Tophane. Le quartier, au moins dans le roman d'Ahmed Midhat Efendi, était vu comme un espace d'émergence du «nouvel Ottoman» faisant face à deux avenir possibles : soit, il allait tomber dans la vie décadente et néfaste de l'occident (à Péra) ; soit, il allait savoir garder ses valeurs ottomanes tout en apprenant et suivant les développements en Occident<sup>85</sup>. Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le quartier de Tophane, tout comme d'autres quartiers situés du côté nord de la Corne d'or et du côté européen du Bosphore, se peupla de plus en plus. Comme Zeynep Çelik l'estime et comme l'exemple de Merâkî Efendi le confirme, les nouveaux habitants du quartier étaient des musulmans occidentalisés issus de la classe aisée et des hauts fonctionnaires du palais<sup>86</sup>.

Tous les habitants du quartier n'étaient certes pas des musulmans aisés, mais la description des nouveaux habitants du quartier correspond parfaitement au profil de Hüseyin Daim Paşa. La maison du pacha à Tophane était un *konak* dans lequel l'espace avait été organisé selon un mode de vie traditionnel. La maison était composée de deux parties : un *haremlik* où se trouvaient les femmes et la chambre à coucher du pacha et un *selamlık* où le pacha accueillait ses invités et organisait la plupart des réunions de la conjuration. Les nuits de réunion, la plupart des participants dormaient chez lui. Dans ce grand *konak*, le pacha vivait avec son fils, son aide de camp et ses deux concubines<sup>87</sup>. Le pacha recevait également des invités comme Cheikh Ahmed ou le professeur de langues étrangères de son fils qui y furent logés plusieurs mois.

Son fils Hasan Bey (n° 19) était aussi dans l'armée et, ayant dix-sept ans au moment de son arrestation, il avait déjà obtenu le grade de capitaine. Outre son éducation militaire, il suivait des cours de langues étrangères d'un professeur privé : Arminius Vambéry, futur

<sup>84</sup> Ahmed Midhat Efendi, *Felatun Bey ile Rakım Efendi*, Ankara, 1875/2000, p. 4 ; voir également B. Onaran, «A Traditional District, A Conservative Image: A History of Üsküdar between 1838-1914», mémoire de master non publié, Boğaziçi University, 2002, p. 75-79.

<sup>85</sup> C'est ce que j'appelle le «conservatisme éclairé».

<sup>86</sup> Z. Çelik, *The Remaking of Istanbul*, Seattle-Londres, 1986, p. 38-39.

<sup>87</sup> Jusqu'à ce qu'il se remarie quelques mois avant les arrestations. Avant de se remarier, le pacha avait vendu ses deux concubines qu'il avait achetées à Veli Ahmed. Le prix d'une concubine était 17 500 *kuruş* (Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 6 recto).

célèbre orientaliste hongrois<sup>88</sup>. Donner un enseignement privé de langues étrangères à ses enfants était, dans les années 1850, un signe évident du mode de vie de l'élite ottomane. Le statut des autres étudiants de ce professeur en est une illustration: Kamil Bey (fils d' Afif Bey, chef chancelier de Divan impérial), Midhat Efendi (futur grand-vizir Midhat Paşa), Ra'ûf Bey (fils de Rifat Paşa, ministre des Affaires étrangères), le beau-fils de Mahmud Nedim Paşa (futur grand-vizir, issue d'une famille des hautes bureaucraties), la Princesse Fatma (fille du Sultan Abdülmecid)<sup>89</sup>.

Hasan Bey était le premier client de A. Vambéry et Hüseyin Daim Paşa était probablement son premier hôte. Il lui avait même trouvé un nom ottoman: Reşid Efendi<sup>90</sup>. Il y aura une deuxième rencontre entre le pacha et l'orientaliste hongrois. En 1862, c'est-à-dire trois ans après l'incident de *Kuleli*, Vambéry allait faire un voyage jusqu'en Asie centrale et passer par Erzurum où il allait loger chez Hüseyin Daim Paşa. Le pacha avait été gracié en 1861 par le Sultan Abdülaziz et nommé à nouveau *ferik* en 1861/2 (1278), et chef d'état-major de la IV<sup>e</sup> armée (i.e. l'armée d'Anatolie) en 1862/3 (1279)<sup>91</sup>. À propos de son court séjour à Erzurum, Vambéry décrit entre les lignes la vie du pacha comme analogue à celle qu'il menait à Istanbul. Il vivait toujours dans un *konak* avec des serviteurs; son aide de camp Hidayet Efendi (n° 27) était toujours à ses côtés et il s'était vraisemblablement attaché à un autre cheikh *Nakşibendi* d'Erzurum. Enfin, la présence de Vambéry, comme invité européen du pacha, complétait la scène.

<sup>88</sup> Le professeur avait été recommandé à Hüseyin Daim Paşa par un ami, György Kmety, également d'origine hongroise. György Kmety était un ancien général de l'armée de Lajos Kossuth — le leader de la guerre d'indépendance de la Hongrie contre l'Autriche. Il s'était réfugié dans l'Empire en 1849 comme certains de ses camarades. Il avait accepté de se convertir à l'islam, de devenir sujet ottoman et de travailler dans l'armée ottomane (pour plus de détail, voir le sous-titre «Les quarante-huitards, la révolution hongroise et *Kuleli*»). György Kmety (ou İsmail Paşa de son nom ottoman) et Hüseyin Daim Paşa se connaissaient depuis la guerre de Crimée, plus précisément depuis la défense de Kars (1855) où Hüseyin Daim était général de brigade de la division sous le commandement György Kmety.

<sup>89</sup> A. Vambéry enseignait le turc dans les ambassades prussienne, italienne et britannique et Stratford Canning se trouvait également parmi ses étudiants (voir L. Alder & R. Dalby, *The Dervish of Windsor Castle: The Life of Arminius Vambéry*, Londres, 1979, p. 46-51).

<sup>90</sup> A. Vambéry, *The Story of My Struggles*, vol. 1, Londres, 1904, p. 123.

<sup>91</sup> A. Lûtî, *Tarih-i*, vol. 10, *op. cit.*, p. 26, 66, 94; voir également BOA, İ.DH. 507/34508 1279/Z/01.

### Arif Bey: un scribe dandy alla Franca?

Grâce à un sous-chapitre consacré à son nom dans le plus important et le plus connu des ouvrages sur l'évolution de la pensée et du mouvement de Jeunes Ottomans (i.e. *The Genesis of Young Ottoman Thought* de Şerif Mardin), on se souvient d'Arif Bey avec un sourire sarcastique. Le titre de ce sous-chapitre renvoie notre imaginaire aux personnages caricaturaux des romans ottomans, comme ceux d'Ahmed Midhat Efendi (du genre Felatun Bey), ou de Rezaizade Mahmud Ekrem (comme Bihruz Bey). «*Didon Arif*», ou dans l'orthographe française d'origine «Dis donc Arif»: à l'origine de ce surnom se trouve une rumeur apparue dans un journal, soixante ans après l'incident de *Kuleli*: ses amis l'auraient surnommé *Didon* parce qu'il répétait cette expression fréquemment. D'après l'article, Arif Bey «s'habillait en homme chic par rapport à son temps. Ses attitudes étaient occidentalises (*firengâne*): il se laissait pousser les ongles; il se montrait comme quelqu'un qui avait des idées éclairées; il passait pour un révolutionnaire (*ihtilalci*). Et il disait toujours "j'aimerais qu'il y ait une révolution<sup>92</sup>, je prendrais le drapeau et je passerais devant tout le monde"<sup>93</sup>. Nous ignorons où et comment les auteurs de l'article ont recueilli ou entendu ces détails caricaturaux et plutôt drôles sur Arif Bey<sup>94</sup>. Cette image d'un dandy *alla franca* et d'un révolutionnaire prétendu, qui ne sait que dire, pouvait être considérée, au moins partiellement, comme la conséquence de l'évolution de l'attitude d'Arif Bey, avant et après les arrestations. Arif Bey, l'un des membres les plus motivés de la conjuration, avait tenté, durant son interrogatoire, de se présenter comme un espion. Il avait sans doute ainsi perdu toute chance de donner une base à un portrait qui aurait pu plaire aux opposants.

Arif Bey était probablement stambouliote de naissance, même peut-être par ses ancêtres. Le commission chargé des interrogatoires ne lui demande ni son origine, ni depuis combien de temps il se trouve à Istanbul et Arif Bey ne porte aucun surnom qui indique un lieu de provenance ou une origine ethnique (comme *Beyazarlı*, *Hezargradlı*, ou *Arnavud*, *Çerkes* etc.). Son père s'appelait Sadık... tout court, sans aucun

<sup>92</sup> En français dans le texte (رهووليسيون)

<sup>93</sup> Cité dans *Ul*, p. 24, cf. Mehmed Galib et Ali Rıza, «On Üçüncü Asr-ı Hicride Osmanlı Ricali», *Peyam-ı Sabah*, 15 Teşrin-i Sani 1920, n° 699, p. 3.

<sup>94</sup> D'après U. İğdemir, l'un des auteurs de la série était Mehmed Galip qui était fils de Sait Efendi (le ministre des Affaires intérieures — *Dahiliye Nazırı*) et l'autre était Balıkhane Nazırı Ali Rıza Bey (1824-1928). U. İğdemir suppose que les deux auteurs ont dû entendre de leurs proches des rumeurs sur les personnages de *Kuleli* (*Ul*, p. 24-25).

surnom qui puisse indiquer son origine et sans titre pouvant renvoyer à un métier ou à un grade. Nous pouvons donc estimer qu'il était stambouliote et qu'il n'avait pas travaillé dans la bureaucratie (administrative, religieuse ou militaire).

Nous ne disposons d'aucune donnée biographique sur Arif Bey, sur son éducation ou sur sa carrière professionnelle avant qu'il ne devienne scribe à *Tophane*. Nous avons seulement quelques bribes d'information sur sa situation au moment des faits. Comme la plupart des principaux protagonistes, il habitait à Tophane et travaillait dans *Tophane-i Amire*. Il était scribe au bureau de comptabilité (*ruznamçe*). Il avait le grade de *hacegan-ı divan-ı hümayun*<sup>95</sup>. Il vivait dans une grande maison possédant un *selamlık*, avec (dans l'ordre qu'il donne lui-même) ses mères (dont une belle-mère), sa femme, ses quatre enfants, ses deux concubines et son serviteur<sup>96</sup>. La maison était grande, mais il ne s'agissait pas non plus d'un *konak*, comme celle de Hüseyin Daim Paşa<sup>97</sup>.

Arif Bey avait suffisamment de moyens pour s'habiller d'une manière «chic», comme l'article dans *Peyam-ı Sabah* le prétend. S'habiller «chic» n'était pas seulement une question de moyens financiers, mais aussi (plutôt) une question de milieu social. Arif Bey fréquentait les Ottomans qui travaillaient au service de l'État et qui avaient vécu en Europe (*Avrupa görmüş ahhâ*). Ils se retrouvaient une fois par semaine, parlaient de l'Europe, de la politique, et de ce qu'il fallait faire pour sauver l'Empire<sup>98</sup>. Du moins, ces sujets étaient-ils ceux qui renaient le plus l'attention d'Arif Bey. Il précise seulement les noms de trois participants à ces réunions: un certain Hayri Efendi, un certain Necib Efendi (qui est, d'après Arif Bey, un professeur du génie et un ingénieur de la mairie du VI<sup>e</sup> arrondissement<sup>99</sup>) et Şinasi Efendi (futur écrivain, journaliste et romancier, 1826-1871). Arif Bey avait probablement connu Şinasi Efendi en 1854, quand ce dernier travaillait, lui aussi, à *Tophane-i Amire*, juste après son retour de France.

<sup>95</sup> C'était un grade qui n'était pas particulièrement distinctif ni difficile à obtenir au XIX<sup>e</sup> siècle (voir M. Z. Pakalın, *Osmanlı Tarih Deyimleri ve Terimleri Sözlüğü*, cilt I, İstanbul, 1975, p. 693-695).

<sup>96</sup> «Validelerim zevcem ve çocuklarım ve iki cariye ile bir de uşağım benimle beraber on bir kişiyiz» (Arif Bey, n° 4, p. 3 verso).

<sup>97</sup> Les inculpés emploient le terme *konak* en parlant de la maison du pacha, alors qu'ils emploient le terme de *hane* pour définir la maison d'Arif Bey.

<sup>98</sup> Arif Bey, n° 4, p. 7 verso.

<sup>99</sup> *Altıncı daire-i Belediye*. Le VI<sup>e</sup> arrondissement était un modèle pour les autres arrondissements et une institution pionnière de l'urbanisme à l'occidentale à İstanbul.

L'article dans le journal *Peyam-ı Sabah* présente Arif Bey comme un personnage différent des autres conjurés. Mais comme nous l'avons constaté, *Kuleli* n'était pas une organisation monolithique et Arif n'y était pas isolé. Arif Bey n'était pas le seul membre ayant des tendances *alla franca*. Ali Bey (n° 8) lisait le français et fréquentait des Européens. En fait, Ali Bey insiste sur cet aspect de son personnage durant son interrogatoire afin de souligner sa différence par rapport à Cheikh Ahmed et de prouver qu'il ne pouvait logiquement pas faire partie de la conjuration montée par ce Cheikh<sup>100</sup>. Il espérait probablement que la commission réagisse selon la même logique que celle des auteurs du journal *Peyam-ı Sabah* ou d'U. İğdemir. Mais il ne put obtenir l'effet escompté, même si Cheikh Ahmed avait certains préjugés à l'égard de personnes vivant *alla franca*.

Dans la conjuration, Arif Bey entretenait une relation particulièrement suivie avec son voisin Rasim Bey (n° 5), qui l'avait recruté à la cause, et avec Mufti Bekir Efendi (n° 6) qui avait été recruté par Arif Bey. Mufti Bekir avait aussi des relations avec «les Ottomans ayant vécu en Europe» et il était, d'ailleurs, un des meilleurs amis de Şinasi Efendi<sup>101</sup>. Quand la commission demanda à Cheikh Ahmed s'il connaissait un certain Şinasi Efendi qui aurait corrigé les écrits d'Arif Bey, le Cheikh affirma l'avoir vu une fois quand ils marchaient avec Arif Bey. «C'est le célèbre Şinasi Efendi. Il est allé en Europe et s'est laissé pousser une demi-barbe (*yarım sakal*) en imitant les Européens, il se trouve actuellement dans un des conseils (d'État)» dit-il<sup>102</sup>. Même si Cheikh Ahmed montrait un certain mépris à l'égard des personnages *alla franca*, cela n'était pas un critère discriminant pour la formation de la conjuration. Ces deux milieux décrits et définis de manière caricaturale par les auteurs de *Peyam-ı Sabah* (et par U. İğdemir) n'étaient pas dans des camps opposés. Arif Bey était fort probablement la personne la plus proche de Cheikh Ahmed, surtout après le départ de Hüseyin Daim Paşa. Cheikh Ahmed lui avait même confié la conservation des serments tamponnés par les *fedai* et par les conjurés.

<sup>100</sup> «benim efkarım ona uymadığından beni pek sevmez idi ve çok yerde dahi benim için Fransızca okuyor ve Avrupalılar ile çok görüşüyor deyu söyler idi» (Ali Bey, n° 8, p. 9 recto).

<sup>101</sup> Voir Z. Ebüzziya, *Şinasi*, H. Çelik (éd.), İstanbul, 1997, p. 162.

<sup>102</sup> «Avrupaya gitmiş ve bir vakit Avrupayı takliden yarım sakal bırakmış ve sonra ref'-i rütbe olunarak şimdî meclislerin birisinde bulunan meşhur Şinasi Efendidir» Cheikh Ahmed, n° 1, re-interrogation du Cheikh, dans le cahier des inculpés n° 6 et 22, p. 9 verso). Nous ignorons, bien entendu, si Cheikh Ahmed avait voulu ainsi couvrir Şinasi Efendi ou pas.

Il notait dans un cahier ses projets de réformes inspirés des conversations avec des «Ottomans ayant vécu en Europe»<sup>103</sup>, il respectait Cheikh Ahmed et lui donnait des baisemains à chacune de ses visites.

En résumé, il s'agissait d'un scribe ottoman marié, père de quatre enfants, habitant dans une grande maison traditionnelle à Tophane, avec sa mère, sa belle-mère, ses serviteurs et ses esclaves, exempt de soucis financiers, s'intéressant à la politique, à l'actualité en Europe et dans l'Empire. Cette esquisse n'est sans doute pas suffisante pour comprendre le comportement d'Arif Bey, mais elle est plus juste qu'une caricature «dandy *alla franca*» qui ne correspond qu'à un schéma préétabli.

#### Le courtier d'esclaves, le fils du mufti des Kabartay et les autres Circassiens

La guerre de Crimée avait provoqué la plus grande vague d'immigration de musulmans du Caucase jamais connue. La Porte n'arrivait pas vraiment à surmonter les problèmes que cette immigration massive posait. L'installation des immigrés et le financement de tout ce grand mouvement de population constituaient une préoccupation majeure<sup>104</sup>. La plupart des immigrés circassiens à Istanbul s'y trouvaient en principe temporairement, jusqu'à ce qu'ils soient installés en province. Ils vivaient dans des conditions difficiles<sup>105</sup>. La plupart avaient une expérience de la guerre et possédaient leurs propres armes<sup>106</sup>. Cette population immigrée (grâce à ou bien à cause de ces particularités) avait été ciblée par les principaux protagonistes de *Kuleli* comme une force mobilisable.

Les inculpés circassiens de *Kuleli* étaient, eux aussi, majoritairement issus de l'immigration de la guerre de Crimée, à l'exception de Hüseyin Daim Paşa et de Veli Ahmed (n° 18). Agé de 65 ans — l'inculpé le plus

<sup>103</sup> Nous allons revenir sur les écrits d'Arif Bey: voir le sous-titre «Une conjuration inspirée par les Tanzimat? (Qu'avait écrit Arif Bey?)».

<sup>104</sup> Nous ignorons les chiffres exacts pour l'année 1859, mais au mois de mars 1860 il y avait 14 000 réfugiés rien qu'à Istanbul (voir A. Saydam «Kırım ve Kafkasya'dan Yapılan Göçler ve Osmanlı İskan Siyaseti 1856-1876», *Os*, vol. 4, 1999, Ankara, p. 680). Au total, le chiffre des immigrés se situe entre 700 000 et 1 000 000 (H. Bice, *Kafkasya'dan Anadolu'ya Göçler*, Ankara, 1991, p. 51).

<sup>105</sup> Voir Ahmed Lütfi Efendi, *Tarih-i Lütfi*, op. cit., vol. 9, p. 156.

<sup>106</sup> *Çerkes Şuayib* (n° 25) souligne ces particularités des immigrés circassiens durant son interrogatoire: «[Q] Sizin silahlarınız var mıdır [R] Evet hepimizin mükemmel silahlarımız vardır kama ve tabanca ve tüfeng ve kılınc bu silahları buraya gelir iken getirdik cümlesi duruyor ancak bana iktizası olmadığından evde duruyor ve hepimizin silahları vardır» (*Çerkes Şuayib*, n° 25, p.8 recto).

agé — Veli Ahmed se trouvait depuis 35 ans à Istanbul et habitait à Tophane. Il était venu dans l'Empire probablement avec l'une des deux vagues d'immigration des années 1820 (en 1822 ou en 1827). Après avoir passé 35 ans à Istanbul, c'était avant tout un Stambouliote. Mais son métier (courtier d'esclaves) nécessitait d'entretenir des liens avec la communauté circassienne à Istanbul et surtout avec les nouveaux venus. Grâce à son métier, Veli Ahmed avait sans doute également des relations suivies avec les élites ottomanes et circassiennes, les premiers comme clients et les deuxièmes comme fournisseurs d'esclaves. Il était donc censé avoir une certaine influence sur la communauté circassienne d'Istanbul et c'était probablement la raison pour laquelle on lui avait demandé de recruter des *fedai* et des mercenaires circassiens pour la conjuration. Nous ignorons quels étaient son niveau de vie et le profil de sa famille. Il précise seulement qu'il était marié, avait un fils et un neveu dans l'armée d'Anatolie, le premier commandant des carabiniers et le deuxième adjudant-major<sup>107</sup>.

Nous en savons encore moins sur Tahir Ağa (n° 16, 28 ans) et *Hacı Mehmed* (n° 20, 27 ans), deux immigrés circassiens qui avaient migré avec la guerre de Crimée. Tahir Ağa était arrivé à Istanbul au début de la guerre en 1853. Ancien guerrier de l'Imam Şamil, il avait été recruté tout de suite par l'armée ottomane et avait été décoré du grade de lieutenant. Il avait ensuite activement combattu dans la guerre et avait ainsi connu Cheikh Ahmed à Kars<sup>108</sup>. Quant à *Hacı Mehmed* (n° 20, 27 ans), il avait également servi dans l'armée ottomane durant la guerre de Crimée et avait connu le Cheikh dans l'armée à Batoumi en 1272 (1855/1856). Depuis la guerre, il n'était plus dans l'armée. *Hacı Mehmed* était de Karaçayır (d'après lui, une région située entre le Daghestan et la Circassie). Il était arrivé pour la première fois à Istanbul un an avant son arrestation, et depuis il faisait des allers et retours. Quand il fut arrêté, il était à Istanbul seulement depuis dix jours et logeait dans une chambre d'auberge (*han*) à Aksaray<sup>109</sup>.

Un autre conjuré arrivé avec la même vague d'immigration, Ahmed (n° 41) connaissait *Hacı Mehmed* du Caucase<sup>110</sup>. Quand Ahmed était arrivé à Istanbul avec son frère, il s'était inscrit à l'armée et avait fait

<sup>107</sup> Veli Ahmed, n° 18, p. 1 verso, 2 verso.

<sup>108</sup> *Mülazım Tahir Ağa*, n° 16, p. 4 recto-verso.

<sup>109</sup> L'interrogatoire de *Hacı Mehmed* se trouve dans un autre dossier que ceux des autres inculpés voir *BOA*, İ.DH. 443/29258.

<sup>110</sup> *Çerkes Ahmed*, n° 41, p. 2 recto.

inscrire son frère à l'école militaire (*Mekteb-i Harbiye*). Pendant cinq ans, il fut sergent dans le troisième régiment de cavalerie de l'armée régulière (*nizamiye üçüncü süvari alayı*). Depuis huit mois, il n'était plus dans l'armée. Il s'occupait de commerce d'armes à feu et d'épées d'occasion/anciennes (*eski*). Il les achetait d'Anatolie et les vendait à Istanbul. Après avoir quitté l'armée, il avait fait venir sa mère et ses trois autres frères à Istanbul et ils habitaient chez son oncle maternel (*dayı*) qui était le mufti de la tribu de Kabartay et le père de l'inculpé *Çerkes Şuayib* (n°25). Au moment des arrestations, il était en Anatolie et cherchait un endroit pour s'installer avec sa famille<sup>111</sup>. Il avait rendu visite à certains parents, déjà installés à Mihaliç, près de Balıkesir. Durant les derniers temps, comme il avait eu des problèmes avec son oncle, il avait quitté la maison familiale et il logeait dans un *bekar odası*<sup>112</sup> à Tophane.

Le cousin d'Ahmed, Şuayib (n° 25) avait 25 ans au moment des arrestations. Il était marié et avait deux filles. Après son arrivée dans l'Empire en 1853, il avait combattu dans l'armée ottomane durant la guerre de Crimée. Il avait ainsi connu Cheikh Ahmed et Hüseyin Daim Paşa à Erzurum et avait travaillé auprès du pacha à Kars. Şuayib et sa famille restèrent deux ans en Anatolie. En 1855, ils s'installèrent à Istanbul et depuis lors, Şuayib vivait chez son père. D'après Cheikh Ahmed, Şuayib était le fils aîné de la famille et avait cinq frères, tous étudiants: deux dans un *idadi* (école préparatoire), un dans un *rüşdiye* (école secondaire), et les deux derniers dans le primaire. Le nom d'un de ses petits frères peut être considéré comme un signe de l'admiration du père envers le héros de la résistance circassienne au Caucase: Şamil<sup>113</sup>. Şuayib recevait une solde journalière (*yevmiye*) de l'État, et son père, probablement parce qu'il était mufti de la tribu de Kabartay, recevait également un salaire. «C'est ainsi que nous arrivons à vivre» répondit Şuayib dans son

<sup>111</sup> Une conversation éclaircit les détails de la procédure de l'installation des immigrés circassiens dans le territoire ottoman. Elle s'écarte en partie de notre sujet, mais elle illustre bien la différence entre la procédure écrite et son application pratiquée dans l'État bureaucratique ottoman au XIX<sup>e</sup> siècle. D'après la commission chargée de l'interrogatoire, les immigrés doivent s'installer dans un lieu indiqué par l'État. Cependant, l'immigré circassien interrogé explique que cette procédure n'est valable qu'en apparence. D'après lui, ce sont les immigrés qui choisissent le lieu de leur installation et qui en informent, par la suite, les autorités. Les ordres donnés par l'État concernant l'installation des immigrés, du moins à la fin des années 1850, semblent donc être devenus en pratique des documents de justification ou d'autorisation (Ahmed, n° 41, p. 2 recto).

<sup>112</sup> Les *bekar odası* (littéralement «chambres pour célibataires») étaient des logements bon marché destinés aux hommes dans les villes ottomanes.

<sup>113</sup> Cheikh Ahmed, n° 1, p. 6 et 7 recto.

interrogatoire<sup>114</sup>. L'expression de Şuayib laisse entendre une vie modeste, mais les moyens financiers de son père dépassaient les limites «modestes». Mis à part sa fonction de Mufti de la tribu, Sultan Efendi prêtait de l'argent à intérêt. Même Cheikh Ahmed lui empruntait de temps en temps de l'argent<sup>115</sup>. Sultan Efendi envisageait, d'ailleurs, d'acheter un terrain à KütaHYa et des esclaves pour le faire cultiver<sup>116</sup>.

Quatre conjurés circassiens (les inculpés n° 16, 20, 25, 41) étaient nouvellement arrivés dans l'Empire, mais ils n'y étaient pas tout à fait des étrangers. Leur nouveau pays n'était pas un État-nation mais un empire musulman. La conscience de l'*ümmet* (communauté religieuse) qui inclut bien évidemment les Ottomans était très forte chez les musulmans du Caucase<sup>117</sup> et cette région intéressait l'Empire qui la considérerait même comme une terre liée d'une certaine manière à l'Empire. L'Empire gardait un lien fort avec le Caucase tout en faisant attention à ne pas nuire à ses relations avec les Russes durant les temps de paix<sup>118</sup>. Plus important encore, même avant leur arrivée dans le territoire ottoman, les musulmans du Caucase avaient un attachement au sultan et à l'Empire ottoman. À la veille de la guerre de Crimée, en mars 1853, espérant obtenir le soutien des Ottomans dans sa résistance contre les Russes, l'Imam Şamil s'adressa à Abdülmecid. Il l'appela dans sa lettre «le Grand Calife» et y définissait son peuple et lui-même comme ses sujets<sup>119</sup>. Pour les musulmans du Caucase, le sultan ottoman était avant

<sup>114</sup> «onla oturub idare buluruz» (*Çerkes Şuayib*, n° 25, p. 1 verso).

<sup>115</sup> Emprunter ou prêter de l'argent à intérêt — en principe interdit par l'islam — n'était donc visiblement pas une activité mal vue, ni par le mufti, ni par le Cheikh (voir Rasim Bey, n° 5, p. 4 recto et dans le même cahier, interrogatoire de Cheikh Ahmed, n° 1, p. 6 recto).

<sup>116</sup> *Çerkes Şuayib*, n° 25, p. 8 recto.

<sup>117</sup> B. G. Williams «*Hijra and Forced Migration from Nineteenth-Century Russia to the Ottoman Empire: A Critical Analysis of the Great Crimean Tatar Emigration of 1860-1861*», *Cahiers du Monde Russe et Soviétique*, vol. 41/1, 2000, p. 82.

<sup>118</sup> Pour un compte-rendu de l'histoire de la politique ottomane au Caucase jusqu'à la guerre de 1829, voir C. Gökçe, *Kafkasya ve Osmanlı İmparatorluğunun Kafkasya Siyaseti*, Istanbul, 1979, et M. S. Bilge, *Osmanlı Devleti ve Kafkasya*, Istanbul, 2005. Pour la période de l'Imam Şamil (1834-1859), voir M. Gammer, *Muslim Resistance to the Tsar: Shamil and the Conquest of Chechnia and Daghestan*, Londres, 1994, particulièrement p. 257-263; M. Gammer, «Shamil and the Ottomans», *V. Milletlerarası Türkiye Sosyal ve İktisat Tarihi Kongresi*, Ankara, 1990, p. 387-394; M. Budak, «1853-1856 Kırım Savaşı'nda Osmanlı ile Şeyh Şamil Arasındaki İlişkiler», *Tarih Boyunca Balkanlardan Kafkaslara Türk Dünyası Semineri 29-31 Mayıs 1995*, Istanbul, 1996, p. 79-92.

<sup>119</sup> La lettre est citée dans M. Gammer, *Muslim*, op. cit., p. 267. Le traité de *Küçük Kaynarca*, signé avec la Russie en 1774, définissait le sultan ottoman comme le souverain

tout le calife de tous les musulmans sunnites du monde<sup>120</sup> et le territoire ottoman était «la terre blanche» du sultan-calife<sup>121</sup>. Quand ils se réfugiaient dans l'Empire, ils venaient sur la terre sacrée de leur Calife. Conformément à cette perception, l'unique conjuré de *Kuleli* qui se rappelle que le sultan qu'ils envisageaient d'assassiner était le Calife est un Circassien (Şuayib)<sup>122</sup>.

### Hacı Ahmed: un Marocain dans la conjuration

Célibataire et âgé de 43-44 ans au moment des arrestations, *Hacı Ahmed* se présente comme un Maghrébin qui vient du pays du *Padişah* du Maroc. D'après son interrogatoire, il quitta son pays autour de l'année 1850 pour faire le pèlerinage. Il resta trois ans à la Mecque où il passa son temps à prier (*mücvir*<sup>123</sup>). Il envisageait de rentrer dans son pays, mais à ce moment-là, la guerre de Crimée éclata. Étant un bon croyant, il alla à Bagdad pour participer à la guerre sainte (*cihad*). Durant la guerre, il se rendit à Erzurum, à Sivas, à Samsun, à Trabzon et enfin à Batumi où il connut Cheikh Ahmed. Quand la guerre fut terminée, il s'installa à Tire (près d'Izmir) ou il resta un an et demi. Quand il fut arrêté avec les autres conjurés de *Kuleli*, il se trouvait depuis presque un an et demi à Istanbul. Il était pauvre et n'avait pas de domicile fixe. À son arrivée, il dormait dans les mosquées de la capitale. Il rencontra par la suite des amis qu'il avait connus durant la guerre de Crimée et il passa l'hiver chez eux. Un an avant son arrestation, il trouva enfin un endroit

calife de la religion musulmane. Malgré la forte image du califat parmi les musulmans du Caucase et l'utilisation tout à fait politique de ce titre par l'imam Şamil, Abdülmeccid ne revendiquait pas une identité de calife. L'usage politiquement unificateur du califat pour les musulmans non ottomans allait être découvert plus tard, sous le règne d'Abdülhamid II, notamment par le biais du panislamisme (voir F. Georgeon, *Abdülhamid II, le sultan calife*, Paris, 2003, p. 192-202).

<sup>120</sup> Voir B. G. Williams, «*Hijra*», *loc. cit.*, p. 104.

<sup>121</sup> B. G. Williams, «*Hijra*», *loc. cit.*, p. 79-80. B. G. Williams précise également que pour les Circassiens, l'immigration entre 1853-1856 était un *hijra*. B. Williams traduit ce mot par «religious migration». Le mot *hijra* a certes une connotation religieuse, mais il faut noter que, du moins dans le contexte ottoman du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot ne portait pas obligatoirement cette connotation à chaque utilisation. Nous l'observons même dans l'interrogatoire de *Kuleli*. Par exemple, Cheikh Ahmed emploie le même mot pour décrire l'émigration de son frère en Iran (Cheikh Ahmed, n° 1, p. 2 verso).

<sup>122</sup> Çerkes Şuayib, n° 25, p. 3 recto (voir note 40, p. 131).

<sup>123</sup> *Mücvir*: «une personne qui, pour un temps plus ou moins long, s'installe dans un lieu saint pour y mener une existence de contemplation ascétique et religieuse, et s'approprier le *baraka* qui s'attache à cet endroit. Tels sont la Ka'ba de La Mekke, le *haram* de Jérusalem et le tombeau du Prophète à Médine» (W. Ende, «*Mudjāwir*», *El*, vol. 7, Leyde, 1993, p. 295).

pour s'installer. C'était dans l'école d'une mosquée du quartier Tom Tom (à Tophane). D'après son interrogatoire, les habitats autour de la mosquée avaient été achetés par les chrétiens et il n'y avait plus assez d'écoliers dans le quartier pour l'école de la mosquée. Les habitants avaient accepté de donner l'école à *Hacı Ahmed* pour qu'il y loge. Il était désormais l'hôte de cette «maison» et plusieurs pauvres y venaient pour se loger temporairement. Parmi ceux-ci, se trouvait un certain *Hacı Ali*, ancien commerçant d'origine algérienne. Il logeait avec *Hacı Ahmed* depuis cinq mois. Les deux *Hacı* maghrébins gagnaient leur vie avec des pratiques occultes. Ils écrivaient des amulettes — bien qu'ils ne sachent pas lire — et officiaient comme guérisseurs pour les habitants du quartier, contre de menus aides et échanges (de la nourriture, du café, etc.).

Ils étaient deux étrangers arabophones, mais leur statut d'étranger n'était pas le même et *Hacı Ahmed* en était conscient. La situation d'un Marocain était très claire. Il était le sujet d'un autre pays musulman jamais conquis (ou occupé) par les Ottomans. En revanche, pour un Algérien les choses étaient assez complexes. Bien que l'Empire ottoman ne régnât plus sur l'Algérie, l'administration ottomane continuait à considérer les Algériens comme des sujets ottomans<sup>124</sup>. Mais les Algériens étaient, dans la pratique, des sujets français et *Hacı Ali* portait un passeport français. D'après le Marocain, Cheikh Ahmed lui avait demandé de ne jamais parler de la conjuration à son colocataire *Hacı Ali*. «Je crois», expliqua-t-il «que Cheikh Ahmed n'avait pas confiance en lui, car *Hacı Ali* était algérien et il possédait un passeport français»<sup>125</sup>. Durant son interrogatoire, *Hacı Ahmed* donna l'image d'un derviche qui passait son temps à prier et qui n'hésitait pas à faire des centaines de kilomètres à pied dans l'unique but de visiter les tombeaux des saints. Il ne semblait pas s'intéresser à ce qui concernait le monde. Cependant, les enjeux politiques ne lui échappaient visiblement pas. Il était capable d'associer la méfiance non-expliquée vis-à-vis de son compagnon au contexte politique. *Hacı Ahmed* tentait peut-être de couvrir son compagnon, mais son

<sup>124</sup> Voir S. Deringil, «19. Yüzyılda Osmanlı İmparatorluğu'nda Göç Olgusu Üzerine Bazı Düşünceler», *Prof. Dr. Bekir Kütükoğluna Armağan*, Istanbul, 1991, p. 435-443 et P. Bardin, *Algériens et Tunisiens dans l'Empire ottoman, de 1848 à 1914*, Paris, 1979, p. 40-54; M. Haddad, «Les maîtres de l'Heure. Moments eschatologiques en islam méditerranéen (1847-1908)», thèse de doctorat non publiée, EHESS, 2008, p. 185-291.

<sup>125</sup> «Bana bu Hacı Aliye söyleme deyu kendisi tenbih etdi ben de söylemedim bu Hacı Alinin haberi yokdur çünkü bu Hacı Ali Cezayirli olduğu için elinde Fransız pasaportu olduğundan ona zan ederim emniyet edib söylemedi ve bana dahi söyleme deyu tenbih etdiğinden onun bu işden haberi yokdur» (*Hacı Ahmed*, n° 33, p. 3 verso).

argumentation devait, de toute façon, se situer dans le cadre du possible. Autrement dit, il était tout à fait normal que les conjurés de *Kuleli* se méfient d'un Algérien musulman puisqu'ils le voyaient comme un étranger, bien qu'il ait été considéré comme sujet ottoman par l'administration.

*Hacı* Ahmed connut Cheikh Ahmed à Batumi durant la guerre de Crimée. D'après son interrogatoire, quand Cheikh Ahmed lui parla de la conjuration, il répondit: «Il faut prier pour la longévité du sultan, car le temps de son successeur sera difficile»<sup>126</sup>. L'intention du Cheikh l'effraya. C'était «un petit homme (arbre) qui n'aurait jamais osé faire face au sultan (à une grande montagne)»<sup>127</sup>. Il pratiqua la prière de consultation (*istihare*)<sup>128</sup> plusieurs fois après avoir entendu ce projet mais il ne vit rien dans ses rêves. S'il avait vu quelque chose indiquant qu'il s'agissait d'une affaire juste/divine (*hak şey*), il y aurait participé<sup>129</sup>. Durant son interrogatoire, il nia donc avoir fait partie de la conjuration de Cheikh Ahmed, mais il semble que Cheikh Ahmed ne s'était pas trompé sur ce Marocain avec qui il avait fait la guerre. Comme il finit par le reconnaître, *Hacı* Ahmed fut de ceux qui se rendirent à la mosquée de Kılıç Ali Paşa le jour du dernier rassemblement.

#### *Muhallebici* Mustafa: le protégé du commandant Rasim Bey

Comme nous l'observons dans les profils décrits plus haut, la conjuration n'était pas composée et soutenue par une couche sociale unique de la société ottomane. Dans la liste des inculpés, nous trouvons des personnes issues de milieux sociaux variés: des pachas, des fils des grandes familles dynastiques, des fonctionnaires ayant un modeste salaire et des individus pauvres, comme *Hacı* Ahmed ou l'ouvrier Ali (n° 36, qui travaillait dans *Tophane-i Amire* contre un salaire quotidien et qui dormait sur place). Plusieurs types de relations entre ces personnages issus de

<sup>126</sup> *Ibid*, p. 2 recto.

<sup>127</sup> *Ibid*, p. 2 verso.

<sup>128</sup> Le mot *istihare* exprime à l'origine «l'idée d'option, d'un choix, et désigne le fait de confier à Dieu le choix entre deux ou plusieurs options possibles» (voir T. Fahd, «Istikhara», *Et*, vol. 4., Leyde, 1978, p. 271). L'expression *istihareye yatmak* (se coucher pour l'*istihare*) renvoie à un rite bien particulier. Les composantes de ce rite peuvent varier d'une secte à l'autre et d'une région à l'autre, mais le principe du rite reste le même: se coucher avec une question ou un sujet précis en tête afin de trouver la réponse ou des conseils dans le rêve.

<sup>129</sup> *Hacı* Ahmed, n° 31, p. 2 verso.

niveaux sociaux variés se dégagent des protocoles des interrogatoires: amitié, voisinage, confrérie, etc. Quant au commandant Rasim et *Muhallebici* Mustafa, leur lien ressemble plutôt à une relation de patronage.

Toutes les données concernant la relation entre le *muhallebici* (vendeur de desserts au lait) et le commandant viennent du protocole d'interrogatoire du *muhallebici*, car le commandant, lui, n'évoqua pas le *muhallebici*; et la commission ne posa aucune question au colonel à ce propos, ce qui est déjà significatif de la nature de leur relation. Ils se connurent à Erzurum, fort probablement durant la guerre de Crimée. Mustafa tenait alors une épicerie où Rasim se rendait. Nous ignorons pourquoi et comment il décida cet épicier d'Erzurum (âgé de cinquante ans) à immigrer dans une ville où il n'était jamais venu, en laissant derrière lui femme et enfants, pour devenir *muhallebici*. «Je suis venu à Istanbul il y a six mois», affirma Mustafa. Il était venu avec son frère. Ils tenaient ensemble un petit magasin de desserts au lait (*südlü aş*) tout près de la maison de Rasim Bey. Les nuits, ils dormaient dans le magasin. Le soir Mustafa mangeait souvent chez Rasim Bey qui habitait dans le même quartier (Kabatış). Ces dîners lui étaient offerts par le commandant plus comme un acte de bienfaisance que comme un geste d'amitié. Mustafa ne montait pas à l'étage où Rasim Bey accueillait ses invités. Il dînait dans la cuisine (*kahve ocağında*). Un soir où il était chez Rasim Bey, Cheikh Ahmed lui aurait proposé de participer à la conjuration pour appliquer la charia. Selon ses dires, il ne voulait pas participer mais se sentit obligé par respect (*hatır*) pour Rasim Bey. Rasim Bey — qui avait quinze ans de moins que Mustafa — méritait ce respect, non seulement pour les dîners qu'il lui offrait, mais également pour son grade de commandant, son poste de membre du conseil du matériel de la guerre et sa richesse. Rasim Bey vivait dans un *konak* avec sa femme et ses enfants, et sans doute avec ses serviteurs et ses esclaves. Il avait récemment acheté la maison de Hüseyin Daim Paşa à Damas. Comme indicateur de son statut social, nous pouvons également évoquer ses relations avec les hauts bureaucrates ottomans, notamment avec Rıza Efendi, ex-secrétaire général de l'armée d'Anatolie (*Anadolu ordu-i hümayunu müsteşarı*) et directeur en charge du département des dépenses du palais impérial (*Saray-ı Hümayun mesarif nazırı*)<sup>130</sup>.

<sup>130</sup> Rasim Bey, n° 5, p. 1 verso, 3 verso, et voir également le résumé d'une séance de confrontation entre Rasim Bey et Hüseyin Daim Paşa dans l'interrogatoire de Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 4 verso.

### Hoca Nasuh et Cheikh Feyzullah: les cheikhs toujours rebelles

Dans la conjuration, cinq personnes portaient des titres religieux. Cheikh Ahmed (n° 1), Mufti Bekir (n° 6), Cheikh İsmail (n° 23), Cheikh Feyzullah (n° 22) et Hoca Nasuh (n° 21). Malheureusement, nous ne disposons pas d'informations suffisamment riches et équilibrées permettant de reconstruire un profil social relativement détaillé pour chacun — comme nous avons pu le faire pour Cheikh Ahmed. En ce qui concerne la biographie ou les relations de Mufti Bekir, nos sources nous apprennent seulement qu'il était un très proche ami de l'écrivain Şinasi Efendi et d'après le rapport de l'ambassadeur français, qu'il était l'ancien professeur (*hoca*) du fils de Fethi Ahmed Paşa, le beau-frère du sultan<sup>131</sup>. L'unique donnée qui peut enrichir notre imaginaire sur Cheikh İsmail est la suivante: il avait de nombreux adeptes parmi lesquels nous pouvons compter des pachas et des *ağa* du palais impérial, notamment ceux de la Princesse Fatma (la fille d'Abdülmecid)<sup>132</sup>. Quant à Hoca Nasuh et Cheikh Feyzullah, les sources nous permettent de détailler un peu plus leur biographie et d'y apercevoir d'autres activités d'opposants que *Kuleli*.

*Kuleli* n'était pas le premier «incident» de Hoca Nasuh. Le Hoca était une figure presque emblématique de l'opposition politique ottomane dans les années 1850-1870. En 1853, il avait déjà été mêlé aux incidents connus sous le nom de *Softalar Vakası*. Il s'agissait d'une série d'«incidents», comme l'accrochage d'annonces publiques, l'organisation de manifestations et la présentation de suppliques invitant le sultan à déclarer la guerre contre la Russie. D'après Ahmed Cevdet Paşa, ces incidents n'étaient pas dignes d'une conspiration politique contre le grand-vizir Reşid Paşa. Certaines rumeurs attribuaient aux manifestants l'intention de renverser le sultan et d'introniser son frère. Plusieurs étudiants et oulémas avaient été exilés durant la première phase des incidents au mois de septembre. Une deuxième phase éclata au mois de décembre. Les oulémas, avec le soutien des étudiants des madrasas, organisèrent de nouvelles manifestations. Cent soixante personnes furent arrêtées durant ces incidents. On leur proposa de participer à l'armée, mais la plupart reje-

<sup>131</sup> AMAE CP, La Turquie, vol. 341, 20/09/1859, p.186 verso, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France.

<sup>132</sup> «Bab-ı Seraskeride liva Ahmed Paşanın oğlu müşirin ve hazinedarı Mustafa Bey ile Fatma Sultanın baş ve ikinci ve üçüncü ve acemi ağalar ile sair daire halkı...» (Cheikh İsmail, n° 23, p. 2 recto).

tèrent cette proposition et furent exilés en Crète<sup>133</sup>. Hoca Nasuh se trouvait parmi ces oulémas exilés. D'après le rapport de l'ambassade de France à Istanbul, quand Hoca Nasuh fut arrêté à cause de l'incident de *Kuleli*, il «venait de terminer il y a trois mois à peine le temps d'exil qu'on lui avait infligé»<sup>134</sup>. Les deux incidents et ses deux exils durent contribuer à forger sa réputation. Quand les condamnés de *Kuleli* furent graciés de leurs peines d'exil en 1861, Ahmed Cevdet Paşa décrivit Hoca Nasuh comme le célèbre Nasuh Efendi, un des enseignants de la mosquée de Fatih<sup>135</sup>. Nous retrouvons Hoca Nasuh une troisième fois dans le récit d'Ebüzzıya Tevfik, consacré à l'histoire des Jeunes Ottomans. L'auteur présente Hoca Nasuh comme un ancien combattant de la liberté et un ouléma très influent sur les croyants. D'après son récit, quand Mehmed Bey — le leader de l'organisation *Meslek* qui avait émigré en France à la suite d'une tentative de révolte en 1867 — rentra discrètement à Istanbul, il demanda à Hoca Nasuh d'annoncer à sa communauté que la monarchie constitutionnelle était conforme à l'ordre de l'islam. Selon Ebüzzıya Tevfik, Hoca Nasuh avait accepté d'apporter son aide, mais nous ignorons ce qu'il fit par la suite<sup>136</sup>. Même si l'auteur inventa cette scène, cette invention montre l'étendue de la réputation d'ouléma opposant de Hoca Nasuh.

En ce qui concerne Cheikh Feyzullah, il arriva à Istanbul pour la première fois en 1847/1848 (1264). Il s'y attacha à un haut bureaucrate ottoman: Sami Paşa. Quand le pacha fut nommé gouverneur de Vidin durant la guerre de Crimée, il partit avec lui en Bulgarie. Il y resta deux ans, jusqu'au licenciement du pacha. Après son retour à Istanbul en compagnie du pacha, Cheikh Feyzullah ne quitta plus la capitale, jusqu'à sa condamnation à l'exil pour sa participation à *Kuleli*<sup>137</sup>. Contrairement à la biographie de Hoca Nasuh, nous ne constatons aucune trace de désobéissance avant *Kuleli* dans la vie de Cheikh Feyzullah. En revanche, durant son exil à Mytilène (consécutif à *Kuleli*), il ne resta pas inactif.

<sup>133</sup> Voir Ahmed Cevdet, *Tezakir*, op. cit., vol. 1-12, p. 23-24, vol. 40, p. 65-66; İ. M. K. İnal, *Osmanlı Devrinde Son Sadrazamlar*, vol. 1, Ankara, 1940, p. 63-68; et particulièrement F. Riedler, «Opposition», op. cit., p. 39-40 qui utilise également le *Journal de Constantinople* et les archives britanniques.

<sup>134</sup> AMAE CP, La Turquie, vol. 341, 20/09/1859, p.186 verso-187 recto, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France.

<sup>135</sup> A. Lûtfi, *Tarih-i*, op. cit., vol. 10, p. 26-27.

<sup>136</sup> ET, p. 249-252.

<sup>137</sup> Cheikh Feyzullah, n° 22, p. 2 recto.

En avril 1861, quelques mois avant la mort d'Abdülmeçid et l'intronisation d'Abdülaziz qui allait bientôt gracier les condamnés de *Kuleli*, l'administration centrale — en signalant l'affaire également au ministère de la Guerre — demanda au gouverneur de l'île de bien surveiller les faits et gestes du Cheikh. Il est difficile de comprendre la nature du problème que Cheikh Feyzullah créa à Mytilène à partir des correspondances bureaucratiques. Cheikh Feyzullah n'avait, peut-être, aucune intention de se révolter à nouveau, mais il ne semble pas non plus avoir écouté les avertissements des autorités. L'administration avait déjà reçu des plaintes contre lui et on lui avait déjà demandé de ne plus rassembler le peuple, et de ne plus envoyer personne «dans les environs ici et là-bas»<sup>138</sup>. Nous ignorons la suite de l'histoire de Cheikh Feyzullah et nous ne savons pas s'il changea ce comportement qui dérangeait les autorités, même depuis son exil.

<sup>138</sup> «halkı başına toplamakda ve öteye beriye adamlar göndermekde olduğu...» (BOA, A.MKT.MHM., 214/6, 23/N/1277, 04/04/ 1861).

## 5. LES RELATIONS DANS LA CONJURATION ET LA FORME D'ORGANISATION

Bien que très confus au premier regard, le schéma ci-dessous, dressé à partir des informations recueillies dans les protocoles des interrogatoires, nous aide à visualiser la structure de la conjuration. Dans les pages suivantes, nous allons essayer de mettre en évidence les raisons qui expliquent la forme extrêmement centralisée des relations que nous observons sur ce schéma et de questionner l'itinéraire de propagation de la conjuration.

### La place centrale de Cheikh Ahmed

#### *Une conjuration entre les amis du Cheikh?*

Comme nous le constatons déjà dans le schéma, les relations dans l'organisation se focalisent sur une seule personne. Cheikh Ahmed se distingue comme le conjuré qui recruta le plus de membres. Parmi les personnes qu'il gagna à la cause, ses anciennes connaissances de la guerre de Crimée sont les plus nombreuses. Il avait connu ces militaires et immigrés circassiens dans différentes villes durant la guerre: *Çerkes Şuayib* à Erzurum, *Hacı Mehmed* et *Hacı Ahmed* à Batoumi, *Tahir Ağa* et le commandant *Rasim* à Kars, et *Hüseyin Daim Paşa* à Damas. Cheikh Ahmed avait également recruté ses compatriotes de Suleymaniye, trois fils de *Süleyman Paşa* et le fils de *Hüseyin Daim Paşa*, et son aide de camp. Il connaissait déjà tous ces personnages avant de fonder la conjuration. Ce n'est, en revanche, pas le cas des oulémas qu'il invita à participer à la cause. Cheikh Ahmed aurait rendu visite à Cheikh *İsmail* trois mois avant les arrestations pour lui dire qu'il avait apprécié le cours de religion que Cheikh *İsmail* avait donné le jour précédent. *İsmail* enseignait dans les mosquées et, d'après lui, 2000 personnes suivaient ses cours de religion ouverts au public (*cemaat dersi*). De la même manière, Cheikh Ahmed aurait rendu visite à *Hoca Nasuh* durant la fête du sacrifice (entre 10-14 juillet). *Hoca Nasuh* avait déjà la réputation d'être un ouléma opposant. Il venait de rentrer de Crète où il se trouvait en exil à



les uniques conjurés recrutés en dehors du cadre de relations personnelles sont des oulémas plus ou moins connus. Ces oulémas parlaient devant des fidèles, parfois plusieurs milliers. En écoutant leurs cours, on pouvait sans doute saisir leur tendance politique. S'ils avaient, en outre, une réputation d'opposant — comme c'est le cas pour *Hoca Nasuh* —, c'était évidemment encore plus rassurant.

En 1859, personne ne s'était permis de concevoir ouvertement un mouvement d'opposition ou de réunir des opposants. Cependant, bien qu'il soit très limité, il y avait visiblement un espace public politique dans lequel les figures et les discours des opposants pouvaient circuler. Une conjuration qui visait à assassiner le sultan ne pouvait évidemment pas faire sa propagande dans cet espace étroit. Mais, comme l'exemple des oulémas l'indique, la conjuration pouvait s'en servir pour détecter ses futurs conjurés — bien que l'organisation soit toujours destinée à rester essentiellement entre les amis et les amis des amis.

#### *La conjuration ou la confrérie de Cheikh Ahmed*

Cheikh Ahmed était l'unique conjuré présent dans presque toutes les réunions importantes de la conjuration<sup>2</sup>. Non seulement les personnes recrutées par lui, mais tous les conjurés, avaient appris du Cheikh ou, du moins, en sa présence tout ce qu'ils étaient censés savoir à propos de la conjuration. Bien que les autres conjurés aient amené des membres potentiels, ils leur disaient peu de choses et ne dévoilaient (en principe) surtout pas l'objectif de la conjuration avant que le candidat ne fût présenté à Cheikh Ahmed. Si ces nouveaux venus avaient prêté serment, ils l'avaient fait sans aucune exception après l'accord du Cheikh et presque toujours devant lui. Ainsi, sans la permission du Cheikh, personne ne pouvait faire partie de la conjuration. Rien d'étonnant. Comme il était indiqué dans la phrase qui se trouvait sur un papier que les conjurés tamponnaient (*J'ai contracté un engagement avec Cheikh Ahmed de Suleymaniye*), c'était, du moins en principe et en apparence, la «conjuration de Cheikh Ahmed»<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Il était présent à tous les moments et dans toutes les conversations décisives, sauf la rédaction des lettres destinées aux ambassades, aux patriarcats et au peuple (pour plus d'informations concernant ces lettres voir «La prise en compte des équilibres intérieurs et internationaux»). Cheikh Ahmed était probablement au courant du contenu de ces lettres, mais la rédaction a été faite en son absence, par Arif Bey et Hüseyin Daim Paşa.

<sup>3</sup> Précisons qu'il était cependant loin d'être l'unique personne qui influençait l'orientation politique de la conjuration (voir particulièrement «Une conjuration inspirée par les *Tanzimat*? (Qu'avait écrit Arif Bey?)».

La conjuration, avec la place centrale d'un cheikh et la forte présence des discours et des références religieuses, ressemblait à une confrérie. Au cours des interrogatoires, cette ressemblance avait permis à certains *fedai* — comme le sergent İbrahim (n° 15) ou le fourrier Mustafa (n° 26) — de tenter de cacher la nature de leur engagement avec le Cheikh. Ces deux hommes prétendaient avoir contracté cet engagement pour devenir disciples du Cheikh, et non pas pour faire partie de la conjuration. Mais ils ne purent convaincre la commission chargée des interrogatoires. En effet, on n'avait nullement besoin de contracter un engagement signé pour devenir le disciple d'un cheikh.

Malgré certaines différences évidentes entre une confrérie et une conjuration, nous constatons que Cheikh Ahmed faisait parfois allusion à une confrérie notamment lorsqu'il recruta des *fedai*. Il le fit peut-être volontairement pour valoriser et sacraliser encore plus la cause et la conjuration. On peut aussi faire l'hypothèse que la confrérie représentait simplement la forme d'organisation que Cheikh Ahmed connaissait le mieux et qu'il l'imitait sans réfléchir. Au début de leurs contacts avec l'organisation, la plupart des *fedai* se rendirent dans la chambre du Cheikh dans la madrasa de Bayezid pour le voir pour la première fois. Cela soulignait sans doute le titre de cheikh d'Ahmed. Non seulement les *fedai*, mais également les conjurés les plus influents, comme Arif Bey, donnaient respectueusement des baisemains au Cheikh quand ils arrivaient et quand ils prenaient congé. En outre, le vocabulaire que le Cheikh utilisait en parlant de la conjuration était plutôt emprunté à celui d'une confrérie. D'après leurs interrogatoires, l'inculpé Mehmed (n° 11) et Bekir (n° 10), deux étudiants de madrasa, étaient à la recherche d'une chambre pour se loger. Un certain Mehmed Efendi (également étudiant dans une madrasa<sup>4</sup>) leur avait conseillé d'aller voir Cheikh Ahmed, en leur disant: «C'est quelqu'un d'influent (*nüfuzlu*), il peut, peut-être, vous aider»<sup>5</sup>. Quand ces deux étudiants s'entretenirent avec Cheikh Ahmed (dans sa chambre de la madrasa), le Cheikh leur demanda d'abord de devenir ses disciples (*inabe ve inkıyad*), puis il leur fit contracter un engagement dans la conjuration. Précisons que ni Bekir, ni Mehmed ne nièrent leur participation à la conjuration et n'essayèrent de cacher les plans

<sup>4</sup> Cet étudiant n'a pas pu être arrêté. Bien que son nom soit mentionné dans les protocoles des interrogatoires comme celui d'un inculpé en fuite, il n'est finalement même pas condamné par contumace.

<sup>5</sup> Mehmed, n° 11, p. 3 verso (dans le cahier de l'interrogatoire des inculpés n° 10, 11, 21).

violents. Ils ne racontèrent donc pas cette petite histoire pour convaincre la commission qu'ils ignoraient les projets de conjuration et qu'ils ne savaient pas sur quoi ils avaient apposé leur cachet. Cette anecdote montre plutôt que devenir le disciple de Cheikh Ahmed et devenir le membre de la conjuration pouvaient se confondre, non seulement pour le Cheikh mais également pour les conjurés et surtout pour les *fedai*.

### Les relations entre les conjurés: les frères *Nakşibendi*, les compatriotes et les collègues

Nous ignorons si tous les inculpés étaient membres d'une confrérie (ou précisément de la même confrérie) ou non. Ceci n'est pas un sujet qui attire particulièrement l'attention de la commission chargée des interrogatoires. Elle demande certes clairement à certains inculpés (presque uniquement aux cheikhs) s'ils appartiennent à une confrérie<sup>6</sup>. Mais alors que la conjuration avait été fondée par un cheikh *Nakşibendi*, ces questions sont finalement extrêmement rares. Malgré cette inattention, certains indices — comme être attaché à un cheikh *Nakşibendi*, citer le nom de Cheikh Halid (le fondateur de la branche Halidi de la confrérie *Nakşibendi*) durant l'interrogatoire ou être d'une famille *Nakşibendi* — nous permettent de saisir une forte présence des disciples de cette confrérie dans la conjuration. Parmi les 41 inculpés, nous pouvons détecter 15 personnes de la confrérie *Nakşibendi*: Cheikh Ahmed (n° 1), Hüseyin Daim Paşa (n° 2), *Binbaşı* Rasim (n° 5), Ali Bey, (n° 8), Hasan Bey (n° 9), Hurşid Efendi (n° 12), Mehmed Efendi (n° 13), Hasan Bey (n° 19), Cheikh Feyzullah (n° 22), Cheikh İsmail (n° 23), Abdülkadir Bey (n° 24), Hidayet Efendi (n° 27)<sup>7</sup>, *Binbaşı* Ali (n° 30), Hasan Efendi (n° 38), Mehmed Efendi (n° 39). Il est possible que le chiffre réel soit bien au dessus de quinze. Car les inculpés qui déclarent avoir juré de devenir disciple de Cheikh Ahmed avant de devenir des *fedai* de la conjuration (comme c'est le cas pour les inculpés n° 10, 11, 17, 15, 26 et 36) peuvent être ajoutés à cette liste<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> «*Senin tarikte [ou tarikatte] elin var mıdır*» ou «*İsminiz pederiniz tarikiniz mahal-i ikametiniz*».

<sup>7</sup> Dans les interrogatoires aucun signe ne montre l'appartenance de Hidayet Efendi à la confrérie *Nakşibendi*. C'est une anecdote d'A. Vambéry qui justifie sa présence dans cette liste. D'après Vambéry, quand il lui a dit qu'il allait à Boukhara, Hidayet Efendi lui aurait conseillé avec insistance de visiter le tombeau du fondateur de la confrérie (A. Vambéry, *The Story*, op. cit., p. 165).

<sup>8</sup> Nous pouvons y ajouter l'inculpé n° 34 qui n'était pas inscrit dans le cahier des *fedai* mais qui déclare avoir connu le Cheikh afin de devenir son disciple. Un de ses camarades

Cependant, sans nier l'importance de la confrérie *Nakşibendi* pour la propagation de la conjuration, il faut souligner deux points décisifs: la conjuration ne regroupait pas exclusivement des *Nakşibendi* et être de la même confrérie n'était pas l'unique lien entre les inculpés.

Un certain *Bektaşî* Mustafa, qui semble être très actif au niveau du recrutement des membres, se trouve parmi les individus recherchés. Comme il n'a pas pu être arrêté, mis à part son nom, sa confrérie, son origine et la madrasa où il étudie, les interrogatoires ne contiennent aucune information personnelle sur ce Mustafa. Tout ce que nous savons sur lui est qu'il est originaire de Beypazarı et étudiant dans la madrasa d'*Acı Musluk*. Quand nous regardons les conjurés recrutés par ce *Bektaşî* Mustafa, nous apercevons tout de suite un lien d'origine. Mustafa, accompagné par un certain Mehmed Efendi, étudiant dans une autre madrasa et originaire lui-aussi de Beypazarı, incite ses compatriotes (*hemşeri*), le sergent İbrahim (n° 15), l'ouvrier Ali (n° 36), ainsi que leur collègue le caporal İbrahim (n° 17), à participer à la conjuration. Par la suite, le sergent İbrahim amène un autre compatriote, *Saka* Ahmed, à la chambre du Cheikh. En bref, reliés l'un à l'autre, comme une chaîne, cinq Beypazarlı se trouvent sur le schéma. Certains étaient probablement des *Nakşibendi*. Mais apparemment celui qui les avait incités à devenir des *fedai* de la conjuration ne l'était pas. L'enjeu principal était plutôt leur origine: Beypazarı. Et cela ne signifiait rien de plus qu'avoir par hasard des compatriotes déjà recrutés.

Rappelons d'ailleurs que douze inculpés travaillaient à *Tophane-i Amire*. Parmi ces douze personnes (n° 4, 6, 12, 15, 17, 26, 28, 29, 30, 33, 36, 40), nous pouvons affirmer avec certitude que deux inculpés (n° 12, 30) appartenaient à la confrérie *Nakşibendi*. Pour les autres, rien ne confirme ou n'infirme leur affiliation aux *Nakşibendi*. Cependant, rien ne prouve non plus que le lien le plus important entre ces collègues était la confrérie. Nous ne pouvons pas en être certains même pour les inculpés n° 12 et 30, qui étaient des disciples du même cheikh *Nakşibendi* (à savoir Cheikh Feyzullah), mais qui étaient également des ex-beaux-frères (*bacanak*).

Indéniablement, une grande partie des conjurés était de la confrérie *Nakşibendi*. Cependant, comme le dernier exemple le démontre, dès que nous regardons leurs liens de plus près, nous constatons que plusieurs types

à la madrasa lui aurait conseillé d'adhérer à l'ordre du cheikh: «*Kendisi gelib seni bir tarik-i hakka süluk etdireyim Bayezidde bir Şeyh var haydi seni oraya götüreyim*» (Hasan, n° 34, p. 14 verso).

de relations se superposent. Ils étaient des collègues, des compatriotes, des confrères, des voisins (comme Rasim Bey et Arif Bey) ou des parents (comme les trois frères Baban ou Hüseyin Daim Paşa et son fils, ou encore comme Şuayib et son cousin Ahmed etc.). Ce sont les différentes combinaisons de ces relations qui formèrent les liens entre les conjurés. Chacun de ces types de relations fournissait, sans doute, une base pour une confiance réciproque. Mais, aucune ne semble être suffisante à elle seule. Les conjurés n'invitèrent pas tous les *Nakşibendi* à participer à la conjuration (et ils ne refusèrent pas ceux qui n'y étaient pas affiliés), comme ils n'y invitèrent pas tous leurs parents, tous leurs compatriotes ou tous leurs collègues. Toutes les relations et connaissances des conjurés (des confrères, collègues, voisins, compatriotes, anciens amis de l'armée, etc.) leur offrirent un vivier dans lequel ils choisirent des candidats susceptibles de participer à la conjuration. Les deux fondateurs (Cheikh Ahmed et Hüseyin Daim Paşa) étaient des *Nakşibendi*, et comme nous allons l'étudier en détail<sup>9</sup>, ceci eut un effet considérable sur leur perspective politique. Mais le fait que la conjuration était majoritairement composée de membres *Nakşibendi* ne signifiait pas obligatoirement que *Kuleli* fut un projet conçu et soutenu exclusivement par les *Nakşibendi*. Les deux fondateurs *Nakşibendi* n'avaient visiblement pas manqué d'inviter certains de leurs confrères, comme ils n'avaient pas oublié leurs compatriotes et leurs collègues. Les inculpés étaient certes majoritairement des *Nakşibendi*, mais rappelons que 38 inculpés sur 41 étaient issus du milieu religieux ou militaire et que la conjuration fut fondée par un cheikh et par un général!

La conjuration politique de *Kuleli* fut formée presque entièrement sur des liens forts. Comme elle visait à assassiner le sultan, la conjuration disposait de peu d'alternatives pour se propager. Les liens forts et confidentiels servaient à mieux garder le secret dans un espace politique très étroit qui ne permettait pas une opposition ouverte. Tous les liens entre les conjurés (c'est-à-dire les liens d'amitié — y compris les collègues et les compatriotes —, de parenté ou de confrérie) se plaçaient dans une zone semi-publique et semi-privée. Cette zone ambiguë permit d'élargir l'espace politique en jouant sur la zone privée, qui est plus difficile à contrôler pour l'autorité gouvernementale. Sans négliger l'importance de la discrétion que l'objectif principal de la conjuration nécessitait, la forme d'organisation de *Kuleli* peut être vue comme un indice de la structure de l'espace politique d'une opposition vers la fin des années 1850.

<sup>9</sup> Voir le sous-titre «L'influence de la confrérie *Nakşibendi-Halidi* sur *Kuleli*».

## 6. L'HINTERLAND POLITIQUE DE KULELİ

Le terme que nous empruntons ici au vocabulaire de la géographie (*hinterland*) désigne à la fois les mouvements et les développements politiques avec lesquels les membres de *Kuleli* avaient eu un certain contact. Dans les pages suivantes, nous allons explorer cinq sources principales qui nourrirent la pensée politique des membres de *Kuleli* et contribuèrent aux conditions de formation de la conjuration. Nous commencerons par la centralisation ottomane, notamment dans le domaine militaire, pour discuter de l'influence de cette politique sur les membres militaires de la conjuration. Ensuite, nous évoquerons la confrérie *Nakşibendi* et son aspect politique pour évaluer ses effets probables sur la mentalité politique des membres *Nakşibendi* de la conjuration. En troisième lieu, nous étudierons la signification du mouvement de l'Imam Şamil pour la conjuration de *Kuleli*, où nous trouvons un ancien combattant de l'Imam et plusieurs immigrants circassiens. En quatrième lieu, nous examinerons l'influence des quarante-huitards hongrois qui, pour certains, émigrèrent dans l'Empire ottoman en 1849 et eurent des relations suivies avec certains des principaux conjurés de *Kuleli*. Enfin, nous discuterons l'influence multiple des *Tanzimat* sur la conjuration et tenterons de démontrer la signification des *Tanzimat* pour les protagonistes de *Kuleli*.

### La centralisation et les réformes militaires

Comme nous l'avons précisé dans les toutes premières pages de cette partie consacrée à l'incident de *Kuleli*<sup>1</sup>, dans les semaines qui suivirent les arrestations, la Porte tenta de présenter la conjuration comme une organisation dominée par les Kurdes et les Circassiens. Avec la première information à propos de *Kuleli* parue le 21 septembre dans le *Journal de Constantinople*, la Porte avait fait entendre que «la plupart [des conjurés] sont Circassiens ou Kurdes»<sup>2</sup>. Deux semaines plus tard, elle le réaffirma «preuves» à l'appui:

<sup>1</sup> Voir le chapitre «De l'historiographie à l'histoire».

<sup>2</sup> *Journal de Constantinople*, n° 1046, 21/09/1859.

«On a dit que c'était à tort que le Gouvernement Impérial avait fait connaître au public que les principaux inculpés dans la conspiration du 17 septembre étaient Kurdes et Circassiens. Dans la liste officielle publiée par le *Journal de Constantinople*, nous sommes invités à relever les noms suivants

KURDES: Cheïk Ahmet effendi, Hurchid ben Abdullah, Ali bey, Kadri bey,<sup>3</sup> Hamzabadé Méhémed ben Méhémed, Mustafa ben Méhémed, Hassan oglou Békir ben Békir, Méhémed ben Abdullah, Méhémed bey Osman.

CIRCASSIENS: Férik Ceherkess Husséin Daïm pacha, Ahmed bey Noureddin, Erekli oglou<sup>4</sup>, Tahir ben Suleyman, Méhémed ben Djaffer, Husséin bey<sup>5</sup><sup>6</sup>.

En apparence, ce n'était pas une information erronée. Cependant, elle accentuait intentionnellement la présence des conjurés kurdes et circassiens. Bien qu'au premier regard, la Porte semble, ainsi, avoir voulu suspecter certaines ethnies, lui attribuer une telle intention en 1859 ne serait évidemment qu'un anachronisme. Une perspective politique d'État nation ou, au moins, une approche de l'identité ethnique (et non pas religieuse) sont des conditions préliminaires d'une telle politique. Ni l'une ni l'autre n'apparaissent dans la politique de l'État durant ces années-là, et ces sujets ne faisaient même pas partie des débats politiques de la période. L'intention de la Porte ne pouvait guère être de stigmatiser ces ethnies musulmanes comme «les ennemies intérieures» de l'État ou de l'Empire. Que voulait alors dire la Porte? Présenter la conjuration comme organisée par certaines ethnies qui se trouvent aux frontières de l'Empire, ou même à l'extérieur de ses frontières, permettait à la Porte de répondre à certaines interprétations que nous trouvons notamment dans les rapports de l'ambassadeur de France<sup>7</sup>. D'après ces interprétations, la conjuration était issue d'un mécontentement partagé par le public ottoman et les causes qu'elle défendait étaient celles du peuple. En accen-

<sup>3</sup> i.e. Abdülkadir Bey, n° 24.

<sup>4</sup> Le même nom figure également dans un des rapports de l'ambassade britannique (voir *PRO FO*. 78-1435, n° 179, 27/09/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères). Mais on ne le retrouve pas dans les interrogatoires.

<sup>5</sup> Il s'agit probablement de Hasan Bey, fils de Hüseyin Daim Paşa.

<sup>6</sup> *Journal de Constantinople*, n° 1054, 05/10/1859.

<sup>7</sup> Voir par exemple *AMAE CP*. La Turquie, vol. 341, n° 65, 21/09/1859, p. 177 recto-verso, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères; vol. 341, n° 68, 28/09/1859, p. 213 verso-p.217 verso, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères et vol. 341, 21/09/1859, p. 222 verso-223 recto, n° 1 annexe de la dépêche politique de Constantinople n° 68.

tuant la présence des membres venus des marges de l'Empire, la Porte tentait d'attribuer un caractère marginal à la conjuration afin de prouver le contraire.

Cependant, même si les conjurés kurdes et circassiens furent mis en avant par la Porte à des fins politiques, il est vrai que presque tous les conjurés avaient une origine provinciale ou immigrée. Quelle est la signification de cette particularité? Pourquoi n'étaient-ce pas des stambouliotes, mais des hommes originaires de différentes provinces qui avaient monté une telle conjuration à Istanbul? Afin de pouvoir répondre à ces questions, précisons d'abord les raisons évidentes de cette surreprésentation des provinciaux dans la conjuration. Les casernes et les madrasas — comme nous l'avons montré — étaient les deux principaux viviers de la conjuration et il s'agissait de lieux où les non-stambouliotes étaient majoritaires. En outre, même si la conjuration avait été fondée à Istanbul, la plupart des conjurés (y compris certains oulémas) s'étaient connus durant la guerre de Crimée dans l'armée et en dehors d'Istanbul. La sociabilité déterminante de la composition de la conjuration avait eu lieu dans les conditions de la guerre, qui fournissaient, sans doute, de nombreuses occasions de faire des connaissances et de construire des amitiés avec des Ottomans venant de différentes villes et des immigrés non-ottomans (comme les Circassiens et le Marocain qui se trouvent parmi les inculpés). Nous pouvons donc relever deux caractéristiques partagées par la plupart des membres de la conjuration de *Kuleli*: l'origine provinciale (ou immigrée) et la relation à l'armée.

Le carrefour où ces deux caractéristiques se croisent avait été aménagé par les réformes militaires mises en application au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Une des premières réformes du XIX<sup>e</sup> siècle concernait l'armée ottomane<sup>8</sup>. D'abord avec l'armée de *Nizam-ı Cedid* (nouvel ordre, fondé en 1792), et par la suite avec celle de *Muallem Asakir-i Mansure-i Muhammediye* (les soldats victorieux de Muhammed, fondée juste après l'abolition du corps des janissaires en 1826), l'Empire avait clairement montré sa volonté de réorganiser son système militaire. L'armée régulière et permanente remplaçait au fur et à mesure l'ancienne structure. En 1834, l'*Asakir-i redife-i mansure* (armée des «soldats de réserve victorieux») fut créée à partir du modèle prussien (*Landwehr*).

<sup>8</sup> Les réformes militaires dans l'Empire avaient déjà commencé au XVIII<sup>e</sup> siècle: voir A. Levy «Military reform and the Problem of Centralization in the Ottoman Empire in the Eighteenth Century», *Middle Eastern Studies*, vol. 18, n° 3, 1982, p. 227-249.

Tous les musulmans physiquement aptes étaient, *a priori*, membres de cette armée de réserve. Cette armée n'avait pas seulement la fonction d'une réserve de soldats pour servir en cas de guerre, mais était également un outil pour l'imposition de l'autorité centrale, notamment dans l'Anatolie de l'Est et contre les tribus kurdes<sup>9</sup>. Avec la fondation de *Dâr-ı Şura-yı Askerî* (Conseil militaire) en 1837, la proclamation des *Tanzimat* en 1839 et enfin la régulation de 1846, les règles du service militaire furent clarifiées: la durée du service était, en principe, cinq ans; l'âge de conscription était de vingt à vingt-cinq ans et le recrutement devait se faire par tirage au sort<sup>10</sup>.

D'une part, l'installation de l'armée régulière et permanente dans les provinces jusqu'aux frontières, et d'autre part, la mise en application du service militaire durent influencer la vie de la plupart des conjurés de *Kuleli*, comme soldats et comme provinciaux. Dans les pages suivantes, nous allons discuter la double contribution de ces réformes à la centralisation ottomane et leurs effets sur l'univers politique des conjurés de *Kuleli*, en lien avec la surreprésentation des provinciaux dans la conjuration. D'abord, dans une première partie nous allons tenter de démontrer les effets de l'installation de l'armée régulière sur les familles de notables en province, notamment dans deux régions frontalières de l'Empire d'où viennent cinq membres de la conjuration de *Kuleli* (*fils des grandes familles*). Dans une deuxième partie, nous allons discuter de la contribution probable de la mise en pratique du service militaire à la naissance d'une conscience patriotique, voire civique — comme un indicateur mental de la centralisation — chez les conjurés de *Kuleli* et dans l'Empire.

#### *Quand «la main du sultan<sup>11</sup>» touche aux provinces*

La réorganisation radicale de l'armée ottomane, débutée avec l'abolition des janissaires en 1826, se poursuivit, durant les premières années

<sup>9</sup> V. Aksan, «Ottoman Military Recruitment Strategies in the Late Eighteenth Century», E. J. Zürcher (dir.), *Arming the State: Military Conscription in the Middle East and Central Asia 1775-1925*, New York, 1999, p. 33.

<sup>10</sup> Voir M. Çadırcı, «Osmanlı İmparatorluğunda Askere Almada Kura Usulüne Geçilmesi "1846 Tarihli Askerlik Kanunu"», *Askeri Tarih Bülteni*, n° 18, 1985, p. 59-75; E. J. Zürcher, «The Ottoman Conscription System in Theory and Practice», E. J. Zürcher (dir.), *Arming the State: Military Conscription in the Middle East and Central Asia 1775-1925*, New York, 1999, p. 81-82.

<sup>11</sup> Cette expression s'inspire de l'analogie de Fuad Paşa, «l'armée est la main du sultan» (*asker padişahın elidir*), prononcé dans son discours tenu à Damas en 1277 (1860) et cité dans Ahmed Cevdet, *Tezâkir*, op. cit., vol. 13-20, p. 110; J. J. Reid cite la même expression à propos du rôle de la nouvelle armée dans l'application des réformes, voir

des *Tanzimat*, par une division militaire du territoire ottoman et l'installation de l'armée régulière dans les provinces. En 1843, cinq régions furent créées, et chacune fut mise sous la responsabilité d'une armée. Il s'agissait des armées de Hassa, Dersaadet, Anatolie, Roumélie et Arabie. En 1848, une sixième région (et donc armée) fut créée: l'armée de l'Iraq et du Hedjaz<sup>12</sup>. L'installation de ces armées dans les provinces ottomanes ne se réalisa pas sans difficulté. La présence d'une armée attachée directement au centre signifiait, bien évidemment, une menace pour les puissances locales. Les confrontations entre l'armée centrale et les puissances locales n'étaient pas rares, et les révoltes populaires contre le nouveau régime d'impôt s'ajoutaient à la liste des problèmes en province et s'articulaient, notamment dans les Balkans, aux réclamations ethniques<sup>13</sup>. Pour la période qui précède l'incident de *Kuleli*, il est difficile de parler d'une centralisation ottomane achevée. Cependant, même pour les régions comme les Balkans, où les conflits et les révoltes ne cessaient pas, l'autorité d'Istanbul se manifestait plus concrètement par l'intermédiaire de l'armée permanente, comme s'il s'agissait d'un «ennemi» à combattre.

La chaîne des incidents qui avait fait monter Mahmud II sur le trône indiquait déjà la faiblesse d'Istanbul contre les puissances locales<sup>14</sup>. Dans les régions frontalières, et aussi en Anatolie, les puissantes familles étaient devenues «des souverains virtuellement indépendants»<sup>15</sup>. Dans deux régions, l'Épire et Suleymaniye (d'où viennent cinq membres de la conjuration de *Kuleli* — *les fils de grandes familles*), la situation était particulièrement délicate. Durant les années 1820 et 1830, d'abord avec les révoltes grecques et, par la suite, avec l'indépendance de la Grèce,

J. J. Reid, *Crisis of the Ottoman Empire: Prelude to Collapse 1839-1878*, Stuttgart, 2000, p. 75.

<sup>12</sup> M. Çadırcı, *Tanzimat Döneminde Anadolu Kentleri'nin Sosyal ve Ekonomik Yapıları*, Ankara, 1991, p. 314.

<sup>13</sup> Pour les révoltes ou soulèvements populaires contre le nouveau règlement de l'impôt dans les provinces de l'Empire et l'articulation de ce mécontentement avec les demandes ethniques dans les Balkans, voir H. İnalçık, «Tanizmat'ın Uygulanması ve Sosyal Tepkileri», *Bellekten*, vol. 112, octobre 1964, p. 623-690 (cf. avec sa version révisée en anglais «Application of the Tanzimat and its Social Effects», *Archivum Ottomanicum*, vol. 5, 1973, p. 99-127); A. Uzun, *Tanzimat ve Sosyal Direnişler: Niş İsyamı Üzerine Ayrıntılı Bir İnceleme*, Istanbul, 2002; A. Y. Kaya, «Politique de l'enregistrement de la richesse économique: Les enquêtes fiscales et agricoles de l'Empire ottoman et de la France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle», thèse de doctorat non publiée, EHESS, 2005, p. 336-345.

<sup>14</sup> Voir le sous-titre «Mustafa IV (1808): Le trône envahi par ses provinces».

<sup>15</sup> M. V. Bruinessen, *Agha*, op. cit., p. 176.

l'Épire était devenue une région frontalière. Durant la même période, la région kurde avait été temporairement coupée de l'Empire par l'occupation de Trabzon et d'Erzurum par la Russie (1828-29). L'occupation de la Syrie par le gouverneur quasi indépendant de l'Égypte (en 1831) avait aggravé la situation pour la Porte dans la région<sup>16</sup>. Avec l'installation de l'armée régulière et permanente et la nouvelle réglementation du gouvernement des provinces (*vilayet nizamnamesi*) publiée en 1845, la Porte prenait position contre les puissances locales et tentait de rattacher (ou d'attacher davantage) les provinces au centre.

Même avant les *Tanzimat*, les effets de la politique centralisatrice furent ressentis dans la région de Ioannina. Les autonomies locales et les grands pachaliks, comme celui d'Ali Paşa de Ioannina avaient été démantelées durant les années 1820 et 1830<sup>17</sup>. Mais, pour d'autres familles de notables, comme celle de Cafer Dem Paşa, ce fut une période d'ascension. Grâce aux alliances que la famille avait faites contre Ali Paşa, elle avait élargi l'étendue de son influence et avait fait connaître son nom dans la région<sup>18</sup>. C'est durant les mêmes années que la Grèce obtint son indépendance. Cette nouvelle donne offrait aux puissances locales — surtout à celles proches de la frontière — plus de marge de manœuvre, grâce à l'extension de leurs opportunités d'alliance avec les deux États concurrents, ou avec les puissances étrangères intervenant dans la région. À ce phénomène s'ajoutait, d'autre part, la question de l'identité comme nouvel élément déterminant dans le jeu du pouvoir. Quand la Grèce et l'Empire ottoman acceptèrent le tracé de la frontière en 1835, l'Épire devint officiellement une région frontalière. C'était une nouveauté administrative pour la Porte et une nouveauté quotidienne pour les habitants de la région. La frontière avait divisé la région dans les textes, sur les cartes administratives et officielles, et dans le langage commun. Il s'agissait désormais du «côté turc» et du «côté grec»<sup>19</sup>. À partir de 1844, de l'autre côté de la frontière ottomane, la «Grande Idée»<sup>20</sup> se développait au sein du gouvernement<sup>21</sup>. Les régions ottomanes qui se trouvaient tout

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> N. Clayer, *Aux origines*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>18</sup> H. Isufi, *Musa Demi*, *op. cit.*, p. 12-15.

<sup>19</sup> Anne Couderc, «États, nations et territoires dans les Balkans au XIX<sup>e</sup> Siècle, Frontière Greco-ottomane», thèse de doctorat non publiée, Université de Paris I — Panthéon-Sorbonne, 2000, p. 193.

<sup>20</sup> La *Megali idea* qui appelait à un regroupement de toutes les terres peuplées de Grecs et voulait reconstruire l'Empire byzantin avec Constantinople pour capitale.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 353.

près de la frontière grecque, comme l'Épire, étaient les premières touchées par la politique et la propagande nationalistes de la Grèce. Avant la guerre de Crimée, les volontaires grecs commencèrent à arriver sur les territoires frontaliers ottomans. Les brigands grecs soutenaient la cause nationale, la Grèce envoyait des officiers pour diriger le mouvement et des révoltes locales éclataient dans les différentes parties de la région frontalière. En 1854, les insurgés grecs de l'Épire furent sévèrement battus et vers juillet, la région fut complètement pacifiée. Cependant, d'après Anne Couderc, ces incidents marquèrent un tournant important en créant une polarisation «dans les représentations identitaires locales et nationales», ainsi que dans «les relations entre Grecs et Ottomans, entre chrétiens et musulmans, entre guerriers locaux et responsables régionaux, voire entre Grecs et Albanais<sup>22</sup> [qui] changèrent de nature, et avec elles la signification même de la frontière»<sup>23</sup>. La Grèce contribuait à ce changement et à cette progressive polarisation identitaire en introduisant un élément idéologique, le nationalisme. L'Empire ottoman, en réponse, accentuait — avec «la main du sultan», l'armée — sa présence dans la région afin de mener à bien son projet de centralisation militaire et administrative. Cette réponse était, au premier regard plutôt bureaucratique face à un changement politique, mais elle allait avoir des conséquences idéologiques et mentales.

Quant à Suleymaniye, la région kurde, comme la date de la création relativement tardive de la sixième armée (en 1848) l'indique, elle représentait une difficulté particulière pour Istanbul. Avant l'installation de l'armée d'Irak et du Hedjaz (basée à Bagdad), la Porte avait déjà lancé une campagne pour la reconquête de la région en 1842, campagne qui allait durer jusqu'en 1852<sup>24</sup>. L'installation de l'armée régulière signifiait, en effet, la fin de l'autonomie des puissances locales dans la région, y compris Suleymaniye. En 1850, à la suite de l'exil du dernier gouverneur Baban de Suleymaniye (à savoir Abdullah Paşa) à Istanbul, le *müşir* (maréchal) de l'armée d'Irak et du Hedjaz proposa à la Porte d'installer une armée régulière à Suleymaniye<sup>25</sup>. À partir de cette date, Istanbul

<sup>22</sup> Signalons qu'il était trop tôt pour parler d'un nationalisme albanais qui n'allait apparaître qu'après 1860. Même si ses prémices étaient présentes, elles n'avaient pas encore touché les Albanais musulmans (voir N. Clayer, *Aux origines*, *op. cit.*, p. 188).

<sup>23</sup> Pour les développements dans la région durant la formation de la frontière gréco-ottomane, voir A. Couderc, «États», *op. cit.*, particulièrement p. 369-390 et pour la citation, voir p. 377.

<sup>24</sup> S. Ateş, «Empires», *op. cit.*, p. 182.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 100.

exerça — en principe — une domination directe sur Suleymaniye. Les autres puissances locales de la région perdirent leur statut prioritaire et leur autonomie face à la politique centralisatrice de la Porte. La stratégie principale de la Porte était d'intégrer les chefs des familles de notables dans les hauts rangs de la bureaucratie ottomane et d'enrôler leurs hommes dans l'armée régulière pour les éloigner de la région<sup>26</sup>. Cette tactique fonctionna dans une certaine mesure, et la centralisation eut un succès indéniable. Cependant, comme M. V. Bruinessen le souligne, la domination de la Porte sur la région était, dans les faits, loin d'être effective, et les gouverneurs ottomans ne possédaient qu'une autorité relative, qui ne s'exerçait qu'à proximité des villes<sup>27</sup>.

Il n'est pas inutile de rappeler que depuis toujours la région était frontalière. Mais la centralisation changeait le sens et la définition de la frontière. La définition traditionnelle et islamique désignait deux types de frontières pour un État musulman : une frontière interne (avec les autres États musulmans, i.e. *Dar-ul islam*) et une frontière externe (avec les États non-musulmans, i.e. *Dar-ul harb*)<sup>28</sup>. Comme Sabri Ateş le soutient — tout en employant cette classification —, jusqu'à la fin de la guerre de 1821-1822, la frontière Perso-ottomane — bien qu'entre deux empires, l'un sunnite et l'autre chiite — était une frontière interne qui distinguait les espaces de souveraineté de deux souverains musulmans concurrents<sup>29</sup>. Le changement dans la perception de cette frontière se concrétisa avec les deux traités d'Erzurum signés en 1823 et en 1848, et avec la destruction des puissances locales. On était toujours loin de pouvoir définir la frontière avec précision, mais on était en train de donner une nouvelle forme à la frontière et à la population frontalière, en fonction des besoins d'un État moderne et centralisateur.

<sup>26</sup> Pour la conscription appliquée comme une méthode afin d'éloigner les hommes des notables, voir l'exemple des Bedir Khans dans S. Ateş, «Empires», *op. cit.*, p. 103-104. L'administration ottomane donnait des titres officiels aux notables depuis XVIII<sup>e</sup> siècle et les reconnaissait comme gouverneur, voir H. İnalçık, «Centralization and the Decentralization in Ottoman Administration», T. Naff & R. Owen (dir.), *Studies in Eighteenth Century Islamic History*, Southern Illinois, 1977, p. 40. Au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la centralisation et la destruction des puissances locales, on commença à envoyer les gouverneurs-notables en dehors de leur région.

<sup>27</sup> M.V. Bruinessen, *Agha*, *op. cit.*, p. 176. Les difficultés des autorités ottomanes pour recruter des bachi-bouzouks pour la guerre de Crimée le confirment, voir S. Ateş, «Empires», *op. cit.*, p. 100-101.

<sup>28</sup> Pour la définition détaillée des deux types de frontières voir R. W. Brauer, *Boundaries and Frontiers in Medieval Muslim Geography*, Philadelphie, 1995, p. 8-11.

<sup>29</sup> S. Ateş, «Empires», *op. cit.*, p. 10.

Les changements dans les frontières perso-ottomane et gréco-ottomane démontrent que l'État central ne considérait plus (ou ne pouvait plus considérer) ses frontières comme une zone de transition de souveraineté incertaine avec les États voisins<sup>30</sup>. Il affirmait sa souveraineté sur sa population et sur son territoire jusqu'aux derniers mètres. Ce changement de la perception de la frontière fut soutenu (ou suivi) par des réformes administratives, militaires et fiscales. Ces réformes étaient les réponses de la Porte à la décentralisation provoquée par l'intégration à l'économie mondiale<sup>31</sup> et par des révoltes à caractère ethnique (autrement dit par le nationalisme). La Porte tentait, comme A. Salzmann le décrit, de refonder l'autorité du pouvoir central et sa souveraineté sur le territoire, sur les ressources et sur les personnes, en utilisant les techniques et les moyens de gestion gouvernementale du monde du XIX<sup>e</sup> siècle : construire des institutions militaires et civiles et renforcer le statut «proto-citoyen» des sujets de l'Empire avec des droits fondamentaux<sup>32</sup>.

L'installation de l'armée régulière dans les provinces fut l'une des actions les plus visibles du pouvoir central en vue de remplacer le gouvernement indirect par un gouvernement direct. En détruisant les puissances locales et en sécurisant davantage les frontières, la politique centralisatrice de la Porte accentuait encore le rattachement de ses sujets à l'État ottoman. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, bien que la Porte fût toujours loin de pouvoir complètement sécuriser les frontières de l'Empire, la question de l'appartenance s'imposa davantage pour les populations frontalières, et particulièrement pour les notables. Les notables épirotes ou de Suleymaniye durent être de plus en plus concernés par la question de l'appartenance. Les alliances des familles de notables avec des États concurrents ou avec des puissances étrangères présentes dans leur région n'avaient pas disparu de la scène. Cependant, soutenir les Ottomans ne signifiait probablement plus seulement être pro-ottoman, mais de plus en plus être ottoman. La transformation de l'organisation du pouvoir politique en un ordre légal-rationnel, centralisé et uniformisé donnait à ce lien une nouvelle nature, propre au XIX<sup>e</sup> siècle de l'Empire. En essayant de réaffirmer pleinement la souveraineté de l'État, la Porte contribuait

<sup>30</sup> En partant de la définition médiévale de la frontière, voir R. W. Brauer, *Boundaries*, *op. cit.*, p. 5-6.

<sup>31</sup> Pour l'intégration de l'Empire à l'économie mondiale et l'effet de ce processus sur les réformes de XIX<sup>e</sup> siècle, voir R. Kasaba, *The Ottoman Empire and World Economy — The Nineteenth Century —*, New York, 1988, particulièrement p. 50-54.

<sup>32</sup> A. Salzmann, «Citizens», *loc. cit.*, p.44-45.

ainsi, bon gré mal gré, à la naissance d'une conscience politique et de valeurs d'allégeance nécessaires à la légitimation d'une intervention probable des sujets du sultan (en tant que «proto-citoyens») dans la sphère politique de l'État.

La conjuration de *Kuleli* était-elle porteuse des demandes des provinces? Était-elle une réaction aux politiques centralisatrices de l'État ottoman? D'abord, précisons que les membres issus des familles de notables de la conjuration ne montrent aucun signe de mécontentement à propos de l'affaiblissement ou de la destruction de leur maison dynastique, qu'aucun conjuré ne défend la décentralisation de l'Empire et que personne ne se plaint des politiques centralisatrices. Deuxièmement, la Porte souligna dès le début, intentionnellement, les origines des conjurés dans toutes ses communications avec la presse et les ambassades. Elle fit ainsi passer un message: il ne s'agit pas d'une conjuration de Stambouliotes, mais d'individus venus de l'extérieur, des provinces, des marges. Or, bien que la plupart des conjurés aient eu des origines provinciales, la conjuration avait été formée à Istanbul, par des habitants d'Istanbul. L'insistance de la Porte sur les origines provinciales des inculpés servait à attribuer à la conjuration une certaine extériorité. Cette extériorité était inscrite dans l'étymologie même du mot «province» et dans la perception de l'administration de la capitale. Ils étaient *taşralı*. C'est-à-dire provinciaux ou, avec une traduction littérale, «ce qui vient de l'extérieur/du dehors»<sup>33</sup>. Quand il s'agissait d'une question de désordre dans la capitale, l'administration ottomane avait de toute façon l'habitude de suspecter d'abord les nouveaux venus<sup>34</sup>. Une des premières questions que la commission chargée des interrogatoires de *Kuleli* posait aux inculpés était la suivante: «Depuis combien de temps êtes-vous (es-tu) à Istanbul?» Elle voulait peut-être savoir si l'inculpé était venu à Istanbul pour participer à la révolte ou non. Mais en même temps elle voulait probablement apprendre si «le danger» était à Istanbul ou s'il venait de «l'extérieur».

<sup>33</sup> Dans un article consacré à la question de la province, M. Aymes souligne également le sens étymologique du mot (*taşra*) et cite ses définitions dans certains lexiques du XIX<sup>e</sup> siècle. D'après M. Aymes, le mot *taşra* sous-entend notamment ce qui est «en dehors de la cité civilisée», voir M. Aymes, «Provincialiser l'empire. Chypre et la Méditerranée ottomane au XIX<sup>e</sup> siècle», *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 62/6, 2007, p. 1317-1318. Pour notre analyse, il est important de souligner que le mot était employé aussi pour distinguer Istanbul (la capitale) du reste de l'Empire, y compris les grandes villes (voir par exemple le dictionnaire Turc-Français de N. Mallouf, éd. 1863 et celui de Sami-Bey Frascbery, éd. 1885).

<sup>34</sup> B. Başaran, «Remaking», *op.cit.*, p. 12-73.

C'était sans doute un signe de persistance d'un préjugé sur les causes de désordres et de crimes à Istanbul. Même si la commission et les inculpés ne trouvaient rien d'étrange dans cette question, du point de vue de la politique centralisatrice de l'Empire, c'était tout de même une question contradictoire. Sous l'effet de l'uniformisation et de la centralisation du pouvoir politique, *taşra* ne se trouvait plus autant extérieure et *Kuleli* en était en quelque sorte la preuve. Malgré la présence de cinq fils de trois différentes familles de notables, venant de deux régions frontalières de l'Empire, la conjuration ne comportait ni revendication particulière pour les notables de province, ni projet de décentralisation. Les conjurés voulaient renverser le sultan parce qu'ils pensaient, tout simplement, que l'Empire et la situation du peuple (notamment les musulmans) se dégradaient. Ceci était, en quelque sorte, un signe de la réussite de la politique centralisatrice de l'Empire.

#### *Le service militaire*

À la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les armées européennes, à commencer par celles de la France et de la Prusse, passèrent à un nouveau système de recrutement: la conscription universelle. Comme un Constituant et officier français l'a formulé devant l'Assemblée en 1789, ce nouveau système nécessitait que «chaque homme, dès que la Patrie est en danger, soit prêt à marcher» et il signifiait que «tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen»<sup>35</sup>. Cette nouvelle perception qui voyait le jour en France impressionna vite son voisin-ennemi. Durant la période 1806-1819, avec une série de réformes, la Prusse élaborait sa réponse politique à la Révolution française<sup>36</sup>. Une des nouveautés les plus importantes issues des réformes était la mise en application du service militaire universel en 1813. Les réformes effectuées dans l'armée ottomane sous le règne de Mahmud II avaient été inspirées principalement par les réformes en Prusse et largement influencées par un lieutenant prussien (Helmut Von Moltke) qui travailla auprès de Mahmud II vers la fin de son règne comme conseiller. Une autre source d'inspiration des réformes

<sup>35</sup> À partir de la citation du discours de Dubois-Crancé dans A. Crépin, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la république (1789-1889)*, Arras, 1998, p. 19.

<sup>36</sup> T. Hippler démontre dans son ouvrage combien les réformes prussiennes étaient liées au même processus que la Révolution française: «l'émergence de l'État moderne» (voir T. Hippler, *Soldats et citoyens: Naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, 2006).

militaires ottomanes était sans aucun doute l'armée de l'Égypte. Influencée fortement par le modèle français (et également par les tentatives des réformes de Selim III), l'armée égyptienne appliquait les techniques «européennes» de l'entraînement et se servait d'un système de conscription presque universelle<sup>37</sup>. L'efficacité des réformes effectuées dans l'armée égyptienne avait fortement attiré l'attention de l'administration ottomane<sup>38</sup>. Quelle que soit l'armée modèle des réformes militaires ottomanes, la conscription universelle en était toujours la plus importante et cruciale composante. Tout comme, ou même peut-être encore plus qu'en France ou en Prusse, l'armée de Mehmed Ali Paşa et notamment la mise en application d'un système de conscription presque universelle contribuèrent au processus de transformation de la population en «citoyens fidèles de l'Égypte»<sup>39</sup>.

Dans le cas de l'Empire ottoman, le nouveau système de recrutement était sans doute aussi l'un des aspects les plus marquants des réformes militaires sur le plan social. La naissance du service militaire signifiait la transformation des sujets du sultan en exécutants de la violence légitime, à commencer par la violence que la centralisation nécessitait. Si l'armée, de même que la police, représentait (et représente toujours) la monopolisation absolue de la violence légitime par l'État, le service militaire signifiait (et signifie toujours) la participation de sujets (citoyens) à la souveraineté par le biais de l'application de cette violence<sup>40</sup>. Au début, seuls les sujets musulmans avaient été soumis à l'obligation du service

<sup>37</sup> Voir K. Fahmy, *All the Pasha's Men*, Le Caire, p. 76-160.

<sup>38</sup> F. Yeşil, «Nizâm-ı Cedid'den Yeniçeriliğin Kaldırılışına Osmanlı Kara Ordusunda Değişim, 1793-1826», thèse de doctorat non-publiée, Hacettepe Üniversitesi, 2009, p. 60. Au début des réformes militaires ottomanes, les militaires égyptiens furent employés dans l'armée pour enseigner les nouvelles techniques aux militaires ottomans (*ibid*, p. 44). En outre, l'appellation de «modèle égyptien» fut parfois préférée par l'administration à celle de «modèle européen» (*frenk*) pour certaines raisons de légitimité. Par exemple, les nouvelles techniques d'entraînement furent nommées en 1825 *misir talimi*, probablement parce que Mehmed Ali Paşa avait déjà obtenu la fatwa pour cet entraînement des militaires (*ibid*, p. 45 n. 197) et que les bureaucrates pensaient que cette appellation empêcherait une réaction éventuelle des militaires et de la population musulmane (G. Yıldız, *Neferin Adı Yok*, Istanbul, 2009, p. 342).

<sup>39</sup> K. Fahmy, *All the Pasha's*, *op. cit.*, particulièrement p. 19, voir également *idem*, «The Nation and Its Deserters: Conscription in Mehmed Ali's Egypt», E. J. Zürcher (dir.), *Arming the State: Military Conscription in the Middle East and Central Asia 1775-1925*, New York, 1999, p. 59-77.

<sup>40</sup> Ici j'emploie principalement l'analyse et le raisonnement de T. Hippler, fondés sur la définition wébérienne de l'État, à savoir, monopole de la violence légitime (voir T. Hippler, *Soldats*, *op. cit.*, p. 9).

militaire dans l'Empire ottoman; seuls les musulmans avaient donc le droit de participer à l'exécution de la violence légitime monopolisée. La position des musulmans comme peuple souverain de l'Empire avait été ainsi soulignée davantage. Même si la charte impériale de 1856 développait le thème de l'égalité entre les communautés religieuses et annonçait pour les sujets non-musulmans de l'Empire le droit de s'inscrire dans les écoles militaires et de faire leur service militaire<sup>41</sup>, ce n'était en fait qu'une «égalité théorique», car la discrimination dans la pratique persistait. Dans la charte impériale, la Porte reconnaissait le devoir des non-musulmans envers l'État et envers la patrie, mais dans la pratique, elle se méfiait d'eux et les empêchait de participer à l'exécution de la violence légitime. Les non-musulmans, quant à eux, ne montraient aucune volonté pour y participer<sup>42</sup>. En conséquence, rien ne changea pour les non-musulmans concernant leur obligation militaire. Ils continuèrent à payer leur *cizye* sous le nom de *bedel-i askeri* au lieu de faire leur service militaire<sup>43</sup>.

La bureaucratie ottomane n'employait toujours pas le mot «citoyen», mais le service militaire et les autres réformes de la période, comme la scolarité obligatoire (1824-1825)<sup>44</sup> ou le Code pénal (1840), étaient un pas de plus vers la formation de la citoyenneté dans l'Empire<sup>45</sup>. Le processus

<sup>41</sup> Pour une traduction française contemporaine des passages concernés, voir L. de Courcy, *Le Hattı Hümayoun*, *op. cit.*, p. 45-46.

<sup>42</sup> En effet le besoin d'augmenter les effectifs militaires durant la guerre de Crimée avait poussé l'administration ottomane en 1855 à abolir le *cizye* et à essayer de recruter des soldats non-musulmans. Les non-musulmans, surtout dans les Balkans, résistèrent fortement à la décision de l'administration centrale. Le gouvernement exempta d'abord les Balkans et les régions frontalières, diminua ensuite le nombre de soldats qu'il voulait recruter parmi la population non-musulmane et enfin renonça à sa décision. Cette expérience détermina également le positionnement de la charte de 1856 qui reconnaissait d'une part le devoir de service des non-musulmans et d'autre part donnait aux seuls non-musulmans le droit de l'acheter (voir U. Gülsoy, *Osmanlı Gayrimüslimlerinin Askerlik Serüveni*, Istanbul, 2000, p. 55-60, 177).

<sup>43</sup> R. H. Davison, *Reform in the Ottoman Empire 1856-1876*, Princeton, 1963, p. 94-95). Le *cizye* est la capitation réservée aux non-musulmans dans les États musulmans; elle fut abolie dans l'Empire en 1856. Le *bedel-i askeri* est la capitation réservée aux non-musulmans contre l'exemption du service militaire, mise en application dans l'Empire en 1856. Bien qu'il y ait trois noms différents (*cizye*, *iane-i askeri* et enfin *bedel-i askeri*), il s'agissait en fait de la même capitation.

<sup>44</sup> Voir note 16, p. 67.

<sup>45</sup> Füsün Üstel, dans son ouvrage sur l'histoire de la citoyenneté dans l'Empire ottoman et en Turquie, considère les réformes dans l'administration civile (dans le sens non-militaire) et les chartes impériales de 1839 et 1856 comme des préparatifs à une perspective de «communauté des citoyens» (voir F. Üstel, «*Makbul Vatandaş*» in *Peşinde: II. Meşrutiyetten Bugüne Vatandaşlık Eğitimi*, Istanbul, 2005, p. 25-27, 33). À l'exception de

de formation de la citoyenneté n'incluait pas complètement les sujets non-musulmans du sultan. La structure hiérarchique de l'organisation traditionnelle de la société ottomane avait été ainsi transmise au processus de construction de la base d'une conscience civique. La légitimité de la hiérarchie entre les communautés religieuses n'était donc plus seulement liée à la religion ou à l'organisation traditionnelle de la société ottomane, elle était également reconnue et reproduite par la nouvelle organisation. Cela justifiait la réaction de Cheikh Ahmed — en tant que soldat ayant combattu dans l'armée ottomane durant la guerre de Crimée — contre l'égalité entre les musulmans et les non-musulmans annoncée par le *Hatt-ı Hümayun* de 1856<sup>46</sup>. Cette pratique effective du rôle de soldat «proto-citoyen» lui permettait peut-être encore moins de comprendre cette «égalité fictive» en droit avec des individus qui, eux, ne pouvaient pas pratiquer les obligations principales d'un «citoyen».

Les réformes militaires concernaient de près le développement d'un autre concept: la patrie. Comme l'étymologie du mot «citoyen» en ottoman le démontre, le concept de «patrie» était la condition préliminaire de la citoyenneté. Le mot citoyen en ottoman ne vient pas de la racine du mot «cité» (comme c'est le cas en français et en anglais), mais de la racine «patrie». Ce mot inventé à partir de la racine *vatan* (en arabe) avec le suffixe *daş* (en turc), et qui veut dire littéralement ceux qui partagent la même patrie, correspond au développement du concept de citoyen chez les Ottomans, où la citoyenneté dans les villes n'a pas été éprouvée par l'expérience, où la bourgeoisie n'eut presque aucun impact sur le développement des droits civiques et où la société civile n'exista pas avant la création de l'État moderne<sup>47</sup>.

certain passages, l'aspect militaire de la création de citoyenneté se trouve en dehors du cadre d'analyse du livre de F. Üstel et le livre n'évoque pas les réformes dans le système militaire. Malgré l'absence d'études sur le sujet, je pense que l'aspect militaire du processus de la création de la citoyenneté était (et est visiblement toujours) déterminant dans la culture politique en Turquie.

<sup>46</sup> Voir note 3, p. 91.

<sup>47</sup> Je dois cette analyse majoritairement à l'article d'Eiko Ikegami, sur la naissance du concept du citoyen au Japon où le mot citoyen est inventé à partir de la racine «country» (*koku*), voir E. Ikegami, «Citizenship and National Identity in Early Meiji Japan, 1868-1889: A Comparative Assessment», *Citizenship, Identity, and Social History — International Review of Social History Supplements*, C. Tilly (dir.), suppl. 3, vol. 40, 1995, p. 185-190. Le *Dictionnaire Français-Turc* de Bianchi (éd. Paris, 1843-1846) démontre que certaines traductions qui précèdent l'apparition du mot *vatan* avaient été faites à partir des mots *şehir*, *medine* (cité). Mais ce groupe de mots n'a visiblement pas survécu long-

Nous ignorons depuis quand exactement le mot *vatan* — qui veut dire, à l'origine, le lieu de naissance ou de provenance — porte le sens de «patrie». D'après B. Lewis, ce nouveau sens ne doit pas dater d'avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>. Le nouveau sens du mot commence à apparaître dans les dictionnaires à partir de 1837<sup>49</sup>. Deux ans plus tard, la charte impériale de 1839 employa le mot deux reprises: une fois pour souligner l'importance de la sécurité (des biens et des personnes) pour que les sujets éprouvent «l'amour de la patrie» (*vatan muhabbeti*); et une deuxième fois pour insister sur l'importance du service militaire comme devoir du peuple pour «la protection de la patrie» (*muhâfaza-i vatan*)<sup>50</sup>.

La définition du service militaire n'excluait pas la nécessité de protection (ou de victoire) de l'islam et de l'État. Le service militaire était toujours décrit dans les règlements militaires comme un devoir (*farz*) du musulman et la preuve de l'allégeance des sujets au sultan<sup>51</sup>. Depuis les réformes militaires de Selim III, les nouvelles techniques employées dans l'armée afin de développer l'obéissance, la motivation et la discipline se

temps: «شهرلو» *chêhirlu*, «يرلو» *ierlu*, «اهل» *ehl*, «اهل مدينة» *ehli médine*. — Les citoyens, les habitants, «مملکت» *ehalii memlêket*. Nous allons revenir sur le thème «patrie, citoyen» à trois reprises, cf. «L'influence de la confrérie *Naksibendi-Halidi* sur *Kuleli*», «Les quarante-huitards, la révolution hongroise et *Kuleli*» et enfin «Les conséquences de *Meslek*».

<sup>48</sup> D'après Bernard Lewis, jusqu'à 1800 le mot *vatan* ne signifiait que le lieu de naissance ou de résidence (qui pouvait être un village, une ville, une province ou un pays). Bien qu'il puisse inspirer un sentiment de loyauté, dit B. Lewis, il n'avait pas plus de signification politique que le mot *home* en anglais (B. Lewis, «French Revolution and Turkey», *Cahier d'histoire mondiale*, vol. 1, n° 1, Paris, 1953, p. 106).

<sup>49</sup> Par exemple, le dictionnaire de Bianchi et Kieffer publié en 1837 traduit le mot *vatan* comme «patrie» (comme deuxième sens) (voir Bianchi et Kieffer, *Dictionnaire Turc-Français*, Paris, Imprimerie royale, 1837 et cf. éd. 1850, et cf. Bianchi *Dictionnaire Français-Turc*, Paris, 1843-1846). J'aimerais signaler également que le mot *vatan* ne se trouve pas dans les éditions de 1837, 1843 et 1850 de ce dictionnaire.

<sup>50</sup> Il s'agit des passages suivants: «... can ve nâmûsundan emîn olduđu halde dahi sîdk u istikâmetten ayrılmayacağı ve işi gücü hemân devlet ve milletine hüsn-i hizmetten ibâret olacağı (...) yani emvâl ve emlâkinden emniyet-i kâmilisi olduđu halde dahi, kendi işi île tevsi-i dâire-i ta'ayyüşle uğraşip ve kendisinde gün-be gün devlet ve millet gayreti ve vatan muhabbeti artib...» et «Asker maddesi dahi ber-minval-i muharrer mevad-ı mülhimmeden olarak, eğerçi muhâfaza-i vatan için asker vermek ahâlinin farza-i zimmeti ise...».

<sup>51</sup> Par exemple, dans le premier article du règlement du recrutement de 1846, le service militaire est défini comme une obligation religieuse (*farz*) pour tous les musulmans (pour la transcription du règlement, voir N. F. Taş, *Tanzîmât'tan Sonra Yayınlanan Kanûn ve Nizâmnameler*, Istanbul, 2000, p. 412-413, 446). D'après le neuvième article du règlement de la marine (*Bahriye nizamnâmesi*), publié en 1849, tous les soldats étaient les fils du sultan. La réglementation utilise cet argument également pour montrer le lien fraternel entre les soldats en soulignant qu'ils sont les fils du même père (le sultan), voir *Bahriye Nizamnâmesi (1849)*, S. Öksüz (éd.), Ankara, 1996, p. 4.

servaient pleinement de l'islam, en employant notamment un imam dans chaque bataillon, en faisant prier (*namaz*) les soldats ensemble et en leur enseignant les obligations de la foi sunnite<sup>52</sup>. Toutefois, l'importance de la sécurité et du service militaire se concrétisait, comme la charte impériale en témoigne, également par l'intermédiaire du concept de la patrie.

L'armée ottomane recrutait les jeunes musulmans entre 20-25 ans pour qu'ils remplissent leur obligation religieuse (*farz*), pour qu'ils protègent l'État, la religion et aussi la patrie. Du moins, c'est ainsi que l'administration ottomane l'expliquait. Insistait-on sur le concept de «patrie» durant la durée du service militaire? Enseignait-on «l'amour de la patrie» dans les casernes, dans les écoles militaires — tout comme on en parlait dans la charte impériale<sup>53</sup>? À l'exception de la place considérable de l'islam sunnite dans l'éducation des soldats, nous ne connaissons rien du côté idéologique de l'enseignement dans l'armée durant cette période, et nos questions sont pour l'instant destinées à rester sans réponse<sup>54</sup>. Cependant, la nature de la pratique du service militaire nous permet d'émettre

<sup>52</sup> F. Yeşil, «Nizâm-ı Cedid'den», *op. cit.* p. 82-84. L'islam sunnite était enseigné notamment à partir du *Risale-i imam Birgivi* écrit au XVI<sup>e</sup> siècle (*ibid*); pour une courte description en français du livre de Birgivi Mehmed Efendi, voir E. Yüksel, «Les idées religieuses et politiques de Mehmed Al-Birkéwi (929-981/1523-1573)», thèse de doctorat non publiée, Université de Paris-Sorbonne, 1972, p. 63-64; pour une traduction en français du livre, voir Mohammed Ben Pir-Ali Elberkevi, *Exposition de la foi musulmane*, M. Garcin de Tassy (trad.), Paris, 1822, p. 1-101. Le règlement de la marine souligne d'ailleurs dans ses deux premiers articles que tous les personnels de la marine impériale doivent faire leurs prières cinq fois par jour et tous ensemble avec les autres dans leur bataillon (ou navire). Après la dernière prière du jour, ils doivent être enseignés par l'imam du bataillon (ou du navire) sur les sujets religieux (*Bahriye Nizamnamesi*, *op. cit.*, p. 2).

<sup>53</sup> D'après J. J. Reid, la présence de motivations patriotiques dans l'armée ottomane avant 1880 est assez douteuse, car il y avait une forte présence de généraux européens (J. J. Reid, *Crisis*, *op. cit.*, p. 60). À cause de l'insuffisance de données, nous ne pouvons pas confirmer ou infirmer l'importance de ces motivations patriotiques dans l'armée ottomane. Cependant, les généraux étrangers ne pouvaient pas être considérés *a priori* comme un obstacle face au développement du patriotisme ottoman. Comme nous allons en discuter dans le sous-titre concernant les réfugiés hongrois, ils peuvent même être considérés comme des porteurs de la notion de patriotisme.

<sup>54</sup> Nous pouvons multiplier les questions. Par exemple comment résolvait-ils le problème de communication entre les soldats qui venaient d'ethnies différentes et ne parlaient pas forcément la même langue? Enseignaient-ils une langue (le turc?) dans l'armée? Un document daté de 1827, nous montre que durant les premiers temps de la nouvelle armée, les commandants européens pouvaient parfois être obligés de se servir de deux traducteurs (un de leur langue au turc, et un deuxième du turc en arabe par exemple) pour communiquer avec les simples soldats de la nouvelle armée qui ne parlaient pas le turc; voir H. Erdem, «Recruitment for the "Victorious Soldiers of Muhammad" in the Arab Provinces, 1826-1828», I. Gershoni, H. Erdem & U. Woköck (dir.), *Histories of the Modern Middle East, New Directions*, Londres, 2002, p. 200-201.

certaines hypothèses sur ses effets probables sur les sujets musulmans de l'Empire.

Il n'est pas difficile d'imaginer que, pour la plupart des recrutés, le service militaire était une première sortie en dehors de leur village/ville natal et une première occasion de connaître les autres villes et les autres sujets ottomans issus des autres villages/villes. Ces soldats n'y étaient d'ailleurs plus pour remplir le nombre des soldats demandés des puissances locales de leur région. Ils étaient recrutés (du moins en principe) par l'autorité centrale<sup>55</sup>. Qu'ils en aient été conscients ou pas, et que ce point ait été ou non accentué durant leur éducation dans l'armée, ils constituaient un «ensemble» et un «nous», étant «les fils du sultan» et «les frères de la patrie»; ils disposaient ainsi de plus d'éléments de compréhension pour saisir le mot *vatan* dans son nouveau sens. Majoritairement âgés de 20 à 50 ans en 1859, les conjurés de *Kuleli* faisaient partie des premières générations qui avaient connu l'obligation du service militaire et 19 inculpés sur 41 étaient des militaires de métier. Tous musulmans, majoritairement militaires ou anciens soldats (ayant combattu durant la guerre de Crimée), ils se trouvaient, en quelque sorte, «parmi les premiers» prêts à être influencés par la (re)naissance du concept de patrie et par l'apparition de la nouvelle valeur d'allégeance qui lui était attachée, à savoir le «patriotisme»<sup>56</sup>.

Cette nouvelle valeur d'allégeance était censée créer une certaine marge de manœuvre légitime — mais pas légale — pour une intervention des sujets dans la sphère politique de l'État. La grande majorité des membres de *Kuleli* avait combattu dans l'armée, contre les ennemis de la religion, de l'État et de la patrie (des musulmans). Ils n'acceptaient ni la défaite, ni le *Hatt-ı Hümayun* de 1856. Ils voulaient vraisemblablement continuer à défendre les intérêts de la patrie (des musulmans) et ils pensaient avoir le droit légitime de la défendre contre les dirigeants de l'État

<sup>55</sup> Bien évidemment, le service militaire ne supprimait pas les distinctions entre les classes sociales. Les riches pouvaient envoyer un esclave ou un paysan pauvre pour qu'il fasse le service militaire à leur nom (voir l'article 28 du règlement de 1846 dans N. F. Taş, *Tanzîmât'tan*, *op. cit.*, p. 424-425). En outre, il est évidemment impossible de dire que les puissances locales ne se mêlaient pas du recrutement des soldats et de la réorganisation militaire et ne tentaient pas d'utiliser le nouveau système à leur profit (voir M. Çadırı, «Anadolu'da Redif Askeri Teşkilatı», *TAD*, vol. 8-12, n° 14-23, Ankara, 1975, p. 63-75).

<sup>56</sup> Afin de préciser les limites de ce constat et de pouvoir distinguer les prémices de ce «patriotisme» de celles de l'«ottomanisme», précisons qu'aucun inculpé ne se dit «ottoman» durant les interrogatoires. Ils se définissent avant tout à partir de leur identité ethnique ou de leur lieu de naissance.

et même contre le souverain. Hidayet Efendi (n° 27) expliqua devant la commission — avec une voix timide — qu'ils voulaient que l'État respecte les demandes de la religion et de la patrie et ne gaspille pas le trésor et le bien public des musulmans. Le général Hüseyin Daim Paşa tenta de se justifier face à la commission en insistant sur son *gayret-i vatan*<sup>57</sup> — une expression indiquée par le dictionnaire Français-Turc de Bianchi (éd. de 1846) comme le premier équivalent de «patriotisme»<sup>58</sup>.

La commission chargée des interrogatoires tente de comprendre, avec des questions posées de manière accusatrice, pourquoi ces conjurés, des gens ordinaires, ont voulu se mêler des affaires de l'État; pourquoi, par exemple, un scribe à Tophane, comme Arif Bey, avait noté dans un cahier des projets de réformes qui ne devaient concerner que l'État<sup>59</sup>. Ces confrontations entre la commission et les inculpés démontrent combien la marge de manœuvre était limitée pour une conscience patriotique politisée. Les réponses des inculpés sont presque toujours évasives, la plupart du temps justifiées par les causes de la religion et de la «nation» musulmane. Malgré la présence de rares passages, tels ceux de Hüseyin Daim Paşa ou de Hidayet Efendi où le patriotisme est évoqué comme un motif spécifique, ce patriotisme restait «caché» derrière «la cause de l'islam» et autres expressions qui renvoyaient à la protection des valeurs et du statut de la communauté musulmane<sup>60</sup>. Ce patriotisme dominé par la religion n'était pas seulement né du rôle déterminant de la tradition musulmane dans leur perception de l'ordre social, mais également des valeurs patriotiques et civiques reproduites principalement par le biais de la réorganisation de l'armée ottomane. Ces valeurs étaient destinées aussi aux membres de la «nation» musulmane de l'Empire, aux «protocitoyens» en priorité de l'État.

### L'influence de la confrérie *Nakşibendi-Halidi* sur *Kuleli*

L'un des axes les plus souvent soulignés de l'incident de *Kuleli* par les chercheurs est sa caractéristique *Nakşibendi-Halidi*<sup>61</sup>. On a même ten-

<sup>57</sup> Hidayet, n° 27, p. 2 verso et Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 1 verso. Nous allons revenir sur les paroles de Hidayet Efendi et sur l'expression du pacha dans le sous-titre «Une confrérie politique?».

<sup>58</sup> «PATRIOTISME, s. m., (غیرت وطن) *ghäiretti vathan*, (وطن غیرتکشلی). *vathan ghäiretkechligi*, a., -t.; (حب وطن) *hubb ul-vathan*».

<sup>59</sup> Au sujet des écrits d'Arif Bey, voir le sous-titre «Une conjuration inspirée par les Tanzimat? (Qu'avait écrit Arif Bey?)».

<sup>60</sup> Nous allons développer ce point dans le sous-titre «La religion, l'État et la patrie».

<sup>61</sup> Voir Ş. Mardin, *Religion and Social Change in Modern Turkey: The Case of Bediüzz-*

dance à considérer la conjuration comme une des premières organisations politiques *Nakşibendi* dans l'Empire. Compte tenu du nombre des membres affiliés à la confrérie, son influence sur la conjuration était, certes, indéniable. Mais comme nous l'avons déjà démontré<sup>62</sup>, la conjuration n'était pas exclusivement *Nakşibendi* et sa seule source d'influence n'était pas cette confrérie. Dans ce sous-chapitre, nous présenterons d'abord une courte histoire de la place de la politique dans la pensée *Nakşibendi* et nous soulignerons ses caractéristiques principales et ses positionnements politiques. Dans un second temps, nous retracerons les similarités entre la conjuration et la confrérie afin de pouvoir discuter son influence probable.

### Une confrérie politique?

Cheikh Ahmed, natif de Suleymaniye était, comme la plupart des conjurés, de la confrérie *Nakşibendi*, plus précisément de la branche *Halidi*. Au Kurdistan, jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la confrérie des *Kadiri* qui était la plus présente. Cependant, entre 1811-1820, la confrérie *Nakşibendi* connut une expansion extrêmement rapide dans les régions kurdes. Après une dizaine d'années de séjour auprès de son maître en Inde, un cheikh appelé Ziyaeddin Halid Shahrazuri (1776/1780-1827) et connu sous le nom de Cheikh (ou Mevlana) Halid revint en 1811 à Suleymaniye. C'est son retour qui marque le début de cette expansion rapide.

Après son retour, Cheikh Halid ne resta que quelques mois à Suleymaniye. Les attitudes hostiles des cheikhs *Kadiri* et des princes Baban l'obligèrent à quitter Suleymaniye et à rejoindre à Bagdad où il resta jusqu'à 1823. Et c'est de Bagdad qu'il propagea la confrérie dans les régions kurdes avec une extrême efficacité. Les équilibres politiques de la ville de Bagdad, l'attitude des gouverneurs ottomans, la structure de l'organisation de la confrérie, et la réponse efficace de la confrérie de *Nakşibendi* à l'impérialisme européen furent les moteurs de cette propagation.

*zaman Said Nursi*, New York, 1989, p. 59; *idem*, «The Nakşibendi Order in Turkish History», R. Tapper (dir.), *Islam in Modern Turkey*, Londres, 1991, p. 131; H. Algar, «Political Aspects of Naqshbandi History», M. Gaborieau, A. Popovic & T. Zarcone (dir.), *Naqshbandis*, Istanbul, 1990, p. 140; B. Abu-Manneh, «The Porte and The Sunni-orthodox Trend in the Later Tanzimat», *Studies on Islam and the Ottoman Empire in the 19th century (1826-1876)*, Istanbul, 2001, p. 125-127.

<sup>62</sup> Voir le sous-titre «Les relations entre les conjurés: Les frères *Nakşibendi*, les compatriotes et les collègues».

Quand Cheikh Halid arriva à Bagdad, depuis une décennie la ville assistait à l'expansion du mouvement *Salafi*. Issue des *Wahhabites*, ce mouvement était principalement soutenu par les oulémas et familles notables arabes de la ville. Ni la Porte, ni les familles élites kurdes n'étaient satisfaites de l'expansion du Wahhabisme dans la région par la voie des *Salafi*. C'est sur cette crainte des *Salafi* que s'appuya Cheikh Halid pour trouver un fort soutien à Bagdad. Avec l'aide financière du gouverneur et d'une des principales familles kurdes de Bagdad (les Haydari), il eut son premier *zaviye* (en 1815) et propagea sa confrérie parmi les Bagdadiens, particulièrement parmi les notables et oulémas<sup>63</sup>.

Les autorités ottomanes, au moins, au début, étaient favorables à l'expansion de la confrérie, mais il ne s'agissait pas uniquement d'une position prise à l'encontre des *Wahhabites*. Ils avaient une autre préoccupation, peut-être même plus urgente. Comme nous l'avons déjà précisé dans le chapitre précédent, le processus de centralisation dans l'Empire était en cours et l'affaiblissement des pouvoirs locaux était un des objectifs principaux de cette stratégie. La confrérie *Kadiri* était la principale organisation religieuse dans le territoire Baban et le cheikh de cette confrérie (qui était également le chef de la tribu Barzinci) entretenait d'excellentes relations avec la principauté Baban<sup>64</sup>. Quand cheikh Halid rentra d'Inde, ses activités qui visaient à propager la confrérie *Nakşibendi* dans la région, menacèrent cette superposition du pouvoir et de l'ordre religieux. Le cheikh *Kadiri* et les princes Baban y virent une menace à l'unité de la principauté. Ils prirent une position très hostile envers Cheikh Halid et ils voulurent même le faire lyncher<sup>65</sup>. D'un point de vue stratégique, c'était donc tout à fait logique que les autorités ottomanes soutiennent Cheikh Halid, qui dérangeait leur rival local. En outre, Cheikh Halid, même dans ses prières, évoquait la nécessité de soutenir les Ottomans et méprisait les Perses chiites, autre rival des Ottomans dans la région. Davud Paşa, le gouverneur de Bagdad soutint Cheikh Halid et la propagation de la confrérie *Nakşibendi* parmi les Baban sans aucune hésitation. Cette alliance entre Cheikh Halid et les Ottomans dura jusqu'en 1819. Bien que l'expansion de la confrérie dans la région cor-

<sup>63</sup> Pour la relation de cause à effet entre l'expansion du mouvement *Salafi* et de la confrérie *Halidi*, voir B. Abu-Manneh, «Salafiyya and the Rise of the Khalidiyya in Baghdad in the Early Nineteenth Century», *WI*, vol. 43, n° 3, 2003, p. 349-373.

<sup>64</sup> H. Hakim, «Mawlanâ Khâlid et les pouvoirs», M. Gaborieau, A. Popovic & T. Zarcone (dir.), *Naqshbandis*, Istanbul, 1990, p. 363.

<sup>65</sup> *Ibid.* p. 367.

responde aux besoins de la stratégie ottomane, la Porte ne voulait pas voir la confrérie s'étendre en dehors des régions kurdes, et surtout pas à Istanbul. Quand Cheikh Halid franchit cette frontière, il perdit le soutien du gouverneur de Bagdad<sup>66</sup>. Cependant, la publication en 1826 d'un firman impérial interdisant les activités des cheikhs *Halidi* à Istanbul indique qu'à cette date la confrérie s'était déjà propagée à Istanbul et y avait affilié — comme le firman le précise — «beaucoup de notables et de savants»<sup>67</sup>.

L'expansion rapide de la confrérie repose également sur son schéma d'organisation, beaucoup plus efficace et prédisposé à une expansion autonome que l'ordre *Kadiri* (la confrérie principale des Kurdes). Plusieurs successeurs de Cheikh Halid sont devenus cheikhs eux mêmes et, parmi eux, certains ont même nommé leurs successeurs<sup>68</sup>. Cette forme d'organisation, beaucoup plus décentralisée que les autres confréries, permettait aux *Nakşibendi-Halidi* de multiplier le nombre des cheikhs et d'affiliés en peu de temps et de se propager ainsi dans l'espace géographique musulman<sup>69</sup>.

Le dernier facteur d'expansion de la confrérie est la convergence des changements sociopolitiques au Kurdistan avec les principes et la perspective politique de la confrérie. Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'impérialisme européen devenait de plus en plus présent au Kurdistan et l'armée ottomane — parfois encadrée par des officiers allemands — détruisait les principautés kurdes semi-indépendantes en vue de la centralisation. D'après M. V. Bruinessen, ces changements sociopolitiques

<sup>66</sup> Pour l'attitude des Ottomans dans la région contre les *Nakşibendi-Halidis*, voir H. Hakim, «Confrérie», *op. cit.*, p. 207-210 et *idem*, «Mawlanâ Khâlid», *loc. cit.*, p. 366-69. Pour l'expansion de la confrérie *Halidi* à Istanbul, voir B. Abu-Manneh, «The Naqshbandiyya-Mujaddidiyya in the Ottoman Lands in the Early 19<sup>th</sup> Century», *WI*, vol. 22, n° 4, 1982, particulièrement p. 23-29.

<sup>67</sup> Pour la traduction en français du firman voir H. Hakim, «Confrérie», *op. cit.*, p. 210 ou *idem*, «Mawlanâ Khâlid», *loc. cit.*, p. 368-69. Au début des années 1820, plusieurs adhérents de Cheikh Halid avaient déjà été bannis d'Istanbul (B. Abu-Manneh, «The Naqshbandiyya», *loc. cit.*, p. 25).

<sup>68</sup> M. V. Bruinessen, *Agha*, *op. cit.*, p. 225-228. M. V. Bruinessen explique avec des graphiques le modèle d'organisation de la confrérie *Nakşibendi* et le compare avec celui des *Kadiri*. Cependant, comme nous l'observons dans la lettre de Cheikh Halid qui interdit à Cheikh İsmail au Caucase de recruter des disciples en son propre nom, l'autonomie des cheikhs n'était, bien évidemment, pas sans limite; voir B. Abu Manneh, «Khalwa and Râbita in the Khalidi Suborder», M. Gaborieau, A. Popovic & T. Zarcone (dir.), *Naqshbandis*, Istanbul, 1990, p. 296.

<sup>69</sup> Les *Halidi* ont rapidement atteint des régions en dehors du territoire ottoman, comme le Caucase ou l'Indonésie.

produirent deux effets qui attirèrent les cheikhs vers la politique. Premièrement, la destruction des pouvoirs locaux et le vide ainsi laissé permirent aux cheikhs d'affirmer leur autorité dans la région. Les fonctionnaires ottomans ne disposaient pas de suffisamment d'autorité et de légitimité pour gérer les conflits incessants entre les tribus, mais les cheikhs, eux, — particulièrement ceux qui ne s'associaient à aucune tribu en conflit — avaient ce pouvoir. En gérant les conflits, les cheikhs acquerraient non seulement un rôle de leader politique, mais ils obtenaient également une supériorité politique par rapport aux autres autorités, notamment les chefs de tribus et les autorités gouvernementales. Deuxièmement, l'impérialisme européen accompagné de missionnaires chrétiens avait créé, chez les Kurdes, une inquiétude vis-à-vis des chrétiens et une sensibilité à la propagande qui soulignait leur identité musulmane. Dans ces conditions, c'est tout naturellement, selon M. V. Bruinessen, que les cheikhs voulurent ajouter une dimension politique à des sentiments anti-étrangers et antichrétiens<sup>70</sup>.

Vu leur bagage théologique et leur arrière-plan historique, les *Nakşibendi* étaient bien placés pour profiter de ces changements. Dans la tradition *Nakşibendi*, l'activité politique n'était pas exclue, elle était même conseillée. Un des onze principes de la confrérie *Nakşibendi* — précisément le quatrième — est *halvet dar encümen*<sup>71</sup>: «La solitude dans la société/foule». Selon ce principe, le disciple doit toujours suivre le verdict de la religion, qu'il soit en société ou isolé. Les interprétations de ce principe ne le limitaient pas à la foi du disciple, mais lui attribuaient également un sens politique<sup>72</sup>. Déjà au XV<sup>e</sup> siècle, tout en se référant à ce principe, Übeydullah Ahrar<sup>73</sup> (d. 1490) défendait «l'activité politique pour l'intérêt de la prospérité musulmane et pour servir Dieu»<sup>74</sup>. Il croyait d'ailleurs à la nécessité de «se mettre en contact avec les rois et

<sup>70</sup> Voir M. V. Bruinessen, *Agha*, op. cit., p. 229.

<sup>71</sup> *خوارت دار انجمن*. Pour une liste des onze principes avec de brèves explications, voir H. Hakim, «Confrérie», op. cit., p. 49-52 et M. A. Khan & S. Ram, «Naqshbandi order of Sufism», *Encyclopaedia of Sufism*, vol. 12, Nouvelle Delhi, 2003, p. 35-36.

<sup>72</sup> Pour une brève explication de la transformation du principe soufi *halvet dar encümen* en un modèle de comportement encourageant la participation des *Nakşibendi* à la vie politique et économique, voir Jo-An Gross & A. Urunbaev, *The Letters of Khwaja Ubayd Allah Ahrar and His Associates*, Leyde-Boston, 2002, p. 16 note n° 46.

<sup>73</sup> Il peut être nommé comme le deuxième plus important cheikh *Nakşibendi* après le fondateur Bahaddin *Nakşibend* (d. 1389).

<sup>74</sup> H. Algar «The Naqshbandiyya Order: A Preliminary Survey of its History and Significance», *Studia Islamica*, n° 44, 1976, p. 134-135, 150.

de conquérir leurs âmes afin d'atteindre les objectifs des musulmans»<sup>75</sup>. C'est au XVII<sup>e</sup> en Inde, avec la fondation de la branche *Müceddidî* (rénovateur) par Cheikh Ahmed Sirhindi (1564-1624), que la place de la politique est devenue encore plus visible et importante. D'après le fondateur de la branche, «le jour de la résurrection les individus seront jugés sur leur adhésion à la charia et non pas sur leurs expériences soufies»<sup>76</sup>. Il mettait ainsi l'expérience de la vie quotidienne avant l'expérience soufie et définissait le vrai fidèle comme celui qui travaille pour le règne de la morale sunnite<sup>77</sup>.

Cheikh Halid avait passé dix années en Inde avant de rentrer à Suleymaniye. Ce long séjour dans un pays où se multipliaient les réactions contre le gouvernement britannique et les appels des cheikhs pour combattre l'occupation au nom de la religion, peut être considéré comme une étape importante de son apprentissage politique<sup>78</sup>. Quand il revint à Suleymaniye en 1811, son apprentissage religieux et politique en Inde lui servit sans doute à propager la confrérie dans son pays natal. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les conditions au Kurdistan favorisaient le passage des leaders religieux à des rôles politiques, et Cheikh Halid et ses cheikhs, issus d'une telle tradition, étaient déjà prêts.

#### *Les références directes à la confrérie*

Les raisons mentionnées plus haut pour expliquer l'expansion rapide de la confrérie dans les régions kurdes au début du XIX<sup>e</sup> siècle nous permettent également de mieux saisir la tradition et la pratique sur lesquelles Cheikh Ahmed et les conjurés *Nakşibendi-Halidi* se fondaient.

<sup>75</sup> H. Algar, «Political Aspects», loc. cit., p. 126. Pour Übeydullah. Ahrar et son rôle politique, voir également Jo-An Gross & A. Urunbaev, *The letters*, op. cit., particulièrement p. 14-17.

<sup>76</sup> B. Abu-Manneh, «The Naqshbandiyya-», loc. cit., p. 14.

<sup>77</sup> Ş. Mardin, «The Nakşibendi», loc. cit., p. 126. Le développement de la place du politique dans la pensée *Nakşibendi* que nous venons de résumer ici fait l'objet de débats, se focalisant notamment sur la place attribuée à Cheikh Sirhindi dans cette évolution. Nous pouvons évoquer trois principales positions prises à ce sujet. Pour une interprétation qui attribue une place mineure à la politique dans la pensée soufie de Cheikh Sirhindi, voir Y. Friedmann, *Shaykh Ahmad Sirhindi An outline of His Image in the Eyes of Posterity*, Montreal-Londres, 1971, p. 114; pour une interprétation qui accentue le côté politique de la pensée du cheikh, tout en critiquant la perception du concept de politique de Y. Friedmann, voir B. Abu-Manneh, «The Naqshbandiyya-», loc. cit., p. 12-17 et Ş. Mardin, «The Nakşibendi», loc. cit., p. 124-127; enfin pour la troisième position qui admet le rôle politique de Cheikh Sirhindi, mais qui le trouve trop accentué, voir H. Algar, «Political Aspects», loc. cit., particulièrement p. 131.

<sup>78</sup> B. Abu-Manneh, «The Naqshbandiyya-», loc. cit., p. 16.

Comme nous l'avons déjà constaté, *Kuleli* était une organisation où il y avait une forte présence des membres *Nakşibendi*<sup>79</sup>. Cependant, les références directes à la confrérie *Nakşibendi* sont extrêmement rares dans les interrogatoires, mis à part les réponses aux questions très peu nombreuses à propos de la probable appartenance des inculpés cheikhs à une confrérie. Pour un document portant sur une conjuration composée majoritairement de membres *Nakşibendi* et contenant plusieurs centaines de pages manuscrites, il est surprenant qu'il n'y ait qu'un seul conjuré qui se réfère directement et ouvertement à la confrérie pour expliquer la raison de son adhésion.

«Nous étions en train de parler un jour avec Cheikh Ahmed, de la confrérie. J'ai dit que si seulement il y avait quelqu'un comme Hazretî Mevlana [i.e. Cheikh Halid], nous pourrions devenir ses disciples. Ahmed Efendi m'a dit que si un homme devient l'adepte de quiconque et suit le chemin du Dieu, il devient Mevlana. Et par la suite il m'a dit: "nous avons fondé une conjuration (*ahd*) entre quelques personnes, voudrais-tu y participer?"<sup>80</sup>»

C'est ainsi qu'Ali Bey (n° 8) raconte comment il a apposé son cachet sur le serment. Cependant, personne — pas même Ali Bey et les membres cheikhs *Nakşibendi* — ne se réfère aux principes de la confrérie en expliquant les raisons de la fondation de la conjuration, en parlant de ses projets, ou en justifiant ses objectifs. Dans un des rares exemples où les inculpés parlent de la confrérie *Nakşibendi*, nous constatons même que Cheikh Fezullah (n° 22) évoque la confrérie comme une preuve de sa fidélité au Sultan Abdülmeçid: ce sultan avait fait construire le tombeau de Cheikh Halid à Damas et avait gagné ainsi les cœurs des *Halidi*<sup>81</sup>.

<sup>79</sup> Voir le sous-titre «Les relations entre les conjurés: les frères *Nakşibendi*, les compatriotes et les collègues».

<sup>80</sup> «bir gün tarikatden bahs eder iken ben dahi hazreti Mevlana gibi bir zat olsa da ona inabe etsek Ahmed Efendi dahi bir adam kime inabet eder ve hazreti mevlanın yolunu tutar ise işte o hazreti Mevlana olunur dedi ve sonra birkaç kişi ile beynimizde bir ahd vardır sen de ona dahil olur musun deyu söyledi» (Ali Bey, n° 8, p. 9 recto-verso).

<sup>81</sup> «Ahmed Efendi bana biz isteriz ki bu devleti tebdil edelim ancak bu devleti birisinin duası altında olub onu tutarak bu cihetle zafer bulamıyoruz bizim tedbirimize mani oluyor o cihetle biz de keşfe ve istihare ve istihrac ile bulduk o zat sensin dedi ancak bu iş senin himmetin ile olacak dedi ona cevab olarak bu padişahımızın üzerinde dua vardır cümleden birisi tahta çülüs ettiği sene pederimiz makamında Şam-ı şerifde Şeyh Halid Efendimizin türbesini bina ederek irad yapırdı ve cem-i tarike ilan oldu kendisinin üzerine bu kadar ehl-i kulubun duası vardır ben de ancak duacıyım fakat hayırlısına dua ederim ol vakit bana sen gönülünü onun üzerinden alsan bizim bu muradımız hasıl olurdu ol zaman biz de senin hemen duanı isteriz dedi bu kadar oldu» (Cheikh Fezullah, n° 22, p. 6 verso - 7 recto). Abdülmeçid avait approuvé la construction du mausolée de Cheikh Halid et un grand *zaviye* au nom de Cheikh Halid (entre 1842-1846). Il avait d'ailleurs assigné des

Même s'il s'agit peut-être une manœuvre de Cheikh Fezullah afin de prouver sa fidélité au sultan et de sauver la confrérie d'une probable répression, ce que l'inculpé avait dit à la commission au sujet de la réputation d'Abdülmeçid parmi les *Nakşibendi* n'était pas une invention. Les *Nakşibendi* l'appelaient même «le plus clément des sultans ottomans», puisqu'il avait fait construire le tombeau de Cheikh Halid<sup>82</sup>.

Si les références ouvertes à la confrérie *Nakşibendi* dans l'acte judiciaire sont rares et ambiguës, détecter les traces d'une perspective *Nakşibendi* dans *Kuleli* est une tâche encore plus difficile. Comme nous allons le voir dans les pages suivantes, bien que certains parallélismes puissent être évoqués, il est presque toujours impossible de présenter la confrérie comme l'unique source des pensées politiques à l'origine de ces parallélismes; ce qui ne signifie pas que l'Ordre n'ait eu aucune influence sur *Kuleli*. Dès lors que la confrérie était rentrée dans l'espace politique, il était tout à fait normal que ses positionnements politiques montrent certaines similarités avec les pensées et courants politiques contemporains et qu'elle ait une sensibilité aux principales inquiétudes politiques de l'opinion publique ottomane (notamment de l'opinion publique musulmane). Pour éviter le piège d'une réflexion téléologique, qui se focaliserait seulement sur l'authenticité *Nakşibendi*, nous allons essayer de démontrer les parallélismes entre trois craintes politiques partagées par le public ottoman, les conjurés de *Kuleli* et l'ordre *Nakşibendi-Halidi*.

#### *La peur de la perte: identité, religion et statut*

L'une des principales divergences d'appréciation des options politiques de la conjuration entre la version de la Porte et celle des ambassades porte sur les Ottomans non-musulmans et les Européens. La Porte tenta de présenter la conjuration comme un regroupement fondamentaliste très hostile envers les non-musulmans, tandis que les ambassades y virent une organisation plus «ouverte» au sujet des réformes portant sur la population non-musulmane de l'Empire. Au-delà des motivations politiques forcément divergentes de la Porte et des ambassades, les déclarations des inculpés alimentèrent également ces interprétations opposées. Les conjurés ne montraient certes aucune hostilité vis-à-vis des non-

*vakif* pour leur entretien, voir B. Abu-Manneh, «The Islamic Roots of the Gülhane Rescript», *Studies on Islam and the Ottoman Empire in the 19th Century (1826-1876)*, Istanbul, 2001, p. 85.

<sup>82</sup> Voir B. Abu-Manneh, «The Islamic», *loc. cit.*, p. 86, avec la citation d'un ouvrage sur l'histoire des *Nakşibendi* publié en 1308 (1890-1891) au Caire et en Arabe.

musulmans, mais ils affirmèrent de manière fréquente et claire qu'ils militaient en faveur d'une domination des musulmans au nom de la loi divine et de l'intérêt de la communauté musulmane. Ils pensaient vraisemblablement que la situation des musulmans et de l'islam se dégradait et que cela était inacceptable.

Depuis la sécession de la Grèce en 1821, l'opinion publique musulmane craignait de plus en plus de perdre sa domination, son identité et même sa religion<sup>83</sup>. Avec la convention de 1838, et les firmans impériaux de 1839 et surtout de 1856, la population non-musulmane de l'Empire avait accédé à une certaine égalité, au moins de principe, avec les musulmans, et les Européens avaient obtenu des privilèges et élargi leur marge de manœuvre. Avec le *Hatt-ı Hümayun* de 1856, le rôle joué par les puissances européennes dans ces changements devint évident. Comme nous l'avons précisé plus haut, grâce à ses origines historiques, le positionnement politique *Halidi* était particulièrement sensible à l'impérialisme européen et avait déjà un discours qui correspondait aux craintes de l'opinion publique musulmane<sup>84</sup>.

L'inquiétude à propos de l'identité musulmane s'exprimait dans les interrogatoires surtout sous forme de critiques de la «décadence» ou de la «dégénérescence». Dans la capitale, tout d'abord, par suite de l'expansion du commerce avec les pays européens (notamment après la convention de 1838), un rapide changement dans la vie quotidienne s'était fait sentir. Désormais, on pouvait au départ d'Istanbul atteindre plus rapidement les villes européennes que les villes ottomanes géographiquement plus proches<sup>85</sup>. La vie à l'européenne entrait dans la ville par le port et

<sup>83</sup> B. Abu-Manneh considère les réactions émotionnelles au niveau officiel et public comme des facteurs contribuant à la propagation de la confrérie *Nakşibendi-Halidi* (B. Abu-Manneh, «The Naqshbandiyya», *loc. cit.*, p. 9, 22-23).

<sup>84</sup> Bien que la plupart soient postérieures à la période de Cheikh Halid et Cheikh Ahmed, H. Algar cite plusieurs révoltes, résistances et incidents organisés par les *Halidi* contre l'occidentalisation et la domination étrangère, en Extrême-Orient, en Russie, et notamment en Turquie (H. Algar, «The Naqshbandiyya», *loc. cit.*, p. 150-152).

<sup>85</sup> Comme Ç. Keyder, Y. E. Özveren et D. Quataert le soulignent pour les villes-ports: «...as late as the turn of the twentieth century, sea routes were much faster and cheaper than land routes. Hence, not only were many port-cities ethnically and culturally differentiated from their hinterlands, but also they were not well connected with them until the realization of expensive railway and carriage projects» («Port Cities in the Ottoman Empire: Some Theoretical and Historical Perspectives», *Review*, vol. 16, 1993, p. 556). La différence signalée ici peut être observée également entre les quartiers d'une ville. Comme nous le constatons entre Galata (où se trouvait le port) et Üsküdar (où était la porte de la ville pour toutes les caravanes venant d'Asie) (voir B. Onaran, «A Traditional», *op. cit.*, p. 48-57).

s'étendait dans les quartiers alentours, Galata et Beyoğlu, qui étaient d'ailleurs historiquement des quartiers non-musulmans<sup>86</sup>. Ce sont ces quartiers qui seront décrits par les romanciers ottomans — depuis la naissance du genre dans les années 1860-1870 — comme les lieux de la vie décadente par définition.

La crainte d'une décadence ou dégénérescence n'était, certes, pas propre à cette période, mais à partir des deux dernières décennies de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les transformations des modes de vie s'accrochèrent. Si, pour les Stambouliotes, les changements étaient si rapides et si visibles, pour ceux qui venaient des provinces, ils devaient être encore plus choquants<sup>87</sup>. Nous pouvons donc supposer que les membres immigrés ou provinciaux de *Kuleli* étaient d'autant plus susceptibles de reproduire un discours sur la décadence et d'être sensibles à un tel discours.

Dans les interrogatoires, certaines paroles attribuées à Cheikh Ahmed portaient les traces visibles d'une critique de la société ottomane. Dans ces extraits du discours du Cheikh, nous constatons que c'est principalement par le biais du corps féminin (le symbole habituel de la «décadence») que le Cheikh tente de prouver la dégénérescence de la société ottomane: «notre charia est oubliée, nos femmes s'habillent comme des *kokona*<sup>88</sup> et chacun suit sa propre voie<sup>89</sup>». Ce discours était probablement très proche des observations quotidiennes des conjurés, d'autant que la plupart étaient des employés de *Tophane-i Amire*, situé juste à côté de Galata et Beyoğlu. Ce discours du Cheikh n'était pas propre aux *Halidi*: certains écrits impériaux (*ilanname*) de la période véhiculaient le même discours<sup>90</sup>.

<sup>86</sup> Comme facteur supplémentaire, nous pouvons évoquer l'augmentation considérable de la population européenne, notamment des Français, Anglais et Italiens, dans la ville à la suite de la guerre de Crimée (Z. Çelik, *The Remaking of Istanbul*, Seattle-Londres, 1986, p. 44).

<sup>87</sup> Pour les provinciaux, la vie quotidienne à Istanbul pouvait déjà être considérée comme une vie en décadence. Pour un exemple tout de même extrême à ce genre de réactions, voir XVIII. *Yüzyıl İstanbul Hayatına Dair Risale-i Garibe*, H. Develi (éd.), Istanbul, 1998.

<sup>88</sup> *Kokona*: littéralement «dame grecque». Le mot laisse sous-entendre une femme en «décolleté».

<sup>89</sup> «şeriatımız batdı kadınlarımız kokona kıyafetindedir herkes bir yol tutmuş gidiyor» (Mehmed Çavuş, n° 40, p. 5 recto).

<sup>90</sup> On peut se référer par exemple à l'écrit impérial à propos des vêtements et des comportements féminins, publié juste un mois et demi après l'arrestation des conjurés de *Kuleli* (le 3 novembre 1859). Le texte atteste d'importantes similitudes entre le raisonnement et le langage de l'administration ottomane et ceux de Cheikh Ahmed (Ahmed Cevdet, *Tezâkir*, *op. cit.*, vol. 13-20, p. 83).

En parlant de décadence, Cheikh Ahmed ne se référait pas particulièrement à la tradition *Nakşibendi-Halidi*, mais, pour autant que les interrogatoires nous permettent de le saisir, chaque fois qu'il en parlait, il évoquait également la dégradation de la place de la religion musulmane. Ce discours n'était pas non plus distinct du discours officiel que nous retrouvons dans les firmans, ni probablement des conversations quotidiennes circulant dans les rues. L'inquiétude liée à la perte d'influence de la religion n'était pas non plus propre à la période concernée. Autrement dit, les contours du discours du Cheikh étaient loin d'être originaux et ce fut peut-être un facteur qui contribua à la relative réussite de la conjuration en terme de recrutement des adhérents.

La «banalité» du discours politique du Cheikh ne prouve pas l'absence absolue de l'influence d'une conscience *Nakşibendi-Halidi* dans la conjuration, même si aucun indice susceptible d'exprimer cette influence ne peut être lié seul à un raisonnement *Nakşibendi-Halidi*. Par exemple, d'après *Çerkes Şuayib* (n° 25), Cheikh Ahmed lui aurait dit :

«Ces tyrans ont coulé l'Anatolie et le monde entier. À cause de leur pillage, il n'y a plus d'argent dans le Trésor public. Ils ont aboli la charia et ils appliquent les lois *gavur*<sup>91</sup>. Bientôt une loi viendra de France et désormais les portes des maisons seront ouvertes. Les *gavur* rentreront dans les maisons, comme ils veulent et quand ils veulent. Les femmes ne porteront plus ni le *yaşmak*<sup>92</sup>, ni le *ferace*<sup>93</sup>»<sup>94</sup>.

Ce discours attribué au Cheikh démontre clairement sa capacité de lier en quelques mots les pratiques générales de la politique de l'État aux questions les plus «cruciales» et «intimes» de la vie d'un fidèle. L'avenir proche décrit par le Cheikh visait à prouver que vivre comme un bon fidèle dans ces conditions serait bientôt impossible. Le cheikh indiquait,

<sup>91</sup> *Gavur*: infidèle, mécréant. Ce terme est souvent employé pour désigner les non-musulmans de manière méprisante. Ici, le mot renvoie aux Européens — toujours de manière méprisante.

<sup>92</sup> *Yaşmak*: «Voile, mousseline ou gaze qui couvre le visage des femmes turques» (Barbier de Meynard, *Dictionnaire Turc-Français*, 1881).

<sup>93</sup> *Ferace*: «Long manteau que les femmes turques, qui sont restées fidèles à l'ancienne mode, portent par-dessus leurs costumes» (*ibid.*). L'expression d'«ancienne mode» employée dans cette définition faite en 1886, démontre combien les conjurés avaient «raison» de se soucier des changements de types de vêtements des femmes.

<sup>94</sup> «Bu zalimler Andoluyu ve bütün dünyayı batırdılar ve hırsızlıklarından beyt-ül malda para bırakmadılar ve şeriatı batıl etdiler ve her ne işleri var ise gavur kanunlarına tatbik ediyorlar bundan sonra Fransadan bir kanunname gelecek ve haneleri kapıları açılacak ve herkesin evlerine gavurlar istedikleri gibi girib çıkacak ve kadınlardan yaşmak ferace kalkacak» (*Çerkes Şuayib*, n° 25, p. 2 verso).

ainsi implicitement la nécessité d'une intervention des fidèles dans la politique de l'État. Pour clarifier son message davantage, Cheikh Ahmed avait également précisé le devoir d'un fidèle: tout faire pour assurer l'application de la charia<sup>95</sup>.

Lors des interrogatoires, presque tous les conjurés déclarèrent avoir entendu Cheikh Ahmed tenir des propos qui responsabilisaient le fidèle sur les questions politiques de l'État. Apparemment, l'idée que le Cheikh exprimait le plus souvent était la suivante: la vie d'un musulman est concernée et affectée (au premier degré) par la politique. Un bon fidèle ne doit pas rester indifférent aux sujets qui concernent — en l'apparence — l'État et les affaires d'État. Comme nous l'avons constaté plus haut, ce raisonnement tenait déjà une place considérable dans la tradition *Nakşibendi*. Depuis, au moins le XV<sup>e</sup> siècle, l'ordre *Nakşibendi* conseillait à ses adeptes d'intervenir dans le domaine de la politique, afin de garantir l'application parfaite de la charia. La branche *Müceddidî* (fondée au XVI<sup>e</sup> siècle) avait accentué cette tendance en accordant plus d'importance aux efforts des fidèles en vue d'appliquer la loi divine qu'à leur expérience soufie. Défendre la cause de la charia n'était certes certainement pas propre aux *Nakşibendi-Halidi*. La charia était de toute façon l'un des appuis principaux de la légitimité du pouvoir dans l'Empire. Cependant, les *Halidi* y étaient particulièrement sensibles. Ils avaient une tradition théologique sur laquelle s'appuyer et une pratique pour en tirer les leçons et pour produire un discours politico-religieux. À la fin des années 1850, l'ordre *Müceddidî* avait déjà une très bonne réputation dans les combats au Caucase. L'Imam Şamil, le personnage le plus important de la résistance au Caucase contre la domination russe, était le disciple d'un des califes de Cheikh Halid. En se référant à plusieurs reprises à l'Imam Şamil, Cheikh Ahmed profitait également de l'expérience récente de membres de sa confrérie pour propager sa conjuration<sup>96</sup>. Attaché à une telle tradition, Cheikh Ahmed savait visiblement bien comment construire un discours opposant politico-religieux.

En parlant avec *Çerkes Şuayib*, Cheikh Ahmed avait fait également allusion à une occupation à venir des étrangers non-musulmans: «Les

<sup>95</sup> «Şeriat-ı ahmediyeyi icra etmek üzere gerek padişahımıza ve gerek vükelamıza mümin olan kimesneler meydana çıkarak onlar ile dua etmek ve duaları mesmu' olmadığı halde ölüncüye kadar çabalayacak mümin olan kimesneler hakkında ferman ayındır» (*Çerkes Şuayib*, n° 25, p.2 verso).

<sup>96</sup> Voir le sous-titre «Şamil, l'imâm le plus illustre du *muridisme* et sa signification pour *Kuleli*».

gavur rentreront dans les maisons». Récemment émigrés du Caucase, les conjurés circassiens pouvaient être supposés sensibles à un tel danger. Comme cette allusion à une possible occupation le démontre, l'inquiétude à propos de la perte de religion s'articulait avec une autre crainte: la perte de la domination musulmane. À l'origine de cette inquiétude, nous trouvons souvent le *Hatt-ı Hümayun* de 1856. Rappelons que Cheikh Ahmed affirmait que ce firman était la raison principale qui l'avait incité à monter cette conjuration<sup>97</sup>. Le *Hatt-ı Hümayun* de 1856 avait, certes, marqué l'esprit du Cheikh, (comme il avait marqué celui de l'opinion publique ottomane), mais plusieurs témoignages dans les interrogatoires démontrent que Cheikh Ahmed ne considérait pas le *Hatt-ı Hümayun* comme une rupture ou un signe d'un brusque changement dans la politique de l'Empire. Il savait fort bien que cet écrit impérial se plaçait dans la lignée des *Tanzimat*<sup>98</sup>. Implicitement ou explicitement, c'était toujours les *Tanzimat* que le Cheikh condamnait. Le premier serment de la conjuration dénonçait ce déni de la différence entre musulmans et non-musulmans et dénigrait la mise en place d'un régime préférentiel pour les *kafir* par rapport aux oulémas. Même si c'était le sultan qui se trouvait à l'origine de cette politique, il fallait s'y opposer à tout prix, car il s'agissait d'un acte s'élevant contre la loi divine et la volonté du dieu<sup>99</sup>.

La loi divine se présentait presque toujours comme le critère déterminant des critiques des conjurés, mais «leur respect» de la loi divine n'excluait pas un aspect communautaire, voire communautariste. Un des passages où nous pouvons l'observer clairement se trouve dans l'interrogatoire du commandant Rasim Bey (n° 5). «La plupart des musulmans sont devenus, soit des porteurs (*hamal*), soit des mendiants. On n'applique pas la charia parfaitement; et même la religion musulmane (*muslumanlık*) est en train de disparaître<sup>100</sup>», lui aurait dit Hüseyin Daim Paşa. La pauvreté s'était certes propagée avec la guerre de Crimée, mais elle n'avait pas touché uniquement les musulmans. Plus que la pauvreté des musulmans, c'était probablement l'enrichissement relatif des com-

<sup>97</sup> Voir le sous-titre «Quand le cœur de Cheikh Ahmed refroidit!».

<sup>98</sup> Par exemple: «Şeyh Ahmed Efendi bu Tanzimatda islam ile hristiyan belli değil buna Allah-ı taalanın emri ve nızası yokdur biz de ulemadan bulunduğumuz halde Allah bizden dahi sorar Şeyh-ül islam efendiye ben gidib ifade ederim dedi Müftü Efendi dahi ben de elimden geldiği kadar askerime lazım gelenleri söyleyib gayret ederim ve bazılarına dahi söyledim dedi» (İbrahim, n° 7, p. 7 recto).

<sup>99</sup> Voir le sous-titre «Conjurés et *fedai*: recrutement et statut».

<sup>100</sup> «İslam olanların ekserisi dilenci ve hamal olub ve şariat kemaliyle icra olmayarak ve müslümanlık dahi bitiyor» (*Binbaşı Rasim*, n° 5, p. 2 recto).

merçants non-musulmans durant les décennies suivant l'expansion du commerce avec les Européens qui se trouvait à l'origine de ce discours. Les commerçants étrangers avaient besoin d'intermédiaires locaux pour effectuer leur commerce et, dans la plupart des cas, c'était les non-musulmans qui oeuvraient comme intermédiaires<sup>101</sup>. L'État ne parvenait plus complètement à contrôler les prix et ne pouvait plus empêcher l'accumulation de richesses entre les mains des commerçants. Les intermédiaires, majoritairement non-musulmans, s'enrichissaient et les fonctionnaires, majoritairement musulmans, ne recevaient plus régulièrement leurs salaires. L'enrichissement de certains non-musulmans accentua la crainte d'une altération ou d'une disparition de la domination musulmane<sup>102</sup>. Autrement dit, le discours qui soulignait l'importance de la religion et de la charia n'était pas issu d'un problème religieux ou théologique, mais d'une question concrète, politique et économique qui concernait de près l'intérêt de la communauté musulmane. Il n'était sûrement pas nécessaire d'être rattaché à la confrérie *Halidi* pour relier l'intérêt pratique, politique et économique de la communauté à la religion. Cependant, les *Halidi* étaient bien placés pour le faire et celui qui avait prononcé ce discours (Hüseyin Daim Paşa) était aussi un *Halidi*.

#### *La religion, l'État et la patrie*

Toutes ces craintes peuvent être également analysées comme différents aspects d'un discours patriotique. Même s'il y avait des prémices et des indices d'un discours patriotique dans ces inquiétudes, c'était toujours la religion qui dominait. La cause de la patrie semble apparaître et se développer donc tout en restant dans les limites de la cause de la religion. De manière métaphorique, on pourrait dire que les particules du concept de «patrie» étaient dans un liquide prêt à prendre différentes formes selon le besoin politique de ceux qui l'employaient, et nommé «la cause de la religion»; et ces particules se rapprochaient de plus en plus les unes des autres, tout en restant dans ce liquide. Le patriotisme devenait un concept

<sup>101</sup> C. Issawi, «The Transformation of the Economic Position of the *Millet*s in the Nineteenth Century», B. Braude & B. Lewis (dir.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire*, vol. I, New York, 1982, p. 261-285.

<sup>102</sup> Cette crainte allait être accompagnée, bien plus tard, par un processus de création d'une bourgeoisie musulmane par l'État ottoman (et ensuite par l'État turc). Les hommes d'État pensaient pouvoir faire plus confiance à une bourgeoisie musulmane que non musulmane. Nous observons dans les livres scolaires de la période de la seconde monarchie constitutionnelle que l'on incitait les élèves à devenir commerçants et non pas fonctionnaires ou pachas (voir F. Üstel, *Makbul*, op. cit., p. 90-95).

de plus en plus concret, mais il n'y avait toujours qu'un seul univers qui l'entourait, la religion.

La logique de la défense voulait que les inculpés tentent de prouver leur innocence ou, à défaut, leurs bonnes intentions et leur fidélité. Mais à qui/quoi devaient-ils rester fidèles? Les autorités savaient, avant leur arrestation, qu'ils avaient l'intention d'assassiner le sultan. Ils n'avaient donc pas l'occasion d'évoquer leur fidélité au sultan. Ils ne pouvaient alléguer leur fidélité qu'envers deux institutions: la religion et l'État. La religion était une évidente source de légitimité. En outre, comme la charia ne pouvait pas être monopolisée par le sultan, accuser le sultan de ne pas obéir à la loi divine rendait possible de le déclarer illégitime et donnait ainsi une certaine légitimité à leur mouvement. Cette stratégie les déresponsabilisait également de leur devoir vis-à-vis du sultan. Comme le sultan n'était plus légitime, ils n'étaient plus obligés de lui rester fidèles. Les inculpés ont usé de cette justification à plusieurs reprises de manière implicite et explicite durant leurs interrogatoires<sup>103</sup>. Quant à leur fidélité à l'État, la plupart des inculpés avaient servi l'État pendant plusieurs années et avaient participé à des guerres où ils avaient risqué leur vie. Plusieurs inculpés insistèrent sur leurs anciens services et sur ceux de leurs familles afin de prouver leur fidélité à l'État<sup>104</sup>. Dans la formulation des inculpés, le mot État est souvent accompagné du mot religion. Cela peut être partialement la conséquence de l'utilisation presque automatique de la formulation bien connue de *Din ü Devlet* (la religion et l'État); mais la plupart du temps ils soulignaient clairement et consciemment le lien entre l'État et la religion.

Deux inculpés (Hüseyin Daim Paşa et son aide de camp Hidayet Efendi) mirent en avant une troisième loyauté, vis-à-vis de la patrie. «J'ai toujours travaillé au service de l'islam et de la patrie»<sup>105</sup> dit Hüseyin Daim Paşa afin de prouver qu'il ne pouvait pas être un traître à la patrie. Quant à Hidayet Efendi, il parle de sa fidélité à la religion et à l'État avant de prononcer un discours patriotique qui pourrait être celui d'un

<sup>103</sup> Cela ne veut pas dire que ce raisonnement ait été inventé pour la défense. Ils ont dû l'utiliser également durant la propagation de la conjuration.

<sup>104</sup> Voir par exemple Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 5 verso; Arif Bey, n° 4, p. 8 recto; Rasim Bey, n° 5, p. 1 recto (la page est mal rangée et il est en fait la dernière page de l'interrogatoire); Cheikh Feyzullah, n° 22, p. 3 verso; Hidayet Efendi, n° 27, p. 2 recto.

<sup>105</sup> «Gayret-i islamiyede ve gayret-i vatanda bulunduğumu ve yine bulunduğum muharebelerde dahi hiçbir şeyden dönmediğim ve feda-i can etdiğimi tevâtiren isbat ederim» (Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 1 verso).

citoyen responsable — et méfiant<sup>106</sup>: «Je pense jour et nuit au gouvernement, ceci n'est bien évidemment pas notre devoir. Mais nous souhaitons que notre État respecte les demandes de la religion et de la patrie et ne gaspille pas le trésor et le bien public des musulmans»<sup>107</sup>. Ce discours de citoyen n'avait toujours pas son espace légitime. Hidayet Efendi était — du point de vue administratif — un sujet ottoman et se soucier des affaires d'État n'était pas le devoir d'un sujet<sup>108</sup>. Mais, dans les faits, aucun conjuré de *Kuleli* ne se définissait comme le sujet du sultan. Ils se présentaient (et probablement se considéraient) comme des croyants de l'islam, des serviteurs de l'État — à la condition qu'il ne trahisse pas à la religion — et de la patrie.

Parmi ces trois points de référence, l'un est constamment réitéré: la religion. Les autres concepts (l'État et la patrie) sont majoritairement évoqués de concert avec la religion. Rien de surprenant. Bien qu'il y ait des domaines de conflits entre l'autorité religieuse et celui du sultanat, il s'agit d'un État qui se présente comme un État musulman. Cette caractéristique musulmane sunnite était, d'ailleurs, particulièrement importante pour les *Halidi*. La réussite de la cause de la religion était liée à la réussite de l'État ottoman. Extrêmement intéressé par la politique, Cheikh Halid<sup>109</sup> avait conseillé à ses disciples de répéter certaines prières à la fin de chaque *zika*<sup>110</sup>. Ces prières reflétaient presque une stratégie politique à suivre. Les disciples devaient prier pour l'annihilation des juifs, des chrétiens, des *meccûsî* (adorateurs du feu) et des Perses chiïtes, pour la réussite des musulmans (sunnites), pour l'échec des chrétiens et des Perses et enfin pour la longévité de l'État ottoman et pour sa victoire sur les ennemis de la religion, sur les chrétiens damnés et sur les Perses méprisables<sup>111</sup>. Les ennemis et les alliés des *Halidi* étaient ainsi ouvertement définis par leur Cheikh fondateur. L'État ottoman était dans la région le seul à soutenir pour faire triompher la religion. Mais il y avait

<sup>106</sup> La catégorie «citoyen» n'existait pas encore légalement, mais comme nous l'avons constaté dans le sous-titre précédent, ses prémices étaient en plein développement.

<sup>107</sup> «Benim dahi efkarım gece gündüz hey'et-i devleti düşünmek olub her ne kadar üzerimize lazım değışle de ıktıza-i dın ve vatan ve beyt-ül mal-ı müsliminin [?] israf ve telef olunmamasını devletimizden temenni ederiz» (Hidayet, n° 27, p. 2 verso).

<sup>108</sup> La commission rappelle également à Arif Bey qu'il n'aurait pas dû s'intéresser aux affaires d'État (Arif Bey, n° 4, p. 7 verso).

<sup>109</sup> Selon H. Algar, après Übeydullah Ahrar, Halid était le cheikh *Nakşibendi* le plus intéressé par la politique (H. Algar, «Political Aspects», *loc. cit.*, p. 137).

<sup>110</sup> Cérémonie pieuse dans les communautés de derviches (B. de Meynard, *Dictionnaire, op. cit.*)

<sup>111</sup> Voir B. Abu-Manneh, «The Naqshbandiyya-», *loc. cit.*, p. 15.

une seule condition, comme Cheikh Ahmed avait expliqué au maréchal-ferrant Emin (n° 14):

«Cheikh Ahmed m'a demandé ce que je fais comme profession, j'ai dit que j'étais militaire. Il m'a demandé ma fonction dans l'armée, j'ai dit que j'étais le chef maréchal-ferrant, il m'a dit: "Vous êtes donc au service de cet État, combien recevez-vous comme salaire?", j'ai dit deux cents *kuruş*. Il m'a demandé: "Pourquoi vous faites-vous exploiter pour deux cents *kuruş*", j'ai dit que je ne travaille pas seulement pour deux cents *kuruş*, mais pour rendre service à la religion et à l'État, il a dit: "Votre service est forcé/répugnant (*ikrahî*)" (...) "même si vous mourriez dans la guerre, vous mourrez comme un arbre, le corps totalement vidé par les fourmis"»<sup>112</sup>.

Cheikh Ahmed avait lui aussi rendu service à l'État ottoman, il avait combattu comme volontaire durant la guerre de Crimée avec ses trois mille hommes<sup>113</sup>. Mais c'était afin de faire la guerre sainte et de défendre l'unique empire musulman sunnite dans la région, tout comme Cheikh Halid l'avait conseillé à ses adeptes<sup>114</sup>. À la fin de la guerre, Cheikh Ahmed avait appris la proclamation du *Hatt-ı Hümayun* de 1856 et avait regretté d'avoir fait la guerre. La guerre, d'après lui, n'avait pas été faite au nom de la religion, mais de l'État<sup>115</sup>! Rendre service à un État ottoman qui ne respectait pas la religion et qui ne travaillait pas pour sa gloire n'avait aucun sens. L'État ottoman pouvait mériter le respect, la fidélité et les services de ses sujets musulmans tant qu'il garantissait l'application de la loi divine sur son territoire..., sur le territoire de sa population musulmane,

<sup>112</sup> «Şeyh bana sen necisin deyü sordu askerim dedim ne mesnedde olursun dedi nalbandbaşyım söyledim bu devlete hizmet ediyorsunuz kaç kuruş maaşınız vardır iki yüz kuruş söyledim iki yüz kuruş için bunun kahramı ne için çekiyorsunuz dedi ben de yalnız iki yüz kuruş etmiyorum ancak din [il] devlete ediyorum dedim onun üzerine bu sizin ettiğiniz hizmetler ikrahidir (...) hatta muharebede ölseniz bile kof ağaç gibi kalırsınız ve şöyle tarif etdi ki kanıca bir ağacın içine girib oyarak ve sonra ne yakmağa ve yahud bir şeyde kullanmağa yaramazlığı misillü siz de bunlar gibi ölürsünüz dedi» (Emin, n° 14, p. 2 verso).

<sup>113</sup> BOA, A. MKT. MHM 58/60 1270/Ş/10 et İ. DH. 296/18697 28/B/1270.

<sup>114</sup> Un petit livret de huit pages intitulé *Kitâbu matlâbu'l-müccâhidîn* d'un autre cheikh de la confrérie Halidi, Gümüşhanevi Ahmed Ziyâüddin (1813-1896), qui est contemporain de Cheikh Ahmed nous montre combien pouvaient être importants la guerre et tout ce qui était lié au service militaire pour les *Halidi*. Dans son livret — rédigé probablement à la veille de la guerre contre la Russie en 1877, guerre à laquelle il a activement participé —, Gümüşhanevi insiste sur la vertu des *müccâhid* (combattant de l'islam), la supériorité des martyrs par rapport aux autres morts, la vertu des factions aux frontières, la faute religieuse que constitue la désertion du combat, et il déclare finalement que la participation à la guerre en cas de mobilisation générale est une obligation religieuse (*farz-ı ayn*) (İ. Gündüz, *Gümüşhânevi Ahmed Ziyâüddîn*, Istanbul, 1984, p. 135).

<sup>115</sup> Voir *supra* note 3, p. 91.

ou autrement dit, dans «la patrie» musulmane. Comme Hidayet Efendi le dit, l'État devait respecter les demandes de la religion et de la patrie!

*Viser le plus haut!*

«Il est obligatoire d'obéir aux ordres des vizirs musulmans tant qu'ils ne sont pas en contradiction avec la charia»

«La vertu des rois représente la vertu des sujets; leur corruption est la corruption de tous les sujets» (Cheikh Halid)<sup>116</sup>.

Si l'État était l'un des facteurs les plus importants pour assurer la parfaite application de la charia, pour mieux vivre et pour faire mieux vivre l'islam sur un territoire, il fallait le «conquérir» afin de déterminer ses politiques. Comme nous l'avons déjà précisé, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, les cheikhs *Nakşibendi* tentaient de développer des relations avec les souverains et de propager la confrérie, notamment parmi les élites militaires et bureaucrates. Les *Nakşibendi* espéraient ainsi sans doute influencer la pratique politique et faire appliquer la loi divine comme ils l'entendaient.

L'histoire des *Nakşibendi* à Istanbul en témoigne également. Quand Cheikh Halid envoya ses califes à Istanbul, ce n'était pas une première. Bien avant Cheikh Halid, en 1681, Cheikh Murad al-Buhari — l'un des députés de Cheikh Muhammed Masum, fils de Cheikh Ahmed Sirhindi — avait propagé l'ordre *Müceddidî* parmi les élites de la capitale. Désormais, les *Müceddidî* y seraient toujours présents. À la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un autre cheikh *Müceddidî* renforça l'influence de la confrérie, particulièrement dans le milieu bureaucrate. D'après les chroniqueurs, Cheikh Mehmed Emin (1727-1810?) avait plusieurs disciples parmi les fonctionnaires du gouvernement et dans l'entourage de Selim III. Les cheikhs de Mehmed Emin n'eurent pas un rôle actif dans les gouvernements durant la période après Selim III. Cependant, en conservant leurs relations avec les hauts fonctionnaires, ils disposaient toujours d'une certaine influence. À partir de 1820, les cheikhs de Cheikh Halid commencèrent à arriver à Istanbul. Cette troisième vague de propagation de l'ordre *Nakşibendi-Müceddidî* fut également une réussite. Plusieurs hauts fonctionnaires avaient adhéré à l'ordre *Halidi*. Mekkizade Mustafa Asım, qui fut le cheikh-ul islam renouvelé plusieurs fois, Keçecizade İzzet Molla ou des bureaucrates influents comme *Gürcü* Necib Paşa et Musa Safveti étaient des *Halidi*. La réussite de l'expansion *Halidi*

<sup>116</sup> Extraits des lettres de Cheikh Halid destinées à Davud Paşa (gouverneur de Bagdad) cité dans B. Abu-Manneh, «The Naqshbandiyya», *loc. cit.*, p. 14.

avait même inquiété Mahmud II, et au début des années 1820, il avait banni les députés de Cheikh Halid d'Istanbul<sup>117</sup>.

Comme la construction du mausolée de Cheikh Halid à Damas le démontre, le Sultan Abdülmeçid n'était pas resté insensible à l'influence des *Nakşibendi-Müceddidî*<sup>118</sup>. Jusqu'à la publication du *Hatt-ı Hümayun* de 1856, le sultan (et la Porte) entretenait plutôt de bonnes relations avec les oulémas sunnites orthodoxes. Les oulémas avaient certes organisé des manifestations en 1853 pour pousser le sultan à déclarer la guerre contre la Russie, mais ces réactions ne mettaient pas en doute la fidélité du sultan à la charia. Les manifestants voulaient seulement que le sultan conduise la «nation» musulmane à la guerre sainte<sup>119</sup>. C'est avec le *Hatt-ı Hümayun* de 1856 qu'Abdülmeçid et la Porte, commencèrent à susciter des réactions chez les oulémas et le public musulman, qui exprimaient leurs doutes sur l'application des lois divines. Ce n'était sûrement pas une réaction propre aux *Nakşibendi* mais ces inquiétudes les concernaient de plus près. Comme B. Abu-Manneh le précise, «pour les croyants de cet ordre, la charia devait jouer un rôle central dans la vie de la communauté musulmane et devait être suivie par tous les croyants, y compris les sujets et les souverains»<sup>120</sup>. Comme Cheikh Halid le souligne dans une de ses lettres destinées à Davud Paşa, les vertus des sujets et leur fidélité à la charia étaient particulièrement liées à celles des souverains. La conjuration de *Kuleli* et ses objectifs n'étaient pas exclusivement *Nakşibendi*. Mais cette conjuration qui avait été montée majoritairement par les *Nakşibendi* visait un changement au plus haut niveau du pouvoir, afin de faire appliquer la charia. Leur méthode différait cependant des pratiques précédentes de la confrérie à Istanbul. Ils ne tentèrent pas de «conquérir» le pouvoir par les voies «diplomatiques», mais par le régicide.

### Şamil, l'imam le plus illustre du *muridisme* et sa signification pour *Kuleli*

La résistance menée par l'Imam Şamil contre la domination russe est liée à l'incident de *Kuleli* pour trois raisons. Tout d'abord, le mouvement

<sup>117</sup> Le résumé de l'histoire de l'ordre *Nakşibendi-Müceddidî* à Istanbul que je présente ici se fonde entièrement sur l'étude de B. Abu-Manneh, «The Naqshbandiyya», *loc. cit.*, particulièrement p. 17-36.

<sup>118</sup> D'après B. Abu Manneh, Abdülmeçid avait déjà été influencé par ses tuteurs *Nakşibendi*, avant de monter sur le trône (B. Abu Manneh, «The Islamic», *loc. cit.*, p. 85).

<sup>119</sup> Ahmed Cevdet, *Tezakir*, *op. cit.*, vol. 1-12, p. 23-24 et vol. 40-tetimme, p. 65-66.

<sup>120</sup> B. Abu-Manneh, «The Porte», *loc. cit.*, p. 125-126.

appelé *muridisme*<sup>121</sup> avait été mené depuis le début par des cheikhs membres de la confrérie *Nakşibendi*, et plus précisément de la branche *Halidi*, tout comme Cheikh Ahmed et la plupart des conjurés de *Kuleli*. Ensuite, du fait de la proximité géographique et de la guerre de Crimée, il y avait visiblement des interactions renforcées entre le territoire ottoman et les musulmans du Caucase. Enfin, mis à part les liens plutôt contextuels et thématiques entre le *muridisme* et l'incident de *Kuleli*, nous comptons six inculpés originaires du Caucase dans la conjuration (dont un qui a combattu dans l'armée d'Imam Şamil, à savoir *Mülazım Tahir Ağa*, n° 16), et nous retrouvons des références directes des inculpés à la résistance d'Imam Şamil dans les interrogatoires.

L'histoire du *muridisme* au XIX<sup>e</sup> siècle, peut être résumée en commençant par Cheikh Molla Muhammed qui définit deux types de *murid*: Les *murid* de *tarikât* (les *murid* soufi) et ceux de *gazavat* (ie. les *murid* guerriers)<sup>122</sup>. C'est durant l'imamat de son disciple et étudiant *Gazi Muhammed* (1829-1832) que la guerre sainte fut proclamée contre les Russes. Quant aux souverains locaux, le premier imam du Daghestan leur avait demandé d'appliquer la charia tout en les menaçant d'user de la force<sup>123</sup>. C'est suite à l'assassinat du deuxième imam, Hamza Bey (1832-1834), que Şamil fut nommé imam en 1834. Il dirigea le mouvement jusqu'à son arrestation en 1859. Le temps de Şamil fut celui de l'installation du pouvoir du *muridisme* dans la région du Daghestan. Il définit l'arabe comme langue officielle et tenta d'augmenter le pouvoir du conseil (composé principalement par les oulémas et les leaders des tribus)<sup>124</sup>. Plus que la réussite de ses initiatives durant sa domination, c'était sa ténacité à poursuivre le combat et sa longévité par rapport aux autres chefs du mouvement qui en avaient fait le nom le plus connu et le plus admiré du mouvement du *muridisme*.

Les inculpés évoquent seulement à trois reprises le nom de l'Imam Şamil dans les interrogatoires. Bien que les lignes qui renvoient à l'imam du Daghestan soient très peu nombreuses et très courtes, ce sont des passages capitaux car nous y trouvons l'unique mouvement par rapport

<sup>121</sup> *Muridisme* est une appellation employée principalement par les sources russes du XIX<sup>e</sup> siècle, et celles de la période des soviets pour désigner toutes les activités des *Halidi* dans la région (elle inclut dans la plupart des cas les activités du soufisme), voir M. Gammer, *Muslim*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>122</sup> M. I. Quandour, «Muridism: A Study of the Caucasian Wars of Independence 1819-1859», thèse de doctorat non-publiée, Claremont Graduate School, 1964, p. 218.

<sup>123</sup> M. Gammer, *Muslim*, *op. cit.*, p. 50.

<sup>124</sup> M. I. Quandour, «Muridism», *op. cit.*, p. 225-227, 230.

auquel Cheikh Ahmed aurait défini et positionné sa conjuration. D'après l'étudiant Mehmed (n° 11), Cheikh Ahmed lui aurait clairement dit qu'il voulait abolir les lois et les Tanzimat, faire appliquer la charia et faire la guerre sainte contre les non-croyants en construisant une « société » comme celle de Şamil<sup>125</sup>. Un autre inculpé, Şuayib (n° 25), originaire du Caucase, déclare que dans un des moments où il désespérait de la réussite de la conjuration, Cheikh Ahmed lui aurait proposé d'aller avec lui combattre aux côtés de Şamil, car il pensait qu'« ici » (à Istanbul ou dans l'Empire en général) personne ne travaillait pour la (réussite de la) religion (*din gayreti*). Selon Arif Bey, Cheikh Ahmed lui aurait discrètement dit que, s'il n'arrivait pas à ses fins, il appellerait l'Imam Şamil à l'aide<sup>126</sup>. Şuayib ignorait si le Cheikh connaissait personnellement l'Imam Şamil<sup>127</sup>. Cependant, même s'il n'avait jamais rencontré personnellement l'Imam Şamil, le Cheikh avait dû beaucoup entendre parler de lui, notamment durant la guerre de Crimée et il ne serait pas étonnant qu'il ait fait connaissance avec des proches de l'Imam.

Le *muridisme* était une référence importante dans la perspective politique de Cheikh Ahmed, référence avec laquelle il comparait sa conjuration. La défense de la cause de l'islam était l'un des critères principaux de ce rapprochement. Il est tout à fait compréhensible que Cheikh Ahmed fasse entièrement confiance à la perspective politique de l'Imam Şamil et à sa perception de l'islam, puisque tous les deux sont membres de la même branche de la même confrérie. Si nous avons déjà évoqué l'orientation et des caractéristiques politiques de la confrérie *Nakşibendi-Halidi*, nous devons souligner dans l'exemple du *muridisme* sa contribution à la création d'une sorte de patriotisme caucasien, s'appuyant sur la religion.

<sup>125</sup> « Ahmed Efendinin bize olan ifadesi Şeyh Şamil gibi bir cemiyet peyda edib kanunları kaldırım şeriatı muttahiriyi icra etdiririm küffar ile cihad eylerim ve Tanzimatı kaldırım bana tabi olunun [?] ben size her vechile iane ederim dedi sonra biraz başka adamlar geldi lakırdıyı keşdi benim bildiğim budur » (Mehmed, n° 11, dans le cahier de l'interrogatoire des inculpés n° 10, 11, 12, p. 3 verso).

<sup>126</sup> « Eğerce bu iş kendü eli ile vücuda gelir ise ne ala olmadığı halde Şeyh Şamil efendi celb edeceğını esrar olarak beyan eyledi » (Arif Bey, n° 4, p. 2 recto).

<sup>127</sup> « Yedi sekiz gün evvel gördüm dahi eve gelib ihya-ı ulum kitabımı pederimden isteyerek aldı ol vakit bana burada din gayreti eden yokdur seninle buradan ya çerkese ve yahud Şeyh Şamile gidelim deyu söyledi ve hatta bu lakırdıyı pederim dahi işitdi ancak öbür şeyleri pederim bilmez ve ben dahi ona açmadım ve pederim merhum Ahmed Efendiyi sen alım adamsın çerkese gitmiş olsan orada sana itibar ederler dedi idi onun üzerine bir birkaç bin kuruş borcum vardır eda edecek olursam giderim deyu söyledi [Q] Bu Ahmed Efendi Şeyh Şamil Efendinin yanına evvelinden gitmiş midir [R] Gittiğini bilmiyorum işitmedim » (Şuayib, n° 25, p. 3 verso).

Le mouvement du *muridisme* avait été initié pour des motifs religieux vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, il avait gagné un caractère patriotique<sup>128</sup>. Malgré son influence limitée, la religion était un facteur de réunification pour les tribus souvent rivales du Caucase car c'était leur seul dénominateur commun et la composante principale de leur identité. Avec la politique anti-islamique de la Russie, cette particularité gagnait encore plus d'importance et s'articulait à la peur de la perte de l'identité<sup>129</sup>. En outre, les termes de « guerre sainte » ou « cause de la religion » donnaient au mouvement une légitimité dans le monde musulman, et lui apportaient un certain soutien de ce même monde. Sous le nom de « guerre sainte », les *murid* combattaient également pour sauver leur patrie de la domination russe. La religion était donc l'essence de la résistance et la base du soulèvement patriotique.

Mis à part l'objectif de la guerre sainte ou la cause de la religion, aucune autre particularité du *muridisme* n'est évoquée dans les interrogatoires. En effet, les deux mouvements ne partageaient vraisemblablement aucune autre particularité. Leurs structures, leurs stratégies, leur vivier et enfin leurs ennemis étaient entièrement différents. En outre, « l'ennemi à abattre » du Cheikh était un allié de l'Imam; un allié peu fiable avec qui Şamil avait connu des problèmes et des malentendus mais un allié très prestigieux et stratégique<sup>130</sup>. À vrai dire, même si la conjuration n'avait pas été dévoilée en septembre 1859 et si l'Imam du Daghestan n'avait pas été arrêté en été 1859 par les Russes, il semble presque inimaginable qu'il ait soutenu directement la tentative de révolte à Istanbul contre le calife en fonction. Cheikh Ahmed devait en être conscient,

<sup>128</sup> Voir nationaliste, d'après certains, cf. M. I. Quandour, « Muridism », *op. cit.*, p. 231-239 (l'auteur distingue le nationalisme du mouvement muride du nationalisme occidental, voir *ibid.* p. 237) et İ. Berkok, *Tarihte Kafkasya*, Istanbul, 1958, p. 450.

<sup>129</sup> M. Gammer, *Muslim*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>130</sup> Il est difficile de parler d'une relation de confiance entre l'Imam Şamil et Abdülmeccid. Leur alliance était contextuelle, conditionnelle et conjoncturelle. Şamil était un allié stratégique pour le sultan ottoman qui espérait avoir son aide pendant la guerre, mais en temps de paix, il ne voulait pas prendre le risque de soutenir le mouvement de résistance et Şamil avait cherché d'autres alliances auprès, par exemple, de Mehmed Ali Paşa du Caire ou de Hasan Hasbi, un cheikh Halidi banni de l'Empire; voir P. Boratav, « La Russie dans les archives ottomanes: un dossier ottoman sur l'Imâm Chamîl », *Cahiers du Monde Russe et Soviétique*, vol. 10/3-4, 1969, p. 524-535; M. Gammer, « Shamil and », *loc. cit.*, p. 389; *idem*, « The Imam and the Pasha: A Note on Shamil and Muhammad Ali », *Middle Eastern Studies*, vol. 32, n° 4, Octobre 1996, p. 336-342; *idem*, « The Ottoman Reforms and Shaykh Shamil », I. Weismann & F. Zachs (dir.), *Ottoman Reform and Muslim Regeneration*, New York, 2005, p. 55-66; *idem*, *Muslim Resistance*, *op. cit.*, particulièrement le chapitre « Shamil and Powers ».

mais ceci ne l'empêcha pas d'affirmer à Arif Bey qu'il appellerait l'Imam Şamil à l'aide. Soit il rêvait simplement d'être apprécié par le plus important combattant de l'islam, par une légende vivante; soit il espérait se servir de la popularité de l'Imam Şamil, de son image et même de la légitimité de son combat sur le territoire ottoman — légitimité qui montrait d'ailleurs indirectement qu'un combat défini hors la loi par un état souverain pouvait être tout à fait juste.

### Les quarante-huitards, la révolution hongroise et *Kuleli*

Les révolutions de 1848 influencèrent profondément plusieurs pays de différents continents, à commencer bien entendu par l'Europe. Le climat politique de l'Empire ottoman avait lui aussi connu des effets directs et indirects de ces révolutions. Organisée presque dix ans après, la conjuration de *Kuleli* ne pouvait pas rester insensible — même de manière indirecte — aux changements provoqués par la vague politique de 1848. Cependant, le lien que nous allons démontrer ici entre les conjurés de *Kuleli* et les quarante-huitards n'est pas abstrait et indirect. Il s'agit concrètement des contacts personnels entre certains des principaux conjurés de *Kuleli* et les révoltés de 1848 issus de l'immigration politique hongroise.

#### *Les réfugiés de 1849 et les conjurés de Kuleli*

Estimant que la guerre d'indépendance contre l'armée autrichienne soutenue par l'armée russe était perdue, le gouverneur-président de la Hongrie indépendante se réfugia dans l'Empire ottoman en août 1849. Le président Lajos Kossuth n'était évidemment pas tout seul. Le nombre total des réfugiés, d'origines hongroise, polonaise et italienne atteignait les cinq mille<sup>131</sup>. Parmi ces milliers de réfugiés, se trouvaient les personnages les plus importants du soulèvement hongrois, notamment les généraux de l'armée de L. Kossuth qui avaient mené la guerre d'indépendance. Une crise diplomatique ne tarda pas à éclater à propos de ces réfugiés politiques. L'Autriche et la Russie réclamaient ces «dangereux» réfugiés politiques, tandis que la Porte ne voulait pas les donner. Les relations diplomatiques de l'Empire ottoman avec la Russie et l'Autriche furent temporairement interrompues. En 1850, après avoir trouvé un

<sup>131</sup> Dont 3156 réfugiés qui allaient rentrer dans leur pays vers la fin du mois d'octobre (voir B. Nazır, *Osmanlıya Sığınanlar*, Istanbul, 2006, p. 63 et 97).

accord avec la Russie et l'Autriche, les Ottomans fermèrent le camp de réfugiés de Choumen (*Şumnu* — en Bulgarie d'aujourd'hui). Lajos Kossuth fut envoyé à Kütahya avec une cinquantaine de réfugiés. L'ancien président de l'ancienne Hongrie indépendante y resta un an et demi avant de se rendre en Grande-Bretagne<sup>132</sup>. D'autres, conformément à l'accord signé avec la Russie, furent envoyés à Malte. Une partie des réfugiés resta à Choumen, certains pour travailler au service de l'État ottoman, d'autres partirent pour un autre pays. Enfin, 19 réfugiés (32 personnes si nous prenons en compte leur famille et leurs serviteurs) furent envoyés à Alep<sup>133</sup>.

Une des solutions trouvées par la Porte pour régler la crise diplomatique était de proposer aux réfugiés de se convertir à l'islam et de devenir des sujets ottomans. Depuis le traité de *Küçük Kaynarca* (signé en 1774), la Russie et l'Empire ottoman reconnaissaient réciproquement leur droit de refuser les demandes à propos des réfugiés convertis à l'islam (pour les Ottomans) et au christianisme (pour la Russie)<sup>134</sup>. Les 19 réfugiés envoyés à Alep étaient tous des officiers et — à une seule exception — ils

<sup>132</sup> Jusqu'au départ de L. Kossuth en septembre 1851, le chiffre des réfugiés à Kütahya allait atteindre 200 (K. H. Karpat, «Kossuth in Turkey: The Impact of Hungarian Refugees in the Ottoman Empire, 1849-1851», *Studies on Ottoman Social and Political History*, Leyde, 2002, p. 174-175).

<sup>133</sup> Pour l'histoire des réfugiés hongrois, leur nombre et les listes portant leurs noms, voir l'étude de Bayram Nazır, qui est la plus récente et la plus détaillée sur les réfugiés de 1849 (B. Nazır, *Osmanlıya*, op. cit., p. 297-388). Les études précédentes donnent des chiffres très variés concernant le nombre des réfugiés. Par exemple, d'après A. Refik Altınay, seulement 16 réfugiés furent envoyés à Alep (voir A. R. Altınay, *Türkiye'de Mülteciler Meselesi*, Istanbul, 1926, p. 177). Selon K. H. Karpat, il y avait 35 officiers sans compter leurs familles. Quant à N. Göyünç, il affirme qu'ils étaient 36 personnes au total (N. Göyünç, «1849 Macar Mültecileri ve Bunların Kütahya ve Halep'te Yerleştirilmeleri ile İlgili Talimatlar», *Türk Macar Kültür Münasebetleri İşığı Altında II. Rakoczi Ferenc ve Macar Mültecileri Sempozyumu (31 Mayıs — 3 Haziran 1976)*, Istanbul, 1976, p. 175).

<sup>134</sup> B. Nazır, *Osmanlıya*, op. cit., p. 360. Les chercheurs évoquent deux autres motifs probables pour expliquer la conversion des réfugiés. D'après K. H. Karpat, vers la fin de l'année 1850, le général G. Kmetty avait écrit dans une lettre adressée au ministère de la Guerre qu'il croyait, ainsi que plusieurs de ses collègues, que l'Empire ottoman allait bientôt déclarer la guerre à la Russie et à l'Autriche. Ces Hongrois, s'étant converti à l'islam, dit K. H. Karpat, auraient pu travailler au service de l'armée ottomane et combattre leurs anciens oppresseurs tout en luttant pour l'indépendance nationale de leur pays (notons cependant que K. H. Karpat n'indique aucune référence pour cette lettre de G. Kmetty, voir K. H. Karpat, «Kossuth», loc. cit., p. 178). D'autre part, d'après G. Csorba, les réfugiés hongrois pensaient pouvoir devenir des cadres supérieurs dans l'armée ottomane non seulement pour attaquer l'Autriche, mais également pour affaiblir les deux ennemis de la Hongrie (l'Autriche et l'Empire ottoman) en les poussant à la guerre. Voir G. Csorba, «Macar Mültecileri», E. Hatıplı (trad.), *Türkler*, vol.12, Ankara, 2002, p. 806.

s'étaient tous récemment convertis à l'islam<sup>135</sup>. Parmi eux, se trouvaient trois généraux de l'armée de L. Kossuth: Józef Bem, Stein, György Kmety; ou avec leurs nouveaux noms: Murad Paşa, Ferhad Paşa et İsmail Paşa. Comme le titre de pacha l'indique, ils avaient obtenu tout de suite des grades supérieurs dans l'armée ottomane (premier général de division, deuxième et troisième général de brigade). Józef Bem, le fameux artilleur polonais de l'armée de L. Kossuth, décéda en 1850 à Diyarbakır et eut des obsèques officielles. Durant ce court épisode de sa vie en tant qu'haut officier ottoman, il avait servi activement dans l'armée ottomane, en contribuant à la répression d'un soulèvement à Alep. György Kmety quitta l'Empire ottoman en 1851 mais quand la guerre de Crimée éclata en 1853, il rentra d'Angleterre spécialement pour combattre dans l'armée ottomane contre les Russes<sup>136</sup>. Ayant toujours le grade de général, il dirigea les troupes ottomanes sur la rive gauche à Kars, contre le siège de l'armée russe. Juste après la guerre, il écrivit un livre sur la défense de Kars et le fit publier en Angleterre. Dans son livre, G. Kmety parlait à plusieurs reprises de Hüseyin Daim Paşa, toujours de manière élogieuse, notamment à propos de son courage et de son savoir militaire<sup>137</sup>. La même année, d'autres récits de la défense de Kars parurent. Ces ouvrages réservaient une place particulière à ces deux hommes<sup>138</sup> et certains les distinguaient même parfois du reste de l'armée ottomane<sup>139</sup>. Après la guerre, les deux pachas continuèrent à se voir.

<sup>135</sup> Ce n'était pas les seuls réfugiés convertis à l'islam. D'après K. H. Karpat parmi ceux qui restèrent à Choumen et ceux qui furent envoyés à Kütahya, il y avait également des Hongrois convertis. Toujours d'après K. H. Karpat, le chiffre total des convertis atteignait 200, sans compter un grand nombre de civils (K. H. Karpat, «Kossuth», *loc. cit.*, p. 179-180). Ayant comparé différentes sources, György Csorba note que le nombre de convertis atteint même 256 dans certaines sources (G. Csorba, «Macar», *loc. cit.*, p. 806).

<sup>136</sup> Pour plus d'information sur la biographie de György Kmety (1813-1865), voir A. M. Hyamson, *A Dictionary of Universal Biography*, Baltimore, 1995, p. 350; G. Ripley & C. A. Dana (éd.), *The New American Cyclopaedia a Popular Dictionary*, New York, 1860, p. 188; *A Dictionary of Contemporary Biography*, Londres-Glasgow, 1861, p. 228-229.

<sup>137</sup> G. Kmety, *A Narrative*, *op. cit.* particulièrement p. 18, 28-30. Pour une courte évaluation des passages concernant Hüseyin Daim Paşa dans les récits de la bataille de Kars, voir également F. Riedler, «Opposition», *op. cit.*, p. 56-57.

<sup>138</sup> Parmi plusieurs livres publiés durant les années suivant la guerre de Crimée, notamment par les militaires anglais, voir par exemple A. Lake (colonel), *Kars and Our Captivity in Russia*, Londres, 1856, notamment p. 6, 62, 22, 212; H. Sandwith (Chief of the medical staff), *Narrative of the Siege of Kars*, Londres, 1856, notamment p. 282.

<sup>139</sup> Ainsi, le chef médecin anglais écrivit la ligne suivante: «The two most gallant leaders in the Turkish service are Ismael Pasha (General Kmety), and Hussein Pasha, a circassian, both of whom would do honour to any army» (H. Sandwith, *Narrative*, *op. cit.*, p. 249).

Arminius Vambéry, l'orientaliste hongrois, qui affirme avoir travaillé chez Hüseyin Daim Paşa pour donner des cours de langues étrangères à son fils, avait trouvé ce travail grâce à un compatriote nommé İsmail Paşa (i.e. György Kmety)<sup>140</sup>.

Les rapports des ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Istanbul et le témoignage d'Arif Bey démontrent qu'A. Vambéry et İsmail Paşa n'étaient pas les seuls Hongrois que Hüseyin Daim Paşa avait connus relativement de près et avec lesquels il avait eu une relation suivie<sup>141</sup>. D'après l'ambassadeur de France, Hüseyin Daim Paşa était «fort lié avec un Polonais réfugié, colonel au service turc» avec qui il discutait vivement de la politique et de ses projets<sup>142</sup>. L'ambassadeur britannique à Istanbul affirme que parmi les personnages suspectés et poursuivis par la police on trouvait certains Hongrois ou/et Polonais convertis à l'islam<sup>143</sup>. Quant à Arif Bey (n° 4), il parle dans son témoignage de deux Hongrois qu'il avait vus chez le pacha, dont un aurait eu un parent travaillant auprès de Napoléon. Il se souvient, en outre, que Hüseyin Daim Paşa empruntait des livres à un officier hongrois. Un de ces livres portait sur l'histoire de la prise du pouvoir en France par Napoléon et l'autre était une étude qui comparait «la nouvelle Europe» et l'Empire ottoman<sup>144</sup>.

<sup>140</sup> Voir le sous-titre «Hüseyin Daim Paşa et capitaine Hasan Bey: l'ancien page du sultan et son fils».

<sup>141</sup> Nous pouvons supposer que certains autres militaires issus de l'immigration de 1849 (Hongrois, Polonais, Italiens ou Roumains) durent rencontrer les conjurés appartenant au milieu militaire, mais il est impossible de prouver l'existence de telles relations. Sans noter la référence du document, K. H. Karpat évoque la présence d'une liste de réfugiés hongrois et polonais servant dans l'armée ottomane. D'après Karpat, sans compter le groupe des officiers envoyés à Alep, il y avait 193 réfugiés dans les différentes unités à Roumélie, 21 à Istanbul (K. H. Karpat, «Kossuth», *loc. cit.*, p. 179).

<sup>142</sup> «Houssein Pacha, fort lié avec un polonais réfugié, colonel au service turc, en lui laissant soupçonner, au printemps dernier, une partie de ses plans, de l'exécution desquels il prétendait même, en prévision de la continuation de la guerre d'Italie, faire une diversion contre l'Autriche, lui disait que l'Empire ottoman ne serait jamais tranquille, tant qu'un même temple ne s'ouvrirait pas, dans des occasions solennelles pour recevoir ensemble les sectateurs des diverses religions» (AMAE CP. La Turquie, vol. 341, n° 68, 28/09/1859, p. 218 recto-verso, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères).

<sup>143</sup> Voir PRO FO. 195-627, 19/09/1859, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople; FO. 78-1435, n° 164, 20/09/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères et FO. 78-1435, 17/09/1859, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople.

<sup>144</sup> «Hüseyin Paşa konağında yazdırır iken oda kapısı üzerimize kapalı olduğundan

Les réfugiés de 1849 contribuèrent-ils personnellement à l'organisation de la conjuration? Encouragèrent-ils Hüseyin Daim Paşa sur cette voie? Il est possible de multiplier les questions sur la participation possible des quarante-huitards dans la conjuration de *Kuleli*, sans pouvoir produire des réponses solides et satisfaisantes. Les indices que nous possédons indiquent seulement la présence de liens vraisemblablement forts, d'un échange apparemment vif concernant notamment les sujets politiques entre — au moins — l'un des protagonistes principaux de la conjuration et des quarante-huitards hongrois. Nous ne saurons probablement jamais le contenu exact de leurs échanges, ni les idées qui attireraient le plus Hüseyin Daim Paşa (et les autres conjurés) chez ces quarante-huitards. Cependant, examiner les principales composantes de l'idéologie, des revendications et de la ligne politique de la révolte hongroise peut nous aider à saisir les contours des conversations politiques entre les conjurés et les réfugiés de 1849.

*L'arrière plan historique et le contenu politique de la révolution hongroise*

La victoire de l'insurrection de février 1848 sur la monarchie française, concrétisée par la proclamation de la République<sup>145</sup>, n'en faisait pas la révolution la plus grande ou la plus réussite de l'histoire moderne. Cependant, — comme E. J. Hobsbawm le précise — elle fut sûrement celle qui eut l'ampleur la plus rapide et la plus large<sup>146</sup>. En moins d'un mois, une série de soulèvements populaires et de troubles survinrent au sud-est de l'Allemagne, à Vienne, en Hongrie et en Italie<sup>147</sup>. Même s'il

dışardan vurdular Hüseyin Paşa kapıyı açarak nedir o diye söyledi Macarlı Çarkmak [?] bey geldi dediler onun üzerine sen yazadur ben biraz görüseyim dedi ve kapıyı kapayarak gitti yarım saat mürründe geldi bana biraz malumat aldım dediğinde malumatın nedir deyu sual eyledim bazı lazım olacak malumatdan anladım dedi ve bu herifin Fransa Kralı Napolyonun yanında akrabasından adam vardır dedi ve bana yazıları yazdırdı ve bana bir gün Hüseyin Paşanın ağzından mesmûm olan Napolyonun etraf ile ittifak edüb mecbur reisliğe ve kraliyete geçdiğini ve eylediği tedabirine dair Fransevi-ül ibare bir kitab ile yeni Avrupada memalik-i mahrusenin mukayesesine dair yapılan kitab Macar zabıtlarından bir kimesneden elime geçdi dediğini işiddim ancak zabıt kim olduğunu sormadım o dahi söylemedi ve muvacehe olundukda dahi söylerim ve benden başka dahi bunları ahirinin bildiğini bilmem çünkü ikimiz idik şimdilik hatırıma gelen bunlardır» (Arif Bey, n° 4, p. 3 recto).

<sup>145</sup> M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, 1973.

<sup>146</sup> E. J. Hobsbawm, *The Age of Capital 1848-1875*, Londres, 1975, p. 10.

<sup>147</sup> Les effets de 1848 furent ressentis même en Amérique du Sud (au Brésil et en Colombie) (*ibid.*). Pour l'effet des révolutions de 1848 dans les différents pays d'Europe voir également les articles suivants: Philippe Henry, «1847-1848 en Suisse: une révolu-

s'agissait toujours de révolutions sociales des ouvriers pauvres dans les villes et d'insurrections paysannes dans les provinces (particulièrement en Italie et en Hongrie)<sup>148</sup>, les révoltes dans ces différentes régions en Europe avaient des caractéristiques et priorités assez variées. Comme I. Deak le résume dans son ouvrage sur la révolution en Hongrie, les Français avaient construit la république et ils furent confrontés à la question sociale; les Allemands et les Italiens combattaient pour les réformes libérales et pour la réunification; les peuples de la monarchie des Habsbourg discutaient de la question de la monarchie centralisée ou fédérative (ou de la question de la gestion du territoire de l'Empire autrichien en général, avec un ou plusieurs empires ou républiques; l'indépendance de l'Autriche ou son union avec l'Allemagne) et des sécessions des Hongrois, Slaves, Tchèques, Slovaques, Polonais, Roumains et Italiens<sup>149</sup>.

Dès le début, la révolte hongroise se distinguait par un fort caractère national, mais elle portait les couleurs politiques très variées des révolutions de 1848. Tous les traits qui devinrent permanents dans le paysage politique avec les révolutions de 1848<sup>150</sup>, comme la classe moyenne, le libéralisme, la démocratie politique, le nationalisme et même la classe ouvrière<sup>151</sup>, avaient, plus ou moins, leur place dans les gammes politiques de la révolution hongroise. En 1848, la Diète hongroise octroya «les lois d'avril». Ces lois soulignait les droits nationaux de la Hongrie, supprimaient l'exonération fiscale en introduisant la parité de l'impôt, garantissaient la liberté civile et abolissaient les obligations féodales des pay-

tion?», J.-L. Mayaud (dir.), *1848, actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998* Paris, 2002, p. 449-462; H.-G. Haupt, «1848 en Allemagne; une perspective comparative», *idem.*, p. 463-476; B. Michel, «La révolution de 1848 dans l'Empire des Habsbourg», *idem.*, p. 477-488; D. Berindci, «La révolution de 1848 dans les Pays Roumains», *idem.*, p. 489-498; J. Belchem, «Le sentiment de "Britishness" et les révolutions européennes de 1848: le "Printemps des peuples" au Royaume-Uni», *idem.*, p. 519-525; Maria-Manuela de Bastos Tavares Riberio, «Le Portugal et la révolution de 1848», *idem.*, p. 527-548.

<sup>148</sup> E. Hobsbawm, *The Age, op. cit.*, p. 15-16.

<sup>149</sup> I. Deak, *The Lawful Revolution: Louis Kossuth and the Hungarians (1848-1849)*, New York, 1979, p. xvii.

<sup>150</sup> Selon E. J. Hobsbawm (*The Age, op. cit.*, p. 26).

<sup>151</sup> La classe ouvrière était peu nombreuse mais relativement organisée, en corporations. Elle ne tenait pas un rôle principal dans la lutte politique; cependant, il y avait eu des luttes vives non seulement à Pest, mais également dans les régions minières comme Kolozvár et Pozsony (sur la place et les attitudes de la classe ouvrière dans la révolution hongroise, voir G. Merei, «Le mouvement ouvrier en Hongrie pendant la révolution de 1848», *Le mouvement social*, n° 50, janvier-mars 1965, p. 71-80).

sans, donc le servage<sup>152</sup>. Autrement dit, elles reflétaient l'articulation des idéaux libéraux et nationalistes hongrois.

Cependant, avec le temps et l'aggravation de la crise politique avec l'Autriche et la Russie, la cause nationale allait peser beaucoup plus lourdement que les autres questions et laisser même les questions sociales et gouvernementales complètement dans l'ombre. Comme L. Kossuth l'expliqua *a posteriori* avec une grande clarté dans un de ses discours sur la question italienne prononcé en 1859: «La forme républicaine ou monarchique du gouvernement à établir n'[était] pas le point capital», le seul point capital était «l'existence nationale»<sup>153</sup>. Ce constat était également valable pour la Hongrie. Entre janvier et avril 1849, la révolution hongroise se replia sur des revendications minimum. Ces revendications étaient plus nationales et moins sociales. Le Comité de Défense, les ministères et l'assemblée furent obligés de quitter Pest et de s'installer à Debrecen où il n'y avait plus de salons intellectuels, plus de grèves, plus de manifestations publiques pour faire pression en faveur des réformes<sup>154</sup>. En ces temps de crise, non seulement la cause radicale et le thème de la lutte des classes, mais aussi la cause libérale<sup>155</sup> furent relégués au second plan par la cause nationale<sup>156</sup>.

#### *Quelques réflexions sur l'influence probable des réfugiés de 1849*

Quand les réfugiés hongrois arrivèrent dans l'Empire ottoman en 1849, la caractéristique dominante de leur mouvement, finalement écrasé par la force militaire, était donc le nationalisme. Nous pouvons ainsi supposer que cette position idéologique était majoritaire chez les réfugiés de 1849. D'après K. H. Karpat, l'idée d'État nation et l'identification individuelle avec la nation devait être enracinée dans leur pensée et ces réfugiés

<sup>152</sup> L. Deme, «The Society for Equality in the Hungarian Revolution of 1848», *Slavic Review*, vol. 31, n° 1, mars 1972, p. 71.

<sup>153</sup> L. Kossuth, *Révolutions sur la crise italienne*, Bruxelles, 1859, p. 18.

<sup>154</sup> I. Deak, *The Lawful*, op. cit., p. 216-217.

<sup>155</sup> Le nationalisme n'était certainement pas exclu du projet de l'idéologie libérale. Mais, en temps de crise, les libéraux avaient eu plutôt tendance à négliger leurs priorités idéologiques en soutenant la cause de la nation (pour une courte histoire de la relation entre le nationalisme et l'idéologie libérale, voir E. J. Hobsbawm, *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge, 1990, p. 14-45).

<sup>156</sup> Voir L. Deme, «The Society», loc. cit. et G. Merei, «Le mouvement», loc. cit.. Cela n'était, bien évidemment pas une situation propre à la Hongrie. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des effets similaires des révolutions de 1848 avaient été observés sur tout le continent (voir M. Finn, «A Vent Which Has Conveyed Our Principles»: English Radical Patriotism in the Aftermath of 1848», *JMH*, vol. 64, n° 4, Décembre 1992, p. 637-659).

durent influencer leur entourage ottoman par leur perception de la société et de l'État qui tournait autour du concept de la nation. Il se peut que — comme Karpat l'affirme — les Ottomans qui fréquentèrent les Hongrois aient été les premiers à s'intéresser à la question de l'identité turque<sup>157</sup>. Cependant, en ce qui concerne les conjurés de *Kuleli*, nous ne pouvons pas affirmer la présence de quelconques prémices du nationalisme turc, ni de celle d'une quelconque idée nationaliste. Ils soulignent de manière récurrente — et parfois avec fierté — leur origine ethnique<sup>158</sup>; et aucun conjuré ne se définit comme Turc. Le mot turc est utilisé dans les interrogatoires uniquement dans trois acceptions: premièrement, pour définir la langue<sup>159</sup>; deuxièmement, pour désigner une ethnie qui peut fournir des *fedai*<sup>160</sup>; enfin, pour indiquer les sujet musulmans non-arabes<sup>161</sup>.

Il est d'ailleurs important de souligner que tout ce qui se rattache, d'une manière ou d'autre, au patriotisme dans les discours des inculpés ne peut être assimilé au nationalisme. Le patriotisme n'était certes pas étranger aux nationalismes des quarante-huitards, il en était même l'incarnation naturelle<sup>162</sup>. Par le biais des revendications libérales de 1848,

<sup>157</sup> K. H. Karpat «Kossuth», loc. cit., 182-183. Une étude approfondie sur l'entourage des réfugiés de 1849 serait nécessaire pour pouvoir confirmer l'hypothèse de K. H. Karpat.

<sup>158</sup> Le résumé d'une séance de confrontation entre Hüseyin Daim Paşa et Çerkes Şuayib constitue un exemple qui démontre comment les conjurés de *Kuleli* évoquaient leur fierté de leur origine/identité ethnique: «Şuayib evet çerkeslerin yapmasına razı değildiniz ve eğerce böyle birşey yaptırılacak ise varsınlar başka cins ümmetler bulub yaptırınlar (yani Türk ve Arapbud [écrit sur la ligne]) ve yahud tutdursunlar deyu söylediniz diye cevab verdiğiinde mumailiyh Hüseyin Paşa ne Çerkeslerden ve ne de saire taraflarından böyle şeyin icrasına cüret olunmaklığa razı olmadım ve bu meclisde ben bulunmadım ve kabul etmem ve merhum Şuayib zaten Çerkes olmayıp Nogay [?] tatarı olarak Kabartayda sakin olmuş ve kendi memleketi Kabartay ahalisi ile zaten araları bozuk daima birbirleriyle harb ederler bana Çerkes lazım olacak öyle Şuayib gibi adama mı sipariş ederim ben ceddimce beyzadeyim ve Berzek familyasındanım aba ve ecdadımda böyle hayinlik ve nemrudluk zuhura gelmemişdir ve ben de kabul etmem diyerek red-i cevab eylemiş olduğum» (Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 5 verso).

<sup>159</sup> «Arabca bir şey söyledi türkçesi asmak imiş asarız dedi» (İbrahim, n° 7, p. 8 recto); «iyice Türkçe bilmez» (Çerkes Şuayib, n° 25, p. 5 verso).

<sup>160</sup> «Türk ve Arapbudan dahi böyle şey yapacak adamları tedarik ediniz» (Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 5 verso).

<sup>161</sup> Soulignons que c'est un Marocain qui emploie le terme turc dans ce sens-là: «bazı Arab uşaklarıyla Anadoluda muharebede görüşdüğümüz bazı Türk uşakları görüb» (Hacı Ahmed, n° 31, p. 1 verso).

<sup>162</sup> Le nationalisme était inévitablement patriotique, mais le patriotisme n'était pas obligatoirement nationaliste. Le nationalisme servait à la fois à inclure (principe d'égalité entre tous les citoyens) et à distinguer (à la recherche d'une entité homogène), tandis que le patriotisme se fondait sur une affection de loyauté (pour son pays et ses institutions) et

le patriotisme s'était d'ailleurs articulé aux droits civils, religieux, à la liberté économique et à la légitimation des mécanismes du marché<sup>163</sup>. Même si nous pouvons trouver certains indices semblant indiquer la présence d'articulations similaires dans la pensée patriotique des conjurés de *Kuleli*<sup>164</sup>, en partant de nos données, il est difficile de pouvoir détailler davantage leur pensée. Le seul point que nous pouvons affirmer est que l'univers qui entourait le patriotisme des conjurés de *Kuleli* — à la différence du patriotisme quarante-huitard — n'était pas le nationalisme, mais la religion et la cause de la religion<sup>165</sup>.

Le développement du nationalisme hongrois était certes lié à la Révolution française et la révolution hongroise avait été déclenchée après la révolte de février 1848 à Paris. Cependant, la révolution et le nationalisme hongrois, et donc les quarante-huitards hongrois, s'appuyaient également sur les écrits et discussions des hommes de lettres hongrois des décennies précédentes<sup>166</sup>. Il est difficile de parler de conditions similaires pour les conjurés de *Kuleli*. L'éclatement de l'ordre politique en Europe (provoqué par les révolutions de 1789 et de 1848) avait certes eu des effets sur l'Empire ottoman. Comme les *Tanzimat* l'attestent, l'Empire essaya de réorganiser sa structure administrative et politique. Quant aux conjurés de *Kuleli*, certains, comme Arif Bey et Hüseyin Daim Paşa, s'intéressaient de près à l'actualité et à l'histoire de la politique en

ne cherchait pas forcément à voir une possible raison de trahison dans les différences (voir E. Kedourie, *Nationalism*, Cambridge, 1993, p. 68, 122). En outre, le patriotisme n'attache pas obligatoirement la patrie à l'État, tandis que le nationalisme considère la nation et l'État comme deux choses destinées l'une à l'autre — sans quoi les deux sont incomplètes et cette situation provoquera une tragédie (E. Gellner, *Nations and Nationalism*, Ithaca-Londres, 1983, p. 6).

<sup>163</sup> M. Finn, « "A Vent", *loc. cit.*, p. 638-640.

<sup>164</sup> Comme les projets d'ouverture des banques et des hôpitaux dans chaque *kaza* évoqués par Arif Bey dans son interrogatoire (Arif Bey, n° 4, p. 7 recto-verso), ou encore l'attitude attribuée aux principaux conjurés par les rapports des ambassades à propos de la liberté religieuse: « Il [*i.e. Cafer Dem Paşa*] allait jusqu'à désigner Sainte Sophie, objet commun de la vénération des Musulmans et des Chrétiens, comme le lieu le plus propre à ces réunions de paix. C'est là un rêve assurément, mais non le rêve d'un fanatique » *AMAE CP. La Turquie*, vol. 341, n° 68, 28/09/1859, p. 218 verso, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.

<sup>165</sup> Cela ne nécessite pas une attitude politiquement fanatique religieuse mais une perception politique mettant les identités religieuses devant toutes les autres. Nous avons déjà discuté le lien entre la cause de la religion et le patriotisme dans la pensée des conjurés de *Kuleli*. Voir le sous-titre « Une confrérie politique? ».

<sup>166</sup> Voir L. Deme, « Writers and Essayists and the Rise of Magyar Nationalism in the 1820s and 1830s », *Slavic Review*, vol. 43, n° 4, 1984, p. 624-640.

Europe, lisaient sur ces sujets et suivaient les réunions des Ottomans ayant vécu en Europe, où l'on parlait de la politique. Mais les membres de *Kuleli* en 1859 n'avaient derrière eux ni une tradition intellectuelle, ni une activité de publication comparables aux Hongrois et susceptibles de former une base pour la construction d'un projet nationaliste. La Révolution française avait certes contribué au fleurissement des nationalismes dans l'Empire. Les révoltes avec des revendications nationalistes, notamment la sécession de la Grèce en étaient la preuve. Cependant, pour que le nationalisme conquière le centre et la pensée des intellectuels ottomans musulmans proches du centre, il fallut attendre au moins la fin du siècle. Autrement dit, même si György Kmety (İsmail Paşa) et les réfugiés hongrois étaient de très fervents nationalistes magyars, et même s'ils n'avaient parlé que de leurs idéaux nationalistes à Hüseyin Daim Paşa (et/ou aux autres conjurés de *Kuleli*), il aurait été assez difficile pour les conjurés de *Kuleli* de traduire culturellement ces propos et de leur donner un sens politique utile à leur cause. Il faut rappeler d'ailleurs que le nationalisme hongrois s'était construit contre l'Autriche et contre sa souveraineté. Les révoltés hongrois demandaient, avant tout, la libération de leur patrie de la « domination tyrannique d'une autre nation ». Cela n'était évidemment pas un motif qui pouvait servir la cause des conjurés de *Kuleli*. Tous étaient issus de l'identité dominante dans l'Empire, et cette identité n'était pas nationale, mais religieuse.

En conséquence, le nationalisme n'était ni utile, ni facilement compréhensible pour les conjurés de *Kuleli* dans le contexte politique ottoman des années 1850. Cependant, un concept et une stratégie politiques attachés au nationalisme de ces quarante-huitards semblent les avoir concernés de près: le patriotisme et le mécanisme de légitimation des révoltes contre le souverain. L'un des points décisifs des révolutions était — selon la pensée libérale — l'objectif de « libérer les peuples des mains des monarques »<sup>167</sup>. C'était bien évidemment un héritage que la Révolution française avait transmis aux quarante-huitards. Les conjurés de *Kuleli* n'avaient nullement l'intention de renverser la dynastie et même s'ils avaient l'audace de s'opposer au souverain, cela n'était pas une nouveauté pour les Ottomans non plus. La nouveauté dans le contexte mondial du « printemps des peuples » était la suivante: le peuple et la patrie devenaient partout en Europe les

<sup>167</sup> ... et de la domination des autres nations « tyranniques ». C'était la base libérale du discours nationaliste contre les monarques. C'est d'ailleurs sur cet aspect libéral du nationalisme que le fameux principe de Wilson (le droit à l'autodétermination) s'est fondé après la première guerre mondiale (E. Kedourie, *Nationalism*, *op. cit.*, p. 124-131).

principaux concepts et les objets sacrés de l'espace politique, susceptibles de donner de plus en plus de légitimité à une telle action audacieuse. Durant les interrogatoires, seulement deux inculpés emploient les termes de «patrie» (*vatan*) et «patriotisme» (*gayret-i vatan*) et lient leur action de révolte aux besoins de la patrie (*iktiza-i vatan*)<sup>168</sup>. L'un est Hüseyin Daim Paşa (qui fréquentait vraisemblablement le plus les quarante-huitards) et l'autre son aide de camp, Hidayet Efendi. C'est le même Hüseyin Daim Paşa qui insista sur le témoignage du public (*cumhur*) au moment de l'assassinat (ou enlèvement) du sultan<sup>169</sup>. C'était encore lui qui tenta de prouver sa fidélité avec la phrase suivante: «Jusqu'à maintenant, je n'ai trahi ni mon peuple, ni mon État et il est impossible que je le fasse dans le futur»<sup>170</sup>. Avait-il oublié d'évoquer sa fidélité au souverain, à la dynastie ou, du moins, au sultanat? Bon gré mal gré, en insistant davantage sur trois concepts, la patrie, l'État et le peuple (l'opinion publique), le pacha et son aide de camp, deux conjurés proches des quarante-huitards, donnent l'impression d'avoir saisi le mieux la nouvelle organisation du système politique et le mécanisme de légitimation d'un soulèvement contre le souverain après l'invention du nationalisme. Ils étaient certes loin de pouvoir être qualifiés de nationalistes, mais il est possible qu'ils aient subi l'influence de la pensée nationaliste, dans les limites de la réalité et de l'imaginaire politique ottoman.

#### *L'État des Tanzimat et les réfugiés de 1849*

Avoir des rapports personnels avec les quarante-huitards n'était pas l'unique voie de transmission des idées qui rendirent possible les révolutions de 1848. Mis à part les Ottomans ayant vécu en Europe et les publications, l'État des *Tanzimat* et le processus des réformes portaient en eux-mêmes l'influence de ces idées et des changements dans le système gouvernemental et administratif en Europe. Il est important de souligner ici que l'État des *Tanzimat* et ses réformes avaient été sous l'influence directe et personnelle des quarante-huitards. Occupant des fonctions considérables dans le fonctionnement de l'armée, de l'État et même au sein des commissions des réformes, les réfugiés de 1849 avaient contribué à la concrétisation des *Tanzimat*.

<sup>168</sup> Hidayet Efendi, n° 27, p. 2 verso et Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 1 verso (voir *supra* notes 105, 107, p. 220 et 221).

<sup>169</sup> Cheikh İsmail, n° 23, p. 2 verso (voir *supra* p. 126-127).

<sup>170</sup> «Şimdiye değin devletim ve milletime bir hıyanetlik etmedim ve bundan sonra dahi etmek ihtimalim yokdur» (Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 5 recto).

Comme on le souligne souvent dans les études peu nombreuses sur les réfugiés hongrois, les biographies de ces réfugiés et leur influence, notamment sur la réorganisation de l'administration et de l'armée ottomane, sont des sujets qui n'ont pas encore été étudiés en profondeur<sup>171</sup>. Plusieurs figures issues de l'immigration de 1849 ont fait l'objet d'études, mais aucune ne parvient à couvrir l'intégralité du sujet. Quelques exemples de réfugiés ayant servi l'État ottoman et ayant entretenu des relations étroites avec les bureaucrates ottomans peuvent nous permettre de mieux saisir l'étendue de l'influence qu'ils durent avoir.

Le général hongrois, György Kalpka (1820-1892), rentré à Istanbul tout comme György Kmety pour la guerre de Crimée, eut des contacts très suivis avec le ministère de la Guerre entre 1853-1855. Il proposa des réformes dans l'armée ottomane et étudia les plans des opérations militaires. Dans son entourage, nous trouvons, sans surprise, les noms des plus importants bureaucrates des *Tanzimat* comme Âli Paşa, Fuad Paşa et Reşid Paşa. Le général Józef Bem (Murad Paşa) — décédé seulement un an après son arrivée (1850) — œuvra à la modernisation de l'armée ottomane. Daniel Szilagyi (1831-1885), intellectuel, et bouquiniste hongrois installé à Istanbul après 1849, fréquentait lui aussi les bureaucrates réformateurs, tel Ahmed Cevdet Paşa, et les hommes de lettres ottomans comme Şinasi Efendi<sup>172</sup>. L'agronome roumain, Ion Ionescu (1818-1891), diplômé de l'École agricole de Roville, rédigea pendant huit ans (1849-1857) ses observations sur la structure et les problèmes agricoles du territoire ottoman dans le *Journal de Constantinople*, le journal semi-officiel de l'Empire. Il devint d'ailleurs, en 1853 l'administrateur des domaines du grand vizir Reşid Paşa en Thessalie<sup>173</sup>. Homme politique, écrivain, économiste roumain, Ion Ghica (1816-1897) diplômé d'une école d'ingénieur à Paris, resta dans l'Empire ottoman entre 1848 et 1858. Il fut agent du gouvernement provisoire à Istanbul. À cette époque,

<sup>171</sup> Voir par exemple C. d'Eszlary, «Le Khatti Humayoun turc de 1856 et les lois hongroises de 1848», *Studia Islamica*, n° 18, 1963, p. 138. Une cinquantaine d'années plus tard, Kemal Karpat évoque le même manque d'étude approfondie sur le sujet (K. H. Karpat, «Kossuth», *loc. cit.*, p. 184).

<sup>172</sup> Pour Bem, Kalpka et Szilagyi voir G. Csorba, «Macar», *loc. cit.*, p. 807, 810-811 et C. d'Eszlary, «Le Khatti Humayoun», *loc. cit.*, p. 125.

<sup>173</sup> Voir A. Y. Kaya, «Ion Ionescu De La Brad: XIX. Yüzyıl Ortasında Osmanlı Tarım Ekonomisi ve Politik Ekonomi», *Kebikeç*, vol. 23, 2007, p. 95-110; *idem*, «Justice in the Association: Ion Ionescu de la Brad's Treaty on Sharecropping», article non publié, présenté dans ESHET Annual Conference on Justice in Economic Thought, Strasbourg 5-7 juillet 2007; I. Matei, «Un agronome dans l'Empire ottoman pendant les années 1849-1859», *Studia et Acta Orientalia*, vol. 7, Bucarest, 1968, p. 295-301.

il entretenait une amitié étroite avec Ahmed Vefik Paşa (1823-1891—homme politique, écrivain et philologue) et il fréquenta le grand vizir Reşid Paşa. Il fut d'ailleurs nommé en 1854 gouverneur de l'île de Samos et il ne quitta pas ce poste jusqu'à son départ définitif de l'Empire pour rentrer en Roumanie<sup>174</sup>. Quant au général Stein (*alias* Ferhad Paşa), il était au service de l'armée ottomane et il fut également nommé à la commission pour la régulation de la ville d'Istanbul (*İntizam-ı Şehir*) en 1856. La commission était formée d'élites ottomanes non-musulmanes (majoritairement des banquiers) et Européens apparemment considérés comme de bons connaisseurs de l'ordre et du fonctionnement des villes occidentales que la Porte voulait appliquer dans la capitale<sup>175</sup>. Comme K. H. Karpat le souligne, ces immigrés, qui avaient généralement reçu une bonne éducation et étaient les représentants des couches supérieures de la classe moyenne de l'Empire des Habsbourg, étaient arrivés dans l'Empire ottoman seulement dix ans après le début des *Tanzimat* et l'Empire ottoman manquait toujours de personnels susceptibles de contribuer à la réorganisation et l'europanisation de la structure urbaine, du système militaire, politique, juridique et économique. Certains immigrés eurent ainsi l'occasion d'accéder aux plus hauts niveaux du gouvernement, et même jusqu'au sultan. Ils furent également consultés sur les questions politiques grâce à leur connaissance de l'Europe<sup>176</sup>.

Les réfugiés de 1849 n'avaient donc pas influencé seulement les conjurés de *Kuleli*, mais également les *Tanzimat* auxquels les conjurés déclarent à plusieurs reprises être opposés. Ceci n'était pas le signe d'une situation ambiguë ou contradictoire<sup>177</sup>. En effet, comme nous allons le développer dans les pages suivantes, malgré les déclarations des conjurés, nous ne pouvons pas définir *Kuleli* comme une organisation opposée aux *Tanzimat*, en tant que réformes qui visent à transformer l'État ottoman en un État légal, rationnel et centralisé. Dans leur lexique, le mot *Tanzimat* signifiait plutôt l'état actuel de l'Empire, donc la dégradation permanente. Autrement dit, le motif essentiel de leur opposition n'était pas les idéaux des *Tanzimat*, mais l'État des *Tanzimat* et ses échecs.

<sup>174</sup> I. Matei, «Sur les relations d'Ahmed Vefik Paşa avec les Roumains», *Studia et Acta Orientalia*, vol. 7, Bucarest, 1968, p. 95-111.

<sup>175</sup> S. Rosenthal, «Foreigners and Municipal Reform in Istanbul: 1855-1865», *IJMES*, vol. 11, n° 2, avril 1980, p. 232.

<sup>176</sup> K. H. Karpat, «Kossuth», *loc. cit.*, p. 181-182.

<sup>177</sup> Elle pourrait évidemment l'être, car, au-delà de notre perception de l'histoire et de notre reconstruction du passé, rien n'oblige les faits historiques à être cohérents et clairs.

### Les *Tanzimat* et *Kuleli*: s'opposer aux *Tanzimat* avec les idées des *Tanzimat*

Dans les interrogatoires, le mot *Tanzimat* apparaît souvent et il signifie presque toujours tout ce que les conjurés de *Kuleli* n'apprécient pas dans la conduite du gouvernement et du sultan. Autrement dit, sur une échelle symbolique, les *Tanzimat* représentent le déterminant négatif de la conjuration de *Kuleli*. Cependant, sur une échelle concrète, il est difficile de parler d'un tel antagonisme entre les *Tanzimat* et la conjuration. Ce furent, en effet, les *Tanzimat* qui facilitèrent la naissance d'une opposition politique. Les réformes annoncées ou mises en application durant le règne de Mahmud II et la période des *Tanzimat* avaient contribué par trois principales voies à l'apparition de *Kuleli*, comme opposition politique. D'abord, comme nous l'avons constaté<sup>178</sup>, en transformant l'organisation du pouvoir politique en un ordre légal, rationnel, centralisé et uniformisé, et en reconnaissant les droits fondamentaux des sujets<sup>179</sup>, les réformes avaient élargi la marge de manœuvre et les limites de la légitimité d'une probable opposition. Deuxièmement, la politique centralisatrice des *Tanzimat* (par le biais des réformes militaires en particulier<sup>180</sup>), avait renforcé le processus de formation des valeurs patriotiques et civiques, préalables à l'intervention des sujets dans les sphères du pouvoir politique. Enfin, l'État des *Tanzimat*, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires envoyés en Europe, de ses chambres de traduction<sup>181</sup> et de ses employés quarante-huitards<sup>182</sup> contribuait à la transmission des idées

<sup>178</sup> Voir le sous-titre «La nouvelle stratégie gouvernementale et la reformulation des possibilités d'opposition politique».

<sup>179</sup> Rappelons que c'est grâce à ces réformes que les condamnés de *Kuleli* purent sauver leur tête. Certains droits individuels, comme la garantie de la sécurité de la vie, de l'honneur, de la fortune et le droit d'être jugé publiquement pour tout prévenu, avaient été reconnus par le sultan dès 1839. Il est même possible de comparer certains articles des chartes impériales de 1839 et de 1856 avec la déclaration des droits de l'homme: voir R. Mantran, «La déclaration des droits de l'homme et édits sultaniens de 1839 et de 1856», J.-L. Bacqué-Grammont & E. Eldem, (dir.), *De la Révolution française à la Turquie d'Atatürk : La modernisation politique et sociale*, Istanbul, 1990, p. 141-147; E. K. Shaw, «Tanzimat in the Ottoman Empire Age of Reform in Europe», *Tanzimat'ın 150. Yıldönümü Uluslararası Sempozyumu, Bildiriler*, 25-27 Aralık 1989, Ankara, 1991, notamment p. 210-211.

<sup>180</sup> Voir le sous-titre «La centralisation et les réformes militaires».

<sup>181</sup> Les effets des chambres de traduction allaient être plus visibles huit ans après de *Kuleli*, avec l'organisation *Meslek* (dont trois fondateurs étaient issus de ces chambres) et la naissance des Jeunes Ottomans (voir le sous-titre «Les chambres de traduction: un vivier de "fonctionnaires éclairés"?» et Ş. Mardin, *The Genesis*, *op. cit.*, p. 206-211).

<sup>182</sup> Voir le sous-titre «L'État des *Tanzimat* et les réfugiés de 1849».

politiques censées nourrir une opposition. Ces contributions des *Tanzimat* ne nous conduisent pas à une conclusion déterministe : nous ne pouvons pas dire que *Kuleli* ne pouvait pas se former sans les effets des *Tanzimat*. Cependant, il est indéniable que les *Tanzimat* étaient une des principales composantes de l'univers dans lequel l'imaginaire politique des conjurés de *Kuleli* s'était développé. Comme nous allons le constater dans les pages suivantes, même si les conjurés répétaient souvent qu'ils voulaient abolir les *Tanzimat*, autant que les documents nous permettent de le déterminer, leurs projets politiques se trouvaient majoritairement sur la même voie que les *Tanzimat* et ils étaient même parfois identiques aux réformes inabouties de la période des *Tanzimat*.

«*Nous ne voulons pas des Tanzimat!*»

Qu'est ce que les conjurés voulaient dire en répétant plusieurs reprises qu'ils étaient contre les *Tanzimat*? Ne pas «vouloir des *Tanzimat*» est, en effet, une position beaucoup moins claire et explicite qu'il n'y paraît. Aucun inculpé ne décrit ce qu'il entend par «être contre les *Tanzimat*». La commission chargée des interrogatoires le demande parfois directement aux inculpés en espérant obtenir des précisions. Les réponses et les explications sont très limitées et ne dépassent guère les slogans : «Les *Tanzimat* sont une mauvaise chose» ou «les *Tanzimat* sont des obstacles à la parfaite application de la charia»<sup>183</sup>. Même l'interrogatoire de Cheikh Ahmed ne nous permet pas de tirer plus de conclusions. Il répète, lui aussi, qu'il voulait d'abord se débarrasser des *Tanzimat* puis appliquer la charia<sup>184</sup>.

Pourquoi fallait-il se débarrasser des *Tanzimat* pour pouvoir appliquer la charia? Quelle était la contradiction entre les *Tanzimat* et la charia? Dans les interrogatoires, aucune critique concrète n'est formulée à propos des réformes. L'unique critique relativement détaillée concerne le prin-

<sup>183</sup> Voici quelques exemples : «[Q] ... inkar edib ketmden vaz geçib sebeb-i muahedeyi tasrih edin [R] Tasrihi Tanzimat fenadır şeriat icra olunmuyor Tanzimatı kaldırıp şeriatı nasıl icra ettiririz deyu bir muahede idi» (Ali Bey, n° 8, p. 10 recto); «[Q] Tanzimatın nesini istemiyorsunuz [R] Şeriatın icrasına mani oluyor onun için ve şeriatın icrası için her ne ki emr eder ise icra etmek üzere ahdlı idim» (Bekir, n° 10, p. 3 recto). Pour de similaires expressions et les autres passages qui concernent directement les avis des inculpés ou les conversations au sein de la conjuration sur les *Tanzimat* voir Mehmed, n° 11, p. 3 verso, 4 verso; Tahir Ağa, n° 16, p. 5 verso; Hacı İbrahim, n° 17, p. 3 recto, Hacı Mehmed, n° 20, p. 2 verso; Cheikh İsmail, n° 23, p. 2 recto, 4 verso; Hacı Ahmed, n° 31, p. 4 recto; İbrahim, n° 7, p. 7 recto, 8 verso; Ali Bey, n° 8, p. 9 recto, 10 verso.

<sup>184</sup> Cheikh Ahmed, n° 1, p. 3 verso, 4 recto.

cipe de l'égalité entre les communautés mis en application par le firman impérial de 1856<sup>185</sup>. Hormis cette critique précise, le mot *Tanzimat* est un symbole qui représente tout ce qui est à critiquer dans la conduite des gouvernements ottomans et du sultan. Les indemnités non payées des militaires, le gaspillage des fonds et biens publics, les dépenses excessives du palais, les guerres perdues, le prestige bafoué de l'Empire sur la scène politique internationale, tous ces éléments pouvaient être vus comme les conséquences des *Tanzimat*. Si les *Tanzimat* étaient la cause de ces échecs, il fallait donc être contre les *Tanzimat* et travailler à leur abolition. Seules la charia, les lois divines — la référence politique la plus légitime et la plus vague — pouvaient être capables d'assurer le salut de l'Empire et celui de la religion de l'islam. C'est vraisemblablement ainsi que pensaient les inculpés. Cependant, les *Tanzimat* se réferraient, avant tout, au même point de légitimation que celui des conjurés de *Kuleli* : la charia<sup>186</sup>. Les conjurés de *Kuleli* étaient d'ailleurs parfaitement conscients que la charia était le fondement légitime de l'État ottoman; et ils savaient que se référer à la charia pouvait fournir une certaine légitimité à leur cause, et même empêcher l'État de les arrêter. Cheikh Ahmed l'avait expliqué de manière claire à Ali Bey (n° 8):

«Nous allons dire que nous ne voulons pas des *Tanzimat* et que nous voulons voir la charia appliquée. Comme cela est un ordre de la charia, l'État ne pourra pas combattre contre nous, car cela ne conviendrait pas à sa réputation»<sup>187</sup>.

La charia avait une utilité politique et les conjurés n'hésitaient visiblement pas à s'en servir. Bien que la charia soit un des mots les plus répétés dans les interrogatoires, les conjurés n'évoquent guère un projet concret fondé sur la charia. Ils mettent en avant des clichés conservateurs, voire parfois réactionnaires qui évoquent la dégradation et la dégénération dans la société et dans le système gouvernemental ottoman. Cependant, ces

<sup>185</sup> Nous avons déjà évoqué cette critique et discuté ses possibles interprétations dans les sous-titres «Quand le cœur de Cheikh Ahmed refroidit!» et «La peur de la perte: identité, religion, statut». Signalons d'ailleurs que cette critique n'était pas propre à la conjuration de *Kuleli* et était même partagée par certains hauts bureaucrates, voir B. Abu-Manneh, «The Porte», *loc. cit.*, p. 124.

<sup>186</sup> Le firman impérial le précisait déjà très clairement, et son contenu trouvait ses racines dans la pensée politique et dans la théologie musulmane (voir B. Abu-Manneh, «The Islamic», *loc. cit.*, particulièrement p.93-94).

<sup>187</sup> «Biz Tanzimatı istemeyiz şeriat-ı ahmediyenin icrasını isteriz deyu söyleriz bu dahi şeriat üzerine bir şey olduğundan devletin dahi şanına layık değildir ki bizim ile muharebe etsin» (Ali Bey, n° 8, p. 10 recto).

clichés sont presque toujours suivis par des idées ou de projets de réformes qui se trouvent sur la même ligne que les *Tanzimat* et qui sont parfois inspirés des exemples européens.

*Une conjuration inspirée par les Tanzimat? (Qu'avait écrit Arif Bey?)*

«L'homme écrit beaucoup de choses, et les supprime. Si l'on cherche — comme vous le faites — le mal dans tout ce qu'il écrit, ou si on l'en tient responsable, personne ne peut prendre la plume. L'homme fait de bonnes choses, tout comme il fait des erreurs» (Arif Bey, n° 4)<sup>188</sup>.

Les conjurés, du moins les principaux protagonistes, durent réfléchir et discuter longuement sur ce qu'il fallait faire pour le salut de l'Empire qui se dirigeait, d'après eux, vers sa ruine. Certains passages dans les protocoles des interrogatoires en témoignent, notamment ceux qui portent sur les réunions ou sur les livres empruntés aux quarante-huitards. Cependant, les inculpés ne parlent que très rarement de leurs projets politiques en détail. Les seules exceptions qui nous fournissent des informations sur les projets politiques discutés au sein de l'organisation sont les passages où les inculpés répondent aux questions concernant les écrits d'Arif Bey (n° 4).

Arif Bey aurait rédigé trois livre(t)s. Le premier, d'après lui, contenait les lettres d'annonces (*ilanat*) préparées pour être envoyées aux consuls et patriarcats le jour de la révolte et des notes sur les précautions à prendre; tous ces écrits et notes auraient été dictés par Hüseyin Daim Paşa, et c'était le pacha qui les aurait eus en sa possession<sup>189</sup>. Le deuxième livre serait une histoire de la guerre de Crimée et contiendrait aussi des réflexions sur l'administration de l'État. Hüseyin Daim Paşa admet avoir vu ce deuxième livre, mais il nie catégoriquement l'avoir lu car il aurait été, à ce moment-là, malade et le livre n'était pas bien

<sup>188</sup> «İnsan pek çok şey yazar bozar eğerçe her yazılan şeylerden böyle mazarrat ve mesuliyet olmak lazım gelse kimse eline kalem almaz insan olan hem sevabda ve hem hatada bulunur» (Arif Bey, n° 4, p. 8 recto).

<sup>189</sup> Arif Bey, n° 4, p. 6 verso (voir *supra* note 26, p. 125). Un autre passage concernant le même livre se trouve dans l'interrogatoire de Hüseyin Daim Paşa. La commission demande au pacha: «Hatta bir gün konağımızda tasavvurat-ı malumunuz hakkında yine bazıları ile müzakere olunur iken siz Arif Beye şimdiki değin icra olunmuş olan müzakereler kağıd üzerinde olmadığı için faidesi görülemiyor şöyle ve böyle yani bazı nizamât ile tasavvuratınız maksad-ı asliyesi olan su-i kâd keyfiyeti zuhura gelecek olur ise hemen sefaretlere ve patrikhanelere ve ahaliye neşr ettirilmek üzere bir takım ilannameler kaleme almasını söylemişsiniz ve ol günde Binbaşı Rasim Bey dahi konağımızda hazır bulduğundan Arif Bey ile aşağı odaya oturub Arif Beyin yazmaya başladığını gördüğünü hem Arif Bey ve hem de Rasim Bey ifade ediyor» (Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 3 verso).

écrit<sup>190</sup>. Nous trouvons un peu plus d'informations sur le contenu du livre dans l'interrogatoire d'Arif Bey: «Il s'agissait d'un livre composé d'articles sur la guerre et d'articles bizarres (*tuhaf*) collectés des *Ceride*<sup>191</sup> entre [12]69-[12]72 [1853-1856]»<sup>192</sup>. Le premier livre aurait disparu, et ce deuxième aurait été brûlé par Arif Bey qui s'était mis en colère quand Hüseyin Daim Paşa avait voulu changer certaines parties relatives au rôle de l'armée d'Anatolie dans la guerre de Crimée. Quant au troisième et dernier livre, Arif Bey déclare l'avoir détruit.

Ce dernier livre avait été lu par plusieurs conjurés et on en avait parlé dans la conjuration. D'après Arif Bey, il s'agissait simplement de notes prises à partir des conversations de fonctionnaires (*ahbâ*) ottomans ayant vécu en Europe, comme Necib Efendi, Hayri Efendi et Şinasi Bey<sup>193</sup>. Arif Bey assistait à leurs conversations et il notait les idées qui lui plaisaient<sup>194</sup>. Cependant, selon Mufti Bekir (n° 6), il s'agissait en fait d'un ouvrage sur «les règlements de *cette affaire*»<sup>195</sup>. Hasan Bey (n° 9) confirme les propos du Mufti et va même plus loin. Il aurait vu, un jour, Arif Bey, chez lui, en pleine rédaction des lois (*kanunname*) ! D'après lui, Arif Bey avait déjà écrit quatre-vingts articles<sup>196</sup>.

Prenant appui sur ces déclarations, la commission arrive finalement à faire parler Arif Bey de son livre. Ces passages constituent la plus riche partie des interrogatoires sur les projets de réformes discutés dans la conjuration<sup>197</sup>:

<sup>190</sup> «Arif Bey zaten menfi bir adam olmayıb ancak şeriat ve kanun icra olunmuyor deyu öteden beriden pek çok haberler getirir idi ve hatta gerek devletin idaresi ve gerek muharebeler hakkında okunmaz derecede bir tarihi kaleme alıb bana getirmiş ve yirmi gün kadar bizim evde tutmuş ise de yine hasta olduğumdan ve bu tarihin fezleke ve meali vermiş olmayub hususıyla dahi okutmadığından yine kendisi aldı» (Hüseyin Daim Paşa, n° 2, p. 2 recto).

<sup>191</sup> Il s'agit d'un journal hebdomadaire, intitulé *Ceride-i Havadis*, publié par un Anglais, à savoir William Churchill. La période de la guerre de Crimée fut «l'âge d'or» du journal, car W. Churchill était le correspondant de guerre de certains journaux anglais et il envoyait également à son propre journal des informations inédites.

<sup>192</sup> «Altmış dokuz tarihinden yetmiş iki tarihine varıncaya kadar beher hafta neşr olunan ceridelere cem ve tertib olunmuş ve bazı tuhaf fikralar ile muharebeye dair bir kitab» (Arif Bey, n° 4, p. 6 verso).

<sup>193</sup> Pour plus d'information sur les personnages, voir «Arif Bey: un scribe dandy *alla Franca?*».

<sup>194</sup> Arif Bey, n° 4, p. 7 verso.

<sup>195</sup> «Bu işin nizamâtına dair olub» (Mufti Bekir, n° 6, p. 10 recto).

<sup>196</sup> «Bir kere Arif Beyin hanesine gidib havadis almasını istedim ve Arif Beyi kanunname yazar buldum ve Hüseyin Paşanın götürdüğü on iki bend üzere olub sonradan inşa eylediği kanun seksen bend kadar olmalıdır» (Hasan Bey, n° 9, p. 18 verso).

<sup>197</sup> Avec ses trois livres dont un disparu, un autre brûlé et un dernier déchiré, Arif Bey donne l'impression de quelqu'un qui veut absolument cacher le contenu de ce qu'il a écrit.

«Q: Combien de ministres faut-il [dans un gouvernement] selon le système européen?

R: Je ne le sais pas.

Q: Est-ce qu'en Europe, les policiers sont des militaires ou des *zabita*<sup>198</sup>?

R: Je ne le sais pas non plus.

Q: Mufti [Bekir] Efendi — qui est un des ceux qui ont vu vos documents rédigés, puis corrigés — dit que vos écrits auraient comporté des sujets comme la limitation du nombre des ministres à douze, l'abolition de la *zabita* et son remplacement par les militaires, etc.

R: L'abolition de la *zabita* ne faisait pas partie des sujets, mais il y était question d'autres sujets: employer plus de généraux (*ferik*) dans les armées; faire une carte du territoire ottoman et "l'aplanir" (*tesviye*) [*n.d.a.* cadastrer le territoire ottoman]; ne plus faire administrer les *vakif* impériaux (*evkaf-i hümayun*) par les *câbi*<sup>199</sup> mais par l'État; abolir l'*icare*<sup>200</sup> et établir des impôts; limiter le nombre de ministres et des ministres d'État (*müşir*) à sept, comme c'est le cas en France; ne pas nommer un nouveau ministre d'État avant qu'il n'y ait une vacance; ne pas donner aux ministres d'État plus de deux cents mille *kuruş* de salaire annuel; empêcher les juges (*naib*) en province de prendre des *harc-ı kalemiye*<sup>201</sup> et leur donner des salaires suffisants pour qu'ils puissent vivre; construire des hôpitaux pour les pauvres dans chaque *kaza*<sup>202</sup> et utiliser les impôts collectés dans les feux par les *vakif* impériaux pour leur financement; distribuer la somme nécessaire pour la réparation et la construction des mosquées et des ponts, à partir, aussi, du budget des *vakif* impériaux; que les armées n'aient plus d'armées indépendantes et que chacun des officiers des bataillons (*alay*) soit alterné et que ces (?) conseils soient formés de la même façon qu'en France<sup>203</sup>. Il y avait donc ce genre de choses. Et il était aussi question de l'inauguration de filiales de banques sur tout le territoire ottoman et de la construction d'un chantier naval sur la côte méditerranéenne»<sup>204</sup>.

En outre, comme tout ce que nous savons sur ce livre se fonde sur les déclarations des conjurés et de l'auteur, Arif Bey, il est très difficile d'affirmer qu'il s'agit, ici, d'aveux et non pas de déclarations pour tromper la commission. Cependant, même si Arif Bey et les conjurés qui avaient lu le livre purent parfaitement cacher certains contenus, vu que les informations fournies par différents conjurés se croisent majoritairement, il semble que ce qu'ils ont déclaré venait bien du livre d'Arif Bey.

<sup>198</sup> Officier militaire spécialement chargé du maintien de l'ordre.

<sup>199</sup> Collecteur des revenus des *vakif*.

<sup>200</sup> Location des biens des *vakif* impériaux.

<sup>201</sup> Paiement du scribe effectué par le demandeur.

<sup>202</sup> Division administrative sous la responsabilité d'un *kadı*.

<sup>203</sup> Ce dernier propos est également ambigu dans la version originale en ottoman.

<sup>204</sup> «[Q] Avrupanın usulünde vükelađan kaç zat bulunması icab eder [R] Orasını bilmem [Q] Oranın ahvalinde polis askeriyeden mi olur yohsa zabıtanın mı olur [R] Orasını dahi bilmem [Q] Sizin kaleme alınmış ve sonra tashih görmüş evrakınızda on ikiden ziyade vezir olmamak zabıta kalkıp yerine asker koymak ve zaid masraf olmamak gibi

Nous trouvons plusieurs projets de réforme dans cette longue réponse. Arif Bey, un des plus importants et des plus influents membres de la conjuration, voulait voir ces projets réalisés, il les avait notés dans un cahier avec enthousiasme et les avait fait lire aux principaux conjurés. Nous ne pouvons certes pas affirmer qu'il s'agissait des «projets de la conjuration», mais nous savons du moins qu'ils avaient été discutés vivement au sein de la conjuration.

Le paragraphe d'Arif Bey démontre, d'abord, la globalité de sa vision de changement. Il évoque, en une seule fois, presque tous les titres des principaux domaines<sup>205</sup> qui pouvaient intéresser un gouvernement: le système administratif, fiscal, juridique, financier, militaire, la sécurité urbaine et la santé publique. Le point le plus décisif de ces projets de réformes est leurs multiples similitudes avec les réformes des *Tanzimat*. Pour mieux démontrer ces ressemblances, nous allons nous pencher sur chacune de ces propositions.

La première proposition d'Arif Bey concerne le système de la sécurité urbaine. Il s'agit là d'un sujet qui occupa fort l'administration ottomane, particulièrement après l'abolition des janissaires<sup>206</sup>. Avant 1826, c'étaient les janissaires — avec la contribution des communautés — qui étaient chargés du maintien de l'ordre dans les villes. Par la suite, la nouvelle armée prit le relais jusqu'à la création d'un corps militaire responsable

şeylerden ibaret olduğunu görenlerden Müftü Efendi söylüyor [R] Zabitanın lağvı yođ idi fakat ordularda ferik istihdam olunmak ve memalik-i mahrusa haritaya alınıb buraları tesviye olunmak ve evkaf-ı hümayun câbilerin ellerinden alınıb devlet kendisi idare eylemek ve icareyi kaldırıp yerine vergi vermek ve vükela ve müşir Fransa ahvali gibi yediye teca[vüz] etmemek ve yer açılmayınca yeniden ihraz-ı müşir olmamak ve müşirlere dahi senevi iki yüz elli bin kuruşdan ziyade verilmemek ve taşralarda olan naiblerin harc-ı kalemiye almayub idarelerine kafı maaş ile kullanılmak her kaza başlarında fukara için hastahaneler inşa olunmak ve bunlara karşılık evkaf-ı hümayun tarafından haneler için alınacak vergiler karşılık tutulub ve memalik-i şahane[de] bulunan cevâmi ve köprüntin tamir ve sermayesi yine bu evkaf-ı hümayun hazinesinden tesviye olunub ve orduların müstakıl orduların olmayub müstakıl alay zabıtlarının münavebetine o meclisler de Fransa Ahvali üzerine tertib olunmak bu böyle bir takım şeylerden ibaret idi ve memalik-i mahrusanın her tarafında banko kolları küşad olunmak ve Akdeniz tarafında bir tersane dahi başkaca bina kılınmak» (Arif Bey, n° 4, p. 7 recto-verso).

<sup>205</sup> Remarquons qu'Arif Bey n'évoque aucune réforme concernant le domaine de l'éducation.

<sup>206</sup> Pour des informations générales sur la fondation et le développement de la police durant la période postjanissaire voir H. Tongur, *Türkiye'de Genel Kolluk Teşkil ve Görevlerinin Gelişimi*, Ankara, 1946; H. Alyot, *Türkiye'de Zabıta*, Ankara, 1947, p. 69-94; F. Ergut, *Modern Devlet ve Polis: Osmanlıdan Cumhuriyet'e Toplumsal Denklemin Diyalektiği*, İstanbul, 2004, p. 77-131; Z. Toprak, «Ordu ve Güvenlik», *TCTA*, İstanbul, 1985, p. 1269-1273.

de la sécurité urbaine en 1846. Cette date marque le début du processus de fondation d'un corps de police à part, avec sa propre réglementation. Comme le sous-entendait la justification de la fondation de *Zabtiye Müşiriyeti*, le modèle européen de sécurité urbaine était la principale source d'inspiration de cette réforme<sup>207</sup>. Arif Bey nie catégoriquement avoir eut l'intention — que lui prête Mufti Bekir — d'abolir le corps de police (*zabta*). Il affirme, en revanche, avoir écrit sur la nécessité «d'employer plus de généraux dans les armées». Cette phrase très courte est difficile à interpréter. Cependant, si nous supposons qu'Arif Bey parlait toujours de la police en utilisant le mot «*ordular*» (armées), nous pouvons proposer une interprétation. Comme les policiers dans l'Empire étaient majoritairement recrutés parmi les militaires jusqu'à la période d'Abdülhamid II<sup>208</sup>, Arif Bey a pu désigner ainsi la police et donc proposer d'employer plus de généraux dans le corps de police. Le sens de cette proposition devient plus clair si nous nous rappelons que, dans les provinces, le corps de police était formé plutôt de bachi-bouzouks et de *redif* (les soldats de réserve) sous la direction des puissances locales<sup>209</sup>. Employer plus de généraux dans la police pourrait donc contribuer à lier davantage l'autorité policière dans les provinces au pouvoir central et ainsi contribuer à l'uniformisation et la standardisation du pouvoir policier sur le territoire ottoman. Arif Bey pointait ainsi un défaut de fonctionnement dans l'organisation de la police et proposait une solution qui se situait sur la même ligne que les réformes effectuées. La brièveté de la phrase d'Arif Bey nous conduit peut-être à une erreur d'interprétation. Cependant, comme nous allons le constater en contextualisant les autres projets d'Arif Bey, il ne serait pas étonnant qu'il ait voulu proposer ici une amélioration en vue de l'uniformisation de l'organisation du corps de la police.

Deuxièmement Arif Bey parle d'une série de changements nécessaires dans le système fiscal de l'Empire. Il évoque d'abord la nécessité de cadastrer le territoire ottoman, et par la suite d'abolir la pratique de location des biens des *vakif* impériaux (*icare*) et le statut de collecteurs des revenus de *vakif* (*cabi*). Vers la fin du paragraphe, il propose également de faire des impôts collectés des feux une source de financement des

<sup>207</sup> F. Ergut, *Modern Devlet*, *op. cit.*, p. 115-116.

<sup>208</sup> *idem*, p. 114-115.

<sup>209</sup> C'était une continuité de l'organisation du maintien de l'ordre dans les provinces après l'abolition des janissaires qui persistait à cause de l'insuffisance des moyens de l'État (voir *idem*, p. 112).

bâtiments publics. Si nous cherchons le point commun entre ces propositions, nous comprenons qu'ils sont, tous des indicateurs d'un système fiscal non personnel, direct et centralisé<sup>210</sup>. L'Empire avait déjà commencé à reformer son système fiscal durant les dernières années du règne de Mahmud II. Les *Tanzimat* avaient continué sur la même voie. Ces réformes fiscales poursuivaient trois objectifs principaux: attribuer plus d'importance à la richesse urbaine qu'à la richesse agraire; remplacer l'impôt indirect par l'impôt direct (particulièrement sur les feux et les terres<sup>211</sup>) et faire lever les impôts par des agents salariés de l'État central (et non plus par les fermiers d'impôt); enfin, abolir les exceptions qui étaient octroyées depuis plusieurs siècles<sup>212</sup>. Cependant, dans la pratique, les réformes fiscales ne purent être appliquées comme elles étaient annoncées et prévues. D'abord, les révoltes populaires contre le nouveau régime d'impôt puis la guerre de Crimée qui demanda plus de revenus, incitèrent l'Empire à revenir à l'ancien système sur certains points<sup>213</sup>. L'administration centrale n'avait ainsi pas réussi à faire complètement disparaître l'affermage des impôts. Elle l'avait même légalement rétabli par une nouvelle réglementation vers la fin de la guerre de Crimée (20 décembre 1855)<sup>214</sup>. Les projets de réformes fiscales d'Arif Bey étaient donc différents des pratiques de l'État des *Tanzimat*, mais ils étaient complètement conformes aux objectifs principaux des *Tanzimat* en tant que projet.

La troisième réforme qu'Arif Bey propose porte sur le nombre des ministres dans le gouvernement. D'après Arif Bey il faut limiter le nombre des ministres et ministres d'État à sept. Pour justifier cette limite, il se réfère à la réglementation en France. Cependant depuis les années 1830, les gouvernements en France avaient en fait compris toujours plus

<sup>210</sup> Nous n'allons pas rentrer dans le détail des réformes du système et de l'organisation des *vakif* que l'État a voulu réformer parallèlement au système fiscal. Pour les réformes concernant uniquement les *vakif*, voir A. Akyıldız, *Tanzimat Döneminde Osmanlı Merkez Teşkilatında Reform (1836-1856)*, İstanbul, 1993, p. 144-166.

<sup>211</sup> Afin de pouvoir collecter l'impôt direct sur les feux et sur les terres il fallait d'abord — tout comme Arif Bey aurait proposé de le faire dans son livre perdu — cadastrer le pays.

<sup>212</sup> S. J. Shaw, «The Nineteenth-century Ottoman Tax Reforms and Revenue System», *IJMES*, vol. 6, n° 4, octobre 1975, p. 421-422.

<sup>213</sup> A. Y. Kaya, «Politique de», *op. cit.*, p. 331-415; S. J. Shaw, «The Nineteenth-century», *loc. cit.*, 1975, p. 425-426.

<sup>214</sup> La nouvelle réglementation rétablissait l'ancien système d'affermage des impôts avec le principe de l'enchère (voir S. J. Shaw, «The Nineteenth-century», *loc. cit.*, p. 426; A. Şener, *Tanzimat Dönemi Osmanlı Vergi Sistemi*, İstanbul, 1990, p. 136-137).

de sept ministres<sup>215</sup>. Soit Arif Bey se trompait sur le nombre des ministres en France, soit il parlait de la France de la révolution où, avec la loi du 25 mai 1791, six ministères avaient été créés (Justice, Intérieur, Contribution et Revenus publics, Guerre, Marine, Affaires étrangères)<sup>216</sup>. Comme Arif Bey ne cite pas les noms des ministères que, d'après lui, un gouvernement ottoman doit avoir, il est difficile de saisir le sens de son propos. Le seul objectif clair peut être d'empêcher le gonflement des cadres supérieurs, ce qui pouvait être considéré comme une précaution contre le gaspillage des fonds publics et contre la corruption, d'autant qu'il propose de limiter leur salaire annuel à 250 mille *kurus*<sup>217</sup>. Arif Bey suggère ainsi une proposition technique qui ne sort absolument pas du cadre «idéologique» des *Tanzimat*.

Le quatrième point concerne les *naib* (juges) en provinces. Il s'agit là d'un autre projet inabouti de la Porte. Déjà sous le règne de Selim III et Mahmud II, l'administration centrale avait tenté d'augmenter son autorité sur les *naib*. Avec les *Tanzimat*, elle avait voulu même les transformer en fonctionnaires salariés et empêcher ou au moins diminuer ainsi la corruption. Cette tendance de l'administration centrale ne concernait pas que les *naib*. L'État avait déjà montré son intention de salarier la plupart des emplois publics dans les réformes de 1838<sup>218</sup>. Cependant, ses moyens financiers ne lui permirent pas de poursuivre ce changement comme prévu. En 1841, il cessa de payer les salaires des *naib*<sup>219</sup>. Durant les mêmes années, afin d'empêcher les abus et la corruption, l'administration centrale avait aussi voulu interdire aux *naib* de demander des charges comme *harc-ı ikramiye* et *harc-ı kalemiyye* — tout comme Arif

<sup>215</sup> Pour les nombres de ministères en France depuis la révolution jusqu'à 1911 voir *Les ministres Français, 1789-1911*, Paris, 1911.

<sup>216</sup> Bien qu'ils aient été temporairement remplacés par 12 commissions exécutives (le 1<sup>er</sup> avril 1794), ces ministères ont été rétablis un an et demi plus tard (*Ibid.* p. 7). Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, de nouveaux ministères ont été créés, mais ces six ministères ont continué à subsister.

<sup>217</sup> Le nombre des ministres sans portefeuille semble, en particulier, avoir toujours été important dans les gouvernements ottomans. Vers la fin de la période des *Tanzimat* (dans les années 1870), Carter V. Findley en compte même quinze ou seize, titulaires dans les hauts conseils (*mecalis-i âlîye'ye memur*) (voir C. V. Findley, *Bureaucratic, op. cit.*, p. 173).

<sup>218</sup> Sur la question des salaires des fonctionnaires dans les réformes de 1838, voir A. Y. Kaya, «Politique de», *op. cit.*, p. 303; A. Akyıldız, *Osmanlı, op. cit.*, p. 55-56; *idem*, *Tanzimat, op. cit.*, p. 105-109.

<sup>219</sup> Voir J. Akiba, «From *Kadı* to *Naib* : Reorganization of the Ottoman Sharia Judiciary in the *Tanzimat* Period», C. Imber & K. Kiyotaki (dir.), *Frontiers of the Ottoman Studies: State Province and the West*, vol. 1, New York, 2005, p. 46.

Bey le proposait. Bien que cette interdiction des charges n'ait pas été officiellement réaffirmée après 1841<sup>220</sup>, étant donné que l'État ne payait plus leur salaire, il est probable que — comme Arif Bey s'en plaignait — dans la pratique les *naib* prenaient toujours des charges.

La cinquième et dernière proposition d'Arif Bey concerne les banques. Arif Bey soutient l'ouverture de filiales partout sur le territoire ottoman. Cela n'est pas non plus une idée pionnière. Cette proposition avait déjà été évoquée dans les dernières années du règne de Mahmud II<sup>221</sup>. La première banque dans l'Empire fut créée en 1844 sous le nom de Banque de Constantinople. Cette première tentative échoua en 1852. En 1856, le *Hatt-ı Hümayun* souligna clairement la nécessité de créer des banques «pour arriver à la réforme du système monétaire et financier»<sup>222</sup>. La Banque ottomane fut fondée, au cours de la même année, en juin, à Istanbul. Avant la fin de l'année, trois agences furent inaugurées, à Izmir, à Beyrouth et à Galata. Pour la quatrième agence, il faudra attendre 1861<sup>223</sup>. La Porte voulait créer également une banque impériale avec un capital ottoman mais elle dut attendre 1863<sup>224</sup>. En 1859, il y avait très peu de filiales de banques dans l'Empire, mais la proposition d'Arif Bey n'était ni étrangère, ni opposée aux réformes des *Tanzimat*. Tout comme Arif Bey, les bureaucrates des *Tanzimat*, particulièrement avec la crise économique provoquée par la guerre de Crimée, étaient convaincus de la nécessité de créer des banques et des filiales partout dans l'Empire<sup>225</sup>.

<sup>220</sup> H. İnalcık, «Tanzimat'ın», *loc. cit.*, p. 639, 685-686.

<sup>221</sup> Pour des informations générales sur la création de la Banque nationale et le système bancaire sur le territoire ottoman jusqu'à la fin des années 1850 (donc jusqu'à l'incident de *Kuleli*), voir Z. Toprak, «Osmanlı Devlet'inde Para ve Bankacılık», *TCTA*, vol. 3, Istanbul, 1985, p. 760-770; E. Eldem, *A History of the Ottoman Bank*, Istanbul, 1999, p. 1-91; C. Clay, *Gold for the Sultan: Western Bankers and Ottoman Finance 1856-1881*, Londres, 2000, p. 14-87.

<sup>222</sup> Pour la traduction en français du firman, voir L. de Courcy, *Le Hattı Houmayoun, op. cit.*, p. 47.

<sup>223</sup> E. Eldem, *A History, op. cit.*, p. 55.

<sup>224</sup> Elle y parvient en transformant la Banque ottomane en une banque impériale largement soutenue par des capitaux anglais et français (pour l'histoire de la Banque ottomane, voir E. Eldem, *A History, op. cit.*).

<sup>225</sup> Dans un rapport, Edward Zohrab, ancien consul ottoman à Londres qui fut l'un des initiateurs du projet de Banque ottomane à Istanbul, écrit, par exemple, vers la fin de l'année 1855, soit la fin de la guerre de Crimée, les lignes suivantes: «[Ali Paşa] was so impressed with the utility of the bank and its beneficial influence on the country at large, that he caused a translation of my memorial to be made forthwith and presented to the Council of the *Tanzimat*, with a strong recommendation to discuss the subject in all its bearings» (cité dans E. Eldem, *A History, op. cit.*, p. 39).

En comparant les projets évoqués par Arif Bey et ceux des *Tanzimat*, nous constatons non seulement leurs similarités (surtout au sujet de l'organisation d'un État moderne, bureaucratique et centralisé), mais également la différence entre les projets initiaux des *Tanzimat* et les pratiques des gouvernements des *Tanzimat*. Il est crucial de prendre en compte cette différence pour saisir la signification de l'opposition aux *Tanzimat*. C'est ainsi que nous pouvons comprendre qu'il était possible de s'opposer aux gouvernements des *Tanzimat* et à ses plus célèbres bureaucrates (comme les pachas Ali, Fuad ou encore Reşid) à partir des idées des *Tanzimat*. Comme l'interrogatoire d'Arif Bey le démontre, ce positionnement était l'une des principales composantes de la perspective politique de la conjuration de *Kuleli*. La majorité des conjurés de *Kuleli*, y compris le leader Cheikh Ahmed, formulaient, certes, des critiques à l'encontre des *Tanzimat*, mais ces critiques visaient les pratiques des gouvernements des *Tanzimat* — tenus responsable des multiples échecs sur le plan, social, moral et économique —, et non pas les idéaux des *Tanzimat*, réformes qui cherchaient à réorganiser le système bureaucratique et fiscal en vue de la centralisation.

Une critique conservatrice de la ligne politique des *Tanzimat*, ou tout au moins une inquiétude conservatrice liée aux réformes se trouvait, également, parmi les motifs fondateurs de *Kuleli*. Comme nous l'avons constaté<sup>226</sup>, les conjurés s'inquiétaient de la dégénérescence de la société et y voyait une conséquence de l'occidentalisation. Rien dans cette attitude ne distinguait les membres de la conjuration de *Kuleli* des romanciers contemporains<sup>227</sup> ou des bureaucrates des *Tanzimat*<sup>228</sup>. Cela n'était ni contradictoire, ni schizophrénique car les *Tanzimat*, pour ses bureaucrates, pour les romanciers et même pour la Porte, ne représentaient pas un projet moderniste, mais un projet modernisateur qui avait besoin de la surveillance d'un œil conservateur contre ses effets secondaires négatifs.

<sup>226</sup> Voir le sous-titre «La peur de la perte: identité, religion et statut».

<sup>227</sup> Le roman ottoman, développé dans les années 1860, se nourrissait principalement de la critique de la «sur-occidentalisation», en la dénonçant comme la cause de la dégénération dans la société ottomane (voir Ş. Mardin, «Super Westernization in Urban Life in the Ottoman Empire in the Last Quarter of the Nineteenth Century», P. Benedict & E. Tümmertekin & F. Mansur (dir.), *Turkey Geographic and Social Perspectives*, Leyde, 1974, p.401-446 et S. Faroqhi, «Elegance Alafranga, Social Criticism and Tomatoes: Transformations in the Culture of the Ottoman Upper Class, 1840-1914» dans *Subjects of the Sultan: Culture and Daily Life in the Ottoman Empire*, New York, 2005, p. 247-271).

<sup>228</sup> Les exemples qui critiquaient les changements dans les manières et les coutumes ottomanes (l'europeanisation de la vie quotidienne) n'étaient pas rares, même parmi les bureaucrates réformateurs des *Tanzimat* (voir R. H. Davison, *Reform, op. cit.*, p. 69-70).

Les critiques que la conjuration de *Kuleli* portait aux *Tanzimat* sur un plan idéologique se trouvaient sur la même ligne conservatrice et elles n'étaient pas plus sévères que celles des bureaucrates des *Tanzimat*. D'une part, l'expression «être opposé aux *Tanzimat*» renvoyait, donc, à un sentiment de mécontentement issu des effets non voulus des *Tanzimat* (et critiqués aussi par les bureaucrates réformateurs) et se concrétisait en un discours politiquement conservateur. D'autre part, cette expression signifiait une opposition à la pratique politique des gouvernements des *Tanzimat*, soit la non-application des réformes annoncées et les échecs des gouvernements, notamment dans les domaines, budgétaires et militaires.

## 7. L'EFFET DE KULELİ: ŞÜYÛU VUKÛUNDAN BETER

«La rumeur d'une chose est pire que sa réalisation». Cette expression ottomane, composée de deux mots arabes, d'un mot persan et des suffixes turcs, explique parfaitement ce qui s'est passé après les arrestations. Les conjurés avaient été arrêtés non seulement avant d'atteindre leur objectif, mais même avant de passer à l'action. La conjuration avait été démantelée et le danger avait été réduit à néant. Cependant, «tout ce qui ne s'était pas passé» allait marquer l'histoire de l'opposition ottomane, car, même si rien n'était arrivé, tout le monde avait entendu parler des projets des conjurés et tout le monde en parlait. Dans le chapitre conclusif de cette partie, nous allons traiter des effets de cette tentative de révolte inaboutie sous deux aspects: les effets immédiats et les effets sur les mentalités.

### *Les effets immédiats de la conjuration avortée*

Avant que les autorités arrivent à saisir l'étendue de la conjuration (qui était vraisemblablement beaucoup plus limitée qu'ils le pensaient), certaines mesures concrètes furent prises. La Porte semblait craindre la transformation du mécontentement public en une révolte par l'intermédiaire des conjurés qui auraient échappé aux arrestations ou simplement par l'effet de la rumeur. Elle ne voulut visiblement pas prendre de risques. Par un ancien réflexe hérité des révoltes des janissaires, la Porte paya les arriérés des soldes des troupes à Istanbul avant même la fin de la deuxième semaine après les arrestations<sup>1</sup>. Si nous écoutons Ahmed Cevdet Paşa, la panique avait également atteint le palais. Tout ce qui s'était passé avait été résumé et traduit dans le langage du palais de manière assez archaïque: *Zorba kalkmış* («les brutes se sont rebellées»). Cette expression devait avoir une place particulière dans la culture du palais. D'après Ahmed Cevdet Paşa, des femmes du sultan s'évanouirent après l'avoir

<sup>1</sup> AMAE CP. La Turquie, vol. 341, n° 68, 28/09/1859, p. 221 recto, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.

entendu<sup>2</sup>. Les princes et les femmes du sultan, qui étaient sur les lieux de promenades ou dans les différents palais d'été à Istanbul, furent appelés et emmenés au palais impérial. Le sultan ne se promenait plus tranquillement dans la ville<sup>3</sup>.

L'incident n'avait pas seulement provoqué une inquiétude dans le palais impérial. Il semble avoir également contribué à ébranler le gouvernement. Les changements dans les hauts postes de la bureaucratie n'étaient pas rares. La période après la guerre de Crimée ne constitua pas une exception. Durant les trois ans entre la fin de la guerre et la révélation de *Kuleli*, il y avait déjà eu trois changements de grand-vizir. Après les arrestations, la fréquence des changements augmenta considérablement. Durant les dix mois qui suivirent les arrestations, Abdülmecid changea trois fois de grand-vizir. À peu près un mois après les arrestations, *Kıbrıslı Mehmed Emin Paşa* fut nommé pour la deuxième fois grand-vizir à la place d'Ali Paşa (le 18 octobre). Il le resta seulement jusqu'au 24 décembre. C'était Mehmed Rüşdi Paşa (*Miitercim*) qui allait lui succéder. Il n'allait pas non plus rester plus de cinq mois et *Kıbrıslı Mehmed Emin Paşa* allait reprendre le poste le plus important du gouvernement pour la troisième fois le 27 mai 1860.

Seul le premier changement de grand-vizir peut être lié à la découverte de la conjuration de *Kuleli*. La lutte de pouvoir entre Ali Paşa et *Kıbrıslı Mehmed Emin Paşa* avait certaines connotations politiques. D'après Ahmed Cevdet Paşa, il y avait une certaine réaction dans l'opinion publique ottomane contre Ali Paşa, accusé de ne pas s'opposer aux dépenses excessives du sultan et de rester sous l'influence des puissances étrangères. En revanche, *Kıbrıslı Mehmed Emin Paşa* avait conquis l'opinion publique (*efkar-ı amme*) avec son style ferme et son franc-parler<sup>4</sup>. Toujours d'après Ahmed Cevdet Paşa, après les arrestations, le premier

<sup>2</sup> Ahmed Cevdet, *Tezâkir*, op. cit., vol. 13-20, p. 84-85.

<sup>3</sup> Il était tout à fait normal que certaines mesures supplémentaires soient prises pour la sécurité du sultan. Cependant, la Porte ne cessait de démentir les rumeurs sur le changement des habitudes du sultan et sur ces mesures de sécurité. Elle ne voulait vraisemblablement pas donner à l'opinion publique l'image d'un souverain ayant peur de son peuple, ou peur tout simplement. Cela avait été sans doute considéré comme essentiel pour la préservation de la «tranquillité publique» (voir AMAE CP. La Turquie, vol. 341, 20/09/1859, p. 194 recto-verso, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France et le *Journal de Constantinople*, n° 1047, 24/09/1859).

<sup>4</sup> Ahmed Cevdet, *Tezâkir*, op. cit., vol. 13-20, p. 86.

secrétaire du palais (*mabeyn-i hümayun başkatibi*) avait reçu une lettre anonyme au fond d'un panier rempli de melons. «Le peuple ne veut pas d'Ali Paşa ni de Fuad Paşa. Il ne faut pas penser que sans eux nous serons incapables de gouverner. Si l'on demande qui peut gouverner à leur place, la réponse est *Kıbrıslı Mehmed Paşa*, *Mehmed Rüşdi Paşa*, *Vefik Efendi* et *Rıza Bey*»<sup>5</sup>. Rappelons que nous avons retrouvé le nom de *Kıbrıslı Mehmed Emin Paşa* comme futur grand-vizir dans un des rares passages des interrogatoires concernant le futur cabinet envisagé par les conjurés<sup>6</sup>. La réorganisation du cabinet après la découverte de la conjuration n'avait sans aucun doute pas été faite à la demande des conjurés. En outre, malgré sa réputation plus conservatrice et moins occidentaliste qu'Ali Paşa et Fuad Paşa, leur concurrent *Kıbrıslı Mehmed Emin Paşa* n'était pas un personnage qui pouvait complètement changer la politique de l'Empire<sup>7</sup>. Mais il est sans doute possible d'interpréter la nomination de *Kıbrıslı Mehmed Emin Paşa* au poste de grand-vizir en octobre 1859 comme le signe d'une certaine réussite de la conjuration ou, du moins, comme un signe envoyé par le sultan à l'opinion publique ottomane afin de faire régner le calme<sup>8</sup>. Dans les faits, le lien entre les deux événements semble être plus conjoncturel que direct. La fin du gouvernement d'Ali Paşa, comme Ahmed Cevdet Paşa le sous-entend, était liée plutôt à une lutte de pouvoir entre le sultan et son grand-vizir<sup>9</sup>. Ali Paşa voulait élargir son pouvoir et limiter celui du sultan. D'après la correspondance de l'ambassadeur de France à Istanbul, «il aurait dit au sultan que “le vaisseau de l'état [*sic*] sombrait” et que sa responsabilité ne lui permettrait plus de le diriger si d'importantes modifications n'étaient point apportées à ses conditions de marche»<sup>10</sup>. La découverte d'une conjuration contre le sultan avait été utilisée pour augmenter la pression sur le sultan et tenter de lui ôter un peu plus de son pouvoir. Autrement dit, la conjuration de *Kuleli* avait échoué mais elle était, de manière indirecte, intervenue dans la lutte latente et structurelle entre le sultan et son grand-vizir.

<sup>5</sup> Ahmed Cevdet, *Tezakir*, op. cit., vol. 13-20, p. 84.

<sup>6</sup> Voir notes 59-61, p. 138

<sup>7</sup> Pour la rivalité et les différences d'avis entre Ali, Fuad Paşa et *Kıbrıslı Mehmed Emin Paşa* voir R. H. Davison, *Reform*, op. cit., p. 81-113.

<sup>8</sup> Comme R. H. Davison le considère d'ailleurs (voir *Reform*, op. cit., p. 103).

<sup>9</sup> Ahmed Cevdet, *Tezakir*, op. cit., vol. 13-20, p. 84-86.

<sup>10</sup> AMAE, CP. La Turquie, vol 342, n° 79, 12/10/1859, p. 48 recto, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.

*Toucher au sultan caché derrière les points: une désacralisation textuelle*<sup>11</sup>

«Quel est leur objectif, ai-je demandé. “ Ne sais-tu pas?” dit l'ouléma. J'ai dit non. Il a dit qu'ils allaient attaquer ..... [*blanc de 8 points dans le document*] et qu'ils allaient lui couper [la tête?]»<sup>12</sup>.

Les huit points dans cette épigraphe correspondent au blanc laissé par les scribes durant les interrogatoires pour ne pas écrire le nom ou le titre du sultan ciblé par les conjurés. Nous retrouvons ces curieux points dans tous les protocoles des interrogatoires quand la question de la commission ou la réponse de l'inculpé est censée évoquer le nom/titre d'Abdülmecid ou/et de son frère Abdülaziz. Le nombre de points, qui varie d'un interrogatoire à l'autre et même parfois dans le même interrogatoire, ne peut correspondre au nombre de lettres de leur noms ou titres. Pourtant, dans les passages où l'on parlait du sultan et de son frère, l'un après l'autre, les scribes avaient visiblement fait attention d'utiliser un nombre différent de points pour chacun<sup>13</sup>.

L'utilisation des points au lieu des noms/titres est sans doute due à la crainte d'évoquer ouvertement l'assassinat du sultan ottoman et les noms de la famille dynastique dans une telle affaire. Les scribes ont peut-être aussi voulu crypter les interrogatoires pour masquer — du moins au premier regard — l'objectif dangereux des conjurés et la possible complicité

<sup>11</sup> Le contenu de ce sous-titre est proche d'un chapitre d'un article que j'ai publié au cours de la rédaction de ma thèse de doctorat (voir B. Onaran, «Kuleli Vakası hakkında “başka” bir araştırma», *Tarih ve Toplum*, vol. 5, 2007, p. 9-39).

<sup>12</sup> «Murad nedir deyü sordum o molla dahi daha bilmiyor musun dedi ben dahi hayır dedim o molla dahi ..... [*sic*, 7 points] hücum ile kesecekler dedi başka lakırdı olmadı» (Mehmed Çavuş n° 40, p. 5 recto).

<sup>13</sup> Par exemple: «[Q] Şeyh Efendi ikinci defada hanenize geldiğinde size ne söyledi [R] Ben diğer istintaknamemde Ahmed Efendi bizim eve işbu gece ramazan-ı şerifte geldi deyü ifade eylemiş isem de şimdicek hatırıma geldi ki Ahmed Efendi bize geldiği gün kahve içdi şu halde ramazan olmayıb ramazandan sonra bizim eve defaat-i saniyede geldiğinde şeriat icra olunmuyor şeriatı icra ettirmek için iki paşa ile askerlerin ve ulema ve menlâlardan bazıları ile ittifak olunub ve hatta... [*sic*, 4 points] malumatı bulunub icra-i şeriat hakkında..... [*sic*, 7 points] bir arz-ı hal vereceğiz der sizin de beraber bulunmağımızı tensib eyledik eğerce arz-ı halimizi..... [*sic*, 7 points] kabul etmeyecek ve red ile cevap verecek olur ise evvelen..... [*sic*, 7 points] ve muahharen dahi Serasker Rıza Paşayı itlaf ile... [*sic*, 4 points] tahta iclas ettireceğiz ve... [*sic*, 4 points] yaveri binbaşı yanımıza gelib gitmekde ve haber götürüb getirmekdedir dediğinde ben de arz-ı hal takdim olunmazdan mukaddem gerek..... [*sic*, 7 points] ve gerek... [*sic*, 4 points] görüştürülecek olur isem ortalıkda kan dökülmeksizin şeriatın nakıs olarak icra olunan mahallerini düzeltirilmeğe çaresini bulabiliyorum deyü cevap verdiğimde Ahmed Efendi hiddetlenerek gitdi» (Cheikh İsmail, n° 23, p. 4 verso).

du frère du sultan. Ahmed Cevdet Paşa donne un autre exemple où évoquer même la possibilité de l'assassinat du sultan ottoman avait causé une inquiétude.

« Il est curieux que selon la loi européenne, si une personne tente d'assassiner quelqu'un, et s'elle n'arrive pas à réaliser son projet, on la condamne aux travaux forcés. Cependant, ceux qui tentent d'assassiner le souverain doivent être exécutés. Le projet du Code pénal impérial avait été préparé en suivant cette logique, et moi-même j'y travaillais, je lisais article par article le Code pénal à la commission des ministres et je le recorrigeais. Quand j'ai lu cet article, Şevket Paşa, défunt, membre de la commission des *Tanzimat* réagit: "Il faut que l'idée d'assassiner le sultan ne vienne à l'esprit de personne. Il n'est pas convenable d'évoquer ce sujet en l'écrivant dans la loi". Et c'est ainsi qu'on a rayé les passages concernant le souverain»<sup>14</sup>.

Le modèle principal du Code pénal ottoman de 1858 était le Code pénal français de 1810. La plupart des articles et des titres des sections avaient été traduits directement du français. Une des sous-sections du Code pénal français portait le titre suivant: «Des Attentats et Complots dirigés contre l'Empereur et sa famille»<sup>15</sup>. Les articles rayés mentionnés par Ahmed Cevdet Paşa étaient fort probablement les articles de cette sous-section. Cette anecdote démontre que les bureaucrates ottomans voulaient conserver la place distinguée et respectueuse du sultan, sa sacralité et son inviolabilité textuelle. Cependant, la suppression des articles, défendue comme l'expression d'un respect traditionnel, était la conséquence d'une sensibilité des bureaucrates ottomans au contrôle de la parole publique<sup>16</sup>. Quand l'éventualité qu'ils ne voulaient même pas évoquer dans la loi se réalisa, il manquait au Code pénal un article pour condamner les principaux conjurés de *Kuleli* à la peine capitale. D'après Ahmed Cevdet Paşa, à cause de cette lacune, les conjurés de *Kuleli*, qui avaient d'abord été condamnés à mort, furent envoyés en exil «tout comme les personnes qui tentent d'assassiner les gens ordinaires»<sup>17</sup>.

<sup>14</sup> Ahmed Cevdet, *Tezakir*, op. cit., vol. 13-20, p. 83.

<sup>15</sup> J. S. G. Nypels, *Le droit pénal français progressif et comparé: Code pénal de 1810 accompagné des sources, des discussions au Conseil d'état, des exposés des motifs et des rapports faits au Corps législatif*, Paris, 1864, p. 87-88.

<sup>16</sup> Voir le sous-titre «La reconstruction de la légitimité du sultan».

<sup>17</sup> Ahmed Cevdet, *Tezakir*, op. cit., vol. 13-20, p. 83. Ajoutons qu'il y avait une forte pression de la part des ambassadeurs français et anglais, pour que la peine capitale ne soit pas appliquée. Quand le firman du sultan grâcia les cinq premiers inculpés de la peine capitale, l'ambassadeur français à Istanbul écrivit à Paris, avec une joie visible, les lignes suivantes: «Je n'hésite pas, Monsieur à exprimer l'avis qu'il serait non seulement géné-

Même si Ahmed Cevdet Paşa se rappelle la suppression de l'article avec un certain regret, selon la perspective de ceux qui le défendirent, il n'y avait rien à regretter. En effet, plus dangereux encore que l'assassinat du sultan, était le fait que tout le monde soit au courant, que tout le monde en parle et que cette idée puisse venir à l'esprit de tous.

Ne pas parler de l'assassinat du sultan dans le Code pénal n'est évidemment pas la même chose que crypter le nom du sultan et celui de son frère dans les interrogatoires. Le premier cas, comme il s'agit d'une loi à publier, concerne la sphère et l'opinion publiques ottomanes. La seconde moitié des années 1850, soit le lendemain de la guerre de Crimée et la période de la préparation du Code pénal de 1858, fut marquée par le développement de la sphère publique ottomane. Même si cette sphère n'avait toujours pas les moyens de devenir un espace de pouvoir, elle avait été déjà prise en compte dans le nouveau rapport de force. La nouvelle stratégie gouvernementale exigeait de plus en plus de surveiller, d'écouter, de consulter et de prendre en compte la parole publique, plutôt que d'imposer des limites à la parole circulant dans la sphère publique par la répression. Ne pas mentionner la possibilité d'un assassinat du sultan dans le Code pénal résultait de ces nouvelles relations du pouvoir avec la population et de cette nouvelle stratégie gouvernementale ottomane visant, avant tout, à prévenir. Les bureaucrates ne voulaient pas évoquer certains sujets dans le Code pénal car ils ne voulaient pas que ces sujets circulent dans la sphère publique. Ils pensaient pouvoir prédéterminer la parole publique par un ancien réflexe, le silence. Ce silence — ici la suppression de l'article — était la preuve d'une certaine sacralité du sultan et de la volonté des bureaucrates de protéger son inviolabilité. Ces principes n'avaient cependant pas une place solide, non discutable dans «la tradition», où les humiliantes scènes d'assassinats d'Osman II furent décrites par certaines chroniques et où la régicide d'Ibrahim fut justifiée par une fatwa. Cette nouvelle perception de l'invocabilité et les crises liées à sa disparition et à sa dégradation étaient les conséquences de la construction de nouvelles relations du pouvoir et de l'opinion publique en développement<sup>18</sup>.

reux, mais d'une sage politique de commuer la partie des sentences qui condamne à la peine capitale plusieurs des conspirateurs récemment jugés à Kouleli» (*AMAÉ CP*. La Turquie, vol 342, n° 73, 25/10/1859, p. 97 recto, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères). L'absence de l'article de loi dut faciliter la tâche des ambassadeurs.

<sup>18</sup> Les principaux arguments de ce paragraphe à propos de la nouvelle stratégie gou-

Quant à la dissimulation du nom du sultan dans les interrogatoires, elle repose sur un autre enjeu. En effet, les interrogatoires, contrairement au Code pénal, n'étaient pas des registres destinés à être publiés ou annoncés au public. D'ailleurs, dans l'unique document juridique (à savoir l'acte judiciaire) qui fut envoyé à la presse (du moins aux journaux proches à la Porte) et dont la traduction en français avait été «communiquée aux législatives et livrée à la publicité»<sup>19</sup>, l'intention des conjurés avait été écrite clairement, sans être censurée par des points: «Ils étaient déterminés, en s'élançant à l'improviste, à attenter par les armes, non seulement à la vie de quelques-uns des ministres, mais à celle de Sa Majesté Impériale le Sultan: que la protection divine ne lui fasse jamais défaut»<sup>20</sup>. Pourquoi, alors, les scribes avaient-ils crypté le nom/titre du sultan et celui de l'héritier du trône ottoman dans des interrogatoires qui ne seraient communiqués à aucun public (ni ottoman, ni étranger) et qui seraient rangés dans une cave, dans un «sac à farine» (*çuval*)? D'abord, ils n'osaient probablement pas associer les noms/titres du sultan et celui de son frère (donc le membre de la dynastie et le futur propriétaire du trône) avec les mots de «conspiration» ou d'«assassinat». Rien d'étonnant puisque ce qu'ils entendaient de la bouche des conjurés était ce qu'ils n'avaient pas osé évoquer pendant la préparation du Code pénal. En outre, la conjuration de *Kuleli* — même révélée à l'étape de sa préparation — constituait la première tentative d'assassinat contre le sultan ottoman depuis cinquante ans. La décision de censure fut peut-être prise sur place. Nous pouvons supposer que la commission dut discuter de la manière d'écrire les noms des membres de la famille dynastique dans les interrogatoires, et qu'ils durent décider de les crypter par les points. Dans les premiers interrogatoires effectués au ministère de la Guerre juste après les arrestations et avant le transfert des inculpés à la caserne de *Kuleli*, sont successivement notées des expressions qui indiquent clairement le titre du sultan (comme *zat-ı şahaneye su-i kasd*) et des points qui

vernementale ottomane sont développés dans le sous-titre «La nouvelle stratégie gouvernementale et la reformulation des possibilités d'opposition politique».

<sup>19</sup> L'expression entre guillemets vient du *Journal de Constantinople* (le 14 novembre 1859, n° 1088) qui annonce que l'acte judiciaire va être prochainement publié.

<sup>20</sup> PRO FO. 78-1437, *L'acte judiciaire du complot du 17 septembre*, attachée au rapport n° 256, 21/11/1859, p. 7-8. L'expression dans la version originale en ottoman est comme la suivante: «Müsellahan hücum ile bazı bendegân hakkında icra-yı su-i kasde hazırlanmış olduklarından, istintaknameleri tafsilâtından müsteban olacağı veçhile bu su-i efkari maazallahıtaâlâ makam-ı celile-i hilafet hakkında dahi su-i kasd derecesine kadar yetirmiş oldukları ikrar ve itirafıyla sabit olmuştur».

le cachent<sup>21</sup>. La décision de censurer le nom/titre du sultan par les points n'avait peut-être pas encore été prise à cette étape-là, mais les scribes faisaient attention à ne pas mentionner son nom. Quant aux interrogatoires effectués à *Kuleli*, le titre du sultan s'affiche seulement dans un contexte extérieur à l'assassinat et presque uniquement quand l'inculpé demande sa grâce. Comme le résumé des protocoles des interrogatoires (*fezleke*) en constitue la preuve, la commission et les scribes continuèrent jusqu'à la préparation de l'acte judiciaire (autrement dit jusqu'au dernier moment) à employer des points. Ils n'avaient pu évoquer l'assassinat du sultan dans le Code pénal puisque c'était un document à communiquer au public, mais cette fois-ci, le fait que le document concerné soit livré à la publicité allait obliger la commission à écrire ouvertement les mots «assassinat» (*su-i kasd*) et «Sa Majesté Impériale» (*zat-ı şahane*) l'un après l'autre dans une même phrase. La commission dut se rendre compte qu'à l'époque du Code pénal et dans une affaire qui avait gagné une dimension internationale du fait de l'intervention des ambassadeurs européens<sup>22</sup>, il n'était plus possible de préserver la sacralité et l'inviolabilité textuelle du sultan en cachant son nom derrière les points.

Dans les documents produits aux différentes échelles de la bureaucratie ottomane (comme les registres des *kadı*, les *firman*, les correspondances bureaucratique, etc.), le nom/titre du sultan avait toujours été écrit plus grand, plus haut (sur la ligne) ou avec une encre meilleure que les autres noms/mots. On respectait le nom du sultan, tout comme on respectait sa personne. En étudiant les rapports des espions (*havadis jurnalleri*) des années 1840-1845, C. Kırılı remarque que ces rapports contiennent des critiques très sévères contre les bureaucrates les plus importants de la Porte, mais que, quand il s'agit du sultan, on n'y trouve que des éloges<sup>23</sup>. Ce n'était sans doute pas parce que les espions ne croisaient personne qui critiquât le sultan. Mais, même s'ils entendaient des critiques sévères ou des insultes contre le sultan, comment auraient-ils pu

<sup>21</sup> Voir par exemple l'interrogatoire de Cafer Dem Paşa, et le premier interrogatoire de Mufti Bekir Efendi, et certaines pages de l'interrogatoire et de *Hoca Nasuh*.

<sup>22</sup> Les rapports de deux ambassadeurs (Britannique et Français) montrent clairement qu'ils ont tenté d'influencer la Porte au sujet du jugement final concernant les inculpés de *Kuleli* et qu'ils croyaient visiblement l'avoir réussi, voir FO. 195-646, n° 260, 22/11/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères; *AMAE CP. Turquie*, vol. 371, n° 100, le 05/06/1867, p. 188 recto et verso, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à M. le marquis de Moustier, ministre Secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

<sup>23</sup> C. Kırılı, «Coffeehouses», *loc. cit.*, p. 84.

écrire, répéter ces propos dans leur rapport? Comment un simple espion aurait-il pu rédiger des lignes qui attaquaient le sultan? Il était sans doute mieux de ne pas les entendre, ou peut-être de les rapporter verbalement. Les membres du conseil ne discutèrent sans doute pas d'une manière cryptée durant les préparations du Code pénal et, durant les interrogatoires de *Kuleli*, les conjurés ne firent sans doute pas de signes au lieu de prononcer le nom du sultan. La commission et les scribes dirent et entendirent de la bouche des inculpés ce qu'ils n'osèrent pas écrire clairement et ouvertement.

Quand les points furent remplacés par le titre du sultan durant la rédaction de l'acte judiciaire, ce fut un tabou qui se brisait. Mais, comme tous les tabous, celui-ci ne disparut pas tout de suite. Les protocoles des interrogatoires des premières tentatives susceptibles d'aboutir à l'assassinat du sultan après *Kuleli* n'ont pas pu, au moins pour l'instant, être retrouvés dans les archives. Cela nous empêche de suivre l'avancement de «l'histoire des points» de près et de manière chronologique. Les premiers protocoles des interrogatoires d'une telle affaire que nous avons trouvés dans les archives datent de l'année 1878. Il s'agit de l'affaire connue sous le nom de l'incident d'Aziz-Skaliyeri. Nous y constatons que, presque vingt ans après *Kuleli*, les points sont toujours là. Toutefois, ils sont très rares. Cette fois-ci les scribes ne cachent jamais le nom du prince que les conjurés veulent mettre sur le trône, et le nom du sultan échappe assez souvent à leurs plumes<sup>24</sup>. Trois ans plus tard, en 1881, un changeur (*sarrafi*) nommé Sabuncuoğlu Artin et ses amis furent arrêtés car les autorités avaient entendu dire qu'ils avaient l'intention d'assassiner le sultan. Durant leurs interrogatoires, les scribes n'avaient vraisemblablement plus senti le besoin de censurer le nom du sultan avec des points<sup>25</sup>.

Ce n'est pas d'un jour à l'autre que les traditions et les pratiques ritualistes disparaissent de la scène de la vie sociale et bureaucratique. Le fait que la disparition des points s'étale sur une vingtaine d'années ne signifie pas que l'incident de *Kuleli* n'eut pas d'impact sur ce processus. Il démontre, au contraire, combien était difficile pour la commission et pour

<sup>24</sup> Par exemple: «Şerif Efendinin adamları selamlığa çıktığında .... [sic, 4 points] öldürecek bir adam vardır» (BOA, Y.EE. 23/5, 13/Ş/1295, p. 81/2 recto); «Sultan Hamid'i indirib Sultan Murad'ı çıkaracağız deyü söylediler» (ibid. p. 19/1 recto).

<sup>25</sup> Nous ne trouvons pas des points dans les protocoles des interrogatoires, mais à plusieurs reprises des expressions comme: «zat-ı şevketnaab hazret-i padişahiyi/tacdariyi hal edecekler» (BOA, Y.PRK. ZB. 1/72, 9/Ra/1298 — j'aimerais remercier Cengiz Kırılı qui m'a parlé de cet incident et a eu la gentillesse de m'indiquer la référence du dossier d'archive).

les scribes d'écrire que l'on osait imaginer assassiner le sultan — «Sa Majesté Impériale le Sultan: que la protection divine ne lui fasse jamais défaut», comme ils l'avaient écrit dans l'acte judiciaire. Quand ces phrases furent écrites noir sur blanc et livrées à la publicité, ce fut l'inviolabilité textuelle du nom du sultan qui fut fortement amoindrie face aux équilibres de la politique internationale et à l'institutionnalisation de l'État ottoman, concrétisée dans cet exemple par le Code pénal. Les conjurés de *Kuleli* n'avaient pas réussi à assassiner Abdülmecid, ni même à menacer sérieusement sa vie. Cependant leur conjuration inaboutie avait atteint le sultan ottoman — bien au-delà de la personne d'Abdülmecid — «caché derrière les points» et c'était leur conjuration qui avait entaché la sacralité textuelle du sultan.

D'après l'ambassadeur français à Istanbul, l'incident de *Kuleli* est l'indice d'un nouveau type de révoltes, et même «un indice de l'esprit de résistance qui commence à se faire jour parmi la masse des Turcs». Contrairement aux anciennes «révolutions de palais» dit-il, «(c)ette fois-ci, ce sont des acteurs subalternes qui entrent en scène»<sup>26</sup>. Comme nous l'avons constaté, ce n'était pas tout à fait «une première» car il y avait eu les révoltes de 1730 et de 1807 menées par des janissaires subalternes. Nous pouvons certes ranger ces révoltes dans la catégorie des révoltes de «l'ancien régime», mais, même si nous nous limitons à la période post-janissaire, nous devons nous rappeler que les sources ne nous informent pas toujours sur les tentatives de révolte mises au grand jour prématurément. Étant donné la sensibilité de la bureaucratie ottomane et des ambassadeurs européens au sujet de l'incident de *Kuleli*, et en considérant la place attribuée à cet incident dans les récits des décennies suivantes et l'historiographie jeune-turque et républicaine, il est clair, que dans les mémoires et la perception sociale et diplomatique, *Kuleli* était «une première». Comme la fréquence des tentatives de révolte ou des simples plans d'assassinats qui furent découverts durant les décennies suivant l'incident de *Kuleli* le démontre, même si les conjurés de *Kuleli* n'avaient pas pu toucher à l'intouchable, leur tentative était le premier signe tangible de l'apparition d'un imaginaire politique permettant le passage à l'acte des «acteurs subalternes».

<sup>26</sup> Pour une citation complète de l'expression de l'Ambassadeur, voir p. 123.



TROISIÈME PARTIE

L'ORGANISATION *MESLEK* (1867)

## 1. COMMENT L'APPELER ?

Neuf ans après l'incident de *Kuleli*, en 1867, au tout début du mois de juin, une autre organisation secrète qui préparait une révolte fut découverte à Istanbul. Jusqu'à présent, plusieurs appellations ont été employées par les historiens et les chroniqueurs pour nommer cette organisation. Dans ce texte, seul le nom *Meslek* sera employé. Ce choix repose seulement sur le souci d'empêcher une confusion probable et n'implique aucune intention d'indiquer le nom original, qui n'a probablement jamais existé d'ailleurs. Avant de nous pencher sur l'histoire de cette organisation et cette tentative de révolte, nous allons nous interroger sur la multiplicité des noms qui lui ont été attribués, multiplicité qui offre des indices considérables et utiles, non seulement pour mieux comprendre la perception historiographique de cette organisation, mais également pour mieux saisir sa «nature».

L'une des plus populaires de ces appellations était *İttifak-ı hamiyyet* (Alliance pour l'honneur de la patrie/patriotique), considérée par plusieurs chercheurs comme le nom même de l'organisation<sup>1</sup> jusqu'à la publication de l'acte judiciaire de l'affaire par M. Kaya Bilgegil en 1974. Dans ce document officiel l'organisation est appelée *Meslek*<sup>2</sup>. Après la découverte de ce document, un consensus s'est fait parmi les chercheurs sur le nom *Meslek*. Le nom *İttifak-ı hamiyyet* a alors été considéré comme une erreur née d'une mauvaise interprétation<sup>3</sup>. Un troisième nom a cepen-

<sup>1</sup> À commencer par M. C. Kuntay (*Namık Kemal Devrinin Olayları ve İnsanları Arasında*, Istanbul, 1944), Ş. Mardin (*The Genesis*, *op. cit.*) et R. H. Davison (*Reform*, *op. cit.*).

<sup>2</sup> Non seulement dans l'acte judiciaire, mais aussi dans certains d'autres documents concernant les membres de cette organisation, comme celui d'İzzet Bey sur ses salaires non payés, nous trouvons le nom *Meslek* (voir *BOA*, A. Mkt. Mhm. 1285.N.27 431/55).

<sup>3</sup> Selon M. K. Bilgegil, l'expression *İttifak-ı hamiyyet* a été créée ultérieurement par Namık Kemal (journaliste, écrivain et membre des Jeunes Ottomans, 1840-1888) ou, pour le moins, l'expression est bien la marque de son style d'écriture, et il ne s'agissait pas d'un nom mais plutôt d'un adjectif pour qualifier cette organisation secrète (*MKB*, p. 356). Autant que je puisse le déterminer, cette appellation a été employée pour la première fois par M. C. Kuntay (*Namık*, *op. cit.*, p. 18, 289). Cependant, l'auteur n'y évoque nullement un lien entre cette appellation et Namık Kemal. Pour l'expression *İttifak-ı hamiyyet*, tout comme M. K. Bilgegil, Ş. Mardin et R. H. Davison se réfèrent à M. C. Kuntay (Ş. Mardin,

dant existé mais n'a jamais été employé par les historiens en tant que nom de l'organisation. Mehmed Bey, le chef de l'organisation, l'appelait tout à fait autrement dans un de ses articles: *Üss-i medeniyet* (Origine/fondement/source de la civilisation)<sup>4</sup>.

M. K. Bilgegil reproduit entièrement l'article de Mehmed Bey dans son ouvrage, mais il ne précise que dans une note en bas de page que Mehmed Bey appelle cette organisation *Üss-i medeniyet*. Il n'attribue, par ailleurs, aucune importance à ce que ce nom soit différent de celui qui apparaît dans les documents officiels, et continue à considérer *Meslek* comme «le vrai» nom de l'organisation<sup>5</sup>. E. Koray, tout comme M. K. Bilgegil, préfère l'appellation *Meslek* à celle d'*Üss-i medeniyet*<sup>6</sup>. Quant à H. Çelik, il évoque, certes les différents noms de l'organisation, mais il ne met jamais le nom qui apparaît dans l'acte judiciaire en cause, et le considère comme authentique. Il se trompe d'ailleurs en prétendant que Mehmed Bey appelait cet organisation *iade-i hukuk cemiyeti* (Organisation pour la restitution des droits). Dans la phrase de Mehmed Bey, cette expression n'a pas, en effet, la fonction d'un nom mais plutôt celle d'un adjectif pour définir le nom *Üss-i medeniyet*: «une organisation pour la restitution des droits nommée origine/fondement de la civilisation»<sup>7</sup>.

*The Genesis, op. cit.*, p. 21 et R. H. Davison, *Reform, op. cit.*, p. 59) sans avoir fait un lien entre cette appellation et Namık Kemal. L'interprétation de M. K. Bilgegil se retrouve pourtant également dans l'ouvrage de H. Çelik (*Ali Suavi ve Dönemi*, İstanbul, 1994, p. 26). Le doute exprimé par M. K. Bilgegil fait d'ailleurs place chez H. Çelik à une interprétation plus directe puisqu'il n'hésite pas à soutenir qu'*İttifak-ı Hamiyyet* vient d'une expression de Namık Kemal en se référant non pas à *MKB*, p. 356 mais à M. C. Kuntay, *Namık, op. cit.*, p. 18.

<sup>4</sup> *MKB*, p. 200, cf. Mehmed Bey, «Keşf-i Zamir», *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870.

<sup>5</sup> *MKB*, p. 400.

<sup>6</sup> E. Koray «Meslek Kuruluş ve Faaliyeti», *Belleten*, vol. 54, n° 221, Ankara, 1990, p. 151-165; *idem*, «Yeni Osmanlılar», *Belleten*, vol. 48, n° 18, Ankara, 1984, p. 563-582. Dans son article publié en 1984, E. Koray n'évoque même pas le nom employé par Mehmed Bey, même si ses notes nous montrent qu'il a lu l'article du fondateur. Dans son deuxième article, il note le nom «Üss-i Medeniyet» et le présente comme une des probables dénominations de l'organisation, tout en se concentrant sur la recherche d'un «vrai nom».

<sup>7</sup> «'Üss-i medeniyet' nam bir iade-i hukuk cemiyeti». D'ailleurs, d'après H. Çelik, Ali Suavi nomme l'organisation *Hürriyet ve Hamiyyet* (Liberté et patriotisme) (voir H. Çelik, *Ali Suavi, op. cit.*, p. 26). Il est vrai que dans la page à laquelle H. Çelik se réfère Ali Suavi parle fort probablement de cette organisation: «Daha geçen güne kadar hürriyet ve hamiyet namıyla bunca nüfusun önüne düşen Fazıl Paşa'nın Karun kadar da zengin ve mansib ve iltifat-ı aliye gayr-ı muhtaç olduğu halde çanına bir meclis-i has azalığı ot tıkadı hamiyet ve hürriyet namıyla teşci' edib Kıbrıs ve Rodos ve Aka kalelerine esir ettiği bunca ehl-i imanın ...» (*Ulum*, n° 18, p. 1092-1093). Pourtant il est difficile de dire que

Les chercheurs préférèrent donc l'appellation qui apparaît dans les documents officiels à celle employée par le fondateur. Pourtant, même si nous admettons que *Meslek* est le vrai nom de cette organisation secrète, reste à savoir pourquoi il y avait autant de noms différents. Mehmed Bey, au moins, n'aurait pas dû se tromper en parlant de l'organisation dont il fut le fondateur et le dirigeant. Comme nous le verrons en détail dans les pages suivantes, il s'agissait d'un groupe secret bien organisé avec des sous-groupes, des principes écrits et des objectifs plus ou moins fixés. Il ne serait donc pas surprenant qu'elle ait eu un nom précis. Pourtant, avoir un nom n'était pas indispensable pour une organisation, comme on l'a vu pour la conjuration qui se trouvait derrière le projet de révolte découverte en 1859, connue seulement sous le nom de l'endroit où les suspects ont été emprisonnés lors de leur interrogatoire, à savoir *Kuleli*. Partant, qu'une organisation n'ait pas de nom et puisse de ce fait avoir plusieurs appellations, est une possibilité qu'on ne peut facilement rejeter. Dans ce cas, au lieu de s'atteler à la recherche du nom le plus authentique — qui n'a d'ailleurs peut-être jamais existé — on peut profiter de cette multiplicité de noms pour recueillir des indices sur les caractéristiques de cette organisation secrète et son image aux yeux de ceux qui employaient ces appellations.

#### *Ce que les (sur)noms ont à nous dire*

Dans les documents officiels, nous trouvons plusieurs fois l'expression «société malfaisante, dite *Meslek*»<sup>8</sup>. À cette époque, le mot *meslek* avait des sens qui se sont totalement perdus dans le turc d'aujourd'hui<sup>9</sup>. Pour ce mot qui vient de la racine *s-l-k* (سلك — fil) en arabe, les dictionnaires du XIX<sup>e</sup> siècle proposent plusieurs synonymes: *tarik* (voie), *tertib* (arran-

ce groupe de mots a, ici, la fonction du nom de l'organisation. Il y est clairement pour définir la cause de l'organisation. Nous retrouvons le même groupe de mots ré-apparaître, dans le même numéro, une trentaine de pages plus loin, employé cette fois-ci pour définir la cause des Jeunes Ottomans: «Şimdi ise fi 1867 miladi Ağustos tarihinde Fâzıl Paşa Avrupa memâlikinden Baden-Baden'de hürriyet ve hamiyet nâmı ile ve senevî üç yüz bin frank tahsisle cemiyeti teşkil edip...» (Ali Suavi, «Faziliyye» dans *Ulum*, n° 18, 15/S/1287, p. 1120). Dans le langage de la période, l'expression de *namıyla* n'avait pas pour fonction d'indiquer le nom, mais de définir l'objectif principal du sujet concerné. Par exemple, dans l'acte judiciaire de l'organisation nous trouvons l'expression suivante: «karındaşlık namı ile büyük zatlardan mürekkeb olarak bir cemiyet» (*MKB*, p. 393. cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 55). Il est évident que nous ne pourrions pas en déduire que l'organisation était nommée la «fraternité».

<sup>8</sup> «meslek denilen cemiyet-i fesadiye».

<sup>9</sup> *Meslek* veut dire uniquement «métier» dans le turc d'aujourd'hui.

gement), *tarz* (style) et *usul* (manière), etc. La définition du dictionnaire de Sir James Redhouse (édition 1890) peut être considérée comme une bonne synthèse de tous ces mots: «une manière habituelle de penser ou de réagir»<sup>10</sup>. Dans les textes contemporains, ce mot est souvent employé dans un contexte politique pour désigner l'ensemble des attitudes et des actions d'une personne, d'un groupe, d'une génération ou d'un journal<sup>11</sup>. Il pourrait s'agir du *meslek* des communards, des royalistes, de l'Internationale... Donc, le mot *meslek* ne dit pratiquement rien à lui seul sur l'orientation ou la doctrine politique d'un groupe.

L'acte judiciaire évoque un document qui fut donné ou lu à chaque membre pour lui faire connaître l'organisation. Nous ne disposons d'aucune information sur le contenu de ce document appelé *mesleknâme*. Selon M. K. Bilgegil le contenu du *mesleknâme* était probablement inspiré de la lettre de Mustafa Fazıl Paşa, le prince déshérité de l'Égypte et

<sup>10</sup> «A habitual way of thinking or acting» (J. W. Redhouse, *A Turkish and English Lexicon*, Constantinople, 1890). Le troisième sens donné par le dictionnaire de T. X. Bianchi et J. D. Kieffer (*Dictionnaire Turc-Français*, Paris, 1850) est assez proche de celui proposé par Redhouse «Manière d'agir, de se conduire». Ce dictionnaire ajoute, d'ailleurs, le sens de l'expression suivante «*meslekinè munselik oloup*. Etant entré dans la voie qu'ils suivaient» (*ibid*). En ce qui concerne les autres principaux dictionnaires, plus ou moins contemporains de l'événement, dans l'édition de 1880 du dictionnaire de J. W. Redhouse (*Redhouse's Turkish Dictionary English and Turkish & Turkish and English*, Londres, 1880) nous retrouvons la définition suivante «A course pursued; a path, road, way». Le dictionnaire de N. Mallouf (*Dictionnaire Turc-Français*, Paris, 1863) propose une définition similaire: «mèslèk: route; ligne de conduite». Le dictionnaire de Şemseddin Sami (Fraschery) y ajoute quelques significations supplémentaires: «Meslek: de (سلوك) Süluḳ, Chemin, voie, route; Méthode; mode; manière, carrière, Principe» (*Dictionnaire Turc-Français*, Constantinople, 1885). Quant au dictionnaire de Diran Kélékian, paru plus tardivement, en 1911, il reprend presque la même définition que celle de Şemseddin Sami: «Meslek: voie; Méthode, mode, manière, Carrière, Principe, Doctrine, --i, anfi rigorisme; -- sahibi, homme de principe; --inde sebatlı olmak, être persévérant dans ses principes» (*Dictionnaire Turc-Français*, Constantinople, 1911). Signalons d'ailleurs que le dictionnaire de B. de Meynard (1881) qui traduit le mot également comme «ligne de conduite», propose une autre connotation (honnêteté) pour le mot en traduisant l'expression de *Meslek adamı*: «homme qui a une conduite régulière, honnête homme» (Meynard, *Dictionnaire*, *op. cit.*). Dans un autre dictionnaire de Şemseddin Sami (Fraschery) nous trouvons la même connotation: «Mesleksizlik: mesleği, vicdanı ve namusca tabi olacak tariki olmayan mütelevvin adamın hâli.» (*Kamus-i Turki*, Dersaadet, 1899/1900).

<sup>11</sup> Pour quelques exemples d'utilisation du mot *meslek* par différents contemporains, dont certains faisaient même partie de l'organisation secrète, voir Nuri, «Tesyid-i Revabit», *İbret*, n° 14, 26 R. 1289 (2 juillet 1872), p. 1-2; Reşad-Kemal «Reddiye», *İbret*, n° 8, 18 R. 1289 (24 juin 1872); Namık Kemal, «İfade-i Meram», *Osmanlı Modernleşmesinin Meseleleri, Bütün Makaleler I*, İstanbul, 2005, p. 134; *Takvim-i Vekayi*, n° 1507 cité dans K. Sadi, *Türkiye'de Sosyalizmin Tarihine Katkı*, İstanbul, 1994, p. 29; la lettre de Ziya Bey date du 1 mai 1870, cité dans M. K. Bilgegil, *Ziya Paşa Üzerine Bir Araştırma*, vol. 1, Ankara, 1979, p. 167-168.

le futur protecteur des Jeunes Ottomans. Mustafa Fazıl Paşa, après avoir été destitué du poste de ministre de l'Économie et s'être installé à Paris, avait rédigé une lettre ouverte adressée à Abdülaziz et publiée dans les journaux français à la fin du mois de mars en 1867. Cette lettre contenait certaines suggestions de réformes et critiquait sévèrement la bureaucratie ottomane et ses fonctionnaires<sup>12</sup>. Les mémoires, les récits (particulièrement celui d'Ebüzzıya Tevfik) et les articles dans la presse française et européenne qui suivirent la publication de cette lettre nous montrent qu'elle avait eu un grand écho parmi les opposants ottomans et dans l'opinion publique européenne. La date de parution de cette lettre n'est pas tout à fait claire. Nous savons qu'elle est publiée dans la presse française pour la première fois le 24 mars 1867. Pourtant, en se référant aux rapports du consulat Britannique, R. H. Davison note qu'il est probable que la lettre ait été mise en circulation à Istanbul avant le 20 mars. Il évoque même la possibilité que la lettre ait été diffusée en Égypte déjà en 1866<sup>13</sup>. Dans l'acte judiciaire, certains inculpés déclarèrent avoir vu et lu le *mesleknâme* au moins quatre mois avant leurs arrestations, c'est-à-dire avant la date de publication de cette lettre et les dates des rapports consulaires. En outre, le membre le plus ancien (d'après les informations qui se trouvent dans l'acte judiciaire) évoque la présence des documents de *Meslek* concernant son projet et ses principes politiques, dix-sept mois avant son arrestation. Ceci montre que l'organisation *Meslek* produisait des documents concernant sa «conduite» politique bien avant l'apparition de cette lettre, même si nous considérons que celle-ci fut rédigée vers la fin de l'année 1866. Il semble donc bien peu probable que le *mesleknâme* ait été inspiré de la lettre de Mustafa Fazıl Paşa.

Quelle qu'en soit la source d'inspiration, ce qui est fort probable c'est que le *mesleknâme* contenait — comme ce mot inventé avec le suffixe *nâme* (écrit) l'indique et comme les témoignages apparaissant dans l'acte judiciaire nous permettent de le saisir — les principes et peut-être les objectifs de l'organisation. Nous pouvons donc avancer que soit le nom de l'organisation est à l'origine du mot *mesleknâme*, soit c'est le *mesleknâme* lui-même qui donna naissance au surnom (*meslek*) de l'organisation, utilisé peut-être par ses membres ou par la commission chargée des interrogatoires. Bien qu'il ne nous aide pas à comprendre les perspectives politiques de cette organisation, le nom *Meslek* souligne qu'elle

<sup>12</sup> MKB, p. 12-105.

<sup>13</sup> R. H. Davison, *Reform*, *op. cit.*, p. 203.

dut en avoir une. Il ne s'agissait donc pas d'un groupe de personnes qui se réunissaient autour d'un seul acte mais d'un groupe qui avait des principes, un projet politique ou, pour le moins, un chemin prédéterminé à suivre. Ainsi, l'organisation *Meslek* se distingue clairement des précédentes, même de la conjuration de *Kuleli*, qui avait sans nul doute un but, mais pas nécessairement un «*meslek*».

Quant au nom (ou bien adjectif) *İttifak-ı hamîyyet* attribué à cette société secrète, il souligne, tout d'abord, sa caractéristique patriotique. Si nous consultons les dictionnaires de XIX<sup>e</sup> siècle pour mieux saisir le sens du mot *hamîyyet*, nous comprenons qu'il était fréquemment associé avec des mots comme «zèle», «ardeur» et qu'il était souvent lié à la défense de l'honneur de la famille ou de la patrie. On ne lui attribue le même sens que patriotisme, ou on ne le définit comme «patriotisme» dans les dictionnaires ottoman-français qu'à partir du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. C'était un mot répandu dans les articles de Mehmed Bey et de Reşad Bey, fondateurs de l'organisation, et dans ceux des autres Jeunes Ottomans comme Ali Suavi ou Namık Kemal. Dans leur langage, le mot renvoyait toujours à la patrie et non pas à la famille. Autrement dit, bien avant qu'il ait été «officialisé» par les dictionnaires, dans leur langage, le mot *hamîyyet* correspondait déjà au patriotisme<sup>15</sup>. Quel que soit le vocabulaire employé pour traduire le mot (*gayret-i vatan*, employé par Hüseyin Daim Paşa, l'un des leaders de l'organisation de *Kuleli* — ainsi que par le dictionnaire de Bianchi, éd. 1846 — ou *hamîyyet* que nous retrouvons dans les placards accrochés pour protester contre les arrestations de

<sup>14</sup> Bianchi & Kieffer (1850) «*Hamîetkar* : Zélé, ardent, empressé»; Mallouf (1863) «Zèle, ardeur. Hamîyetkar et hamîyetmend adj. Zélé, ardent, empressé; Hamîyyetlu»; J. W. Redhouse (1880) «Zeal, jealous, feeling of honour»; Meynard (1881) «Zèle, ardeur; effort méritoire (à peu près dans le même sens que *gayret*). Hamîyetlu, zélé, courageux, bien agissant. Cette épithète ne se donne qu'aux simples particuliers et ne doit pas être employée à l'adresse de fonctionnaires, surtout ceux d'un élevé. 2 *Himîyyet* abstinence diète; litt. "chose défendue"; Sami Bey Fräschery (1885); «Zèle; amour propre; Patriotisme; Humanité; philanthropie»; Şemseddin Sami (Fräschery) (1899/00) «İnsanın memleketini ve aile ve talukatını tecavüz ve hakaretten muhafaza etmesi *gayreti*»; D. Kelekian (1911), «Zèle, sens de droiture; dévouement; *Hamîyet-i vataniye* Patriotisme; *hamîyet-i insaniye* philanthropie, *ibrâz-ı hamîyet etmek* faire preuve d'humanité, de dévouement.»

<sup>15</sup> Par exemple: «insaniyet, hamîyyet, vatanını sevmek böyle olur» (*MKB*, p. 201; cf. Hüseyin Vasfi, «Boşnaklara Hitab», *İnkılâb*, n° 2, 14/5/1870); «Mösyö Thiers'in hükümeti Cezayir'de silaha sarılan vatanperverlerden müdafaa-i hamîyyetkâranelerine galebe edemediği bir köy ahalisini umuman diri diri ateşe yakıt!», Reşad, «Devair-i Belediye taraftaram», *İbret*, n° 3, 11/R/1289 (17 juin 1872).

*Kuleli*<sup>16</sup>), le patriotisme comme concept politiquement mobilisateur faisait partie de l'univers politique ottoman et comme nous l'avons montré dans les parties précédentes, son développement n'était pas sans lien avec la structure de la nouvelle politique gouvernementale ottomane. Les pertes de territoires et surtout les révoltes des Grecs en Crète au milieu des années 1860 semblent avoir contribué au développement de la conscience patriotique, définie tout d'abord comme la défense de l'honneur bafoué de la patrie.

L'expression *İttifak-ı hamîyyet* n'était pas la seule dénomination de l'organisation indiquant l'influence du patriotisme sur les idées de l'organisation. Il y avait un autre (sur)nom: *Türkistanın erbab-ı şebabı* (les jeunes maîtres de la Turquie) qui portait de similaires connotations politiques, familières des membres de l'organisation, ainsi que leurs témoignages cités dans l'acte judiciaire nous l'indiquent. Ce nom était issu de la traduction de l'expression «le parti Jeune Turquie», employée par Mustafa Fazıl Paşa. Celui-ci mentionnait le parti Jeune Turquie dans une lettre de démenti à un article du journal *le Nord* sur la création d'une banque internationale dirigée par le pacha. Namık Kemal avait traduit la lettre du pacha, ainsi que l'expression, et l'avait publiée dans le *Tasvir-i Efkar* le 23 février 1867<sup>17</sup>. Attribuer ce nom à l'organisation soulignait d'abord, consciemment et fortement, la relation entre l'organisation et le pacha et assimilait également son histoire avec celle des Jeunes Ottomans. En effet, au moment de la publication de la lettre, *Meslek* n'avait fort probablement pas encore de contact avec le pacha et l'adhésion de Namık Kemal est une hypothèse qui se fonde sur les seuls propos d'Ebüzziya Tevfik. Comme nous allons le voir en détail, et dans la mesure où les documents nous permettent de le saisir, Mustafa Fazıl Paşa aurait eu des contacts avec l'organisation seulement une dizaine de jours avant l'arrestation de ses membres. Cette relation se développa alors très rapidement et, après s'être enfui à Paris, les trois fondateurs de *Meslek*

<sup>16</sup> Voir *supra* note 14, p. 121; note 58, p. 206; note 105, p. 220.

<sup>17</sup> Pour la reproduction de l'article paru dans *Tasvir-i Efkar* voir Ş. Mardin, *Yeni Osmanlı Düşüncesinin Doğuşu*, Istanbul, 2003, p. 47-48; cf. la version originale du livre pour la traduction en anglais de l'article Ş. Mardin, *The Genesis*, *op. cit.*, p. 37-38. Pour la reproduction de la version en français de la lettre du pacha et pour celle de l'article paru dans *le Nord*, voir *MKB*, p. 5-11. Pour la reproduction d'un autre article de Namık Kemal où nous lisons également l'expression de «Türkistan'ın Erbab-ı Şebabı» voir M. C. Kuntay, *Namık*, *op. cit.*, p. 183-187 et 289-291. Il faut aussi signaler qu'Ahmed Cevdet Paşa les appelle «Jön Türkiler», c'est-à-dire, selon une autre «traduction», «la partie Jeune Turquie», voir *Ma'ruzat*, Y. Halaçoğlu (éd.), Istanbul, 1980, p. 196-197.

(Mehmed, Reşad et Nuri Bey) participèrent à la fondation des Jeunes Ottomans soutenue et financée par le pacha. Comme l'appellation *Türkiistanın erbab-ı şebabi* le laisse entendre, *Meslek* constituait donc une des racines des Jeunes Ottomans et ses membres avaient des liens, noués sur le tard ou non, avec Mustafa Fazıl Paşa. Cependant, contrairement à un malentendu assez répandu, principalement à cause des récits d'Ebüzziya Tefvik, *Meslek* n'était pas la même organisation que les «Jeunes Ottomans».

Un quatrième nom, encore moins répandu que les autres, est aussi employé pour désigner cette organisation: *Veliefendi Cemiyeti* (Organisation de *Veliefendi*)<sup>18</sup>. *Veliefendi* n'était pas ici employé en tant que nom d'un personnage ou d'un des membres de l'organisation — bien qu'il y ait eu un Veliyüddin Efendi (inculpé n° 8) parmi les inculpés. Ce nom n'était pourtant pas sans lien avec l'histoire de l'organisation secrète. Il indiquait l'un des lieux de réunion de l'organisation, et pas des moindres puisque c'est là que la décision finale de se révolter fut prise<sup>19</sup>.

Quant à *Üss-i medeniyet* (origine/fondement/source de la civilisation), cette dénomination est utilisée par l'un des leaders de l'organisation, Mehmed Bey, et est négligée par les historiens et les chroniqueurs. Elle se réfère à l'un des concepts les plus ambigus et peut-être les plus utilisés dans les débats autour des *Tanzimat*. Le mot *medeniyet*, d'origine arabe et dérivé de la racine *m-d-n* (مدن — ville), met un fort accent sur la vie urbaine au départ. Cependant, dans son usage, particulièrement à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot *medeniyet* impliquait une référence claire à la civilisation occidentale et aux pays les plus développés — à commencer par la France, l'Angleterre et les États-Unis — considérés comme les pays civilisés, donc sources de la *medeniyet*. Selon T. Baykara la première apparition du mot dans les textes ottomans se trouve dans *Müntehabat-ı asâr*, un ouvrage de Sadık Rifat Paşa (bureaucrate et diplomate ottoman, 1807-1857), publié en 1838 à Istanbul, au retour de sa mission à l'ambassade ottoman à Vienne. D'après T. Baykara, le mot a dû être inventé dans les années 1835-1840 et est devenu relativement répandu

<sup>18</sup> Voir S. K. İrtem, *Sultan Abdülaziz ve Bir Serasker'in İhtilali*, Istanbul, 1938/2004, p. 181.

<sup>19</sup> *Veliefendi Sahrası* ou *Çayırı* était un lieu de récréation près de Makriköy (Bakırköy). Le nom du lieu venait du Cheikh-ul Islam Veliyüddin Efendi (d. 1768) qui y possédait une large ferme. Aujourd'hui s'y trouve l'unique hippodrome de la ville (voir C. Atabeyoğlu, «Veliefendi Hipodromu», *İst.A.*, vol. 7, Istanbul, 1994, p. 377-378 et A. Alparslan, «Veliyüddin Efendi», *idem*, 1994, p. 378).

dans les années 1850, tout comme les autres mots portant le même suffixe (*hürriyet, müceddiyyet...*). En 1856, le mot apparaît déjà dans le dictionnaire de N. Mallouf, avec la signification «civilisation». Il devait donc être devenu courant dans les années 1860<sup>20</sup>.

Pour mieux saisir la signification de ce mot pour les membres de *Meslek*, nous pouvons nous référer à un article d'un des fondateurs. Publié en 1872 dans le journal *İbret*, l'article de Nuri Bey porte le titre «Medeniyet». Nuri Bey y explique que *medeniyet* ne signifie pas seulement la richesse, la prospérité et le développement technologique mais aussi le perfectionnement (*kemal*) à tous les niveaux matériels et moraux (d'une société)<sup>21</sup>. Il insiste également sur le fait qu'il n'y a aucune contradiction entre la civilisation et l'islam et ajoute qu'il faut que le territoire ottoman devienne le centre, ou au moins l'un des centres, de la civilisation, sans avoir à sortir du juste chemin de l'islam. Cette conception de la civilisation (et du progrès) n'est sûrement pas propre à Nuri Bey. Elle peut être étiquetée comme «un réformisme conservateur», et était partagée par la plupart des hommes de lettres ottomans de la période des *Tanzimat*. Elle était également devenue le leitmotiv dans le processus dit de «modernisation ottomane», concrétisée par la formule répandue «conserver la morale et les valeurs musulmanes et traditionnelles tout en s'engageant sur la voie de la civilisation et du progrès». Dans la perspective des hommes de lettres et des hommes d'État ottomans, le point crucial était la recherche d'un parfait équilibre entre l'occidentalisation et la préservation de l'identité ottomane forcément représentée par des valeurs traditionnelles. Il semble possible d'affirmer que depuis Ahmed Cevdet Paşa (1822-1895) jusqu'à Ziya Gökalp (1876-1924), si le centre d'intérêt principal des hommes de lettres et des réformateurs ottomans changea partiellement, le cadre restait, lui, identique. Les intellectuels, à commencer par Namık Kemal et Ahmed Midhat, défendaient l'importation des techniques de l'Occident et la conservation de «la culture ottomane». Dans leur programme, publié en 1895, les Jeunes Turcs avaient sensiblement la même approche lorsqu'ils précisaient que progresser sur le chemin de la civilisation ne devait pas affaiblir les caractéristiques otto-

<sup>20</sup> T. Baykara, «Bir Kelime — İstihâl ve Zihniyet Olarak 'Medeniyet'in Türkiye'ye Girişi», *Osmanlılarda Medeniyet Kavramı*, Istanbul, 1992, p. 31, 32. Pour l'évolution de la définition du mot «civilisation/civilization» dans les dictionnaire Français-Turc et Anglais-Turc, voir *idem*, p. 20-23.

<sup>21</sup> Nuri, «Medeniyet», *İbret*, n° 8, p. 1-2, 18/R/1289 (24 juin 1872).

manes<sup>22</sup>. Ce thème atteignit sa forme la plus claire dans la pensée de Ziya Gökalp avec sa fameuse distinction entre la culture et la civilisation (*hars ve medeniyet*)<sup>23</sup>.

Quand Mehmed Bey parlait de *Meslek* (sous l'expression d'*Üss-i medeniyet*), il le qualifiait d'organisation d'*iade-i hukuk*. Cette organisation visait donc, d'après Mehmed Bey, à restituer des droits perdus. Autrement dit, conformément à la définition de Nuri Bey, le nom d'*Üss-i medeniyet* ne se référait pas seulement à la civilisation occidentale mais également à ce qui existait autrefois dans l'Empire ottoman, à la période imaginaire durant laquelle les sultans ottomans respectaient la charia et se souciaient des besoins du peuple. Comme les témoignages des inculpés cités dans l'acte judiciaire le montrent, le nom *Üss-i medeniyet* — comme tous les autres noms attribués à l'organisation — n'était peut-être pas authentique. Cependant, les indices qu'il fournit ne sont pas inutiles pour saisir la perspective politique de l'organisation.

## 2. DE LA FONDATION AUX ARRESTATIONS...

### *La réunion fondatrice et ses protagonistes*

Les informations les plus connues sur l'organisation *Meslek* viennent, en effet, de l'histoire des Jeunes Ottomans d'Ebüzziya Tevfik, publiée dans son journal *Yeni Tasvir-i Efkar* pendant plus de deux ans à partir de 1909. En tant qu'ancien Jeune Ottoman, Ebüzziya Tevfik relate dans cette série d'articles, des détails et des dialogues sur l'histoire des Jeunes Ottomans qui inclut l'épisode de *Meslek*. La plupart du temps, les faits exposés dans cette série d'articles se présentent plutôt sous la forme d'un roman et — comme cela a été noté par plusieurs chercheurs — les informations qui s'y trouvent ne sont pas exemptes d'erreurs. D'après les pages concernant la fondation de *Meslek*, la décision de créer une société secrète fut prise au lendemain d'une réunion à la maison de Sağır Ahmed Bey (le père de Mehmed Bey), pendant un pique-nique dans la forêt de Belgrade à Istanbul. Ebüzziya Tevfik en précise la date: c'était un dimanche après midi en juin 1865<sup>1</sup>. Nous ne disposons d'aucun moyen nous permettant de confirmer ou démentir cette date de fondation avec certitude. Précisons tout de même que, d'après l'acte judiciaire, İsmail Hakkı Efendi (n° 19) aurait déclaré durant les interrogatoires qu'il avait adhéré à l'organisation dix-sept mois avant son arrestation<sup>2</sup>. Avec cette déclaration du membre le plus ancien mentionné dans l'acte judiciaire, le document officiel confirme seulement que l'organisation existait déjà en janvier/février 1866.

Quant aux participants de la réunion fondatrice, Ebüzziya Tevfik évoque six noms: Mehmed Bey, Reşat Bey, Nuri Bey, Ayetullah Bey, Refik Bey et Namık Kemal. L'acte judiciaire ne mentionne cependant que les trois premiers comme organisateurs et fondateurs (*mürettib ve müessis*). Bien que son nom ne figure pas dans l'acte judiciaire, il est possible qu'Ayetullah Bey, qui allait devenir le célèbre «traître» qui aurait dénoncé *Meslek* à la veille de la révolte, ait été présent à la réunion fondatrice. Comme Refik Bey, qui était le propriétaire de la revue *Mirat* et fonctionnaire au bureau des affaires religieuses (*mezahib odası*), mou-

<sup>22</sup> Ş. Mardin, *Jön Türklerin Siyasi fikirleri 1885-1908*, Istanbul, 1964, p. 60.

<sup>23</sup> Z. Gökalp, *Hars ve Medeniyet*, Ankara, 1964.

<sup>1</sup> *ET*, p. 80-83.

<sup>2</sup> *MKB*, p.355, 390; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 54.

rut du choléra en 1865<sup>3</sup>, même s'il participa à la réunion de fondation, il est compréhensible que l'acte judiciaire ne s'y intéresse pas. Quant à la participation de Namık Kemal à cette réunion, bien qu'elle ne soit pas complètement exclue, elle reste assez douteuse ou, du moins, impossible à confirmer, tout comme son adhésion à *Meslek*.

Bien qu'il y ait des incertitudes sur la liste exacte des personnages fondateurs et la date de fondation, quand nous superposons les informations de l'acte judiciaire et celles du récit d'Ebüzzıya Tevfik, nous arrivons à comprendre qu'il s'agissait au début, d'une organisation fondée par un petit groupe d'amis (composé au maximum de cinq personnes) et qu'un an et demi voire deux ans se seraient écoulés avant qu'ils n'envisagent sérieusement de tenter une révolte pour renverser le gouvernement ottoman. Que fit donc l'organisation *Meslek* durant tout ce temps, entre sa fondation et son démantèlement?

*Le parcours discuté de Meslek: d'une société bienfaitrice à une organisation politique?*

L'acte judiciaire présente *Meslek* comme une association qui travaillait à des objectifs humanitaires et pour la prospérité de la société et ce, encore 20 jours avant les arrestations. À ce moment-là, l'association aurait converti ses actions de bienfaisance en opposition au gouvernement et aurait commencé à produire des documents intitulés *mesleknâme* afin de les distribuer à ses membres<sup>4</sup>. L'ambassade de France à Istanbul, fort probablement informée par les responsables ottomans, évoquait aussi dans son rapport l'hypothèse de la conversion subite de *Meslek* en une société de conspiration politique: «Depuis plusieurs mois il s'était formé à Constantinople une sorte de franc-maçonnerie que s'était bientôt changée en société secrète politique»<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> *SO*, vol. 4, p. 1372. D'après Ebüzzıya Tevfik, Refik Bey est mort deux mois après la réunion fondatrice, en août 1865 (*ET*, vol. 1, p. 82). La date de décès de Refik Bey correspond donc à la grande épidémie de choléra à Istanbul qui a commencé en juin 1865 et s'est achevée avec l'incendie de Hocapaşa vers la fin du mois de septembre de la même année (voir G. Sarıyıldız, «XIX. Yüzyılda Osmanlı İmparatorluğunda Kolera Salgını», *Tarih Boyunca Anadolu'da Doğal Afetler ve Deprem Semineri 22-23 Mayıs 2000*, Istanbul, 2001, p. 309-319).

<sup>4</sup> «İbtida mesaisi medeniyet ve insaniyyet ve umraniyyete mahsur ve masruf olmak üzere eşhas-ı merkume tutulmadan yirmi gün evvele gelinceye kadar muamelatı bu esas üzerine devam etmekte olduğu halde muahharen muamelat-ı mezkure heyet ve idare-i devlet aleyhine nakl ü tahvil ve mesleknâme ismiyle varakalar tertib ve tanzim olunup bunlardan dahil-i daire-i ittifak olanlara birer tane ita olunarak ve...» (*MKB*, p. 373; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 47).

<sup>5</sup> *AMAE CP*. Turquie, vol. 371, n° 100, 05/06/1867, p. 186, M. Bourée, ambassadeur

Bien que ces deux différents documents résument le déroulement des événements au cœur de la société secrète avec un certain parallélisme, ils reprennent tous deux une version officielle, elle-même erronée. Etant composé de trois parties principales (le résumé des faits, la justification du verdict pour chacun des inculpés et l'inventaire de toutes les sanctions), l'acte judiciaire contient des informations qui ne sont pas cohérentes, notamment à propos de cette très courte histoire de la métamorphose de *Meslek*. Le document officiel soutient, dans la première partie, l'hypothèse d'une conversion subite de *Meslek* mais en citant les témoignages des inculpés afin de justifier leur sanction, dans une deuxième partie, il se contredit involontairement.

La première contradiction concerne la date de la création du document intitulé *mesleknâme* considéré, par l'acte judiciaire, comme l'indice principal de la «politisation» de l'organisation. D'après l'hypothèse soutenue dans la première partie, ce document aurait dû être produit seulement vingt jours avant. Cependant, dans les témoignages des inculpés cités dans la deuxième partie, certains déclarent avoir eu en main des *mesleknâme* au moins quatre mois avant leur arrestation<sup>6</sup>. La deuxième contradiction porte directement sur le subit changement dans les objectifs de l'organisation. Comme nous l'avons précisé, selon la première partie de l'acte judiciaire, c'est seulement vingt jours avant les arrestations que *Meslek* s'est convertie en une organisation contre le gouvernement ottoman (*heyet ve idare-i devlet*). Mais d'après le témoignage d'Arzuhalci Nuri (chef des écrivains publics, n° 18), un autre inculpé Arzuhalci Cemal Efendi (écrivain public, n° 7) lui aurait décrit *Meslek*, deux mois avant les arrestations, comme une organisation visant à changer le gouvernement (*heyet-i devlet*)<sup>7</sup>. Plus important encore est le témoignage de *Mültezim Mehmed Ağa* (n° 25), qui déclare qu'un an avant les arrestations, lors de sa venue à Istanbul, quand il alla à la boutique de Cemal Efendi (n° 7) pour lui faire écrire une pétition (*arz-ı hâl*), celui-ci lui aurait parlé d'un projet de fondation d'un conseil «national» (*millet meclisi*):

de France à Constantinople à M. le marquis de Moustier, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

<sup>6</sup> Par exemple, *Mültezim Osman Ağa* (n° 24) (*MKB*, p. 393. cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 55). D'ailleurs, İsmal Hakkı (n° 19) et Müneccim Ali (n° 9) déclarent avoir eu les «documents tamponnés et numérotés de *Meslek*» respectivement 9 et 17 mois avant leurs arrestations. Nous ignorons s'il s'agit des *mesleknâme* ou d'un autre type de document.

<sup>7</sup> «milletce bir cemiyet olacak ve heyet-i devlet değışecek» (*MKB*, p. 390; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 54).

«Les Arméniens ont bien fondé leur conseil national, la nation musulmane doit aussi en constituer un et nous allons tenter de le fonder»<sup>8</sup>.

Signalons que l'image d'une organisation de bienfaisance défendue dans la première partie de l'acte judiciaire, se retrouve également dans les citations des témoignages des inculpés. Par exemple, Cemal Efendi n'aurait pas parlé à Mehmed Ağa seulement de politique mais il lui aurait également demandé de faire une donation pour les gens dans le besoin; le commerçant Hüseyin Kaptan (n° 21) déclare qu'on lui aurait demandé de faire un don pour la fondation d'une école; *Mültezim* Osman Ağa (n° 24) prétend que *Meslek* lui a été présentée comme une organisation «fraternelle». Pourtant, partant de ces témoignages, il semble assez difficile à considérer la bienfaisance comme la motivation déterminante de *Meslek*. Il est fort possible que les membres s'en servent plutôt comme d'un prétexte pour approcher des membres potentiels et pour entamer une conversation sur la politique de l'État et faire ainsi de la propagande pour *Meslek*. Autrement dit, contrairement à ce qui est dit dans la première partie de l'acte judiciaire, l'histoire de *Meslek* ne semble pas pouvoir facilement se diviser en deux étapes, une première où elle aurait constitué une société de bienfaisance et une deuxième où elle se serait transformée en une organisation politique. En outre, même si cela était vraiment le cas, la transformation de la nature de l'organisation n'avait vraisemblablement pas pu avoir lieu 20 jours avant les arrestations comme la commission chargée des interrogatoires le prétend dans l'acte judiciaire, tout en se contredisant dans les pages suivantes avec les citations des témoignages des inculpés. Ces témoignages indiquent clairement qu'un changement de gouvernement et la fondation d'un Conseil «national» se trouvaient depuis au moins un an parmi les objectifs principaux de *Meslek*.

En conséquence il semble évident que la commission chargée des interrogatoires ait voulu consciemment modifier l'histoire de *Meslek*. Quelle était l'utilité de présenter *Meslek* comme une organisation de bienfaisance ayant subitement changé? Pour quelle raison l'ambassade de France était-elle également mal informée à ce sujet? Pourquoi la commission insistait-elle autant sur un changement récent de la nature de l'organisation?

<sup>8</sup> *MKB*, p. 393; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 56. La fondation du Conseil national des Arméniens se fonde sur la réglementation (*nizamname*) ratifiée par la Porte le 17 mars 1863. Nous allons revenir sur ce sujet ainsi que sur la constitution arménienne (voir le sous-titre «La réorganisation des *millet* et son effet sur l'imaginaire politique de *Meslek*»).

### *Un jeu dans le jeu: la reconstruction officielle de l'histoire de Meslek*

Une importante évolution eut effectivement lieu au cœur de *Meslek* quelques semaines avant les arrestations, mais il ne s'agissait pas d'un changement de la nature de l'organisation. Si évolution il y eut, elle fut vraisemblablement incarnée, catalysée par un nouveau membre, Azmi Bey (n° 1), un proche de Mustafa Fazıl Paşa (le prince déshérité d'Égypte). Selon Ebüzziya Tevfik, ce n'est que dans les 20-25 derniers jours que *Meslek* aurait établi des relations avec Mustafa Fazıl Paşa, à la suite, dit-il, de «certains développements»<sup>9</sup>. Il ne donne pas de précisions sur ces «développements», mais on peut supposer qu'il s'agit de l'adhésion d'Azmi Bey. Rappelons que l'acte judiciaire donnait presque la même date — 20 jours avant les arrestations — comme date de la «métamorphose» de *Meslek*.

Selon le témoignage d'Azmi Bey, cité dans l'acte judiciaire, İzzet Bey (n° 6) lui aurait rendu visite et présenté l'organisation le 21 Muharram (24 mai)<sup>10</sup>. Puis, il lui aurait demandé un rendez-vous pour Mehmed Bey, l'un des leaders de *Meslek*. D'après Azmi Bey, l'un des objectifs de *Meslek* était de ramener Mustafa Fazıl Paşa de Paris, sans doute avec l'objectif de lui confier une mission importante dans le nouveau gouvernement après la révolte. Compte tenu des relations qu'il entretenait avec celui-ci, Mehmed Bey aurait voulu lui en parler. Donc, selon le scénario d'Azmi Bey, lors de ce premier contact avec *Meslek*, la révolte était déjà décidée ou, pour le moins, envisagée par Mehmed Bey. Peut-être Azmi Bey, à l'instar des autres, essaya-t-il de nier l'importance de son rôle en insinuant que le plan de révolte — particulièrement la partie concernant Mustafa Fazıl Paşa — était déjà prêt avant son adhésion à *Meslek*. Quoiqu'il en soit, ses déclarations semblent plausibles. À la suite de la publication de sa lettre ouverte, adressée à Abdülaziz, dans les journaux européens à la fin de mois de mars, Mustafa Fazıl Paşa avait gagné un grand respect et une popularité croissante parmi les opposants. Il ne serait donc pas très étonnant que les insurgés de *Meslek* lui aient réservé un

<sup>9</sup> *ET*, vol. 1, p. 25.

<sup>10</sup> İzzet Bey désigne, lui, au contraire, Azmi Bey comme l'une des personnes qui l'a encouragé à devenir membre de *Meslek*. Dans ce cas, Azmi Bey dut avoir des relations avec *Meslek* avant qu'İzzet Bey ne lui rende visite. Comme tous les inculpés, İzzet Bey et Azmi Bey ont naturellement tendance à se déresponsabiliser, et il est donc difficile de savoir quelle version est la plus proche des faits réels. Signalons tout de même qu'un autre inculpé accusé par İzzet Bey (à savoir Ömer Efendi, n° 17) de l'avoir incité à rejoindre *Meslek*, déclare, lui aussi, avoir été encouragé à y adhérer par İzzet Bey!

poste dans leur projet de nouveau gouvernement. Soit tous les projets concernant Mustafa Fazıl Paşa dataient de l'entrée d'Azmi Bey, ce qui nous laisse supposer qu'il était mandaté par le pacha, soit *Meslek* prit contact avec Azmi Bey pour obtenir l'accord et le soutien du pacha quelque deux semaines avant le jour prévu pour la révolte. Ce qui est sûr et certain, c'est que dans les jours précédant les arrestations, *Meslek* recherchait de nouveaux membres salariés, des mercenaires<sup>11</sup>, des maîtres d'école religieuse (à qui l'on allait demander de mener les étudiants pour la révolte)<sup>12</sup>. *Meslek* fit donc preuve d'une activité croissante pendant ces derniers jours.

Le recrutement d'Azmi Bey — et donc la participation indirecte de Mustafa Fazıl Paşa — fournit sans doute un nouvel élan et rendit l'organisation encore plus audacieuse. Cela ne veut toujours pas dire que l'organisation connut un changement subit dans sa nature ou ses plans, cependant la Porte voulait vraisemblablement laisser sous-entendre que la tentative de révolte était la conséquence de l'obstination d'une élite (donc Mustafa Fazıl Paşa) à accéder au pouvoir. Dans le rapport destiné à être présenté au sultan (*arz tezkiresi*), la commission chargée de l'interrogatoire avait désigné, par exemple, deux types de raisons principales à l'adhésion des membres: l'ambition personnelle pour les uns, et l'imbécillité pour les autres<sup>13</sup>. Cette version était sans doute préférable à une autre, où il aurait fallu accepter et reconnaître publiquement l'existence d'une opposition consciente et organisée depuis presque deux ans, opposition qui avait même osé préparer une révolte contre les plus hauts dignitaires. On ne voulait probablement pas éveiller de «néfastes» idées dans l'esprit du peuple; autrement dit, on voulait mettre l'opinion publique à l'abri des ces idées «dangereuses»<sup>14</sup>. C'est sans doute avec le même souci que le journal officiel *La Turquie* essaya de relativiser le projet de révolte, de nier la participation des oulémas et de contester, en le raillant,

<sup>11</sup> Le mot employé dans l'acte judiciaire est *fedai*, mais les témoignages cités démontrent que ces *fedai* devaient être payés. C'est pour cette raison que j'emploie le mot mercenaire, qui n'est pas l'équivalent du mot *fedai*. Pour plus d'explication concernant le mot *fedai*, voir note 3, p. 84.

<sup>12</sup> Voir l'acte judiciaire, et notamment les parties concernant Salih Ağa (n° 4), İbrahim Efendi (n° 15), Çaker Ağa (n° 16), Ömer Efendi (n° 17) et Ahmed Efendi (n° 20).

<sup>13</sup> «Malûm-ı âli buyurulduğu üzere bazı eşhas-ı madudenin kimi hamâkatden ve kim-i hürs ü emel ilcasından naşı kurmağa çalışmış oldukları dolab-ı fesad» (*MKB*, p. 395; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 56).

<sup>14</sup> Rappelons qu'on avait supprimé, dans un réflexe similaire les articles sur la «lèse-majesté» durant la préparation de Code pénal de 1858 (voir p. 258).

le fait que les insurgés aient eu le projet de créer un Conseil national. Selon un très court article paru le 12 juin 1867 dans *La Turquie*, «les bruits absurdes mis en circulation à ce sujet ne sont pas dignes d'une réfutation sérieuse», il ne s'agit pas d'une centaine d'individus arrêtés mais seulement de 15 personnes, parmi lesquelles il ne se trouve aucun ouléma. *La Turquie* précisait que les insurgés «ne s'occupaient pas précisément de la pierre philosophale; il est donc inutile d'ajouter que l'idée d'un conseil national qui leur a été attribuée et dont la notion n'existe probablement pas chez eux, est étrangère à la mesure de l'ordre que la police a cru devoir prendre à leur égard»<sup>15</sup>.

Un deuxième intérêt de cette version est qu'elle permettait de mettre en cause Mustafa Fazıl Paşa et de suggérer ainsi l'existence d'un conflit au sein de la haute bureaucratie ottomane. La tension entre Mustafa Fazıl Paşa, d'un côté, et Ali Paşa et Fuad Paşa, de l'autre, datait d'environ un an avant l'affaire de *Meslek*. Ayant occupé plusieurs postes importants dans la bureaucratie ottomane (comme membre du *Meclis-i Vâlâ-yı Ahkâm-ı Adliye*<sup>16</sup> en 1858, ministre de l'Éducation en 1862 et ministre des Finances en 1863), Mustafa Fazıl Paşa avait été nommé président du *Meclis-i Hazain*<sup>17</sup> en novembre 1865. Au cours de cette mission, un désaccord avait surgi sur la réforme budgétaire entre les pachas Ali, Fuad et Mustafa Fazıl. Selon les récits et les chroniques, lors d'une visite privée, Mustafa Fazıl se serait plaint au sultan de ces deux pachas. Ali et Fuad Paşa auraient jugé ces propos de nature «intrigante» et voyant leur position menacée aux yeux du sultan, ils l'auraient fait expatrier au début de mois d'avril en 1866<sup>18</sup>. À la fin de mois du mai, le sultan publiait un firman qui changea définitivement le destin du pacha. Le firman, rédigé

<sup>15</sup> *MKB*, p. 338-339, la reproduction de la nouvelle dans *MKB* n'est pas complète à cause d'une erreur d'impression, voir plutôt *La Turquie*, 12 juin 1867.

<sup>16</sup> Le conseil suprême des ordonnances judiciaires (désormais *Meclis-i Vâlâ*). Ce conseil s'occupait de la régularisation et des réglementations concernant les réformes économiques, administratives et juridiques (pour une définition brève et l'histoire de *Meclis-i Vâlâ* voir M. Z. Pakalın, *Osmanlı, op. cit.*, vol. 3, p. 430-431, pour une étude sur la fondation et l'évolution de cette institution voir M. Seyitdanlıoğlu, *Tanzimat Devrinde Meclis-i Vâlâ*, Ankara, 1999)

<sup>17</sup> Une nouvelle commission pour réorganiser les affaires budgétaires de l'Empire.

<sup>18</sup> Voir *ET*, vol. 1, p. 9-16; F. Millingen (Osman Bey), *La Turquie sous le règne d'Abdul-aziz 1862-1867*, Paris, 1868 p. 339-342; F. Millingen insiste d'ailleurs sur le fait que Fuad Paşa cherchait déjà une raison pour éloigner Mustafa Fazıl Paşa de l'administration. A. Lûtfi, *Tarih-i, op. cit.*, vol. 10, p. 144-145. Ahmed Lûtfi Efendi ne rentre pas dans les détails des raisons de la destitution et de l'expatriation de Mustafa Fazıl Paşa, il précise seulement que pour certaines raisons son mandat de présidence du *Meclis-i Hazain* n'était pas bénéfique.

sous la pression diplomatique du frère aîné de Mustafa Fazıl Paşa, à savoir İsmail Paşa qui gouvernait l'Égypte en tant que *Khédivé*, redéfinissait la règle du droit de succession au *khédivat*, dorénavant laissé à la seule branche héritière, celle d'İsmail Paşa. Mustafa Fazıl Paşa, haut bureaucrate exclu de la bureaucratie ottomane et prince déshérité de *khédivat*, se trouvait à Paris. À peu près un an plus tard, sa lettre ouverte adressée au sultan fut publiée dans la presse européenne (d'abord dans *La Liberté* du 24 mars 1867). Il y suggérait au sultan de mener certaines réformes et ne manquait pas de critiquer la bureaucratie ottomane. Le pacha donnait ainsi le premier grand signe public de son opposition au régime ottoman. Un livret anonyme signé «un impartial» portant le titre «Réponse à son Altesse Moustapha Fazıl Pacha au sujet de sa lettre au Sultan» ne tarda pas à paraître à Paris. Il s'agissait sans aucun doute de la réponse non officielle de la Porte, peut-être rédigée par Ali Paşa lui-même. Ce livret portait la date du 15 avril 1867 et les journaux français en publièrent des résumés, le premier dans le *Mémorial Diplomatique*, daté du 8 mai<sup>19</sup>. Quand l'organisation *Meslek* fut découverte, le conflit entre Mustafa Fazıl Paşa d'une part et Ali Paşa et Fuad Paşa de l'autre était loin d'être terminé, comme en témoigne la presse européenne, notamment française. Ces adversaires s'adressaient à l'opinion publique européenne, mais également au sultan ottoman.

L'acte judiciaire attribuait à Mustafa Fazıl Paşa un rôle capital dans l'élaboration du projet de révolte sans le condamner. Le document avait donc également été conçu pour défavoriser le pacha aux yeux de ses futurs lecteurs, au premier rang desquels se trouvait le sultan. Nous ignorons si l'acte judiciaire fut publié ou livré aux ambassades, comme cela avait été le cas durant l'affaire de *Kuleli*. Les documents ne nous fournissent aucun indice à ce sujet. Cependant, même si l'acte judiciaire ne fut pas traduit, publié ou livré aux ambassades, l'interprétation officielle des faits que nous y trouvons avait visiblement été diffusée par la Porte. «L'auditoire» visé par la version officielle de l'histoire de *Meslek* n'était pas limité au sultan. La Porte avait tout de suite fait savoir à la presse et aux ambassades que Mustafa Fazıl Paşa était lié au «complot»<sup>20</sup>. Grâce

<sup>19</sup> Les textes entiers des deux lettres sont publiés dans *MKB*, p. 14-30, 84-105. C'est M. K. Bilgegil qui évoque la possibilité que la réponse ait été rédigée par Ali Paşa (*MKB*, p. 52).

<sup>20</sup> Voir, par exemple, la dernière phrase du premier rapport de l'ambassade de Grande-Bretagne à Istanbul: «He [*Fuad Paşa*] seemed to think that Mustafa Fazıl Pacha, the brother of the Viceroy of Egypt was not altogether unconnected with the plot.» (*PRO FO*.

à sa lettre ouverte, le pacha semblait avoir gagné du prestige auprès de l'opinion publique européenne et des milieux diplomatiques. En diffusant ces informations, la Porte voulait dégrader cette image d'opposant «respectable» et «sage». Elle voulait montrer — comme il est écrit dans la réponse anonyme signée par cet «impartial» — que Mustafa Fazıl Paşa ne pouvait pas être considéré comme un «patriote qui se trompe, mais [un] déshérité qui se venge, et contre qui? contre son pays!»<sup>21</sup>.

Tandis que la Porte insistait sur le lien entre «la conspiration» et Mustafa Fazıl Paşa, le pacha et ses nouveaux camarades, les futurs Jeunes Ottomans, essayaient de prouver le contraire, tout en étant attentifs à ne pas blâmer la tentative de révolte réprimée à Istanbul. Ziya Bey, récemment émigré à Paris et devenu l'un des nouveaux camarades du pacha, fit publier une lettre dans *La Liberté* quelque deux semaines après la découverte du projet de révolte par les autorités ottomanes. Cette lettre démontrait encore une fois combien la version officielle des faits avait été bien diffusée par la Porte, car son objet était principalement d'y répondre. Se définissant comme «émigré politique», Ziya Bey soulignait deux points décisifs: le parti Jeune Turquie et Mustafa Fazıl Paşa n'avaient aucun autre lien avec les insurgés d'Istanbul que de partager le même objectif, à savoir «la réorganisation de l'Empire ottoman», et ces insurgés n'étaient certainement pas des conspirateurs: ils avaient voulu emprunter «les voies les plus pacifiques et les plus loyales, envoyer les ulémas auprès des ministres du Sultan pour les prier de songer, enfin, au salut de l'empire»<sup>22</sup>.

Tout comme la Porte, Ziya Bey voulait visiblement profiter de la situation au maximum. Le parti de la Jeune Turquie (bientôt connu comme celui des Jeunes Ottomans) n'existait pas encore concrètement. La Porte voulait mettre Mustafa Fazıl Paşa dans une position désavantageuse avant qu'il organise autour de lui une opposition politique; et, de son côté, Ziya Bey tentait de faire entendre le nom du parti (qui n'est évoqué ni dans l'acte judiciaire, ni dans les rapports des ambassades), de faire connaître ses idées, de s'attribuer un fort soutien du public ottoman et, enfin, de blanchir le nom de son financeur principal de toutes les accu-

78/1960, n° 245, 13/06/1867, Lord Lyons, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Stanley, le secrétaire d'État des Affaires étrangères; le même document est publié également dans *MKB*, p. 353-54 avec un différent code d'archive et certaines fautes dactylographiques).

<sup>21</sup> Le livret est reproduit dans *MKB*, p. 104.

<sup>22</sup> *MKB*, p. 342-345; cf. *La Liberté*, 18 juin 1867.

sations de la Porte. Les manœuvres politiques pesaient donc très lourd sur leurs reconstitutions des faits concernant *Meslek*.

Ces reconstitutions de l'histoire de *Meslek* sont à l'origine des interprétations principales que nous trouvons dans les sources. Décoder leurs effets est d'une importance cruciale pour mieux comprendre l'affaire de *Meslek*, et même encore plus cruciale que cela n'était pour l'affaire de *Kuleli*. Ici, nous ne disposons pas des interrogatoires des inculpés<sup>23</sup> qui auraient pu fournir des témoignages détaillés. Les citations dans l'acte judiciaire prennent alors une importance encore plus déterminante car c'est seulement par ces citations que nous arrivons à entendre les protagonistes. Comme leur parole est déjà filtrée, comme leur voix est souvent interrompue et parasitée par la voix de la commission chargée des interrogatoires, l'exposé et le rappel des enjeux politiques et des versions des faits liées à ces enjeux n'en est que plus utile. Dans les pages suivantes, nous allons continuer à employer ces témoignages insérés entre les lignes et entre les enjeux politiques pour saisir qui étaient les membres de *Meslek* et quels étaient leurs objectifs et leurs projets.

#### *Le projet de révolte*

Après avoir radicalement nié la version du «ministère Ali-Fuad», c'est-à-dire «l'existence d'une conspiration» qui aurait été «ourdie par les patriotes de la Jeune Turquie», Ziya Bey expliquait davantage son avis sur la conspiration et sur le sultan ottoman dans sa lettre publiée dans *La Liberté* :

«Contre qui aurions-nous conspiré? Contre le Sultan? Mais la personne de Sa Majesté, notre auguste souverain et sa glorieuse dynastie sont, pour les Ottomans, un objet de culte auquel nous n'avons jamais mesuré, auquel

<sup>23</sup> «İşbu mazbata ve irade-i seniyye tezkiresiyle evrak-ı sairesi müstakilen torba derünuna vazolunarak mahzende hıfzolunmuştur». Cette note écrite sur la copie de l'acte judiciaire (qui se trouve dans *BOA*, *MFM*, vol. 10 - un cahier qui contient des copies des documents considérés comme importants) précise que tous les documents concernant cette affaire sont placés dans un «sac» (*torba*) et emportés à la cave. Une note similaire écrite également sur la copie de l'acte judiciaire de l'incident de *Kuleli* qui se trouve d'ailleurs dans le même cahier. Nous pouvons en déduire que comme pour le «sac» concernant l'incident de *Kuleli* (que j'ai pu trouver), celui-ci contenait plus que probablement les correspondances bureaucratiques, le firman, l'original de l'acte judiciaire, le résumé des interrogatoires et, plus important encore, les protocoles de tous les interrogatoires. M. K. Bilgegil, qui publia l'acte judiciaire de *Meslek* en 1976, note que le «sac» est introuvable. Trente ans après, j'ai recherché de nouveau dans les archives ottomanes ce «sac», mais malheureusement je ne peux qu'affirmer qu'il est toujours introuvable...

nous ne mesurerons jamais l'affection respectueuse ni le dévouement inviolable. Contre le ministère Ali-Fuad? Mais ce n'est pas sérieux; on ne conspire que contre ce qui est fort et redoutable»<sup>24</sup>.

Ziya Bey critiquait et raillait même le gouvernement ottoman et ses personnages les plus emblématiques, mais louait également le sultan et son autorité. Ses propos concernant la position suprême du sultan, son inviolabilité et sa sacralité, ainsi que celle de la dynastie, n'étaient pas le résultat d'une position stratégique adoptée sur le moment. Cependant, cette position n'était pas partagée par tous les composants de ce «nous» qui prendra bientôt la forme des Jeunes Ottomans. Soit Ziya Bey ignorait les objectifs et les idées de Mehmed Bey, le leader de *Meslek*, soit il préférait faire comme s'il ne les connaissait pas. Trois ans plus tard, leurs divergences de vues sur la question du sultan allaient créer une série de polémiques entre le journal *İnkılâb* de Mehmed Bey et le journal *Hürriyet*, alors sous la direction de Ziya Bey. Mehmed Bey allait humilier et insulter le sultan alors que Ziya Bey continuait à défendre le personnage sacré et son inviolabilité<sup>25</sup>. Quant à la tentative de révolte réprimée à Istanbul, comme nous allons le voir en détail, même si les révoltés avaient visé en priorité le gouvernement et certains ministres et non pas le sultan, la possibilité de se mesurer à son autorité ne semble pas avoir été facilement rejetée.

Le projet de révolte de *Meslek* n'était pas aussi pacifiste que Ziya Bey ne le décrivit. Il ne se limitait pas à «envoyer les ulémas auprès des ministres du Sultan pour les prier de songer, enfin, au salut de l'empire». Le mercredi 5 juin 1867<sup>26</sup>, jour de réunion du Conseil privé (*Meclis-i Hassa*<sup>27</sup>), tous les membres de *Meslek* devaient se réunir à la mosquée de Sainte Sophie. Après la prière, les oulémas membres de l'organisation

<sup>24</sup> *MKB*, p. 342-345; cf. *La Liberté*, 18 juin 1867.

<sup>25</sup> Ziya Bey, «İnkılâb», *Hürriyet*, n° 94, 5/S/1287 (7 mai 1870), entièrement cité dans *ET*, vol. 2, p. 34-45; Mehmed, «Hürriyet Gazetesine Cevab», *İnkılâb*, n° 3, «Hürriyet Gazetesine Cevab (mabad)», *İnkılâb*, n° 4, 13 juin 1870; — pour la transcription de ces articles, voir *MKB*, p. 219-247. Nous allons revenir sur les articles de Mehmed Bey qui tentent clairement d'attaquer le corps politique du sultan d'une manière publique (voir le sous-titre «Le journalisme militant de Mehmed Bey contre le sultan»).

<sup>26</sup> «L'exécution devait avoir lieu aujourd'hui mercredi, jour de réunion du conseil...» (*AMAÉ* CP. Turquie, vol. 371, n° 100, 5/06/1867, p. 188 recto, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à M. le marquis de Moustier, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères). M. K. Bilgegil détermine la même date à partir de la presse (*MKB*, p. 401).

<sup>27</sup> Un conseil dirigé par le grand-vizir et composé des ministres et du cheikh-ul islam (M. Z. Pakalın, *Osmanlı, op. cit.*, vol. 2, p. 429).

devaient s'adresser aux fidèles et leur présenter leurs objectifs et leurs demander de les suivre au nom de l'islam. Puis, ils devaient marcher tous ensemble vers la Sublime Porte en clamant le *tekbir* et *tehlil*<sup>28</sup>. Pendant ce temps, un des membres de l'organisation, l'écrivain public Cemal Efendi, serait dans le bureau d'un avocat grec<sup>29</sup> pour lui garantir la sécurité des communautés non musulmanes à Istanbul. Cette précaution avait fort probablement été envisagée pour prévenir une éventuelle inquiétude voire une panique chez les non musulmans au moment de la révolte, panique qui aurait pu causer l'intervention des ambassades au nom de la sécurité des non musulmans à Istanbul.

Bien que l'on ignore le chiffre (même approximatif) des membres de *Meslek*, il n'est pas difficile de supposer qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour réaliser seuls un tel projet. Il ne s'agissait pas de toute façon d'une organisation structurée au sein de la masse. *Meslek* recrutait bien sûr de nouveaux membres, dans des milieux relativement variés. Mais il s'agissait d'une société non seulement secrète mais aussi repliée sur elle-même, sans aucune publication ou réunion publique<sup>30</sup>. Puisqu'ils ne pouvaient espérer être nombreux, ils devaient au moins en donner l'impression le jour de la révolte. Les membres enseignants devaient emmener les étudiants des madrasas et, les derniers jours avant la révolte, on cherchait à recruter des mercenaires. La première étape de cette révolte était prévue dans la mosquée pour des motifs religieux mais également pour pouvoir profiter autant que possible du public de la mosquée. La foule attire la foule. La stratégie de révolte se fondait sur cette règle simple mais risquée de la psychologie des masses. On espérait sans doute que le mécontentement du peuple soutiendrait cette stratégie de «boule de neige».

<sup>28</sup> *Tekbir* : *Allahü ekber* (Le dieu est le plus grand); *Tehlil* : *La ilâhe illallah* (il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah). À partir du témoignage de Tahsin Efendi (n° 3): «buradan alay-ı mahsus ve tekbir ü tehlil ile Bab-ı Ali'ye yürünecek» (*MKB*, p. 377, cf. *BOA*, *MM*, vol. 10, p. 49).

<sup>29</sup> Autant que j'ai pu déchiffrer le manuscrit, le nom est écrit dans l'acte judiciaire comme *Yanaki Doratri*. Signalons que dans sa transcription M. K. Bilgegil lit le nom comme *Yanaki Doratdi* —et non pas comme *Yanaki Doratri*. Malgré mes recherches dans les archives et notamment dans les *Indicateur Constantinopolitain* de la période, je n'ai retrouvé aucune trace de cet avocat grec. Cemal Efendi confirme, lors de son interrogatoire, avoir déjà prévenu l'avocat grec de leur plan, pourtant l'avocat ne fait pas partie des inculpés.

<sup>30</sup> Toutes les réunions citées dans l'acte judiciaire sont privées. Les membres se réunissaient chez l'un d'entre eux ou dans un bureau ou la chambre d'un enseignant de madrasa, ou encore dans des lieux comme le jardin de Veliefendi et la forêt de *Belgrad*.

Les membres de *Meslek*, les étudiants des madrasas, les mercenaires et, enfin, les fidèles de la mosquée, devaient avancer tous ensemble jusqu'à la Sublime Porte où le *Meclis-i Hass* était en réunion. Leur premier objectif était de disperser le Conseil. En cas de résistance de certains bureaucrates et ministres, il était prévu de les assassiner (et notamment les plus importants, Ali Paşa et Fuad Paşa). Puis, les oulémas membres de l'organisation devaient soumettre au sultan une supplique présentant leur projet de réformes, notamment la fondation d'un Conseil «national». Le choix des oulémas comme représentants semble s'être appuyé sur deux attentes. D'abord leur titre religieux et respecté pourrait fournir à la supplique présentée une approbation religieuse et ainsi une légitimité politique. Ensuite, la présence des enseignants des madrasas pourrait signifier que leurs étudiants soutenaient le mouvement. Or, ces étudiants étaient nombreux à Istanbul et constituaient le principal groupe d'opposition après l'abolition des janissaires<sup>31</sup>. Ce choix voulait également constituer une sorte de démonstration de force et un message menaçant de la part des révoltés.

L'aval du sultan leur semblait acquis: soit ils pensaient naïvement qu'Abdülaziz, libéré des pressions de ses ministres et des bureaucrates, accepterait volontiers toutes leurs demandes, soit ils présumaient qu'à la vue des nombreux insurgés et de l'assassinat de ses ministres, il cèderait sous l'emprise de la peur et que son autorité de sultan en serait ébranlée, voire ridiculisée. Et si le sultan refusait obstinément? S'il résistait? Pour autant que les citations dans l'acte judiciaire nous permettent de le reconstruire, le plan de révolte ne se fondait pas sur le régicide ou le détronement du sultan, mais, après avoir osé assassiner des ministres, il ne l'aurait probablement pas exclu<sup>32</sup>. Autrement dit, *Meslek* se préparait à fomenter la deuxième révolte de la période *Tanzimat* susceptible de déboucher sur l'assassinat du sultan. Pourtant, comme le précédent projet

<sup>31</sup> Pour plus d'informations sur le nombre des étudiants aux madrasas à Istanbul, voir note 31, p. 71.

<sup>32</sup> Rappelons que Mehmed Bey déclare quelques années plus tard que son but unique et permanent est la destruction (sans doute par le détronement ou par l'assassinat) du sultan: *melun Sultan'ın mahvı* (*MKB*, p. 200; Mehmed, «Keşf-i Zamir», *İnkılâb*, n° 1, 1870). Notons également que bien plus tard, Abdülhamid II leur attribuera dans ses mémoires l'intention d'assassiner le sultan sans distinguer *Meslek* des Jeunes Ottomans, ni même des complots cherchant à porter sur le trône Murad V. La longue liste de membres donnée par Abdülhamid II contient presque tous les opposants de la période et tous les personnages proches de Murad V. Il définit d'ailleurs Murad V comme le leader de complots, voir «Abdülhamid-i Saninin Notları», İ. Mahmud Kemal (éd.), *Türk Tarih Encümeni Mecmuası*, n° 13, 1 Kanunisi 1926, particulièrement p. 20-24.

de révolte, *Meslek* s'est soldé par une série d'arrestations au stade de la préparation.

*Comment le projet de révolte fut-il découvert?*

L'explication la plus connue sur l'éclatement au grand jour de projet de révolte est sans aucun doute celle de la trahison d'un de ses plus anciens membres, peut-être même l'un des fondateurs de la société secrète<sup>33</sup>: Ayetullah Bey, fils de Subhi Paşa<sup>34</sup>. C'était un ami proche des trois fondateurs de *Meslek*, à savoir Mehmed, Nuri et Reşad Bey. Selon Ebüzziya Tevfik, il avait participé à la réunion fondatrice et y avait amené quelques livres sur les *Carbonari* pour y puiser des idées sur l'organisation d'une société secrète. À la dernière réunion à Veliefendi, Ayetullah Bey aurait eu l'impression que Mustafa Fazıl Paşa avait acquis une position dominante dans *Meslek*. Il aurait alors rejeté la décision d'assassiner les ministres et refusé une proposition de Mehmed Bey visant à offrir à son oncle Mahmud Nedim Paşa le vizirat dans le nouveau gouvernement après la révolte. Après avoir quitté la réunion, Ayetullah aurait prévenu son père de la révolte. D'après la version la plus répandue, c'est ainsi que le gouvernement, puis la police en furent informés et que les arrestations commencèrent. Mehmed, Reşad et Nuri Bey échappèrent aux arrestations et se rendirent à Paris. Selon Ebüzziya Tevfik, les trois fondateurs se cachèrent quelques jours à Istanbul, puis quittèrent la ville par la voie maritime grâce à l'aide de l'ambassade de France<sup>35</sup>.

À deux reprises par la suite, Mehmed Bey parlera de cette dénonciation. Il ne donnera jamais le nom de la personne qu'il accuse mais insistera sur le fait que ce traître était «bien connu de tous les patriotes» (*hamiyetkâran*). Le 20 juillet 1868, il fit, en effet, paraître une notice dans le journal *Hürriyet* publié à Londres: «On écrit d'Istanbul que le traître connu dont l'espionnage avait causé des ennuis aux patriotes a de nouveau commis plusieurs actions immorales (*edepsizlik*) contre moi-même et contre les intérêts publics». Et il le menace dans la dernière ligne:

<sup>33</sup> Pour les mentions les plus anciennes de cette version voir *ET*, vol. 1, p. 101-104 et Ahmed Cevdet, *Ma'ruzat*, *op. cit.*, p. 197.

<sup>34</sup> Subhi Abdülhatif Paşa (1826/7-1886) fils aîné de Sami Paşa. Ayant exercé plusieurs fonctions dans la haute bureaucratie (comme ministre de l'Éducation, de l'*Evkaf* et du Commerce), Suphi Paşa jouissait aussi d'une notoriété d'intellectuel (voir *SO*, vol. 5, p. 1519; M. C. Kuntay, *Namık*, *op. cit.*, p. 92-94; *ET*, vol. 1, p. 80-81).

<sup>35</sup> *ET*, vol. 1, p. 107-132.

«Tout le monde aura ce qu'il mérite»<sup>36</sup>. Selon Ebüzziya Tevfik, Mehmed Bey s'était rendu discrètement à Istanbul pour assassiner le délateur. Sur place, celui-ci aurait réussi à le convaincre qu'il n'avait jamais trahi. Mais par la suite, Mehmed Bey aurait de nouveau été dénoncé, et ce, par le même «traître». À peu près deux ans plus tard, le 1<sup>er</sup> mai 1870, dans son journal *İnkılâb* publié à Genève, Mehmed Bey évoque à nouveau cette trahison d'un «immoral» qui causa l'échec de son organisation *Üss-i medeniyet*<sup>37</sup>. C'est ainsi qu'il re-confirme, en quelque sorte, les rumeurs sur la trahison d'Ayetullah Bey et donc la version la plus répandue concernant l'éclatement de *Meslek*.

Selon l'ambassadeur de France, les autorités ottomanes surveillaient depuis des mois cette organisation qui serait, à l'origine, «une sorte de franc-maçonnerie». Dès qu'elles eurent saisi qu'elle pourrait devenir dangereuse, ses membres auraient été arrêtés<sup>38</sup>. Cette information transmise à l'ambassade cherchait peut-être à donner l'impression que le gouvernement était au courant de tout. Ignorer complètement la préparation d'une révolte fomentée par les fonctionnaires de la Porte aurait été honteux. Pourtant, en superposant la version la plus répandue avec le rapport de l'ambassade, il semble également possible de faire l'hypothèse de l'espionnage d'un membre, peut-être même d'Ayetullah Bey.

*Les échos des arrestations et les membres imaginaires de Meslek*

L'incertitude sur l'éclatement au grand jour de l'organisation est valable également pour les arrestations. Les documents et les journaux indiquent que c'est le 4 juin, donc la veille du jour prévu pour la révolte, qu'ont débuté les arrestations à Istanbul. Nous ignorons combien de personnes ont été arrêtées dans les premiers jours. L'acte judiciaire précise que certains suspects ont été libérés. Malheureusement, il ne cite ni les noms ni le nombre des ceux qui ont été libérés. La presse — ottomane et étrangère — et les rapports des ambassades évoquent des chiffres très variés. Le *Nord* indique que jusqu'à 120 personnes auraient été arrêtées, tandis que Léon Cahun, dans *La Liberté*, donne le chiffre de 47 arresta-

<sup>36</sup> *Hürriyet*, 20 juillet 1868, n° 4, p. 4; cité entièrement dans *ET*, vol. 1, p. 258 et M. C. Kuntay, *Namık*, *op. cit.*, p. 41 note 10.

<sup>37</sup> *MKB*, p. 200; cf. Mehmed, «Keşf-i Zamir» *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870.

<sup>38</sup> *AMAE* CP. Turquie, vol. 371, n° 100, 05/06/1867, p. 186 recto-188 verso, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à M. le marquis de Moustier, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

tions, l'ambassadeur de Grande-Bretagne parle, lui, de 16 arrestations (chiffre qui lui avait été fourni par Fuad Paşa). *Le Monde* précise quant à lui que le chiffre officiel avoisine les 15-20 personnes, en soulignant que «la voix publique» a porté ce chiffre au triple ou au quadruple<sup>39</sup>. Les journaux et les rapports de l'ambassade de France citent également des noms de personnes soi-disant arrêtées dont quelques-unes se trouvent effectivement parmi les inculpés comme Azmi Bey (n° 1) et Cemal Efendi (n° 7)<sup>40</sup>. En revanche, un nom cité dans presque tous les journaux et les rapports n'apparaît pas parmi les inculpés dans l'acte judiciaire. Il s'agit d'un nom curieux : Hüseyin Daim Paşa, l'un des personnages principaux de l'incident de *Kuleli*<sup>41</sup>. L'apparition de ce personnage dans cette affaire procède, d'ailleurs, d'une autre version de l'éclatement au grand jour des plans de révolte qui est très peu connue. Selon une lettre envoyée à la *Gazette d'Augsbourg*, l'organisation secrète aurait été découverte suite à l'ouverture d'une lettre à l'office de la poste. Cette lettre, destinée à Hüseyin Daim Paşa, aurait été rédigée par son fils qui était alors capitaine dans l'armée à Bitola (*Manastir*)<sup>42</sup>. *Le Mémorial Diplomatique*

<sup>39</sup> MKB, p. 327, 321-322, 353-54, 318-320. cf. *Le Nord* 25 juin 1867; *La Liberté*, 22 juin 1867; *Le Monde*, 22. 06. 1867; PRO FO. 78-1960, n° 245, 13/06/1867, Lord Lyons, l'ambassadeur de Grande Bretagne à Constantinople à Lord Stanley, le secrétaire d'État des Affaires étrangères.

<sup>40</sup> Précisons d'ailleurs que, dans aucun des ses rapports, l'ambassadeur de France ne cite de chiffres sur ces arrestations. Il signale seulement que de «nombreuses arrestations ont été faites». L'unique chiffre qu'il cite concerne les participants à la réunion à Veliefendi : «Lundi dernier, c'est-à-dire avant-hier, dans un jardin situé hors de Constantinople, une cinquantaine d'affiliés se sont réunis» (AMAE CP. Turquie, vol. 371, n° 100, le 05/06/1867, p. 187 recto, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à M. le marquis de Moustier, Ministre Secrétaire d'État au Département des Affaires étrangères).

<sup>41</sup> Dans une dépêche et dans une lettre écrite le même jour, l'ambassadeur de France cite le nom de «Hussein Pacha» parmi les conspirateurs et parmi les personnes arrêtées. (AMAE CP. La Turquie, vol. 371, 05/06/1867, p. 180 recto, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à ministère des Affaires étrangères; n° 100, 05/06/1867, 188 recto et verso, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à ministère des Affaires étrangères). Il n'omet d'ailleurs pas de donner une brève information sur le passé de Hüseyin Daim Paşa : «Le plus marquant des personnages arrêtés est Hussein Daim Pacha, autrefois chef de la conspiration de Kouléli, sous le règne du Sultan Abdulmedjid et qui, alors condamné à mort, avait été gracié à la demande des deux ambassades de France et de l'Angleterre» (*ibid*). De similaires informations se trouvent également dans les correspondances de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne «the general Husein Daim Pacha the same who was implicated in the plot in the late Sultan's reign. He was then exiled to Asia and subsequently pardoned» (PRO F.O. 195-887, n° 145, 05/06/1867, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande Bretagne à Constantinople à Lord Lyons, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople).

<sup>42</sup> MKB, p. 327-330; cf. la reproduction du même article dans *Le Nord*, le 25 juin 1867.

avance un pas de plus et présente le pacha même comme le chef et le centre de la «conspiration»<sup>43</sup>.

Dans l'acte judiciaire, le nom du pacha n'apparaît qu'une seule fois. L'un des inculpés, *Hacı Salih Ağa* (n° 4) déclare être devenu membre de la société 20 jours avant les arrestations. Lors de son recrutement, Mehmed Bey lui aurait précisé que les membres de l'organisation étaient au total 30 000 dont 8 bataillons de soldats, des intendants, des *esnaf*, des oulémas et... Hüseyin Daim Paşa<sup>44</sup>. Puisque son nom fut prononcé, il aurait dû en toute logique être arrêté. La presse mentionne effectivement son arrestation. En ce cas, il dut être relâché car son nom (en tant que condamné ou suspect) ne se trouve pas dans l'acte judiciaire. En tant que protagoniste de l'incident de *Kuleli*, le nom du pacha était probablement bien connu des milieux opposants et son nom put être évoqué pour impressionner les nouveaux participants de *Meslek*. Qu'il en ait été membre ou non, la présence de son nom dans les journaux, dans les rapports des ambassades et dans les témoignages des inculpés indique la ligne et la filiation de révolte où les «rumeurs politiques» situaient *Meslek* et où la société secrète elle-même entendait se situer.

Les journaux présentent également Namık Kemal et surtout Ziya Bey comme des membres de *Meslek*. Namık Kemal et Ziya Bey quittèrent Istanbul pour Paris, sur l'invitation de Mustafa Fazıl, une quinzaine de jours avant que l'existence de la société ne soit découverte. Leur exil volontaire reposait sur des motivations différentes de celles de Mehmed, Reşad et Nuri Bey<sup>45</sup>. Cependant, la proximité entre leur exil volontaire et la vague d'arrestations a naturellement conduit la presse à soupçonner une corrélation entre ces deux faits. *Le Monde* n'hésita ainsi pas à lier les deux en prétendant que les autorités auraient été averties «par la brusque évaison de Zia-Bey et Kemal-Bey, pour Paris» et qu'elles auraient découvert ainsi «le lieu où se réuniss[ai]ent les personnes qui

<sup>43</sup> MKB, p. 312; cf. *Le Mémorial Diplomatique*, 12 juin 1867.

<sup>44</sup> MKB, p. 377-378; cf. BOA, MM, vol. 10, p. 49. Azmi Bey (n° 1) soutient également avoir entendu parler de 30 ou même de 40 000 membres dont deux mille *fedai* (MKB, p. 374; cf. BOA, MM, vol. 10, p. 47).

<sup>45</sup> Vers la fin du mois de mars et au début du mois de mai, Namık Kemal et Ziya Bey ont été promus... en province (adjoint du gouverneur d'Erzurum [*Erzurum Vali muavinliği*] et *mutasarrıf* de Chypre). Ces nominations visaient à les éloigner tous les deux d'Istanbul et à mettre fin à leurs écrits dans la presse. Ils ont donc bien quitté Istanbul le 17 mai 1867 mais en direction de Paris (pour les dates, voir Ö. F. Akün, *Namık Kemal'in Mektupları*, Istanbul, 1972, p. 49).

préparaient cette manifestation politique»<sup>46</sup>. Malgré ces rumeurs répandues, leurs noms ne se trouvent pas parmi les personnes recherchées dans l'acte judiciaire et aucune citation des témoignages des inculpés n'affirme qu'ils les aient connus ou vus personnellement. Il reste donc difficile à prouver leur adhésion à *Meslek*. Bien sûr, nous pouvons penser à une autre explication. Namık Kemal et Ziya Bey étaient déjà assez connus du public ottoman, et en cachant leur lien avec *Meslek*, les autorités voulurent peut-être relativiser l'importance de la révolte. C'est toutefois une explication peu plausible, notamment si nous considérons que ni Ziya Bey ni Namık Kemal n'ont jamais évoqué avoir fait partie de *Meslek*<sup>47</sup> et qu'avant que l'acte judiciaire prenne sa forme définitive, ils s'étaient déjà installés à Paris et engagés clairement dans l'opposition en exil.

Même si Ziya Bey et Namık Kemal ne font pas partie des personnes inculpées ou recherchées, leurs noms se trouvent dans l'acte judiciaire. Certains inculpés<sup>48</sup> affirment avoir entendu d'autres membres prononcer leurs noms. Salim Efendi, membre depuis un an, prétend même que, quand Mehmed Bey lui a parlé du plan d'assassinat, il le lui aurait présenté comme l'idée de Ziya Bey et Namık Kemal<sup>49</sup>. En fait, tout comme Hüseyin Daim Paşa, Ziya Bey et Namık Kemal faisaient fort probablement partie de la liste des membres imaginaires de *Meslek*. Leur adhésion semble être inventée par les fondateurs afin d'encourager les membres de l'organisation et de rattacher *Meslek* à deux lignes d'opposition : celle de la dernière tentative de révolte (*Kuleli*) et celle de la presse d'opposition qui était en train de se développer à grande vitesse.

<sup>46</sup> *MKB*, p. 318; cf. *Le Monde*, 22 juin 1867.

<sup>47</sup> Dans un article non publié — rédigé probablement en février-mars 1867 — Namık Kemal se présente comme le membre d'un parti (*fırka*) intitulé *Jeune Turquie* ou *Türkiistan'ın Erbab-ı Şebabi*. Même si Namık Kemal utilise bien le mot *fırka*, l'article dans son intégralité donne l'impression qu'il s'agit d'un milieu opposant. Comme la date de l'article et les noms du parti évoqués le démontrent, Namık Kemal décrivait probablement la nébuleuse déjà décrite par Mustafa Fazıl Paşa. D'après R. H. Davison, en évoquant cette nébuleuse, Namık Kemal aurait ainsi peut-être voulu couvrir la présence d'une société secrète bien organisée (R. H. Davison, *Reform, op. cit.*, p. 195-196, pour l'article voir M. C. Kuntay, *Namık, op. cit.*, p. 183-187, 290-291). Il semble, cependant, crucial de préciser à nouveau que Namık Kemal n'évoque jamais son adhésion à *Meslek*, ni dans ses lettres privées, ni dans ses autres écrits rédigés bien après la disparition du danger qu'il aurait été obligé de cacher au moment des faits.

<sup>48</sup> Comme Salim Efendi (n° 13), un secrétaire au bureau de la correspondance (*evrak odası*) du *Meclis-i Vâlâ* et Nuri Bey (n° 18), chef écrivain public.

<sup>49</sup> *MBK*, p. 385; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 52.

Les «membres imaginaires» de *Meslek* n'étaient pas choisis seulement parmi les opposants. Plusieurs inculpés déclarèrent avoir entendu des dirigeants de *Meslek* affirmer que des personnalités très importantes (*büyük zatlar*), des ministres (*vükela*), des officiers de haut rang (*ümera*) faisaient partie de l'organisation (parfois même en étaient les fondateurs)<sup>50</sup>. Les principaux protagonistes de l'organisation semblent donc avoir essayé de relier leur mouvement non seulement aux deux lignes d'opposition précitées, mais également au pouvoir bureaucratique et militaire. Cela répondait probablement au besoin de rassurer les membres et de fournir une certaine légitimité à leur organisation. Mais qui étaient ces membres?

<sup>50</sup> Voir l'acte judiciaire et notamment les parties concernant Nuri Bey (n° 2), Tahsin Efendi (n° 3) et Ömer Efendi (n° 17) (*MKB*, p. 389, 376 et 377; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 52, 48 et 49).

## 3. LES INCULPÉS

Avant de commencer à parler des membres, il faut évoquer les limites de notre connaissance sur ce sujet. Il est évident que nous ne serons jamais capables d'affirmer avec une certitude absolue que les membres qui semblent inventés par la presse, par les récits ou par les protagonistes n'ont eu aucun lien avec *Meslek* car, prouver la non-existence d'une chose est une tâche impossible. Ce constat est valable même pour les exemples où nous pouvons avoir l'impression d'avoir suffisamment de «preuves» pour démentir les informations venant des récits ou des journaux. Par exemple, d'après Ebüzziya Tevfik, Yusuf Kamil Paşa (le président du Conseil d'État) et [Mehmed] Refik Efendi (le cheikh-ul islam) étaient membres de *Meslek* ; cependant, nous retrouvons leurs noms à la fin des documents juridiques concernant *Meslek* comme étant des membres de la commission chargée des interrogatoires qui fixa les peines<sup>1</sup>. Cela met, certes, en doute l'information venant d'Ebüzziya Tevfik, mais ne nous permet pas complètement de la démentir, car la possibilité d'un double jeu des personnages concernés ne peut être écartée.

Pour amoindrir le risque de reproduire les spéculations contemporaines et d'affaiblir ainsi notre analyse, nous ignorerons ici les noms évoqués dans les récits ou journaux et notre liste de membres sera composée uniquement des noms des inculpés qui figurent dans l'acte judiciaire. Le document juridique concerne 28 inculpés, dont 25 arrêtés, et constitue ainsi la source où la liste de membres est la plus longue. Cependant, il a bien entendu ses propres défauts. D'abord, il est évident que les noms de tous les membres de *Meslek* ne s'y trouvent pas. D'ailleurs, les personnages qui y figurent comme inculpés ne sont pas tous des membres. Pourtant, si certains de ces inculpés n'étaient pas membres de *Meslek*, ils étaient pressentis ou contactés par les membres de l'organisation. Autrement dit, l'acte judiciaire ne nous permet pas de reconstruire la liste complète des membres de *Meslek*, mais il nous fournit un échantillon relativement large des membres et des personnages vus comme membres potentiels par les membres de *Meslek*.

<sup>1</sup> Voir *MKB*, 397-398; cf. *ET*, vol. 1, p. 84-85.

(Tableau n° 2)

Les peines	Noms	Lieu d'origine ou de naissance	Professions	Fonctions dans <i>Meslek</i>	Age
Les coupables de première catégorie: condamnés par contumace à 15 ans d'exil.	Mehmed Bey, (fils d'Ahmed Bey)	Istanbul	Traducteur au bureau des lois ( <i>kavanin dairesi</i> ) du <i>Meclis-i Vâlâ</i> <sup>2</sup>	Leader et fondateur	24
	Nuri Bey (fils de Gürçü Yusuf Paşa)	Né à Maraş, a grandi à Istanbul	Traducteur au bureau des lois du <i>Meclis-i Vâlâ</i>	Fondateur	23
	Reşad Bey (fils d'İskender Bey)	Istanbul	Traducteur au bureau des lois du <i>Meclis-i Vâlâ</i>	Fondateur	23
Les coupables de deuxième catégorie: condamnés à 10 ans d'exil	1- Azmi Bey, (fils d'Ömer Lutfî Efendi)		Ancien intendant ( <i>kapikethüdası</i> ) de la province de Syrie	Membre. Responsable de deuxième degré	
	2- Nuri Bey		Adjoint du chef du protocole au ministère des Affaires étrangères ( <i>Hâriciye Teşrifatçısı muavim</i> )	Membre	
	3- Tahsin Efendi		Secrétaire au bureau de la correspondance du ministère de la Guerre ( <i>Bab-ı sevaskeri mektubi odası</i> )	Membre. Écrivit le manifeste destiné à être déclaré après la révolte.	40-45
	4- (Hacı) Salih Ağa	Amasya	Ancien gouverneur ( <i>müdürlüğü</i> ) d'un district ( <i>kaza</i> )	Membre. Chargé de recruter des mercenaires pour la révolte	55
	5- Hasan Efendi	Tepelenë (Tepedelen / Albanie)	Cheikh (habitant du quartier de Kadırga Limanı à Istanbul)	Membre	

<sup>2</sup> Dans l'annonce officielle des peines des insurgés, on décrit Mehmed Bey (ainsi que Reşad et Nuri) comme un fonctionnaire de la chambre de traduction (*tercüme odası hulefasından*) (*Ruzname-i Ceride-i Havadis*, n° 711, 5/R/1284 et *Takvim-i Vekayi*, n° 888, 13/R/1284, entièrement cité dans Ö. F. Akü, *Namık, op. cit.*, p. 98-99, note n° 87). Les registres de fonctionnaire de Reşad et Nuri Bey confirment qu'ils travaillaient dans la chambre de traduction du bureau des lois du *Meclis-i Vâlâ* (*BOA*, DH. Said. 101/25, 29/Z/1259 et 122/4, 29/Z/1261). En croisant ces deux informations, nous en déduisons que Mehmed Bey a dû appartenir au même bureau qu'eux.

Les peines	Noms	Lieu d'origine ou de naissance	Professions	Fonctions dans Meslek	Age
Les coupables de troisième catégorie: condamnés à 8 ans d'exil	6- İzzet Bey, (fils de Mustafa Paşa de Belen à Alexandrette — <i>Beylanlı</i> )		A récemment démissionné du poste de directeur de perception de la direction de police ( <i>Bab-ı zabtiye tahsilat müdürü</i> ) <sup>3</sup>	Membre	
	7- Cemal Efendi	Crète	Écrivain public ( <i>Arzuhalci</i> )	Membre. Chargé de rassurer les communautés non musulmanes le jour de révolte et de collecter des dons.	
	8- Veliyüddin Efendi	Kütahya	Enseignant à la madrasa de Çoban-Çavuş	Membre salarié. Chargé d'emmener les étudiants de madrasa le jour de la révolte (organise des réunions dans son bureau)	30-35
	9- Ali Efendi	İzmid	Astronome ( <i>müneccim</i> )	Membre	50
	10- Said Bey		Contrôleur des rapports administratifs au bureau de la correspondance du ministère de la Guerre <sup>4</sup>	Membre	
Les coupables de quatrième catégorie: condamnés à 4 ans d'exil	11- Mehmed Galib Efendi (fils d'Osman Efendi <sup>5</sup> )	Suleymaniye	Chargé de l'inventaire des bibliothèques à Istanbul ( <i>Kütüphaneler muharriri</i> )	Membre. Ecrivit le manifeste destiné à être déclaré après la révolte	33

<sup>3</sup> BOA, A. MKT. MHM. 431/55 27/N/1285 p. 1-4.

<sup>4</sup> *Bab-ı Seraskeri mektubi odası mümeyyizi*. Les cadres des *Mümeyyiz* ont été créés en 1852 pour remplacer ceux de *ser-halife* (chefs secrétaires) qui avaient été supprimés (M. Seyitdanhoğlu, *Tanzimat, op. cit.*, p. 93).

<sup>5</sup> BOA, DH. Said 047/91, 29/Z/1249.

Les peines	Noms	Lieu d'origine ou de naissance	Professions	Fonctions dans Meslek	Age
Les coupables de cinquième catégorie: condamnés (mais libérés car ont purgé leur peine)	12- Raif Bey		Destitué du poste de chambellan de la Porte <sup>6</sup>	Membre salarié. Chargé de collecter des dons	
	13- Salim Efendi		Secrétaire au bureau de la correspondance du <i>Meclis-i Vâlâ</i> <sup>7</sup>	Membre	
	14- Mahmud Efendi		Gouverneur ( <i>müdiir</i> ) du district ( <i>kaza</i> ) de Çekmece-i sagir (Il aurait obtenu le poste grâce à l'aide de l'organisation)	Membre	
	15- İbrahim Efendi	Ordu	Enseignant à la madrasa d'Ekmekçiöğlü	Membre. Chargé d'emmener les étudiants de madrasa le jour de la révolte	35
	16- Çaker Ağa	Circassien	<i>Bab-ı Ali ağalarından</i> <sup>8</sup>	Membre salarié (depuis 5 jours)	
	17- Ömer Efendi (Nakıbzade)	Jérusalem		Membre. Chargé de recruter des mercenaires pour la révolte	35
Les coupables de cinquième catégorie: condamnés (mais libérés car ont purgé leur peine)	18- Nuri Bey		Écrivain public en chef ( <i>Arzuhalci başı</i> )	Il admet avoir eu des contacts mais nie être membre	
	19- İsmail Hakkı Efendi (fils d'Üsküdarlı Mehmed Nazif Ağa <sup>9</sup> )	Izmir	Secrétaire au bureau des registres ( <i>mazbata odası</i> ) du <i>Meclis-i Vâlâ</i>	Membre sans aucune fonction définie	28

<sup>6</sup> *Mabeynci*: fonctionnaire au palais chargé d'organiser les relations du sultan avec «l'extérieur» du palais. (voir M. Z. Pakalın, *Osmanlı, op. cit.*, vol. 3, p. 375-376).

<sup>7</sup> Le *Meclis-i Vâlâ evrak odası* en tant que sous office du *Tahrirat odası* (bureau de la rédaction) était chargé de transmettre les documents venant du Conseil aux bureaux concernés (M. Seyitdanhoğlu, *Tanzimat, op. cit.*, p. 93).

<sup>8</sup> Malgré les recherches que j'ai effectuées dans les ouvrages et sources sur la bureaucratie ottomane je n'ai pas pu trouver la fonction du *Bab-ı Ali Ağası*. Il ne m'est donc pas possible de donner une traduction de cette fonction.

<sup>9</sup> Nous apprenons le nom du père d'İsmail Hakkı Efendi grâce à son registre de fonctionnaire rédigé après 1879. D'après son registre, son père défunt était fonctionnaire à la douane d'Izmir (BOA, DH. Said. 007/261, 29/Z/1255).

Les peines	Noms	Lieu d'origine ou de naissance	Professions	Fonctions dans <i>Meslek</i>	Age
	20- Ahmed Efendi	Uşak	Étudiant à la madrasa de Sultan Ahmed	Il admet avoir eu des contacts mais nie être membre	
	21- Hüseyin Kaptan	Crète	Commerçant	Il admet avoir eu des contacts mais nie être membre	38
	22- Emin Bey		Commerçant ( <i>hayriye tüccarı</i> <sup>10</sup> )	Il admet avoir eu des contacts mais nie être membre	35
	23- Rüstem Ağa		Commandant ( <i>Binbaşı</i> ) en retraite	Il admet avoir eu des contacts mais nie être membre	60
	24- Osman Ağa	Menteşe	Fermier d'impôt <sup>11</sup>	Il admet avoir eu des contacts mais nie être membre	50
	25- Mehmed Ağa	Muğla	Fermier d'impôt	Il admet avoir eu des contacts mais nie être membre	

Source: ce tableau a été dressé principalement à partir d'informations collectées dans l'acte judiciaire (*BOA, MM*, vol. 10, p. 47-57, dont la transcription fut publiée dans *MKB*, p.372-394), dans les *Sicill-i Osmani* et dans les registres de *Sicill-i Ahval* et des autres documents d'archives précisés dans les notes en bas de page.

### Profils sociaux, économiques et familiaux des inculpés

Quand nous essayons de retracer les parcours des individus dans les archives ottomanes, l'absence de nom de famille et de registres comme les «actes de naissance» apparaît comme le premier obstacle. Comment

<sup>10</sup> *Hayriye tüccarı*, titre privilégié qui a survécu jusqu'à la fin du règne d'Abdülaziz; il était attribué aux commerçants musulmans — en principe de très bonne réputation —, leur accordant le droit de commercer avec les pays étrangers et surtout avec les pays d'Europe (M. Z. Pakalın, *Osmanlı, op. cit.*, vol. 1, p. 780-782).

<sup>11</sup> Les *Mültezim* (fermiers d'impôt) étaient responsables du prélèvement des taxes d'un village ou d'une région. Ils se mettaient d'accord sur une somme avec l'État avant le prélèvement des taxes. La différence entre la somme réellement collectée et la somme qui avait été décidée constituait leur profit. Ils exerçaient également une certaine autorité sur les paysans, voir F. M. Göçek, «Mültezim», *EI*, vol. 3, Leyde, 1993, p. 550-51; M. Z. Pakalın, *Osmanlı, op. cit.*, vol. 2, p. 613-614.

distinguer par exemple Cemal Efendi (n° 7) des autres Cemal Efendi dans les archives ottomanes? Les données personnelles (l'âge, la profession, les anciens postes occupés, le nom du père, etc.) fournies dans l'acte judiciaire sont alors de précieux indices pour suivre la trace des personnes issues de familles modestes et n'ayant pas occupé de postes importants. Quand il s'agit de personnages issus de familles considérables ou de bureaucrates, ou encore occupant des positions importantes, la tâche devient relativement plus facile. Les archives, les chroniques et, de façon générale, tous les types de sources sont plus éloquentes et contiennent indubitablement beaucoup plus d'informations sur ces types de personnages et leur familles. Parfois le nom du père suffit seul comme indice pour commencer à reconstruire les profils sociaux et familiaux de certains inculpés.

Les archives fournissent, par ailleurs, beaucoup plus d'informations pour les inculpés fonctionnaires que pour les *esnaf* ou les oulémas. La production de la machine bureaucratique concernait en premier lieu ses membres. Certes, les documents sont dispersés dans les archives, mais leurs promotions, leur destitution avaient été enregistrées régulièrement. Nous disposons, d'autre part, d'une autre source, le registre bien classé des états de service des fonctionnaires (*Sicill-i Ahval*)<sup>12</sup>, qui nous permet de contourner ce problème de la dispersion des informations, du moins pour ceux qui retrouvèrent un poste après leur exil et continuèrent à le garder après 1879, date de la création du registre. Là encore, le déséquilibre socio-économique se reproduit. Même s'il y a des exceptions, leur capacité de réintégration dans la bureaucratie ottomane n'était évidemment pas sans lien avec le profil social de leur famille. Les inculpés issus de grandes familles de bureaucrates, grâce aux relations de leur famille et à leur «capital culturel», eurent visiblement beaucoup plus de chance de continuer une carrière dans la bureaucratie et de monter en grade.

Nous disposons donc d'informations quantitativement et qualitativement déséquilibrées sur chacun des inculpés de *Meslek*. Ce déséquilibre favorisé par les sources sera indéniablement déterminant quand nous essayerons d'esquisser leur profil social. Dans les pages suivantes, afin de relativiser cet effet négatif et de ne pas reproduire le déséquilibre présent dans les sources, nous allons évaluer toutes sortes d'informations susceptibles de nous aider à élaborer le profil social, familial et écono-

<sup>12</sup> Pour la structure des registres de *Sicill-i ahval*, la création et le fonctionnement de la commission chargée de ce registre, voir la note 9 p. XXI.

mique des inculpés, notamment de ceux sur lesquels les sources ne sont pas du tout généreuses.

#### *Cinq fils de familles de l'élite de la bureaucratie ottomane*

Mehmed, Reşad et Nuri Beys (les trois fondateurs), Azmi Bey (n° 1) et İzzet Bey (n° 6) font partie de ceux qui sont mieux représentés dans les archives et sources ottomanes. Le point commun de ces cinq personnes, précisé dans le titre ci-dessus, explique, du moins en partie, la raison de leur importance.

İzzet Bey (n° 6) est l'un des meilleurs exemples de la manière dont un père (ou une famille) ayant réussi dans la bureaucratie pouvait peser non seulement sur le profil social mais également sur l'identité d'un fils aux yeux de l'administration ottomane. Dans l'acte judiciaire, le paragraphe concernant İzzet Bey ne contient aucune information personnelle, sauf le nom de son père. On n'y évoque même pas sa profession: «Fils de Mustafa Paşa de Belen (à Alexandrette)». Visiblement le nom du père suffisait à identifier le fils, et ceci indique déjà l'importance et la réputation du premier. Mustafa Paşa (décédé en 1830) était un haut bureaucrate qui avait été gouverneur (*mutasarrıf*) et gouverneur général (*vali*) de plusieurs gouvernorats (*sancak*) et provinces (*eyalet*) comme Alep, Saïda, Damas, Konya, Jérusalem, Bosnie et Kayseri. Il avait d'ailleurs reçu le titre de vizir<sup>13</sup>. Même si l'acte judiciaire ne le mentionne pas, İzzet Bey (n° 6) avait aussi suivi une carrière dans la bureaucratie ottomane. Durant son exil à Chypre, son fils Mehmed Salih Bey suivit les affaires financières d'İzzet Bey et fit une demande, datée du 11 janvier 1869, pour obtenir les salaires dits non payés de son père. La demande de Mehmed Salih ne fut pas acceptée parce que son père aurait déjà rendu le sceau de sa fonction, donc démissionné (en novembre/décembre 1866). Cependant, grâce à ces correspondances, nous apprenons la profession d'İzzet Bey, directeur de la perception de la direction de police (*Bab-ı zabıtiye tahsilat müdürü*), son salaire (entre 2500-3000 *kurus*<sup>14</sup>) et le fait qu'il jouissait d'un rente viagère (*mukataa*)<sup>15</sup>. Grâce à

<sup>13</sup> SO, vol. 4, p. 1186-1887.

<sup>14</sup> Le salaire mensuel d'İzzet Bey est calculé à partir de la somme qu'il réclame pour 6 mois et 18 jours de salaire, de 17 451 *kurus*.

<sup>15</sup> Comme il avait démissionné, il n'avait pas le droit de demander les salaires couvrant la période entre sa démission et son exil et il était obligé de rembourser les salaires reçus en avance pour cette période. Concernant les salaires reçus par avance, la correspondance indique qu'ils seront déduits de ses revenus de *mukataa* (BOA, A. MKT. MHM. 431/55 27/N/1285, p. 1-4). Signalons d'ailleurs que dans le système économique classique otto-

une autre démarche de son fils effectuée deux ans plus tard, nous apprenons également qu'İzzet Bey possédait des biens immobiliers (*malikane ve emlak-ı saire*) à Alep. Mehmed Salih Bey demandait la permission, à la demande de son père, de les vendre et d'acquérir toutes ses créances<sup>16</sup>. Les démarches du fils n'étaient probablement pas dues à d'éventuels problèmes financiers causés par l'exil du père; elles illustraient plutôt leur maîtrise du fonctionnement de la bureaucratie ottomane. Les membres fonctionnaires de *Meslek* connaissaient leurs droits et le fonctionnement du système bureaucratique; comme nous allons le voir dans les autres exemples, ils se servirent de leur savoir durant leur exil, pour obtenir des profits économiques ou pour améliorer leurs conditions d'exil.

Azmi Bey (n° 1) fut ainsi condamné à dix ans d'exil à Chypre, mais il se fit transférer à Mytilène grâce à sa supplique<sup>17</sup>. Cet ancien intendant de la province de Syrie<sup>18</sup> était également le fils d'un haut bureaucrate. Son père Ömer Lutfî Efendi (d. 1836/37) était le responsable de la fabrique impériale de fez (*feshane*) et par la suite de soies sous le règne de Mahmud II<sup>19</sup>. Quant à Azmi Bey, il débuta sa carrière dans l'administration, d'abord au bureau du grand-vizir (*Sadr-ı Ali kalemi*). Il travailla ensuite au bureau de la correspondance impériale (*Amedi kalemi*), puis devint le directeur-adjoint du bureau de la correspondance de la Porte (*Bab-ı Ali Evrak Müdürü vekili*), et accéda au poste d'intendant (*kapıcılar kethüdası*)<sup>20</sup>. Quand il fut arrêté à cause de l'incident de *Meslek*, son fils

man, le mot *mukataa* signifiait tout d'abord l'affermage. Après les *Tanzimat*, le système d'affermage fut aboli dans la mesure du possible. La mise en pratique de nouvelles lois prit du temps en province. Ici, le mot *mukataa* ne signifie probablement pas l'affermage mais l'*emanet* (unité d'imposition administrée «par un fonctionnaire à traitement fixe»). H. Gerber, «Mukata'a», *El*, vol. 3, Leyde, 1993, p. 508; M. Z. Pakalm, *Osmanlı, op. cit.*, vol. 2, p. 578-579.

<sup>16</sup> BOA, DH. MKT. 1313/49, 27/L/1287, p. 1-3.

<sup>17</sup> Selon les correspondances du 6-7 septembre 1870, il a dû être envoyé à Mytilène pour le reste de son exil (BOA, İ. DH. 616/42929, 09/Ca/1287).

<sup>18</sup> C'est l'acte judiciaire qui ajoute l'adjectif «ancien» devant sa fonction. Sa démission ou destitution de ce poste semble avoir eu lieu peu avant. Dans un document daté de 20 février 1867, c'est-à-dire trois mois et demi avant son arrestation, on l'appelle toujours «l'intendant de la province de Syrie» (BOA, A. MKT. MHM. 374/80, 15/L/1283).

<sup>19</sup> BOA, DH. Said 002/270, 29/Z/1249 (le registre d'Ali Rıza Bey, fils d'Azmi Bey) et SO, vol. 4, p. 1322. Mazlum Mustafa Paşa, beau-frère d'Azmi Bey, était aussi un haut bureaucrate qui obtint plusieurs postes importants, mais il fut renvoyé ou démissionna plusieurs fois. Il fut membre du *Meclis-i Vâlâ* pendant une semaine, quelques mois avant son décès en 1862 (SO, vol. 3, p. 934).

<sup>20</sup> SO, vol. 2, p. 347. Les dates du début de ses missions sont également indiquées dans les *Sicill-i Osmani*. Mais elles ne correspondent pas aux dates que nous avons trouvées

avait aussi déjà avancé sur la voie ouverte par ses ancêtres d'une carrière dans la bureaucratie ottomane. Ali Rıza Bey était responsable du bureau de la correspondance (*mektupçu*) de la province d'Édirne et recevait un salaire très important (7500 *kuruş* par mois)<sup>21</sup>.

Quant aux trois fondateurs de *Meslek*, ils travaillaient tous les trois à la chambre de traduction du *Meclis-i Vâlâ* et ils n'y gagnaient que 200 *kuruş* par mois<sup>22</sup>. Ce n'était pas leur salaire mais l'avancement de leur carrière qui comptait. Car tous trois venaient de familles de hauts bureaucrates, et ils avaient peu besoin de leur salaire. Mehmed Bey, le chef de *Meslek*, était le petit-fils de Necib Mehmed Paşa. Necib Paşa, d'origine géorgienne, portait le titre de vizir et avait occupé des postes importants comme les gouvernorats de Damas ou de Bagdad. Les *Sicill-i Osmani*, la source la plus fournie sur les bureaucrates et personnages connus de l'Empire, le définit en trois mots: précautionneux, puissant et riche<sup>23</sup>. À sa mort en 1851, il avait trois fils qui débutaient leur carrière dans la bureaucratie et dont certains occuperaient même des postes plus importants que ceux de leur père. Au moment de l'affaire de *Meslek* (juin 1867), Mahmud Nedim Paşa, le benjamin, gouverneur de Tripoli (*Trablusgarb*), devint membre du *Meclis-i Vâlâ*<sup>24</sup>. Quatre ans plus tard, en 1871, il accèderait au poste de grand-vizir. Cemil Mehmed Bey, le deuxième fils de Necib Paşa, allait, lui, devenir intendant de Bosnie; au moment de l'exil de son neveu, il était sans poste<sup>25</sup>. Le père de Mehmed Bey, Ahmed Şükrü Bey (aussi connu sous le nom de Sağır Ahmed Bey — Ahmed Bey le sourd) était le fils aîné de la famille. Après avoir été

dans les archives. Les *Sicill-i Osmani* indique ainsi qu'il a eu le poste d'intendant en 1866, alors qu'il était déjà en poste en 1855. En 1856, il est nommé intendant de Tripoli (*BOA*, Î.DH. 335/21944, 19/R/1272) mais on ne sait pas s'il a pris ses fonctions de suite. Les *Sicill-i Osmani* indique également qu'il était directeur de l'office de registre de la Porte (*Bab-ı Ali Evrak Müdürii*) alors que les archives le présentent comme l'adjoint (*vekili*), avant de devenir intendant. (*BOA*, A. AMD. 62/14 1271; Î. DH. 319/20629 08/Ş/1271 et Î.DH. 335/21944, 19/R/1272).

<sup>21</sup> *BOA*, DH. Said 002/270, 29/Z/1249.

<sup>22</sup> Mehmed Bey étant décédé assez jeune, son registre de fonctionnaire n'existe pas. Dans le registre de Reşad Bey, le salaire qu'il recevait au moment des arrestations n'est pas noté. Comme tous les trois travaillaient dans le même bureau avec la même fonction et probablement avec le même grade (*rütbe*), j'ai pris ici le salaire de Nuri Bey, tel que noté dans son registre de fonctionnaire comme référence. Il peut cependant y avoir des différences entre leurs salaires car l'équivalence entre le salaire et la fonction n'était presque jamais exacte dans la bureaucratie ottomane.

<sup>23</sup> *SO*, vol. 4, p. 1246.

<sup>24</sup> *SO*, vol. 3, p. 921.

<sup>25</sup> *SO*, vol. 2, p. 393.

maire d'Istanbul pendent deux ans<sup>26</sup>, il était resté sans poste entre 1861 et 1871<sup>27</sup>. En 1871, il retourna à la bureaucratie et devint ministre de la Poste et des Télégrammes.

Mehmed Bey, 24 ans et célibataire au moment des arrestations, vivait avec ses parents dans un *yalı* (connu sous le nom de son père *Sağır Ahmed Bey yalısı*) à Yeniköy. La maison elle-même était déjà un indice de la situation de la famille de Mehmed Bey. Situés au bord du Bosphore, les *yalı* appartenaient depuis plusieurs siècles aux membres de la classe aisée, parmi lesquels se trouvaient également les élites de la bureaucratie ottomane<sup>28</sup>. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et particulièrement après le transfert du Palais impérial à Dolmabahçe en 1856, les villages au bord de Bosphore commencèrent à voir leur population augmenter<sup>29</sup>. Relativement rares, les *yalı* continuaient à symboliser le prestige et la grande richesse. D'après Ebüzziya Tevfik, c'est dans cette maison que les premières réunions qui précédèrent la réunion fondatrice avaient été organisées. Toujours d'après le récit d'Ebüzziya Tevfik, un samedi soir, les amis<sup>30</sup> auraient décidé de se réunir le lendemain pour déjeuner dans la forêt de Belgrade. Ils auraient alors envoyé quelques servantes et un des cuisiniers du *yalı* dès le lendemain matin à l'endroit où ils voulaient se réunir pour préparer la table et les lieux<sup>31</sup>. Même si Ebüzziya Tevfik est réputé être un auteur qui enrichit ses récits avec beaucoup d'imagination, vu la

<sup>26</sup> Cette mission n'apparaît pas dans le registre d'Ahmed Şükrü Bey dans *Sicill-i Osmani* (vol. 5, *op. cit.*, p. 1604-1605). Pourtant, d'après le registre de fonctionnaire d'İsmail Hakkı Bey (n° 19), quand Hakkı Bey travaillait au service de la mairie d'Istanbul (entre juin/juillet et septembre/octobre 1861), il était également le *mühürdar* (secrétaire personnel / littéralement porteur de sceau) d'Ahmed Şükrü Bey, le maire (*BOA*, DH. Said. 007/261, 29/Z/1255). La liste des maires d'Istanbul publiée par O. N. Ergin confirme d'ailleurs qu'il était maire entre septembre 1859 et juillet 1861 (voir O. N. Ergin, *Mecelle-i Umur-ı Belediyye*, vol. 3, Istanbul, 1995, p. 1561).

<sup>27</sup> İsmail Hakkı Bey (n° 19) déclare avoir entendu Mehmed Bey parler de l'organisation *Meslek* pour la première fois chez Ahmed Şükrü Bey. À cette époque, déclare-t-il, il était chargé des affaires d'Ahmed Şükrü Bey, de l'«intendance» (*kapı kethüdatlık*). Or, nous sommes là en 1866, un an et demi avant «l'affaire» de *Meslek* (juillet 1867). D'après le registre de fonctionnaire d'İsmail Hakkı, il travaillait depuis 1864-1865 au bureau des registres du *Meclis-i Vâlâ* où il était également employé au moment des arrestations (*BOA*, DH. Said. 007/261, 29/Z/1255). Les propos d'İsmail Hakkı Bey indiquent donc qu'il avait gardé des relations suivies avec Ahmed Şükrü après son départ de la mairie d'Istanbul où qu'Ahmed Şükrü Bey occupait une autre fonction officielle à cette période (1866).

<sup>28</sup> Robert Mantran, *Istanbul dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, IFA, 1962, p. 103.

<sup>29</sup> Voir Z. Çelik, *The Remaking of Istanbul*, Seattle, 1986, p. 39-42, 73-81.

<sup>30</sup> Comme nous l'avons déjà précisé, selon Ebüzziya Tevfik, ils étaient six: Mehmed, Reşad, Refik, Nuri, Ayetullah et Namık Kemal.

<sup>31</sup> *ET*, vol. 1, p. 82.

famille de Mehmed Bey, l'atmosphère dans laquelle les fondateurs se trouvaient en prenant la décision pour créer *Meslek* n'était probablement pas très éloignée de ce que ses propos nous laissent imaginer.

Nuri Bey, le deuxième fondateur, est né en 1843/1844 (1259) à Maraş; son père Gürcü Yusuf Paşa (d'origine géorgienne) y était gouverneur (*mutasarrıf*), et il allait en devenir le gouverneur général (*vali*) trois ans plus tard. Nuri n'avait que sept ans quand son père mourut alors qu'il était gouverneur général de Harput (août 1850)<sup>32</sup>. Sept mois plus tard, Nuri perdit également sa mère. Il fut recueilli ensuite par son frère aîné Fâzıl Bey. La femme de Fâzıl Bey (Fatma Hanım) était la sœur de Perestü Kadınefendi, la quatrième épouse de Sultan Abdülmecid. À l'âge de neuf-dix ans, à la suite de la maladie de Fatma Hanım, il fut confié à Perestü Kadınefendi<sup>33</sup>. Autrement dit, la dernière maison d'enfance de Nuri Bey était le harem impérial. La même année, après la mort de sa mère, le prince Abdülhamid, qui avait dix ans, fut également confié à Perestü Kadınefendi. C'est ainsi que Nuri Bey devint l'ami d'enfance du prince (le futur sultan Abdülhamid II)<sup>34</sup>. Lors de son arrivée au Harem impérial en 1852/1853 (1269), Nuri Bey entra à l'orchestre impérial (*Muzika-i Hümayun*) qui fonctionnait également comme une école de musique<sup>35</sup>. Il allait à la *rüşdiye* (école secondaire) de Bayezid et suivait des cours particuliers de français et de «certaines sciences». Après avoir démissionné de l'orchestre impérial en 1860/1861 (1277), à l'âge de dix-sept ans, il commença à travailler au bureau de la correspondance, et des registres et enfin au bureau des lois du *Meclis-i Vâlâ*. Son dernier poste avant sa fuite à Paris était à la chambre de traduction du *Meclis-i Vâlâ*<sup>36</sup>.

<sup>32</sup> Pour la carrière de Yusuf Paşa, voir *SO*, vol. 5, p. 1696.

<sup>33</sup> L'histoire de l'enfance de Nuri Bey se fonde sur les souvenirs de sa fille, Ayşe Sıdıka Burak, interviewé par M. C. Kuntay (*Namık, op. cit.*, p. 390). Son registre de fonctionnaire nous fournit la date (1269) et l'âge de son entrée au Harem impérial. (voir *BOA*, DH. Said. 101/25, 29/Z/1259)

<sup>34</sup> D'après les notes que M. C. Kuntay a prises pendant son entretien avec Ayşe Sıdıka Burak, Nuri et Abdülhamid étaient «frères de lait». Cette information reprise par les autres sources constitue un bon exemple de la production de légendes autour des principaux protagonistes de *Meslek*. En effet, vu l'âge de Nuri et d'Abdülhamid quand ils ont été confiés à Perestü Kadınefendi, cela ne pouvait être le cas.

<sup>35</sup> Selon le témoignage d'Ayşe Sıdıka Burak (M. C. Kuntay, *Namık, op. cit.*, p. 390), et d'après Ebüzziya Tefvik (*ET*, vol. 1, p. 77), c'est dans la *Muzika-i Hümayun* que Nuri et Reşad Bey se sont rencontrés. Le registre de fonctionnaire de Nuri Bey confirme qu'il a eu une éducation dans la *Muzika-i Hümayun*, mais celui de Reşad Bey (qui contient d'ailleurs peu de détails sur son éducation) n'en parle pas (*BOA*, DH. Said. 122/4, 29/Z/1261).

<sup>36</sup> *BOA*, DH. Said. 101/25, 29/Z/1259.

Quant au troisième fondateur, Reşad Bey, l'arbre généalogique dessiné par sa fille débute avec l'arrière grand-père de Reşad Bey qui était le mufti d'Erzurum<sup>37</sup>. Dans ces trois générations — dix personnes présentées au total —, nous comptons trois pachas, sans compter Reşad qui allait aussi devenir pacha<sup>38</sup>. Marié avec la fille d'une autre famille de bureaucrates (la famille de Mısırlızade Halid Hüseyin Efendi), İskender Bey, le père de Reşad, était le *mutasarrıf* de plusieurs *sancak* en Anatolie<sup>39</sup>. Reşad Bey commença sa carrière dans la bureaucratie ottomane à dix-neuf ans. Après avoir travaillé pendant deux ans à la chambre de traduction de la Porte en tant qu'apprenti, il devint traducteur à la chambre de traduction du bureau des lois du *Meclis-i Vâlâ* où il resta un an et demi, jusqu'à la découverte du projet de révolte de *Meslek*<sup>40</sup>.

*Jamais sans esclaves ni sans concubines: les familles des trois condamnés à exil*

Bien qu'il soit impossible de trouver des informations détaillées concernant l'arbre généalogique ou le profil social de chacun des inculpés ou de leur famille, les correspondances bureaucratiques à propos des suppliques de certains condamnés à l'exil contiennent des informations qui peuvent nous permettre de mieux les connaître. D'après mes recherches dans les archives, sept inculpés<sup>41</sup> avaient rédigé des suppliques de leur lieu d'exil, dont six pour demander une augmentation de leur solde journalière (*yevmiye*) et un (Azmi Bey) pour changer son lieu d'exil. À une exception près (la demande de Cheikh Hasan), toutes ces démarches furent effectuées par les condamnés eux-mêmes, fonctionnaires<sup>42</sup> qui connaissaient sans doute bien le langage bureaucratique, le fonctionnement des affaires officielles et leurs propres droits en tant qu'exilés. Comme les soldes journalières avaient été calculées par rapport au nombre de personnes dans leur foyer, les correspondances bureaucra-

<sup>37</sup> Voir l'annexe V. L'arbre généalogique de Reşad Bey, dessiné par sa fille, est publié par M. C. Kuntay (*Namık, op. cit.*, p. 387).

<sup>38</sup> Dans la famille de Reşad Bey, les pachas se trouvent plutôt dans la branche de son grand oncle Rüşdü Paşa. Muammer Mehmed Paşa, le fils de Rüşdü Paşa, était d'ailleurs gouverneur du Hedjaz au moment de l'affaire de *Meslek* (voir *SO*, vol. 4, p. 1095). Le troisième, Rıza Paşa est le mari de la fille de Muammer Paşa.

<sup>39</sup> *SO*, vol. 3, p. 808. Les *Sicill-i Osmani* contiennent deux registres différents sur İskender Bey.

<sup>40</sup> *BOA*, DH. Said. 122/4, 29/Z/1261.

<sup>41</sup> Azmi Bey (n° 1), Cheikh Hasan (n° 5), Cemal Efendi (n° 7), Said Bey (n° 10), Salim Efendi (n° 13), Mahmud Efendi (n° 14), Çaker Ağa (n° 16).

<sup>42</sup> Précisons que l'un d'entre eux était écrivain public et d'ailleurs ancien fonctionnaire.

tiques concernant les démarches de l'amélioration des soldes journalières évoquent la composition des familles des demandeurs. Trois foyers décrits sur six ont un point commun: ils comprennent des esclaves et des *cariye* (concubine / domestique).

Une réponse à la supplique de Cemal Efendi (écrivain public, n° 7) et de Said Bey (contrôleur des rapports administratifs au bureau de la correspondance du ministère de la Guerre, n° 10) exilés à Rhodes, nous apprend que la famille de Cemal Efendi était composée de cinq personnes et celle de Said Bey de sept personnes y compris les esclaves et les *cariye*<sup>43</sup>. Une réponse à une seconde supplique de Cemal Efendi mentionne la sienne dans le détail: lui, sa femme, ses trois esclaves et *cariye* circassiens<sup>44</sup>. Un autre document concernant la solde journalière de la parentèle (*müteallikat*) de Mahmud Efendi, (gouverneur du district de Çekmece-i sagir, n° 14), exilé également à Rhodes, précise que sa famille comprenait huit personnes dont une *cariye*<sup>45</sup>.

Que signifiait le fait d'avoir des *cariye* et des esclaves? Nous ne possédons pas de recherches sur le profil des propriétaires ou de statistiques sur l'esclavage (et son étendue) dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à Istanbul<sup>46</sup>, mais la littérature de cette période nous fournit des indications. Dans les romans et les pièces de théâtre du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les esclaves et les *cariye* sont des personnages assez présents. Ils font généralement partie de la vie de *konak* et il est même possible de dire que la vie d'un grand *konak*, telle que représentée dans les romans de la période, était inimaginable sans leur présence<sup>47</sup>. Comme nous le pensions,

<sup>43</sup> BOA, A.MKT. MHM. 417/26, 1/Ca/1285.

<sup>44</sup> BOA, A. MKT. MHM. 409/25, 10/S/1285. Vers les dernières lignes du document, nous apercevons que Cemal Efendi avait également une fille.

<sup>45</sup> BOA, A. MKT. MHM. 420/6, 25/Ca/1285. Bien que les autres membres de la famille n'aient pas été énumérés, la présence de *cariye* avait été précisée car leur solde journalière était inférieure à celle des autres membres de la famille.

<sup>46</sup> Les recherches sur l'esclavage ne se concentrent pas sur le profil des propriétaires d'esclaves et les recherches sur la famille ottomane (à commencer par l'ouvrage de C. Behar et A. Duben, *Istanbul Households: Marriage Family and Fertility, 1880-1940*, Cambridge, 1991) préfèrent ne pas traiter le sujet. En effet, la question des *cariye* n'intéresse les études sur la famille que dans le cadre de l'analyse sur la polygamie et comme C. Behar et A. Duben le précisent, il est pratiquement impossible de savoir, pour chaque cas, la signification exacte du mot *cariye*: concubine ou servante (*idem*, p. 157).

<sup>47</sup> Les romans et les pièces de théâtre ottomans se déroulaient généralement dans l'espace privé (la maison) ou dans des contextes masculins. La présence des *cariye* à la maison permettait à l'auteur d'enrichir son texte d'une histoire d'amour (Ç. Öztekin, «Türk Romanında Efendiler ve Hizmetçiler», *Toplum ve Bilim*, vol. 92, 2002, p. 208-209). Partant, nous pouvons soupçonner que les *cariye* sont surreprésentées dans les romans et les

les propriétaires de ces *konak* et donc des esclaves et des *cariye* sont tous des personnages prospères<sup>48</sup>.

Avoir des esclaves et des *cariye* n'était pas seulement un signe de prospérité, mais également l'indicateur d'une vie de luxe. En effet, faire travailler des esclaves dans les champs ou en dehors de la maison n'était pas une pratique répandue dans l'Empire<sup>49</sup>. Les propriétaires des esclaves et des *cariye* ne les exploitaient pas majoritairement comme main-d'œuvre productive, mais comme des serviteurs domestiques ou des concubines. Les esclaves n'engendraient donc aucun apport économique aux propriétaires, au contraire ils provoquaient des dépenses à la hauteur du budget réservé à «la consommation de luxe». C'est seulement dans le cas de l'achat de *cariye* en vue de les revendre ultérieurement, qu'une attente économique était présente. Une fois éduquées et formées, les filles circassiennes achetées toute jeunes et à relativement bon prix, étaient revendues à un très haut prix. Ce commerce n'était pas mal vu. Il était au contraire plutôt réservé aux familles de bonne réputation, notamment aux élites de la bureaucratie ottomane<sup>50</sup>. Même si c'était pour les revendre, pour en faire du commerce, le fait d'être propriétaire de *cariye* était donc toujours un signe de prestige et d'un statut social élevé.

Quant au prix des esclaves, il fut sans aucun doute très variable. E. Toledano souligne que ce prix était un peu plus élevé à Istanbul qu'à Tripoli ou en Arabie. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le prix d'un esclave masculin noir variait entre 1500-2500 *kuruş* à Istanbul. Après la prohibi-

pièces de théâtre ottomans. Elles sont du moins bien plus présentes que les esclaves (pour la place des personnages esclaves et des *cariye* dans les romans ottomans, voir İ. Parlatur, *Tanzimat Edebiyatında Kölelik*, Ankara, 1992; *Türk Romanında Aile Kurumu 1870-1970*, Istanbul, 1990; pour les pièces de théâtre où sont présentés des mariages ou unions avec des *cariye*, voir E. Töre, «Türk Tiyatrosunda Aile», *Türk Aile Ansiklopedisi*, Ankara, 1991, p. 1000-1024).

<sup>48</sup> Il y a sans doute des exceptions, comme Rakım Efendi, l'Ottoman idéal du roman *Felâh Bey ile Rakım Efendi* (1875), d'Ahmed Midhat. Il n'était pas riche, n'avait pas de *konak*, mais possédait une *cariye* avec laquelle il allait se marier après l'avoir «éduquée».

<sup>49</sup> Y. H. Erdem, *Slavery in the Ottoman Empire*, Oxford, 1996, p. 62-64; E. R. Toledano, *Slavery and Abolition in the Ottoman Middle East*, Seattle, 1998, p. 81-85. Y. H. Erdem note que l'Égypte, où étaient employés des esclaves pour les plantations au XIX<sup>e</sup> siècle, était à cet égard une exception. E. R. Toledano y ajoute la Çukurova.

<sup>50</sup> Une lettre de Sir Henry Elliot, l'ambassadeur britannique à Istanbul, adressée à Earl of Granville, le secrétaire des Affaires étrangères britannique en 1873, démontre combien ce commerce était répandu dans le milieu des hauts bureaucrates. H. Elliot souligne également que Fuad Paşa le pratiquait aussi et avec grand talent. D'après L. M. Jane Garnett, sa maison était même devenue une «école de formation» pour jeunes filles, réputée sur le marché grâce au savoir-faire de Behiye Hanım, la femme de Fuad Paşa (Y. H. Erdem, *Slavery*, op. cit., p. 123-124, 205 note n° 58).

tion en 1857 et jusqu'à la fin du siècle, le prix d'une esclave féminine noire variait entre 3000 et 7000 *kuruş*. Les esclaves blancs étaient apparemment plus chers et les *cariye* étaient encore plus coûteuses. Selon les prix cités par E. Toledano, celui d'une *cariye* circassienne variait entre 20 000 et 88 000 *kuruş* au cours des années 1843-1891<sup>51</sup>. Si l'on compare le tarif le moins élevé pour une *cariye* (20 000 *kuruş*) avec le prix d'un *kile* (25 kilos) de blé en gros, à savoir 32 *kuruş* à Istanbul (1868), la paye quotidienne de 6-7 *kuruş* d'un ouvrier d'agricole dans les environs d'Istanbul (1863), ou le salaire mensuel de 200 *kuruş* de Nuri Bey (l'un des fondateurs de *Meslek*) qui était fonctionnaire à la chambre de traduction (en 1867), l'achat d'une *cariye* apparaît incontestablement comme un grand luxe et comme un signe de richesse<sup>52</sup>. Cemal Efendi (n° 7), Said Bey (n° 10) et Mahmud Efendi (n° 14) étaient donc capables de se payer ce luxe nécessitant une dépense qui correspondait au moins à cent mois de salaire d'un jeune fonctionnaire.

#### *Les inculpés issus de milieux relativement modestes*

Les inculpés présentés jusqu'ici font tous partie de la classe aisée<sup>53</sup>. Comme nous l'avons déjà souligné, tous les inculpés n'avaient pas le même profil social et économique et les archives défavorisent la visibilité de ceux qui viennent d'une famille moins importante, qui possèdent moins de richesses et qui occupent des postes moins élevés dans les échelles de la bureaucratie. Grâce à son registre de fonctionnaire, Mehmed Galib Efendi (n° 11) constitue une relative exception à cette règle. La visibilité dans les registres des fonctionnaires (créés en 1879) requiert, pour les inculpés de *Meslek*, d'avoir retrouvé un poste après l'exil, ce qui naturellement était fonction de l'âge, de la capacité et des moyens de réintégrer la bureaucratie ottomane; capacité et moyens sans doute plus prononcés

<sup>51</sup> E. R. Toledano, *The Ottoman Slave Trade and Its Suppression: 1840-1890*, Princeton, 1982, p. 64-67. Parmi les prix cités ici, certains concernent des achats surévalués du palais ou de certains grands bureaucrates ottomans, comme ceux du Grand Vizir Kibrish Mehmet Emin Paşa.

<sup>52</sup> Pour le salaire de Nuri Bey, voir BOA, DH. Said 025/101, 29/Z/1259; pour le prix du blé, voir Ş. Pamuk, *500 Years, op. cit.*; et pour la paie quotidienne d'un ouvrier agricole, voir C. Issawi, *The Economic History of Turkey 1800-1914*, Chicago, 1980, p. 41.

<sup>53</sup> Nous ne prétendons pas avoir présenté tous les inculpés de la classe aisée. Bien que nous n'ayons aucun indice sur leur profil social et familial, les professions de certains inculpés peuvent nous permettre de les classer dans cette catégorie. Par exemple, les deux fermiers d'impôt (Osman Ağa, n° 24 et Mehmed Ağa, n° 25), le commerçant privilégié (Emin Bey, n° 22), et l'ancien gouverneur (Salih Ağa, n° 4) peuvent être comptés parmi les personnages aisés.

pour les personnes issues de familles de bureaucrates, comme Nuri et Reşad Bey. Fils d'un ouléma (Osman Efendi) de Suleymaniye, Mehmet Galib Efendi parvint à réintégrer la bureaucratie mais cela ne fut possible qu'en octobre 1876, deux mois avant la déclaration de la Monarchie constitutionnelle. En outre, il travailla sans aucun salaire (*hasbîen*) jusqu'en 1880. En revanche, Nuri Bey et Reşad Bey reprirent leur carrière quatre ans plutôt, en 1872, avec des salaires respectivement de 3600 et 3000 *kuruş* par mois.

Né à Suleymaniye le 13 novembre 1833, Mehmed Galib Efendi était diplômé d'une madrasa de sa ville natale. Il ne connaissait aucune langue occidentale contrairement aux trois fondateurs de *Meslek* — issus des élites de la bureaucratie — qui maîtrisaient tous le français. Pourtant, à leur différence, il savait lire, écrire et parler l'arabe et le persan, sans doute grâce à son éducation religieuse. Il maîtrisait également le kurde qui était fort probablement sa langue maternelle<sup>54</sup>. Nous ignorons, comment, quand et pourquoi il quitta Suleymaniye et arriva à Istanbul. Le registre de Mehmed Galib Efendi ne fournit aucune information sur ses activités professionnelles jusqu'à ce qu'il débute à Istanbul sa carrière de fonctionnaire, d'ailleurs assez tardivement par rapport aux fondateurs de *Meslek* qui commencèrent à travailler dans la bureaucratie avant leurs vingt ans. D'après son registre, le 13 mai 1863, Mehmed Galib, âgé 30 ans, eut son premier poste de fonctionnaire comme chargé d'inventaire des bibliothèques à Istanbul (*kütüphaneler muharriri*) et il l'occupa jusqu'à son exil. Son premier salaire était de 200 *kuruş*; deux ans plus tard, il fut augmenté à 250 *kuruş* (mars 1865), puis à 450 *kuruş* environ deux mois avant son arrestation (avril 1867)<sup>55</sup>.

Mehmed Galib Efendi n'était sans aucun doute pas le seul membre de *Meslek* ayant des origines et des conditions économiques relative-

<sup>54</sup> Les informations sur les savoirs linguistiques des personnages concernés sont issues de leurs registres de fonctionnaires. Notons que, comme O. Bouquet le souligne, les fonctionnaires ne déclaraient pas systématiquement toutes les langues qu'ils connaissent et qu'ils pouvaient parfois citer des langues qu'ils ne maîtrisaient pas bien, ou même pas du tout (O. Bouquet, «Ce que dire que l'on parle veut dire: réflexion sur les compétences linguistiques des derniers Ottomans», *European Journal of Turkish Studies*, n° 6, 2007, URL: <http://www.ejts.org/document1523.html>).

<sup>55</sup> Une petite contradiction entre son registre de fonctionnaire (BOA, DH. Said 047/91, 29/Z/1249) et l'acte judiciaire attire l'attention. D'après l'acte judiciaire, il recevait 250 *kuruş* par mois quand il a été arrêté. Il est possible qu'il n'ait pas encore reçu son nouveau salaire au moment de son arrestation ou qu'au moment de la préparation de son registre de fonctionnaire, il l'ait déclaré plus élevé qu'il ne l'était.

ment modestes. L'acte judiciaire souligne à plusieurs reprises que certains membres étaient payés par l'organisation. La commission chargée des interrogatoires cherchait à présenter l'organisation, schématiquement, comme une union entre des leaders mal intentionnés et des imbéciles naïvement trompés<sup>56</sup>. Elle décrivit, dans cet esprit, d'une manière relativement détaillée la rémunération de certains services et de certains membres. Ces informations peuvent être utiles afin d'en retirer des indices relatifs non pas au profil social et familial des personnes concernées, mais à leur condition économique du moment.

Condamné à quatre ans d'exil, Çaker Ağa (n° 16) avait eu son premier contact avec *Meslek* cinq jours avant la découverte du projet de révolte. Selon son témoignage, Nuri Bey lui aurait dit: «Tu dis que tu es pauvre» lors de leur rendez-vous chez le commerçant Emin Bey (n° 22); il lui aurait ensuite proposé trois *lira* de salaire mensuel en échange d'un service qui lui serait demandé plus tard<sup>57</sup>. Sa pauvreté pourrait être, bien sûr, une excuse inventée par Çaker Ağa, lors de son interrogatoire pour justifier sa participation à *Meslek*. Cependant, la composition de la famille de Çaker Ağa en exil à Rhodes en 1868 est conforme à ses déclarations. Ils y étaient quatre, sans esclaves ni *cariye*<sup>58</sup>.

Raûf Bey (n° 12), destitué du poste de chambellan de la Porte, déclare lui aussi avoir participé à la société secrète, suite à une proposition de salaire de 500 *kuruş* par (encore) Nuri Bey<sup>59</sup>. Veliyüddin Efendi (n° 8), enseignant à la madrasa de Çoban-Çavuş, affirme également avoir été un membre salarié et même avoir reçu une somme de 400 *kuruş* comme salaire<sup>60</sup>. L'acte judiciaire décrit en détails l'indigence d'Ömer Efendi (n° 17) mais n'évoque pas la question de son salaire. Ömer Efendi était arrivé à Istanbul neuf ans plus tôt pour résoudre «certains problèmes personnels». Comme il n'avait pas réussi à les régler, il dépensa tout son argent et vendit même ses affaires (*eşya*). Un jour, en se promenant totalement désespéré, il croisa Cheikh Hasan (n° 5) et *Hacı* Salih Ağa (n° 4)

<sup>56</sup> Cf. note 11, p. 282.

<sup>57</sup> «...fakirim diyorsun memuriyet ve hizmetin sonra beyân olunmak üzere sana ayda üç lira maaş bulunup şimdiden seni cemiyete yazalım» (*MKB*, p.387-388; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 56).

<sup>58</sup> *BOA*, A. MKT. MHM. 417/27, 01/Ca/1285. Le document contient également des informations sur la famille de Salim Efendi (n° 13) qui se compose aussi de quatre personnes sans esclave ni *cariye*.

<sup>59</sup> *MKB*, p.384-385; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 52).

<sup>60</sup> *MKB*, p.381; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 50).

et c'est ainsi qu'il connut l'existence de la société secrète<sup>61</sup>. Cette histoire — présentée de façon anecdotique par Ömer Efendi — témoigne sans doute d'un souci de se défendre. Il nie même avoir participé à *Meslek*. L'acte judiciaire, se fondant sur les autres témoignages, le désigne pourtant comme membre, donc coupable.

Comme nous allons l'analyser en détail en présentant les sous-groupes dans *Meslek*, toutes les personnes de l'organisation avec qui Ömer Efendi était en relation (Cheikh Hasan, *Hacı* Salih, İzzet Bey et Azmi Bey) sont des insurgés qui s'occupaient avant tout du recrutement de mercenaires<sup>62</sup> pour le jour de la révolte. Un de ces personnages, *Hacı* Salih (n° 4), un ancien gouverneur de district, déclare avoir participé à l'organisation sur le conseil de Cheikh Hasan, 20 jours avant l'éclatement de l'affaire. Après avoir durement marchandé, il obtint 2000 *kuruş* contre la promesse de recruter 150 mercenaires<sup>63</sup>. Dans *Meslek*, Cheikh Hasan était un des responsables du recrutement des mercenaires et de la répartition d'une somme très considérable (200 000 *kuruş* au total) promise par Mehmed Bey à cet effet<sup>64</sup>. Mais cela ne donne pas un indice sur son niveau économique. L'acte judiciaire ne fournit aucune autre information; nous ignorons même s'il était lié à une madrasa, à un *tekke* ou non. Une correspondance bureaucratique au sujet de sa supplique rédigée en exil, nous apprend la composition de sa famille: sa femme, son fils et sa belle-mère<sup>65</sup>. Néanmoins, elle ne nous permet pas d'avoir une idée précise sur son profil social ou familial...

#### *Remarques conclusives sur les profils sociaux des membres*

Si les sources et les documents d'archives offrent des informations sur certains inculpés, ils sont très peu bavards ou même silencieux pour d'autres. Cela nous empêche, certes, de pouvoir dresser un portrait général et complet du profil social, économique ou familial des inculpés, mais nous permet toutefois de tirer quelques conclusions.

Commençons par le point qui semble être le plus évident, qui ne distingue aucun inculpé des autres et qui risque ainsi de passer inaperçu: la religion. Vu leur origine, prénom et nom de père, il est évident qu'ils

<sup>61</sup> *MKB*, p.388-389; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 53-54.

<sup>62</sup> Rappelons que le mot mercenaire est employé dans cette partie toujours dans le sens de *fedai* recruté contre paiement.

<sup>63</sup> *MKB*, p. 377-378; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 49.

<sup>64</sup> *MKB*, p. 379; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 49.

<sup>65</sup> *BOA*, A. MKT. MHM. 431/75, 29/N/1285.

étaient tous issus de la communauté musulmane. *Meslek* n'était pas une organisation créée contre les non-musulmans. Dans l'acte judiciaire, nous ne remarquons aucune expression attribuée aux inculpés véhiculant une haine ou une antipathie envers les non-musulmans. Certaines expressions démontrent même le contraire. Ils appréciaient, par exemple, que les Arméniens aient réussi à fonder leur conseil «national»<sup>66</sup>. Personne n'évoque la possibilité de démolir ou de détruire ce conseil, seule est mentionnée la volonté d'en fonder un pour les musulmans. Les non-musulmans n'étaient inclus dans le projet de la révolte qu'en tant que population qui devrait être rassurée par l'intermédiaire des leaders des communautés et convaincue de ne pas réagir le jour de la révolte. Aux yeux des membres de *Meslek*, les non-musulmans n'étaient pas des ennemis, mais il s'agissait des «autres», et *Meslek* voulait réussir ses projets d'abord pour les musulmans de l'Empire (*millet-i islamiye*), le principal «nous» de l'organisation. Les idées défendues par l'organisation n'étaient pas particulièrement religieuses, mais le patriotisme incarné dans ses idées n'était pas détachable de l'identité musulmane. Cette perspective politique semble avoir prédéterminé l'origine religieuse des membres.

Quant au niveau social et économique des membres, il connaît quelques différences indéniables, mais tout de même limitées. Par exemple, nous ne trouvons aucun batelier, jardinier/travailleur agricole ou porteur parmi les inculpés. Cela était probablement la conséquence du milieu social et du milieu professionnel des fondateurs. L'organisation fut fondée par trois fonctionnaires de la chambre de traduction, fils de familles d'élites de la bureaucratie ottomane et elle fut développée principalement dans le milieu des fonctionnaires. Comme leur métier l'indique, la grande majorité des inculpés savaient lire et écrire<sup>67</sup> et certains connaissaient également des langues étrangères. La nécessité de se comprendre, de communiquer dut déterminer en grande partie le profil des membres de cette organisation qui ne devint pas — et qui, d'ailleurs, n'avait presque aucune chance de devenir — un parti de masse. Ayant également des

<sup>66</sup> Voir le sous-titre «La réorganisation des *millet* et son effet sur l'imaginaire politique de *Meslek*».

<sup>67</sup> À l'exception de deux commerçants (Hüseyn Kaptan, n° 21 et Emin Bey, n° 22), d'un commandant en retraite (Rüstem Ağa, n° 23), de deux fermiers d'impôts (Osman Ağa, n° 24 et Mehmed Ağa, n° 25), d'Ömer Efendi (n° 17, nous ignorons sa profession) et de *Bab-ı Ali Ağası* (Çaker Ağa, n° 16 — sa fonction nous est inconnue), les autres professions nécessitent de savoir lire et écrire. Cela ne veut pas dire que les sept inculpés dont nous venons de citer la profession étaient illettrés. Par exemple, le témoignage d'un des commerçants (Emin Bey, n° 22) contient des indices qui montrent qu'il savait lire.

oulémas dans ces rangs, les membres de *Meslek* espéraient pouvoir mobiliser les masses le jour de révolte. Autrement dit, les bateliers, les ouvriers sans qualification et autres classes populaires étaient ciblés par l'organisation, non pas pour les recruter en tant que membres, mais pour les mobiliser le jour de la révolte.

Si nous comparons la liste des inculpés de *Meslek* avec celle de *Kuleli*, nous y constatons une présence militaire extrêmement faible<sup>68</sup>. D'après les témoignages cités dans l'acte judiciaire, Mehmed Bey aurait prétendu que huit bataillons s'étaient déjà ralliés à l'organisation<sup>69</sup>. Cela nous pousse à supposer que les fondateurs aspiraient à élargir l'organisation dans le milieu militaire. Cependant, nous ne disposons d'aucun indice indiquant que des initiatives aient été réalisées ou envisagées en ce sens, et cette alliance avec les militaires semble être donc plutôt inventée pour encourager des membres potentiels. Finalement, à l'exception de Rüstem Ağa (n° 23), le commandant en retraite, il n'y a personne parmi les inculpés qui ait eu une quelconque relation avec le milieu militaire.

Quand nous consultons la dernière colonne dans le tableau des inculpés, nous constatons d'abord un intervalle d'âge considérablement large. Les âges de 15 inculpés sur 25 sont indiqués dans le tableau: les plus jeunes avaient seulement 23 ans, tandis que le plus âgé en avait 60. *Meslek* ne s'était donc visiblement pas développé dans un groupe d'âge précis. Quatre inculpés sur 15 avaient une vingtaine d'années, 6 avaient entre 30-40 ans, 1 en avait plus de 40 et 4 en avaient 50 ou plus. Les plus jeunes inculpés de *Meslek* étaient les fondateurs et le leader de l'organisation<sup>70</sup>. Reşad Bey et Nuri Bey avaient seulement 23 ans, et Mehmed Bey en avait 24. Dans une société et dans une culture politique où les fondements naturels de l'autorité sont représentés traditionnellement par l'âge et l'expérience<sup>71</sup>, ils avaient réussi à regrouper autour d'eux des personnages tous plus âgés qu'eux. Mais comment? L'explication semble reposer sur trois facteurs.

<sup>68</sup> F. Riedler souligne le même point («Opposition», *op. cit.*, p. 81).

<sup>69</sup> *MKB*, p. 377-378; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 49.

<sup>70</sup> Vu leur profession, presque aucun inculpé ne semble pouvoir être plus jeune que les fondateurs. Seuls l'inculpé n° 20 qui était étudiant dans une madrasa et l'inculpé n° 13 qui était secrétaire au bureau de la correspondance du *Meclis-i Vâlâ* le peuvent. Signalons tout de même pour l'inculpé étudiant que les madrasas accueillent des étudiants d'âges très variés.

<sup>71</sup> F. Georgeon, «Les Jeunes Turcs étaient-ils jeunes? Sur le phénomène des générations, de l'Empire ottoman à la République turque», F. Georgeon & K. Kreiser (dir.), *Enfance et jeunesse dans le monde musulman*, Paris, 2007, p. 165.

La première est la popularisation du concept de jeunesse en tant que valeur politiquement positive après la Révolution française<sup>72</sup>. La vie politique ottomane ne semble pas avoir ignoré ce développement politique du concept. Quand Mustafa Fazıl Paşa employa l'expression de «parti Jeune Turquie» dans ses lettres publiées dans la presse européenne, cela était sans doute un clin d'œil aux mouvements politiques influents en Europe durant les années précédant les révolutions de 1848, tels *Junges Deutschland* ou *Giovine Italia*. L'emploi du terme «jeune» ici visait donc d'abord le public européen. Dans la traduction de cette expression parue dans la presse ottomane, Namık Kemal avait accentué la force du terme en l'employant comme un adjectif décrivant les adhérents du mouvement: les jeunes maîtres de la Turquie (*Türkistanın erbab-ı şebabi*). *Meslek* était née dans un climat où être jeune commençait à être considéré comme «une valeur» politiquement positive ou du moins pas désavantageuse aux yeux des opposants<sup>73</sup>. Cependant, il y avait des limites au «charme» de la jeunesse. Rappelons qu'aucun des jeunes fondateurs de *Meslek* ne s'était assigné de fonction dans le cabinet après la révolte. En outre, ils auraient tenté de rassurer les membres en prétendant que l'organisation était soutenue par des personnages importants (*büyük zatlar*) et par des ministres (*viikela*). Ces «références» cherchant à fournir une certaine légitimité à l'organisation et à accroître sa crédibilité mettaient en avant «l'expérience» liée non à la jeunesse, mais à l'âge.

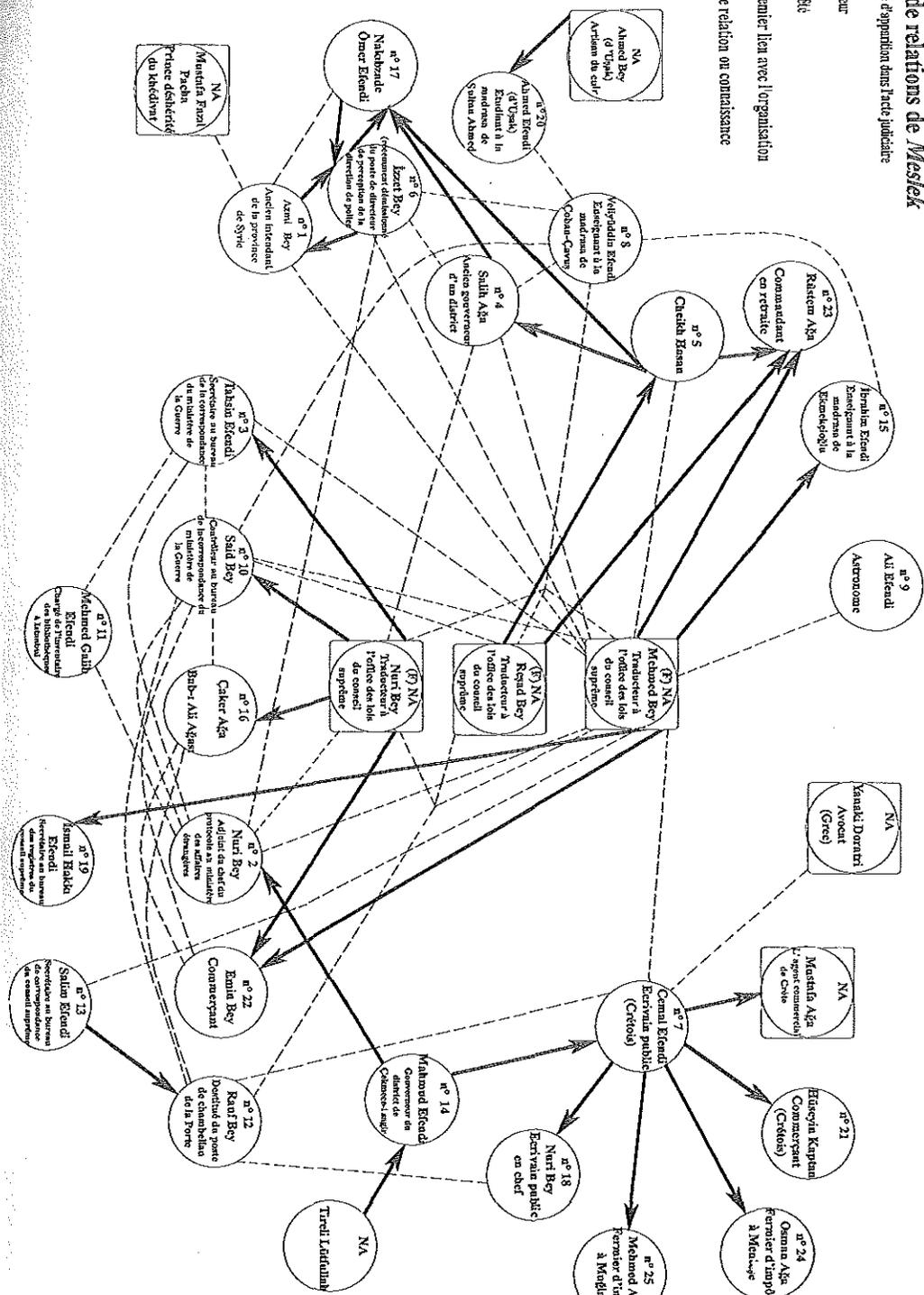
Deux derniers facteurs susceptibles d'avoir contribué à l'autorité des jeunes fondateurs sont liés à leur «capital culturel» et à la réputation de leur famille. En tant que fonctionnaires à la chambre de traduction, ils connaissaient le français, et par ce biais ils pouvaient mieux suivre les idées politiques venant d'Europe et les développements politiques sur le vieux continent. Leur connaissance de la politique contemporaine en Europe leur fournissait probablement un certain respect, voire une auto-

<sup>72</sup> Comme nous l'observons avec l'apparition des organisations politiques portant le mot «jeune» dans leur nom partout en Europe durant le XIX<sup>e</sup> siècle; voir S. Luzatto, «Jeunes révoltés et révolutionnaires (1789-1917)», G. Levi & J.-C. Schmitt (dir.), *Histoire des Jeunes en Occident*, vol. 2, Paris, 1996, p. 209-275.

<sup>73</sup> Un peu plus tard, avec la fondation de l'organisation des Jeunes Ottomans et par la suite avec les Jeunes Turcs, le terme «jeune» occupera une place majeure dans l'univers politique ottoman et connaîtra son pic avec «la révolution Jeune Turquie», même si les cadres dirigeants du mouvement ne pouvaient plus être considérés comme jeunes... (F. Georgeon, *Abdülhamid II*, op. cit., p. 148). Les adhérents et les associés des organisations politiques portant le nom «jeune» en Europe n'étaient pas non plus uniquement des jeunes (voir S. Luzatto, «Jeunes», loc. cit.).

rité charismatique, qui étaient aussi liés sans doute à leur appartenance à des familles d'élite de la bureaucratie ottomane. Nous ignorons s'ils laissaient entendre qu'ils agissaient au nom de leurs parents pachas ou pas; même s'ils ne le faisaient pas, cette origine familiale les dotait de la richesse requise pour financer la révolte et des relations nécessaires pour la réussir. Les fondateurs n'étaient pas «n'importe quels jeunes fonctionnaires» et le profil social de leur famille donnait de la crédibilité à leurs propos, surtout quand ils évoquaient l'adhésion de personnes très importantes et même de certains ministres. Il devrait être évident pour tous, vu leur origine familiale, qu'ils étaient capables, au moins hypothétiquement, d'avoir des contacts dans les plus hauts niveaux de la bureaucratie ottomane.

- (P) : Pondérateur
- NA : Non arrêté
- : Premier lien avec l'organisation
- : Une relation de connaissance



#### 4. LES RELATIONS ENTRE LES MEMBRES ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

Les informations tirées de l'acte judiciaire nous permettent de dresser un premier schéma du fonctionnement et de l'expansion de la société secrète. Ces informations sont forcément limitées par la nature du document. Les inculpés ne représentent pas la totalité des membres et les informations qui peuvent ici nous être utiles sont celles des interrogatoires dont l'acte judiciaire ne présente que des résumés extrêmement courts. La plupart des témoignages cités évoquent les premiers contacts des inculpés avec l'organisation et ensuite leurs autres contacts au sein de l'organisation (qui ils voyaient, avec qui ils se réunissaient, etc.). Le schéma suivant, réalisé à partir des informations issues de l'acte judiciaire, attire notre attention sur des personnages clés, nous montre comment l'organisation s'est étendue et dégage la présence de trois ensembles ayant trois fonctions différentes.

*Un réseau, deux axes de recrutement: les mercenaires et les étudiants des madrasas*

L'un des trois ensembles qui se dégage dans le schéma est le réseau de recrutement des mercenaires et des étudiants. La chambre de l'enseignant Veliyüddin Efendi (n° 8) à la madrasa de Çoban Çavuş à Bayezid<sup>1</sup> semble être le lieu unique des réunions des membres de cet ensemble. D'après les témoignages cités dans l'acte judiciaire, « peu avant les arrestations », une réunion avait été organisée dans la chambre de Veliyüddin avec la participation des trois fondateurs, de *Hacı Salih Ağa* (n° 4), d'*İzzet Bey* (n° 6) et de « certains autres membres de la société »<sup>2</sup>. C'est à cette réunion que Mehmed Bey aurait demandé à Veliyüddin de recruter des étudiants. Par la suite, Veliyüddin Efendi aurait invité İbrahim

<sup>1</sup> La madrasa se trouvait plus précisément près de l'ancien palais, vers Kumkapı, dans le district d'Eminönü. Reşad Ekrem Koçu note dans son encyclopédie publiée en 1966 que la madrasa avait été récemment détruite (R. E. Koçu, « Çobançavuş Medresesi » et « Çobançavuş Medresesi Sokağı », *Istanbul Ansiklopedisi*, vol. 8, Istanbul, 1966, p. 4049). La rue où se trouvait la madrasa porte encore aujourd'hui le nom de *Çoban Çavuş*.

<sup>2</sup> *MKB*, p. 379-381; cf. *BOA*, *MİM*, vol. 10, p. 49-50.

Efendi (n° 15), enseignant dans la même madrasa, dans son bureau. İbrahim Efendi n'était pas tout à fait un nouveau venu. Comme il le confirme dans son interrogatoire, il connaissait déjà Mehmed Bey (*muarefe-i sabikası olduğundan*) et il avait entendu parler de l'organisation *Meslek* (pour la première fois, d'ailleurs, par Mehmed Bey). Veliyüddin lui aurait demandé d'emmener des étudiants à Sainte Sophie le jour de la révolte. Il lui aurait dévoilé que le but principal de la révolte était la fondation d'un conseil «national» et que, à cette fin, l'assassinat de certains ministres n'était pas exclu. Dans son bureau, Veliyüddin aurait également accueilli Ahmed Efendi (n° 20)<sup>3</sup>, un étudiant qui logeait à la madrasa de Sultan Ahmed, pour lui demander de venir et d'emmener avec lui ses amis étudiants à la mosquée de Sainte Sophie pour la déposition d'une supplique (*arz-ı hal*) dans un but «bienfaisant» pour l'État et le peuple<sup>4</sup>.

Cheikh Hasan Efendi (n° 5), Nakıbzade Ömer Efendi (n° 17), *Hacı Salih Ağa* (n° 4), İzzet Bey (n° 6) et Azmi Bey (n° 1) faisaient partie plutôt de la deuxième branche de cet ensemble, soit la branche de recrutement des mercenaires. Les relations ne se focalisaient pas ici autour d'une personne et quatre personnes sur cinq dans cette branche semblent avoir occupé des fonctions essentielles. Cheikh Hasan fut responsable de la distribution des 200 000 *kuruş* promis par Mehmed Bey. *Hacı Salih* avait la charge du «recrutement des mercenaires»<sup>5</sup>. İzzet Bey, qui l'aurait convaincu pour cette tâche<sup>6</sup>, fut «l'adjoint du leader d'une (de cette?) cellule»<sup>7</sup>. Quant à Azmi Bey, bien que son nom soit l'un des moins évoqués dans les citations des témoignages et que son réseau relationnel semble donc peu étendu, il remplissait probablement une fonction primordiale: assurer la connexion avec Mustafa Fazıl Paşa. C'est sans doute pour cette raison qu'il devint l'inculpé n° 1 en l'absence des trois fondateurs.

Autant que l'acte judiciaire nous permette de le déterminer, les sujets les plus souvent évoqués dans cette branche étaient la somme nécessaire

<sup>3</sup> Uşşaki Ahmed Efendi (n° 20) dit avoir eu son premier contact avec l'organisation via un artisan du cuir de même origine que lui, Uşşaki Ahmed Bey. Cependant, cet artisan ne fait pas partie des inculpés dans l'acte judiciaire.

<sup>4</sup> «devlet ve millet hakkında hayırlı birşey için» (*MKB*, p. 391; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 54-55).

<sup>5</sup> «fedailer tedarikinin müteahhidi» (*MKB*, p. 379; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 49).

<sup>6</sup> *MKB*, p. 380; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 50.

<sup>7</sup> Cf. note 100, p. 362. D'après Azmi Bey, c'est ainsi qu'il se serait présenté lors de leur première rencontre. Nous allons revenir sur la structure de l'organisation quand nous discuterons de l'influence des *Carbonari* sur *Meslek*. Le témoignage d'Azmi Bey confirme, en quelque sorte, la structure de l'organisation secrète telle que décrite par Ebüzziya Tevfik (*ET*, vol. 1, p. 83-84; M. K. Bilgegil souligne le même parallélisme, *MKB*, p. 360).

pour le recrutement des *fedai* et sa distribution; autrement dit, l'argent. À ce point là, la présence d'Azmi Bey dans cette branche devient encore plus significative, car il était l'homme de confiance de Mustafa Fazıl Paşa, ce qui nous permet d'interpréter les rumeurs concernant la contribution financière de Mustafa Fazıl Paşa à *Meslek*. Quand nous observons les relations d'Azmi Bey dans le schéma, nous y constatons que, mis à part le fondateur Mehmed Bey, il n'avait des liens qu'avec des personnages de cette branche, la plus concentrée sur la question du financement de l'organisation et de la révolte. Aucune information dans l'acte judiciaire n'affirme que Mustafa Fazıl Paşa aurait financé, à un moment ou à un autre, *Meslek*. Cependant, la Porte laissait courir les rumeurs par l'intermédiaire des ambassades. D'après le rapport de l'ambassadeur de France, lors de la dernière réunion à Veliefendi «[u]ne distribution d'argent a été faite par un nommé Osmy [*i.e.* Azmi] Bey, ancien employé de la Porte et, comme le personnage mentionné plus haut, ami et confident du Prince Egyptien»<sup>8</sup>. Difficile de vérifier ces informations, mais vu les relations d'Azmi Bey dans *Meslek* et si l'on considère la future contribution financière de Mustafa Fazıl Paşa au mouvement des Jeunes Ottomans, la version de la Porte ne semble pas pouvoir être facilement rejetée.

Quand nous essayons d'extraire les sujets de discussion dans l'ensemble du réseau, lors de leurs réunions à la madrasa, nous nous apercevons que d'autres thèmes que l'argent y étaient discutés. Ils évoquaient également les projets politiques de l'organisation secrète, à commencer par la fondation d'un conseil «national». À la différence des autres groupes, ici, à une exception près<sup>9</sup>, tous les personnages concernés reconnaissent avoir été informés de l'objectif de la révolte<sup>10</sup>. Veliyüddin Efendi (n° 8), qui était un membre salarié, connaissait parfaitement bien le projet politique de *Meslek* et il n'avait pas hésité à l'expliquer à İbrahim Efendi, pour le convaincre d'emmener ses étudiants à Sainte Sophie, le jour de la révolte. L'acte judiciaire décrit de manière relativement détaillée les très difficiles conditions économiques d'Ömer Efendi (n° 17) et laisse ainsi sous-entendre que son adhésion à *Meslek* était liée uniquement à des raisons financières. Pourtant, il affirme lui aussi que Cheikh

<sup>8</sup> *AMAE* CP. Turquie, vol. 371, n° 100, 5/06/1867, p. 187 verso, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à M. le marquis de Moustier, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

<sup>9</sup> Étudiant Ahmed Efendi (n° 20).

<sup>10</sup> C'est peut-être une des raisons principales qui expliquent pourquoi la plupart des inculpés de 2<sup>e</sup> degré (trois sur cinq) se trouvaient dans ce groupe.

Hasan (n° 5) et *Hacı Salih Ağa* (n° 4) lui auraient expliqué l'objectif de l'organisation en évoquant — textuellement — une «restauration du gouvernement et de l'État» (*idare-i hazıra ve devletin islahı*). Rien d'étonnant dans le fait qu'un membre connaisse les principes et les objectifs de l'organisation à laquelle il appartient. Pourtant, le souligner nous permet de montrer qu'à la différence de ce que l'acte judiciaire veut faire penser, la cause principale de l'adhésion des membres salariés n'était pas (ou pas seulement) d'avoir un revenu supplémentaire; ils s'intéressaient, autant que les autres, aux objectifs de *Meslek*. Ils participaient aux réunions, ils connaissaient la cause politique de *Meslek* et la présentaient même aux nouveaux venus.

Un dernier point à souligner concernant ce groupe de recrutement des mercenaires et des étudiants est qu'il contient tous les inculpés oulémas<sup>11</sup>. En présentant le projet de révolte de *Meslek*, nous avons constaté que deux fonctions étaient assignées aux membres oulémas: inviter les fidèles de la mosquée Sainte Sophie à les suivre au nom de l'islam jusqu'à la Porte et présenter la supplique (*arz-ı hal*) au sultan. Le recrutement des étudiants et des mercenaires constituerait alors une troisième mission. Ces trois fonctions concernent en effet la légitimation de l'action de révolte et les revendications de *Meslek*. La position respectable des oulémas semble avoir une importance clef pour que les étudiants et le peuple suivent le mouvement et pour que la supplique trouve un sens religieux et acquière ainsi une légitimité politique. Rien de novateur dans cette stratégie car la religion formait toujours le principal cadre discursif de la légitimité politique, auquel toutes les actions politiques et les réformes officielles devaient être reliées, même artificiellement.

*Meslek* véhiculait aussi un discours ayant une connotation religieuse. D'après sa fille, Mehmed Bey se rendait dans les mosquées et les madrasas pour porter son message, notamment auprès des oulémas<sup>12</sup>. Le témoignage de Rüstem Ağa (n° 23) le confirme et nous apporte une précision sur les propos tenus lors de ces démarches politiques auprès des oulémas et des religieux. D'après lui, un jour où il se trouvait à la mosquée de Sainte Sophie avec Cheikh Hasan, Mehmed et Reşad Bey arrivèrent et affirmèrent que la charia allait être parfaitement appliquée. Ils leur don-

<sup>11</sup> À l'exception d'Ali Efendi (n° 9), astronome (*müneccim*) sa place et son rôle dans *Meslek* nous sont inconnus. Nous savons seulement qu'il était présent à la dernière réunion à Veliefendi. Pour la portée du qualificatif d'«ouléma» telle qu'il est employé ici et dans cette partie en général, voir note 19, p. 96.

<sup>12</sup> M. C. Kuntay, *Namik*, op. cit., p. 358

nèrent ensuite une *mesleknâme*<sup>13</sup>. Les perspectives présentées dans les journaux de Mehmed Bey, publiés deux et trois ans plus tard, indiquent beaucoup plus clairement le mode d'organisation de son discours politique et activiste<sup>14</sup>. Comme la plupart des discours réformistes de la période des *Tanzimat*, les journaux de Mehmed Bey produisaient un discours politique qui était loin d'être puritain ou fondamentaliste, mais qui tentait de légitimer chacun de ses pas en se référant à l'islam avec des citations de versets du coran et des paroles du prophète. Il peut être défini comme un discours conservateur doté d'une perspective de réforme et de changement dans le système politique ottoman tout en faisant de la tradition et de la religion le cadre principal de la légitimité politique. Nous retrouvons les traces d'une même approche dans une anecdote racontée par Ebüzziya Tevfik concernant encore Mehmed Bey, le leader. D'après Ebüzziya Tevfik, lorsqu'il vint clandestinement à Istanbul, Mehmed Bey aurait rendu une visite à *Hoca Nasuh*, présenté par l'auteur comme un ouléma opposant ayant connu l'exil durant le règne d'Abdülmejid. Il s'agissait en effet du même *Hoca Nasuh* que nous connaissons de l'incident de *Kuleli*, où il était l'inculpé n° 21<sup>15</sup>. Toujours d'après Ebüzziya Tevfik, Mehmed Bey aurait effectué cette visite afin de demander au *Hoca* d'annoncer à sa communauté de fidèles que l'islam avait ordonné la monarchie constitutionnelle<sup>16</sup>. Impossible de savoir si Mehmed Bey effectua réellement cette visite et demanda une telle chose à cet ouléma opposant. Pourtant, cette anecdote correspond bien à la ligne de la stratégie politique de Mehmed Bey à propos de l'utilité et de la fonction légitimatrice de l'islam et des oulémas pour les changements auxquels il aspirait. Comme nous allons le voir en détail, les oulémas membres de *Meslek* ne semblent pas avoir pleinement participé à la formation des demandes et aux prises de décisions. Cependant, rappelons que le jour

<sup>13</sup> «şeriat-ı islamiyenin ahkâmı layıkıyla mevki-i icrâya geleceğim ifade ve bir de mesleknâme irâe etmeleri...» (*MKB*, p. 392; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 55). Signalons d'ailleurs que deux documents sur un certain Cheikh Hasan d'Albanie et un autre sur un certain commandant Rüstem à la retraite sous-entendent qu'ils appartiennent à la confrérie *Nakşibendi*. Bien que leur titre (cheikh et commandant) et l'origine de Hasan Efendi (dans l'acte judiciaire il est décrit comme de Tepelenë en Albanie) correspondent aux personnages concernés dans l'incident *Meslek*, l'insuffisance de données personnelles nous empêche de pouvoir affirmer qu'il s'agit des mêmes personnes (voir *BOA*, A. MKT. UM. 318/71, 29/Za/1274; A. DVN. 145/31, 19/M/1276; A. MKT. UM. 445/66 12/C/1277).

<sup>14</sup> Nous allons revenir sur ces journaux dans le sous-titre «Le journalisme militant de Mehmed Bey contre le sultan».

<sup>15</sup> Voir particulièrement le sous-titre «Hoca Nasuh et Cheikh Feyzullah...», p. 178 sq.

<sup>16</sup> *ET*, vol. 1, p. 249-252.

de la révolte, aux yeux du public, les représentants principaux de l'organisation seraient les membres oulémas et non pas le leader, les fondateurs, les membres fonctionnaires ou les bureaucrates de la Porte.

*Le groupe des fonctionnaires: les affaires de plume et la mentalité bureaucratique*

Dans le schéma, nous remarquons la présence d'un tissu de relations denses parmi les inculpés majoritairement originaires du milieu des fonctionnaires. Nous avons déjà constaté dans le tableau que la grande majorité des inculpés travaillait au service de la bureaucratie ottomane. Autrement dit, le vivier principal de *Meslek* était visiblement les bureaux de la Porte. Le fait que les membres fonctionnaires se voient plus souvent ou se connaissent entre eux n'est sans doute guère étonnant. Ce qui mérite d'être souligné, c'est un certain croisement entre leur profession et leur fonction dans l'organisation. À la différence du premier ensemble présenté ci-dessus, pour ce deuxième groupe, il est difficile, voire impossible, de déterminer la fonction de chacun des membres dans l'organisation. Cependant, certaines réunions nous révèlent des fonctions collectives tout à fait appropriées aux professions de ces membres.

Quand certains membres se réunirent chez Nuri Bey (n° 2) après la fameuse réunion à Veliefendi, le sujet principal de la réunion fut la rédaction de la liste des nominations pour un nouveau gouvernement après la révolte et du texte présentant les demandes politiques<sup>17</sup>. Si nous regardons de près les participants à cette réunion, nous remarquons qu'il n'y avait que des membres fonctionnaires de la Porte. Pratiquant la bureaucratie et connaissant le langage bureaucratique ottoman, ils étaient sans aucun doute préparés pour écrire ce genre de textes. Certains insurgés de premier rang comme Nuri Bey (l'un des fondateurs), Mehmed Bey (l'un des fondateurs et le leader) et İzzet Bey (n° 6, le responsable du recrutement des mercenaires) y participèrent; autrement dit, deux fonctionnaires de la chambre de traduction et un ancien directeur de perception de la direction de la police. Leur hôte, Nuri Bey (n° 2), devait être un fin connaisseur de la bureaucratie ottomane puisque il était l'adjoint du chef du protocole au ministère des Affaires étrangères. Un autre participant était Tahsin Efendi (n° 3) qui était fonctionnaire au bureau de la correspondance du ministère de la Guerre. D'après l'acte judiciaire, Tahsin Bey

<sup>17</sup> «ilanat ile tevcihat pusulası» (MKB, p. 376; cf. BOA, MM, vol. 10, p. 47).

affirme d'ailleurs avoir été inscrit sur la liste des nominations pour le poste de chef du bureau de la correspondance de ministère de la Guerre (*Serasker mektupçusu*). La liste qu'ils étaient en train de préparer n'était donc pas limitée aux nominations de ministres mais contenait également des promotions pour certains membres fonctionnaires de *Meslek*. Ces promotions n'entraient pas dans les objectifs politiques de *Meslek*, mais servaient probablement à motiver les membres. Enfin, le dernier participant à cette réunion était Mehmed Galib Efendi (n° 11). Ni sa profession, ni son expérience dans la bureaucratie ottomane n'étaient comparables avec les autres. Il était chargé de l'inventaire des bibliothèques et ne travaillait que depuis quatre ans dans la bureaucratie ottomane. Dans les limites des informations que nous possédons, il est difficile d'expliquer sa présence dans cette réunion. Peut-être sa connaissance des belles écritures<sup>18</sup> avait été considérée utile pour la rédaction des documents; peut-être s'agissait-il d'une autre raison. Ce qui est important ici est que, bien que les oulémas aient été désignés pour représenter le mouvement, ils ne participèrent aucunement à la rédaction des demandes politiques ou à la composition de la liste des nominations, préparées par les seuls membres fonctionnaires.

Les témoignages évoquent aussi un autre lieu de réunion: l'office de dépôt du ministère de la Guerre (*Bab-ı seraskeri debboy dairesi*). Nous ignorons le(s) sujet(s) débattu(s) et les participants à cette (ces) réunion(s) à l'exception des trois fondateurs Mehmed, Reşad et Nuri Bey. Mais trois inculpés (à savoir Raîf Bey n° 12, Emin Bey n° 22 et Çaker Ağa n° 16) affirment en avoir entendu parler par Said Bey (n° 10), contrôleur des rapports administratifs au bureau de la correspondance du ministère de la Guerre. Said Bey devient donc ainsi une quatrième personne soupçonnée d'avoir participé à cette (ces) réunion(s). C'est l'une des rares informations dont nous disposons sur l'activité de Said Bey dans *Meslek*. Tahsin Efendi (n° 3) déclara l'avoir vu le jour de la révolte à Sainte Sophie, mais aucun témoignage ne confirma qu'il ait participé à la réunion à Veliefendi (ni à la réunion chez Nuri Bey). Said Bey nia d'ailleurs catégoriquement avoir entendu parler du projet d'assassinat des ministres. La commission ne fut donc pas en mesure d'apporter des preuves contraires car les trois personnes (donc les fondateurs) constituant les principaux contacts de Said Bey n'avaient pas pu être arrêtées. Cependant, elle était convaincue que Said Bey avait rencontré réguliè-

<sup>18</sup> Particulièrement celle du *hatt-ı nesih*, voir BOA, DH. Said 047/91, 29/Z/1249.

rement le leader et les fondateurs de l'organisation et malgré (ou grâce à) l'insuffisance de preuves, Said Bey fut déclaré coupable au troisième degré.

Les relations entre les membres dans ce groupe nous fournissent également des données sur le fonctionnement des affaires internes de l'organisation secrète qui semble être extrêmement bureaucratifiée. *Çaker Ağa* (n° 16) était un nouveau venu dans *Meslek* et un membre salarié. Il n'en était membre que depuis cinq jours lorsque il fut arrêté. Nous ne connaissons pas son rôle dans l'organisation. D'après son témoignage, Nuri Bey (fondateur) l'aurait invité chez le commerçant Emin Bey (n° 22) pour lui proposer de faire partie de *Meslek*. Deux jours après le rendez-vous chez le commerçant, il aurait accepté de devenir membre contre un salaire de trois *lira*. Raûf Bey (n° 12) et Nuri Bey seraient venus chez lui et lui auraient donné un papier tamponné qu'il devait présenter à Mehmed Bey au début de chaque mois pour recevoir son salaire. Emin Bey (n° 22), âgé d'environ 35 ans est l'unique personne non fonctionnaire qui fait partie de ce groupe. C'était un ancien commerçant de bronze sur le marché d'Asmaaltı; il avait obtenu le titre de *hayriye tüccarı*<sup>19</sup> et s'occupait de commerce de bois et de charbon. D'après les citations issues de son interrogatoire, il reconnaît que Nuri et Mehmed Bey (il précise, d'ailleurs, qu'il connaissait déjà celui-ci) lui auraient rendu une visite où ils lui auraient parlé de *Meslek* (*Meslek hissiyatından bahs ve hikaye*) et lui auraient présenté des documents sur l'organisation (*Meslek'e mahsus kağıtları ita*)<sup>20</sup>. Raûf Bey (n° 12) qui déclare avoir été approché d'abord par Salim Efendi (n° 13, secrétaire au bureau de la correspondance du *Meclis-i Vâlâ*)<sup>21</sup> est décrit dans l'acte judiciaire comme étant dans la confiance de Mehmed Bey et Nuri Bey (les deux fondateurs). Comme le témoignage de *Çaker Ağa* cité plus haut le confirme, Raûf Bey s'occupait de l'inscription des membres. En outre, certains témoignages indiquent que Raûf Bey était le collecteur des dons

<sup>19</sup> Pour la définition, voir note 10, p. 300.

<sup>20</sup> Il nie catégoriquement en avoir été membre et la commission décide de le libérer à la fin de la procédure judiciaire. Qu'il fût membre ou pas de *Meslek*, dans la mesure où le témoignage de *Çaker Ağa* nous permet de le comprendre, les fondateurs de *Meslek* utilisaient son domicile pour inviter des gens afin de leur présenter l'organisation.

<sup>21</sup> Mis à part sa relation avec Raûf Bey (n° 12) et Mehmed Bey, l'acte judiciaire ne nous permet pas de comprendre les relations de Salim Efendi dans l'organisation. Contredisant le témoignage de Raûf Bey (qui prétend avoir été recruté par Salim Efendi), l'acte judiciaire souligne que Salim Efendi n'a jamais été enrôlé dans *Meslek* et, pour cette raison, diminue sa peine (*MKB*, p. 386; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 52).

pour *Meslek*<sup>22</sup>. La collecte de dons se faisait d'une manière « officielle »; c'est-à-dire que le collecteur avait un cahier pour les enregistrements des dons et les donateurs et un tampon faisant office de cachet<sup>23</sup>.

La préparation des textes pour le jour de révolte, l'inscription régulière, certifiées par des tampons, des dons et des membres dans un cahier, la distribution de papiers tamponnés aux membres salariés pour qu'ils puissent recevoir leurs salaires, les réunions qui ont eu lieu dans des bureaux..., tout ces indicateurs d'un fonctionnement bureaucratifié de *Meslek* illustrent la présence massive de fonctionnaires. L'organisation était née et s'était propagée principalement dans le milieu des fonctionnaires et portait des traces déterminantes d'une mentalité de fonctionnaire, d'une mentalité bureaucratifiée, non seulement dans son fonctionnement interne, mais aussi dans sa « stratégie » de révolte. D'après les plans, la cible principale de la journée de révolte était de prendre le contrôle de la Sublime Porte, c'est-à-dire la partie de l'État où la plupart d'entre eux travaillaient et donc qu'ils connaissaient le mieux. Les membres de *Meslek* envisageaient de disperser le *Meclis-i Hass*, et même d'assassiner certains ministres. Cependant, comme si la révolte ne constituait pas déjà une opposition au sultan, et comme si leur « stratégie » de révolte n'excluait pas — d'abord en assassinant ses ministres — d'ébranler son autorité et ainsi, du moins implicitement, de le menacer, ils envisageaient de conclure la révolte en présentant leur demandes au sultan d'une manière écrite! Peut-être ne souhaitaient-ils pas viser directement — ou au moins dès le début — le sultan, comme les janissaires d'autrefois. Mais souvenons-nous que les janissaires demandaient d'abord aux sultans les têtes des hauts dignitaires qu'ils avaient désignés comme coupable, avant de tenter de les assassiner... Le plan peu réaliste de *Meslek*, tel qu'il fut décrit par les inculpés, cherchait peut-être à cacher leur véritable intention concernant le sultan, par le souci de se défendre. Quels que soient les objectifs véritables, le fait d'avoir imaginé conclure une violente révolte en remettant une pétition au sultan suffit à illustrer la mentalité de bureaucrate et de fonctionnaire dominante dans l'organisation.

<sup>22</sup> *MKB*, p.380; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 50.

<sup>23</sup> Raûf Bey (n° 12) déclare avoir continué à collecter des dons jusqu'à ce qu'il apprenne — de Cemal Efendi (n° 7) — que l'organisation envisageait d'assassiner des ministres. Comme la plupart des membres, probablement, Raûf Bey cherchait à donner l'impression qu'il s'opposait au plan d'assassinat. Cemal Efendi, lui, prétend avoir été informé des projets d'assassinat — auxquels il affirme s'être opposé — par Mehmed Bey et... Raûf Bey.

*Un centre de propagande et de collecte de dons: l'écrivain public*

Le troisième et dernier ensemble que nous apercevons dans le schéma attire notre attention d'abord par sa structure extrêmement centralisée. Tous les inculpés se concentrent autour d'une seule personne: Cemal Efendi (n° 7). Dans l'acte judiciaire, les informations personnelles sur Cemal Efendi se limitent à son origine (Crète), sa profession (écrivain public) et une information supplémentaire qui nous apprend qu'autrefois il fut l'un des membres de la commission des douanes (*rüşumat meclisi azası*). Ce dernier point dut être noté parce que c'était probablement le poste le plus important qu'il ait occupé dans la bureaucratie. Pourtant il n'y resta qu'à peine deux mois, de la fin du mois de février 1862 à la mi-avril où il fut destitué<sup>24</sup>. Au moment où il fut nommé à la commission des douanes, il était en effet depuis dix ans chargé du contrôle des salines (*memleahaların teftişi*). Avec sa destitution de la commission, il faillit même perdre son poste de contrôleur des salines. Le motif de cette destitution est assez vague: «à cause de certaines attitudes et de sa conduite» (*bazı edvar ve ahvali icabınca*). Nous comprenons mieux le motif lorsque nous retrouvons sa trace à Izmir un an plus tard. Au tout début de mois de mai 1863, Cemal Efendi, alors en exil, écrivit une supplique pour être pardonné<sup>25</sup>. Il y attachait la copie d'une autre supplique qu'il avait présentée au ministre de la Guerre lorsque ce dernier s'était rendu en visite à Izmir<sup>26</sup>. Le ministre de la Guerre était alors Fuad

<sup>24</sup> BOA, A. MKT. NZD 402/51, 24/Ş/ 1278 et 411/87, 14/L/1278. Nous devons ici évoquer la multiplicité des noms dans les documents qui nous permettent de suivre la biographie de Cemal Efendi et reconstruire sa carrière professionnelle dans la bureaucratie presque pas à pas. Nous trouvons un tampon et une signature sur la supplique qui indiquent respectivement les noms de «Mehmed Cemaleddin» et de «Mehmed Cemali Giridi» (BOA, İ. MVL. 486/22036, 06/M/1280). Dans les correspondances bureaucratiques à propos de la demande de solde journalière de Cemal Efendi, lors de son exil de l'affaire *Meslek*, on le nomme toujours «Giridi Cemali Efendi» (BOA, A. MKT. MHM. 417/26, 1/Ca/1285 et 409/25, 10/S/1285). Les correspondances sur sa nomination et sa destitution de la commission des douanes portent à la fois le nom de «Cemal» et de «Cemali», toujours en précisant son origine de Crète d'une façon ou d'une autre (BOA, A. MKT. NZD 402/51, 24/Ş/ 1278 et 411/87, 14/L/1278). Cemal et Cemali peuvent aussi être des diminutifs du nom «Cemaleddin». Malgré cette multiplicité de noms, précisons qu'il n'y a pas de doute sur l'identité de la personne.

<sup>25</sup> BOA, İ. MVL. 486/22036, 06/M/1280, La supplique porte la date du 16/Za/1280 (5 mai 1863).

<sup>26</sup> Fuad Paşa démissionna du vizirat, le 2 janvier 1863, cherchant, par cette manœuvre, à négocier une plus grande autonomie politique. La manœuvre ayant échoué, le pacha reprit son service auprès du sultan une semaine plus tard, puis devint ministre de la Guerre le 14 février 1863. La visite du pacha à Izmir qu'évoque Cemal Efendi dans sa supplique eut lieu au tout début du mois de mai 1863. Abdülaziz, accompagné du pacha, s'était rendu

Paşa, c'est-à-dire le ministre des Affaires étrangères quand l'affaire de *Meslek* éclata et donc, d'après le plan de révolte, un des premiers susceptibles d'être assassinés.

Ces deux suppliques nous éclairent un peu plus sur son parcours, de son point de vue bien sûr. Cemal Efendi avait travaillé pendant dix ans au service de l'État en tant que chargé de l'inventaire et du contrôle des salines. Grâce à «sa fidélité et son honnêteté», il avait même obtenu l'ordre du *Mecidiye*. Pourtant, depuis neuf mois, il se trouvait en exil à Izmir, accusé de corruption (*irtikab*) à propos de la disparition de 200 000 *kise*<sup>27</sup>. Il n'était pas le seul mis en cause dans cette affaire qui concernait une somme très considérable. D'ailleurs, le chef de la commission fut lui aussi destitué<sup>28</sup>. Cemal Efendi affirme n'avoir jamais quitté le droit chemin. Dans ses suppliques, comme le style des suppliques l'implique, il se plaint que l'air d'Izmir nuit gravement à sa santé et à la santé de sa famille, que l'état des yeux de sa femme requiert un traitement à Istanbul, que ses affaires dans son *yalı* à Istanbul sont en train de se détériorer. Enfin, il déclare que son unique vœu est de rentrer à Istanbul et il promet qu'il s'occupera uniquement de commerce et ne se mêlera plus jamais des questions douanières et d'aucune autre affaire sans permission. Grâce à l'avis positif de l'office de la douane (*Gümrük Nezareti*) et du *Meclis-i Vâlâ*, Cemal Efendi fut pardonné finalement le 24 juin 1863. Fidèle à sa promesse il ne se mêla plus des affaires de douane, ou alors nous l'ignorons. Comme nous le savons déjà, il devint écrivain public. Il s'agissait donc bien d'une activité commerciale, comme il avait promis..., mais pas si éloignée du milieu des bureaucrates. Il avait également promis que, jusqu'à sa mort, il prierait pour le bien du sultan et celui de l'Empire et ne dérangerait (*taciz*) plus jamais ni le sultan ni les ministres (*vükelâ*). Ses engagements et sa promesse — qui sont d'ailleurs courants dans les suppliques — ne l'empêchèrent cependant

en Égypte entre le 3 avril et le 2 mai 1867. Au retour, avant d'aller à Istanbul, le bateau s'arrêta quelques jours à Izmir. Le sultan y prononça un discours préparé d'ailleurs par Fuad Paşa (voir O. F. Köprülü, «Fuad Paşa, Keçecizâde», *DA*, vol. 13, Istanbul, p. 203 et A. K. Aksüt, *Sultan Aziz'in Mısır ve Avrupa Seyahati*, Istanbul, 1944). La première supplique que Cemal Efendi rédigea, dont il annexa une copie à sa seconde supplique sans la dater, doit donc avoir été écrite seulement un ou deux jours avant la seconde.

<sup>27</sup> Cemal Efendi ne précise pas de quel type de *kise* il s'agit, et cela nous empêche de pouvoir calculer la somme exacte. A l'époque il y avait trois types de *kise*: Le *Kise-i Rumi* était égal à 500 *kuruş*, le *Kise-i Divani* à 416 *kuruş* et le *Mısır Kisesi* à 600 *kuruş*. La somme en question était donc plus ou moins de 100 000 000 *kuruş* (pour la valeur d'un *kise* voir M. Z. Pakalın, *Osmanlı, op. cit.*, vol. 2, p. 283).

<sup>28</sup> BOA, A. MKT. NZD 411/87, 14/L/1278.

pas de participer à *Meslek* et, même, d'en devenir l'un des membres les plus actifs<sup>29</sup>.

Dans l'acte judiciaire, Cemal Efendi est le septième inculpé et donc le premier inculpé de la troisième catégorie. Bien que la commission ait décidé finalement de le placer dans cette catégorie, nous lisons dans les dernières lignes du paragraphe le concernant qu'on l'a changé de catégorie parce qu'il ne s'était jamais réuni avec les coupables de deuxième degré. Sinon, il mériterait d'être sanctionné par la peine la plus lourde prononcée à l'encontre des personnes arrêtées. Vu le nombre de personnes que Cemal Efendi essaya d'enrôler dans *Meslek*, il n'est pas étonnant que la commission ait vu en lui un personnage clé. Dans l'acte judiciaire, quatre inculpés le désignent comme leur premier contact avec *Meslek*. Cemal Efendi apparaît ainsi comme la personne la plus active en terme de propagande. Trois inculpés sur quatre qui le mettent directement en cause n'avaient d'autre connexion avec *Meslek* que Cemal Efendi. La seule exception était Nuri Bey (n° 18) et il disposait seulement d'un deuxième contact. Autrement dit, tous ces inculpés gravitant autour de la personne de Cemal Efendi étaient les moins liés à *Meslek*. Ils reconnaissent que Cemal Efendi leur a parlé de *Meslek* mais nient en être membres. Ces quatre personnes constituent la moitié des inculpés condamnés au cinquième degré, donc libérés à la fin de la procédure judiciaire.

Parmi ces quatre, il y avait deux fermiers d'impôt: Osman Ağa de Mentеше (n° 24) et Mehmed Ağa de Muğla (n° 25). Tous les deux vinrent à Istanbul pour affaires. Nous ignorons, pour l'un comme pour l'autre, ce qui les amena à Istanbul et les conduisit à s'adresser à l'écrivain public Cemal Efendi. Nous pouvons supposer qu'en tant que fermiers d'impôts, ils avaient souvent des affaires à régler à Istanbul, surtout des affaires concernant le prélèvement des taxes. Par exemple, entre 1861 et 1862, Hatipoğlu Osman Ağa, fermier d'impôt de Muğla — fort probablement notre Osman Ağa — avait fait plusieurs démarches pour ajourner sa dette envers Rüstem Paşa à propos de l'impôt de Mentеше<sup>30</sup>. Quelles que soient

<sup>29</sup> Il fut condamné à 8 ans d'exil à cause de son rôle dans l'organisation *Meslek*, mais cela ne l'empêcha pas de garder des relations avec les milieux opposants. D'après Ebüzziya Tefvik, quand Şinasi Efendi rentra de Paris en 1869 (ou en 1870), il installa son imprimerie chez un certain «Girdli Cemalî» à Bab-ı Ali. Ebüzziya Tefvik ne donne aucun indice concernant l'identité du personnage, mais nous pouvons supposer qu'il s'agissait de notre Cemal Efendi qui était en train de purger sa peine de huit ans d'exil. Il était vraisemblablement toujours en contact avec les milieux opposants (*ET*, vol. 2, p. 91).

<sup>30</sup> *BOA*, A. MKT. UM 473/79 1277/Za/12; 559/39 1278/L/29; 565/40 1278/Za/16.

les questions qu'ils avaient tous deux à régler cette fois-ci, ils allèrent à la boutique de Cemal Efendi et ce, pour la même raison: lui faire écrire une supplique. D'après leur interrogatoire, c'est là, dans la boutique de Cemal Efendi, qu'ils apprirent l'existence de l'organisation. Ils affirment ne pas en savoir plus que ce qu'ils ont entendu lors de leur — probablement unique — visite respective à l'écrivain. L'acte judiciaire confirme qu'ils ne rencontrèrent pas d'autres membres de *Meslek*. Ils furent arrêtés parce que leurs noms figuraient sur le cahier des dons qui constituait l'un des indices principaux de l'enquête. Tous les deux confirment que Cemal Efendi leur demanda une aide, pour l'un au nom de cette «organisation fraternelle», pour l'autre «pour les gens dans le besoin»<sup>31</sup>, en évoquant tout de même la nécessité de fonder un conseil «national». Cemal Efendi leur aurait également lu ou donné une copie du *mesleknâme*. Certains inculpés ayant fait une donation, affirment n'avoir eu que l'intention d'aider les pauvres ou la fondation d'une école; mais Cemal Efendi et les autres membres chargés de collecter des dons considéraient sans doute l'acte de donation comme un premier pas vers l'adhésion à l'organisation. Même si Cemal Efendi leur demanda, comme le prétendent les fermiers d'impôts, des dons pour une action purement bienfaitante, il est évident qu'il n'avait pas manqué cette opportunité de faire connaître les objectifs politiques de *Meslek*.

Étrangement, seuls quatre noms de simples donateurs apparaissent dans l'acte judiciaire. D'après un article publié dans le journal *Le Nord* après les arrestations à Istanbul, la police aurait une liste de tous les membres sur laquelle quatre cent individus seraient inscrits<sup>32</sup>. Bien que les chiffres donnés par *Le Nord* puissent être discutables, la liste évoquée par le journal peut être la liste des donateurs. Quoi qu'il en soit, les personnes dont la relation avec *Meslek* se cantonne au simple don doivent être plus nombreuses que les quatre inculpés. Nous ignorons pourquoi seuls ces quatre donateurs furent inculpés et emprisonnés jusqu'à la fin du procès. Rien ne contredisait leurs témoignages, aucune accusation ne fut portée contre eux dans l'acte judiciaire. En outre, les autres inculpés ne citèrent même pas leurs noms. Il semble que leur emprisonnement et leur interrogatoire, en partie consignés dans l'acte judiciaire, aient été réalisés pour démontrer, prouver, illustrer le mode de fonctionnement de

<sup>31</sup> «karındaşlık namı ile büyük zatlardan mürekkebe olarak bir cemiyet»; «erbâb-ı ihtiyac için» (*MKB*, p. 393. cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 55).

<sup>32</sup> *MBK*, p. 327; cf. *Le Nord* 25 juin 1867.

*Meslek* et notamment l'activisme de Cemal Efendi, plus que pour leur culpabilité probable. Ces quatre donateurs — tous libérés à la fin du procès — ne prononcent qu'un seul nom: Cemal Efendi de Crète. Sans leurs témoignages, le Conseil n'aurait pas pu prouver et montrer combien le comportement de Cemal Efendi dans *Meslek* était actif et «dangereux».

Pour collecter des dons, faire connaître *Meslek* et recruter de nouveaux membres, Cemal Efendi profita, semble-t-il, amplement de son métier qui lui offrait de nombreuses occasions de rencontrer des gens. Tous les jours, Cemal Efendi accueillait sans doute des personnes d'horizons très variés, venant des quatre coins de l'Empire, ayant un souci, un litige, une affaire à régler. Et, comme les extraits des interrogatoires des fermiers d'impôt nous le donne à penser, Cemal Efendi parlait alors avec ses clients, rebondissait sur leur demande, le motif de leur supplique, et en profitait pour établir un dialogue sur la condition politique de l'Empire, sur la politique de la Porte et, enfin, pour faire connaître *Meslek*.

Cemal Efendi ne limitait pas son activisme politique à ces échanges avec ses clients. Nuri Bey (n° 18), le chef des écrivains publics, déclare, lui aussi, avoir entendu parler de *Meslek* pour la première fois dans la boutique de Cemal Efendi, en présence de Raûf Bey (n° 12). Cemal Efendi lui aurait demandé de faire une donation pour les pauvres et, ensuite, lui aurait donné un *mesleknâme*. La même démarche, donc, que pour les donateurs déjà évoqués. Après avoir compris qu'il s'agissait d'une organisation secrète qui envisageait de changer le gouvernement (*heyet-i devlet*), Nuri Bey aurait refusé d'en devenir membre et serait parti sur le champ. Cemal Efendi lui aurait ensuite affirmé, lors d'une rencontre dans la rue, qu'il avait, en fait, inventé cette histoire, qu'il avait cherché à le tester (*seni tecrübe ettik*). On était là deux mois et demi avant les arrestations. Nuri Bey déclara avoir cru Cemal Efendi sur le moment. Pourtant, une vingtaine de jours avant que l'affaire de *Meslek* n'éclate, il entendit Raûf Bey affirmer à Cemal Bey: «On dit que Ziya Bey s'est enfui, ce n'est pas vrai, il va revenir»<sup>33</sup>. Le chef des écrivains publics dut bien comprendre ce que parler de Ziya Bey avec ce ton affirmatif signifiait à ce moment là; d'ailleurs, il n'oublia pas de signaler cette petite conversation lors de son interrogatoire. Comme l'indique cette anecdote, la boutique de Cemal Efendi servait également aux

<sup>33</sup> *MKB*, p. 390; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 54.

membres de *Meslek* de lieu de discussions politiques, d'endroit où ils échangeaient les dernières informations.

Mis à part son métier, un autre motif peut être évoqué pour expliquer pourquoi Cemal Efendi fut l'un des membres les plus actifs dans l'organisation: son origine crétoise. La deuxième moitié des années 1860 fut une période de grande crise dans l'île. Après la révolte des Grecs en Crète en août 1866, le gouvernement des insurgés se prononça pour la réunification avec la Grèce, ce qui suscita forcément une certaine inquiétude chez les Ottomans musulmans. En 1870, Mehmed Bey, le chef de l'organisation *Meslek*, relata dans son journal *İnkılâb* comment il avait essayé de collecter de l'argent pour les musulmans de Crète dans les mosquées d'Istanbul<sup>34</sup>. Si cette attention portée par Mehmed Bey aux événements en Crète reflète une préoccupation générale de l'organisation, nous pouvons y voir une motivation supplémentaire pour l'activisme de Cemal Efendi. Quoiqu'il en soit, la présence et le témoignage d'un autre personnage de l'entourage de Cemal Efendi prouve qu'il faisait de la propagande pour *Meslek* dans le milieu crétois. Le commerçant Hüseyin Kaptan (n° 21) était d'origine crétoise. Lors de son interrogatoire, il déclare avoir vu Cemal Efendi pour la dernière fois au domicile de ce dernier alors qu'il s'y rendait en compagnie de Mustafa Ağa qui était l'agent commercial de Crète (*Girit Şehbenderi*)<sup>35</sup>. C'est à cette occasion que Cemal Efendi leur aurait présenté *Meslek*. Il leur aurait demandé une obole pour la fondation d'une école et leur aurait lu le *mesleknâme*. Les deux Crétois effectuèrent une donation: Hüseyin aurait donné 2 *liras*, Mustafa Ağa 5<sup>36</sup>.

<sup>34</sup> *MKB*, p. 176, 214-219; cf. Emir Ayyâr, «Mükâleme», *İnkılâb*, n° 2, 14 mai 1870. Emir Ayyâr était probablement un pseudonyme régulièrement utilisé par Mehmed Bey et Hüseyin Vasfi Paşa. Comme M. K. Bilgegil le souligne, les données biographiques que l'auteur mentionne dans cet article montrent que l'auteur était plus que probablement Mehmed Bey (voir *MKB*, p. 176).

<sup>35</sup> Le terme *şehbender* a également le sens de consul, mais celui-ci n'est visiblement pas approprié pour le contexte. La traduction que nous utilisons dans le texte (agent commercial) est un des sens proposés par les dictionnaires turc-français de l'époque (voir par exemple le dictionnaire de Sami Bey Fraschery, éd. 1885). D'après M. Z. Pakalın, le *şehbender* était désigné parmi les *hayriye tüccarı* et il s'occupait de leurs affaires et des affaires d'autres commerçants du lieu concerné (M. Z. Pakalın, *Osmanlı, op. cit.*, vol. 3, p. 316). G. Baer emploie le mot *şehbender* dans le sens de chef de la guilde des *hayriye tüccarı* («The Administrative, Economic and Social Functions of Turkish Guilds», *IJMES*, vol. 1, n° 1, 1970, p. 34).

<sup>36</sup> *MKB*, p. 391-392; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 54-55. Tous deux furent donc inscrits dans le cahier des dons, ce qui motiva sans doute l'arrestation de Hüseyin Kaptan, mais étrangement le nom de Mustafa Ağa ne figure pas dans l'acte judiciaire en tant qu'inculpé.

Contrairement au milieu des fonctionnaires de la Porte ou à celui des enseignants de madrasas, la boutique de Cemal Efendi apparaît donc comme l'unique endroit où la propagande de *Meslek* pouvait toucher d'autres milieux et même des «inconnus». Les seuls inculpés qui habitent en province (à savoir les deux fermiers d'impôt) se trouvent dans l'entourage de Cemal Efendi. Les témoignages concernant Cemal Efendi montrent d'ailleurs assez clairement comment les membres de *Meslek* approchaient/reconnaissaient les «membres potentiels». Nous pouvons évoquer quatre étapes : une conversation politique — dans le sens vague du terme — qui permettait de sonder la personne sur ses opinions ; la demande d'une obole pour un acte de bienfaisance qui offrait l'opportunité d'évoquer l'existence d'une organisation ; si la personne acceptait de faire un don, on avançait un pas de plus en lui fournissant le *mesleknâme* ; enfin, on présentait les objectifs plus précis de *Meslek*. Cette approche, assez logique et connue, nous montre encore une fois que *Meslek* n'était pas une organisation fondée dans le seul but d'organiser un complot et qui visait à rester complètement fermée, mais une société politique qui cherchait à s'agrandir le plus possible.

## 5. L'HINTERLAND POLITIQUE DE MESLEK

Quand nous essayons de dessiner en détail la carte de l'*hinterland* politique de *Meslek*, nous sommes de nouveau confrontés aux limites imposées par l'insuffisance de données, liée pour beaucoup à l'absence des protocoles des interrogatoires. L'*hinterland* politique — ou plutôt l'ébauche d'*hinterland* politique — qui sera décrit dans les pages suivantes, a été déduit de données tirées de l'acte judiciaire, de rapports consulaires et enfin de récits des contemporains. Grâce à l'analyse de ces sources, nous parvenons à déterminer quatre principales composantes de l'arrière-plan politique de *Meslek*. Nous nous concentrerons d'abord sur la réorganisation des *millet* dans les années 1860, qui restructura la nature de la sphère politique (notamment dans les communautés non-musulmanes), puis nous discuterons de l'effet probable de cette réforme sur l'imaginaire politique de protagonistes de *Meslek*. En deuxième lieu, nous nous pencherons sur les chambres de traduction, où travaillaient les trois fondateurs de l'organisation et sur les effets de ces chambres sur le processus de formation d'un type social relativement nouveau que nous appellerons «fonctionnaire éclairé». En troisième lieu, nous présenterons brièvement le développement de la presse en ottoman et nous nous interrogerons sur son influence sur la popularisation de l'opposition politique dans l'Empire et sur la formation des revendications et des sensibilités politiques des protagonistes de *Meslek*. Enfin, nous évoquerons le cas des *Carbonari*, la plus célèbre organisation secrète italienne du début du XIX<sup>e</sup> siècle, afin d'évaluer l'influence de la «grande légende» des *Carbonari* sur la structure et sur les idées politiques de l'organisation *Meslek*.

### La réorganisation des *millet* et son effet sur l'imaginaire politique de *Meslek*

Les deux écrits augustes de 1839 et 1856 avaient désigné les contours de la voie des réformes dans l'Empire et, jusqu'aux années 1860, plusieurs réformes dans le domaine éducatif, administratif et militaire avaient été annoncées et mises en application. Les années 1860 furent marquées par deux changements radicaux : la réorganisation des *millet*

(communautés religieuses) et la réforme du système administratif des provinces de l'Empire. Ces deux réformes particulières se trouvaient sur la même ligne que les *Tanzimat* et, d'ailleurs, elles avaient déjà été annoncées par le firman de 1856<sup>1</sup>. Ces réformes signifiaient, avant tout, une modification cruciale dans l'organisation du système politique, notamment dans la nature des liens entre l'État et les sujets de l'Empire. Leurs effets n'étaient pas pleinement prévisibles ou contrôlables.

L'administration ottomane regroupait traditionnellement les sujets de l'Empire par confession. Les trois principales communautés non-musulmanes monothéistes avaient été officiellement reconnues: les orthodoxes, les Arméniens grégoriens et les juifs. Ces communautés disposaient d'une certaine autonomie légale et leurs leaders religieux (les patriarches et le grand rabbin) jouissaient d'une autonomie reconnue auprès de l'État — du moins théoriquement — depuis la conquête d'Istanbul. Cependant, comme B. Braude et B. Lewis le remarquent, contrairement à la définition du système de *millet* répandue dans l'historiographie «classique» ottomane, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, nous ne sommes pas en présence d'un système uniforme, mais plutôt d'une série d'arrangements *ad hoc*, surtout locaux, avec des variations considérables selon la période et la localité<sup>2</sup>. C'est sous les règnes des sultans Mahmud II et Abdülmeçid que le mot *millet* commence, de plus en plus exclusivement, à désigner les non-musulmans de l'Empire dans le vocabulaire officiel, et l'utilisation du mot *millet* comme terme technique peut signifier pour cette période la présence d'une politique institutionnalisée et uniformisée de l'État vis-à-vis des communautés non-musulmanes<sup>3</sup>.

La réorganisation des *millet* au début des années 1860 signifiait la restructuration de ce mode institutionnel de fonctionnement des relations entre l'État et les communautés non-musulmanes de l'Empire et égale-

<sup>1</sup> Le *Hatt-ı Hümayun* de 1856 indique clairement une volonté de réformer les *millet* et l'administration provinciale. Pour les passages concernant ces réformes dans la traduction en français du firman, voir L. de Courcy, *Le Hattı Houmayoun*, *op. cit.*, p. 42-43, 46.

<sup>2</sup> Je suis dans ce paragraphe principalement l'analyse présentée dans les articles suivants: B. Braude et B. Lewis, «Introduction», B. Braude et B. Lewis (dir.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire* vol. 1, New York, 1982, p. 12-13 et B. Braude, «Foundations Myths of the Millet System», *idem*, p. 74. Pour une évaluation de l'historiographie ottomane au sujet du système de *millet* voir D. Goffman, «Ottoman Millets in the early seventeenth century», *New Perspectives on Turkey*, n° 11, 1994, p. 135-138; M. M. Kenan-oglu, *Osmanlı Millet Sistemi: Müt ve Gerçek*, Istanbul, 2004, p. 30-38.

<sup>3</sup> Je renverse ici l'analyse de B. Braude qui constate l'absence du terme dans la période précédente et analyse cette absence comme un signe d'absence d'une politique institutionnalisée vis-à-vis des non-musulmans (B. Braude, «Foundations», *loc. cit.*, p. 73-74).

ment au sein des communautés elles-mêmes. Comme R. H. Davison l'affirme, l'une des motivations principales de la Porte avec ce projet de réorganisation des *millet* était de limiter l'intervention européenne dans la politique de l'Empire en faveur des minorités. Par les réformes, la Porte voulait diminuer l'autorité des hiérarchies cléricales sur les communautés non-musulmanes afin de prévenir les conflits confessionnels entre chrétiens et de favoriser la fraternité ottomane<sup>4</sup>. Avec la réorganisation des *millet* par les conseils et les constitutions (ratifiées en 1862 pour les Grecs orthodoxes, en 1863 pour les Arméniens et en 1865 pour les juifs), la Porte faisait également «reconnaître implicitement que le gouvernement était la source de leurs droits et liberté»<sup>5</sup>. Elle visait ainsi à garder et renforcer les liens entre l'État et les éléments multi-religieux de l'Empire.

Cette politique eut pourtant deux conséquences qui n'étaient pas tout à fait compatibles avec cet objectif principal. Comme R. H. Davison l'explique, premièrement, avec la réorganisation des *millet*, la Porte contribua à institutionnaliser encore plus les statuts des communautés non-musulmanes et à souligner ainsi l'importance de la religion dans l'organisation de la société et de l'administration. Deuxièmement — toujours d'après R. H. Davison —, le pouvoir diminué des hiérarchies cléricales parmi les communautés non-musulmanes, la participation accrue des laïcs dans l'administration des communautés et le développement de l'éducation séculaire (conséquence de ces deux premiers facteurs) contribuèrent à la propagation des sentiments nationalistes dans les communautés non-musulmanes, surtout parmi les communautés chrétiennes<sup>6</sup>.

La réorganisation des *millet* avait donné une visibilité indéniable aux dynamiques réformatrices dans les communautés non-musulmanes et avait réalisé partiellement leur projet de réformes. Grâce à ces réformes, les communautés non-musulmanes s'étaient vu dotées de leur constitution et de leur conseil «national», par le vote de tous les membres de la communauté ayant payé leur taxe. Ces réformes réalisées pour les *millet* non-musulmans étaient susceptibles d'inspirer les intellectuels et les

<sup>4</sup> R. H. Davison, *Reform*, *op. cit.*, p. 114.

<sup>5</sup> K. H. Karpat, «Millets and Nationality: The Roots of the Incongruity of Nation and State in the Post-Ottoman Era», B. Braude et B. Lewis (dir.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire* vol. 2, New York, 1982, p. 164.

<sup>6</sup> R. H. Davison, *Reform*, *op. cit.*, p. 132. Comme le précise R. H. Davison, la réorganisation des *millet* n'était sans doute pas l'unique raison de ces développements non recherchés.

opposants musulmans et de fournir — bien qu'indirectement — une certaine légitimité à leur demande et critique au sujet du fonctionnement du système politique et administratif de l'Empire. Le fonctionnement administratif et politique des *millet* — leur «entité structurelle» comme R. H. Davison le formule — pouvait toujours constituer un exemple pour les musulmans ottomans<sup>7</sup>. Pour les opposants, il s'agissait d'ailleurs probablement d'un exemple plus légitime et plus concret que les modèles européens. Les réformes avaient été réalisées et reconnues par la Porte et ces exemples faisaient partie de la vie politique de l'Empire. C'était peut-être pour ces raisons que, quand Cemal Efendi (n° 7) aurait parlé à Mehmed Ağa (n° 25) de la nécessité de fonder un conseil «national» pour les musulmans de l'Empire, il aurait évoqué le conseil de la communauté arménienne comme exemple afin de justifier le projet de *Meslek*<sup>8</sup>.

Les orthodoxes et les juifs avaient également leur conseil, mais Cemal Efendi avait choisi l'exemple de la communauté arménienne où les dynamiques internes réformatrices étaient plus actives et réussies que dans les autres communautés<sup>9</sup>. Le fonctionnement du conseil du *millet* arménien avait été régularisé par la constitution arménienne ratifiée par la Porte le 17 mars 1863 (quatre ans avant la divulgation de *Meslek*). La constitution arménienne trouvait ses racines dans le mouvement laïque intellectuel qui se développait depuis plus de vingt ans au sein de la communauté. Les pionniers du mouvement étaient des fils de familles de l'élite arménienne et ils étaient tous francophones, comme les fondateurs de *Meslek*. La plupart avaient d'ailleurs vécu en France dans les années 1840 et même assisté à la révolution de 1848 à Paris<sup>10</sup>. La communauté avait déjà proposé une constitution à la Porte en 1857 qui avait été rejetée. Celle qui fut finalement ratifiée avec modifications en 1863 était le deuxième projet de constitution et avait été présentée en 1860. Les Arméniens l'avaient inti-

<sup>7</sup> R. H. Davison, «The Millets as Agents of Change in the Nineteenth-Century Ottoman Empire», *Nineteenth Century Ottoman Diplomacy and Reforms*, Istanbul, 1999, p. 412.

<sup>8</sup> «Enneniler millet meclisi yaptılar böyle bir meclisin millet-i islamiyede dahi yapılması lâzım olub icrasına teşebbüs kılınacağından bahisle» (*MKB*, p. 393; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 56).

<sup>9</sup> Pour comparer le processus des réformes dans les trois communautés, voir l'analyse de R. H. Davison (*Reform*, *op. cit.*, p. 120-131).

<sup>10</sup> Pour les données biographiques des pionniers du mouvement constitutionnaliste arménien, voir R. H. Davison, *Reform*, *op. cit.*, p. 121-122; V. Artinian, *The Armenian Constitutional System in the Ottoman Empire 1839-1863: A Study of Its Historical Development*, Istanbul, 1988, p. 59-65 et A. Beşiryan, «Hopes of Secularization in the Ottoman Empire: The Armenian National Constitution and the Armenian Newspaper *Masis*, 1856-1863», Mémoire de master non publié, Boğaziçi University, 2007, p. 57-63.

tulée *Azgayin Sahamanadurt'ıwn Hayoc'* (Constitution nationale arménienne) en arménien. Ils y avaient également ajouté un sous-titre en turc: *Nizamname-i Millet-i Ermeniyen* (Régulations pour le *millet* Arménien). Quand le texte avait été ratifié par la Porte, il avait été rebaptisé: *Ermeni Patrikliği Nizamı* (Régulations du Patriarche arménien)<sup>11</sup>. La Porte n'avait pas seulement modifié le titre, mais également le contenu du texte<sup>12</sup>. Comme A. Beşiryan le montre, le texte présenté à la Porte en 1860 reconnaissait l'administration du *millet* arménien comme une autorité qui détermine les droits et les obligations, et confiait à cette autorité l'administration des affaires internes des Arméniens ottomans. Quant au texte ratifié en 1863, il reconnaissait également l'autorité de l'administration du *millet*, mais cette fois-ci l'autorité en question avait perdu ses qualifications législatives et elle avait été dotée de plus de pouvoir exécutif<sup>13</sup>.

La différence entre les titres était due en grande partie à la suppression des six premiers articles sur les fondements principaux de la constitution. Ces articles s'étaient vraisemblablement inspirés de la définition la plus classique et la plus commune du concept de citoyenneté, qui définit la citoyenneté comme «un ensemble de droits et d'obligations»<sup>14</sup>. Ces articles sur les fondements principaux tournaient autour du thème de la responsabilité réciproque entre «la nation» et l'individu et ils rappelaient, pour certains articles, le préambule de la constitution de la Deuxième République (1848) en France<sup>15</sup>. Comme nous allons le voir en détail en évoquant le développement du journalisme et de la presse, Şinasi Efendi

<sup>11</sup> V. Artinian, *The Armenian*, *op. cit.*, p. 101-102.

<sup>12</sup> Pour une analyse des différences entre les deux textes, voir A. Alboyacıyan, «1860 Anayasası ile 1863 Anayasası Arasındaki Farklar», in V. Artinian, *Osmanlı Devleti'nde Ermeni Anayasasının Doğuşu 1839-1863*, Istanbul, 2004, p. 151-162 et A. Beşiryan, «Hopes», *op. cit.*, p. 148-180.

<sup>13</sup> A. Beşiryan, «Hopes», *op. cit.*, p. 150.

<sup>14</sup> A. Le Pors, *La Citoyenneté*, Paris, 1999, p. 7.

<sup>15</sup> Le premier article du projet de constitution de 1860 peut être cité pour montrer mieux le raisonnement de base: «Each individual has the obligation towards the nation. The nation, in its turn, has obligations towards each individual. Again, each individual and the nation have their respective rights over one another. Hence the nation and its constituents are bound together by mutual duties, so that the duty of one is the right of the other» (V. Artinian, *The Armenian*, *op. cit.*, p. 102; pour la version en turc voir V. Artinian, *Osmanlı Devleti'nde Ermeni Anayasasının Doğuşu 1839-1863*, Istanbul, 2004, p. 210). Nous pouvons observer un parallélisme entre les six premiers articles du projet de constitution arménienne et notamment les articles 6, 7 et 8 du préambule de la constitution française de 1848. J'aimerais citer également le sixième article de la constitution de 1848 pour démontrer la similitude de raisonnement de deux textes: «Des devoirs réciproques obligent les citoyens envers la République, et la République envers les citoyens».

avait employé exactement le même raisonnement dans son premier article dans *Tercüman-ı Ahval* afin de fixer le principe légitimant la publication du journal et prévenant les critiques. Le projet avait été présenté à la Porte à la fin de mois de mai 1860 et Şinasi Efendi avait publié son article le 8 octobre. Nous ignorons s'il avait été inspiré par la constitution arménienne ou s'il était en contact avec les intellectuels et les journalistes arméniens. Quoi qu'il en soit, la question qui préoccupait les intellectuels arméniens et ottomans au début des années 1860 semble être la même: la réorganisation des relations entre les individus (en tant que proto-citoyens) et le pouvoir (politique et administratif) sur une base de «devoirs et droits» réciproques.

L'expérience de la représentation populaire dans les *millet* avait été observée non seulement par les membres de *Meslek*, mais également par la Porte et par les intellectuels ottomans. Comme R. H. Davison l'affirme, la constitution arménienne (ou les constitutions des *millet* en général) n'avait peut-être pas été envisagée comme un essai par la Porte pour une future constitution ottomane<sup>16</sup>. Cependant, la communauté arménienne avait inspiré la première constitution ottomane (1876), notamment par le biais de certains Arméniens qui participèrent à la préparation des deux constitutions (arménienne et ottomane)<sup>17</sup>. Un an après la ratification de la constitution arménienne, la Porte mit en application un nouveau règlement d'administration provinciale (*Vilayet Nizamnamesi*). Ce règlement créait des conseils d'administration et des conseils provinciaux. Malgré des problèmes pratiques dans l'application, ces conseils — comme R. H. Davison le démontre — contribuaient également à l'accumulation de l'expérience de la représentation populaire dans l'Empire<sup>18</sup>.

Le projet de fonder un conseil «national» exprimé par Cemal Efendi (n° 7) était peut-être avant-coureur mais c'était une réforme tout à fait

<sup>16</sup> R. H. Davison, p. 115 et 134. R. H. Davison répond ici à l'argument d'İsmail Kemal Bey, diplomate ottoman. Rétrospectivement, İsmail Kemal Bey prétend qu'Ali et Fuad Paşa auraient considéré les constitutions des *millet* comme des précédents pour la future constitution ottomane.

<sup>17</sup> À commencer par Krikor Odian qui se trouvait parmi les auteurs des deux constitutions. Nous pouvons également évoquer les noms suivants qui étaient dans la commission responsable de la préparation de la constitution de 1876 ou dans l'entourage de Midhad Paşa: Vahan Bey, Chamich Ohannes Efendi et Servitchen Efendi (Serovpe Viçenyan), (Voir R. H. Davison, *Reform*, *op. cit.*, p. 134; 1999, p. 424; A. Beşiryan, «Hopes», *op. cit.*, p. 17-19; Pour la liste des membres de la commission responsable de la préparation de la constitution, voir R. Devereux, *The First Ottoman Constitutional Period*, Baltimore, 1963, p. 259-260).

<sup>18</sup> R. H. Davison, *Reform*, *op. cit.*, p. 170.

dans la suite logique des *Tanzimat*, et notamment des réformes des années 1860<sup>19</sup>. En outre, il montre combien l'imaginaire politique des membres de *Meslek*, ou du moins celui de Cemal Efendi, était influencé, voire déterminé, par les conditions préétablies par ces réformes. Cemal Efendi n'envisageait qu'un conseil de plus pour la «nation» musulmane, tout en suivant la logique du système de l'époque où chacune des «nations» non-musulmanes (juive, orthodoxe et arménienne) était dotée de son propre conseil, et non pas d'un conseil national pour tous les sujets de l'Empire.

### Les chambres de traduction<sup>20</sup>: un vivier de «fonctionnaires éclairés»?

À partir de 1793, avec l'ouverture des ambassades permanentes dans les capitales européennes, les relations internationales de l'Empire prirent un nouvel aspect. Ceci était le début d'un processus qui allait aboutir à la création du ministère des Affaires étrangères, fondé officiellement en 1836. Entre temps, le profil ethnique des traducteurs employés par la bureaucratie pour les affaires diplomatiques changea radicalement avec la révocation des fonctionnaires grecs en 1821. Depuis 1669, ceux-ci monopolisaient presque les postes supérieurs de drogman du *divan* impérial. À la suite des révoltes grecques, la Porte avait perdu sa confiance à l'égard de ces drogman dont certains étaient soupçonnés de complicité avec les révoltés, et furent même parfois exécutés. Les cadres supérieurs des drogman furent vite remplacés par des traducteurs musul-

<sup>19</sup> Les réformes étaient certainement liées aux dynamiques internes mais il faut prendre également en compte la pression des puissances étrangères. Sur cette influence du consulat français et surtout sur celle du consulat britannique sur les réformes de la réorganisation administrative des années 1860, voir E. P. Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat*, vol. 1, Paris, 1882, p. 170-174 et H. Temperley, «British Policy towards Parliamentary Rule and Constitutionalism in Turkey (1830-1914)», *Cambridge Historical Journal*, vol. 4, n° 2, 1933, p. 162-166.

<sup>20</sup> Malgré plusieurs études qui se consacrent à la structure et au fonctionnement de la bureaucratie de l'État des *Tanzimat*, notre connaissance des chambres de traduction est encore assez lacunaire. Nous présenterons ici l'histoire du développement de la chambre de traduction de la Porte (*Bab-ı Ali Tercüme Odası*), la première, la plus importante et la plus connue des chambres de traduction. Quant à l'histoire et au fonctionnement d'autres bureaux de traduction, comme ceux de *Bab-ı Seraskeri*, de *Tersane-i Amire* ou de *Meclisi Vâlâ* etc., ils font partie des sujets encore non explorés de l'histoire institutionnelle de l'Empire. Nous pouvons cependant présumer une certaine similarité entre les différentes chambres de traduction, notamment du point de vue des qualités intellectuelles que l'on recherchait ou que l'on voulait développer chez leur personnel.

mans, — parfois des convertis grecs ou juifs —, qui commencèrent à éduquer la nouvelle génération de drogmans. Cette transformation marquait la fondation *de facto* de la chambre de traduction (*Tercüme Odası*), qui sera officialisée en 1832<sup>21</sup>.

Avec l'accroissement de l'influence des pays européens — comme force de pression internationale et modèles à imiter — sur les politiques de l'État ottoman, le ministère des Affaires étrangères acquit une place de plus en plus cruciale dans la bureaucratie, et la chambre de traduction devint l'un des plus prestigieux points de départ pour une carrière dans la bureaucratie, une nouvelle pépinière<sup>22</sup> pour les élites administratives. Quelques décennies après sa fondation, la chambre de traduction allait gagner une réputation d'école des grands hommes d'État grâce aux grands-vizirs et ministres qui en étaient issus, à commencer par les pachas les plus connus des *Tanzimat*, Ali, Fuad, et Safvet<sup>23</sup>.

#### La chambre, «l'école» et la bibliothèque

La chambre était une école de formation dans la diplomatie pour les jeunes fonctionnaires, majoritairement musulmans<sup>24</sup>. Ils y apprenaient les

<sup>21</sup> Pour le développement du ministère et l'histoire de la bureaucratie des affaires étrangères, ainsi que sur la question des traductions officielles dans l'Empire, voir notamment E. Kuran, *Avrupa'da İkamet Elçiliklerinin Kuruluşu ve İlk Elçilerin Siyasi Faaliyetleri 1793-1821*, Ankara, 1968; C. Orhonlu, «Tercüman», *İslam Ansiklopedisi*, vol. 12/1, İstanbul, 1974, p. 175-181; G. Veinstein, «The Ottoman Administration and the Problem of Interpreters», *The Great Ottoman-Turkish Civilisation*, vol. 3, K. Çiçek (éd.), Ankara, 2000, p. 607-615; R. Ahishah, *Osmanlı Devlet Teşkilatında Reisülküttâblık (XVIII. Yüzyıl)*, İstanbul, 2001; A. Akyıldız, *Osmanlı, op. cit.*, p. 72-91; C. V. Findley, *Bureaucratic, op. cit.*, p. 132-143; *idem*, «The Foundation of the Ottoman Foreign Ministry: The Beginnings of Bureaucratic Reform under Selim III and Mahmud II», *IJMES*, vol. 3, 1972, p. 388-416; *idem*, «Legacy of Tradition to Reform: Origins of the Ottoman Foreign Ministry», *IJMES*, vol. 1, 1970, p. 334-357.

<sup>22</sup> La métaphore de la «pépinière» a été proposée par C. V. Findley (*seedbed*) et reprise par O. Bouquet (C. V. Findley, *Ottoman, op. cit.*, p. 263; O. Bouquet, *Les pachas, op. cit.*, p. 318).

<sup>23</sup> C. Bilim, «Tercüme», *loc. cit.* p. 40.

<sup>24</sup> Les Grecs avaient certes perdu leur position privilégiée dans les affaires de traduction et dans la diplomatie en général, mais leurs connaissances linguistiques les rendaient toujours indispensables. Ils étaient toujours dans les cadres de diplomatie ottomane et dans les chambres de traduction, mais beaucoup moins représentés qu'auparavant. Les Arméniens grâce à leur bilinguisme et leur réputation de loyauté étaient de plus en plus préférés pour les chambres de traduction (voir R. H. Davison, *Reforme, op. cit.*, p. 29 et J. Strauss, «The Millet and the Ottoman Language», *WI*, vol. 35, n° 1-2, 1995, p. 209-212). D'après Ahmed Cevdet Paşa, Fuad Paşa préférait les Arméniens pour diminuer le risque d'avoir des concurrents dans l'avenir (A. Akyıldız, *Osmanlı, op. cit.*, p. 76; cf. Ahmed Cevdet, *Ma'ruzat, op. cit.*, p. 1-2).

langues étrangères ou s'y perfectionnaient, notamment en ce qui concerne le français, la langue de la diplomatie du siècle. La fonction éducative de la chambre fut accentuée après sa réorganisation en 1856<sup>25</sup>. Le programme de cours pour l'apprentissage de la langue française, rédigé en 1856, était organisé sur quatre classes et les ouvrages à utiliser en cours y étaient précisés. En quatrième, les élèves nouvellement arrivés à la chambre devaient commencer les cours de traduction avec un livre intitulé *Robinson*, probablement *Robinson Crusoe* de Daniel Defoe (1660-1731)<sup>26</sup>. En troisième, le livre choisi pour la pratique de traduction était un ouvrage de Voltaire (1694-1778): *Histoire du siècle de Louis XIV*. Les élèves devaient également lire l'*Histoire de l'Empire ottoman* du diplomate vénitien Sagredo Giovanni (1571-1620). En seconde, les œuvres de Racine (1639-1699) étaient au programme. Enfin, en première, les élèves devaient se concentrer sur le droit, le droit international et la philosophie politique par l'intermédiaire des livres *Cours d'introduction générale à l'étude du droit, ou Manuel d'encyclopédie juridique* de Prosper-Louis-Auguste Eschbach (1814-1860) et *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, Emmerich de Vattel (1714-1767)<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> A. Akyıldız, *Osmanlı, op. cit.*, p. 77.

<sup>26</sup> Le document précise clairement que les apprentis vont traduire «le livre intitulé Robinson» (*Robinson nam kitap*) (BOA, İ. HR. 134/6900, 23/Z/1272, p. 2 et cf. A. Akyıldız, *Osmanlı, op. cit.*, p. 77). D'après A. Akyıldız, il s'agit probablement de *Robinson Crusoe*, ce qui est tout à fait possible. Cet ouvrage sera un des premiers exemples de la littérature moderne traduits en turc, en 1864. Cependant, notons que quand nous consultons les registres des ouvrages empruntés de la bibliothèque de la chambre, nous n'y trouvons pas le livre de Defoe, mais un autre ouvrage susceptible d'avoir été confondu avec celui-ci à cause du nom de l'auteur. L'ouvrage en question est noté dans les registres sous le nom «Palestine de Robinson». Il s'agit du *Voyage en Palestine et en Syrie* (Paris, 1838) de Georges Robinson (voir S. Balci, «Osmanlı Devleti'nde Tercümanlık ve Bab-ı Ali Tercüme Odası», thèse de doctorat non publiée, Ankara Üniversitesi, 2006, p. 137; cf. BOA, HR, SYS, 1889/50, 02/24/1885, p. 12 et 1895/52, 19/06/1865, p. 2. La transcription des registres faite par S. Balci est incomplète et souvent fautive).

<sup>27</sup> Pour le programme des cours, voir BOA, İ. HR. 134/6900, 23/Z/1272, p. 2 et cf. A. Akyıldız, *Osmanlı, op. cit.*, p. 77 et S. Balci, «Osmanlı», *op. cit.*, p. 103-104. Les noms des auteurs sont notés en caractères arabes. Les titres de quelques ouvrages sont précisés, mais avec de brèves traductions en ottoman. A. Akyıldız — et S. Balci qui le suit presque à la lettre — ne déchiffre que le nom de Voltaire. Nous proposons le nom de Prosper-Louis-Auguste Eschbach à la place du nom transcrit phonétiquement avec les lettres arabes comme (إسحاق). Un autre document, le cahier des fiches des livres empruntés de la bibliothèque de la chambre le confirme. Nous y trouvons en caractère latin le nom de M. Eschbach, et son livre *Introduction à l'étude du droit* (voir BOA, Sadaret, AD, 1576; cf. S. Balci, «Osmanlı», *op. cit.* p. 133). Un autre nom d'auteur transcrit comme (اتل) dans le document doit être Emmerich de Vattel. Enfin, le nom de l'auteur du livre sur

Le programme de «l'école» n'était peut-être pas chargé, mais il visait vraisemblablement à couvrir plusieurs domaines à la fois: la littérature, le droit, la géographie, le politique, l'histoire, la philosophie<sup>28</sup>... Il ne s'agissait pas donc seulement d'une école de langues et l'objectif n'était pas seulement de former techniquement des élèves-apprentis (*çırak*) appelés à devenir traducteurs ou fonctionnaires de la chambre. Le programme avait des ambitions plus hautes, mais ne visait apparemment pas à l'exhaustivité dans les domaines qu'il évoquait. On avait même prévu pour la dernière classe de donner «des descriptions verbales de toutes les sciences» et «l'index des livres estimés»<sup>29</sup>. L'objectif était sans doute de former des fonctionnaires dotés d'une culture générale de base et susceptibles d'avoir une idée sur tout, grâce à leur familiarité avec les sources occidentales.

Les fonctionnaires de la chambre et les apprentis avaient d'ailleurs une bibliothèque à leur disposition. La liste complète des ouvrages dans la bibliothèque nous est inconnue. Un document nous indique le nombre d'ouvrages qu'elle contenait à une date tardive (1884): 545 en français, 255 en turc<sup>30</sup>. Un cahier des fiches des ouvrages empruntés, majoritairement durant les années 1860, nous donne une idée des livres que recelait cette «grande bibliothèque»<sup>31</sup>. Plusieurs fiches du cahier des livres empruntés ont été déchirées, probablement par le bibliothécaire quand les livres étaient rendus; le reste est surligné, mais tout de même lisible. Nous y trouvons une centaine d'ouvrages, majoritairement en français. Les ouvrages en ottoman sont en grande majorité des chroniques ou des histoires générales comme ceux de Naîma (1656-1717), de Raşid (d. 1735), de Selânikî (d. 1600), d'İzzi (d. 1755), de Şanizade (1771-1826), de Vasif (1739-1806), de Hayrullah Efendi (d. 1866), d'Ahmed Cevdet (1822-1895) et comme *Ravzatü'l Ebrar* de Karaçelebizade

l'histoire ottomane évoqué dans le document, et lu comme Jevânet (جزائت) par A. Akyıldız (et aussi par S. Balci), doit à notre avis être lu plutôt comme (جزان), ce qui nous renvoie donc au nom de l'historien et homme politique vénitien Giovanni (Sagredo) et à la traduction en français de son livre *Memorie istoriche dei monarchi ottomani de 1300 a 1640* (Venise, 1677).

<sup>28</sup> Sans compter les cours de calligraphie (*hüsn-i hatt*) et de grammaire française.

<sup>29</sup> «Kaffe-i ulum ve fünunun şifahen tahriri ile kitab-ı muteberenin fihristi» (BOA, İ. HR. 134/6900, 23/Z/1272, p. 2).

<sup>30</sup> S. Balci, «Osmanlı», *op. cit.*, p. 143, cf. BOA, İD, 935/74064, 10/S/1302.

<sup>31</sup> Il s'agit de l'appellation qui figure en français sur la première page du cahier en question (BOA, Sadaret, AD, 1576). Deux autres documents qui contiennent également les registres des ouvrages empruntés (mais majoritairement pour des dates bien plus tardives) n'ont pas été utilisés pour les exemples cités ci-dessus (BOA, HR, SYS, 1889/50, 02/24/1885 et HR, SYS, 1895/52, 19/06/1865).

Abdülaziz Efendi (1591-658), *Fezleket-üt-Tevârih* de Katib Çelebi (1608-1656), *Künh-ül Ahbar* de Mustafa Âli (1541-1600), *Üss-i Zafer* d'Esad Efendi (1789-1848) etc. Nous y trouvons également des dictionnaires, le livre de géographie de Katip Çelebi (*Cihannüma*) et, sans surprise, le *Düstur* (le recueil des lois ottomanes). Parmi les livres, se trouvent également des ouvrages religieux ou moraux classiques — bien qu'ils soient relativement rares — comme *Ravzatü'l Ahab* d'Ataullah b. Fazlullah (d. 1521) ou *Gülistan* de Sadî-i Şirazi (d. 691) — et des exemples assez récents de la littérature ottomane, comme les ouvrages en vers de Lebîb Efendi (1787?-1867) et d'Âkif Paşa (1787-1845)<sup>32</sup>. Quant à la collection en français, nous pouvons classer les livres empruntés en cinq catégories. Nous y trouvons d'abord des œuvres d'orientalistes, des récits de voyages, des ouvrages sur l'histoire ottomane et sur l'histoire des musulmans comme *l'Histoire de l'Empire ottoman depuis 1792 jusqu'en 1844* de Juchereau de Saint-Denys (1778-1850), *l'Histoire de l'Empire ottoman* de Hammer-Purgstall (1744-1856), le *Voyage pittoresque dans l'Empire ottoman* du Comte de Choiseul-Gouffier (1752-1817) ou *l'Histoire des peuples musulmans* (Paris, 1842) de J. J. Barrau. Ensuite, nous y constatons la présence d'ouvrages de référence sur la géographie et l'histoire: des séries d'histoire générale, *l'Histoire du Bas-Empire* du Comte de Ségur (1753-1830)<sup>33</sup> ou encore la *Géographie universelle* de Conrad Malte-Brun (1755-1826). Une autre catégorie est constituée par des ouvrages issus des Lumières ou influencés par ce courant, notamment le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, *l'Histoire naturelle* du Comte de Buffon (1707-1788)<sup>34</sup> ou les *Œuvres complètes* du Comte de Volney

<sup>32</sup> Âkif Paşa et Lebîb Efendi avaient eu d'ailleurs des relations professionnelles avec la chambre de traduction. Âkif Paşa était un employé du ministère des Affaires étrangères, il portait le titre de vizir et il avait été destitué en 1836 (A. Uçman, «Âkif Paşa», *DİA*, vol. 2, Istanbul, 1989, p. 261-262). Quant à Lebîb Mehmed Efendi, il était membre du *Meclis-i Vâlâ*. Il avait aussi une réputation de poète et de savant. Sa maison était un des lieux de réunion des hommes de lettres de son temps (SO, vol. 3, p. 901; İ. M. K. İnal, *Son Asır*, *op. cit.*, vol. 2, p. 868-873).

<sup>33</sup> Il s'agissait d'un volume de la série parue sous le titre complet d'*Abrégé de l'histoire universelle ancienne et moderne à l'usage de jeunesse*.

<sup>34</sup> Composé de 36 volumes, cet ouvrage pionnier de la théorie de l'évolution avait eu un très grand succès dès son apparition. L'œuvre de Buffon avait trouvé relativement rapidement un écho dans l'Empire ottoman. Certains volumes de la série ont été traduits par Behcet Mustafa Efendi (1774-1834, le médecin en chef des sultans Selim III et Mahmud II) (N. Sarı, «Behcet Mustafa Efendi», *DİA*, vol. 5, Istanbul, 1992, p. 345). Les hommes de lettres ottomans continuèrent à s'intéresser à Buffon. Ebüzziya Tevfik publia plus tard une courte biographie de 36 pages de Buffon (*Buifon*, Istanbul, 1300).

(1757-1820)<sup>35</sup>. Les ouvrages relatifs à la politique au sens large du terme (philosophie politique, droit, relations internationales, économie) forment le quatrième groupe, tels le *Prince* de Machiavel (1469-1527), le *Précis du droit des gens moderne de l'Europe fondé sur les traités et l'usage* de Georg Friedrich von Martens (1756-1821), l'*Histoire des progrès du droit des gens* Henry Wheaton (1785-1848), *Le guide diplomatique* de Carl von Martens (1790-1863) ou l'*Économie Politique*<sup>36</sup> de Jean Baptiste Say (1767-1832). La dernière catégorie correspond à la littérature avec des ouvrages de littérature française comme les œuvres de Racine et les romans et les poésies de Voltaire, mais surtout des traductions en français des œuvres de Walter Scott (1771-1832) et de James Fenimore Cooper (1789-1851)<sup>37</sup>.

Trois fondateurs de *Meslek* étaient fonctionnaires à la chambre de traduction du bureau des lois du *Meclis-i Vâlâ* au moment des arrestations. Seul le registre de fonctionnaire de Reşad Bey note clairement qu'il travailla pendant deux ans en tant qu'élève au bureau de traduction de la Porte, sous l'égide du ministère des Affaires étrangères<sup>38</sup>. Nuri Bey avait obtenu son poste dans la même chambre de traduction que Reşad Bey, sans passer par la chambre de traduction de la Porte<sup>39</sup>. Quant à Mehmed Bey, étant décédé avant la création de ces registres, il n'a pas de registre de fonctionnaire et nous ignorons ainsi son parcours précis dans la bureaucratie. Nous nous attendions donc plutôt à trouver le nom de Reşad Bey dans les fiches des livres empruntés mais ni Reşad Bey, ni Nuri Bey<sup>40</sup> n'y apparaissent.

<sup>35</sup> Les œuvres complètes du Comte de Volney, philosophe et orientaliste, contenaient également des livres pouvant être rattachés à la première catégorie comme les *Considérations sur la guerre des Turcs avec les Russes*, *Voyages en Syrie et en Egypte* etc. Certains chapitres de ses ouvrages comme *La loi naturelle ou Cathéchisme du Citoyen français* ou *Les ruines ou Méditations sur les révolutions des empires* ont été traduits en ottoman dans les années 1860-70. Mais les traductions sont soit massacrées soit interdits par le comité de censure (Ö. F. Akün «Hoca Tahsin», *DİA*, vol. 18, Istanbul, 1998, p. 205).

<sup>36</sup> Il s'agit probablement de l'un des deux livres de l'auteur qui portent dans leur titre le terme économie politique: *Catéchisme d'économie politique* ou *Traité d'économie politique*.

<sup>37</sup> La bibliothèque de la chambre possédait la plupart — ou peut-être même la totalité — des écrits de W. Scott (1771-1832) et de J. F. Cooper (1789-1851). Nous constatons parfois sur les registres les titres de livres empruntés, mais plus souvent seulement le numéro du volume. Jusqu'aux années 1860, plusieurs éditeurs en France avaient publié les œuvres complètes de W. Scott et de J. F. Cooper (comme Gosselin, Fume et Cie, Charles Gosselin ou Furne-Pagnerre-Perrotine) en numérotant les volumes. Notons que ces deux auteurs étaient extrêmement célèbres durant le XIX<sup>e</sup> siècle, particulièrement du fait de leurs romans historiques.

<sup>38</sup> BOA DH. Said. 122/4, 29/Z/1261.

<sup>39</sup> BOA DH. Said. 101/25, 29/Z/1259.

<sup>40</sup> Nous y trouvons une seule fois le nom d'un certain Nuri Efendi, mais la date de la fiche (1861) laisse très peu de possibilités qu'il soit Nuri Bey de *Meslek*.

Nous y trouvons en revanche 17 fois le nom de «Mehemed» [sic]. Si ces fiches portant la signature de «Mehemed» ont été remplies par Mehmed Bey de *Meslek*, il devait être l'un des lecteurs les plus fidèles de la bibliothèque. Toutes les signatures portant ce nom sont identiques<sup>41</sup>. Il s'agit donc du même Mehmed — si bien entendu le bibliothécaire ne remplissait pas lui-même toutes les fiches. Ces fiches ne portent pas de date, à une exception près où est indiquée l'année 1280 (1863/1864). Il est donc probable, mais non certain, qu'il s'agit de Mehmed Bey de *Meslek*.

Continuons avec la liste complète des ouvrages empruntés par «Mehemed», comme s'il s'agissait de «notre» Mehmed Bey, afin de comprendre ce qu'il lisait<sup>42</sup>: *Exposition abrégée et populaire de la philosophie et de la religion* de Célestin de Blignières (1823-1905), *Manuel d'économie politique* d'Henri Baudrillard (1821-1892), *Géographie universelle* de Malte-Brun, *Essai sur la science des finances* (Paris, 1840) de R. Gandillot, *Science de la politique* d'Ivan Golovin (1816-1890), *Quelques essais sur la distribution de la richesse des nations* de Paul Joseph de Gasparin (1812-1893), la traduction en français de *Waverly* de W. Scott, *England and France or, a cure for the ministerial gallomania*<sup>43</sup> de Benjamin Disraeli (1804-1881), *Histoire de la politique des puissances de l'Europe* du Comte de Paoli-Chagny (1756-1830), *Droit anglais* d'Alexandre Laya (1809-1883), le premier volume d'une *Histoire Universelle*<sup>44</sup>, *Wealth without money*<sup>45</sup>, *Further papers relating to the disturbances in Syria: June 1860*<sup>46</sup>, le premier volume du *Journal of*

<sup>41</sup> Les fiches sont composées d'un texte en ottoman avec des cases à remplir par le lecteur en y écrivant le titre du livre ou le nom de l'auteur. Les fiches pour emprunter les livres en français ou en anglais sont presque remplies toujours en caractères en latin, y compris la partie réservée au nom du lecteur. Pour les livres en ottoman et en arabe, les noms des ouvrages sont précisés en caractères arabes, mais les signatures des lecteurs sont parfois écrites en caractères latins. On trouve dans cette deuxième catégorie de fiches deux fois le nom de Mehmed Bey, une fois en caractères arabes et latins, et une deuxième fois uniquement en caractères arabes.

<sup>42</sup> Si nous nous trompons sur l'identité du lecteur, cette liste nous montrera du moins ce que l'un des lecteurs les plus fidèles de cette bibliothèque lisait dans les années 1860.

<sup>43</sup> La faute d'orthographe sur la fiche (*angland*) et le fait que la source de l'épigramme sur la couverture du livre (cf. éd. 1832) soit marquée sur la fiche («The speech of Lord Willington»), comme s'il s'agissait de l'origine du texte, nous font douter du niveau de connaissance d'anglais du lecteur.

<sup>44</sup> Plusieurs ouvrages publiés au XIX<sup>e</sup> siècle portent le même titre et il nous est impossible de déterminer quel est l'ouvrage en question.

<sup>45</sup> Il s'agit fort probablement du livre intitulé *Wealth without money; or, suggestions for the practical development of the boundless resources of nations by the aid of Public Works*, publié à Bombay en 1858 et signé par «a Civil Engineer».

<sup>46</sup> Il s'agit d'une publication officielle britannique qui est la suite d'une autre, parue sous le titre de *Despatches from Her Majesty's Consuls in the Levant, Respecting Past or*

the American Oriental Society<sup>47</sup>, *Endülüs Tarihi* de Ziya Bey (Paşa) ou d'Edhem Paşa<sup>48</sup> et *Tarih-i Cevdet* d'Ahmed Cevdet Paşa<sup>49</sup>. Cette liste contient des titres susceptibles d'avoir nourri la réflexion du Mehmed Bey de la conjuration. Certains ouvrages notamment attirent l'attention, à commencer par les livres sur l'économie qui suivent de près la pensée d'Adam Smith et par celui de Célestin de Blignières, du fait de la génération suivante de l'opposition, les Jeunes Turcs, qui s'intéressera de près à la pensée positiviste<sup>50</sup>. Il est néanmoins difficile de tirer des conclusions sur l'univers mental de Mehmed Bey à partir d'une quinzaine de livres qu'il a empruntés. Nous pouvons seulement y constater la présence d'une gamme de lectures relativement large, mais dominée par une curiosité particulière sur le politique, y compris les questions actuelles de la politique internationale, l'économie et l'histoire — autant de domaines dont la Porte visait vraisemblablement à développer la connaissance chez les membres des chambres de traduction.

*Apprehended Disturbances in Syria. 1858 to 1860*. Les «disturbances» en question étaient les conflits violents entre les Maronites et les Druzes.

<sup>47</sup> N° 1-4, 1843-1849. Comme la plupart des publications des cercles orientalistes, ce volume contient des articles et documents concernant une géographie culturelle très vaste qui couvre toute l'Asie et l'Afrique. En ce qui concerne l'Empire ottoman, le volume présente la traduction d'un *Berat* impérial de Selim III désignant le patriarche arménien, un article intitulé «On the Present Condition of the Medical Profession in Syria» et une traduction faite à partir de l'édition en turc des *Annales* de Tabari (838?-923), publiée à Istanbul en 1844 sous le titre de *Taberi-yi Kebir Tercemesi*.

<sup>48</sup> D'après plusieurs chercheurs, le livre était la traduction du livre *Essai sur l'histoire des Arabes et des Mores d'Espagne* (Paris, 1833) de Louis Viardot (M.K. Bilgegil, *Ziya Paşa, op. cit.*, p. 27; Ş. Mardin, *The Genesis, op. cit.* p. 338 et İ. M. K. İnal, *Son Asır, op. cit.*, vol. 4, p. 2030). İnal est probablement le premier avoir diffusé cette information. Il y ajoute d'ailleurs que la traduction est faite non pas par Ziya Paşa mais par Edhem Paşa; voir également J. Strauss, «Les voies de la transmission du savoir dans un milieu cosmopolite: lettrés et savants à Istanbul au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1860)», F. de Sanagustin (dir.), *Les intellectuels en Orient musulman. Statut et fonction*, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, 1998, p. 118.). Autant que je puisse comparer les deux ouvrages, il est extrêmement difficile de présenter l'ouvrage de L. Viardot comme l'original du livre. Dans l'introduction du livre, l'auteur déclare d'ailleurs avoir utilisé et même traduit par extraits plusieurs livres en arabe et en français (*efrenciye*), mais il n'évoque ni les titres de ces ouvrages, ni les noms des auteurs (*Endülüs Tarihi*, Istanbul, 1280, p. 7-8).

<sup>49</sup> Nous devons ajouter aussi un *Dictionnaire des verbes français* pour compléter la liste.

<sup>50</sup> Plusieurs chercheurs évoquent l'effet de la pensée positiviste sur les élites administratives, les hommes de lettres ottomans et sur le mouvement des Jeunes Turcs; parmi cette large bibliographie voir notamment Ş. Hanioglu, *The Young Turks in Opposition*, New York, 1995, p. 203-205; M. Korlaelçi, *Pozitivizmin Türkiye'ye Girişi*, Istanbul, 1986, p. 209-215 et pour une recherche plus récente et en français: E. Kabakçi, «Sauver l'Empire: modernisation, positivisme et formation de la culture politique des Jeunes-Turcs (1895-1908)», Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), 2006, p. 390-608.

### Une nouvelle «haute culture» pour les élites administratives

L'éducation des élèves des chambres, les ouvrages disponibles dans la bibliothèque et les grands hommes d'État qu'elles ont fournis à la bureaucratie ottomane suffisent à démontrer ce que signifiait l'appartenance à ce cercle de fonctionnaires au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait d'une école, d'un vivier pour les futures élites administratives, où ces élites étaient informées et formées par des ouvrages essentiellement en français et écrits majoritairement par des républicains ou sous l'influence de Lumières, influence que l'on retrouvait à des degrés divers chez les auteurs positivistes et les conservateurs. Si durant les *Tanzimat*, la bureaucratie ottomane favorisa l'émergence d'un nouveau type de fonctionnaires, le rôle des chambres de traduction dans ce processus fut indéniable. La Porte attendait des hommes d'État qu'ils soient les porteurs des réformes sur le terrain où ils étaient envoyés pour leur mission, ou des «pachas à tout faire», à la fois diplomates, juristes, professeurs, enseignants, journalistes ou mathématiciens par exemple<sup>51</sup>.

Ce n'était pas une nouveauté que les élites administratives ottomanes soient aussi des hommes de lettres et aient des champs d'intérêt «intellectuels». Depuis, au moins de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, il n'était pas rare que les élites administratives écrivent des poèmes, des biographies, des chroniques ou composent des chansons. Ces activités indiquent la présence d'une «haute culture» particulière à ces élites, un «élitisme culturel» qui servait à les distinguer des autres, voire parfois des autres hauts bureaucrates, qui ne faisaient pas partie du milieu où cette «haute culture» était (re)produite et consommée<sup>52</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, son contenu, sa fonction, son mode de production et de consommation furent progressivement modifiés, si ce n'est pour toutes les élites administratives, au moins pour une partie d'entre elles<sup>53</sup>. Il y avait toujours des réunions de *sohbet* (discussion) dans les *konak*, les élites adminis-

<sup>51</sup> O. Bouquet, *Les pachas, op. cit.*, p. 162-165.

<sup>52</sup> Rappelons les plaintes de Mustafa Âli (1541-1600) face à la montée des «ignorants» issus de la bureaucratie financière dans les hauts rangs de l'État, et les effets de la relative professionnalisation des affaires bureaucratique à partir de la fin de XVI<sup>e</sup> siècle sur l'arrière-plan culturel des élites administratives, voir C. H. Fleischer, *Bureaucrat and Intellectual in the Ottoman Empire: the Historian Mustafa Ali (1541-1600)*, Princeton, 1986 p. 214-231.

<sup>53</sup> Bien que les personnages donnés en exemple soient d'une époque un peu plus tardive que celle de *Meslek*, pour trois principaux exemples de l'orientation intellectuelle de l'élite administrative (un traditionaliste islamique, un individu perdu entre deux cultures et un occidentaliste), voir C. V. Findley, *Ottoman, op. cit.*, p. 179-209.

tratives gardaient toujours leurs champs d'intérêt «traditionnels», les oeuvres classiques de la civilisation islamique et perso-islamique se trouvaient toujours dans la liste des acquis «indispensables» et le capital culturel des élites administratives servaient toujours à les distinguer des autres. Cependant, durant le XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvrages classiques, notamment anglais et français, de littérature, d'histoire, de philosophie et des sciences positives prirent petit à petit leur place parmi les savoirs «indispensables» et occupèrent par la suite le premier rang. Ensuite, d'autres lieux de réunion, de *sohbet*, firent leur apparition. Les bureaux des journaux et des revues créés dans les années 1860 acquirent une fonction de salons intellectuels. Le dernier changement, peut-être le plus important, concerne la fonction sociale de la nouvelle «haute culture». Cette nouvelle «haute culture» portait des traces décisives des idées et des idéaux des Lumières et de la Révolution française, tout comme les nouveaux ouvrages de référence en témoignent, ou peut-être du fait de ces ouvrages. Les nouvelles élites administratives se trouvaient ainsi face à de nouvelles responsabilités sociales.

Nous devons également prendre en compte un autre changement parallèle avant de décrire ces nouvelles responsabilités sociales. Comme C. V. Findley le précise, dans le mode «traditionnel» d'élitisme culturel, l'écrit n'était pas un moyen de communication de masse, mais un moyen réservé aux connaisseurs où ils démontraient leur érudition entre eux<sup>54</sup>. C'est durant le XIX<sup>e</sup> siècle, que l'élitisme culturel devint aussi un moyen de communication de masse, grâce à plusieurs facteurs et développements qui s'enchaînent d'une manière directe, indirecte, symétrique ou asymétrique: réorganisation et élargissement de la bureaucratie ottomane depuis le règne de Selim III<sup>55</sup>, augmentation progressive de la population scolarisée et de la population alphabétisée<sup>56</sup> — augmentation liée égale-

<sup>54</sup> C. V. Findley, *Ottoman*, op. cit. p. 52.

<sup>55</sup> D'après les calculs de C. V. Findley, le nombre des employés dans le service de la bureaucratie civil fut augmenté de 1000-1500 (à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) à 50 000-100 000 (sous le règne de Abdülhamid II) (C. V. Findley, *Bureaucratic*, op. cit., p. 167-168).

<sup>56</sup> Nous ne disposons aucun chiffre fiable sur les taux de scolarisation et d'alphabétisation dans l'Empire durant les Tanzimat. D'après C. V. Findley, le taux de l'alphabétisation ne devait pas dépasser 1 % en 1800 et devait être entre 5 et 10 % vers 1900 (C. V. Findley, *Ottoman*, op. cit., p. 52, 139). D'après R. H. Davison, ce taux était autour de 4-5 % à la fin des Tanzimat (R. H. Davison, *Reform*, op. cit., p. 176-177). Ces chiffres considérés comme sous-estimés par certains chercheurs, indiquent que le taux d'alphabétisation aurait été au moins multiplié par 4 durant les Tanzimat. En outre, comme certaines régions et villes étaient mieux scolarisées que les autres, nous pouvons légitimement supposer que ce taux devait être beaucoup plus élevé à Istanbul, où l'organisation *Meslek* fut

ment à l'élargissement de la bureaucratie —, multiplication des imprimeries et ouvrages imprimés (y inclus les ouvrages en ottoman et non ottoman, imprimé dans l'empire et à l'étranger), chute graduelle du prix des livres due aux progrès des technologies de l'imprimerie et du transport, popularisation de la langue écrite en ottoman...

L'articulation du nouveau contenu de la «haute culture» de l'élite administrative et des changements concrets, politiques, sociologiques et technologiques, qui augmentaient leur influence sociale (qui donc popularisaient la «haute culture») mettait la nouvelle élite face à de nouvelles responsabilités sociales. Elle se devait d'être un vecteur de la «civilisation», d'éduquer, voire d'éclairer le peuple, de former et d'informer l'opinion publique et aussi de travailler pour propager ses idées et pour appliquer ses idéaux politiques, sans oublier, bien entendu, le motif prioritaire, «sauver l'Empire». C'est aussi de ce point de vue que nous pouvons évaluer certaines activités des employés de l'État des *Tanzimat*, tels Münif Paşa (1830-1910) qui créa, avec huit fonctionnaires et diplomates de la Porte, la Société scientifique ottomane (*Cemiyet-i İlimiye-yi Osmaniye*) en 1861, une bibliothèque publique et la *Revue des sciences* (*Mecmua-ı Fünun*, en 1862). Les fonctionnaires de la Porte, importants acteurs du journalisme en ottoman développé dans les années 1860, constituent un autre exemple de cette tendance, de même qu'Ahmed Vefik Paşa (1823-1891) qui créa un théâtre à Bursa en 1879, alors qu'il s'y trouvait en qualité de gouverneur général. Il semble tout à fait justifié d'analyser dans cette perspective l'organisation *Meslek*, fondée par de jeunes fonctionnaires de la Porte. Avec des outils politiques nettement plus radicaux que leurs collègues, les fondateurs de *Meslek* œuvraient aussi pour éclairer leur entourage, pour propager et faire appliquer leurs idées et idéaux politiques, tels le conseil national ou la monarchie constitutionnelle, idéaux qui étaient d'ailleurs vraisemblablement partagés par la majorité de leurs collègues politiquement plus modérés.

Les chambres de traduction étaient visiblement un lieu où un nouveau type d'élites administratives, «les fonctionnaires éclairés», se trouvaient

fondée. D'ailleurs, d'après les données présentées par K. H. Karpat, 90 % de la population de plus de 10 ans à Istanbul était alphabétisée vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (K. H. Karpat, «Reinterpreting Ottoman History: a Note on the Condition of Education in 1874», *IJTS*, 1981-82, vol. 2, n° 2, p. 95; pour une évaluation des estimations des chercheurs et des données concernant le taux de l'alphabétisation dans l'Empire, voir F. Georgeon, «Lire et écrire à la fin de l'Empire ottoman: quelques remarques introductives», *REMMM*, vol. 75, 1995, p. 170-173).

et se formaient. Mais elles étaient loin d'être uniques. Il y avait également les nouvelles écoles et les instituts d'enseignement supérieur apparus avec les *Tanzimat*, ainsi que d'autres écoles pour former les fonctionnaires. En outre, les bureaux eux-mêmes étaient un lieu où les jeunes employés apprenaient l'art de calligraphie, des langues étrangères, des sciences et faisaient connaissance avec les ouvrages indispensables de la nouvelle «haute culture»<sup>57</sup>. D'ailleurs, en ce qui concerne les bureaux de traduction, nous savons que la Porte préférait embaucher des individus qui connaissaient déjà des langues, notamment occidentales<sup>58</sup>. Autrement dit, on n'y formait pas un nouveau type d'élites administratives à partir de rien et on recrutait de préférence ceux qui étaient censés appartenir à cette catégorie ou présentaient un profil favorable. Vu le taux très bas de l'alphabétisation au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la connaissance des langues étrangères, notamment pour la population musulmane, était un marqueur social important. Tout comme les profils sociaux des trois fondateurs de *Meslek* en constituent de parfaits exemples, cette maîtrise linguistique était généralement le propre des familles de l'élite, souvent de la bureaucratie.

Cependant, si une majorité des employés des chambres étaient originaires des familles d'élite de la bureaucratie, ils ne l'étaient pas tous; certains étaient déjà familiers avec les langues, l'histoire, la littérature, la philosophie et les sciences politiques occidentales, d'autres les apprenaient dans ces chambres. En les formant ou en les recrutant déjà formés, la Porte créait un groupe de fonctionnaires susceptibles d'être les futures élites administratives. Il est peu probable que tous les employés des chambres aient partagé la même vision du monde et qu'ils aient cru aux mêmes idéaux politiques. Mais il est également indéniable que les chambres de traduction constituaient un des viviers principaux pour les «fonctionnaires éclairés». Ce n'était pas une pure coïncidence si deux des plus importants journalistes des années 1860 (Namık Kemal et Agâh Efendi), Münif Paşa et la grande majorité des membres de sa Société scientifique ottomane<sup>59</sup>, Ahmed Vefik Paşa et les trois fondateurs de *Meslek* étaient tous passés par les chambres de traduction, comme apprentis, employés ou chefs traducteurs.

<sup>57</sup> O. Bouquet, *Les pachas, op. cit.*, p. 231-263.

<sup>58</sup> O. Bouquet, *Les pachas, op. cit.*, p. 318-319.

<sup>59</sup> A. Budak, *Batılılaşma Sürecinde Çok Yönlü Bir Osmanlı Aydını: Münif Paşa*, İstanbul, 2004, p.181.

### La presse d'opposition et *Meslek*

Comme nous l'avons souligné en évoquant les membres imaginaires de *Meslek*, les fondateurs tentaient vraisemblablement de rattacher l'organisation à deux lignes d'opposition: celle de la dernière tentative de révolte (*Kuleli*) et celle de la presse d'opposition. La presse d'opposition était un phénomène récent et elle était en train de se développer à grande vitesse durant les années qui précédèrent l'incident de *Meslek*.

#### *Le développement de la presse privée en ottoman*

L'histoire de la presse en ottoman commence avec l'apparition du *Takvim-i Vekayi*, le journal officiel en 1831<sup>60</sup>. Jusqu'en 1860, autrement dit jusqu'à ce que le *Takvim-i Vekayi* devienne un journal exclusivement réservé aux annonces officielles et à la publication des lois, la Porte se servit de ce journal pour justifier, légitimer ses politiques et pour propager sa propre version des faits<sup>61</sup>. Comme le journal était préparé par les fonctionnaires de la Porte, nous pouvons supposer qu'il contribua également à la popularisation du journalisme dans ce milieu déjà censé s'y intéresser. Dans les années 1860, certains membres de ce milieu allaient donner un nouvel élan à la presse ottomane et créer la presse d'opposition.

L'éclosion de la presse privée et politique commença à l'automne 1860 avec l'entreprise de deux fonctionnaires de la Porte, à savoir Agâh Efendi (1832-1885) et Şinasi Efendi (1826-1871)<sup>62</sup>. Le premier numéro de leur journal *Tercüman-ı Ahval* parut avec un article éditorial de Şinasi Efendi. En partant du schéma classique des «droits et des devoirs du citoyen», Şinasi Efendi indiquait le patriotisme comme un point légitime pour les futures critiques du journal. D'après lui, comme les

<sup>60</sup> Notons que le premier journal dans l'Empire fut publié par l'ambassade de France à Istanbul en 1790 et que depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs journaux locaux, commerciaux et communautaires furent également publiés dans l'Empire notamment à İzmir (voir O. Koloğlu, «Türkçe Dışı Basın», *TCTA*, vol. 1, İstanbul, 1985, p. 94-98; *idem*, «Osmanlıdaki Türkçe Dışı Basın», *Kebikeç*, n° 2, 1995, p. 127-137; Z. Ebüzziya, «Osmanlı İmparatorluğu'nun Türkçe Dili Dışındaki Basını», *Türkiye'de Yabancı Dilde Basın/La Presse de langue étrangère en Turquie*, İstanbul, 1985, p. 30-45).

<sup>61</sup> O. Koloğlu, *Takvim-i Vekayi: Türk Basınında 150 Yıl 1831-1981*, Ankara, 1981.

<sup>62</sup> Bien avant l'apparition d'une presse d'opposition, en 1840, William Churchill, un commerçant anglais à Istanbul obtint le privilège de créer un journal en ottoman. *Ceride-i Havadis*, publié pendant 24 ans par la famille Churchill, était certes un journal privé, mais pas totalement indépendant. Le journal recevait dès le début un soutien financier de la Porte et il publiait régulièrement les informations et les annonces officielles sans ajouter aucune critique ou interprétation (Z. Ebüzziya, «Ceride-i Havadis», *DİA*, vol. 7, İstanbul, 1993, p. 406-407).

membres de la société étaient soumis aux devoirs déterminés par les lois, ils avaient le droit d'exprimer leur avis pour le bien de leur patrie<sup>63</sup>. Il s'agissait donc d'un journalisme qui visait non seulement à informer, mais également à former l'opinion publique ottomane. *Tercüman-ı Ahval* ne fut pas soutenu — du moins formellement — par la Porte. En mai 1861, il fut même fermé pour deux semaines par le gouvernement à cause d'un article critiquant la politique du ministère de l'Éducation<sup>64</sup>. Contrairement à ce que cette fermeture peut nous laisser penser, la Porte ne tenta pas de faire disparaître le *Tercüman-ı Ahval*. Ağâh Efendi, le propriétaire du journal, continuait à avancer dans sa carrière dans la bureaucratie ottomane et recevait des salaires considérables<sup>65</sup>.

Şinasi Efendi quitta le *Tercüman-ı Ahval* à peu près six mois après sa parution, pour une raison inconnue, et il commença à publier un deuxième journal à la fin du mois de juin 1862<sup>66</sup>. Le premier numéro de ce nouveau journal, le *Tasvir-i Efkâr*, parut également avec un article éditorial qui était certes — comme Ziyad Ebüzziya le note — politiquement moins fort que celui du *Tercüman-ı Ahval*<sup>67</sup>, mais qui attribuait aux journaux une mission cruciale: porter la parole du peuple et le défendre<sup>68</sup>. Malgré l'impression que ces deux manifestes éditoriaux de Şinasi Efendi produisirent, ni le *Tasvir-i Efkâr*, ni le *Tercüman-ı Ahval* n'étaient des

<sup>63</sup> «Madem ki bir heyeti içtimaiyede yaşayan halk bunca vezaifi kanuniye ile mükelleftir. Elbette kalen ve kalemen kendi vatanının menâifine dair beyanı efkâr etmeyi cümleli hukuku müktesibesinden addeyleyler», S. İskit, *Hususi İlk Türkçe Gazetemiz Tercüman-ı Ahval ve Ağâh Efendi*, Ankara, 1937, p. 20-21; cf. «Mukaddime», *Tercüman-ı Ahval*, 02/R/1277 (18/10/1860), p. 1.

<sup>64</sup> S. İskit, *Hususi*, op. cit., p. 34-35.

<sup>65</sup> Quand il fut nommé ministre de la Poste (*Posta Nazırı*) après la fermeture temporaire de son journal en 1861, Ağâh Efendi touchait par exemple un salaire deux fois plus important que l'aide financière que *Ceride-i Havadis* recevait de la Porte (İ. Yerlikaya, «Tercüman-ı Ahval Gazetesi ve Hükümet Destekli Habercilik Anlayışı», *Toplumsal Tarih*, n° 21, 1995, p. 59).

<sup>66</sup> En 1862, la même année que l'apparition du *Tasvir-i Efkâr*, trois revues accompagnèrent la floraison de la presse privée en ottoman, à savoir *Mecmua-ı Fünun* — la publication de l'association «Cemiyet-i İlmiye-i Osmaniye» de Mümin Paşa (1829-1910) qui était à ce moment-là le chef traducteur de la chambre de traduction —, *Mir'at* — publié par Refik Bey (1842/43-1865) qui était d'après Ebüzziya Tevfik l'un des participants de la réunion fondatrice de *Meslek* — et *Mecmua-ı İber-i İntibah* publié par une association nommée «Cemiyet-i Kitabet». Les deux dernières ne publièrent pas plus de quelques numéros (voir H. R. Ertuğ, *Basın Yayın Hareketleri Tarihi*, Istanbul, 1970, p. 186-188).

<sup>67</sup> Z. Ebüzziya, *Şinasi*, op. cit., p. 211.

<sup>68</sup> «Bir hâl-i medeniyette bulunan halk ise kendi menâfiinin husulü hakkına ne suretfe sarf-ı zihin eylediği tercüman-ı efkârı olan gazeteleri lisanından malûm olur», Ahmed Rasim, *İlk Büyük Muharrirlerden Şinasi*, Istanbul, 1927, p. 32; cf. «Mukaddime», *Tasvir-i Efkâr*, n° 1, 30/Z/1278 (27/06/1862).

journaux militants ou radicaux. Comme Ş. Mardin le précise, notamment pour le *Tasvir-i Efkâr*, ces journaux remplissaient plutôt la fonction de forums pour l'expression de nouvelles idées littéraires et politiques<sup>69</sup>. Ils contribuèrent à la popularisation de certaines idées et concepts, comme l'opinion publique, la liberté, la patrie, le patriotisme ou encore la laïcité, principalement par le biais d'articles et de traductions sur les conditions et les changements politiques et sociaux en Europe<sup>70</sup>.

Les deux années qui précèdent l'incident de *Meslek* virent la progressive et relative radicalisation de la presse politique ottomane. Trois facteurs contribuèrent à ce changement dans l'attitude de la presse par rapport au gouvernement ottoman. Le premier était le règlement de la presse (*Matbuat Nizamnamesi*) mis en application en janvier 1865<sup>71</sup>. Le règlement décrivait les limites de la liberté de la presse et déterminait les peines en cas de violation de règles. L'objectif principal était de contrôler d'abord la presse non-ottomane dans l'Empire, presse protégée par les ambassades européennes. Ce règlement signalait d'autre part une certaine standardisation et légalisation, sauvait les journaux en ottoman de l'intervention de l'autorité arbitraire du sultan et du gouvernement et élargissait ainsi leur marge de manœuvre<sup>72</sup>. Le deuxième facteur était le départ à Paris de Şinasi Efendi, quelques semaines après la mise en application du règlement<sup>73</sup>. La figure la plus influente du journalisme ottoman confia son journal *Tasvir-i Efkâr* à Namık Kemal (1840-1888), un jeune journaliste issu de la chambre de traduction. Şinasi Efendi avait indéniablement influencé la formation de la pensée politique de Namık Kemal qui écrivait déjà depuis deux ans dans son journal. Le jeune successeur était, cependant, moins prudent que son maître et allait radicaliser le positionnement

<sup>69</sup> Ş. Mardin, *The Genesis*, op. cit., p. 254.

<sup>70</sup> Les articles de Şinasi apparus dans *Tercüman-ı Ahval* et dans *Tasvir-i Efkâr* peuvent en constituer des exemples, voir Şinasi, *Makaleler*, F. A. Tansel (éd.), Ankara, 1960, notamment les articles intitulés «Mukaddime», p. 2-4; «Mukaddime», p. 15-16; «Roma Meselesi», p. 17-18; «Yunanistan'da Taht Kavgaları», p. 24-27; «Çerkesler'in istiklali meselesi», p. 28-32.

<sup>71</sup> Pour le règlement de la presse de 1864, voir S. İskit, *Matbuat Rejimleri*, Istanbul, 1939, p. 691-695.

<sup>72</sup> O. Koloğlu, «Osmanlı Basını: İçeriği ve Rejimi», *TCTA*, vol. 1, Istanbul, 1985, p. 79; Z. Ebüzziya, *Şinasi*, op. cit., p. 230; S. Akşin, «1864 Matbuat Nizamnamesi Basın Özgürlüğünü Kısıtladı mı, Geliştirdi mi?», *XIII. Türk Tarih Kongresi*, vol. 3/2, Ankara, 2002, p. 979-983.

<sup>73</sup> La véritable raison du départ inattendu de Şinasi Efendi à Paris n'est pas connue. D'après Ebüzziya Tevfik, ce départ pourrait être lié à l'apparition du règlement de la presse. Pour un compte rendu des principales raisons évoquées par les chercheurs au sujet du départ de Şinasi Efendi, voir Z. Ebüzziya, *Şinasi*, op. cit., p. 224-252.

opposant du journal<sup>74</sup>. Quant au troisième facteur, il repose sur les événements politiques de l'année 1866, notamment les révoltes en Crète et la crise en Valachie et en Moldavie (*Eflak-Boğdan*). L'impuissance de la Porte face aux révoltes en Crète avait suscité une certaine réaction et inquiétude chez le public musulman ottoman. Cette inquiétude était observable même dans le *Ruzname-i Ceride-i Havadis*. Ce journal proche du gouvernement informait souvent les lecteurs à propos des campagnes de collectes de dons au profit des musulmans de Crète, vraisemblablement afin de renforcer le sentiment de solidarité parmi les sujets musulmans<sup>75</sup>. Le *Tasvir-i Efkar* publiait également le même type d'information et il n'hésitait pas à l'occasion à critiquer la politique de la Porte et à se mêler des affaires de l'État en proposant des solutions pour résoudre la crise en Crète<sup>76</sup>.

Au tout début de l'année 1867, Ali Suavi (1839-1878) — un jeune ouléma déjà connu du public stambouliote grâce à ses discours prononcés dans la mosquée de Şehzade<sup>77</sup> — commença à publier un autre journal (*Muhbir*) qui allait prendre tout de suite une position encore plus radicale. Dans ce journal, Ziya Bey (1829/30-1880), un des membres du *Meclis-i Vâlâ*, écrivait sans signer ses articles<sup>78</sup>. Le journal n'hésitait pas à interpellier, interroger le gouvernement et à le tenir responsable des développements politiques<sup>79</sup>. Mis à part ces critiques, le *Tasvir-i Efkar* et le *Muhbir* avaient également commencé à soutenir Mustafa Fazıl Paşa en publiant la traduction de sa lettre ouverte adressée au sultan et en consacrant presque l'intégralité de leur première page à l'aide financière du pacha aux musulmans crétois<sup>80</sup>.

L'activisme politique et la relative radicalisation de la presse dérangeaient de plus en plus la Porte qui n'allait plus tarder à réagir<sup>81</sup>. Au

<sup>74</sup> M. Kaplan, *Namık*, Istanbul, 1948, p. 50.

<sup>75</sup> On publiait même des informations sur les petites organisations des quartiers, voir par exemple *Ruzname-i Ceride-i Havadis*, n° 203, 25/L/1283 (02/03/1867).

<sup>76</sup> Voir par exemple *Tasvir-i Efkar*, n° 423, 14/Ca/1283 (24/09/1866), p. 1-4; n° 433, 25/C/1283 (04/12/1866), p. 1; n° 449, 29/Ş/1283 (06/01/1867), p. 1-3; n° 468, 14/Za/1283 (20/03/1867), p. 3-4.

<sup>77</sup> H. Çelik, *Ali Suavi*, op. cit., p. 65-66.

<sup>78</sup> On ignore quels articles furent écrits par Ziya Bey, voir M. K. Bilgegil, op. cit., 1979, p. 67-68.

<sup>79</sup> Par exemple pour les critiques du retrait définitif des militaires ottomans de Belgrade, voir «Hülâsa-ı Politikîyye» et «Şehir Postasıyla bir Varakadır», *Muhbir*, n° 31, 02/Za/1283-07/03/1867, p. 2-4.

<sup>80</sup> Pour plus d'information sur Mustafa Fazıl Paşa et sur sa lettre ouverte, voir le sous-titre «Un jeu dans le jeu: la reconstruction officielle de l'histoire de *Meslek*»; au sujet de l'aide financière du pacha, voir H. Çelik, *Ali Suavi*, op. cit., p. 31, cf. *Muhbir*, n° 31, 2/Za/1283 (07/03/1867), p. 3-4.

<sup>81</sup> En avril 1866, dans une lettre destinée à Safvet Paşa (l'ambassadeur ottoman à

début du mois de mars, la Porte fit suspendre la publication de *Muhbir* pour un mois puis exila Ali Suavi à Kastamonu. Le 10 mars un décret de la presse (*Kararname-i Âli*) permettant au gouvernement de rétablir son autorité arbitraire sur la presse fut mis en application<sup>82</sup>. Par la suite, afin d'éloigner d'Istanbul Namık Kemal et Ziya Bey, les deux autres plus importants journalistes d'opposition, la Porte usa de leur statut officiel de fonctionnaire. Vers la fin du mois, Namık Kemal fut nommé adjoint du gouverneur général d'Erzurum, et au début du mois de mai, Ziya Bey gouverneur de Chypre. Il n'y avait, de toute façon, que trois journaux indépendants et ils n'étaient influents qu'à Istanbul<sup>83</sup>. En éloignant les trois journalistes les plus importants et en mettant en application un règlement de la presse plus sévère, la Porte espérait faire disparaître la presse d'opposition. Cependant, grâce à l'aide que ces journalistes reçurent de Mustafa Fazıl Paşa, la manœuvre de la Porte favorisa finalement la création d'une presse en exil, qui allait être porteuse d'un discours politique plus radical et de critiques nettement plus sévères contre la Porte<sup>84</sup>.

Namık Kemal, Ziya Bey et Ali Suavi se rendirent discrètement à Paris à peu près trois semaines avant les arrestations de *Meslek*. Cette proximité entre leur départ et les arrestations provoqua des rumeurs sur leur probable adhésion à l'organisation. Cependant, aucun document ni aucun témoignage des acteurs concernés ne confirme ces rumeurs<sup>85</sup>. Étant issus du même milieu de fonctionnaires que les principaux protagonistes de *Meslek*, Namık Kemal et Ziya Bey connaissaient fort probablement certains membres de l'organisation. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les bureaux des journaux (et des revues comme *Mecmua-ı Fünun* et *Mirat*)

Paris), Âli Paşa reconnaissait que la presse pouvait critiquer le gouvernement mais il précisait par la suite que les journaux devaient trouver un équilibre entre la liberté et loyauté. Cela n'était pas, d'après lui, le cas pour la presse ottomane. C'était en quelque sorte un avant-goût de la nouvelle réglementation de la presse (R. H. Davison, «A New Institution: The Newspaper Press», *Nineteenth Century Ottoman Diplomacy and Reforms*, Istanbul, 1999, p. 368).

<sup>82</sup> Pour le texte intégral du décret voir S. İskit, *Matbuat*, op. cit., p. 696.

<sup>83</sup> R. H. Davison écrit les lignes suivantes dans son ouvrage publié en 1963: «It is difficult to gauge the impact of these independent newspaper on the Ottoman public, but at least in the capital it must have been considerable» (R. H. Davison, *Reform*, op. cit., p. 186). Nous ne sommes toujours pas en mesure d'être plus précis sur l'effet de la presse de la période.

<sup>84</sup> Nous allons y revenir dans le chapitre intitulé «Les conséquences de *Meslek*».

<sup>85</sup> Nous avons déjà discuté la probabilité de leur adhésion. Voir le sous-titre «Les échos des arrestations et les membres imaginaires de *Meslek*».

fonctionnaient comme des salons d'intellectuels que fréquentaient probablement certains membres de *Meslek*. Ces probables liens entre les noms les plus importants de la presse d'opposition et les protagonistes de *Meslek* durent certainement influencer la formation politique de *Meslek*. Cependant, il est également important de souligner que la presse était déjà capable d'influencer le positionnement politique d'une organisation formée à Istanbul, majoritairement par des membres fonctionnaires, le groupe le plus impliqué dans le journalisme comme auteur ou lecteur.

#### *L'influence de la presse d'opposition sur Meslek*

Les thèmes et les sensibilités politiques que nous trouvons chez les membres de *Meslek* sont finalement similaires à ceux qui occupaient le plus le *Muhbir* et le *Tasvir-i Efkâr*, notamment depuis 1865. Très peu bavard sur les projets politiques de l'organisation, l'acte judiciaire évoque à plusieurs reprises la fondation d'un conseil «national» pour les musulmans de l'Empire comme objectif principal de *Meslek*. Comme nous l'avons constaté, il s'agissait certes d'un projet avant-coureur mais pas étranger à l'opinion publique ottomane<sup>86</sup>. Les conseils des *millet* existaient déjà et les journaux publiaient de nombreuses informations sur les Assemblées/Conseils nationales(aux) des pays européens<sup>87</sup>. La fondation, l'ouverture ou la fermeture de ces institutions, les décisions prises, les sujets débattus et même les rénovations de leur bâtiment y étaient évoqués et ces nouvelles constituaient pratiquement la majorité des informations dans les pages consacrées aux pays européens, pages qui occupaient, d'ailleurs, la plus grande place dans ces journaux<sup>88</sup>. Les journalistes glissaient parfois dans ces nouvelles «ordinaires» des commentaires sur la nécessité de fonder un conseil ou même une assemblée national(e) en terre ottomane<sup>89</sup>.

<sup>86</sup> Voir le sous-titre «La réorganisation des *millet* et son effet sur l'imaginaire politique de *Meslek*».

<sup>87</sup> M. K. Bilgegil le souligne pour le *Muhbir* en citant les numéros suivants: *Muhbir*, n° 5, 09/N/1283, n° 16, 9/L/1283 (14/02/1867), n° 18, 13/L/1283 (18/02/1867), n° 23, 21/L/1283 (26/02/1867) (M. K. Bilgegil, *Ziya*, op. cit., p. 68). Le *Tasvir-i Efkâr* n'était sûrement pas différent. Nombreux exemples peuvent être remarqués dans l'index détaillé du journal, voir N. Hayta, *Tasvir-i Efkâr Gazetesi (1278/1862-1286/1869)*, Ankara, 2002.

<sup>88</sup> Pour consulter l'index détaillé de *Tasvir-i Efkâr* voir N. Hayta, *Tasvir-i Efkâr*, op. cit., notamment p. 373-730 pour les nouvelles des pays européens.

<sup>89</sup> Par exemple, à la suite d'une information sur le projet de création d'une Assemblée nationale en Russie, nous trouvons un paragraphe cité du *Courrier d'Orient* dans lequel l'auteur conseille fortement la fondation d'un même type d'assemblée dans l'Empire, voir *Muhbir*, n° 16, 09/L/1283 (14/02/1867), p. 2-3, cité partiellement dans H. Çelik, *Ali Suavî*,

Comme nous l'avons constaté en analysant le surnom *İttifak-ı Hamiyyet* attribué à l'organisation *Meslek*, l'un des principaux moteurs politiques des protagonistes était le patriotisme<sup>90</sup>. Les discours patriotiques destinés notamment à la population musulmane avaient déjà leur place dans le processus de développement de la citoyenneté dans l'Empire, et l'État se servait, au moins depuis les *Tanzimat*, des valeurs patriotiques afin de mobiliser la population<sup>91</sup>. Le patriotisme n'était certainement pas un phénomène politique né dans les années 1860. Cependant, le développement du journalisme dans les années 1860 contribua à la popularisation et à la propagation du concept. Plus important, les journalistes y trouvèrent une fonction légitimatrice pour créer un espace où les discours opposants pouvaient être publiquement prononcés. Comme nous l'avons précisé plus haut, dans le premier numéro de son journal pionnier, Şinasi Efendi avait précisé que l'objectif du journal était de défendre les intérêts de la patrie, fixant ainsi ce principe légitimant la publication du journal et prévenant les critiques. En se fondant sur cet argument patriotique, les journaux ottomans critiquèrent, plus tard, le gouvernement notamment au sujet de sa politique en Égypte ou, encore plus, en Crète, en Moldavie et en Valachie. Ils élargirent ainsi progressivement l'espace légitime de la presse d'opposition et contribuèrent à la propagation des discours opposants, jusqu'au décret de 1867 (*Kararname-i Âli*) qui limita radicalement leur influence. *Meslek* était donc née et s'était développée dans un climat politique où l'on pouvait publiquement critiquer le gouvernement au nom des intérêts de la patrie et de la nation (musulmane-ottomane). Les protagonistes de *Meslek* employaient des arguments patriotiques similaires à ceux de la presse d'opposition pour légitimer leur projet de révolte<sup>92</sup>. L'espace politique élargi par les journaux était toujours trop étroit pour *Meslek*. Il s'agissait d'une organisation qui avait l'objectif d'intervenir dans la sphère du pouvoir de l'État. Elle était donc

op. cit., p. 563. Probablement pour échapper à la censure du gouvernement, le *Muhbir* et les autres journaux en ottoman préféraient souvent citer ou faire semblant de citer des journaux non-ottomans de l'Empire (H. Çelik, *Ali Suavî*, op. cit., p. 565).

<sup>90</sup> Voir le chapitre intitulé «Comment l'appeler?»

<sup>91</sup> Nous avons évoqué le sujet notamment dans le contexte du service militaire, voir le sous-titre «Le service militaire» de la partie consacrée à la conjuration de *Kuleli*.

<sup>92</sup> L'acte judiciaire ne transmet pas tout à fait l'argumentation légitimatrice des membres de l'organisation, mais nous y trouvons certaines expressions qui laissent entendre un discours légitimateur mettant en avant les intérêts de la patrie et de la nation (musulmane-ottomane): «idare-i hazıra-ı devlet derece-i matlûbede görûlmediğinden gûyâ buna bir çare ve tedbir bulmak için...»; «milletce bir cemiyet olacak ve heyet-i devlet değışecek» (*MKB*, p. 373, 390; cf. *BOA*, *Mühime-i Mektum*, vol. 10, p. 47, 54).

obligée de se former en secret, mais elle cherchait visiblement des moyens de profiter de cet espace légitime où les discours opposants se diffusaient, voire se formaient.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, «le discours officiel» patriotique propagé notamment par le biais du développement des droits et de la conscience civique, était destiné en priorité aux musulmans de l'Empire, même s'il n'était pas pensé contre les non-musulmans. Rien d'étonnant puisque la religion était l'identité principale qui déterminait la traditionnelle organisation de la société ottomane. Les journaux en ottoman ne sortirent pas non plus de ce cadre prédéfini par la traditionnelle organisation de la société. Ils ne modifièrent pas «la définition officielle» du patriotisme ottoman et contribuèrent même à sa propagation. Dans le premier numéro de *Tercüman-ı Ahval*, Şinasi Efendi avait souligné clairement que son journal était le premier préparé et publié par les membres de la communauté musulmane de l'Empire<sup>93</sup>. D'une manière tout à fait cohérente avec leur identité principale, les journaux des musulmans étaient très attentifs aux problèmes de la communauté musulmane de l'Empire. Notamment avec les nouvelles sur les campagnes de collectes de dons pour les Crétois musulmans, les journaux contribuèrent à la propagation de la culture de solidarité patriotique entre Ottomans-musulmans. Ces campagnes de dons ne visaient pas à exclure les Ottomans non-musulmans, mais il s'agissait de dons collectés par des musulmans ottomans pour soutenir des musulmans ottomans face aux chrétiens. *Meslek*, une organisation composée exclusivement de membres musulmans-ottomans, portait les traces de la même perspective patriotique. Elle n'était pas formée contre les non-musulmans, mais d'abord et avant tout pour les musulmans de l'Empire.

L'une des principales méthodes utilisées par les membres de *Meslek* pour présenter l'organisation aux adhérents potentiels fut les collectes de dons pour des activités bienfaites<sup>94</sup>. Depuis le début de l'année 1867, les journaux en ottoman soutenaient vivement les campagnes de collectes de dons pour les musulmans de Crète. Ils publiaient sans arrêt des informations sur ces collectes y compris sur les toutes petites collectes organisées dans les quartiers. Les journaux organisaient eux-mêmes des col-

<sup>93</sup> «...dahil-i memalik-i osmaniye'de teb'a-i gayr-i müslimenin kendi lisanları üzere hala çıkardıkları jumaller bile belki hukuklarından ziyade serbesttir fakat asıl Osmanlı gazetelerinin bahsine gelince gayr-i resmi bir varakanın devam üzere çıkarılmasında her nasılsa şimdiye kadar millet-i hâkimeden hiçbir kimse ihtiyar-ı zahmet etmemiştir. Hele şükürler olsun, saye-i adalet-i seniyyede telafi-i mafat muyesser oldu», Şinasi, *Makaleler*, op. cit., p. 8; cf. *Tercüman-ı Ahval*, n° 1, 6/R/1277 (22/10/1860).

<sup>94</sup> Voir particulièrement le sous-titre «Un centre de propagande et de collecte de dons: l'écrivain public».

lectes et proposaient des solutions au gouvernement pour mieux coordonner les campagnes<sup>95</sup>. Si nous considérons que les événements en Crète constituaient en fait le sujet des principales critiques des journaux adressées au gouvernement, nous pouvons facilement comprendre que les collectes de dons pour les musulmans crétois portaient une connotation politique. L'un des signes les plus évidents de cette connotation est exprimé dans le *Muhbir* daté du 7 mars 1867, numéro qui consacre presque l'intégralité de sa première page à l'aide de Mustafa Fazıl Paşa aux musulmans crétois. En bref, afin de contacter des adhérents potentiels, les membres de *Meslek* se servaient d'un moyen déjà popularisé et partiellement politisé grâce aux journaux.

Le dernier point où nous pouvons évoquer une similarité entre les journaux et l'organisation *Meslek* concerne les professions des membres de ces deux courants d'opposition. Les noms les plus importants de la presse (Şinasi Efendi, Ağâh Efendi, Ziya Bey et Ali Suavi) et la grande majorité des membres de *Meslek* étaient des fonctionnaires et des oulémas<sup>96</sup>. Leur profil professionnel n'était certainement pas le seul déterminant de leur perspective politique, mais la place centrale de l'islam dans leur pensée politique, leur connaissance de l'Europe et la priorité de la «raison d'État» dans leur opposition n'étaient sans doute pas sans lien avec leur formation professionnelle<sup>97</sup>.

### Une organisation secrète inspirée par les *Carbonari*?

Selon Ebüzziya Tevfik, Ayetullah Efendi — le futur «traître» — aurait apporté certains livres de sa bibliothèque privée à la réunion fondatrice de *Meslek*. Il s'agissait d'ouvrages sur les *Carbonari* et une certaine orga-

<sup>95</sup> Voir par exemple «Teavünü ale'l-ber», *Tasvir-i Efkâr*, 15/L/1283 (20/02/1867).

<sup>96</sup> Cf. tableau n° 2.

<sup>97</sup> Nous n'avons nullement l'intention de sous-entendre que les oulémas ne s'intéressaient pas aux développements politiques en Europe ou que l'islam n'avait pas une place prioritaire dans l'univers politique et mental des fonctionnaires de la Porte. Si leurs formations professionnelles ont eu une certaine influence sur leur pensée politique, cela ne peut être qu'une influence relative qui changea peut-être le poids respectif des composantes déjà présentes dans l'univers politique de l'Empire. Par exemple, même si tous les journalistes ottomans se réfèrent à l'islam comme cadre légitime et légitimateur, le *Muhbir* de l'ouléma Ali Suavi se distingue par un usage récurrent des versets du Coran et des paroles du prophète. Ainsi, dans son premier article dans le *Muhbir* où il explique pourquoi il publie le journal, à la différence des articles «inaugurateurs» de Şinasi Efendi dans le *Tercüman-ı Ahval* et le *Tasvir-i Efkâr* où la publication du journal se trouvait justifiée par les devoirs et droits de «citoyens», Ali Suavi se réfère d'abord à l'islam en employant plusieurs hadiths, voir «Mukaddime», *Muhbir*, n° 1, 25/S/1283 (02/01/1867), p. 1.

nisation secrète polonaise<sup>98</sup>. Toujours d'après Ebüzziya Tevfik, *Meslek* aurait été structuré suivant le modèle des *Carbonari*, adapté à ses capacités et à ses besoins. L'organisation secrète aurait ainsi été formée selon le système des sous-sections (ou autrement dit, des cellules). Chacune des cellules aurait été composée de sept membres, dont un leader. La coordination entre les cellules aurait été maintenue par les leaders, et les membres des cellules différentes ne devaient pas se connaître<sup>99</sup>. Certains indices dans l'acte judiciaire confirment la présence de cellules et partiellement leur structure telle qu'elle est décrite par Ebüzziya Tevfik. D'après l'acte judiciaire, Azmi Bey affirme qu'İzzet Bey s'était présenté lors de leur première rencontre, comme l'adjoint du leader d'une cellule<sup>100</sup>. Le schéma des relations que nous avons dessiné ne nous permet pas de déterminer la présence ou la composition des cellules. Néanmoins, nous y remarquons qu'İzzet Bey est l'une des deux personnes dans le premier ensemble (celui du recrutement des étudiants et des mercenaires) qui entretenaient des relations avec le deuxième ensemble dominé par les fonctionnaires.

Avant de discuter des similarités entre le modèle décrit par Ebüzziya Tevfik et la structure des *Carbonari*, il semble nécessaire d'expliquer comment nous procéderons à cette comparaison. Précisons d'abord que les *Carbonari* étaient une organisation très vaste, propagée notamment en France et en Italie, et qu'elle était issue d'un ordre franc-maçonique qui plongeait ces racines jusqu'au moyen-âge. Ces particularités des *Carbonari* rendent difficile les généralisations sur le modèle d'organisation, qui pouvait varier d'une région à l'autre<sup>101</sup>. Même si nous choisissons

<sup>98</sup> *ET*, vol. 1, p. 82.

<sup>99</sup> D'après Ebüzziya Tevfik, quand il s'était inscrit dans l'organisation, il y avait 14 cellules et il serait devenu le leader de la quinzième cellule nouvellement composée. Chaque membre disposait d'ailleurs d'un numéro dans l'organisation. Nuri Bey (le fondateur) serait le membre n° 1, lui-même aurait le n° 105 et le dernier membre porterait le n° 245 (*ET*, vol. 1, p. 84-85).

<sup>100</sup> «meclis-i ittifaqa dahil ve o meclislerin birer reisi ve müteadid vekilleri olmağla kendisi dahi birinin reisi vekaletinde bulunduğ...» (*MKB*, p. 374; cf. *BOA*, MM, vol. 10, p. 47). M. K. Bilgegil souligne le même parallélisme entre le position attribuée à İzzet Bey dans l'acte judiciaire et la structure de l'organisation telle qu'elle est décrite par Ebüzziya Tevfik, voir *MKB*, p. 360.

<sup>101</sup> Aucun ouvrage d'histoire — à l'exception des écrits du XIX<sup>e</sup> siècle qui généralisent beaucoup — n'évoque des règles précises valables pour tous les *Carbonari*. Les études plus récentes soutiennent, au contraire, qu'il n'y avait pas un système unique valable pour tous les *Carbonari* et que la structure de l'organisation — compliquée du fait des rites — n'est pas complètement éclaircie. L'organisation des ventes, les nombres des membres des ventes et des personnes ayant la responsabilité de maintenir la coordination avec les autres

seulement la période 1815-1830, la période glorieuse des *Carbonari*<sup>102</sup>, probablement la mieux connue par les membres de *Meslek*, l'ampleur de l'organisation<sup>103</sup> ne nous permet pas de faire des généralisations. Nous ne pouvons donc confirmer les ressemblances prétendues par Ebüzziya Tevfik et autres similarités probables entre *Meslek* et la «réalité plurielle» des *Carbonari*. Il faut aussi rappeler que les membres de *Meslek* n'avaient aucun lien organique avec les *Carbonari* et que les *Carbonari* n'étaient d'ailleurs plus actifs<sup>104</sup>. Autrement dit, l'influence probable des *Carbonari* sur l'organisation *Meslek* provient probablement d'informations généralement admises sur les *Carbonari* et de l'image générale des *Carbonari* à l'époque, et non de la «réalité» des *Carbonari*. Nous allons passer en revue ces informations les plus diffusées au XIX<sup>e</sup> siècle sur les *Carbonari* pour évaluer les ressemblances évoquées par Ebüzziya Tevfik dans l'organisation et les similitudes entre leurs priorités politiques.

Quand nous consultons les articles dans les encyclopédies de la période, nous y trouvons une description du modèle d'organisation des *Carbonari* qui est assez proche de celle faite par Ebüzziya Tevfik:

«Le système d'organisation, que peu de personnes ignorent aujourd'hui, était fort simple et parfaitement calculé pour dérouter les investigations de la police et rompre par fragmens [*sic*] toutes les pistes. Chaque vente composée de vingt membres, était dans une sphère à part; ses membres, séparés du reste de l'association, n'avaient commerce qu'entre eux; leur communication avec l'ensemble de ce vaste archipel des bouches volcaniques n'était établie que par l'intermédiaire de présidens [*sic*] de ventes réunis en une haute vente»<sup>105</sup>.

ventes pouvaient varier d'une région à l'autre (voir R. R. J. Rath, «The *Carbonari*: Their Origins, Initiation Rites and Aims», *The American Historical Review*, vol. 69, n° 2, 1964, p. 353-370; P.-A. Lambert, *La Charbonnerie Française 1821-1823. Du secret en politique*, Lyon, 1995 et A. B. Spitzer, *Old Hatreds and Young Hopes: The French Carbonari Against the Bourbon Restoration*, Cambridge, 1971).

<sup>102</sup> La période qui précède l'échec de la révolte à Naples en 1820 en Italie et la période de la restauration et du règne de Louis-Philippe en France (1814-1830).

<sup>103</sup> Par exemple vers 1820, d'après les estimations, l'organisation avait entre 300 000 et 642 000 membres rien qu'en Italie (R. J. Rath, «The *Carbonari*», *loc. cit.*, p. 368-369).

<sup>104</sup> Ebüzziya Tevfik évoque un lien concret entre un ancien *Carbonari* et Mehmed Bey, le leader de *Meslek*. Mais cette relation est postérieure à *Meslek*. D'après Ebüzziya Tevfik, quand Mehmed Bey serait rentré discrètement à Istanbul pour régler son compte au «traître», il aurait été aidé par un ancien *Carbonari* qu'il aurait connu par l'intermédiaire d'un ami florentin (*ET*, vol. 1, p. 249-250).

<sup>105</sup> «Carbonarisme», *Encyclopédie Nouvelle*, vol. 3, M. M. P. Leroux et J. Reynaud, Paris, 1841, p. 248. Pour de similaires descriptions dans les dictionnaires et encyclopédies en français de XIX<sup>e</sup> siècle voir *Encyclopédie du dix-neuvième siècle* : répertoire universel des sciences des lettres, vol. 6, Paris, 1844, p. 494; *Dictionnaire de la conversation et de*

Même si le système d'organisation des *Carbonari* ne pouvait être ainsi partout et pour tous, comme l'auteur de l'article le précise sur un ton rassurant, il était connu ainsi partout et de tous, y compris sans doute par Ebüzziya Tevfik... et d'après lui, par des membres fondateurs de *Meslek*.

Les lignes d'Ebüzziya Tevfik sur la réunion fondatrice font également penser que les membres fondateurs auraient cherché à imiter le langage symbolique des *Carbonari* en organisant leur réunion fondatrice dans une forêt. Comme le nom de l'organisation secrète l'indique, les *Carbonari* s'attribuaient un passé liée aux charbonniers (de bois)<sup>106</sup>. Non seulement le nom de l'organisation, mais également le langage symbolique et codé de l'organisation reprenait le vocabulaire des charbonniers. Comme nous l'avons constaté dans la citation plus haut, les cellules étaient appelées *ventes*, un terme qui est dérivé du sens suivant: «Partie de forêt dont le bois, vendu ou en instance d'être vendu, est prête à être exploitée: ensemble des arbres d'une partie de la forêt qui vient d'être abattus»<sup>107</sup>. Le mot *forêt*, tout comme celui de *vente*, avait des sens figurés dans le vocabulaire des *Carbonari*. On précise dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, publié en 1853, que dans le langage symbolique des *Carbonari* «*purger la forêt des loups* signifiait délivrer la patrie des étrangers et des despotes (...) Le lieu des assemblées s'appelait *hutte* (*baracca*); la contrée environnante, *forêt*»<sup>108</sup>. En évoquant les Bons cousins comme des groupes issus des *Carbonari*, l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle* (édition 1844) écrit la phrase suivante: «Afin d'écarter toute oreille profane, ces assemblées ont ordinairement lieu dans les bois, près d'une fontaine disposée à cet effet, et à laquelle le peuple ordinairement impose leur nom, *fontaine des bons cousins*»<sup>109</sup>. Pour les *Carbonari*, d'après l'information propagée au XIX<sup>e</sup> siècle, la forêt signifiait donc la patrie, l'espace de la liberté, l'espace en dehors du contrôle des

*la lecture*, vol. 4, Paris, 1853, p. 460 et Larousse, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 3, p. 367.

<sup>106</sup> L'origine authentique des *Carbonari* fait le sujet d'histoires légendaires qui nous renvoient au moyen-âge pour expliquer la naissance de l'organisation. En ce qui concerne les *Carbonari* italiens, nous savons qu'ils viennent de l'ordre des «Bons Cousins Charbonniers» français (voir R. J. Rath, «The *Carbonari*», *loc. cit.*, p. 355-356; P-A. Lambert, *La Charbonnerie*, *op. cit.*, p. 39-48; pour une étude sur les activités, rites et catéchisme de cette organisation dans le XIX<sup>e</sup> siècle, voir P. Merlin, *Bons cousins charbonniers*, avec la collaboration de F. Lassus, D. Vuailat, J-F. Ryon, C. Foyet, Nancrey, 2005)

<sup>107</sup> *Le Petit Larousse*, éd. 2000.

<sup>108</sup> «Carbonari», *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, vol. 4, 1853, p. 460.

<sup>109</sup> «Carbonari», *Encyclopédie du dix-neuvième siècle*, vol. 6, 1844, p. 495.

autorités et enfin le lieu de rassemblement. La scène de la réunion fondatrice de *Meslek* dans une forêt était probablement un clin d'œil «romantique» aux rites des *Carbonari*, soit de la part des membres fondateurs, soit de la part d'Ebüzziya Tevfik, l'auteur de l'unique source qui décrit cette réunion<sup>110</sup>.

Un autre point de ressemblance avec les *Carbonari* concerne la version de la Porte au sujet du changement subit de la nature de *Meslek*, d'une société de bienfaisance en une société de conspiration politique. Nous avons souligné deux points décisifs concernant ce «changement subit»: les informations issues de l'acte judiciaire démentent cette interprétation officielle produite probablement dans l'intention de dévaloriser Mustafa Fazıl Paşa, et *Meslek* fonctionnait depuis le début non seulement comme une organisation politique, mais également comme une organisation de bienfaisance, une organisation «fraternelle» — comme les membres la présentaient aux nouveaux venus.<sup>111</sup> Quand nous retrouvons ce thème de «la subite transformation» dans le rapport de l'ambassadeur de France, nous remarquons l'expression suivante: «Une sorte de franc-maçonnerie que s'était bientôt changée en société secrète politique»<sup>112</sup>. Nul besoin de rappeler que les *Carbonari* ont également été considérés comme une ramification de la franc-maçonnerie. Tous les articles encyclopédiques du XIX<sup>e</sup> siècle sur les *Carbonari* le soulignent sans exception, et certains insistent même sur le fait que leurs similitudes avec les francs-maçons les auraient sauvés de la répression en France sous l'Empire; car «(l')opinion les confondait avec les francs-maçons»<sup>113</sup>. Qu'ils se soient inspirés des *Carbonari* ou non, les membres de *Meslek* semblent avoir usé de la même stratégie pour fonctionner comme une organisation politique sans attirer l'attention des autorités.

Nous remarquons certaines autres similitudes entre les idées politiques de *Meslek* et celles des *Carbonari*. Avant d'avancer sur ces ressemblances, il faut rappeler qu'«il n'y avait jamais eu un unique programme

<sup>110</sup> Bien que nous n'arrivions pas à vérifier le lieu de la réunion fondatrice, nous pouvons toutefois confirmer en nous fondant sur les témoignages des inculpés que les réunions en plein air n'étaient pas étrangères à *Meslek*. Par exemple, comme nous l'avons constaté, plusieurs inculpés confirment que leur dernière réunion avait eu lieu à Veliefendi Sahrası.

<sup>111</sup> Voir les sous-titres «Le parcours discuté de *Meslek*» et «Un jeu dans le jeu».

<sup>112</sup> *AMAE CP*, Turquie, vol. 371, n° 100, 5/06/1867, p. 186 recto, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à M. le marquis de Moustier, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

<sup>113</sup> *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, vol. 4, 1853, p. 460.

politique *Carbonari*» et que «les *Carbonari* avaient des opinions politiques étendues, allant des opinions généralement soutenues par les libéraux modérés de début du XIX<sup>e</sup> siècle à celles des ultra-radicaux de la Révolution française»<sup>114</sup>. Présenter un si large front politique n'était possible que grâce à certaines priorités partagées, bien que vagues. Les informations générales propagées au XIX<sup>e</sup> siècle sur les *Carbonari* n'évoquaient normalement que ces caractéristiques vagues mais communes de leur pensée et de leur attitude politique. Les articles dans les encyclopédies du XIX<sup>e</sup> siècle insistent principalement sur les trois concepts déterminants de la perspective politique des *Carbonari* : la liberté, la constitution et la patrie — le patriotisme ou «l'amour de la patrie» comme on le décrit parfois. Par exemple, l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle* (éd. 1844) commence son article sur les *Carbonari* avec la phrase suivante : «Membres d'une société politique secrète qui avait pour but de renverser les gouvernements établis, et de leur substituer une constitution dont la liberté aurait la base»<sup>115</sup>. Le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* cite un manifeste affiché à Pau par les *Carbonari* et décrit ainsi «les vœux» des *Carbonari* français : «Devise des Français; Constitution nationale acceptée par le peuple français; Honneur et Patrie!»<sup>116</sup>. «Honneur et Patrie» : l'expression nous renvoie à nos réflexions sur les différents (sur)noms de *Meslek*, et rappelle son (sur)nom le plus connu : «İttifak-ı Hamiyyet» (alliance pour l'honneur de la patrie).

Pour autant que l'acte judiciaire nous permette de les saisir, les principaux objectifs et priorités politiques des *Carbonari* étaient complètement partagés par les membres de *Meslek*. Il est toutefois difficile d'interpréter ces similitudes comme une influence directe des *Carbonari* ou la conséquence de leur seule influence. Les *Carbonari* n'étaient qu'une des organisations de ce type parmi bien d'autres apparues presque partout sur le vieux continent durant la période qui suivit la Révolution française. Par exemple, au sujet du nom de «İttifak-ı Hamiyyet», M. C. Kuntay évoque une autre similitude avec une autre organisation secrète. D'après lui, ce nom se serait inspiré de *Tugendbund* (l'alliance de la vertu), une organisation secrète prussienne<sup>117</sup>. Ce n'est sans doute pas impossible, mais les objectifs principaux des *Tugendbund* se distinguaient bien peu de ceux des *Carbonari* ; du moins, c'était ainsi qu'ils étaient connus du

<sup>114</sup> R. J. Rath, «The *Carbonari*», *loc. cit.*, p. 366, 369.

<sup>115</sup> *Encyclopédie du dix-neuvième siècle*, vol. 6, 1844, p. 493.

<sup>116</sup> *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, vol. 4, 1853, p. 461.

<sup>117</sup> M. C. Kuntay, *Namık*, *op. cit.*, p. 357.

grand public. Certaines encyclopédies du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas hésité à décrire l'organisation des *Carbonari* en se servant des *Tugendbund* comme exemple : «Elle était pour le midi de l'Europe ce que le *Tugendbund* était pour le Nord»<sup>118</sup>. En outre, il n'y avait pas que les *Carbonari* et les *Tugendbund* à présenter un tel profil politique. Quelques titres de la table des matières du livre de Thomas Frost, publié en 1876, (*The Secret Societies of the European Revolution*) suffisent à démontrer combien ce genre d'organisations s'étaient répandues en Europe : «United Irishmen, The *Tugendbund*, The *Carbonari*, The associated Patriots<sup>119</sup>, The united Sclavonians, Young Italy, Young Germans, Young Poland, Young Switzerland». Dans cette abondance d'organisations secrètes patriotiques, libertaires et constitutionnalistes<sup>120</sup>, il est tout à fait probable qu'étant tous francophones, les membres fondateurs de *Meslek* se soient inspirés des *Carbonari*, l'une des plus connues des organisations de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la mieux organisée en France durant la Restauration. Il faut enfin noter que malgré la floraison des mouvements sociaux — notamment socialistes et anarchistes — en Europe à leur époque même, l'attention des membres de *Meslek* se portait toujours sur les organisations de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, nées sous l'influence politique de la Révolution française.

<sup>118</sup> *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, vol. 4, 1853, p. 459-460.

<sup>119</sup> C'est le nom de cette organisation (ou du moins sa traduction en anglais) qui correspond le mieux à «İttifak-ı Hamiyyet» (parmi tous les autres noms, y compris celui de *Tugendbund*). Je n'ai pas pu déterminer le nom original de cette organisation qui aurait été fondée, d'après T. Frost, en France en 1815 (*The Secret Societies of the European Revolution 1776-1876*, vol. 1, Londres, 1876, p. 266-280).

<sup>120</sup> La liste des organisations similaires est beaucoup plus longue. On compte uniquement en Italie au moins une dizaine d'organisations, outre les *Carbonari* (R. J. Rath, «The *Carbonari*», *loc. cit.*, p. 353, 370).

## 6. LES CONSÉQUENCES DE *MESLEK*

L'un des sous chapitres du Code pénal en application au moment de l'affaire de *Meslek* concernait uniquement les crimes contre la sûreté intérieure de l'État (*Devlet-i Aliyyenin Emniyet-i Dahiliyesini İhlal Eden Cinâyet ve Cünhalar*). On y distingue trois peines pour les membres des organisations secrètes montées contre l'État ottoman. D'après le cinquante-cinquième article, si l'organisation en question avait tenté une révolte, ses membres devaient être condamnés à la peine capitale. Selon le cinquante-huitième article — auquel se réfère l'acte judiciaire —, si l'organisation en question avait déjà mis en place les moyens nécessaires, mais pas encore tenté la révolte, les membres devaient être sanctionnés par l'exil à perpétuité. Toujours d'après le même article, si les membres de l'organisation concernée s'étaient seulement mis d'accord sur l'idée d'organiser une révolte mais ne l'avaient pas encore préparée, ils devaient être exilés un certain temps<sup>1</sup>.

La Porte accentuait consciemment l'imminence et aussi la violence de la révolte envisagée par les membres de *Meslek*, et niait intentionnellement les idées réformistes de l'organisation, probablement pour dévaloriser Mustafa Fazıl Paşa et le présenter comme un personnage dangereux. Elle avait fait entendre par la presse et par les ambassadeurs européens que l'organisation secrète découverte à Istanbul au début du mois de juin, se préparait pour une révolte qui aurait dû éclater quelques jours plus tard, le mercredi 5 juin<sup>2</sup>. Les membres de *Meslek* auraient donc dû, logiquement, avoir déjà mis en place les moyens de mener cette révolte. Si c'était le cas, d'après le Code pénal ottoman, ces membres, au moins les principaux protagonistes, devaient être sanctionnés par l'exil à perpétuité. Cependant, même les trois fondateurs de *Meslek* ne furent condamnés (par contumace) qu'à 15 ans d'exil. L'objectif de *Meslek* était bien de fomenter une révolte ayant l'objectif de changer le gouvernement

et même susceptible de déboucher sur le détrônement. Les membres avaient un plan pour organiser cette révolte et ils cherchaient à structurer leur organisation à cette fin. Toutefois, comme la décision judiciaire le confirme, les membres de l'organisation ne semblent pas avoir été réellement prêts le jour de la révolte. L'acte judiciaire précisait certes qu'ils allaient tenter une révolte le jour de rassemblement du Conseil Privé (*Meclis-i Hassın münakid olduğu bir gün*), mais aucune date précise n'y était indiquée.

Bien que la date prévue pour le jour de la révolte soit incertaine, il est indéniable que les membres de *Meslek* se préparaient pour en organiser une, quand l'organisation fut découverte par les autorités ottomanes au début du mois de juin. Les échos des arrestations occupèrent la presse ottomane et européenne pendant plusieurs semaines. On parla des protagonistes principaux, des personnages susceptibles d'être liés au complot et du projet de révolte de l'organisation. Mis à part les indices dans l'acte judiciaire et les informations et rumeurs figurant dans la presse, dans les rapports des ambassades et les récits des contemporains, rien ne nous permet de connaître le positionnement, les revendications et les motifs politiques des membres de *Meslek*. L'insuffisance des données est due d'une part à l'absence des interrogatoires dans les archives qui ne nous permettent pas d'entendre les témoignages des inculpés. D'autre part, il faut tenir compte du fait que les trois fondateurs de l'organisation (y inclus le leader) avaient échappé aux arrestations et n'avaient pas pu être interrogés. À l'exception des témoignages des inculpés, même la commission chargée des interrogatoires n'avait aucun moyen de connaître les projets de ces trois plus importants et déterminants membres de l'organisation. On ignorait, et on ignore toujours, ce qu'ils pensaient exactement faire à ce moment-là et comment ils analysaient la situation politique dans l'Empire et le rôle de leur organisation secrète.

Tout comme *Kuleli*, *Meslek* avait été démantelée avant de passer à l'action. Son effet immédiat se limita aux échos des arrestations dans les journaux et les opinions publiques ottomane et européenne. Cependant, grâce aux trois fondateurs échappés aux arrestations, *Meslek* a eu un impact considérable sur l'univers politique de l'Empire et surtout sur le développement de l'opposition. Le corps démantelé de *Meslek* joua un rôle décisif dans le processus de la formation et l'évolution de la première génération de l'opposition ottomane en exil. Il s'agissait d'une influence certes indirecte, mais peut-être plus importante que l'organisation elle-même.

<sup>1</sup> A. Akgündüz, *Mukayeseli İslam ve Osmanlı Hukuku Külliyyatı*, Diyarbakır, 1986, p. 842-843.

<sup>2</sup> *AMAE CP*, Turquie, vol. 371, n° 100, 5/06/1867, p. 188 recto, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à M. le marquis de Moustier, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères et *MKB*, p. 327; cf. *Le Nord* 25 juin 1867.

### Un épilogue: le devenir des trois fondateurs après *Meslek*

Le chemin des trois fondateurs juste après le démantèlement de *Meslek* croise celui des personnages les plus importants de la presse d'opposition. Ensemble, ils formèrent le mouvement des Jeunes Ottomans et publièrent des journaux politiques en exil en Europe puis à Istanbul. Peu d'informations sont disponibles sur la pensée politique des trois fondateurs durant la création de *Meslek*. Pour la période qui suit, nous pouvons consulter leurs écrits et leurs journaux, où ils s'expriment clairement et en détail sur diverses questions politiques nationales et internationales. Dans les pages suivantes, nous allons d'abord préciser les principaux éléments et tournants de la vie politique des anciens fondateurs de *Meslek*. Nous nous pencherons ensuite sur les écrits de Mehmed Bey et sur son journalisme militant contre le sultan ottoman, tout en suivant l'évolution de l'idée de révolte contre le sultan chez cet ancien fondateur de *Meslek*.

*Mehmed, Reşad et Nuri: les journalistes jeunes ottomans en Europe et leur retour*

L'organisation des Jeunes Ottomans formée en exil en Europe, avec le soutien financier de Mustafa Fazıl Paşa, était composée principalement de huit personnes: Namık Kemal, Ziya Bey, Ali Suavi, Agâh Efendi (de la presse d'opposition), Rifat Bey (un jeune fonctionnaire de l'ambassade ottomane à Paris), et les trois fondateurs de *Meslek*. L'outil principal de cette opposition était le journalisme. Les Jeunes Ottomans publièrent plusieurs journaux ottomans à Londres, à Paris et à Genève. Le premier était le *Muhbir* (le 31 août 1867) publié à Londres sous la direction d'Ali Suavi. Après la fermeture du *Muhbir*, Ali Suavi publia le *Ulum* (juin 1868) à Paris. Le *Hürriyet*, également publié à Londres, commença à paraître le 29 juin 1868, sous la direction de Reşad Bey. À partir du cinquième numéro, Namık Kemal signait le journal comme rédacteur en chef et à partir du soixante-troisième numéro (6 septembre 1869) la direction passa à Ziya Bey. Le *Hürriyet* — du moins ses premiers soixante-trois numéros — était l'unique journal des Jeunes Ottomans activement soutenu par la majorité des membres, notamment par Namık Kemal, Ziya Bey, Agâh Efendi et par deux fondateurs de *Meslek*, à savoir Reşad et Nuri Bey<sup>3</sup>. Quant à Mehmed Bey, il publia deux journaux, à savoir l'*İttihad* (15 mai

<sup>3</sup> Comme les articles parus dans *Hürriyet* n'étaient pas signés, nous ignorons lesquels étaient de Nuri et Reşad Bey.

1869, à Paris) et l'*İnkılâb* (à partir du 23 avril 1870, à Genève). Seul le premier numéro du journal l'*İttihad* a été retrouvé et nous ignorons si Mehmed Bey put continuer à le publier ou non<sup>4</sup>. Il s'agissait d'un journal quadrilingue (turc, arabe, grec et arménien). À l'exception de deux articles — l'un signé par Nuri Bey et l'autre par Ali Suavi —, ce premier (unique?) numéro avait été entièrement rédigé par Mehmed Bey. Un an après la publication de l'*İttihad*, Mehmed Bey lança un nouveau journal à Genève avec la collaboration de Hüseyin Vasfi Paşa.

Hüseyin Vasfi Paşa était l'un des suspects du complot contre Abdülaziz, incident connu sous le nom d'*Altuncu-Konduri* (septembre 1868). D'après les journaux, il s'agissait d'un plan de régicide organisé principalement par un sujet grec qui était également le fils de l'ex-banquier de la cour ottomane, et un commerçant russe avec la collaboration de «certains Jeunes Ottomans»<sup>5</sup>. Hüseyin Vasfi Paşa se trouvait déjà à Paris en 1867. Il y travaillait comme attaché militaire et directeur de l'École ottomane à Paris (*Mekteb-i Osmani*). C'est probablement à ce moment-là qu'il fit la connaissance des Jeunes Ottomans et de Mehmed Bey. Dans son article «Keşf-i Zamir», Mehmed Bey écrit qu'il est allé à Istanbul pour réaliser une «tentative [d'assassinat] connue de tous»; il aurait alors été dénoncé et n'aurait pu mener à bien son projet<sup>6</sup>. Selon E. Koray, il s'agissait de l'incident *Altuncu-Konduri* et c'était bien Mehmet Bey qui avait organisé cet attentat — et non Hüseyin Vasfi Paşa comme le soutient Ebüzziya Tevfik. Nous ne disposons cependant pas d'assez de preuves concernant l'implication de Mehmed Bey, ni celle de Hüseyin Vasfi Paşa dans cette affaire. Nous savons seulement qu'à son retour à Istanbul, le 22 février 1869, Hüseyin Vasfi Paşa avait été arrêté pour une raison inconnue. Il avait été relâché le 31 mars ou le 1<sup>er</sup> avril 1869<sup>7</sup>. On trouve sa trace à nouveau quand il commence à publier un journal avec Mehmed Bey, en mai 1870, à Genève.

Le journal était intitulé *İnkılâb* en ottoman et *La Révolution* en français. Mehmed Bey y défendait toujours un style d'opposition nettement plus radical et activiste que les autres Jeunes Ottomans. Le journal avait été décrit dans son sous-titre comme l'«Organe de la démocratie musul-

<sup>4</sup> Voir *MKB*, p. 106-137.

<sup>5</sup> Pour l'incident d'*Altuncu-Konduri*, voir *MKB*, p. 408-454; E. Koray, «Sultan Abdülaziz'e Karşı Girişilen Bir Suikast Olayı ve Hüseyin Vasfi Paşa», *Belleten*, vol. 51, n° 199, 1987, p. 193-204.

<sup>6</sup> Voir la note 1160

<sup>7</sup> Pour les dates, voir Ö. F. Aktün, *Namık, op. cit.*, p. 336-337.

mane». À droite du titre en ottoman se trouvait une phrase en arabe et à gauche sa traduction en français. Il s'agissait — bien que cela ne fût pas précisé — d'une citation du Coran: «Les tyrans verront bientôt par quelle révolution ils seront renversés»<sup>8</sup>. L'*İnkılâb* était encore plus radical que l'*İttihad*, le premier journal de Mehmed Bey; c'était même le plus radical jamais publié par un sujet de l'Empire. Il n'hésitait pas à menacer et même à insulter le sultan. La parution de l'*İnkılâb* signifiait également la rupture définitive de Mehmed Bey avec les Jeunes Ottomans. Le journal annonçait dans son premier numéro la fondation d'une nouvelle organisation (*Cemiyet-i Ahrar*), cette fois-ci — comme le nom du journal et la citation du Coran l'indiquent — révolutionnaire. Seul cinq numéros de l'*İnkılâb* furent publiés. Soit le journal fut fermé sous la pression de l'ambassade ottomane<sup>9</sup>, soit Mehmed Bey arrêta volontairement sa publication afin de se consacrer au combat pour la survie de la Troisième République.

La seule certitude est qu'il se trouvait avant le début du mois d'octobre à Paris, alors assiégée par l'armée prussienne, et qu'il s'était à ce moment là déjà inscrit dans les rangs de la Garde nationale de la Troisième République proclamée le 4 septembre<sup>10</sup>. D'après Ebüzziya Tevfik et M. C. Kuntay, non seulement Mehmed Bey, mais également Reşad et Nuri Bey participèrent à la défense de Paris<sup>11</sup>. Deux documents trouvés dans les archives des familles de Mehmed et de Reşad Bey par Mithat Cemal Kuntay témoignent de leur participation à la Garde nationale. Il s'agit d'une lettre rédigée par Reşad Bey se portant volontaire pour défendre la ville de Paris et surtout pour défendre la république française et d'une photo de Mehmed Bey en uniforme de la Garde nationale<sup>12</sup>. Mes dépouillements dans les archives de la garde nationale ne me permettent toutefois que de confirmer la participation de Mehmed Bey<sup>13</sup>. Cet enga-

<sup>8</sup> Le Coran, XVI (Şuara/Les poètes) / 227.

<sup>9</sup> MKB, p. 159-160.

<sup>10</sup> AP, D2R4-117, Bataillon sédentaire 4<sup>e</sup> compagnie, 163<sup>e</sup> bataillon.

<sup>11</sup> ET, vol. 2, p. 91-92.

<sup>12</sup> M. C. Kuntay, *Namık*, op. cit., p. 385, 417.

<sup>13</sup> J'ai trouvé son nom deux fois dans les registres des bataillons de la Garde Nationale, une fois dans la liste des paiements de l'indemnité journalière du 163<sup>e</sup> bataillon sédentaire de la 4<sup>e</sup> compagnie; et une deuxième fois dans la liste des soldats du 163<sup>e</sup> bataillon de guerre de la 4<sup>e</sup> compagnie, AP, D2R4-31 Bataillon de guerre 4<sup>e</sup> compagnie, 163<sup>e</sup> bataillon (tableau) et D2R4-117, Bataillon sédentaire 4<sup>e</sup> compagnie, 163<sup>e</sup> bataillon (payement de l'indemnité) voir annexes VIII et IX.

Dans les listes du 163<sup>e</sup> bataillon sédentaire, de la 4<sup>e</sup> compagnie et du 163<sup>e</sup> bataillon de guerre de la 7<sup>e</sup> compagnie, un autre nom familier attire l'attention, celui de Léon Cahun.

gement de Mehmed Bey repose peut-être sur son républicanisme, mais il ne faut pas oublier qu'au moment du siège, une grande famine régnait à Paris et s'inscrire dans le Garde nationale signifiait également obtenir de la nourriture et recevoir une solde.

Les Jeunes Ottomans en Europe n'étaient que huit (neuf si nous comptons Hüseyin Vasfi Paşa), mais comme la multiplicité des journaux le démontre, ils n'arrivaient pas à agir ensemble. Les polémiques en séries, les échanges sévères et même les accusations mutuelles n'étaient pas rares dans leurs journaux, notamment à partir de l'automne 1869<sup>14</sup>. Dans ce petit groupe d'opposants en exil, Mehmed Bey se distinguait comme un personnage à part. Reşad et Nuri Bey étaient, eux, plutôt proches de Namık Kemal. Quand les trois fondateurs de *Meslek* rentrèrent à Istanbul à la fin de l'année 1871 grâce à l'amnistie déclarée sous le grand-vizirat de Mahmud Nedim Paşa (l'oncle de Mehmed Bey), Reşad et Nuri Bey continuèrent à travailler avec Namık Kemal et ils publièrent ensemble le journal *İbret* (le 13 juin 1872) jusqu'à ce que la publication du journal soit suspendue (le 5 avril 1873)<sup>15</sup>. Nuri Bey fut alors envoyé à Saint-Jean-d'Acre (*Akka*) et Namık Kemal à Chypre.

C'est le dernier journal que les fondateurs de *Meslek* publièrent. Nuri Bey rentra d'exil grâce à une autre amnistie annoncée quelques mois avant la déclaration de la monarchie constitutionnelle (le 23 décembre 1876). Il commença alors à travailler à la chambre de traduction du conseil de la santé publique (*Meclis-i Umur-ı Sıhha*). À ce moment là,

Leur amitié d'armes peut expliquer pourquoi L. Cahun accorde dans ses articles, plus que tout autre auteur, une place importante à Mehmed Bey ainsi qu'à ses journaux dont seulement quelques numéros furent publiés, L. Cahun, «Le Monde Islamique», E. Lavissee & A. Rambaud (dir.), *l'Histoire Générale, du IV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, vol. 11, Paris, 1905, p. 526-560; L. Cahun & A. Métin, «La Turquie et l'Égypte», *idem*, vol. 12, Paris, 1904, p. 479-511.

<sup>14</sup> Pour une liste des polémiques des Jeunes Ottomans, voir H. Çelik, «Yeni Osmanlılar Cemiyeti ve Türkiye'de Parlamenter Sistem Tartışmalarının Başlaması», *Os*, vol. 7, Ankara, 1999, p. 341.

<sup>15</sup> Les articles dans l'*İbret* étaient signés jusqu'au dix-neuvième numéro du journal. À cause d'un article de Namık Kemal publié dans le dix-neuvième numéro, la publication du journal fut suspendue pendant quatre mois. Pour protéger les auteurs d'une probable poursuite judiciaire, les articles furent publiés désormais sans les noms des auteurs. Le liste des articles signés par Reşad et Nuri Bey durant les premières dix-neuf numéros de l'*İbret* peut être consulté dans la bibliographie. Pour compléter la liste des publications de Reşad et Nuri Bey, nous pouvons y ajouter les mémoires d'exil d'Akkâ (Saint-Jean-d'Acre) de Nuri Bey publié partiellement (Nuri, *Akkâ*, Istanbul, 1293-1876/1877), un petit livre de 45 pages, sur la colonisation de l'Inde que Nuri Bey a traduit du français — «Hinde dair bir risale», Nuri (trad.), 1289-1872/1873), Istanbul — et quelques poèmes écrits également par Nuri Bey (citées dans İ. M. K. İnal, *Son Asır*, op. cit. vol. 3, p. 1252-1261).

Reşad Bey avait, lui, déjà réintégré la bureaucratie ottomane et il était même devenu le gouverneur de Mersin<sup>16</sup>. Les deux avanceront dans leur carrière et Reşad Bey deviendra pacha en 1883. Leur passé rebelle était simplement effacé, occulté dans leur registre de fonctionnaire. Aucune mention n'y est faite des poursuites judiciaires qui les avaient condamnés à 15 ans d'exil et les avaient obligés à se réfugier en Europe. On y évoque seulement leur «séjour» en Europe. Or, un long «séjour» en Europe restait sans aucun doute un point positif<sup>17</sup>. L'exil de Nuri Bey à Saint-Jean-d'Acres, où il resta quatre ans, y était par contre complètement occulté<sup>18</sup>.

Quant à Mehmed Bey, il n'avait probablement pas rompu ses relations avec ses anciens camarades, mais, après son retour au pays, il ne milita plus activement dans l'opposition et ne publia plus. Le grand-vizirat de son oncle l'empêchait sans doute de participer activement à cette opposition; peut-être avait-il intégré la bureaucratie ottomane et sa position l'obligeait-elle à rester loin de la politique<sup>19</sup>. Nous ignorons en fait ce que Mehmed Bey fit après son retour à Istanbul et ce qu'il comptait à faire. Le plus radical des Jeunes Ottomans n'eut ni la chance de faire une carrière dans la bureaucratie ottomane, ni celle de former une nouvelle organisation pour tenter une révolte. Il décéda trois ans après son retour à Istanbul, en 1874, alors qu'il n'avait que 31 ans<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Voir leur registre de fonctionnaire BOA, DH. Said, 0004/122 et 0025/101.

<sup>17</sup> En 1879, la commission chargée de construire le registre des fonctionnaires avait demandé aux fonctionnaires de fournir leur autobiographie. Les expressions qui couvrent leur exil en Europe dans les registres de fonctionnaires de Reşad et Nuri Bey avaient été donc écrites probablement par eux-mêmes. Nuri Bey avait écrit «seksen üç tarihinde Avrupa azimet ve seksen dokuz tarihinde avdet edip...» et Reşad Bey avait utilisé une formulation similaire «Avrupaya azimet ve beş sene ikametle bade avdet ederek...» (BOA, DH. Said, 0004/122 et 0025/101).

<sup>18</sup> Nuri Bey avait caché cet exil dans son registre de fonctionnaire, mais il avait déjà publié une partie de ses mémoires d'exil juste après son retour, probablement en profitant de la période favorable suscitée par la déclaration de la monarchie constitutionnelle. Seul le premier volume (équivalant à seize pages) de ses mémoires a pu être retrouvé dans la bibliothèque du *Türk Tarih Kurumu* à Ankara. Nous ignorons si le reste a été publié, voir Nuri, *Akkâ*, Istanbul, 1293 (1876/7); voir également H. İnci, «Menâpirzade Nuri'nin Yarım Kalmış Sürgün Metni: Akkâ», *Tarih ve Toplum*, vol. 204, décembre 2000, p. 4-12.

<sup>19</sup> D'après Ş. Kutlu, Mehmed Bey avait été en poste à Bilecik. Cependant, Ş. Kutlu ne nous indique ni la nature de ce poste ni l'origine de cette information, et nous ne disposons d'aucune source qui le confirme, voir la postface rédigée par Ş. Kutlu dans *Ebüzziya Tevfik, Yeni Osmanlılar Tarihi*, Ş. Kutlu (éd.), Istanbul, 1973, p. 785.

<sup>20</sup> Selon İ. M. K. İnal, Mehmed Bey est mort en 1874 d'un cancer de la gorge (*Son Asır*, op. cit., vol. 2, p. 946). D'après L. Cahun, il s'est suicidé en 1877 (L. Cahun & A. Métin, «La Turquie», loc. cit., p. 485). Bien qu'il ne nous donne aucun indice sur la

### Les écrits de l'ancien chef de Meslek

Durant les chapitres précédents, à quelques exceptions près, j'ai préféré ne pas utiliser les écrits des trois fondateurs. Ces écrits risquaient de désorienter notre analyse sur le comportement politique de l'organisation secrète. En effet, tous leurs écrits sont postérieurs à l'incident de *Meslek* et leur vie avait alors radicalement changé. L'expérience de l'émigration politique en Europe influença sans doute considérablement leur pensée politique. Après avoir étudié l'organisation *Meslek* en détail, nous pouvons désormais nous pencher sur ces écrits, non pas pour expliquer ou comprendre le positionnement politique de l'organisation, mais afin de comprendre l'évolution de certains thèmes que les chapitres précédents ont dégagés. Nous allons nous concentrer sur les articles parus dans les deux journaux de Mehmed Bey — en les comparant parfois avec les articles des deux autres fondateurs (Reşad et Nuri Bey) et des principaux noms des Jeunes Ottomans, comme Namık Kemal et Ali Suavi. Ce choix ne se justifie pas seulement par la position dirigeante de Mehmed Bey dans *Meslek*, mais également et surtout par son attitude radicale et pionnière qui se reflète dans ses écrits. Rappelons aussi que ces journaux parus en Europe étaient dégagés de la censure de la Porte, contrairement à *İbret* publié à Istanbul et qu'ils étaient publiés sans le financement de Mustafa Fazıl Paşa et donc (contrairement au *Hürriyet*) sans être limités par «les lignes rouges» du pacha.

Nous avons constaté à plusieurs reprises que l'objectif principal de *Meslek* était de fonder un Conseil «national» pour les musulmans de l'Empire. Ce projet représentait probablement une première étape dans la fondation d'une monarchie constitutionnelle, comme le laissait entendre la presse de l'époque<sup>21</sup>. Quoi qu'il en soit, il indiquait une volonté de modifier le fonctionnement de la machine politique de l'État ottoman. Cette modification nécessitait avant tout, la légitimation et la légalisation de l'intervention des sujets du sultan dans le domaine du pouvoir de l'État, ainsi que la redéfinition de la place du sultan dans le

cause de la mort de Mehmed Bey, une lettre de Namık Kemal confirme la date indiquée par İ. M. K. İnal. Namık Kemal apprend la nouvelle en exil et il écrit les lignes suivantes: «Mon cœur a été si ébranlé par la mort de Mehmed, le sang m'est monté tellement à la tête que j'ai été victime d'une grave maladie oculaire: un peu plus, je devenais aveugle. Que faire?» (Ö. F. Aktün, *Namık*, op. cit., p. 453-454).

<sup>21</sup> Le journal *Le Nord* affirme par exemple que l'«on aurait voulu forcer le Sultan à signer une sorte de charte, aux termes de laquelle un Parlement aurait pu surveiller l'administration financière, et notamment à supprimer les dissipations du Sérail, cause principale de tous les maux» (MKB, p. 327; cf. *Le Nord* 25 juin 1867).

système politique. Ces deux nécessités constituent les deux thèmes qui vont nous accompagner dans l'analyse des écrits de Mehmed Bey.

*Le journalisme militant de Mehmed Bey contre le sultan*

Dans le premier numéro du journal *İttihad*, Mehmed Bey avait défini quatre causes majeures à défendre : proclamer les droits, la liberté et l'égalité de la nation (ottomane); combattre pour fonder une monarchie constitutionnelle; faire connaître les dangers auxquels doit faire face la patrie et proposer des solutions contre ces dangers; et enfin assurer la paix entre les différentes «nations» de l'Empire<sup>22</sup>. Ces priorités politiques n'étaient pas différentes de celles des autres Jeunes Ottomans et elles ne différençaient pas le journal de Mehmed Bey. Cependant, quand Mehmed Bey commença à publier l'*İnkılâb*, sa différence devint évidente. Le journal ne se distinguait toujours pas par ses priorités politiques mais par la voie qu'il défendait pour les réaliser et par son langage politique extrêmement dur et insultant, notamment vis-à-vis du sultan.

En défendant la nécessité de fonder un(e) Conseil/Assemblée national(e) dans l'Empire, les Jeunes Ottomans se référaient souvent à l'islam et à la tradition musulmane, notamment par le biais du concept de *Meşveret* (consultation). Le concept — qui se trouve dans le Coran — imposait aux souverains «le devoir de consultation» et les Jeunes Ottomans l'employaient — tout comme les Jeunes Turcs et les auteurs arabes du XIX<sup>e</sup> siècle — «d'abord pour décrire des institutions européennes représentatives, puis pour en justifier l'introduction dans les pays islamiques»<sup>23</sup>. Les journaux *Hürriyet* de Namık Kemal, *Ulum* d'Ali Suavi et *İttihad* de Mehmed Bey publièrent l'un après l'autre des articles qui portaient le même titre, à savoir «Usûl-i Meşveret» (le système de consultation)<sup>24</sup>. Cependant, le fonctionnement de ce système décrit dans ces journaux n'était pas exactement le même. Le point qui les distinguait le plus était le rôle qu'ils définissaient pour le sultan.

Ali Suavi était l'un des plus radicaux des Jeunes Ottomans. Quand il publiait le *Muhbir* à Londres, il lançait souvent des appels au peuple pour

<sup>22</sup> Reproduit dans *MKB*, p. 123-124.

<sup>23</sup> B. Lewis, «Mashwara», *EI*, vol. 6, Leyde, 1991, p. 712-714.

<sup>24</sup> «Usûl-i Meşveret», *Muhbir*, n° 27, 14/04/1868; «Usûl-i Meşveret», *İttihad*, n° 1, 14/05/1869 (reproduit dans *MKB*, p. 128-129); «Usûl-i Meşveret hakkında...», *Hürriyet*, n° 12, 14/09/1868 (la suite de l'article est paru dans les n° 13, 21/09/1868; n° 14, 29/09/1868; n° 16, 12/10/1868; n° 17, 19/10/1868; n° 18, 26/10/1868; n° 20, 9/11/1868; n° 22, 23/11/1868).

se révolter contre «les dirigeants cruels»<sup>25</sup>; il trouvait et publiait des fatwas justifiant l'assassinat de ces dirigeants, notamment du grand-vizir Ali Paşa<sup>26</sup>. Cependant, quand il s'agissait du sultan, il employait un langage attentif, peut-être même encore plus attentif que les autres Jeunes Ottomans. Les vrais «coupables» étaient, d'après lui, les bureaucrates ottomans et non pas le sultan<sup>27</sup>. Ali Suavi défendait le sultanat et plaçait le sultan à la tête du système politique où il ne devait pas tenir un rôle symbolique mais détenir un pouvoir concret. Il ne plaçait toutefois pas pour que le sultan ait un pouvoir illimité et arbitraire<sup>28</sup>.

Quant au *Hürriyet*, comme Namık Kemal allait l'avouer plus tard dans une de ses lettres à son père, le journal devait suivre une ligne précautionneuse vis-à-vis du sultan — notamment à cause du financement de Mustafa Fazıl Paşa qui voulait garder de bonnes relations avec lui<sup>29</sup>. Dans le premier article de la série parue dans le *Hürriyet* sur «le système de Consultation», Namık Kemal explique pourquoi ce système n'est pas dirigé contre l'intérêt du sultan. Il y soutient que le sultan actuel lui-même devrait œuvrer à la création de ce système puisque celui-ci ne rejetait aucune proposition avantageuse pour l'État et que la dynastie ottomane surveillait de toute façon toujours ses sujets d'une manière paternelle. Toujours d'après Namık Kemal, le sultan avait perdu tout son pouvoir face aux hauts bureaucrates et ne détenait même pas un pouvoir équivalent à celui d'un gouverneur de petit district<sup>30</sup>. Le système de consultation allait donc rendre un certain pouvoir au sultan. Le système politique proposé par Namık Kemal instituait un sénat, un conseil d'État et une assemblée populaire (*halk meclisi*), tous placés sous la supervision du sultan<sup>31</sup>.

Contrairement aux autres, Mehmed Bey ne donnait aucun rôle au sultan dans son article sur le système de consultation. Il n'en parlait même pas. Il y expliquait que ce système réaliserait «la volonté de la nation». Ali Suavi soulignait, lui, avant tout la «souveraineté de Dieu»<sup>32</sup>, et

<sup>25</sup> H. Çelik, *Ali Suavi*, *op. cit.*, p. 557.

<sup>26</sup> Voir *ibid.*, p. 561; cf. *Ulum*, n° 9, p. 552 et «Suavi Efendi Tarafından Gelen Mektub sūreti fi Ramazân sene 1286», *Hürriyet*, n° 78, 20/12/1868.

<sup>27</sup> H. Çelik, *Ali Suavi*, *op. cit.*, p. 558.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 551-3, 569-570.

<sup>29</sup> F. A. Tansel, *Namık Kemal'in Mektupları*, vol. 1, Ankara, 1967, p. 201.

<sup>30</sup> Cité dans Y. Tekin, «Osmanlı'da Demokrasi Tartışmalarının Miladı Olarak Meşrutiyet Öncesi Tartışma Platformu», *Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi*, vol. 55, n° 3, 2000, p. 163; cf. Namık Kemal «Usûl-i Meşveret Hakkında...», *Hürriyet*, n° 12, 14/09/1868).

<sup>31</sup> Ş. Mardin, *The Genesis*, *op. cit.*, p. 311.

<sup>32</sup> H. Çelik, *Ali Suavi*, *op. cit.*, p. 552-553.

Namık Kemal avait plutôt tendance à laisser le gouvernement aux mains d'un «groupe bien qualifié» qui serait surveillé et contrôlé par le sultan et par les élus<sup>33</sup>. L'insistance de Mehmed Bey sur «la volonté de la nation» était le signe distinctif de son système politique et cette priorité montrait déjà la place qu'il y prévoyait pour le sultan. Dans un autre article paru dans l'*İttihad* et intitulé «La volonté de la nation» (*İrade-i Millet*), Mehmed Bey s'explique plus clairement sur ce sujet:

«À notre époque, les pays ne sont plus définis comme les fermes des souverains. Ils sont définis comme les biens des nations. Les souverains ne sont plus appelés les dieux sur terre, mais les fonctionnaires de la nation. Et on destitue ceux qui ne remplissent pas bien leurs fonctions»<sup>34</sup>.

Les propos de Mehmed Bey étaient radicaux et son message clair, mais il n'employait pas le mot sultan. Ce mot qu'il évitait — peut-être à la demande des deux autres auteurs du journal, Ali Suavi et Nuri Bey — allait devenir l'un des mots les plus répétés de son deuxième journal et Mehmed Bey n'allait pas hésiter à l'employer dans des contextes encore plus radicaux et extrêmement audacieux. Si l'objet principal des critiques des Jeunes Ottomans était la Porte, et particulièrement Ali Paşa, grand-vizir et personnage emblématique de l'État des *Tanzimat*, celui des critiques du journal *İnkılâb* était le sultan.

Dans le premier numéro, Mehmed Bey explique pourquoi il ne participe pas aux publications des Jeunes Ottomans quand il se réfugia à Paris: «Mon objectif principal depuis toujours était de détruire le sultan maudit!» D'après Mehmed Bey, c'était l'unique solution pour obtenir les droits et la liberté du peuple<sup>35</sup>. Le journal *İnkılâb* faisait dans chaque numéro des appels aux «citoyens» pour qu'ils se préparent à combattre contre le gouvernement ottoman et contre le sultan au nom de la liberté et du bien de la patrie. Comme le nom du journal l'indique déjà et comme Mehmed Bey l'écrivit à plusieurs reprises, il voulait faire une révolution. Pour que le peuple obtienne sa liberté et pour qu'il progresse, la révolution

<sup>33</sup> Ş. Mardin, *The Genesis*, op. cit., p. 310.

<sup>34</sup> *MKB*, p. 131.

<sup>35</sup> «Ben milletin hukuk ve hürriyetini iade ettirme(ye) bizim melun Sultanın mahvına başka çare tasavvur edemediğimden ve fürûhattan bildiğim neşiyat hususundan âciz kaleminin ianesine o zamânlar ihtiyaç görülmediğinden fiilen bir inkılâb yapmak üzere "ki öteden beri olduğu gibi hâlen ve istikbâlen dahi maksadımızdır" İstanbula girub malûm olan teşebbüsü ettim yazık ki reis-i cemiyetin tam icrâ zamânında döneklîği ve Âgâh Efendinin ihbâr-ı sır etmesi o zamanki teşebbüsî muvaffakiyetsiz bıraktı. Zarar yok beklemek gaib etmek değildir.» (*MKB*, p. 200; cf. «Keşf-i Zamîr», *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870).

était indispensable et la condition principale de la révolution était la destruction du sultan<sup>36</sup>.

L'*İnkılâb* annonce dans son premier numéro la fondation de «la société des libres» (*Cemiyet-i Ahrar*), une organisation révolutionnaire composée de *fedai* prêts à se sacrifier pour obtenir du «sultanat cruel» les droits et la liberté des citoyens<sup>37</sup>. Nous ignorons qui étaient ces *fedai* et si d'ailleurs cette organisation révolutionnaire comprenait d'autres membres que Mehmed Bey et Hüseyin Vasfi Paşa. *Cemiyet-i Ahrar* existait vraisemblablement uniquement de nom. Cette pseudo-organisation était probablement le sujet de leur journalisme militant. Ils envisageaient peut-être de gagner des sympathisants par le biais du journal et de concrétiser ainsi progressivement d'abord leur organisation révolutionnaire puis la révolution. Ils ne disposaient donc pour l'instant que de leur journal. Mais ils l'avaient chargé d'une mission cruciale: désacraliser le sultan.

#### *Désacraliser le sultan par les insultes*

«Quand approche la chute d'une tyrannie, Dieu, parfois, frappe de folie le tyran. C'est pour cela que le sultan (padichah du monde) est frappé d'imbécilité» écrivait Mehmed Bey<sup>38</sup>. On avait déjà évoqué dans l'histoire de l'Empire la folie de deux sultans (Mustafa I<sup>er</sup> et İbrahim) afin de justifier leur détronement<sup>39</sup>. Mehmed Bey tentait d'une part de prouver la folie d'Abdülaziz pour justifier son détronement<sup>40</sup>, mais d'autre part, il évoquait son état mental afin de l'insulter. Il employait même le mot «imbécile» (*budala*) comme un adjectif ordinaire devant le nom du sultan: «Nous allons choisir les ministres fidèles et expérimentés. Non pas pour l'imbécile Abdülaziz qui est incapable de choisir les ministres, mais

<sup>36</sup> Voir *MKB*, p. 189; cf. *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870.

<sup>37</sup> «Bu zâlim saltanatdan hak ve hürriyetimizi almak yoluna nefsinî vakfeden fedailerden mürekkeb bir cemiyet-i ahrar teşekkül etdi» (*MKB*, p. 190; cf. Hüseyin Vasfi, «Milletle Hitab», *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870).

<sup>38</sup> *MKB*, p. 276; cf. *La révolution* (Bulletin français du journal *İnkılâb*), n° 1, 1 mai 1870. Les mêmes lignes légèrement différentes se trouvent dans la version en ottoman du journal (*MKB*, p. 187; cf. *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870).

<sup>39</sup> Voir les sous-titres «Un compte-rendu de deux règnes entre deux régicides: Mustafa I<sup>er</sup> et Murad IV» et «L'exécution d'İbrahim (1648): l'insoutenable facilité du régicide».

<sup>40</sup> «Pauvre fou! Ne sait-il pas qu'il est un instrument de despotisme dans la main des traîtres? Ignore-t-il que, selon nos constitutions, son règne n'est pas légal et que la nécessité d'une révolution est évidente», *MKB*, p. 276; cf. *La Révolution* (Bulletin français du journal *İnkılâb*), n° 1, 1 mai 1870. La version en ottoman est la suivante: «Zavallı deli hâinler elinde zulüm ve fesâd âleti olmuş. Hilâfeti sâkıt hali vâcib. Artık bir inkılâbın lüzüm-ı katişi göründü» (*MKB*, p. 187; cf. *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870).

pour nous, la nation souveraine»<sup>41</sup>. Mais qualifier le sultan d'imbécile était finalement le sacrilège le moins lourd de ce journal. Car Mehmed Bey qualifiait également Abdülaziz d'immonde (*pelid*)<sup>42</sup>, l'accusait de sodomiser les garçons et de commettre, jour et nuit, le crime de la fornication (*zina*) avec les milliers de filles musulmanes immigrés qui remplissaient son palais<sup>43</sup>. Croyait-il à ce qu'il écrivait ou s'attendait-il à ce que le lectorat y croie? Le point crucial est qu'il pouvait prononcer toutes ces insultes contre le sultan. Même si le lectorat n'y croyait guère, il y voyait tout de même le personnage public du sultan — protégé avec tant d'attention — sali et désacralisé. C'est cette désacralisation que Mehmed Bey effectuait vraisemblablement consciemment. Il voulait démontrer que «le sultan ne possède nullement une sacralité, car il est comme un fonctionnaire parvenu à cette dignité par une sorte d'acte d'allégeance (*biat*)»<sup>44</sup>.

Les critiques sévères et insultantes de Mehmed Bey n'étaient pas limitées à la Porte et au sultan. Istanbul et les Stambouliotes étaient également des sujets majeurs de désapprobation pour lui. Ces sujets permettaient vraisemblablement à Mehmed Bey d'attaquer indirectement non pas seulement Abdülaziz, mais également la personne du sultan, ses privilèges et ses privilégiés, ainsi que le contexte et l'entourage social dans lesquels se situaient le pouvoir et la sacralité du sultan. Istanbul était la ville du trône (*Pay-ı tahi*) et les Stambouliotes étaient — comme Mehmed Bey le définit — «une classe privilégiée (*mîmtaz sınıf*)», car ils habitaient dans la même ville que le sultan<sup>45</sup>. Istanbul décrit dans l'*İnkılâb* est par définition la ville de Sodome. Des milliers de filles «cirassiennes musulmanes» seraient abusées sexuellement dans les *konak* des grands bureaucrates, des gouverneurs et des ministres; les *efendi* se serviraient des jeunes esclaves domestiques mâles comme concubins; un père ne devrait pas laisser son fils une seule nuit chez un Stambouliote,

<sup>41</sup> MKB, p. 240; cf. Mehmed, «Hürriyet Gazetesine Cevab (Mabaad)», *loc. cit.*

<sup>42</sup> MKB, p. 221; cf. Mehmed, «Hürriyet Gazetesine Cevab», *loc. cit.*

<sup>43</sup> «Abdülazizin meydanda duran efâli [*efâli?*] livata etdiğini, sarâya binlerce muhacir kızları doldurup gece gündüz zina eylediğini beytül-mal-i müslimînin altında birini gasb edüb menhiyyâta sarf etdiğini umûr-ı dîn ü devleti hiyanet ve sirkatlerini bildiği melunların ellerine bıraktığını gösteriyoruz», MKB, p. 246-247; cf. Mehmed, «Hürriyet Gazetesine Cevab (Mâbad)», *loc. cit.*

<sup>44</sup> «Cemiyet-i Ahrâr şu itikadda bulunur ki pâdişahda eser-i kudsiyyet yoktur. Çünkü âdeta biatyla o mesnedde geçmiş bir memurdur» (MKB, p. 199; cf. «İttihad», *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870).

<sup>45</sup> MKB, p. 248; cf. Râtib, «Köylüler», *İnkılâb*, n° 4, 13 juin 1870.

car les Stambouliotes abuseraient également des jeunes garçons; au mois de Ramadan ou durant les jours sacrés, les Stambouliotes iraient aux mosquées non pas pour faire de la prière, mais pour voir des jeunes garçons, etc.<sup>46</sup>.

Décrire la vie des privilégiés de la ville du sultan comme extrêmement immorale et décadente servait à désacraliser le sultan, mais aussi à soutenir l'idéal politique de Mehmed Bey: la société des citoyens. Les auteurs de l'*İnkılâb* avaient — visiblement consciemment — évité d'utiliser le terme «sujet» (*tebaa*). Dans les contextes où on a l'habitude de voir le mot «sujet», l'*İnkılâb* utilise les termes suivants: «peuple» (*halk*, *âhali*), «nation» (*millet*), «Ottoman» (*Osmanlı*), «frère de la patrie» (*vatan kardeşi*), «enfant de la patrie» (*vatan evladi*), et surtout «citoyen» (*vatandaş*). L'usage du mot citoyen donnait au journal une caractéristique déterminante. Le terme n'était certes pas tout nouveau et l'*İnkılâb* n'était pas le premier journal ottoman à l'employer mais aucune publication ottomane jusqu'à lui ne l'avait si abondamment utilisé. Nous trouvons le mot citoyen dans presque chaque article publié dans l'*İnkılâb* et les auteurs utilisent souvent l'expression de «Ô citoyens» (*Ey Vatandaşlar*) afin de s'adresser au lectorat.

Comme cet abondant usage du mot «citoyen» et l'absence totale du mot «sujet» dans le vocabulaire du journal le démontrent, Mehmed Bey voulait «réveiller» la conscience de la citoyenneté dans l'esprit du peuple ottoman. Ses lignes qui insultent et humilient le sultan et les habitants de la capitale émanaient de sa volonté de dissocier (ou même de «libérer») les sujets de leur sultan afin de les «convertir» en citoyens. Le sultan et les Stambouliotes constituaient par leurs privilèges un obstacle face à l'idéal de la société des citoyens. Évoquer leurs attitudes immorales servait en même temps à prouver que leurs privilèges n'étaient pas fondés. La plupart des exemples donnés dans les articles de Mehmed Bey afin de prouver l'infériorité morale des Stambouliotes sont placés à la suite de constats précisant que les Stambouliotes sont exemptés des devoirs les plus essentiels d'un citoyen, comme le service militaire ou les impôts<sup>47</sup>. Nous retrouvons exactement le même raisonnement dans un article de Nuri Bey, paru deux ans plus tard dans l'*İbret*. Nuri Bey y soutient que

<sup>46</sup> MKB, p. 248-249, p. 214-219; cf. Emir Ayyar, «Mükâleme», *loc. cit.* et Râtib, «Köylüler», *loc. cit.*. Comme le style des articles et de certains paragraphes anecdotiques l'indiquent, Emir Ayyar et Râtib étaient fort probablement des pseudonymes de Mehmed Bey (voir MKB, p. 170, 176).

<sup>47</sup> Par exemple, voir MKB, p. 248; cf. Râtib, «Köylüler», *loc. cit.*

les privilèges des Stambouliotes au sujet des impôts et du service militaire sont la cause principale de leur dégénérescence morale. En effet, ne pas participer aux devoirs patriotiques était déjà, d'après Nuri Bey, un acte immoral<sup>48</sup>. Nuri Bey et Mehmed Bey tentaient de fonder un lien entre la morale et le devoir du citoyen<sup>49</sup>. Les devoirs patriotiques et civiques et la responsabilité envers la société, la nation (ottomane ou musulmane) et l'État constituaient dans leur pensée une base de référence pour les valeurs morales.

Le plus vertueux devrait être celui qui remplissait le plus ses devoirs civiques et patriotiques, n'avait pas de privilèges et se trouvait donc le plus bas dans la hiérarchie de la société. Mehmed Bey met ainsi face à face les paysans ottomans et les Stambouliotes privilégiés et immoraux, et projette sur ces paysans l'image du citoyen et de l'Ottoman idéal. D'après Mehmed Bey, les paysans vont aux mosquées pour faire la prière; ils aident toujours les plus pauvres; femmes et hommes travaillent ensemble dans les champs sans songer à mal; ils payent leur impôt et font leur service militaire; ils ont le sentiment de l'honneur (*ırz*) et la dignité d'être Ottoman (*Osmanlılık vakarı*), tandis que les Stambouliotes ne connaissent que la flatterie (*dalkavukluk*) et la malhonnêteté (*namussuzluk*)<sup>50</sup>.

Mehmed Bey voulait faire une révolution et les Stambouliotes ne pouvaient visiblement pas constituer la force révolutionnaire qu'il cherchait.

<sup>48</sup> «Vakıa şurasını yüreğimiz yanarak söyleriz ki yalnız İstanbulda müşahade olunan bir çok haller ileride bizi ahlaktan da mahrum kalacağız korkusuna düşürüyor. O hallerin başlıca esbabından biri vezaif-i vatanperveriye iştiraktan çekinmek kaziyesidir. Asker ve vergi vermek ve bunlar gibi umum vatan ehlinin menafisine müteallik hizmet ve teklifleri kabul ve ifada İstanbul halkı hâla müstesna duruyor. Ve bu istisnânın bekasını arzu ediyor. Lazime-i ahlaki ise bunun aksini iltizam ediyor.» (Nuri, «Ahlak», *İbret*, n° 3, 18 juin 1872). Nuri Bey s'arrêtaît là sans désigner le sultan comme étant à l'origine des privilèges des Stambouliotes. Soit il ne partageait pas les idées de Mehmed Bey, soit il ne pouvait pas l'écrire explicitement dans un journal publié à Istanbul.

<sup>49</sup> La peur de la dégénérescence à Istanbul était sans doute également la conséquence d'un réflexe conservateur face à l'occidentalisation relativement rapide des mœurs à Istanbul. Les anciens fondateurs de *Meslek* s'inquiétaient aussi, comme la plupart des hommes de lettres de la période des *Tanzimat*, d'une «sur» ou «super» occidentalisation qui pourrait altérer l'identité ottomane (sur l'inquiétude et les clichés de «super occidentalisation», voir Ş. Mardin, «Super Westernization», *loc. cit.*, p. 403-446). Les lignes suivantes, que Reşad Bey a rédigées dans l'*İbret*, en témoignent parfaitement: «Tarihlere bakılsın hiçbir milletin ahlak ve adetini terk ettikten sonra yaşadığı görülmez. (...) Bu cihetle neşriyata başladığımızdan beri şu kaideye riayet ederek Avrupanın rezaletleri de medeniyetten zan olunmamasına ve kendi sayır-i milliyemizin ve ahlak ve adetimizin dahilinde terakki edilmeye çalışılmasına arzu göstermekte idik.» (Reşad Bey, «Frenklerde bir telaş», *İbret*, n° 13, 2 juillet 1872).

<sup>50</sup> *MKB*, p. 246-250; Râtib, «Köylüler», *loc. cit.*

Ils n'étaient pas seulement immoraux, mais ils profitaient également de l'état actuel du système politique. En défendant la politique de l'*İnkılâb* dans une de ses lettres destinées à son père, Namık Kemal explique pourquoi les Stambouliotes étaient si passifs et chez qui il espérait trouver du soutien pour une opposition politique. Les avis et le langage de Namık Kemal rappellent les articles de Mehmed Bey: «Le peuple d'Istanbul qui vit de l'État ne bougera pas même si on lui met un radis dans le cul! Mais les autres, le peuple des provinces et les officiers ne sont pas pareils»<sup>51</sup>. Namık Kemal avait écrit ces lignes une semaine avant la parution du quatrième numéro de l'*İnkılâb* où Mehmed Bey allait écrire les lignes suivantes:

«Nos frères paysans,

Il faut que vous sachiez que ces terres sont à vous, car ce sont vos ancêtres qui les ont prises. L'argent est à vous, car c'est vous qui le gagnez. Le produit est à vous, parce que c'est vous qui cultivez. Un imbécile qui se dit sultan et quelques gros malins qui se disent ministres (*vükela*) sont au pouvoir, et ils vous font subir toutes sortes d'injustices. Ces traîtres font mendier le peuple (*ahâli*), démolissent le pays et font couler l'État. Vous êtes ottomans. Obéir à ce type d'immoraux n'est pas en harmonie avec votre caractère. Nos pères se révoltaient quand le sultan les oppressait et ils le détrônaient. Quand les vizirs faisaient du mal au peuple (*îbadullah*), soit ils lui coupaient la tête à *Et Meydan*, soit ils les pendaient devant leur maison (*konak*). Nous sommes les fils de ces ancêtres. Révoltons-nous aussi. Renvoyons ces immoraux. Relevons nos conditions. Vivons tranquillement/dans la paix (*rahat*)»<sup>52</sup>.

Mehmed Bey voulait prouver aux paysans qu'ils étaient dotés d'un caractère révolté, mais les exemples de révoltes qu'il donnait à ses «frères paysans» n'étaient pas des révoltes de paysans, mais celles des janissaires, des Stambouliotes! Après avoir tant insulté les Stambouliotes, Mehmed Bey trouvait la nature révolutionnaire du peuple ottoman dans les révoltes stambouliotes. Ce n'était paradoxal ou contradictoire qu'en apparence, car Mehmed Bey rêvait d'une révolution qui détrônerait le sultan et il écrivait pour la réaliser. Il évoquait d'une part la décadence et les privilèges non mérités des Stambouliotes pour désacraliser le sultan et la ville du trône et, d'autre part les révoltes stambouliotes pour montrer la légitimité de la révolte ou du détronement du sultan.

<sup>51</sup> F. A. Tansel, *Namık*, *op. cit.*, vol. I, Ankara, 1967, p. 201.

<sup>52</sup> *MKB*, p. 250; cf. Râtib, «Köylüler», *loc. cit.*

*Détruire le personnage politique du sultan*

Pour autant que les chroniques nous permettent de le saisir, ni les révoltés qui détrônèrent des sultans durant les siècles précédents ni les chroniqueurs ottomans qui justifient ces détronements n'avaient accusé le sultan de trahison. Les Jeunes Ottomans suivirent majoritairement le même raisonnement que les révoltés des siècles précédents. On évoquait certes toujours les fautes du sultan, comme ne pas avoir suffisamment respecté la charia ou avoir gaspillé le trésor et le bien public. Mais on n'accusait pas le sultan d'être responsable de ces erreurs. Il ne pouvait s'agir que de ses conseillers et de ses ministres traîtres et malintentionnés qui l'auraient trompé! Le sultan pouvait se tromper, mais pas trahir.

Comme nous l'avons constaté ci-dessus, Mehmed Bey s'attaquait consciemment, dans l'*İnkılâb*, à la sacralité du sultan en avançant des arguments sur son état mental et sa vie sexuelle. Ces arguments désacralisants relatifs au corps naturel et mortel du sultan servaient certes à affaiblir l'image publique et politique du sultan. Cependant, les lignes de Mehmed Bey qui avaient l'effet le plus destructeur du personnage politique étaient celles qui évoquaient sa trahison. Contrairement aux autres publications des Jeunes Ottomans, l'*İnkılâb* de Mehmed Bey ne reproduisait jamais le cliché du «bon sultan mal conseillé». Même dans les exemples où il accusait surtout les ministres et les fonctionnaires, l'image du sultan était loin d'être positive:

«Pauvre fou! Ne sait-il pas qu'il est un instrument de despotisme dans la main des traîtres (...) Nous le répétons ici, le Sultan est devenu imbécile; notre gouvernement est corrompu, pourri; nos gouvernants sont [*des*] traîtres à la patrie; les moins mauvais d'entre nos fonctionnaires sont [*des*] voleurs ou [*des*] courtisans; les bons sont ignorants ou stupides, et les meilleurs timides et indolents; les magistrats ne rendent pas la justice, ils ont perdu la pudeur de leur emploi, leur conscience, leur dignité et jusqu'à leur honneur; les hommes vertueux sont dispersés et se cachent; la Sublime-Porte et les autres ministères sont des écoles de corruption, d'infamie, où vont s'engouffrer et se perdre nos enfants»<sup>53</sup>.

«L'imbécile sultan trompé par ses mauvais conseillers»: c'est la meilleure alternative que l'*İnkılâb* proposait à la place du cliché du «bon sultan mal conseillé». Le journal décrivait le sultan comme cruel, irresponsable et n'hésitait pas à implicitement et explicitement à l'accuser de trahison.

<sup>53</sup> *La révolution* (Bulletin français du journal *İnkılâb*), n° 1, 1 mai 1870, reproduit dans *MKB*, p. 276. Le même paragraphe, légèrement différents, se trouve également dans la version en ottoman du journal, voir *MKB*, p. 187; cf. Mehmed, (sans titre), *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870.

«Nous connaissons nous aussi très bien la grande inimitié d'Ali Paşa contre l'État ottoman! Mais nous prétendons également qu'Abdülaziz est encore plus incapable (*dirayetsiz*) et moins bienveillant (*hayırhah*) qu'Ali Paşa. Devant la nation, il est mille fois plus responsable qu'Ali Paşa. Nous n'avons rien à voir avec leur personnalité. Que Dieu les blâme tous les deux»<sup>54</sup>.

«En se disant qu'il reste peu de temps avant que l'État ne s'écroule, le sultan remplit, avant tout le monde, ses caisses, et il en fait ensuite profiter ceux qui l'aident, c'est-à-dire les ministres»<sup>55</sup>.

«Il [Abdülaziz] ne pense jamais aux conditions dans lesquelles le peuple (*millet*) vit! Il dépense les millions qu'il a collectés du peuple en l'exploitant jusqu'à la moelle (*halkın ciğerini sökerek*) pour des débauches inimaginables»<sup>56</sup>.

«Est-ce qu'il s'agit de dévouement et d'habileté ou bien d'incapacité et de trahison»<sup>57</sup> se demande Mehmed Bey, après avoir résumé les développements politiques et avoir rappelé la responsabilité du sultan dans la mauvaise conduite de l'Empire. Mehmed Bey y emploie le mot *hiyanet* (trahison) en opposition avec le mot *hamiyyet* (dévouement) qui a une très forte connotation patriotique. Comme les citations ci-dessus le démontrent, d'après l'*İnkılâb*, Abdülaziz était l'ennemi du peuple et de l'État, et même un traître à la patrie. Qualifier le sultan de traître (ou d'ennemi du peuple, de l'État, ou de la patrie) revenait à préconiser un changement crucial de la définition de l'ordre politique dans l'Empire et des liens entre l'État, le peuple, le pays et le sultan. Dans ses écrits, notamment en qualifiant le sultan de «fonctionnaire de la nation», en soulignant la nécessité de mettre en place une «souveraineté de la nation» et en bannissant le mot «sujet» de son vocabulaire, Mehmed Bey indique les contours d'une nouvelle définition de l'ordre politique. D'après ce schéma politique, l'État ne devait plus être au service de la souveraineté du sultan, mais de celle du peuple et de la nation ottomane, et le peuple ne devait plus être considéré comme un ensemble de sujets du sultan, mais comme des citoyens. Mehmed Bey menait ainsi son lectorat vers l'idée suivante: l'existence

<sup>54</sup> *MKB*, p. 225; cf. Mehmed, «Hürriyet Gazetesine Cevab», *loc. cit.*

<sup>55</sup> *MKB*, p. 194; cf. Hüseyin Vasfi, «Milletle Hitab», *loc. cit.*. Mehmed Bey défend également ces lignes de Hüseyin Vasfi face à *Hürriyet* de Ziya Bey: «Evet Pâdişâh kaplarını dolduruyor. Vükelaya parmak yaladıyor (...) Ali Paşanın devletden makbuzâtını iki yüz bin kışeye iblâğ etmişdir ki yigirmi senelik vükelaîhk mahsûlüdür. Halbuki Abdülaziz bir yılda bunun birkaç mislini aliyor.» (*MKB*, p. 235; cf. Mehmed, «Hürriyet Gazetesine Cevab», *loc. cit.*).

<sup>56</sup> *MKB*, p. 220-221; cf. Mehmed, «Hürriyet Gazetesine Cevab», *loc. cit.*

<sup>57</sup> *MKB*, p. 240; cf. Mehmed, «Hürriyet Gazetesine Cevab (Mabaad)», *loc. cit.*

des citoyens (et de «la nation» ottomane) n'était nullement liée au sultan, et le peuple (en tant qu'ensemble de citoyens) devait en principe avoir une autorité légitime sur la personne du sultan.

Le 3 décembre 1792, presque quatre-vingts ans avant la parution de l'*İnkılâb*, Robespierre avait prononcé à la Convention un discours sur le procès de Louis XVI et avait utilisé une formule qui allait devenir célèbre: «Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive». La pensée politique de Mehmed Bey portait des traces visibles et déterminantes de la révolution de 1789. Son insistance sur la nécessité de détruire le sultan n'était sans doute pas sans lien avec l'exemple de la Révolution française. Mehmed Bey consacrait la plupart de ses écrits dans l'*İttihad* puis dans l'*İnkılâb* à expliquer les fautes, les crimes d'Abdülaziz et sa responsabilité dans les conditions dégradantes du peuple et de l'État ottoman. Il arrivait souvent à la conclusion suivante: le détronement (*hal*) et même la destruction (*mahv*) du sultan était nécessaire. Comme dans un procès public, Mehmed Bey jugeait le sultan et décidait en quelque sorte de sa peine. Comme l'explique M. Walzer dans le contexte du procès de Louis XVI, un procès public qui accusait le roi de trahison et décidait d'une exécution publique servait à rompre «les liens avec les mythes de l'Ancien Régime» et à changer la nature de la monarchie<sup>58</sup>. Nous ignorons l'importance du lectorat de l'*İnkılâb*, le nombre d'exemplaires parus par numéro et le nombre d'exemplaires acheminés sur le territoire ottoman. Il est certain que ce petit journal — dont, rappelons-le, seuls cinq numéros furent publiés — ne peut avoir eu une influence considérable sur l'opinion publique ottomane. L'*İnkılâb* était sans aucun doute très loin d'être comparable avec le tribunal qui jugea et condamna à mort Louis XVI. Néanmoins, le journal mettait en circulation dans l'Empire un discours politique très opposé au sultan, le plus radical des discours jamais produits. Rappelons qu'onze ans avant la parution de l'*İnkılâb*, l'administration ottomane n'osait même pas juxtaposer dans les interrogatoires de *Kuleli* les mots «sultan» et «assassinat» sans les censurer. L'*İnkılâb* de Mehmed Bey publiait les insultes les plus lourdes sur le sultan et sur la ville de son trône. Plus grave encore, il accusait publiquement le sultan de trahison. Mehmed Bey, l'ancien chef de *Meslek*, n'aspirait peut-être pas à réaliser une exécution, mais un détronement ou un régicide justifié et public, et à changer ainsi radicalement la place du sultan ottoman dans l'organisation symbolique et concrète du pouvoir politique.

<sup>58</sup> M. Walzer, *Regicide and Revolution: Speeches at the Trial of Louis XVI*, New York, 1992, p. 1-7 et 35-46.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous avons commencé par un survol de l'histoire des régicides et de détronements dans l'Empire ottoman depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle afin de mieux connaître la base du terrain historique et d'en construire une structure conceptuelle. Ensuite, nous avons étudié en détail les incidents *Kuleli* et *Meslek*, les deux premières tentatives de révolte susceptibles de déboucher sur un détronement, voire un régicide après l'abolition du corps des janissaires. Dans chacune des trois parties, nous avons procédé en nous interrogeant sur les liens probables de ces incidents avec les développements majeurs de l'histoire sociale et politique et notamment avec l'organisation du pouvoir et de l'espace politique ottoman. Nous avons tenté d'être particulièrement attentifs aux significations de ces incidents du point de vue de l'évolution de la légitimité et de la sacralité du sultan, ainsi qu'aux changements de la place des sujets dans le système politique. Dans cette conclusion générale, nous allons synthétiser les apports majeurs des trois parties du livre aux problématiques que nous venons d'évoquer. Pour ce faire, nous allons déterminer les dissimilitudes et similitudes entre ces deux conjurations, du point de vue des profils professionnels et socioculturels de leurs membres, de leurs discours politiques, de leur structure et fonctionnement interne, de leurs priorités et de leurs stratégies de révolte. Tout en nous interrogeant sur les raisons et les significations sociopolitiques de ces points communs et différences, nous allons également inclure les anciennes révoltes stambouliotes dans notre analyse, afin de distinguer les continuités et les ruptures dans les modes de fonctionnement des détronements et régicides de la longue histoire de l'Empire.

### Les dissimilitudes

Nous avons observé durant la deuxième et la troisième partie du livre que la conjuration de *Kuleli* et de l'organisation *Meslek* présentent autant de différences que de points communs. Nous évoquerons ici quatre divergences. Le premier concerne les profils professionnels de leurs membres. Nous constatons une forte présence des militaires dans *Kuleli*, tandis que

cette profession est presque absente dans *Meslek* où les membres fonctionnaires dominent. La deuxième différence porte sur leur structure et leur fonctionnement interne. Par rapport à *Kuleli* qui présente des points de ressemblances avec une confrérie, *Meslek* a une structure plus complexe, et un fonctionnement plus bureaucraté. La troisième divergence concerne les sujets prioritaires mis en avant dans les deux conjurations, sujets visiblement déterminés par les sensibilités de l'opinion publique musulmane ottomane de l'époque. Le quatrième point de dissemblance est la stratégie de révolte. Les conjurés de *Kuleli* avaient un plan inédit dans l'histoire de l'Empire tandis que les membres de *Meslek* voulaient vraisemblablement suivre la stratégie des anciennes révoltes ayant renversé le sultan.

#### *Militaires dans Kuleli, fonctionnaires dans Meslek*

Quarante-et-un inculpés figurent dans l'acte judiciaire de l'incident de *Kuleli*. Parmi ces inculpés se trouvent dix-neuf militaires de profession. Autrement dit, selon les données fournies par l'acte judiciaire, les militaires constituent la profession la mieux représentée dans la conjuration. L'une des raisons de cette forte présence des militaires était sans doute la réorganisation de l'armée ottomane. Restructurée après l'abolition des janissaires en s'appuyant notamment sur le système du service militaire, l'armée est vraisemblablement devenue l'un des lieux principaux où les prémices d'une conscience civique et patriotique sont apparus. Les conséquences de la structure de la nouvelle armée et de l'éducation des militaires sur le développement des mouvements politiques opposants deviennent de plus en plus visibles vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, culminant avec la révolution jeune-turque de 1908<sup>1</sup>. Mettre en relation les caractéristiques de la nouvelle armée et la forte représentation des militaires dans la conjuration de *Kuleli* permet d'inscrire celle-ci dans un processus conduisant aux mouvements patriotiques d'opposition du tournant du siècle.

Cependant, sans nier l'influence de la nouvelle forme de l'armée et de la formation militaire sur la composition de la conjuration de *Kuleli*, il faut rester prudent. D'une part, il faut souligner que notre connaissance de l'éducation et de la place du discours patriotique et civique dans l'ar-

<sup>1</sup> Il faut prendre aussi en compte l'effet de la propagande des Jeunes Turcs qui visent à propager leur cause d'abord parmi les jeunes militaires, voir Ş. Hanioglu, *Preparation for a Revolution, The Young Turks, 1902-1908*, New York, Oxford University Press, 2001, p. 219-221.

mée durant les années 1850 est extrêmement limitée. D'autre part, l'armée n'est sans aucun doute pas l'unique lieu où se développe cet état d'esprit, et les conjurés militaires dont les propos révèlent des traces de cette conscience politique et patriotique ont d'autres relations susceptibles d'avoir contribué au développement de celle-ci. Nous devons rappeler ici leur amitié avec certains quarante-huitards hongrois travaillant au service de l'armée ottomane et leur appartenance à la confrérie *Nakşibendi-Halidi*. Enfin, si nous considérons la réorganisation de l'armée ottomane comme un facteur suffisant pour expliquer l'adhésion des militaires à une conjuration porteuse d'un discours patriotique, comment expliquer alors l'absence presque absolue des militaires parmi les inculpés de l'organisation *Meslek*, mis à part un commandant (*binbaşı*) en retraite? *Meslek* était dominée par les fonctionnaires, profession qui est presque absente dans *Kuleli*. Comme nous avons montré dans les chapitres consacrés à la formation des conjurations et au processus de recrutement des adhérents, de multiples facteurs étaient à l'origine de celle-ci. Nous allons revenir ultérieurement sur les raisons probables de la forte représentation des fonctionnaires dans *Meslek*. En ce qui concerne *Kuleli*, nous remarquons que la grande majorité de ces facteurs se concentrent autour du thème de la guerre de Crimée.

*Kuleli* était une conjuration née dans les années suivant la guerre de Crimée. Cette guerre qui a marqué directement et profondément la vie de la grande majorité des conjurés de *Kuleli* était également la source de la plupart des mécontentements de l'opinion musulmane à la fin des années 1850. La plupart des conjurés participèrent à la guerre, en tant que militaires de profession de soldats recrutés par l'armée, de bachi-bouzouks volontaires, ou encore de Circassiens issus de l'immigration durant la guerre. La grande majorité se rencontra pour la première fois durant la guerre. Cette amitié d'arme constitue le principal réseau relationnel sur lequel s'appuie la conjuration. Ceci indique clairement la raison matérielle de la forte présence des militaires et aussi la présence des immigrés circassiens dans la conjuration. Elle explique peut-être aussi partiellement l'absence des militaires dans *Meslek*, qui apparaît du moins dix ans après la dernière guerre.

Comme nous l'avons souligné, *Meslek* était dominée par les fonctionnaires. Il s'agissait d'une organisation fondée par trois fonctionnaires de chambres de traduction. Tout comme l'armée, la bureaucratie civile ottomane figurait aussi parmi les institutions les plus influencées par les réformes et par la nouvelle mentalité gouvernementale. Durant les *Tan-*

*zimat*, nous constatons la montée remarquable d'un nouveau profil de fonctionnaires, s'intéressant vivement aux sujets intellectuels et à la politique, considérée non seulement comme un aspect nécessaire de leur profession mais aussi, voire plutôt, comme une responsabilité, un droit et un devoir civique. Nous pouvons les qualifier de «fonctionnaires éclairés». La Porte envoyait des fonctionnaires ottomans dans les capitales européennes pour qu'ils y développent leur connaissance de la culture et de la politique «européenne» et certains bureaux étaient même devenus des «écoles» pour ce nouveau type de fonctionnaires. Les chambres de traduction en étaient l'exemple le plus frappant. Non seulement les fondateurs de *Meslek*, mais aussi plusieurs personnages parmi les plus importants de la bureaucratie des *Tanzimat* (à commencer par Ali et Fuad Pachas) et de l'opposition de la presse (Namik Kemal, Ziya Bey etc.) avaient travaillé, ou même été formés dans ces chambres.

Quant à la conjuration de *Kuleli* où les membres de la bureaucratie civile ottomane sont presque complètement absents, nous constatons également un effet du nouveau profil des fonctionnaires. Arif Bey (n° 4) qui est extrêmement actif et occupe une position cruciale dans la conjuration est le conjuré chez lequel cette influence est la plus visible. Il s'agit d'un scribe de Tophane qui était — ou du moins aspirait fortement à être — un «fonctionnaire éclairé». Il fréquentait les réunions hebdomadaires des «Ottomans travaillant au service de l'État et ayant vécu en Europe», où ils parlaient de la politique, de l'Europe et aussi de ce qu'il fallait faire pour sauver l'Empire. D'après les protocoles des interrogatoires, Arif Bey avait écrit deux livres, dont un constitué vraisemblablement des projets de réformes (ou des lois) à appliquer après avoir réussi la révolte. Selon Arif Bey, le deuxième livre était composé des notes prises des conversations dans les réunions hebdomadaires évoquées ci-dessus. Quel que soit le contenu du livre, il est évident que, grâce à Arif Bey, les idées discutées dans le milieu des «fonctionnaires éclairés» se transmettaient à la conjuration de *Kuleli*.

Bien que nous trouvions une certaine influence des fonctionnaires issus de leurs nouvelles caractéristiques socioculturelles dans ces deux affaires, elle est visiblement incomparablement plus forte dans le cas de *Meslek* que celui de *Kuleli*. Comment expliquer cette différence? Soulignons d'abord à nouveau que plusieurs facteurs, à commencer par le réseau relationnel des principaux protagonistes, jouent sur la composition des conjurations. Il peut être risqué d'établir des liens directs entre la composition socioprofessionnelle des membres et l'histoire sociale et

politique de l'Empire. Cependant, nous pouvons affirmer que cette grande différence concernant la proportion de la participation des fonctionnaires à la conjuration de *Kuleli* et à l'organisation *Meslek* est profondément liée au développement de la presse d'opposition ottomane dans les années 1860. Les bureaux des journaux (et aussi des revues) fonctionnaient comme des salons d'intellectuels, que fréquentaient majoritairement les fonctionnaires. Les journaux publiés par les fonctionnaires étaient des outils qui leur permettaient de propager leurs idées et idéaux politiques, d'informer, voire de former l'opinion publique ottomane et d'influencer ainsi le pouvoir politique. Autrement dit, les jeunes fondateurs de *Meslek* n'étaient pas les seuls fonctionnaires qui suivaient de près les développements politiques, cherchaient de solutions aux problèmes de l'Empire et tentaient de trouver des moyens d'intervenir dans le pouvoir politique afin de faire appliquer leurs idées et idéaux. Le moyen envisagé par les fondateurs de *Meslek* était seulement plus radical que celui des autres. Leur projet de révolte peut donc être relié à la montée générale de l'activisme politique des fonctionnaires dans les années 1860. Comme les cas du mouvement des Jeunes Ottomans (où nous retrouvons d'ailleurs les trois fondateurs de *Meslek*) et du détronement d'Abdülaziz (en 1876) le démontrent, les fonctionnaires de la Porte continuent à chercher à influencer, voire à déterminer le pouvoir politique de l'Empire dans les années et décennies qui suivent l'organisation *Meslek*.

#### *Les structures et fonctionnements internes*

Les profils sociaux et professionnels des membres se trouvent aussi parmi les facteurs qui influencent le plus la structure et le fonctionnement interne de ces conjurations. Les deux conjurations sont presque totalement différentes sur ces points. En ce qui concerne la conjuration de *Kuleli*, sa structure extrêmement centralisée autour d'un cheikh, la forte présence des conjurés *Nakşibendi-Halidi*, la cérémonie et le serment de l'adhésion qui portent de fortes références religieuses, les rituels comme les baise-mains donnés à Cheikh Ahmed par les conjurés et le vocabulaire employé notamment par le cheikh lorsqu'il recruta des *fedai* nous rappellent plutôt une confrérie. Nul besoin de préciser que *Kuleli* n'était pas une confrérie, mais une conjuration politique. Cependant, la forme d'organisation que le fondateur connaissait le mieux semble avoir pré-déterminé la structure et le fonctionnement interne de la conjuration.

Quant à *Meslek*, d'après Ebüzziya Tevfik, les fondateurs structurèrent leur organisation en modifiant le modèle des *Carbonari* selon leurs

propres besoins et moyens<sup>2</sup>. Nous constatons que la structure de *Meslek* présente certaines ressemblances avec les informations les plus diffusées au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sur les *Carbonari*, mais non pas avec la «réalité plurielle», d'ailleurs très mal connue, de cette vaste nébuleuse. Le schéma de relations et certaines déclarations des inculpés cités dans l'acte judiciaire démontrent la présence de sous-sections, voire de cellules dans *Meslek*. Chacune des cellules a vraisemblablement un leader et une fonction à part. À la différence de *Kuleli* où personne n'a, en principe, le droit de dévoiler l'objectif de la conjuration à un conjuré potentiel en l'absence de Cheikh Ahmed, et où les membres dans la catégorie de *fedai* ne savent très peu de choses sur les plans de la conjuration, dans *Meslek*, les nouveaux venus reçoivent un texte appelé *mesleknâme*. Nous ignorons certes le contenu du texte, mais d'après les témoignages, il s'agit vraisemblablement des informations concernant les principes et peut-être même les objectifs de l'organisation.

*Meslek* semble donc avoir un fonctionnement non seulement plus complexe, mais aussi plus bureaucraté que celui de *Kuleli*. L'organisation *Meslek* se servait également de l'espace politique légal, notamment avec son activité de collecte de dons. *Meslek* était visiblement plus ouverte aux nouveaux venus que les membres ne connaissaient pas de près, tandis que *Kuleli* se propageait entièrement sur des liens forts. En ce qui concerne *Kuleli*, il s'agissait d'une conjuration composée d'amis — et d'amis d'amis —, de collègues et de parents. La bureaucraté du fonctionnement de *Meslek* semble être liée en partie à sa stratégie de développement plus ouverte, qui nécessitait sans doute un fonctionnement plus formel et plus institutionnalisé. Cependant, elle n'était pas sans lien avec la profession de la plupart des membres. Les employés de la Porte construisirent vraisemblablement leur organisation en s'inspirant non seulement des *Carbonari*, mais aussi de leur culture bureaucraté.

#### *Priorités et projets de révoltes*

Comme nous allons le détailler en évoquant les similitudes, les sensibilités politiques prioritaires de deux conjurations se trouvent sur le même axe, déterminé vraisemblablement par l'appartenance religieuse homogène des membres, mais, les sujets qui les occupent le plus ne sont pas les mêmes. Quant à leurs projets de révoltes, *Kuleli* et *Meslek* ne se ressemblent guère sur ce point. Nous évoquerons deux principales raisons

<sup>2</sup> *ET*, vol. 1, p. 82.

structurelles à l'origine de ces différences: l'effet des mécontentements majeurs politiques de l'opinion publique musulmane de leur temps sur les conjurations et les possibilités concrètes de l'espace politique ottoman où coexistent visiblement les anciennes méthodes et les nouvelles opportunités de révolte.

Nous avons constaté l'importance cruciale de la guerre de Crimée sur la composition de la conjuration de *Kuleli*. Quand nous observons le discours politique et les sujets les plus évoqués par les conjurés, nous remarquons aussi la place particulière de cette guerre et ses conséquences directes et indirectes. La guerre de Crimée constitue la principale raison politique de la conjuration. Son leader indique, dans son interrogatoire, la haine qu'il a ressentie quand il a entendu le contenu du firman impérial de 1856 et qui serait à l'origine de son projet d'agir contre l'autorité établie. Cheikh Ahmed n'était pas le seul. Rappelons ainsi comment Ahmed Cevdet Paşa décrit la réaction de l'opinion publique musulmane: «à cause du firman, la nation musulmane était froissée et elle s'opposait aux ministres et les désapprouvait»<sup>3</sup>. La guerre eut de multiples effets sur l'État et la société ottomane. Tout d'abord, comme le firman de 1856, octroyé à la fin de la guerre en témoigne, elle constitua un tournant pour l'Empire. Elle eut aussi d'autres effets directs, tels les dépenses extraordinaires que la guerre nécessita — qui ébranlèrent encore davantage l'économie ottomane — ou la massive immigration circassienne qui influença profondément la vie sociale. Quant aux effets indirects, nous pouvons mentionner le développement de la presse et de la poste ottomane durant la guerre, qui contribua au renforcement de l'opinion publique ottomane.

La guerre de Crimée avait accru le mécontentement à l'égard du gouvernement, voire du sultan, et l'inquiétude sur l'avenir du peuple musulman dans l'Empire. En 1859, les effets de la guerre étaient loin d'avoir disparu. La réorganisation du statut des communautés religieuses, prévue par le firman impérial, prenait du temps; la crise économique s'approfondissait; la situation des immigrés circassiens n'était pas réglée. Tous ces problèmes sont cités par les inculpés, non seulement pour justifier leur conjuration vis-à-vis des membres potentiels ou vis-à-vis de la commission qui les interroge, mais aussi comme des faits qui font partie de leur propre vie. Il s'agissait d'abord de leur propre expérience et de leur propre mécontentement. Ainsi, les conjurés militaires ne recevaient plus

<sup>3</sup> Ahmed Cevdet, *Tezâkir*, op. cit., vol. 1-12, p. 68-69.

leur indemnité régulièrement et certains conjurés circassiens cherchaient toujours à régulariser leur nouvelle vie. Vu leurs origine, leur passé, leur profession et leur expérience de la guerre de Crimée, les conjurés de *Kuleli* se trouvaient parmi les premiers influencés profondément par ces développements. Autrement dit, la conjuration elle-même était une des conséquences les plus radicales des mécontentements accumulés par la population musulmane durant les années qui suivent la guerre de Crimée.

Le fait que les mécontentements majeurs des protagonistes recourent ceux de la population musulmane ne doit pas masquer les efforts et la capacité des principaux membres à produire des discours et analyses politiques. Il s'agit d'une conjuration qui cherche à recruter de nouveaux adhérents pour peupler davantage ses rangs, à développer des arguments, à trouver des moyens pour rendre légitime son projet de révolte. La religion — avec sa place depuis toujours particulière dans le système politique et dans le discours officiel de l'Empire et les sensibilités de l'opinion publique musulmane — et l'opinion publique qui tient un rôle de plus en plus important, notamment grâce à la nouvelle stratégie gouvernementale, étaient les deux principaux éléments légitimateurs de leur discours opposant et de leur projet de révolte. Leur plan de révolte et de régicide, qui présente plusieurs parallèles avec la nouvelle stratégie gouvernementale et en particulier avec la nouvelle politique légitimatrice du souverain ottoman, démontre combien les protagonistes de *Kuleli* étaient conscients des nouvelles règles de la politique et de la force qu'elles attribuent à l'opinion publique.

Durant les *Tanzimat*, l'État s'efforçait de plus en plus de contrôler, voire de conquérir la sphère et l'opinion publique ottomane: l'administration centrale voulait savoir et contrôler la parole qui circulait dans la sphère publique et le sultan tentait d'incarner le pouvoir avec des méthodes différentes que celles de ses ancêtres. Comme ses portraits accrochés dans les bâtiments officiels, ses apparitions et cérémonies publiques de plus en plus fréquentes le démontrent, le sultan ottoman découvre durant cette période l'utilité politique de sa visibilité publique. Quant aux protagonistes de *Kuleli*, contrairement aux exemples précédents de régicides dans l'histoire de l'Empire, ils voulaient attaquer le sultan en public, durant une cérémonie. Il s'agissait d'un choix conscient. D'après Hüseyin Daim Paşa, le public (*cumhur*) était même un élément indispensable de la scène du régicide. Ce plan visait à transformer la scène, à faire d'une cérémonie officielle un régicide; il s'agissait de profiter de la présence du public réuni pour admirer les symboles du pouvoir

du sultan, afin d'en faire le témoin de la scène de démolition de la sacralité du souverain.

À l'exception du détronement de Mustafa IV, toutes les révoltes ayant renversé le sultan avaient éclaté en premier lieu contre un haut dignitaire proche du sultan. Autant que les chroniques nous permettent de le savoir, les révoltés ne déclaraient jamais leur intention de détroner le sultan au début de la révolte. Le détronement arrivait après la déposition et l'exécution du haut dignitaire ciblé par les révoltés et après la satisfaction de leurs revendications. La justification de détronement était en général le soi-disant retard du sultan dans la réalisation des premières revendications. Parfois, les révoltés accusaient le sultan de livrer un autre corps que celui du haut dignitaire visé. Nous ignorons si ces révoltés planifiaient, depuis le début, de renverser le sultan, mais après l'exécution du haut dignitaire le plus proche du sultan, la voie d'un détronement était apparemment ouverte. Le processus de déposition était en quelque sorte celui d'un démantèlement de la structure du pouvoir du sultan. On excluait d'abord du jeu son principal allié (qui était également un des plus puissants hauts dignitaires de la période), on obtenait l'accord des élites des groupes privilégiés et on laissait ainsi le sultan sans aucun appui. Les conjurés de *Kuleli*, en revanche, voulaient avant tout détroner, voire assassiner le sultan. D'après leur plan, le régicide était même l'acte déclencheur de la révolte. Puisque le sultan voulait régner de plus en plus sans la médiation des privilégiés, et que son pouvoir se fondait de plus en plus directement sur les sujets, un régicide public devenait théoriquement une nouvelle voie efficace. Les conjurés de *Kuleli* pouvaient ainsi estimer qu'ils n'étaient plus obligés de suivre les étapes «traditionnelles». S'ils n'avaient pas été arrêtés et s'ils avaient pu exécuter leur plan comme prévu, Abdülmeçid aurait été le premier sultan assassiné avant la fin de son règne, en public et sur la volonté de sujets ordinaires.

Le plan de révolte et de régicide de *Kuleli* était fondé sur des stratégies, moyens et outils politiques similaires à ceux de la nouvelle mentalité gouvernementale de l'État des *Tanzimat*. Cependant, cela ne signifie pas — comme c'est le cas pour l'État des *Tanzimat* — la disparition absolue des stratégies «traditionnelles». D'après le plan de révolte de *Meslek*, les membres, les étudiants des madrasas, les mercenaires et les fidèles de la mosquée de Sainte-Sophie devaient marcher tous ensemble jusqu'à la Sublime Porte. Ils allaient disperser le *Meclis-i Hass* et assassiner certains bureaucrates et ministres, notamment les plus importants, Ali Paşa et Fuad Paşa. Ensuite, les oulémas membres de l'organisation

devaient soumettre au sultan une supplique présentant leurs demandes. Et si le sultan refusait leurs demandes? Cette scène de présentation d'une supplique n'était vraisemblablement pas si innocente que l'acte judiciaire la présente, et elle pouvait servir à justifier davantage le détronement du sultan. *Meslek* suivait ainsi, d'une certaine manière, une méthode qui ressemble plus à celle des anciennes révoltes stambouliotes qu'à celle de *Kuleli*. Ses membres voulaient certes brûler certaines étapes, comme la déposition des hauts dignitaires ciblés avant de les assassiner. Mais, tout comme dans les anciennes révoltes, ils voulaient vraisemblablement laisser le sultan sans aucun appui et ouvrir ainsi la voie à un détronement, sans avoir exprimé une quelconque intention de détroner le sultan au début de la révolte.

La différence entre les stratégies de révoltes de *Kuleli* et de *Meslek* ne semble pas être liée aux changements des conditions politiques entre 1859 et 1867. Dans les protocoles des interrogatoires des inculpés de *Kuleli*, nous trouvons aussi des bribes de plans qui nous rappellent la stratégie de *Meslek*. Quant à *Meslek*, nous pouvons affirmer que rien n'empêche les membres de l'organisation d'imaginer une stratégie de révolte et de régicide similaire à celle de *Kuleli*. D'une part, tout comme l'incident connu sous le nom d'*Altuncu-Konduri* (septembre 1868) le démontre, le régicide pouvait être aussi prioritaire pour d'autres opposants dans ces mêmes années. D'autre part, comme le détronement d'Abdülaziz en 1876, le premier de la période «post-janissaire» le prouve, «l'ancienne méthode» n'était pas du tout caduque<sup>4</sup>. Le plan de régicide de *Kuleli* ne peut donc pas être considéré comme un signe de la disparition subite des anciennes méthodes d'intervention sur le pouvoir politique. Celles-ci subsistaient et continuaient d'être utiles et efficaces. Cependant, *Kuleli* est un exemple qui démontre l'apparition de nouveaux

<sup>4</sup> En 1876, au début du mois de mai, une série de contestations populaires menées par les étudiants des madrasas et provoquées par une alliance entre certains grands pachas (notamment les pachas Mittercim Mehmed Rüşdi, Midhat et Hüseyin Avni) obligea le sultan à destituer le grand-vizir et le cheikh-ul islam. Mehmed Rüşdi Pacha obtint ainsi le poste de grand-vizir. Dans le nouveau cabinet, Hüseyin Avni Paşa fut nommé ministre de la Guerre et Midhat Paşa devint ministre sans portefeuille. Sous la pression des pachas, le nouveau cheikh-ul islam (Hasan Hayrullah Efendi) donna la fatwa permettant de détroner le sultan, et avant la fin du mois, le sultan fut destitué. Quelques jours plus tard, le sultan destitué trouva la mort, par suicide d'après les registres officiels, mais par assassinat selon la rumeur (Abdurrahman Şeref, «Sultân Abdülaziz'in Vefatı İntihar mı Katl mi?», *Türk Tarih Encümeni Mecmuası*, n° 6(83), 1926, p. 321-325; İ. H. Uzunçarşılı, «Sultân Abdülaziz Vak'asına Dair Vak'antüvis Lütüfi Efendi'nin Bir Risalesi», *Bellefen*. vol. 8. n° 28, 1943, p. 349-373).

moyens et méthodes d'action dans l'espace politique ottoman, liés notamment à la transformation de l'opinion publique en un acteur politique et au processus de développement de la «proto-citoyenneté» ottomane. Ces nouveaux moyens pouvaient théoriquement être utilisés aussi par les sujets ordinaires, pour défaire et refaire le sultan. Quant aux membres de *Meslek*, leur stratégie ne signifiait pas un retour au passé, elle était aussi actuelle que celle des conjurés de *Kuleli*. Les membres de *Meslek* étaient attentifs aux nouveaux moyens et méthodes politiques. Nous y retrouvons leur effet déterminant, notamment dans la similarité entre les motifs de mécontentement de l'opinion publique musulmane et les projets politiques des membres, le procédé suivi pour recruter des nouveaux membres, et le fonctionnement interne de l'organisation.

Tout comme *Kuleli*, *Meslek* peut aussi être considéré comme un produit des politiques des *Tanzimat* et des sensibilités de l'opinion publique musulmane de son temps. La réorganisation des *millet* et les révoltes en Crète étaient les sujets qui occupaient le plus l'opinion publique ottomane dans les années qui précèdent l'incident *Meslek*. Ils avaient une place considérable dans les discours, activités et projets politiques de l'organisation. Comme la récurrence du thème du conseil national (ou même de l'assemblée nationale) dans les publications de la presse en ottoman en constitue l'exemple le plus concret, les réformes concernant la réorganisation des *millet* avaient fourni aux intellectuels et opposants musulmans une source d'inspiration légitime et avaient créé une attente dans l'opinion publique musulmane. C'est là que nous trouvons la source du projet du conseil national pour les musulmans de l'organisation *Meslek*.

Dans les années 1866 et 1867, les révoltes en Crète et la crise en Valachie et en Moldavie étaient un autre thème majeur de l'opinion publique ottomane, tout comme la presse en ottoman en témoigne. La situation de la population musulmane sur l'île de Crète intéressait particulièrement l'opinion musulmane. On organisait, même dans les quartiers, des campagnes de collectes de dons pour les musulmans de Crète. Ces campagnes avaient deux significations tout à fait politiques. Elles renforçaient d'abord le sentiment de solidarité parmi les sujets musulmans. En outre, les journaux opposants en ottoman, qui informaient régulièrement leur lectorat sur ces campagnes et organisaient eux-mêmes des campagnes, y avaient trouvé un moyen légitime de critiquer implicitement et explicitement les politiques du gouvernement. Les écrits postérieurs de Mehmed Bey semblent indiquer que les événements en Crète

et la situation de la population musulmane de l'île étaient un des sujets majeurs de l'organisation *Meslek*. Parmi les inculpés, nous ne constatons pas une forte présence des Crétois, mais en comparaison avec la liste des inculpés de *Kuleli* où il n'y avait aucun Crétois, la présence de deux Crétois dans la liste des inculpés de *Meslek* (l'un d'ailleurs extrêmement actif) et d'un autre Crétois parmi les contacts des inculpés n'était sans doute pas sans aucun lien avec les incidents sur l'île et la mobilisation de l'opinion publique musulmane pour ses co-religionnaires crétois.

L'influence la plus importante des événements de Crête sur l'organisation était pourtant indirecte. Il s'agissait de l'activité de collecte des dons. Cette activité politisée notamment par la presse d'opposition était aussi utilisée par les membres de l'organisation avec un objectif politique. Ils collectaient des dons pour des actes de bienfaisance et cette activité leur permettait d'être actifs dans un espace légal politisé, d'entamer des conversations politiques avec des personnes de leur entourage sans trop attirer l'attention, de sonder leur avis et sensibilités politiques et de repérer ainsi des membres potentiels.

La presse privée en ottoman en plein développement dans les années 1860 contribuait à l'élargissement de l'espace politique où les discours opposants pouvaient être propagés. Comme les campagnes de collecte de dons en constituent l'un des exemples les plus concrets, les journaux étaient de plus en plus capables de saisir et de guider les sensibilités de l'opinion publique musulmane. Majoritairement employés de la bureaucratie ottomane, les membres de *Meslek* étaient issus du même milieu professionnel que la plupart des journalistes. Certains connaissaient personnellement les plus importants noms de la presse et fréquentaient les bureaux des journaux. En outre, comme certains inculpés le précisent, les principaux protagonistes avaient affirmé que les plus importants noms de la presse privée étaient membres de l'organisation et que le plan d'assassinat était leur idée. Cela semble être très douteux, mais il est indéniable que les protagonistes se servirent de l'espace politique élargi par la presse privée, des sensibilités de l'opinion publique musulmane mises en évidence et orientées par cette presse et de la position respectable des journalistes les plus connus pour propager leur organisation.

### Les similitudes

Quand nous comparons la conjuration de *Kuleli* et l'organisation *Meslek* à partir de profil professionnel des membres, nous remarquons deux

ressemblances majeures. Premièrement, dans ces deux conjurations, nous constatons un nombre considérable de membres oulémas (dix sur quarante-un dans *Kuleli*, cinq sur vingt-cinq dans *Meslek*, y compris les cheikhs, astronomes, enseignants ou étudiants de madrasa). Deuxièmement, quand nous comparons les professions des membres des deux conjurations avec les professions ayant activement participé aux anciennes révoltes contre le sultan, nous constatons que l'*esnaf*, l'une des parties prenantes les plus importantes des anciennes révoltes, est presque absent dans la conjuration de *Kuleli* et dans l'organisation *Meslek*. Une troisième similitude qui attire notre attention concerne le profil socioculturel des membres. Malgré la divergence considérable des profils socioculturels des membres — parmi lesquels nous retrouvons des personnages issus des différents rangs sociaux, de différentes ethnies, etc. —, ils partagent tous la même appartenance religieuse. Ces deux conjurations fondées dans une société multi-religieuse étaient composées entièrement de membres musulmans. Ces similitudes nous permettent d'évoquer les effets des développements politiques majeurs, à commencer par la transformation structurelle de l'Empire, sur la composition des deux conjurations et les liens entre le profil de leurs membres et leurs discours politiques et stratégies de révolte. Enfin, nous allons analyser les significations politiques de leur admiration du passé ottoman, exposée à plusieurs reprises par les protagonistes de deux conjurations.

### *L'absence des esnaf et la présence des oulémas parmi les membres*

Dans la première partie du livre, nous avons observé trois principaux groupes de professions ayant joué un rôle actif dans les révoltes stambouliotes qui ont débouché sur un détronement: les janissaires, les *esnaf* et les oulémas. Grâce à leurs réseaux sociaux et économiques, les janissaires, acteurs apparemment les plus actifs de la plupart des révoltes stambouliotes, avaient montré à plusieurs reprises leur capacité à mobiliser différentes classes urbaines, comme les *esnaf*, les détenteurs des fiches de paie des janissaires, les ouvriers non qualifiés et les nouveaux arrivants dans la ville. Rappelons par ailleurs que depuis au moins la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il y avait une progressive intégration entre les janissaires et les *esnaf*, qui avait même donné naissance à une catégorie *de facto* active: le janissaire-*esnaf*. Nous constatons que dans certaines révoltes (notamment au début du XVIII<sup>e</sup> siècle), la composante *esnaf* a pesé autant, voire plus fortement que la composante janissaire. Cependant, même pour ces révoltes, la présence des *esnaf* parmi les révoltés semble

être restée très liée à celle des janissaires, qui représentaient à la fois un facteur mobilisateur pour les *esnaf* et leur base de pouvoir. Avec l'abolition du corps des janissaires en 1826, les classes urbaines, en particulier les *esnaf*, se sont retrouvées sans moyen de défendre leurs intérêts contre les exigences de l'État à la politique de plus en plus centralisatrice, et contre la pénétration massive du capital et des produits européens sur le marché ottoman. Autrement dit, en 1826, l'administration centrale n'a pas seulement fait disparaître l'un des trois principaux groupes ayant joué un rôle actif dans les révoltes Stambouliotes, elle a également laissé ainsi sans appui et sans allié pour se révolter un autre groupe, les *esnaf* qui avaient prouvé leur capacité à transformer une mutinerie des janissaires en rébellion populaire ou un mécontentement des classes urbaines en une révolte soutenu par les janissaires.

Mis à part les deux écrivains publics et le commerçant privilégié parmi les inculpés, et l'agent commercial de Crète et un artisan du cuir parmi les relations des membres, personne ne peut être considéré comme appartenant à la large catégorie des *esnaf* dans l'organisation *Meslek* et dans son entourage. Quant à la conjuration *Kuleli*, malgré les témoignages qui affirment que Cheikh Ahmed, vraisemblablement en suivant la stratégie des anciennes révoltes, voulait réunir des oulémas, des militaires et des *esnaf* religieux dans la première phase des préparatifs, nous y trouvons uniquement quatre personnes qui rentrent dans la catégorie des *esnaf*. Ils travaillaient d'ailleurs tous dans les secteurs tout à fait différents (un commerçant, un vendeur de dessert, un courtier d'esclaves et un marchand d'armes anciens) et leurs liens avec la conjuration n'étaient guère leur métier, mais leur relation amicale, confrérique ou parentale avec les autres conjurés. Vu leur représentation extrêmement faible, il est évident que ni la conjuration de *Kuleli* ni l'organisation *Meslek* n'avaient réussi à propager leurs causes parmi les *esnaf* de la capitale.

Affectés pourtant lourdement par l'expansion des produits européens sur le marché ottoman (notamment à partir du traité de 1838), les *esnaf* (particulièrement les manufacturiers) devaient être mécontents des politiques d'État et devaient avoir hypothétiquement suffisamment de motifs, du moins, pour sympathiser avec les révoltés. C'était peut-être aussi l'hypothèse de Cheikh Ahmed quand il aurait compté les *esnaf* parmi les trois groupes de professions à réunir. Mais, l'*esnaf* n'était vraisemblablement plus apte à transformer ses mécontentements en une action révoltée. Les *esnaf* n'était plus les mêmes qu'autrefois. Tout d'abord, les janissaires n'existaient plus et ils avaient donc concrètement

perdu leur allié et leur levier principal pour déclencher une révolte. Nous pouvons supposer d'ailleurs que la violente destruction des janissaires par l'État était restée gravée dans la mémoire sociale des *esnaf*. En outre, face aux nouvelles conditions politiques et économiques les guildes s'affaiblissaient, voire disparaissaient progressivement pendant les *Tanzimat*<sup>5</sup>. Cela diminuait sans doute leur capacité à s'organiser et agir ensemble pour défendre leur propre intérêt. Enfin, en l'absence absolue des janissaires et aussi dans l'état présent des guildes, l'*esnaf* de la capitale ne savait vraisemblablement plus comment résister. Et sans leur présence, un projet de révolte avait vraisemblablement moins de chance pour se populariser.

Les janissaires furent détruits et les *esnaf* furent vraisemblablement apaisés, mais les oulémas, le troisième groupe le plus actif des anciennes révoltes, existaient toujours. Ils étaient nombreux à Istanbul. Les étudiants des madrasas constituaient autour de 7-8 % de la population masculine de l'ancienne ville<sup>6</sup>. Ils disposaient d'une relation assez forte et suivie non seulement entre eux, mais aussi avec la population musulmane de la ville, notamment grâce aux sermons, aux cours publics et également aux confréries. Nous ne pouvons pas parler d'une position politique monolithique prise par tous les oulémas face aux *Tanzimat*, mais il est indéniable qu'en l'absence des janissaires, le premier rang des contestations populaires stambouliotes appartenait désormais aux oulémas, surtout ceux des rangs inférieurs et aussi des étudiants de madrasas. En 1853, six ans avant l'incident de *Kuleli*, les oulémas avaient fait la preuve de leur capacité à créer des contestations massives par une série de manifestations connues sous le nom de *Softalar Vakası*. Conformément à ce nouvel équilibre, l'une des deux plus importantes composantes de *Kuleli* et *Meslek* était les oulémas.

Les principaux conjurés des deux affaires voulaient recruter les religieux non seulement pour peupler davantage leurs rangs, mais aussi pour se servir de leur fonction légitimatrice. Les témoignages dans les deux affaires indiquent clairement que les protagonistes des deux conjurations voulaient surtout mobiliser les étudiants des madrasas et aussi les fidèles des mosquées (notamment dans le cas de *Meslek*) pour le jour de la révolte. Comme l'islam constituait toujours l'une des sources principales de la légitimité de l'État ottoman, leur parole avait une puissante valeur

<sup>5</sup> S. Faroqi, *Artisans*, op. cit., p. 186-208.

<sup>6</sup> Voir. K. Karpat, *Ottoman Population*, op. cit., p. 204.

politique. L'aspect utilitaire de la présence de religieux est encore plus visible dans le cas de *Meslek* où les membres oulémas sont très peu représentés dans les réunions concernant la formation des demandes, tandis que la stratégie de la révolte prévoyait pour eux le rôle de représentants principaux de l'organisation, qui devaient parler au public et présenter leurs demandes au sultan.

Le rôle légitimateur des oulémas ne concernait pas seulement les plans du jour de la révolte et le public musulman, mais aussi les membres musulmans des deux organisations. Les oulémas jouaient un rôle important dans le processus de recrutement et nous constatons que leur présence était un élément rassurant et convaincant, du moins pour certains membres. Il y avait donc un lien indéniable et visible entre la présence des oulémas dans ces conjurations et le fait que tous les membres soient des musulmans. Cependant, nous ne pouvons nullement considérer les membres oulémas comme la raison déterminante de l'appartenance religieuse homogène des membres. Ni *Kuleli*, ni *Meslek* n'étaient d'ailleurs totalement sous leur contrôle. Dans le cas de *Kuleli*, nous trouvons aussi un fonctionnaire et des militaires dans les rangs supérieurs de la conjuration; quant à *Meslek*, les oulémas n'ont pas leur place parmi les dirigeants de l'organisation.

Il y a donc d'autres raisons qui expliquent le fait que tous les membres soient des musulmans. Il faut rappeler que la structure traditionnelle de la société ottomane était compartimentée selon l'appartenance religieuse et cette compartimentation a été reproduite d'une certaine manière durant la période des réformes par les politiques des gouvernements des *Tanzimat*. En conséquence, les différentes communautés religieuses dans l'Empire avaient des inquiétudes et mécontentements spécifiques concernant leur intérêt, statut, et avenir. La composition du profil religieux des membres de la conjuration de *Kuleli* et celle de l'organisation *Meslek* était en quelque sorte la conséquence naturelle de cette compartimentation. Pour mieux comprendre les raisons et les significations probables de l'appartenance religieuse homogène des membres de ces deux conjurations, nous devons donc prendre en compte les développements politiques qui influencent la population musulmane de l'Empire. Cela nous permettra aussi de mieux comprendre les facteurs qui influencent, voire déterminent les priorités et la formation des discours politiques de ces deux conjurations, composée entièrement de membres musulmans.

*Membres exclusivement musulmans: «privilegié» perdant, «proto-citoyen» en priorité*

Le déterminant le plus important de l'univers politique qui entourait la conjuration de *Kuleli* et l'organisation *Meslek* était sans aucun doute les réformes du XIX<sup>e</sup> siècle de l'Empire. Les réformes annoncées et mises en applications durant la période de Mahmud II et notamment durant les *Tanzimat* changèrent progressivement la structure politique de l'Empire et les relations entre l'État et les sujets. Nous avons évoqué plusieurs thèmes de changement réalisés ou annoncés, comme les réformes concernant le système fiscal, l'organisation des communautés religieuses, le service militaire, l'éducation, le système judiciaire... Comme nous l'avons constaté, les mentalités politiques de membres de *Kuleli* et de *Meslek* portaient les traces de ces développements. Les discours politiques des membres tous musulmans de deux conjurations nous permettent de remarquer une double signification de ces réformes pour la communauté musulmane. Durant la période des *Tanzimat*, d'une part les musulmans perdaient progressivement leurs privilèges traditionnellement et légalement acquis, et d'autre part ils devenaient des «proto-citoyens» privilégiés, puisqu'ils étaient l'unique communauté complètement incluse dans le processus de développement de la «citoyenneté» dans l'Empire.

Le discours officiel de l'Empire en réforme s'adressait d'abord à l'opinion publique musulmane et se légitimait toujours d'abord par les références islamiques (donc celles de la communauté musulmane). Notamment dans l'armée et dans les hauts rangs de la bureaucratie, l'administration centrale préférait faire confiance d'abord à ses sujets musulmans. Les chartes impériales reconnaissaient les devoirs des non-musulmans envers l'État et envers la patrie, mais en pratique, l'administration centrale se méfiait d'eux dans certains domaines. Les non-musulmans étaient exemptés par exemple de l'obligation de service militaire — et donc du droit de participer à l'exécution de la violence légitime monopolisée par l'État —. La structure hiérarchique de l'organisation traditionnelle de la société ottomane se transmettait ainsi dans un processus de développement des valeurs «civiques» et «patriotiques» ottomanes. Les prémices de la «citoyenneté ottomane» concernaient d'abord et en priorité les musulmans de l'Empire, et l'identité communautaire des sujets musulmans s'articulait ainsi avec l'identité de «proto-citoyen» ottoman. Les musulmans de l'Empire étaient certes moins en moins «la nation souveraine», mais grâce aux réformes et aussi à la transformation

de l'opinion publique en un acteur politique, le statut de «sujet du sultan» se transformait en celui de «citoyen de l'Empire», et le public musulman y devenait le corps public des «proto-citoyens» prioritaires.

Tout comme la perspective politique de l'administration centrale de la période des *Tanzimat*, celles des deux conjurations (et des écrits de Mehmed Bey) avait été marquée d'une part par une volonté de réformer le système politique et d'autre part par une inquiétude conservatrice à propos de la dégénérescence de la société et de la perte de l'identité (musulmane et souveraine). Cette inquiétude conservatrice face aux changements de la vie quotidienne était liée certes à l'idée *a priori* positive de l'immuabilité<sup>7</sup>, mais elle était encore plus profondément attachée à un autre facteur, à savoir l'érosion des privilèges de la communauté musulmane. La perte progressive des privilèges était d'une part la conséquence du processus de réformes, qui visait à légaliser et uniformiser les relations entre le pouvoir politique et — en principe — tous les sujets. Cependant, les droits des communautés non-musulmanes étaient aussi un thème particulièrement surveillé par les puissances étrangères (notamment la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Russie). Le deuxième plus important firman impérial de la période des *Tanzimat*, octroyé à la fin de la guerre de Crimée en 1856, avait été préparé sous la pression et la surveillance des ambassadeurs français, britannique et autrichien. Il insistait particulièrement sur le principe de l'égalité entre les communautés religieuses. L'intervention des puissances étrangères dans les affaires proprement internes de l'Empire ne plaisait ni aux bureaucrates, ni à l'opinion publique musulmane ottomane. Certains discours et projets politiques que nous trouvons dans la conjuration de *Kuleli* et dans l'organisation *Meslek* montrent que les membres tous musulmans des deux conjurations partageaient, voire reflétaient les inquiétudes de l'opinion publique musulmane face à ces développements. Rappelons deux exemples frappants. D'après Cheikh Ahmed, le chagrin qu'il avait ressenti quand il avait entendu parler de la déclaration de l'égalité entre les communautés religieuses l'avait motivé à fonder la conjuration de *Kuleli*. Le firman octroyé en 1856 constitua également la base de la réorganisation des *millet* dans les années 1860. C'est grâce à cette réorganisation que les communautés non-musulmanes avaient pu faire ratifier leur constitution et leur conseil «national» auprès de la Porte. La communauté musulmane — traditionnellement définie comme

<sup>7</sup> Nous allons revenir sur ce thème à la fin de la conclusion.

souveraine — ne disposait pas de ces droits politiques. «Les Arméniens ont bien fondé leur conseil "national", "la nation" musulmane doit aussi constituer un et nous allons tenter de le fonder», c'est ainsi que l'un des membres de l'organisation *Meslek* (Cemal Efendi) aurait expliqué l'objectif principal de l'organisation à un membre potentiel (*Miltezim Mehmed Ağa*)<sup>8</sup>.

Ces discours peuvent nous faire soupçonner une certaine hostilité envers les non-musulmans chez les protagonistes de *Kuleli* et *Meslek*, mais cela semble une interprétation erronée. Ni *Kuleli*, ni *Meslek* n'étaient formées contre les non-musulmans. Elles n'avaient aucun projet ou plan hostile à l'encontre des communautés non-musulmanes. Elles n'avaient même aucun projet les concernant. Les principaux protagonistes pensaient seulement rassurer les non-musulmans le jour de la révolte, soit en faisant des annonces publiques, soit en faisant appel aux leaders des communautés. Ces deux conjurations visaient à intervenir au plus haut niveau du pouvoir politique de l'Empire et avaient des projets qui étaient censés influencer tout le pays ottoman. Les non-musulmans y étaient inclus implicitement, mais la communauté musulmane (sa situation politique, sociale et économique) constituait explicitement leur préoccupation principale<sup>9</sup>. Cela n'était pas la conséquence d'un simple réflexe communautariste, mais celle de l'articulation de l'identité et de la conscience communautaire des sujets musulmans avec les prémices des responsabilités et des droits des «citoyens ottomans».

Comme leurs plans, leurs plaintes et enfin leurs paroles (y compris les écrits postérieurs du leader de *Meslek*) le démontrent, les protagonistes de deux conjurations pensaient avoir le droit, voire la responsabilité, d'intervenir dans les affaires d'État, y compris par le détronement et le régicide. Tout d'abord, étant musulmans (et même, pour certains, oulémas), ils connaissaient naturellement bien les références politico-religieuses légitimes. Les composantes de leur *hinterland* politique<sup>10</sup> les avaient aidés à mieux comprendre le pouvoir et la légitimité croissante des sujets. Leur profession (oulémas, militaires et fonctionnaires) et

<sup>8</sup> *MKB*, p. 393; cf. *BOA*, *MM*, vol. 10, p. 56.

<sup>9</sup> Précisons que les journaux de Mehmed Bey (publiés après l'organisation *Meslek*) s'intéressaient aux conditions des communautés non-musulmanes et que l'un des ses journaux était d'ailleurs quadrilingue (à savoir turc, arabe, grec et arménien). Mais l'islam et les problèmes des musulmans y étaient toujours les thèmes traités en priorité.

<sup>10</sup> Notamment la confrérie *Naksibendi*, le mouvement d'Imam Şamil, les quarante-huitards Hongrois pour *Kuleli* et les hommes de lettres de la presse d'opposition ottomane, la chambre de traduction, et peut-être aussi les lectures sur les *Carbonari* pour *Meslek*.

même leur profil familial, certains étant issus des grandes familles de notables de province ou de la haute bureaucratie, avaient eu sans aucun doute une certaine influence sur la formation de leur conscience politique. Cependant, personne dans ces deux affaires n'indique son statut social ou sa profession comme l'origine de son droit à intervenir dans la politique de l'État. Leurs justifications ressemblent plutôt au discours d'un citoyen ayant saisi ses droits et ses responsabilités envers l'État qui reconnaissait implicitement les sujets musulmans comme la principale partie prenante de la nouvelle «constitution non-écrite». Nous le constatons plus clairement dans les écrits postérieurs de Mehmed Bey, où il n'emploie jamais le mot «sujet», mais toujours le mot «citoyen». Durant son interrogatoire, Hidayet Efendi de la conjuration de *Kuleli* produit aussi — bien que timidement — un bon exemple de ce discours du «citoyen (musulman)» responsable: «je pense jour et nuit au gouvernement, ceci n'est bien évidemment pas notre devoir. Mais nous souhaitons que notre État respecte les demandes de la religion et de la patrie et ne gaspille pas le trésor et le bien public des musulmans»<sup>11</sup>.

L'expression de «demandes de la religion» dans la citation ci-dessus n'est certainement pas propre à Hidayet Efendi. Les membres de *Kuleli* et de *Meslek* parlent souvent des «demandes de la religion», et aussi de «la cause de l'islam» ou même de la nécessité de «parfaite application de la charia». Tout d'abord, ces expressions ne doivent pas être vues comme les indices de la présence des objectifs «théologiques». Il s'agit de clichés qui constituent la base naturelle du discours politique de l'État et ces discours sont naturellement présent dans l'univers mental politique des protagonistes des deux conjurations. En outre, il faut rappeler la valeur politiquement légitimatrice de ces clichés. Tout comme dans le firman impérial qui ouvre la période des *Tanzimat*, nous constatons que ces clichés politiques islamiques sont employés — presque toujours consciemment et même parfois d'une manière très instrumentale — par les protagonistes de deux affaires afin de légitimer leur projet de révolte contre l'autorité établie. Le leader de *Kuleli* explique, par exemple, à un des conjurés que comme leurs demandes sont justifiées par la charia, l'État ne peut pas combattre contre eux, car cela ne conviendrait pas à sa réputation<sup>12</sup>. Le leader de *Meslek* suit pratiquement le même raisonnement dans ses écrits postérieurs, où il se

<sup>11</sup> Hidayet, n° 27, p. 2 verso.

<sup>12</sup> Ali Bey, n° 8, p. 10 recto.

réfère souvent au Coran et à l'âge d'or de l'Empire afin de prouver l'illégitimité de la souveraineté d'Abdülaziz et du mandat du gouvernement. Il faut souligner que derrière ces clichés, nous trouvons toujours des projets, plaintes et demandes politiques visant à défendre les intérêts sociaux, économiques et politiques du peuple (d'abord musulman) face à l'administration centrale (et même face au sultan). La crainte de Cheikh Ahmed concernant l'égalité entre les communautés et le projet de conseil «national» pour les musulmans de *Meslek* démontrent suffisamment le lien fort entre leurs discours religieux et leurs inquiétudes, demandes, et projets politiques concernant les musulmans de l'Empire. Mais il n'est pas inutile de rappeler également une analyse attribuée à Hüseyin Daim Pacha, numéro 2 de la conjuration de *Kuleli*, qui en constitue l'exemple peut-être le plus explicite: «La plupart des musulmans sont devenus soit des porteurs (*hamal*), soit des mendiants, on n'applique pas la charia parfaitement, et même la religion musulmane (*müslümanlık*) est en train de disparaître»<sup>13</sup>.

Nul n'est besoin de préciser que ni *Kuleli*, ni *Meslek* ne sont des organisations soufies. La religion et le motif de la religion pour ces deux conjurations doivent avoir donc naturellement des significations très fortes politiques, sociales et économiques. Leur inquiétude concernant «l'érosion de l'islam» ou «le non-respect à la charia» est d'une part liée à la stratégie de se référer à la base légitime de la politique dans l'Empire, et d'autre part, elle est aussi la conséquence de la dégradation réelle des privilèges et droits traditionnellement et légalement acquis des sujets musulmans de l'Empire. La période des *Tanzimat*, dans sa dimension d'uniformisation du pouvoir politique, signifie l'élimination progressive des privilèges. Nous ne pouvons parler, ni pour les années 1850 ni pour les années 1860, d'un pouvoir politique uniforme ou de privilèges disparus. Mais même si les moyens politiques et économiques de l'État des *Tanzimat* étaient insuffisants pour leur réalisation, ceci était du moins un des idéaux de ses politiques. Il faut rappeler que, déjà dans les années 1850, l'administration centrale avait réussi à abolir le corps des janissaires, à détruire ou du moins à négliger les privilèges des guildes, et à faire disparaître ou à affaiblir la plupart des *ayans*. La communauté musulmane avait depuis toujours une place privilégiée dans l'organisation de la société ottomane. C'est ce statut privilégié est remis aussi en cause durant la période des *Tanzimat*.

<sup>13</sup> *Binbaşı* Rasim, n° 5, p. 2 recto

Le thème de «privilège remis en cause» nous rappelle les anciennes révoltes stambouliotes ayant renversé le sultan. Comme nous l'avons constaté dans la première partie du livre, la grande majorité de ces révoltes ont éclaté directement ou indirectement contre un projet visant à réduire ou abolir certains privilèges des classes parties prenantes de «la constitution non écrite» de l'Empire<sup>14</sup>. Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, nous constatons que le pouvoir politique a de plus en plus tendance à s'appuyer directement sur les sujets. Les réformes contribuent à la destruction de groupes privilégiés et au développement des prémices de la «proto-citoyenneté» et le discours officiel se réfère implicitement ou explicitement au cliché de «droits et devoirs». Cette tendance élargit, *nolens volens*, l'espace politique pour les sujets et ouvre également la voie à leur probable intervention dans la politique de l'État, devenue non pas tout à fait légale, mais de plus en plus légitime. Comme souligné plus haut, les musulmans sont l'unique communauté religieuse complètement incluse dans ce processus et le public musulman devient ainsi en priorité le corps public et politique de «proto-citoyens». En revenant sur notre analogie<sup>15</sup> avec les anciennes révoltes, nous pouvons affirmer qu'avec les *Tanzimat*, le public musulman commence à devenir le nouvel appui principal de l'État et la partie prenante majeure de «la constitution non-écrite» de l'Empire; tout comme la présence de deux conjurations composées exclusivement des membres musulmans et leur discours politico-religieux l'indiquent, la remise en cause de privilèges traditionnellement et légalement acquis de cette nouvelle partie prenante de «la constitution non écrite» forme aussi un motif légitime pour une révolte.

Être à la fois un «privilegié» perdant et un «proto-citoyen» en priorité... ces deux conjurations composées entièrement des membres musul-

<sup>14</sup> Rappelons la rumeur sur l'intention d'Osman II et les projets de Selim III concernant les janissaires; la tentative de créer un nouvel impôt qui toucherait aux privilégiés d'Ibrahim; le déménagement de la cour de Mehmed IV à Edirne qui nuit aux intérêts des *esnaf* de la capitale; l'autorité grandissante du cheikh-ul islam de Mustafa II qui semble menacer les groupes privilégiés et aussi le changement de politique de Mustafa II concernant la nomination des membres des puissantes familles de vizirs aux postes importants dans le gouvernement; la série des campagnes épuisantes d'Ahmed III sur l'Iran qui dure pendant huit ans et nuit les intérêts des janissaires-*esnaf*.

<sup>15</sup> Cette analogie a sans aucun doute des limites évidentes déterminées par la nature incomparablement différente de la nouvelle composante de «la constitution non-écrite». Nul besoin d'expliquer en détail les différences entre la population musulmane et un groupe privilégié comme les janissaires, les *esnaf* ou les *ayan* etc. Ils diffèrent par leur mode d'appartenance, leur forme, leur ampleur, leur fonction, leur fonctionnement interne et leur moyen d'intervenir dans le processus de prise de décision du pouvoir politique.

mans trouvaient là la cause juste pour s'opposer à l'autorité établie, et la légitimité pour intervenir au plus haut niveau du pouvoir politique. Nous constatons d'ailleurs que deux processus qui accompagnent le développement de la «proto-citoyenneté» durant la période des *Tanzimat* ont profondément influencé la formation de ces deux conjurations et leurs revendications, discours et projets politiques: la propagation des valeurs d'allégeance pour les sujets — à commencer par le patriotisme (musulman) — par l'État et l'accroissement du rôle politique de l'opinion publique (musulmane).

Conformément à la nouvelle stratégie gouvernementale, l'État des *Tanzimat* créait des nouveaux mécanismes et valeurs d'allégeance, censés influencer d'abord les sujets musulmans et visant à mobiliser la population (d'abord les musulmans) quand l'État et aussi «la patrie» en auraient besoin. Cela n'a pas seulement contribué à la transformation des sujets musulmans en «proto-citoyens» en priorité, mais aussi été la cause et la conséquence du renforcement de la caractéristique politique de la sphère publique. Nous constatons dans ce processus notamment la propagation du discours patriotique musulman. Conformément aux politiques et discours des *Tanzimat* visant à mobiliser la population musulmane en cas de besoin, et grâce à l'influence de presque tous les éléments de leur *hinterland* politique, les perspectives politiques des protagonistes de *Kuleli* et de *Meslek* portaient des traces claires de patriotisme. Le patriotisme fournissait aux membres de ces conjurations un motif légitime pour défendre les intérêts de la population musulmane et de la patrie, même contre le gouvernement, voire contre le sultan. Les idées et les propos patriotiques que nous constatons dans les discours de deux conjurations sont le plus souvent exprimés d'une manière implicite et presque toujours avec les références proprement religieuses ou du moins liées à leur identité musulmane. Nous constatons que de *Kuleli* à *Meslek* et de *Meslek* aux écrits de Mehmed Bey, le patriotisme devient de plus en plus visible et de plus en plus concret dans les discours des protagonistes, mais il n'est jamais complètement détachable de l'islam et reste toujours entouré avec les références religieuses. Cette conception du patriotisme était la conséquence de l'appartenance religieuse homogène des membres de deux conjurations, mais elle en était aussi la cause. En effet, non seulement pour les membres de *Kuleli* et de *Meslek*, mais aussi pour l'administration centrale, il s'agissait prioritairement de la patrie des musulmans.

L'État, producteur et consommateur principal du discours politico-religieux partageait la même identité religieuse avec ses sujets musulmans;

cela servait vraisemblablement à créer l'illusion que les priorités politico-religieuses des sujets musulmans devaient être tout naturellement incarnées dans le processus de prise de décision du pouvoir politique. Cependant, dans les faits, les sujets musulmans ne disposaient aucun mécanisme politique concret et légalement reconnu, mécanisme censé leur permettre de participer au processus de la prise de décision. En revanche, grâce aux nouvelles valeurs d'allégeance créées par les *Tanzimat*, au processus de développement de «proto-citoyenneté» et aussi aux multiples développements techniques et politiques durant et après la guerre de Crimée l'opinion publique ottomane devenait un acteur politique de plus en plus important. La presse privée ottomane des années 1860 en constitue l'exemple le plus concret. Autrement dit, le développement du rôle politique de l'opinion publique offre un moyen qui permet au peuple (comme corps public des sujets) d'influencer indirectement le processus de la prise de décision du pouvoir politique. À la fin des années 1850 et 1860, nous constatons la montée des mécontentements de la population musulmane de l'Empire vis-à-vis des politiques et des échecs multiples de l'État. L'illusion que nous avons évoquée ci-dessus contribuait à la légitimité des attentes et des plaintes du public musulman. Les deux conjurations se servaient pleinement de cette légitimité nourrie par la nouvelle politique gouvernementale et notamment par le propre discours politico-religieux d'État. Le recoupement presque parfait des thèmes majeurs et des principales sensibilités politiques de ces deux conjurations avec ceux du public musulman ottoman de leur période indique clairement le lien entre la genèse de ces conjurations et la montée des mécontentements dans l'opinion publique musulmane. Ce recoupement était d'ailleurs à la fois la cause et la conséquence du fait que tous leurs membres sont des musulmans. La stratégie de révolte de *Kuleli*, la méthode de propagande de *Meslek* et la base commune des discours politiques de ces conjurations démontrent que les principaux protagonistes des deux conjurations avaient bien saisi l'importance du mécontentement de l'opinion publique musulmane comme source féconde de légitimité, ainsi que l'augmentation du rôle politique de l'opinion publique musulmane et l'apparition d'un nouveau «rapport de forces» dans l'espace politique ottomane.

#### *Défendre le changement par la cause légitime de l'immuabilité*

Ces deux conjurations visaient à changer les lois, le gouvernement, le sultan de l'Empire par les moyens tout à fait radicaux et pour mettre en pratique les projets politiques jamais évoqués avant les *Tanzimat*. Mais,

comme nous l'avons constaté, les protagonistes continuent en même temps à se référer en permanence au passé glorieux ottoman. La coexistence des projets politiques novateurs et d'une forte admiration au passé ottoman dans la pensée de protagonistes mérite d'être analysée pour mieux comprendre leur perception du changement et les mécanismes légitimatrices de l'espace politique ottoman au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'ordre politique ottoman ne fut jamais immuable, mais son immuabilité prétendue fut toujours l'une des sources principales de sa légitimité. L'expression d'«ancienne coutume» (*adet-i kadime*) pouvait suffire seule à légitimer les décisions, politiques, économiques, sociales et juridiques<sup>16</sup>. Même les révoltes stambouliotes ayant renversé le sultan cherchaient souvent leur légitimité dans la défense de l'État et la préservation de son système politique. Quand nous lisons le firman impérial qui ouvre la période des *Tanzimat*, nous y constatons aussi un raisonnement similaire. Le firman commence par un éloge du glorieux passé ottoman. D'après le firman, tout était en ordre depuis la genèse de l'État ottoman jusqu'il y a cent cinquante ans. Durant cette période on respectait parfaitement la charia et les lois exaltées (*kavânîn-i münîfe*). L'objectif semble être donc de faire resurgir le passé glorieux ottoman à l'origine duquel se trouve, comme le firman le fait entendre, l'ordre politique de l'Empire resté immuable durant quatre cent cinquante ans. On y évoque la nécessité de remettre les choses dans l'ordre, mais sans parler d'appliquer les anciennes lois, ou l'ancienne méthode gouvernementale et tout en insistant sur la nécessité d'établir de «nouvelles lois» (*kavânîn-i cedide*). On cherche visiblement dans l'image et mémoire du passé ottoman une légitimité pour des réformes novatrices. Autrement dit, les *Tanzimat* qui changeront la structure de l'Empire sont présentés en référant au passé et à l'image de l'immuabilité de l'ordre politique ottoman du passé. Le thème de l'immuabilité y devient ainsi presque paradoxalement un thème qui justifie la nécessité de la réorganisation de l'ordre politique de l'Empire<sup>17</sup>.

Nous retrouvons un raisonnement assez similaire dans la mentalité politique des protagonistes de *Kuleli* et de *Meslek*. Les protagonistes partagent, en apparence, le même idéal que les anciens révoltés stambou-

<sup>16</sup> H. Karateke, «Legitimizing», *op. cit.*, p. 41-42.

<sup>17</sup> Nous pouvons évoquer une certaine ressemblance avec la pensée conservatrice moderne où l'idée de réforme et l'idée de préservation sont deux notions complémentaires (voir par exemple l'ouvrage fondateur du conservatisme moderne: E. Burke, *Reflections on the revolution in France*, Londres, 1986/1790).

liotes: rétablir l'ordre. Nous constatons dans leur discours politique de multiples références à un passé imaginaire de l'Empire où les sultans ottomans auraient respecté la charia et se seraient souciés des besoins du peuple. Tous ces indices peuvent être considérés comme des signes d'une volonté de protéger l'ordre établi du «changement» provoqué par les *Tanzimat*, surtout si nous nous rappelons l'une des phrases les plus répétées par les conjurés de *Kuleli*: «Nous ne voulons pas des *Tanzimat*». Mais, trois raisons nous empêchent de suivre ce raisonnement. D'abord, comme nous avons démontré ci-dessus, plusieurs particularités de ces deux conjurations — comme leurs discours, la stratégie de révolte de *Kuleli*, la méthode de propagande de *Meslek* — et l'existence même de ces deux conjurations sont issues, du moins en partie de la nouvelle composition de l'espace politique et leurs projets politiques sont majoritairement parallèles aux *Tanzimat*. Deuxièmement, dans le vocabulaire des conjurés de *Kuleli*, qui se plaignent souvent des *Tanzimat*, les *Tanzimat* signifient d'abord les gouvernements de la période, responsables, d'après eux, de la dégradation des conditions de la population musulmane et de l'État ottoman et de la dégénération morale qu'ils observent dans la société ottomane. La plupart de ces critiques sont d'ailleurs partagés par les gouvernements des *Tanzimat*, qui déplorent eux aussi les effets secondaires des réformes sur la population musulmane de l'Empire. Les conjurés de *Kuleli*, tout comme les membres de *Meslek* (et les écrits de Mehmed Bey), désapprouvent la «corruption», la «dégénération» et la «dégradation» créées ou provoquées par les politiques des gouvernements des *Tanzimat*, mais ils ne s'opposent pas en principe à la nécessité de réformer. Nous arrivons ainsi à la troisième raison: même si nous trouvons de multiples références élogieuses concernant le passé dans les discours des inculpés de deux affaires, nous n'y constatons aucun projet qui évoque la restitution du système politique de l'Empire tel qu'il était avant les *Tanzimat*. Cette attitude, en apparence contradictoire, est liée avant tout à la fonction légitimatrice de l'image, de la mémoire du passé glorieux. Tout comme le firman et les gouvernements des *Tanzimat*, les protagonistes de deux conjurations recourent souvent à la mémoire de cette histoire et aux valeurs traditionnellement admises de l'espace politique ottoman (à commencer par la charia) pour se servir d'eux comme une source de légitimité. Sans mettre leur sincérité en cause, nous pouvons évoquer les fonctions légitimatrices tout à fait concrètes de leurs diverses références élogieuses concernant le passé. Ces références servent visiblement, d'une part, à illustrer l'échec des sultans et des gouverne-

ments qu'ils s'opposent et d'autre part, à concrétiser la possibilité de réussir à nouveau pour l'État ottoman, et finalement, à justifier ainsi leur projet de révolte.

Ces références peuvent être considérées comme un signe d'un certain conservatisme dans l'horizon politique des protagonistes qui l'emploient, mais elles ne peuvent être évaluées comme des signes de la présence d'une perspective politique empruntée au passé ni chez les protagonistes de *Kuleli*, ni chez ceux de *Meslek* — comme l'interprétation la plus répandue de l'incident de *Kuleli*, qui lui attribue une caractéristique «réactionnaire», le fait<sup>18</sup>. La diversité des discours légitimateurs qui se servent de la mémoire glorieuse du passé ottoman dans les deux conjurations et dans le firman de 1839 indique clairement que cette mémoire est dynamique et loin d'être monolithique. Elle est visiblement actualisée selon les développements politiques et modifiée selon les besoins des acteurs dans l'espace politique. Elle a une fonction légitimatrice indiscutable et indispensable pour le pouvoir et pour l'opposition. Enfin, comme c'est le cas dans la conjuration de *Kuleli*, dans l'organisation *Meslek* et aussi dans le firman de 1839, elle peut être utilisée pour rendre légitime les projets qui ne s'inspirent pas du système politique avant les *Tanzimat*.

Ces deux conjurations qui visent à intervenir au plus haut niveau du pouvoir politique ont une capacité considérable de représenter leur temps. La structure des deux conjurations, les profils sociaux et professionnels de leurs membres, leurs stratégies de révolte, leurs discours et projets politiques portent des traces déterminantes des développements majeurs sociaux et politiques des années suivant l'abolition des janissaires. Ces deux conjurations exposent la structure et les limites de l'espace politique ottoman, avec ses nouveautés et continuités. Elles nous permettent de déterminer certains éléments majeurs et mineurs de l'*hinterland* de cet espace durant leur temps. Elles démontrent les mécanismes et les sources de légitimité présents dans l'univers politique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles révèlent les effets de la transformation structurelle de l'Empire et des événements sociaux et politiques sur le public musulman ottoman, et reflètent les sensibilités majeures de ce public à la fin des années 1850 et 1860. Elles rendent particulièrement visibles les effets de la transfor-

<sup>18</sup> Voir, *Ul*. La dualité «réactionnaire/progressiste» fournit de toute façon un cadre d'analyse très insuffisant pour catégoriser les acteurs et pour comprendre les enjeux présents dans l'espace politique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il ne semble pas nécessaire d'approfondir ici les critiques de cette grille de lecture qui a désormais presque disparu.

mation du statut du sultan sur l'espace politique ottoman, illustrent l'importance grandissante des nouvelles valeurs d'allégeance patriotique et civique pour une opposition politique.

Nos analyses concernant notamment l'évolution de l'ordre et de l'espace politique ottoman et son effet sur la genèse de ces deux conjurations comme formes radicales d'opposition politique devront évidemment être étayées par des recherches sur les incidents qui suivent *Kuleli* et *Meslek*, et des réflexions qui évalueront tous ces incidents dans une perspective diachronique plus étendue. Nous pourrions ainsi constater les continuités et les discontinuités entre ces incidents et connaître quels sont les valeurs et mécanismes politiques et les développements socio-politiques qui restent influents jusqu'à la révolution jeune-turque de 1908. Il sera également possible de vérifier si le cadre d'analyse que nous avons employé ici est pertinent pour comprendre les causes et les conséquences des incidents suivants. Nous pouvons certes déjà affirmer que certains facteurs socio-politiques déterminants dans les incidents *Kuleli* et *Meslek*, notamment le développement des valeurs patriotiques et civiques, ont une importance croissante dans la formation politique de l'opposition dans l'Empire durant les décennies suivantes. Les Jeunes Turcs en sont la preuve le plus incontestable. Cependant, il faut souligner que, dans les décennies qui suivent *Meslek*, les tentatives de renversement du sultan ou de régicide deviennent de plus en plus fréquentes et diversifiées, notamment du fait des initiatives des sujets non-musulmans de l'Empire vers la fin du siècle<sup>19</sup>. Il est donc difficile de présumer des caractéristiques communes à toutes les tentatives en l'absence d'études de cas permettant de déterminer les singularités de chacune. L'analyse des incidents de *Kuleli* et de *Meslek* indique néanmoins que chacun de ces cas est fortement susceptible de nous instruire sur les développements politiques et sociaux, sur les possibilités de l'espace politique ottoman de la période concernée, et le plus important peut-être, sur les personnages opposants souvent peu connus, sur leur discours politique et sur leur expérience personnelle.

Nous avons repris dans cette conclusion les apports et les analyses des parties précédentes, les apports et les analyses sur la structure politique de l'Empire. Ce livre consacré à ces deux incidents n'explore pas seulement ce qui est structurel, ce qui est apte à être inclus dans un cadre

<sup>19</sup> Voir les notes 4 et 5 p. XVIII.

d'analyse *macro*. Il est aussi composé de narrations qui se concentrent sur le singulier. Les reconstitutions des biographies des inculpés contiennent des détails qui élargissent notre connaissance sur les personnages opposants de la période. Toutes les données sur les inculpés, même les moins importants comme *Muhallebici* Mustafa de *Kuleli* ou Mehmed Galib Efendi de *Meslek*, nous permettent de saisir plus concrètement la dimension humaine des conjurations et de dresser des portraits ou des esquisses des personnages — représentatifs ou non — de la société ottomane des années 1850 et 1860. L'exposé détaillé des faits nous a permis de pénétrer dans la vie quotidienne des personnages concernés, de connaître l'organisation interne de leur habitat, de leur emploi du temps quotidien, de leur utilisation d'espace urbaine, de leur expérience personnelle... Il est impossible d'évoquer tous ces détails et leur singularité. Ils rendent vivant notre objet d'étude et constituent un apport qui ne peut nullement être remplacé par les analyses qui se concentrent sur les structures sociales et politiques. Il nous faut conclure en rappelant que toutes les analyses structurelles qui précèdent doivent être considérées en gardant à l'esprit les singularités présentées dans l'exposé des parties précédentes.

ANNEXES

ANNEXE I:  
NOTE SUR LE DÉROULEMENT DE LA  
PROCÉDURE JUDICIAIRE DANS LES AFFAIRES DE  
*KULELİ* ET DE *MESLEK*

Dans les années 1830 et surtout après les *Tanzimat*, le système judiciaire de l'Empire fut progressivement modifié. Sans abolir le système en vigueur, les gouvernements des *Tanzimat* créèrent un nouveau modèle judiciaire. Ce nouveau système se concrétisa tout d'abord par les codes pénaux de 1840 et 1858 et la fondation des conseils comme le *Meclis-i Vâlâ-ı Ahkam-ı Adliye* (Conseil suprême des décrets judiciaires, fondé en 1838<sup>1</sup>), les *Muhassılık Meclisleri* (Conseils de la perception, fondés en 1840<sup>2</sup>), le *Zabtiye Meclisi* (Conseil de la police, fondé en 1847<sup>3</sup>) et le *Meclis-i Tahkik* (Conseil d'inspection, fondé en 1854<sup>4</sup>). Dans l'historiographie judiciaire de la période des *Tanzimat*, ces conseils sont souvent considérés comme les prémices d'un nouveau type de tribunaux civils, à savoir les *Nizamiyye Mahkemeleri* apparus dans les années 1860<sup>5</sup>. L'autorité dont disposaient ces conseils était non seulement exécutive, mais également judiciaire<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> M. Seyitdanhoğlu, *Tanzimat*, *op. cit.*

<sup>2</sup> Les *Muhassılık Meclisleri* sont renommés d'abord comme *Memleket Meclisleri* et ensuite comme *Eyalet Meclisleri* ou *Meclis-i Kebir* (en 1849), voir S. Bingöl, *Tanzimat Devrinde Osmanlı'da Yargı Reformu (Nizamiyye Mahkemelerinin Kuruluşu ve İşleyişi 1840-1876)*, Eskişehir, 2004, p. 51-76.

<sup>3</sup> S. Bingöl, *Hırsova*, *op. cit.*, p. 87-102

<sup>4</sup> *Idem*, p. 76-86.

<sup>5</sup> H. Cin, «Tanzimat Döneminde Osmanlı Hukuku ve Yargılama Usulleri», *150. Yılında Tanzimat*, Ankara, 1992, p. 26-32; S. Bingöl, *Hırsova*, *op. cit.*; E. B. Ekinci, *Tanzimat ve Sonrası Osmanlı Mahkemeleri*, İstanbul, 2004, p. 125-158; A. Rubin, *Ottoman Modernity: Nizamiye Courts in the Late Nineteenth Century*, thèse de doctorat non publiée, Harvard, 2006, notamment p. 43-47.

<sup>6</sup> Voir les ouvrages cités dans la note ci-dessus. Pour l'évolution des conseils et de leur pouvoir exécutif et judiciaire, voir également A. Akyıldız, *Tanzimat Dönemi Osmanlı Merkez Teşkilatında Reform*, İstanbul, 1993 et A. Y. Kaya, «Politique de», *op. cit.*, p. 196-207. Précisons qu'avant les *Tanzimat* certains conseils — comme le Conseil impérial (*Divan-ı Hümayun*) ou Conseil du grand-vizir (*Vezir-i azam Divanı*) — disposaient également d'une autorité judiciaire (H. Cin & A. Akgündüz, *Türk Hukuk Tarihi*, vol I, İstanbul 1995, p. 238-240, 241-243).

Les rares exemples de déroulement de procédure judiciaire dans le *Meclis-i Vâlâ*<sup>7</sup> et le règlement octroyé en 1854 pour les *Meclis-i Tahkik*<sup>8</sup> nous montrent les origines de la procédure que nous observons dans les affaires de *Kuleli* et de *Meslek*. Ces conseils disposant d'une autorité judiciaire étaient formés principalement de hauts bureaucrates et d'ouïlmas<sup>9</sup>; ils interrogeaient les inculpés et les interrogatoires étaient enregistrés par les scribes; si cela s'avérait nécessaire, ils confrontaient les inculpés et/ou les accusés et les plaignants; ils fondaient leurs verdicts sur le code pénal.

Le déroulement de la procédure judiciaire de nos deux affaires se situe dans ce nouveau cadre judiciaire établi par les *Tanzimat*. Cependant, comme il ne s'agit pas d'un petit délit ou d'un crime individuel ou «ordinaire» qui puisse être jugé en dehors du contrôle du gouvernement, la procédure judiciaire a ici ses particularités: on interroge les inculpés dans des lieux inhabituels, loin des yeux du peuple et extrêmement sécurisés; un conseil, formé des membres du gouvernement et du cheikh-ul islam, est chargé de mener la procédure judiciaire de l'interrogatoire à l'acte judiciaire; enfin, dans l'affaire de *Kuleli*, l'acte judiciaire est traduit en français et communiqué aux ambassades et à la presse.

Les inculpés de l'incident de *Meslek* et de *Kuleli* passèrent par la même procédure judiciaire. En ce qui concerne le procès de l'organisation *Meslek*, à l'exception de l'acte judiciaire, nous n'avons aucun document qui nous permette de connaître les détails du déroulement de la procédure. En revanche, dans l'affaire de la conjuration de *Kuleli*, les protocoles des interrogatoires contiennent quelques indices supplémentaires. À la fin des actes judiciaires, sont mentionnés les noms des membres de la commission (quinze membres pour l'affaire de *Kuleli*, quatorze pour l'affaire de *Meslek*). Parmi ces membres se trouvent le grand-vizir, le cheikh-ul islam, le président du *Meclis-i Vâlâ* et le président du *Meclis-i Tanzimat* (Conseil des *Tanzimat*), ainsi que les ministres et les membres des *Meclis-i Âli-i Umumi*<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> Voir C. Kırılı, «Yolsuzluğun İcadı», *loc. cit.*, p. 45-119.

<sup>8</sup> S. Bingöl, *Hırsova*, *op. cit.*, p. 76-81 et Annexe I.

<sup>9</sup> Pour les conseils locaux comme ceux des gouvernorats, parmi les membres du conseil il y avait aussi les élus locaux (sans doute les notables) et les représentants des non-musulmans (S. Bingöl, *Hırsova*, *op. cit.*, p. 69).

<sup>10</sup> Certains hauts bureaucrates firent partie des deux commissions réunies pour ces affaires: Mehmed Emin Ali Paşa (grand-vizir au moment de *Kuleli* et au moment de *Meslek*), Rıza (Hasan) Paşa (ministre de la Guerre au moment de *Kuleli* / membre du *Meclis-i Ali-i Umumi* au moment de *Meslek*), Mehmed Ali Paşa (ministre de la Marine au

Dans les deux affaires, l'acte judiciaire s'ouvre par un préambule qui résume le déroulement des arrestations, de l'enfermement et des interrogatoires:

«Le seize du mois de Séfer, jour de mercredi, le Gouvernement Impérial a été informé que quelques individus avaient organisé une conspiration ayant pour but de provoquer une rébellion contre l'État. Aussitôt des arrestations ont été ordonnées, et les conjurés arrêtés dans leur domicile par la police ont été transportés, un à un ou deux à deux, et gardés dans la caserne de Couléli.

Là, une commission, formée *ad hoc*, a procédé à l'instruction de l'affaire et à l'interrogatoire des inculpés autant séparément que par confrontation. On est allé d'une manière aussi régulière que minutieuse à toutes les informations, et l'on n'a rien négligé des recherches que la gravité de la circonstance exigeait.

Les pièces de l'instruction, dont les extraits sont annexés à ce rapport, ayant été établies, ont été lues une à une au sein de la Cour spéciale de Justice, formée à cet effet et composée des membres dont les signatures et les sceaux sont apposés au bas du présent acte, et elles ont été l'objet du plus sérieux examen.<sup>11</sup>»

Un résumé plus court, mais très similaire, qui emploie un vocabulaire presque identique, se trouve au début de l'acte judiciaire de l'affaire *Meslek*. Nous y constatons que les inculpés de *Meslek* avaient été également gardés à vue et interrogés dans des lieux peu habituels pour les «criminels ordinaires», à savoir le ministère de la Police et le vaisseau

moment de *Kuleli* / membre du *Meclis-i Ali-i Umumi* au moment de *Meslek*), Mustafa Nail Paşa (membre du *Meclis-i Ali-i Umumi* au moment de *Kuleli*), Mehmed Paşa (*Kıbrıslı*, président du Conseil des *Tanzimat* au moment de *Kuleli* / membre du *Meclis-i Ali-i Umumi* au moment de *Meslek*), Yusuf Kamil Paşa (président du Conseil suprême des décrets judiciaires au moment des deux affaires) (voir *SO.*, vol. 5, p. 1389-1390; vol. 3, p. 956-957; vol. 4, p. 1224 — d'après le *Sicill-i Osmani*, Mustafa Nail Paşa rentre à Istanbul de Crète en mars 1867, mais le *Sicill-i Osmani* ne précise pas les postes qu'il a occupés jusqu'à sa mort en 1871. *SO.*, vol. 4, p. 1037-1038).

<sup>11</sup> La traduction en français de l'acte judiciaire, p. 5-6, *PRO. FO. 78-1437*, attachée au rapport n° 256. L'original en ottoman est comme il suit: «Bazı eşhasın saltanat-ı seniyye aleyhinde ika-ı fitne ve fesad kasdiyle bir ittifaq-ı hafî teşkil etmiş oldukları işbu Safer-ül hayrın 16 ıncı Çarşamba günü haber alınmağa buldukları mahallerden birer ikişer celb ve Kuleli kışla-ı hümayununa nakil ve tevkif olunduktan sonra tertib olunan komisyon-ı mahsus marifetiyle münferiden ve muvaceheten emr-i istintak ve muhakemeleri icra ve lazım gelen tahkikat ve tetkikat vecibesi kemayenbagi ifa olunarak zabt ve terkim olunub leffen takdim olunan istintaknameler fezlekeleri zirde mevzu olan mühür ve imzaların ashabından mürekkeb olan tertib olunan divan-ı mahsusda kemal-i dikkat ve mezid-i itina ile birer birer kıraat ve mütaale olundu.» (*Üİ*, p. 43-44, cf. *BOA. İ. DH. 445-1/29437*, l'acte judiciaire, p. 1 verso).

impérial Mahmudiye (*Mahmudiye kalyon-ı hümayunu*)<sup>12</sup>. Nous ignorons si les inculpés de *Meslek* furent interrogés avant d'être envoyés au ministère ou au vaisseau impérial. Ni l'acte judiciaire, ni d'autres sources n'évoquent un tel lieu<sup>13</sup>. Nous savons en revanche que les suspects de l'incident de *Kuleli* furent emmenés d'abord au ministère de la Guerre (*Bab-ı Seraskeri*) où ils furent interrogés pour la première fois. Certains protocoles des interrogatoires contiennent également ces premiers interrogatoires, intégralement, par fragments ou en résumé. Par la suite les inculpés furent emmenés à la caserne de *Kuleli*, située sur la rive asiatique du Bosphore, où ils furent interrogés pendant 19 jours.

D'après les dates inscrites sur les protocoles, les interrogatoires ont dû commencer le 18 safer (15 octobre). Avant le début du mois de rebiül-evvel, la commission finit d'interroger tous les inculpés qui se trouvaient à la caserne de *Kuleli*. À partir du 25 safer (23 septembre), la commission commença même à préparer les brouillons des résumés des protocoles des interrogatoires (*fezleke taslağı*) de certains inculpés qui ne faisaient pas partie du premier cercle de la conjuration. Pour les autres, elle attendit visiblement l'arrivée de Hüseyin Daim Paşa, le numéro deux de la conjuration et de son aide de camp Hidayet Efendi (n° 27) de l'armée de Roumélie. Les interrogatoires de ces deux inculpés commencèrent le 3 rebiül-evvel (30 septembre), également à la caserne de *Kuleli*. Durant leur interrogatoire la plupart des inculpés furent réinterrogés sur certains points. Leur interrogatoire avait suscité de nouvelles questions et leurs déclarations présentaient des contradictions avec celles de certains autres. Comme il le fut expliqué dans les lignes introductives de l'acte judiciaire, la commission interrogea d'abord les inculpés un par un. Quand elle remarquait une contradiction entre les déclarations de deux ou plusieurs inculpés, ou quand elle voulait confirmer la déclaration d'un inculpé concernant un autre, elle confrontait les inculpés concernés. Un jour après l'arrivée du pacha et de son aide de camp à la caserne, deux autres suspects recherchés, Çerkes Şuayib (n° 25) et Ahmed (n° 41), furent également amenés à la caserne. Trois jours plus tard, le 7 rebiülevvel 1276 (4 octobre 1859), la

<sup>12</sup> «Bazı eşhasın heyet ve idare-i hazıra-i devlet aleyhinde ika-ı fitne ve fesad kasdıyla bir cemiyet-i hafıyye teşkil etmiş oldukları haber alınmağla bunlar olduk mahallerden birer ikişer celb ve Mahmudiye kalyon-ı hümayunuyla Bab-ı zabtıyede habs olunduktan sonra münferiden iktizasına göre muvacehete emr-i istintakları icra ve lazım gelen tahkikat ve tedkikat-ı amika terkim kılınan istintaknameleri kıraat ve mütealea olunmuşdur» (*MKB*, p. 372; cf. *BOA*. MM, vol. 10, p. 47).

<sup>13</sup> Ebüzziya Tevfik parle uniquement du vaisseau impérial Mahmudiye comme lieu de détention durant les interrogatoires (*ET*, vol. I, p. 96).

commission termina d'interroger tous les inculpés et se mit à préparer le résumé des interrogatoires (*fezleke*), puis l'acte judiciaire.

L'un des indices principaux pour l'enquête de la police dans l'affaire de *Kuleli* était les serments signés ou cachetés par les conjurés et *fedai*. Cependant, il était parfois difficile, voire impossible de trouver la personne qui avait signé ou cacheté le serment. Dans les cahiers des interrogatoires des inculpés, nous trouvons également quelques interrogatoires d'autres individus. Leur nom n'apparaît ni dans le résumé des interrogatoires, ni dans l'acte judiciaire. Il s'agit vraisemblablement de certains suspects qui furent emmenés à la caserne de *Kuleli* par la police à la recherche d'un suspect portant le même nom qu'eux, se trouvant dans les endroits ou milieux où la conjuration s'est propagée le mieux. Par exemple, dans un des cahiers de l'interrogatoire, nous trouvons l'un après l'autre les protocoles des interrogatoires de deux Ibrahim, l'un de *Tophane-i Amire*, l'autre de la madrasa d'Acı Musluk. La commission les libère dès qu'ils parviennent à la convaincre qu'ils ne sont pas l'Ibrahim qui a cacheté le serment<sup>14</sup>.

Nous ne connaissons ni les conditions de détention des inculpés, ni dans quelles conditions ils furent interrogés. Bien que les mauvais traitements et la torture aient été interdits par plusieurs régulations depuis les *Tanzimat*, ils n'avaient probablement pas disparu en pratique. Cependant, il faut préciser qu'en ce qui concerne les incidents de *Kuleli* et *Meslek* nous n'avons aucun document, indice, témoignage ou rumeur concernant un quelconque mauvais traitement<sup>15</sup>. Quant aux conditions de détention des inculpés, grâce au témoignage d'un des inculpés de *Kuleli*, Emin (n° 14), nous en apprenons un détail. La commission demande à Emin d'où il connaît Cheikh Ahmed. Le capitaine maréchal-ferrant nie même le connaître. La commission insiste:

«[Q] Comment un homme que tu ne connais pas te connaît par ton nom et peut te mener ici?

[R] Il y a les signatures de tous ceux qu'il connaît. S'il me connaissait, il y aurait également ma signature.

[Q] Tu dis que tu ne le connais pas. Mais explique alors d'où tu connais cette histoire de signatures.

<sup>14</sup> Voir le cahier du protocole d'interrogatoires des inculpés n° 7, n° 8, n° 9, n° 12, n° 24, n° 30, n° 33, n° 34, n° 35, n° 36, n° 37, n° 40, p. 15 recto.

<sup>15</sup> Sauf Osman Seyfi Bey (*alias* Frederick Millingen, Vladimir Andrejevich) qui sous-entend que Cafer Dem Paşa aurait été poussé dans la mer durant son transfert du ministère de la Guerre à la caserne de *Kuleli* (*Osman Bey*, *op. cit.*, p. 206).

[R] On m'a enfermé hier au même endroit que ces hommes. Je l'ai entendue d'eux<sup>16</sup>».

On n'avait peut-être pas enfermé tous les inculpés dans la même pièce, mais les inculpés n'avaient visiblement pas été isolés. Si nous considérons que les interrogatoires durèrent presque 20 jours, nous pouvons supposer que les inculpés eurent suffisamment du temps pour produire une version cohérente afin de cacher certains aspects de l'affaire. Cependant, dans la pratique, cela n'empêcha pas complètement les témoignages contradictoires, ni les stratégies individuelles de défense, ou les aveux visant à sauver son sort, même au prix d'aggraver celui des autres.

L'étape qui suit les interrogatoires est celle de la préparation du résumé des interrogatoires et de l'acte judiciaire, où la commission fonde le verdict sur le Code pénal. En ce qui concerne l'affaire de *Kuleli*, la commission évoque seulement le 47<sup>e</sup> article du Code pénal de 1858. Cet article ne justifie pas les peines annoncées dans l'acte judiciaire, mais explique uniquement que le sultan a le droit de les modifier et diminuer. En fait, il n'y avait juridiquement nul besoin de le préciser car les verdicts n'étaient de toute façon valables qu'après l'approbation du sultan. La commission avait décidé de la peine capitale pour les cinq premiers inculpés, mais on savait fort bien qu'elle n'était pas applicable à cause de la pression des ambassades européennes. Insister sur la peine capitale dans le verdict et évoquer également l'article 47 du Code pénal était une solution tout à fait stratégique<sup>17</sup>. Ainsi, la commission pouvait faire la preuve de la libre autorité de la justice de l'Empire, tout en assurant les ambassades que les peines annoncées ne seraient pas exécutées et en laissant au sultan l'occasion de montrer sa générosité, même contre ceux qui avaient pensé le tuer. Quant à l'affaire de *Meslek*, la commission fonde son verdict sur le 58<sup>e</sup> article du Code pénal, qui fait partie des articles du chapitre sur les crimes contre la sûreté intérieure de l'État (*Devlet-i Aliyyenin Emniyet-i Dahiliyesini İhlal Eden Cinâyet ve Cünhalar*). L'article 58 prévoyait la peine d'exil à perpétuité pour les membres d'une organisation qui avait déjà mis en place les moyens nécessaires pour une révolte, mais ne l'avait pas encore tentée<sup>18</sup>.

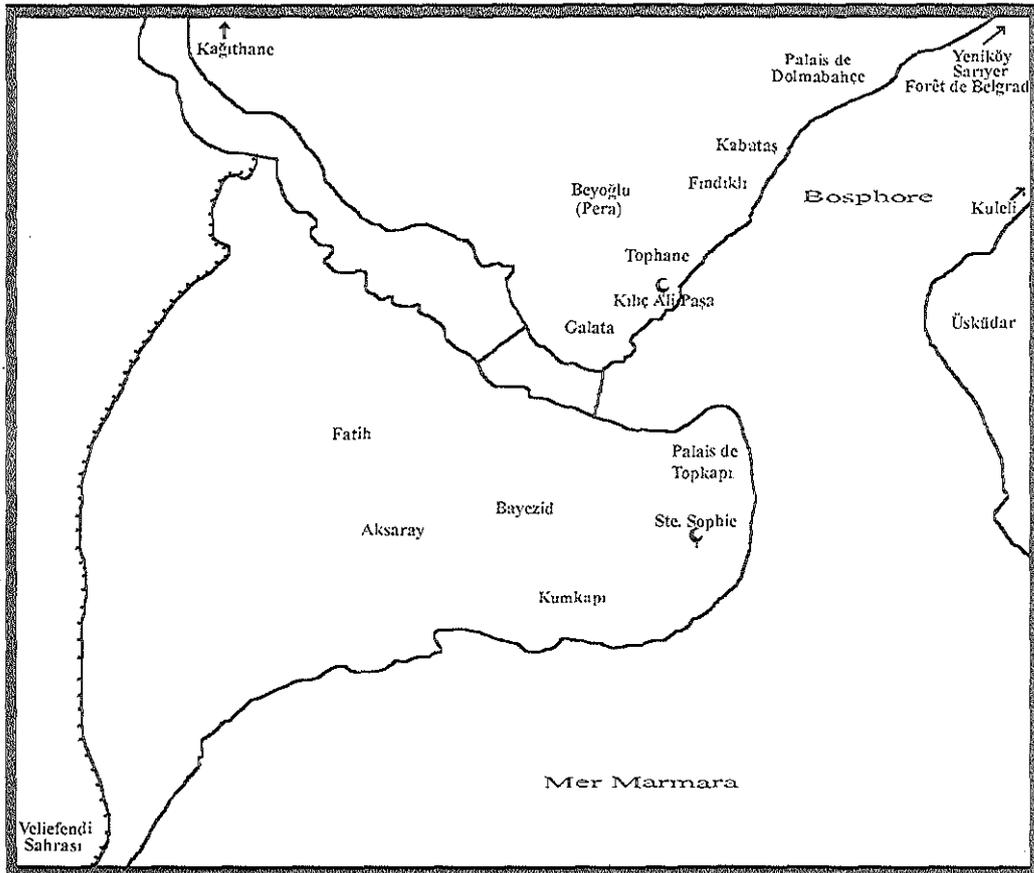
<sup>16</sup> «[Q] Bilmediğin adam seni bilib isminle haber verib buraya getirebiliyor mu [R] Bilenlerin orada imzaları çıkmış eğerce beni de bilmiş olsaydı benim de imzam çıkardı [Q] Bilenlerin imzası çıktığını ve sen bu işden dolayı bir şey bilmediğin halde şu imza çıkmış lakırdısını nereden biliyorsun [R] Dün beni o adamlar yanında haps etdiklerinden onlardan işitdim» (Emin, n° 14, p. 2 recto).

<sup>17</sup> Pour le 47<sup>e</sup> article du Code pénal, voir A. Akgündüz, *Mukayeseli*, op. cit., 1986, p. 841.

<sup>18</sup> Pour l'article concerné, voir *ibid.* p. 843.

Le sultan Abdülmeçid décéda deux ans après l'affaire de *Kuleli*. Le nouveau sultan, celui que les conjurés de *Kuleli* voulaient introniser, annonça une amnistie générale en l'honneur de sa montée sur le trône. Les inculpés condamnés à l'exil à perpétuité purent ainsi rentrer d'exil au bout de deux ans. Quant à *Meslek*, la peine la plus lourde était celle à quinze ans d'exil, annoncée par contumace pour les trois fondateurs qui avaient échappé aux arrestations. Grâce à l'amnistie déclarée sous le grand-vizir de Mahmud Nedim Paşa, l'oncle du chef de l'organisation, ils rentrèrent à Istanbul à la fin de l'année 1871 après avoir passé quatre ans en Europe.

ANNEXE II: CARTE D'ISTANBUL VERS 1865<sup>19</sup>

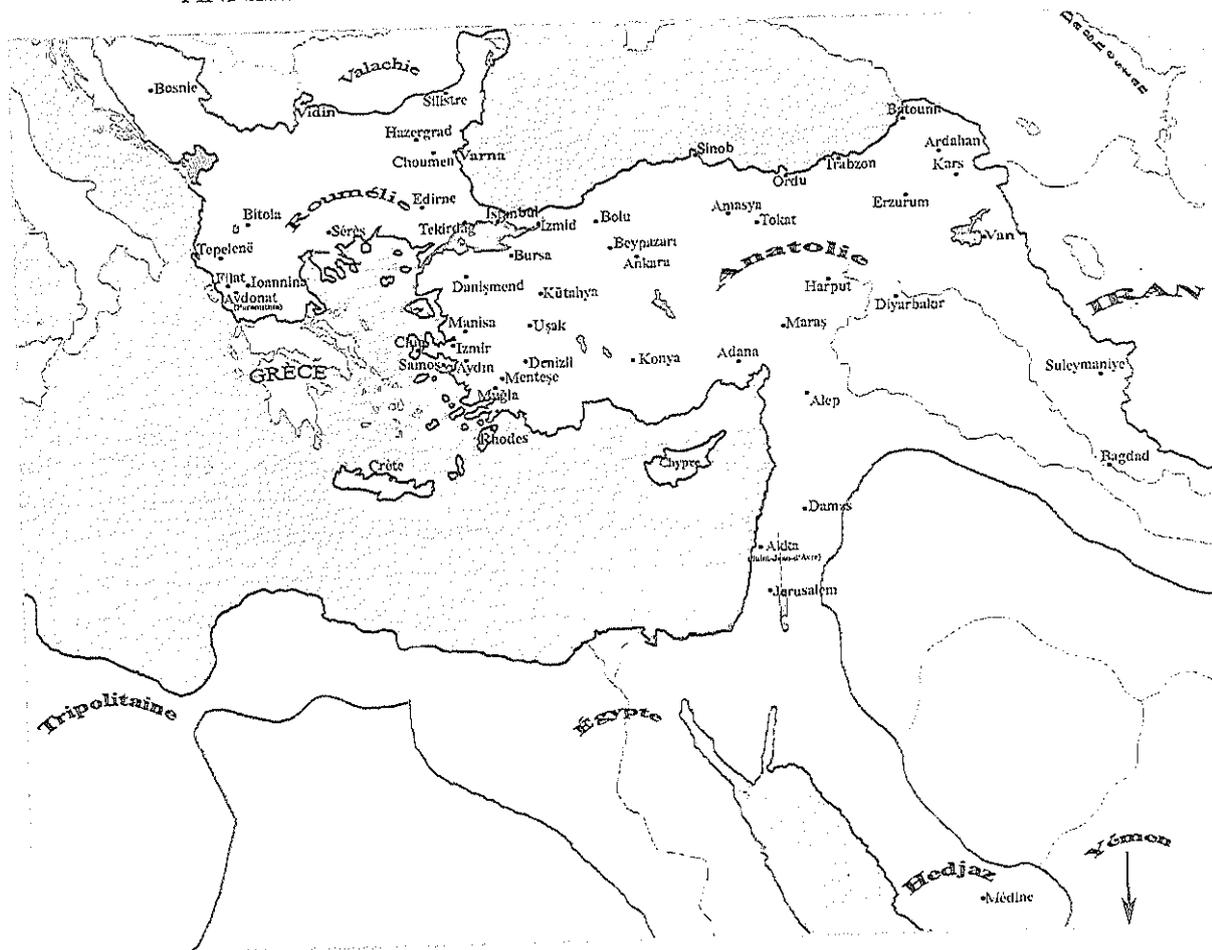


426

ANNEXES

<sup>19</sup> Seuls les lieux mentionnés dans le livre ont été indiqués sur la carte.

ANNEXE III: CARTE DE L'EMPIRE OTTOMAN VERS 1865<sup>20</sup>



ANNEXES

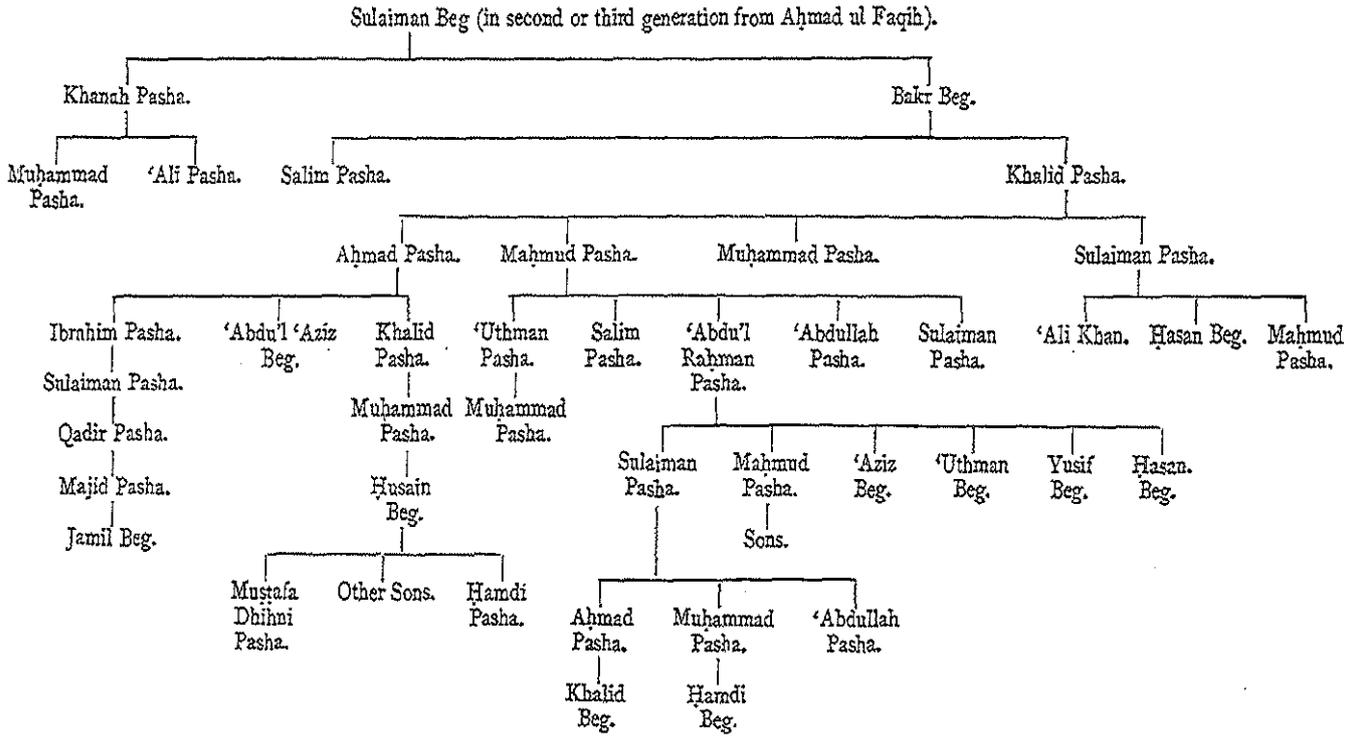
427

<sup>20</sup> Seuls les lieux mentionnés dans le livre ont été indiqués sur la carte.

ANNEXE IV: TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE BABAN

THE BABAN FAMILY

428

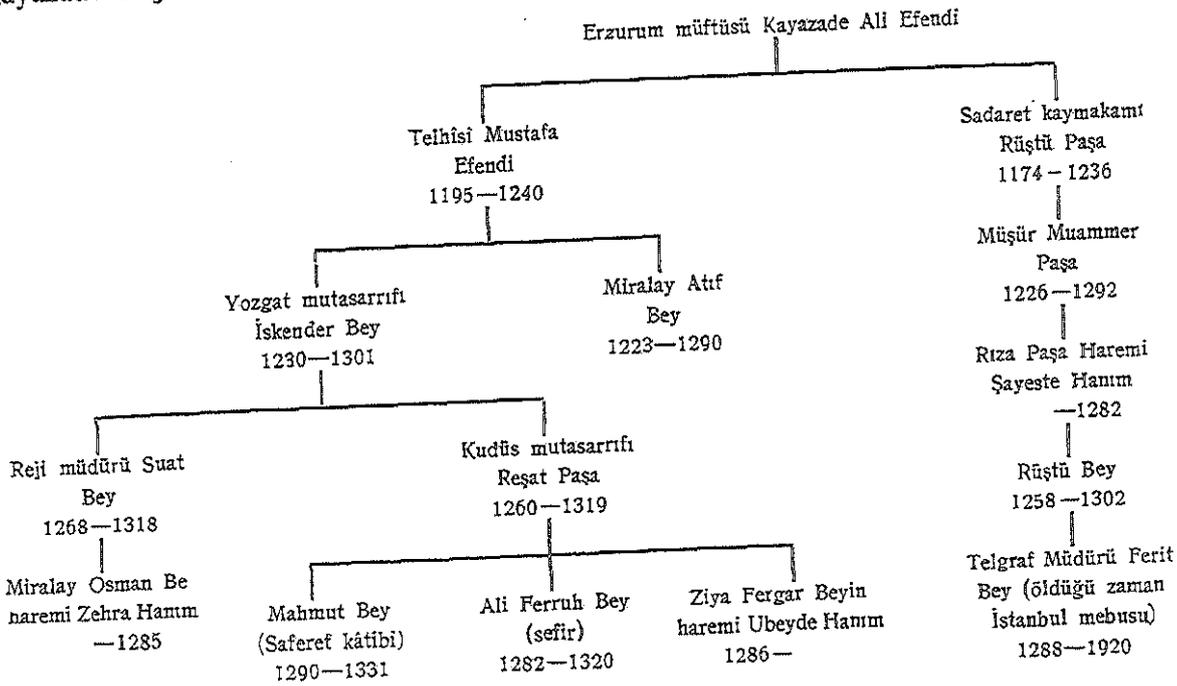


ANNEXES

Source: S. H. Longrigg, *Four Centuries of Modern Irak*, Beyrouth, Librairie du Liban, 1968, p. 348.

ANNEXE V: L'ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE REŞAD BEY  
(DE L'ORGANISATION MESLEK)

Kayazade Reşat Beyin (Paşanın) soy kütüğü (kızı Ubeyde Fergar'ın aile dosyasından).



ANNEXES

429

Source: M. C. Kuntay, *Namık kemal Devrinin Olayları ve İnsanları Arasında*, vol. 1, İstanbul, p. 388.



ANNEXE VII:  
 TRADUCTION EN FRANÇAIS DE L'ACTE  
 JUDICIAIRE DE L'INCIDENT DE *KULELI*

PUBLICATION OFFICIELLE.

ACTE JUDICIAIRE

INSTRUCTION DU COMLOT

DU 17 SEPTEMBRE.

JUGEMENT.



Novembre 1850.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE.

ACTE JUDICIAIRE

*Concernant les individus impliqués dans le complot du 17 septembre et soumis par le Gouvernement à la sanction souveraine de S. M. I. le Sultan.*

(Traduit textuellement du Turc.)

Le seize du mois de Séfer (a), jour de mercredi, le Gouvernement Impérial a été informé que quelques individus avaient organisé une conspiration ayant pour but de provoquer une rébellion contre l'État. Aussitôt des arrestations ont été ordonnées, et les conjurés arrêtés dans leur domicile par la police ont été transportés, un à un ou deux à deux, et gardés dans la caserne de Couléli.

Là, une commission, formée *ad hoc*, a procédé à l'instruction de l'affaire et à l'interrogatoire des inculpés autant séparément que par confrontation. On est allé d'une manière aussi régulière que minutieuse à toutes les informations, et l'on n'a rien négligé des recherches que la gravité de la circonstance exigeait.

Les pièces de l'instruction, dont les extraits sont annexés à ce rapport, ayant été établies, ont été lues une à une au sein de la Cour.

Source: PRO. FO. 78-1437, attaché au rapport n° 25621/11/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères, p. couverture, 5.



ANNEXE IX: DEMANDE DE PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE MEHMED BEY (DE MESLEK), ENRÔLÉ DANS LA GARDE NATIONALE

*Mutabak 1775*

Paris, ce 21 Décembre 1870.

GARDE NATIONALE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT..... 14<sup>e</sup> COMPAGNIE.  
163<sup>e</sup> BATAILLON.

MUTATIONS SURVENUES à l'état dressé le 14 Décembre 1870 pour le payement de l'indemnité journalière allouée par le décret du 12 septembre 1870.

1° A AJOUTER :

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DOMICILE.	OBSERVATIONS.
34	Abdchenned (Lorion)	Écrivain	Passama St Michel 39	Entré au bataillon le 12 septembre 1870 - Demande de paiement de l'indemnité journalière.
		<i>officier de la 2<sup>e</sup> Compagnie</i>	<i>Passama</i>	
			<i>Amard B</i>	

Source: AP. D2R4-117. Bataillon sédentaire 4<sup>e</sup> compagnie, 163<sup>e</sup> bataillon (paiement de l'indemnité, recto)

GLOSSAIRE

- Ağa:** titre donné aux personnalités de haut rang de la bureaucratie et de l'armée, notamment aux commandants des janissaires, aux chefs des eunuques du palais et aux notables de province.
- Akçe:** petite pièce d'argent.
- Alla franca (Alafranga):** à la manière européenne.
- Alla turca (Alaturca):** à la manière turque.
- Ayan:** notable.
- Bedel-i askeri:** capitation réservée aux non-musulmans contre l'exemption du service militaire.
- Beylerbeyi:** «Bey des Beys». Gouverneur d'une province. Le *Beylerbeyi* de Roumélie était membre du conseil du sultan.
- Binbaşı:** commandant.
- Câbî:** collecteur des revenus des *vakif*.
- Cariye:** concubine ou servante domestique.
- Cebeci:** commandant des armuriers.
- Cheikh-ul islam:** grand-mufti. Chef des autorités juridico-religieuses musulmanes.
- Cizye:** capitation réservée aux non-musulmans dans les États musulmans (elle a été abolie dans l'Empire ottoman en 1856 et remplacée par le *Bedel-i askeri*).
- Çavuş:** sergent.
- Çerkes:** Circassien.
- Djihad:** guerre sainte.
- Efendi:** titre de respect donné aux bureaucrates, aux princes du sang.
- Et Meydan (Meydan-ı Lahm ou Lahim Meydan):** place mitoyenne avec l'une des entrées de la caserne des janissaires (à Aksaray) où, depuis le règne de Süleyman I<sup>er</sup>, on transportait la viande.
- Eyalet:** province, gouvernorat. Plus grande division provinciale.
- Ekbériyet:** principe de séniorité pour la succession au trône.
- Fast:** Marocain.
- Fedai:** personne prête à se sacrifier pour la réussite d'un objectif.
- Ferik:** général de division.
- Fatwa (Fetva):** consultation juridico-religieuse rendue par le cheikh-ul islam ou par un mufti.
- Gazi:** combattant de la foi, de la guerre sainte.
- Gavur:** infidèle, mécréant. Ce terme est souvent employé pour désigner les non-musulmans de manière méprisante.
- Haci:** titre pour les personnes ayant effectué le pèlerinage.
- Harem:** partie d'un palais ou d'une maison réservée aux femmes.

- Hafız*: personne connaissant le Coran par cœur.  
*Kadı* (cadi): juge.  
*Kaza*: circonscription administrative. Subdivision du *sancak* (*liva*).  
*Kazasker*: littéralement, «juge de l'armée». Il était membre du *divan* (conseil du sultan).  
*Kafes* (cage): lieu de l'enfermement des princes de sang ou des sultans déposés au palais.  
*Katib*: scribe, secrétaire.  
*Kolağası*: adjudant-major.  
*Konak*: grande maison.  
*Kul*: littéralement, esclave, personnalité au service du sultan.  
*Kuruş*: piastre, monnaie d'argent.  
*Meclis*: conseil, assemblée.  
*Meclis-i Vâlâ-yı Ahkâm-ı Adliye* (*Meclis-i Vâlâ*): conseil suprême des ordonnances judiciaires. Ce conseil s'occupe de la régularisation et des réglementations concernant les réformes économiques, administratives et juridiques.  
*Millet*: communauté caractérisée par une appartenance confessionnelle.  
*Miralay*: colonel.  
*Mirliva*: général de brigade.  
*Muahid*: conjuré, contractant.  
*Muhallebi*: sorte de dessert au lait ayant la consistance d'une gelée.  
*Muhallebici*: vendeur de *muhallebi*.  
*Mutasarrıf*: gouverneur d'un *sancak*.  
*Mültezim*: fermier d'impôt.  
*Müşir*: maréchal.  
*Pacha* (*Paşa*): titre réservé aux plus hauts dignitaires de la hiérarchie civile et militaire.  
*Sancak*: subdivision de la province. Le *sancak* est la deuxième plus grande unité administrative, plus grande qu'un *kaza* et plus petite qu'un *vilayet*.  
*Sekban*: troupes mercenaires recrutées par les gouverneurs de province.  
*Selamlık*: partie d'une maison (ou du Palais) réservée aux hommes.  
*Serasker*: ministre de la Guerre.  
*Sipahi*: cavalerie de la Porte. Cavalerie provinciale.  
 Sublime Porte (*Bab-ı Ali*): le siège du grand-vizirat et du gouvernement.  
*Tekke*: couvent de cheikhs, derviches.  
*Tophane-i Amire*: grande maîtrise de l'artillerie. Il s'agissait d'un complexe où se trouvaient les fonderies des canons, les casernes des militaires et les bureaux du ministère de l'Artillerie (*Tophane Müşirliği*).  
*Vatan*: lieu d'origine, patrie.  
*Vakıf*: fondation pieuse.  
*Vilayet*: *Eyalet* (après 1864).  
*Yüzbaşı*: capitaine.  
*Zabıta*: officier militaire spécialement chargé du maintien de l'ordre.  
*Zaviye*: couvent de cheikhs, derviches. Plus petit qu'un *tekke*.  
*Zıkr*: cérémonie pieuse dans les communautés de derviches [Barbier de Meynard, 1881].

## BIBLIOGRAPHIE

## I. DOCUMENTS D'ARCHIVES

## Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris)

- CP. La Turquie, vol 341, 19/09/1859, p. 172 recto, dépêche télégraphique, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.  
 CP. La Turquie, vol 341, n° 65, 21/09/1859, p.174 recto-185 verso, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.  
 CP. La Turquie, vol 341, 20/09/1859, p.186 recto-199 verso, n° 1 annexe de la dépêche n° 65 à la Direction politique, rapport de M. Outrey, premier drogman de l'ambassade de France.  
 CP. La Turquie, vol 341, n° 68, 28/09/1859, p.212 recto-221 recto, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.  
 CP. La Turquie, vol 341, 28/09/1859, p.222 recto-230 verso, n° 1 annexe de la dépêche politique de Constantinople n° 68.  
 CP. La Turquie, vol 341, 28/09/1859, p. 232 recto-235 recto, n° 2 annexe de la dépêche politique de Constantinople n° 68.  
 CP. La Turquie, vol 342, n° 79, 12/10/1859, p. 45 recto-53 recto, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.  
 CP. La Turquie, vol 342, n° 73, 25/10/1859, p. 90 recto-97 verso, M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.  
 CP. La Turquie, vol. 371, 05/06/1867, p. 180, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à ministère des Affaires étrangères.  
 CP. La Turquie, vol. 371, n° 100, 5/06/1867, p. 186 recto-188 verso, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à M. le marquis de Moustier, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.  
 CP. La Turquie, vol. 371, 13/06/1867, p. 230, M. Bourée, ambassadeur de France à Constantinople à ministère des Affaires étrangères.  
 CPC. La Turquie-Janina, vol. 3, n° 5, 26/03/1851, p. 116 recto-126 verso, M. Bertrand, agent consulaire de France à Janina à M. Brenier, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.  
 CPC. La Turquie-Janina, vol. 4, n° 30, 10/11/1854, p. 295 recto-300 recto, M. Bertrand, agent consulaire de France à Janina à M. de Lhuys, ministre secrétaire d'État au département des Affaires étrangères.

- CPC. La Turquie-Janina, vol. 5, 07/1855, p. 107 recto-112 verso, rapport non signé.  
 CPC. La Turquie-Janina, vol. 6, n° 17, arrivé au cabinet le 08/11/1859, p. 268 recto-277 verso, M. Bertrand, agent consulaire de France à Janina à M. le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères.

#### Archive de Paris

- D2R4-31 Bataillon de guerre 4<sup>e</sup> compagnie, 163<sup>e</sup> bataillon (tableau)  
 D2R4-117 Bataillon sédentaire 4<sup>e</sup> compagnie, 163<sup>e</sup> bataillon (payement de l'indemnité)

#### Başbakanlık Osmanlı Arşivi (Istanbul)

- A. DYN. 145/31, 19/M/1276.  
 A. AMD. 62/14, 1271.  
 A. MKT. MHM. 58/60 10/S/1270; 214/6, 23/N/1277; 374/80, 15/L/1283; 409/25, 10/S/1285; 417/26, 01/Ca/1285; 417/27, 01/Ca/1285; 420/6, 25/Ca/1285; 431/55 27/N/1285; 431/75, 29/N/1285  
 A. MKT. NZD. 402/51, 24/S/1278; 411/87, 14/L/1278.  
 A. MKT. UM. 318/71, 29/Za/1274; 389/93, 17/C/1276; 445/66, 12/C/1277; 473/79, 12/Za/1277; 559/39, 29/L/1278; 565/40, 16/Za/1278.  
 DH. MKT. 1313/49, 27/L/1287.  
 DH. Said 0001/286; 002/270, 29/Z /1249; 0004/122; 007/261, 29/Z/1255; 0025/101; 047/91, 29/Z/1249; 101/25, 29/Z/1259; 0113/481; 122/4, 29/Z/1261.  
 HR, SYS, 1889/50, 02/24/1885; 1895/52, 19/06/1865  
 İ. DH. 296/18697, 28/B/1270; 296/18697 28/B/1270; 319/20629 08/S/1271; 335/21944, 19/R/1272; 445-1/29437, 29/Ra/1276 [L'ancienne côte İ. DH. 445-1/1]; 443/29258, 28/S/1276; 507/34508 01/Z/1279; 616/42929, 09/Ca/1287.  
 İ. MVL. 486/22036, 06/M/1280; İ.MVL. 533/23903 1282/M/18.  
 İ. HR. 134/6900, 23/Z/1272.  
 Mühimme-i Mektum, vol. 10.  
 Sadaret, AD, 1576  
 Y. MTV. 251/134, 02/B/1321; 296/1841 22/L/1322.  
 Y. EE. 23/5, 13/S/1295.  
 Y. PRK. ZB. 1/72, 9/Ra/1298.  
 Y. PRK. AZN, 1/35, 21/Za/1297.  
 Y. PRK. KOM, 3/50, 17/R/1299.

#### Public Record Office (Londres)

- FO. 195-627, 17/09/1859, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople.  
 FO. 195-627, 19/09/1859, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople.

- FO. 195-627, 30/09/1859, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople.  
 FO. 195-627, 24/10/1859, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople.  
 FO. 195-646, n° 260, 22/11/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères.  
 FO. 78-1435, n° 161, 19/09/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères.  
 FO. 78-1435, n° 164, 20/09/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères.  
 FO. 78-1435, 17/09/1859, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople.  
 FO. 78-1435, n° 179, 27/09/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères.  
 FO. 78-1437, n° 256, 21/11/1859, Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Russell, le secrétaire d'État des Affaires étrangères.  
 FO. 195-627, 19/09/1859, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à Sir Bulwer, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople.  
 FO. 195/887, n° 145, 05/06/1867, M. Pisani, drogman de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Lyons, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople.  
 FO. 78/1960, n° 245, 13/06/1867, Lord Lyons, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Stanley, le secrétaire d'État des Affaires étrangères.  
 FO. 78/1960, n° 261, 16/06/1867, Lord Lyons, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople à Lord Stanley, le secrétaire d'État des Affaires étrangères.

#### Liste de cahiers des protocoles des interrogatoires des inculpés de l'incident de *Kuleli* (1859)

##### BOA İ. DH 445-1/29437, 29/Ra/1276

- n° 1 Cheikh Ahmed  
 n° 2 Hüseyin Daim Paşa (Général de division)  
 n° 3 Cafer Dem Paşa (Contient également un premier interrogatoire de Mufti Bekir, n° 6)  
 n° 4 Arif Bey (Scribe)  
 n° 5 Rasim Bey (Commandant)  
 n° 6 Mufti Bekir et n° 22 Cheikh Feyzullah  
 n° 7 İbrahim (Capitaine), n° 8 Ali Bey (Capitaine), n° 9 Hasan Bey, n° 12 Hurşid Efendi, n° 24 Abdülkâkir Bey (Troisième secrétaire), n° 30 Ali Efendi (Commandant), n° 33 İsmail (Commandant), n° 34 Hasan (Étudiant),

- n° 35 Hafız Ahmed (Etudiant), n° 36 Ali (Ouvrier), n° 37 Süleyman Efendi, n° 40 Mehmed (Premier sergent)  
 n° 10 Bekir (Etudiant), n° 11 Mehmed (Etudiant), n° 21 Hoca Nasuh Efendi (Enseignant)  
 n° 13 Mehmed Efendi (Major), n° 15 Hafız İbrahim (Troisième sergent), n° 16 Tahir Ağa (Second lieutenant)  
 n° 14 Emin (Capitaine maréchal-ferrant)  
 n° 17 Hacı İbrahim (Caporal)  
 n° 18 Veli Ahmed (Courtiers d'esclaves)  
 n° 19 Hasan Bey (Premier capitaine)  
 n° 20 Hacı Mehmed (*BOA*, İ.DH, 443/29258, 28/S/1276)  
 n° 23 Cheikh İsmail Efendi  
 n° 25 Çerkes Şuayib  
 n° 26 Mustafa (Fourrier)  
 n° 27 Hidayet Efendi (Capitaine)  
 n° 28 Ahmed (Militaire, porteur d'eau [*saka*])  
 n° 29 Receb (Militaire, cuisinier)  
 n° 31 Hacı Ahmed, Marocain  
 n° 32 Mustafa (Muhallebici)  
 n° 38 Hasan Efendi (Commerçant), n° 39 Mehmed Efendi (Cafetier)  
 n° 41 Çerkes Ahmed (Ex-militaire, marchand d'armes anciennes)

## II. JOURNAUX

- Ceride-i Havadis*, n° 953, 24/S/1276,  
*Journal de Constantinople*, n° 1046, 21/09/1859; n° 1047, 24/09/1859; n° 1048, 28/09/1859; n° 1051 01/10/1859; n° 1053 04/10/1859; n° 1054, 05/10/1859; n° 1058, 10/10/1859; n° 1068 21/10/1859, n° 1070 24/10/1859; n° 1084 09/11/1859, n° 1088, 14/11/1859.  
*Muhbir*, n° 1, 25/S/1283; n° 31, 2/Za/1283  
*Ruzname-i Ayine-i Vatan*, n° 66, 4/R/1284  
*Ruzname-i Ceride-i Havadis*, n° 203, 25/L/1283; n° 711, 5/R/1284; n° 715, 13/R/1284.  
*Le Siècle*, n° 8926, 20/09/1859.  
*Tasvir-i Efkâr*, n° 1, 30/Z/1278; 15/S/1283; n° 423, 14/Ca/1283/24; n° 433, 25/C/1283; n° 449, 29/S/1283; n° 468, 14/Za/1283  
*Tercüman-ı Ahval*, n° 78, 10/Ra/1278  
*The Times*, n° 23415, 19/09/1859.  
*La Turquie*, n° 132, 12/06/1867

### Articles parus dans les journaux

- Ali Suavi, «Faziliyye», *Uhum*, n° 18, 15/S/1287, p. 1119-1128; «Suâvi Efendi Tarafından Gelen Mektub sûreti fi Ramazân sene 1286», *Hürriyet*, n° 78, 20 décembre 1868; «Usûl-ı Meşveret», *Muhbir*, n° 27, 14 mars 1868.

- Emir Ayyar, «Mükâleme», *İnkılâb*, n° 2, 14 mai 1870.  
 Hüseyin Vasfi, «Milletle Hitab», *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870.  
 «İttihad», *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870.  
 Mehmed Galib et Ali Rıza, «On Üçüncü Asr-ı Hicride Osmanlı Ricali», *Peyam-ı Sabah*, 15 Teşrin-i Sani 1920, n° 699.  
 Mehmed, «Keşf-i Zamir», *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870; (sans titre), *İnkılâb*, n° 1, 23 avril 1870; «Hürriyet Gazetesine Cevab», *İnkılâb*, n° 3; «Hürriyet Gazetesine Cevab (Mabaad)», *İnkılâb*, n° 4, 13 juin 1870.  
 Namık Kemal, «Usûl-ı Meşveret hakkında...», *Hürriyet*, n° 12 (14 septembre 1868), n° 13 (21 septembre 1868), n° 14 (29 septembre 1868), n° 16 (12 octobre 1868), n° 17 (19 octobre 1868), n° 18 (26 octobre 1868), n° 20 (9 novembre 1868), n° 22 (23 novembre 1868).  
 Nuri, «Gazetecilik», *İbret*, n° 1, 13 juin 1872; «Kanun», *İbret*, n° 2, 15 juin 1872; «Ahlak», *İbret*, n° 3, 17 juin 1872; «Memuriyet», *İbret*, n° 4, 18 juin 1872; «Muharebe-i ahirenin sebebi», *İbret*, n° 5, 19 juin 1872; «Askeran», *İbret*, n° 6, 20 juin 1872; «Medeniyet», *İbret*, n° 8, 24 juin 1872; «Batıl zahib», *İbret*, n° 10, 26 juin 1872; «Hekimler», *İbret*, n° 12, 29 juin 1872; «Teşvid-i Revabit», *İbret*, n° 14, 2 juillet 1872; «Göz önünde bir İbret», *İbret*, n° 15, 3 juillet 1872; «Kızlar», *İbret*, n° 16, 4 juillet 1872; (réponse à Hakayık-ul Vekayi — sans titre), *İbret*, n° 18, 8 juillet 1872; (réponse à Hakayık-ul Vekayi — sans titre), *İbret*, n° 19, 9 juillet 1872; (sur l'importance de la statistique de la population — sans titre), *İbret*, n° 19, 9 juillet 1872.  
 Râtib, «Köylüler», *İnkılâb*, n° 4, 13 juin 1870.  
 Reşad «Hukuk-ı Ceza», *İbret*, n° 1, 13 juin 1872; «Devair-i Belediye tarafdaranı», *İbret*, n° 3, 17 juin 1872; «Fransa», *İbret*, n° 4, 18 juin 1872; «Bir mülahaza», *İbret*, n° 5, 19 juin 1872; «Hukuk-ı beynel ümem», *İbret*, n° 6, 20 juin 1872; «Basiret'e mukabele», *İbret*, n° 7, 22 juin 1872; «Teşekkür», *İbret*, n° 7, 22 juin 1872; «Fen-i Servet», *İbret*, n° 10, 26 juin 1872; (une note de remerciement — sans titre —), *İbret*, n° 10, 26 juin 1872; (sur la décision de l'expulsion des religieux des écoles publiques à Lyon — sans titre —), *İbret*, n° 10, 26 juin 1872; «Hakayık-ül Vekayi hulûskarlık demek midir», *İbret*, n° 12, 29 juin 1872; «Frenklerde bir telaş», *İbret*, n° 13, 1 juillet 1872; «Yine hekimler», *İbret*, n° 14, 2 juillet 1872; «Hakayık-ul Vekayi hulûskarlık demek imiş», *İbret*, n° 16, 4 juillet 1872; «İnsan sözünün eri olmalıdır», *İbret*, n° 16, 4 juillet 1872; «Hakayıkda görülen bir garib havadis daha», *İbret*, n° 17, 6 juillet 1872; «Hakayık "bilmem nesi" İzzetli Said bey efendiye cevab», *İbret*, n° 18, 8 juillet 1872; «İstikraz», *İbret*, n° 19, 9 juillet 1872; «Rusya Fesadı», *İbret*, n° 56, 20 novembre 1872.  
 Reşad & Kemal, «Reddiye», *İbret*, n° 8, 24 juin 1872.

## III. SOURCES IMPRIMÉES ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL

- Abdi Tarihi, 1730 Patrona İhtilali Hakkında Bir Eser*, F. R. Unat (éd.), Ankara, TTK, 1999.

- «Abdülhamid-i Saninin Notları», *Türk Tarih Encümeni Mecmuası*, n° 13, İbnülemin Mahmud Kemal (éd.), 1 Kanunisanı, 1926, p. 20-28.
- Ahmed Cevdet (Paşa), *Tarih-i Cevdet*, vol. 8, İstanbul, Dersaadet Matbaası, 1309/1891-1892 (deuxième éd.).
- Ahmed Cevdet (Paşa), *Ma'ruzat*, Y. Halaçoğlu (éd.), İstanbul, Çağrı, 1980.
- Ahmed Cevdet (Paşa), *Tezakir*, vol. 1-12, 13-20, 40-tetimme, C. Baysun (éd.), Ankara, TTK, 1986.
- Ahmed Efendi, *III. Selim'in Sirkâtibi Tarafından Tutulan Rûznâme*, S. Arıkan (éd.), Ankara, TTK, 1993.
- Ahmed Lûtfi Efendi, *Tarih-i Lûtfi*, vol. 9, 10, M. M. Aktepe (éd.), Ankara, TTK, 1984-1988.
- Ahmed Mîdhat Efendi, *Felâhât Bey ile Rakım Efendi*, Ankara, TDK, 2000 (1<sup>re</sup> éd: 1875).
- Ahmed Mîhâd Efendi, *Üss-i İnkılâb*, vol. 1, İstanbul, Takvimhane-i Amire, 1294/1877-1878.
- AKGÜNDÜZ, Ahmet, *Mukayeseli İslam ve Osmanlı Hukuku Külliyyatı*, Diyarbakır, Dicle Ün. Hukuk Fak., 1986.
- AKÜN, Ömer Faruk, *Namık Kemal'in Mektupları*, İstanbul, Edebiyat Fak. Matbaası, 1972.
- AKÜN, Ömer Faruk, «Hoca Tahsin», *DİA*, vol. 18, İstanbul, TDV, 1998, p. 198-206.
- Anonim Osmanlı Tarihi (1099-1116/1688-1704)*, A. Özcan (éd.), Ankara, TTK, 2000.
- Bahriye Nizamnamesi (1849)*, S. Öksüz (éd.), Ankara, Deniz Kuvvetleri Karargah Basımevi, 1996.
- BIANCHI, T. X. & KIEFFER, J. D., *Dictionnaire Turc-Français*, Paris, Imprimerie royale, 1837.
- BIANCHI, T. X. & KIEFFER, J. D., *Dictionnaire Turc-Français*, Paris, 1850.
- BIANCHI, T. X., *Dictionnaire Français-Turc*, 2. vol., Paris, 1843-1846.
- BİLGELİ, M. Kaya, *Yakın Çağ Türk Kültür ve Edebiyatı Üzerinde Araştırmalar I: Yeni Osmanlılar*, Ankara, Baylan Matbaası, 1976.
- BİLGELİ, M. Kaya, *Ziya Paşa Üzerinde Bir Araştırma*, Ankara, Sevinç Matbaası, 1979.
- Câbî Ömer Efendi, *Câbî Târîhi*, M. A. Beyhan (éd.) Ankara, TTK, 2003.
- «Carbonari», *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, vol. 4, Paris, 1853, p. 459-461.
- «Carbonari», *Encyclopédie du dix-neuvième siècle : répertoire universel des sciences des lettres*, vol. 6, Paris, 1844, p. 493-495.
- «Carbonarisme», *Encyclopédie Nouvelle*, vol. 3, M. M. P. Leroux et J. Reynaud (dir.), Paris, Librairie de Charles Gosselin, 1841, p. 246-249.
- «Carbonaro», Larousse, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 3, Administration du Grand Dictionnaire Universel, Paris, 1867, p. 367-368.
- COURCY, C. L. de, *Le Hattî Houmayoun (Écrit auguste) et Commentaires*, Paris, Typographie de Henri Plon, 1857.
- Destârî Sâlih Tarihi, Patrona Halil Ayaklanması Hakkında Bir Kaynak*, B. S. Baykal (éd.), Ankara, TTK, 1962.

- DEVELLİOĞLU, Ferit, *Osmanlıca-Türkçe Ansiklopedik Lûgat*; A. S. Güneyçal (éd.), İstanbul, Aydın Kitabevi, 1998.
- Ebüzziya Tevfik, *Yeni Osmanlılar Tarihi*, 2 vol., Z. Ebüzziya (éd.), İstanbul, Kervan, 1973.
- Ebüzziya Tevfik, *Yeni Osmanlılar Tarihi*, Ş. Kutlu (éd.), İstanbul, Hürriyet Gazetesi, 1973.
- ENGELHARDT, Edouard Philippe, *La Turquie et le Tanzimat*, vol. 1, Paris, A. Cotillon et Cie.
- ERÇİN, Osman Nuri, *Mecelle-i Umûr-ı Belediye*, İstanbul, İBB Kültür Daire Başkanlığı, 1995.
- Georg Oğlukyan'ın Ruznamesi*, Hrand D. Andreasyan (trad. et éd.), İstanbul, Edebiyat Fak. Basımevi, (1972).
- HAMMER-PURGSTALL, Joseph Von (de), *Histoire de l'Empire Ottoman*, J.-J. Hellert (trad.), İstanbul, Isis, 1999 (1<sup>re</sup> éd: 1835-1843).
- İbrahim Manzour Efendi, *Mémoires sur la Grèce et L'Albanie pendant le gouvernement d'Ali-Pacha*, Paris, 1827.
- İbrahim Peçevi, *Tarih-i Peçevi*, İstanbul, 1283/1866-67.
- KÉLÉKIAN, Diran, *Dictionnaire Turc-Français*, Constantinople, 1911.
- KMETY, George (Ismail Pacha), *A Narrative of the Defence of Kars on the 29<sup>th</sup> September 1855*, Londres, James Ridgway, 1856.
- KOSSUTH, Louis, *Révélation sur la crise italienne*, Bruxelles, Fr. Van Meenen et C<sup>ie</sup>, 1859.
- LAKE, Atwell (colonel) *Kars and Our Captivity in Russia*, Londres, Richard Bentley, 1856.
- Le Hattî Houmayoun (Écrit auguste) et Commentaires*, Paris, Typographie de Hende Plon, 1857.
- Les ministres Français, 1789-1911*, Paris, Edouard Cornely et C<sup>ie</sup>, 1911.
- MALLOUF, N., *Dictionnaire Turc-Français*, Paris, 1863.
- MARSIGLI, Luigi Ferdinando (Cte), *L'Etat militaire de l'Empire ottoman: ses progrès et sa décadence*, Amsterdam, 1732.
- Mehmed Es'ad Efendi, *Üss-i Zafer*, M. Arslan (éd.), İstanbul, Kitabevi, 2005 (1<sup>re</sup> éd: 1827).
- Mehmed Süreyya, *Sicili-i Osmani*, N. Akbayer (éd.), İstanbul, Tarih Vakfı Yurt Yay., 1996.
- MEYNARD, C. A. C. Barbier de, *Dictionnaire Turc-Français*, Paris, 1881.
- MILLINGEN, Frederic (alias Osman Seyfi Bey, Vladimir Andrejevich), *La Turquie sous le règne d'Abdul-aziz 1862-1867*, Paris, Librairie Internationale, 1868.
- Mohammed Ben Pir-Ali Elberkevi, *Exposition de la foi musulmane*, M. Garcin de Tassy (trad.), Paris, 1822.
- Mustafa Naîma, *Tarih-i Naîma, Ravzat ul-Huseyn fi hulâsat-i ahbar el-hafikayn*, vol. 1-6, İstanbul, 1280/1863-1864.
- Namık Kemal, *Osmanlı Modernleşmesinin Meseleleri, Bütün Makaleler I*, İstanbul, 2005.
- Nuri, *Akkâ*, İzzet Efendi'nin matbaası, 1293/1876-1877.
- Nuri (trad.) «Hinde dair bir risale», İstanbul, Tasvir-i Efkâr Matbaası, 1289/1872-1873.

- NYPELS, J. S. G., *Le droit pénal français progressif et comparé: Code pénal de 1810 accompagné des sources, des discussions au Conseil d'état, des exposés des motifs et des rapports faits au Corps législatif*, Paris, A. Durand, Editeur-Libraire, 1864.
- Osman [Seyfi] Bey (alias Vladimir Andrejevich, Frederic Millingen), *Les imams et Les Derviches*, Paris, 1881.
- ÖZ, Tahsin, «Selim III Mustafa IV ve Mahmud II Zamanlarına ait Birkaç Vesika», *Tarih Vesikalari*, vol. 1, n° 1, 1941, p. 25.
- PAKALIN, Mehmet Zeki, *Osmanlı Tarih Deyimleri ve Terimleri Sözlüğü*, 3 vol, İstanbul, Milli Eğitim Basımevi, 1971.
- REDHOUSE, James W., *Redhouse's Turkish Dictionary English and Turkish & Turkish and English*, Londres, 1880.
- REDHOUSE, James W., *A Turkish and English Lexicon*, Constantinople, 1890.
- Relation des deux rebellions arrivées à Constantinople en M.DCC.XXXI et XXXI*, Paris, Chez Jaques Clousier, 1737.
- SAINT-DENYS, A. de Juchereau de, *Deux révolutions à Constantinople en 1807 et 1808*, 2 vols., Paris, 1819.
- Sami Bey (Fraschery), *Dictionnaire Turc-Français*, Constantinople, 1885.
- SANDWITH, Himphry (Chief of the medical staff), *Narrative of the Siege of Kars*, Londres, John Murray, 1856.
- Silahdar Fundıklı Mehmed Ağa, *Nusretname*, vol. 2.1-2.2, İ. Parmaksızoğlu (éd.), İstanbul, Milli Eğitim Matbaası, 1962-1969.
- Silahdar Mehmed Ağa, *Silahdar Tarihi*, M. N. Özön (éd.), Ankara, Akba Kitabevi, 1947.
- SLADE, Adolphus, *Records of travels in Turkey, Greece &c. and of A Cruise in the Black sea with The Capitan Pasha in the years of 1829, 1830, and 1831*, Londres, 1833.
- Şemseddin Sami, *Kamus-i Turki*, Dersaadet, 1314/1899-1900.
- Şinasi, *Makaleler*, F. A. Tansel (éd.), Ankara, Dün Bugün Yayınevi, 1960.
- TANSEL, Fevziye Abdullah, *Namık Kemal'in Mektupları*, vol. 1, Ankara, TTK, 1967.
- TAŞ, Necati Fahri, *Tanzîmât'tan Sonra Yayımlanan Kanûn ve Nizâm-nâmeler*, İstanbul, 2000.
- TÜRKGELDİ, Ali Fuat, *Mesâil-i Mühimme-i Siyâsiyye*, I, Ankara, TTK, 1960.
- UZUNÇARŞILI, İsmail Hakkı, «Mîdhat ve Rüştü Paşaların Tevkiflerine Dâir Vesikalar», Ankara, TTK, 1987.
- UNAT, Faik Reşit, «III. Ahmed Devrine Ait Bir Islahât Takriri», *Tarih Vesikalari*, vol. 1, n° 2, 1941, p. 107-121.
- Vaka-ı Cedid, Yayla İmamı Tarihi ve Yeni Olaylar*, Y. Sinemoğlu (éd.), Tercüman, 1978.
- VAMBÉRY, Arminius, *His Life & Adventures Written by Himself*, Londres, T. Fisher Unwin, 1884.
- VAMBÉRY, Arminius, *The Story of My Struggles*, vol. 1, Londres, T. Fisher Unwin, 1904.
- WANDA, *Souvenirs anecdotiques sur la Turquie (1820-1870)*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et C<sup>ie</sup>, 1884.

XVIII. Yüzyıl İstanbul Hayatına Dair Risale-i Garibe, H. Develi (éd.), İstanbul, Kitabevi, 1998.

#### IV. OUVRAGES ET ARTICLES

- Abdurrahman Şeref Efendi, «Sultân Abdülaziz'in Vefatı İntihar mı Katli mi?», *Türk Tarih Encümeni Mecmuası*, n° 6 (83), 1926, p. 321-325
- Abdurrahman Şeref Efendi, *Tarih Musahabeleri*, Ankara, Kültür ve Turizm Bakanlığı, 1985.
- ABOU-EL-HAJ, Rifa'at Ali, «The Ottoman Vezir and Paşa Households 1683-1703: A Preliminary Report», *Journal of the American Oriental Society*, vol. 94, n° 4, 1974, p. 438-447.
- ABOU-EL-HAJ, Rifa'at Ali, *The 1703 Rebellion and the Structure of Ottoman Politics*, İstanbul, Nederlands Historisch-Archaeologisch Instituut İstanbul, 1984.
- ABOU-EL-HAJ, Rifa'at Ali, *Formation of the Modern State. The Ottoman Empire Sixteenth to Eighteenth Centuries*, New York, State University of New York Press, 1991.
- ABU-MANNEH, Butrus, «The Naqshbandiyya-Mujaddidiyya in the Ottoman Lands in the Early 19<sup>th</sup> Century», *WI*, vol. 22, n° 4, 1982, p. 1-36.
- ABU-MANNEH, Butrus, «Khalwa and Râbita in the Khalidi Suborder», M. Gaborieau, A. Popovic & T. Zarcone (dir.), *Naqshbandis*, İstanbul, Isis, 1990, p. 289-303.
- ABU-MANNEH, Butrus, «The Islamic Roots of the Gülhane Rescript» *Studies on Islam and the Ottoman Empire in the 19th Century (1826-1876)*, İstanbul, Isis, 2001, p. 73-97.
- ABU-MANNEH, Butrus, «The Porte and The Sunni-orthodox Trend in the Later Tanzimat», *Studies on Islam and the Ottoman Empire in the 19th century (1826-1876)*, İstanbul, Isis, 2001, p. 125-140.
- ABU-MANNEH, Butrus, «Salafiyya and the Rise of the Khalidiyya in Baghdad in the Early Nineteenth Century», *WI*, vol. 43, n° 3, 2003, p. 349-373.
- AGULHON, Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Seuil, 1973.
- AHISHALI, Recep, *Osmanlı Devlet Teşkilatında Reisülküttâblık (XVIII. Yüzyıl)*, İstanbul, 2001.
- Ahmed Rasim, *İlk Büyük Muharrirlerden Şinasi*, İstanbul, Yeni Matbaa, 1927.
- AKÇURA, Yusuf, *Osmanlı Dağılma Devri (XVII. Ve XIX. Asırlarda)*, İstanbul, TTK, 1940.
- Akçuraoğlu Yusuf, *Zamanımız Avrupa Siyasi Tarihi*, Ankara, Hakimiyet-i Milliye Matbaası, 1933.
- AKDAĞ, Mustafa, *Celâli İsyanları*, Ankara, Ankara Ün. Basımevi, 1963.
- AKDAĞ, Mustafa, «Osmanlı Tarihinde Ayanlık Düzeni Devri, 1730-1839», *TAD*, Ankara Ün. DTCF Tarih Araştırmaları Enstitüsü, vol. 8-12, n° 14-23 (1970-1974), 1975, p. 51-61.
- AKIBA, Jun, «From *Kadı* to *Naib*: Reorganization of the Ottoman Sharia Judiciary in the Tanzimat Period», C. Imber & K. Kiyotaki (dir.), *Frontiers of*

- the Ottoman Studies: State Province and the West*, vol. 1, New York, I. B. Tauris, 2005, p. 43-60.
- AKSAN, Virginia, «Ottoman Military Recruitment Strategies in the Late Eighteenth Century», E. J. Zürcher (dir.), *Arming the State: Military Conscription in the Middle East and Central Asia 1775-1925*, New York, I.B. Tauris, 1999, p. 21-39.
- AKŞİN, Sina, «1864 Matbuat Nizamnamesi Basın Özgürlüğünü Kısıtladı mı, Geliştirdi mi?», *XIII. Türk Tarih Kongresi*, vol. 3/2, Ankara, TTK, 2002, p. 979-983.
- AKSÜT, Ali Kemal, *Sultan Aziz'in Mısır ve Avrupa Seyahati*, İstanbul, Ahmet Sait Oğlu Kitabevi, 1944.
- AKTEPE, M. Münir, *Patrona İsyamı (1730)*, İstanbul, İstanbul Ün. Edebiyat Fak. Basımevi, 1958, p. 41-70.
- AKTEPE, M. Münir, «Esad Efendi, Hocazâde», *DİA*, vol. 11, İstanbul, TDV, 1995, p. 340-342.
- AKTEPE, M. Münir, «Kemankes Ali Paşa», *DİA*, vol. 17, İstanbul, TDV, 2002, p. 248.
- AKYILDIZ, Ali, *Tanzimat Döneminde Osmanlı Merkez Teşkilatında Reform (1836-1856)*, İstanbul, Eren, 1993.
- AKYILDIZ, Ali, *Osmanlı Bürokrasisi ve Modernleşme*, İstanbul, İletişim, 2004.
- ALBOYACIYAN, Arşag, «1860 Anayasası ile 1863 Anayasası Arasındaki Farklar», in V. Artinian, *Osmanlı Devleti'nde Ermeni Anayasasının Doğuşu 1839-1863*, İstanbul, Aras, 2004.
- ALDER, Loys & DALBY, Richard, *The Dervish of Windsor Castle: The Life of Arminius Vambéry*, Londres Bachman & Turner, 1979.
- ALDERSON, A. D., *The Structure of the Ottoman Dynasty*, Oxford, Clarendon Press, 1956.
- ALGAR, Hamid, «The Naqshbandiyya Order: A Preliminary Survey of its History and Significance», *Studia Islamica*, n° 44, 1976, p. 123-152.
- ALGAR, Hamid, «Political Aspects of Naqshbandi History», M. Gaborieau, A. Popovic & T. Zarcone (dir.), *Naqshbandis*, İstanbul, İsis, 1990, p. 123-152.
- ALPARSLAN, Ali, «Veliyüddin Efendi», *İst.A.*, vol. 7, Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı, İstanbul, 1994, p. 378.
- ALTINAY, Ahmed Refik, *Türkiye'de Mülteciler Meselesi*, Türk Tarih Encümeni Külliyesi, İstanbul, Matbaa-i Amire, 1926.
- ALYOT, Halim, *Türkiye'de Zabuta*, Ankara, Kanaat Basımevi, 1947.
- ANDREASYAN, Hrand D., «Balatlı Georg'a göre Edirne Vakası», *İstanbul Ün. Edebiyat Fakültesi Tarih Dergisi*, vol. 11, n° 15, 1960, p. 47-64.
- ARAPYAN, Kalost, *Rusçuk Âyâmı Mustafa Paşa'nın Hayatı ve Kahramanlıkları*, E. Uras (trad.), Ankara, TTK, 1943.
- ARIKAN, Zeki, «Tanzimat ve Kamuoyu», *Tanzimat'ın 150. yıldönümü Uluslararası Sempozyumu / Bildiriler*, İzmir, Ege Ün. Edebiyat Fak., 1992, p. 33-46.
- ARTAN, Tülay, «From Charismatic Leadership to Collective Rule: Introducing Materials on the Wealth and Power of Ottoman Princesses in the Eighteenth Century», *Toplum ve Ekonomi*, n° 4, 1993, 53-94.

- ARTINIAN, Vartan, *The Armenian Constitutional System in the Ottoman Empire 1839-1863: A Study of Its Historical Development*, İstanbul, 1988.
- ARTINIAN, Vartan, *Osmanlı Devleti'nde Ermeni Anayasasının Doğuşu 1839-1863*, İstanbul, Aras, 2004.
- ATABEYOĞLU, Cem, «Veliefendi Hipodromu», *İst.A.*, vol. 7, Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı, İstanbul, 1994, p. 377-378.
- ATEŞ, Sabri, «Empires at the Margin: Towards a History of the Ottoman-Iranian Borderland and the Borderland Peoples», thèse de doctorat non publiée, New York University, 2006.
- AYMES, Marc, «Provincialiser l'empire. Chypre et la Méditerranée ottomane au XIXe siècle», *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 62/6, 2007, p. 1313-1344.
- AYMES, Marc, «Un grand progrès - sur le papier». *Histoire provinciale des réformes ottomanes à Chypre au XIXe siècle*, Paris, Peeters, 2010
- BAER, Gabriel, «The Administrative, Economic and Social Functions of Turkish Guilds», *IJMES*, vol. 1, n° 1, 1970, p. 25-50.
- BALCI, Sezai, «Osmanlı Devleti'nde Tercümanlık ve Bab-ı Ali Tercüme Odası», thèse de doctorat non publiée, Ankara Üniversitesi, 2006.
- BARDIN, Pierre, «Algériens et Tunisiens dans l'Empire ottoman, de 1848 à 1914», Paris, CNRS, 1979, p. 40-54.
- BARKAN, Ömer Lütfi, «The Price Revolution of the Sixteenth Century: a Turning Point in the Economic History of the Near East», J. McCarthy (trad.), *IJMES*, vol. 6, 1975, p. 3-28.
- BASTOS TAVARES RIBERIO, Maria-Manuella (de), «Le Portugal et la révolution de 1848», J.-L. Mayaud (dir.), *1848, actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Creaphis, 2002, p. 527-548.
- BAŞARAN, Betül, «Remaking the Gate of Felicity: Policing, Social Control, and Migration in İstanbul at the End of the Eighteenth Century, 1789-1793», thèse de doctorat non publiée, The University of Chicago, 2006.
- BAYKARA, Tuncer, «Bir Kelime — İstihal ve Zihniyet Olarak 'Medeniyet'in Türkiye'ye Girişi», *Osmanlılarda Medeniyet Kavramı*, İstanbul, Akademi Kitabevi, 1992, p. 15-32.
- BEHAR, Cem & DUBEN, Alan, *İstanbul Households: Marriage Family and Fertility, 1880-1940*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
- BELCHEM, John, «Le sentiment de "Britishness" et les révolutions européennes de 1848: le "Printemps des peuples" au Royaume-Uni», J.-L. Mayaud (dir.), *1848, actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Creaphis, 2002, p. 519-525
- BERINDEI, Dan, «La révolution de 1848 dans les Pays Roumains», J.-L. Mayaud (dir.), *1848, actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Creaphis, 2002, p.489-498.
- BERKES, Niyazi, *The Development of Secularism in Turkey*, New York, Routledge 1998 (1<sup>ère</sup> éd: 1964).

- BERKOK, İsmail, *Tarihte Kafkasya*, İstanbul, İstanbul Matbaası, 1958.
- BERKSOY, Funda, «Heinrich Schesinger'in II. Mahmud portreleri: Osmanlı İmparatorluğu'nda modernleşme ve hükümdar imgesi», *Tarih ve Toplum*, vol. 7, 2008, p. 7-21.
- BERTHIER, Anne & YÉRASIMOS, Stéphane, «Les mémoires d'un page» A. Bobovius, *Topkapi relation du sérail du Grand Seigneur*, Paris, Actes Sud, 1999, p. 9-22.
- BEŞİRYAN, Aylın, «Hopes of Secularization in the Ottoman Empire: The Armenian National Constitution and the Armenian Newspaper, Masis, 1856-1863», mémoire de master non publié, Boğaziçi University, 2007.
- BEYDİLLİ, Kemal, «Alemdar Mustafa Pacha», *DİA*, vol. 2, İstanbul, TDV, 1989, p. 364-365.
- BİCE, Hayati, *Kafkasya'dan Anadolu'ya Göçler*, Ankara, TDV, 1991.
- BİLGE, M. Sadık, *Osmanlı Devleti ve Kafkasya*, İstanbul, Eren, 2005.
- BİLGEÇİL, M. Kaya, *Yakın Çağ Türk Kültür ve Edebiyatı Üzerinde Araştırmalar I: Yeni Osmanlılar*, Ankara, Baylan Matbaası, 1976.
- BİLGEÇİL, M. Kaya, *Ziya Paşa Üzerine Bir Araştırma*, vol. 1, Atatürk Ün., Ankara, Sevinç Matbaası, 1979.
- BİLİM, Cahit, «Tercüme Odası», *Otam*, vol. 1, Ankara, 1990, p. 29-43.
- BİNGÖL, Sedat, *Hırsova Kazâ Deâvî Meclisi Tutanakları (Nizamiye Mahkemeleri Tutanaklarına Bir Örnek)*, Eskişehir, Anadolu Üniversitesi, 2002.
- BİNGÖL, Sedat, *Tanzimat Devrinde Osmanlı'da Yargı Reformu (Nizamiye Mahkemelerinin Kuruluşu ve İşleyişi 1840-1876)*, Eskişehir, Anadolu Üniversitesi, 2004.
- BORATAV, Pertev, «La Russie dans les archives ottomanes: un dossier ottoman sur l'Imâm Chamil», *Cahiers du Monde Russe et Soviétique*, vol. 10/ 3-4, 1969, p. 524-535.
- BOUQUET, Olivier, *Les pachas du sultan. essai sur les agents supérieurs de l'État ottoman (1839-1909)*, Paris, Peeters, 2007.
- BOUQUET, Olivier, «Ce que dire que l'on parle veut dire: réflexion sur les compétences linguistiques des derniers Ottomans», *European Journal of Turkish Studies*, n° 6, 2007, URL: <http://www.ejts.org/document1523.html>.
- BRAUDE, Benjamin & LEWIS, Bernard, «Introduction», B. Braude & B. Lewis (dir.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire*, vol. 1, New York, Holmes & Meier Publishers, 1982, p. 1-34.
- BRAUDE, Benjamin, «Foundations Myths of the Millet System», B. Braude & B. Lewis (dir.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire* vol. 1, New York, Holmes & Meier Publishers, 1982, p. 69-88.
- BRAUER, Ralph W., *Boundaries and Frontiers in Medieval Muslim Geography*, Philadelphie, American Philosophical Society, 1995.
- BRUINSEN, Martin Van, *Agha, Shaikh and State, The Social and Political Structures of Kurdistan*, Londres-New Jersey, Zed Books, 1992.
- BUDAK, Ali, *Batılılaşma Sürecinde Çok Yönlü Bir Osmanlı Aydını: Münif Paşa*, İstanbul, Kitabevi, 2004.
- BUDAK, Mustafa, «1853-1856 Kırım Savaşı'nda Osmanlı ile Şeyh Şamil Arasındaki İlişkiler», *Tarih Boyunca Balkanlardan Kafkaslara Türk*

- Dünyası Semineri 29-31 Mayıs 1995*, İstanbul, İstanbul Ün. Edebiyat Fak. Tarih Araştırma Merkezi, 1996, p. 79-92.
- BUHL, F., «Abu Djahl», *EI*, vol. 1, Leyde, Brill, 1913, p.85-86.
- BURKE, Edmund, *Reflections on the Revolution in France*, Londres, Penguin Classics, 1986 (1<sup>re</sup> éd: 1790).
- CAHUN, L. & METİN, A., «La Turquie et l'Égypte», E. Lavissee & A. Rambaud (dir.), *Histoire Générale, du IVe siècle à nos jours*, vol. 12, Paris, Librairie Armand Colin, 1904, p. 479-511.
- CAHUN, L., «Le Monde Islamique», E. Lavissee & A. Rambaud (dir.), *Histoire Générale, du IVe siècle à nos jours*, vol. 11, Paris, Librairie Armand Colin, 1905, p. 526-560.
- CHARTIER, Roger, *Les origines culturelles de la Révolution Française*, Paris, Seuil, 2000.
- CİN, Halil, «Tanzimat Döneminde Osmanlı Hukuku ve Yargılama Usulleri», *150. Yılında Tanzimat*, Ankara, TTK, 1992, p. 11-32.
- CİN, Halil & AKGÜNDÜZ Ahmet, *Türk Hukuk Tarihi*, vol. 1, İstanbul, Osmanlı Araştırmaları Vakfı, 1995.
- CLAY, Christopher, *Gold for the Sultan: Western Bankers and Ottoman Finance 1856-1881*, Londres-New York, I. B. Tauris, 2000.
- CLAYER, Nathalie, «Albanian Students of Mekteb-i Mülkiye: Social Networks and Trends of Thought», E. Özdalga (dir.), *Late Ottoman Society*, New York, Routledge Curzon, 2005, p.289-339.
- CLAYER, Nathalie, *Aux origines du nationalisme albanais: La naissance d'une nation majoritairement musulmane en Europe*, Paris, Karthala, 2007.
- COUDERC, Anne, «États, nations et territoires dans les Balkans au XIX<sup>e</sup> Siècle, Frontière Greco-ottomane», thèse de doctorat non publiée, Université de Paris I — Panthéon-Sorbonne, 2000.
- CRÉPIN, Annie, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la république (1789-1889)*, Arras, Artois Presses Université, 1998.
- CSORBA, György, «Macar Mültecileri», Erol Hatıplı (trad.), *Türkler*, vol.12, Ankara, Yeni Türkiye, 2002, p. 805-812.
- ÇABUK, Vahid, *Köprülülüler*, İstanbul, Kültür ve Turizm Bakanlığı, 1988.
- ÇADIRCI, Musa, «Osmanlı İmparatorluğunda Askere Almada Kura Usulüne Geçilmesi "1846 Tarihli Askerlik Kanunu"», *Askeri Tarih Bülteni*, n° 18, 1985, p. 59-75.
- ÇADIRCI, Musa, «Anadolu'da Redif Askeri Teşkilatı», *TAD*, vol. 8-12, n° 14-23, Ankara, Ankara Ün. DTCTF Tarih Araştırmaları Enstitüsü, 1975, p. 63-75.
- ÇADIRCI, Musa, *Tanzimat Döneminde Anadolu Kentleri'nin Sosyal ve Ekonomik Yapıları*, Ankara, TTK, 1991.
- ÇELİK, Hüseyin, *Ali Suavi ve Dönemi*, İstanbul, İletişim, 1994.
- ÇELİK, Hüseyin, «Yeni Osmanlılar Cemiyeti ve Türkiye'de Parlamenter Sistem Tartışmalarının Başlaması», *Osmanlı*, vol. 7, Ankara, Yeni Türkiye, 1999, p. 337-347.
- ÇELİK, Zeynep, *The Remaking of Istanbul*, Seattle & Londres, University of Washington Press, 1986.

- D'ESZLARY, Charles, «Le Khattî Humayoun Turc de 1856 et les lois Hongroises de 1848», *Studia Islamica*, n° 18, 1963, p.115-139.
- DANIŞMEND, İsmail Hami, *İzahlı Osmanlı Tarihi Kronolojisi*, İstanbul, Türkiye Yayınevi, 1972.
- DAVISON, Roderic H., *Reform in the Ottoman Empire 1856-1876*, Princeton, Princeton University Press, 1963.
- DAVISON, Roderic H., «The Advent of the Electric Telegraph in the Ottoman Empire», *Essays in the Ottoman and Turkish History 1774-1923; The Impact of the West*, Texas, The University of Texas Press, 1990, p. 133-165.
- DAVISON, Roderic H., «A New Institution: The Newspaper Press», *Nineteenth Century Ottoman Diplomacy and Reforms*, İstanbul, Isis, 1999.
- DAVISON, Roderic H., «The Millets as Agents of Change in the Nineteenth-Century Ottoman Empire», *Nineteenth Century Ottoman Diplomacy and Reforms*, İstanbul, Isis, 1999, p. 409-428.
- DEAK, Istvan, *The Lawful Revolution: Louis Kossuth and the Hungarians (1848-1849)*, New York, Columbia University Press, 1979.
- DEME, Laszlo, «The Society for Equality in the Hungarian Revolution of 1848», *Slavic Review*, vol. 31, n° 1, mars 1972, p. 71-88.
- DEME, Laszlo, «Writers and Essayists and the Rise of Magyar Nationalism in the 1820s and 1830s», *Slavic Review*, vol. 43, n° 4, 1984, p. 624-640.
- DERİNGİL, Selim, «19. Yüzyılda Osmanlı İmparatorluğu'nda Göç Olgusu Üzerine Bazı Düşünceler», *Prof. Dr. Bekir Kütükoğlu'na Armağan*, İstanbul, İstanbul Ün. Edebiyat Fak. Tarih Araştırma Merkezi, 1991, p. 435-443.
- DERİNGİL, Selim, *The Well-Protected Domains*, Londres-New York, I. B. Tauris, 1998.
- DERRIDA, Jacques, *Mal d'archive*, Paris, Éditions Galilée, 1995.
- DEVEREUX, Robert, *The First Ottoman Constitutional Period*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1963.
- DUBY, George, *Le Chevalier, la femme et le prêtre*, in *Feodalité*, Gallimard, 1996 (1<sup>ère</sup> éd: 1981).
- EBÜZZİYA, Ziyad, «Osmanlı İmparatorluğu'nun Türkçe Dili Dışındaki Basını», *Türkiye'de Yabancı Dilde BasınLa Presse de langue étrangère en Turquie*, İstanbul, İstanbul Üniversitesi, 1985, p. 30-45.
- EBÜZZİYA, Ziyad, «Ceride-i Havadis», *DİA*, vol. 7, İstanbul, İstanbul, TDV, 1993, p. 406-407.
- EBÜZZİYA, Ziyad, *Şinasi*, Hüseyin Çelik (éd.), İstanbul, İletişim, 1997.
- EKİNCİ, Ekrem Buğra, *Tanzimat ve Sonrası Osmanlı Mahkemeleri*, İstanbul, Arı Sanat Yayınevi, 2004.
- ELDEM, Edhem, *A History of the Ottoman Bank*, İstanbul, Ottoman Bank, 1999.
- EMECEN, Feridun M., «İbrahim I», *DİA*, vol. 21, İstanbul, TDV, 2000, p. 274-281.
- EMECEN, Feridun M., «Osmanlı Hanedanına Alternatif Arayışlar Üzerine Bazı Örnekler ve Mülahazalar», *İslam Araştırmaları Dergisi*, n° 6, İstanbul, İSAM, 2001, p. 63-76.
- EMECEN, Feridun M., «Mustafa I», *DİA*, vol. 31, İstanbul, TDV, 2006, p. 272-275.
- ENDE, W. «Mudjâwir», *Et*, vol. 7, Leyde, Brill, 1993, p. 295-296.

- ERDEM, Y. Hakan, *Slavery in the Ottoman Empire*, Oxford, St. Antony's College, 1996.
- ERDEM, Hakan, «Recruitment for the "Victorious Soldiers of Muhammad" in the Arab Provinces, 1826-1828», I. Gershoni, H.Erdem & U. Woköck (dir.), *Histories of the Modern Middle East, New Directions*, Londres, Lynne Rienner Publishers, 2002, p. 189-206.
- ERĞİN, Osman Nuri, *Türk Maarif Tarihi*, İstanbul, Eser Matbaası, 1977.
- ERGUT, Ferdan, *Modern Devlet ve Polis: Osmanlıdan Cumhuriyet'e Toplumsal Denklemin Diyalektiği*, İstanbul, İletişim, 2004.
- ERİMTAN, Can, *Ottomans Looking West? The Origins of the Tulip Age and its Development in Modern Turkey*, Londres-New York, Tauris Academic Studies, 2008.
- ERTUĞ, H. Refik, *Basın Yayın Hareketleri Tarihi*, İstanbul, Yenilik Basımevi, 1970.
- ESEN, Nükhet, *Türk Romanında aile Kurumu 1870-1970*, İstanbul, Boğaziçi Üniversitesi Matbaası, 1990.
- FAHD, T., «İstikhara» *Et*, vol. 4, Leyde, Brill, 1978, p. 271-272.
- FAHMY, Khaled, *All the Pasha's Men, Mehmed Ali, his army and the making of modern Egypt*, Le Caire, The American University in Cairo Press, 1997.
- FAHMY, Khaled, «The Nation and Its Deserters: Conscription in Mehmed Ali's Egypt», E. J. Zürcher (dir.), *Arming the State: Military Conscription in the Middle East and Central Asia 1775-1925*, New York, 1999, p. 59-77.
- FARGE, Arlette, *Dire et mal dire : L'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1992.
- FAROQHI, Suraiya, «Crisis and Change», *Economic and Social History of the Ottoman Empire 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 411-636.
- FAROQHI, Suraiya, *Pilgrims and Sultans. The Hajj Under the Ottomans 1517-1683*, London, New York, I.B. Tauris, 1994.
- FAROQHI, Suraiya, «Politics and socio-economic change in the Ottoman Empire of the later sixteenth century», M. Kunt & C. Woodhead (dir.), *Süleyman the Magnificent and His Age: The Ottoman Empire in the Early Modern World*, Londres, Longman, 1995, p. 91-113.
- FAROQHI, Suraiya, «Coping with the Central State, Coping with Local Power: Ottoman Regions and Local Notables From the Sixteenth to the Early Nineteenth Century», F. Adanır & S. Faroqhi (dir.), *Ottoman Historiography: Turkey and Southeastern Europe*, Leyde, Brill, 2002, p. 351-381.
- FAROQHI, Suraiya, «Elegance Alafranga, Social Criticism and Tomatoes: Transformations in the Culture of the Ottoman Upper Class, 1840-1914», *Subjects of the Sultan: Culture and Daily Life in the Ottoman Empire*, New York, I.B.Tauris, 2005, p. 247-271.
- FAROQHI, Suraiya, «Presenting the Sultans' Power, Glory and Piety: a Comparative Perspective», Z. Tarım Ertuğ (dir.), *Prof. Dr. Mübahat Kütükoğlu'na Armağan*, İstanbul, İstanbul Ün. Edebiyat Fak., 2006, p. 169-206.
- FİNDİKOĞLU, Ziyaeddin Fahri, «Tanzimatta İçtimai Hayat», *Tanzimat I*, İstanbul, İstanbul Maarif Matbaası, 1940, p. 619-659.

- FINDLEY, Carter V., «Legacy of Tradition to Reform: Origins of the Ottoman foreign Ministry», *IJMES*, vol. 1, 1970, p. 334-357.
- FINDLEY, Carter V., «The Foundation of the Ottoman Foreign Ministry: The Beginnings of Bureaucratic Reform under Selim III and Mahmud II», *IJMES*, vol. 3, 1972, p. 388-416.
- FINDLEY, Carter V., *Bureaucratic Reform in the Ottoman Empire*, Princeton, Princeton University Press, 1980.
- FINDLEY, Carter V., *Ottoman Civil Officialdom*, Princeton, Princeton University Press, 1989.
- FINN, Margot, «“A Vent Which Has Conveyed Our Principles”: English Radical Patriotism in the Aftermath of 1848», *JMH*, vol. 64, n° 4, décembre 1992, p. 637-659.
- FISCHER, David Hackett, *The Great Wave: Price Revolutions and the Rhythm of History*, New York, Oxford University Press, 1996.
- FLEISCHER, Cornell H., *Bureaucrat and Intellectual in the Ottoman Empire: the Historian Mustafa Ali (1541-1600)*, Princeton, Princeton University Press, 1986.
- FOUCAULT, Michel, «La “gouvernementalité”», *Dits et écrits*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1994 (1<sup>re</sup> éd: 1978), p. 635-657.
- FRIEDMANN, Yohanan, *Shaykh Ahmad Sirhindi. An Outline of His Image in the Eyes of Posterity*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1971.
- FROST, Thomas, *The Secret Societies of the European Revolution (1776-1876)*, vol. 1, Londres, Tinsley Brothers, 1876.
- GAMMER, Moshe, «Shamil and the Ottomans», *V. Milletlerarası Türkiye Sosyal ve İktisat Tarihi Kongresi*, Ankara, TTK, 1990, p. 387-394.
- GAMMER, Moshe, *Muslim Resistance to the Tsar: Shamil and the Conquest of Chechnia and Daghestan*, Londres, Frank Cass, 1994.
- GAMMER, Moshe, «The Imam and the Pasha: A Note on Shamil and Muhammad Ali», *Middle Eastern Studies*, vol. 32, n° 4, octobre 1996, p. 336-342.
- GAMMER, Moshe, «The Ottoman Reforms and Shaykh Shamil», I. Weismann & F. Zachs (dir.), *Ottoman Reform and Muslim Regeneration*, New York, I. B. Tauris, 2005, p. 55-66.
- GELLNER, Ernest, *Nations and Nationalism*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 1983.
- GEORGEON, François, *Aux Origines du nationalisme turc: Yusuf Akçura (1876-1935)*, Paris, Association pour la Diffusion de la Pensée française (ADPF), 1980.
- GEORGEON, François, «Lire et écrire à la fin de l'Empire ottoman: quelques remarques introductives», *REMMM*, vol. 75, 1995, p. 169-179.
- GEORGEON, François, «Les cafés à Istanbul à la fin de l'Empire ottoman», F. Georgeon & H. D. Grégoire (dir.), *Cafés d'Orient revisités*, Paris, CNRS, 1997, p. 39-78.
- GEORGEON, François, «Le Sultan caché, réclusion du souverain et mise en scène du pouvoir à l'époque d'Abdülhamid II (1876-1909)», *Turcica*, vol. 29, 1997, p. 93-124.
- GEORGEON, François, *Abdülhamid II, le sultan calife*, Paris, Fayard, 2003.

- GEORGEON, François, «Les Jeunes Turcs étaient-ils jeunes? Sur le phénomène des générations de l'Empire ottoman à la République turque», F. Georgeon & K. Kreiser (dir.), *Enfance et jeunesse dans le monde musulman*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2007, p. 147-173.
- GERBER, H., «Mukata'a», *EI*, vol. 3, Leyde, Brill, 1993, p. 508.
- GÖÇEK, Fatma Müge, «Mültezim», *EI*, vol. 3, Leyde, Brill, 1993, p. 550-51.
- GÖKALP, Ziya, *Hars ve Medeniyet*, Ankara, Balkanoğlu Matbaacılık, 1964.
- GOFFMAN, Daniel, «Ottoman Millets in the early seventeenth century», *New Perspectives on Turkey*, n° 11, 1994, p. 135-158.
- GÖKÇE, Cemal, *Kafkasya ve Osmanlı İmparatorluğunun Kafkasya Siyaseti*, İstanbul, Şamil Eğitim ve Kültür Vakfı, 1979.
- GORDON, Colin, «Governmental Rationality: An Introduction», G. Burschell, C. Gordon, P. Miller (dir.), *The Foucault Effect: Studies in Governmentality*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, p. 1-51.
- GÖYÜNÇ, Nejat, «1849 Macar Mültecileri ve Bunların Kütahya ve Halep'te Yerleştirilmeleri ile İlgili Talimatlar», *Türk Macar Kültür Münasebetleri İşığı Altında II. Rakoczi Ferenc ve Macar Mültecileri Sempozyumu (31 Mayıs — 3 Haziran 1976)*, İstanbul Ün. Edebiyat Fak., İstanbul, 1976, p. 173-179.
- GÖYÜNÇ, Nejat, «Karaçelebizade», *EI*, vol. 4, Leyde, Brill, 1978, p. 573-574.
- GROSS, Jo-An & URUNBAEV, Asom, *The Letters of Khwaja Ubayd Allah Ahrar and His Associates*, Leyde-Boston, Brill, 2002.
- GÜLSOY, Ufuk, «1856 Islâhât Fermanına Duyulan Tepkiler ve Maraş Olayları», *Bekir Küttükoğlu'na Armağan*, İstanbul, İstanbul Ün. Edebiyat Fak. Basımevi, 1991, p. 443-458.
- GÜLSOY, Ufuk, *Osmanlı Gayrimüslimlerinin Askerlik Serüveni*, İstanbul, Simurg, 2000.
- GÜNDÜZ, İrfan, *Gümüshânevi Ahmed Ziyâüddin*, İstanbul, Seha Neşriyat, 1984.
- HABERMAS, Jürgen, «The Public Sphere», A. Mattelart & S. Siegelau (dir.), *Communication and Class Struggle*, vol. 1, New York, Intl General, 1979, p. 198-201.
- HABERMAS, Jürgen, *L'espace public*, Marc B. de Launay (trad.), Paris, Editions Payot, 1993.
- HADDAD, Mouloud, «Les maîtres de l'Heure. Moments eschatologiques en islam méditerranéen (1847-1908)», thèse de doctorat non publiée, EHESS, 2008.
- HAKIM, Halkawt, «Confrérie des naqshbandis au Kurdistan au XIXe siècle», thèse de doctorat non publiée, Université de Paris-Sorbonne, Paris IV, 1983.
- HAKIM, Halkawt, «Mawlânâ Khâlid et les pouvoirs», M. Gaborieau, A. Popovic & T. Zarcone (dir.), *Naqshbandis*, İstanbul, Isis, 1990, p. 361-371.
- HANIOĞLU, Şükri, *The Young Turks in Opposition*, New York, Oxford University Press, 1995.
- HASKAN, M. Nermi & GÜLERSOY, Çelik, *Hükümet Kapısı Bâb-ı Âlî*, İstanbul, Çelik Güllersoy Vakfı Yay., 2000.
- HAUPT, Heinz-Gerhard, «1848 en Allemagne; une perspective comparative», J.-L. Mayaud (dir.), *1848, actes du colloque international du cent cinquante-naire, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Creaphis, 2002, p. 463-476.

- HAYTA, Necdet, *Tasvir-i Efkar Gazetesi (1278/1862-1286/1869)*, Ankara, T.C. Kültür Bakanlığı, 2002.
- HENRY, Philippe, «1847-1848 en Suisse: une révolution?», J.-L. Mayaud (dir.), *1848, actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Creaphis, 2002, p. 449-462.
- HEPER, Metin, «Center and Periphery in the Ottoman Empire: With Special Reference to the Nineteenth Century», *International Political Science Review*, vol. 1, n° 1, 1980, p. 81-105.
- HEYD, Uriel, «The Ottoman Ulema and Westernization in The Time of Selim III and Mahmud II», A. Hourani, P. Khoury & M. C. Wilson (dir.), *The Modern Middle East*, New York, I. B Tauris, 1993, p. 29-59.
- HIPPLER, Thomas, *Soldat et citoyens: Naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, PUF, 2006.
- HOBBSAWM, Eric J., *The Age of Capital 1848-1875*, Londres, Wiedenfeld and Nicolson, 1975.
- HOBBSAWM, Eric J., *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- HYAMSON, Albert M., «Geörgy Kmety» *A Dictionary of Universal Biography*, Baltimore, Genealogical Publishing, 1995, p. 350.
- KEGAMI, Eiko, «Citizenship and National Identity in Early Meiji Japan, 1868-1889: A Comparative Assessment», C. Tilly (dir.), *Citizenship, Identity, and Social History—International Review of Social History Supplements*, suppl. 3, vol. 40, 1995, p. 185-222.
- IMBER, Colin, «Süleymân as Caliph of the Muslims: Ebû's-Su 'ûd's Formulation of Ottoman Dynastic Ideology», G. Veinstein (dir.), *Soliman le Magnifique et son temps: actes du Colloque de Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 7-10 mars 1990*, Paris, La Documentation Française, 1992, p. 179-184.
- IMBER, Colin, «The Ottoman Dynastic Myth», *Turcica*, vol. 19, Paris, 1987, p. 8-27.
- ISSAWI, Charles, *The Economic History of Turkey 1800-1914*, Chicago-Londres, The University of Chicago Press, 1980.
- ISSAWI, Charles, «The Transformation of the Economic Position of the Millets in the Nineteenth Century», B. Braude & B. Lewis (dir.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire*, vol. I, New York-Londres, Holmes & Meier Publishers, 1982, p. 261-285.
- ISUFI, Hajredin, *Musa Demi Dhe Qendresa Çame 1800-1947*, Tirana, Botimet Dudaj, 2002.
- İĞDEMİR, Uluğ, *Kuleli Vak'ası Hakkında Bir Araştırma*, Ankara, TTK, 1937.
- İLGÜREL, Mücteba, «Köprülü Mehmed Paşa», *DİA*, vol. 26, Ankara, TDV, 2002, p. 258-260.
- İNAL, İbnül Emin Mahmud Kemal, *Osmanlı Devrinde Son Sadrazamlar*, vol. 1, Ankara, Maarif Vekaleti, 1940.
- İNAL, İbnülemin Mahmud Kemal, *Son Asır Türk Şairleri*, vol. 1-4, İstanbul, Der-gah, 1988.

- İNALCIK, Halil, «Osmanlı Padişahı», *Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi*, vol. 13, n° 4, 1958, p. 68-79.
- İNALCIK, Halil, «Sened-i İttifak ve Gülhane Hatt-i Hümayûnu», *Belleten*, vol. 28, n° 112, 1964, p. 604-622.
- İNALCIK, Halil, «Tanzimat'ın Uygulanması ve Sosyal Tepkileri», *Belleten*, vol. 28, n° 112, 1964, p.623-690.
- İNALCIK, Halil, «Application of the Tanzimat and its Social Effects», *Archivum Ottomanicum*, vol. 5, 1973, p. 99-127.
- İNALCIK, Halil, «Centralization and the Decentralization in Ottoman Administration», T. Naff & R. Owen (dir.), *Studies in Eighteenth Century Islamic History*, Southern Illinois, Carbondale University Press, 1977, p. 27-52.
- İNALCIK, Halil, «Notes on a Study of the Turkish Economy During the Establishment and Rise of the Ottoman Empire», *The Middle East and the Balkans under the Ottoman Empire*, Bloomington, 1987, p. 205-263.
- İNALCIK, Halil, «Şikayet Hakkı: 'Arz-ı Hâl ve 'Arz-ı Mahzar'lar», *Osmanlı Araştırmaları*, vol. 7, n° 8, 1988, p. 33-54.
- İNALCIK, Halil, «The Ottoman State: Economy and Society, 1300-1600», H. İnalcık & D. Quataert (dir.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 9-380.
- İNÇİ, Handan, «Menâpirzade Nuri'nin Yarım Kalmış Sürgün Metni: Akkâ», *Tarih ve Toplum*, vol. 204, décembre 2000, p. 4-12.
- İPŞİRLİ, Mehmet, «Osmanlılarda Cuma Selamlığı», *Bekir Kütikoğlu'na Armağan*, İstanbul, İstanbul Ün. Edebiyat Fak. Basımevi, 1991, p. 459-471.
- İPŞİRLİ, Mehmet, «Mehmed Efendi, Hocazâde», *DİA*, vol. 28, İstanbul, TDV, 2003, p.452-453.
- İRTEM, Süleyman Kani, *Sultan Abdülaziz ve Bir Serasker'in İhtilali*, İstanbul, Temel, 2004 (1<sup>ste</sup> éd: 1938).
- İSKİT, Server, *Hususi İlk Türkçe Gazetemiz Tercüman-ı Ahval ve Ağâh Efendi*, Ankara, Ulus Basımevi, 1937.
- İSKİT, Server, *Matbuat Rejimleri*, İstanbul, Ülkü Matbaası, 1939.
- JWAIDEH, Wadie, *Kurdish National Movement, Its Origins and Development*, Syracuse, Syracuse University Press, 2006.
- KABAKÇI, Enes, «Sauver l'Empire: modernisation, positivisme et formation de la culture politique des Jeunes-Turcs (1895-1908)», Université Paris I (Pan-théon-Sorbonne), 2006.
- KARPAT, KEMAL H., «Reinterpreting Ottoman History: a Note on the Condition of Education in 1874», *IJTS*, 1981-82, vol. 2, n° 2, p. 93-100.
- KAFADAR, Cemal, «On the Purity and Corruption of the Janissaries», *The Turkish Association Bulletin*, vol. 15, n° 2, 1991, p. 273-280.
- KAFADAR, Cemal, «Janissaries and Other Riffraff of Ottoman İstanbul: Rebels without a Cause», *IJTS*, vol. 13, n° 1&2, 2007, p. 113-134.
- KANTOROWICZ, Ernst H., *The King's Two Bodies: A Study of Mediaeval Political Theology*, Princeton, Princeton University Press, 1997, (1<sup>ste</sup> éd: 1957).
- KAPLAN, Mehmed, *Namık Kemal Hayatı ve Eserleri*, İstanbul, İbrahim Horoz Basımevi, 1948.

- KARAL, Enver Ziya, *Selim III'ün Hatt-ı Hümayunları – Nizam-ı Cedid – 1789-1807*, Ankara, TTK, 1946, p. 34-41.
- KARAL, Enver Ziya, «Tanzimattan Evvel Garplılaşma Hareketleri, 1718-1839», *Tanzimat*, vol. 1, İstanbul, MEB, 1949/1999, p.13-30.
- KARAL, Enver Ziya, *Osmanlı Tarihi*, vol. 5, 6, Ankara, TTK, 1994, 1995.
- KARATEKE, Hakan, *Padişahım Çok Yaşa*, İstanbul, Kitabevi, 2004.
- KARATEKE, Hakan, «Legitimizing the Ottoman Sultanate: A Framework for Historical Analysis», H. Karateke & M. Reinkowski (dir.), *Legitimizing the Order: The Ottoman Rhetoric of State Power*, Leyde-Boston, Brill, 2005, p. 13-52.
- KARATEKE, Hakan, «Who is the Next Ottoman Sultan? Attempts to Change the Rule of Succession during the Nineteenth Century», I. Weismann & F. Zachs (dir.), *Ottoman Reform and Muslim Regeneration*, New York-Londres, I. B. Tauris, 2005, p. 37-53.
- KARPAT, Kemal H., «Millets and Nationality: The Roots of the Incongruity of Nation and State in the Post-Ottoman Era», B. Braude & B. Lewis (dir.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire* vol. 2, New York-Londres, Holmes & Meier Publishers, 1982, p. 141-169.
- KARPAT, Kemal H., *Ottoman Population 1830-1914*, Madison, University of Wisconsin Press, 1985.
- KARPAT, Kemal H., «Kossuth in Turkey: The Impact of Hungarian Refugees in the Ottoman Empire, 1849-1851», *Studies on Ottoman Social and Political History*, Leyde-Boston-Cologne, Brill, 2002, p. 169-184.
- KASABA Reşat, *The Ottoman Empire and World Economy –The Nineteenth Century–*, New York, State University of New York, 1988.
- KAYA, Alp Yücel, «Politique de l'enregistrement de la richesse économique: Les enquêtes fiscales et agricoles de l'Empire ottoman et de la France au milieu du XIXe siècle», thèse de doctorat non publiée, EHESS, 2005.
- KAYA, Alp Yücel, «Ion Ionescu de la Brad: 19. Yüzyıl Ortasında Osmanlı Tarım Ekonomisi ve Politik Ekonomi», *Kebikeç*, vol. 22, 2007, p. 95-110.
- KAYA, Alp Yücel, «Justice in the Association: Ion Ionescu de la Brad's Treaty on Sharecropping», article non publié, présenté dans ESHET Annual Conference on Justice in Economic Thought, Strasbourg 5-7 juillet 2007.
- KAYA, Nevzat, «Karaçelebizade Abülaziz Efendi», *DİA*, vol. 24, İstanbul, TDV, 2001, p. 381-383.
- KEDOURIE, Elic, *Nationalism*, Cambridge, Blackwell, 1993.
- KENANOĞLU, M. Macit, *Osmanlı Millet Sistemi: Mit ve Gerçek*, İstanbul, Klasik, 2004.
- KEYDER, Çağlar & ÖZVEREN, Y. Eyüp & QUATAERT, Donald, «Port Cities in the Ottoman Empire: Some Theoretical and Historical Perspectives», *Review* (Fernand Braudel Center), vol. 16, 1993, p. 519- 558.
- KHAN, Masood Ali & RAM, S., «Naqshbandi Order of Sufism», *Encyclopaedia of Sufism*, vol. 12, Nouvelle Delhi, Anmol Publications, 2003, p. 1-36.
- KIRLI, Cengiz, «The Struggle Over Space: Coffeeshouses of Ottoman İstanbul 1780-1845», thèse de doctorat non publiée, Binghamton University, 2000.
- KIRLI, Cengiz, «Kahvehaneler ve Hafiyeler: 19. Yüzyıl Ortalarında Osmanlı'da Sosyal Kontrol», *Toplum ve Bilim*, vol. 83, 2000, p. 58-79.

- KIRLI, Cengiz, «Coffeeshouses: Public Opinion in the Nineteenth-Century Ottoman Empire», A. Salvatore & D. F. Eickelman (dir.), *Public Islam and the Common Good*, Leyde-Boston, Brill, 2004, p. 75-97.
- KIRLI, Cengiz, «Yolsuzluğun İcadı: 1840 Ceza Kanunu, İktidar ve Bürokrasi», *Tarih ve Toplum*, vol. 4, 2006, p. 45-119.
- KIRLI, Cengiz, *Sultan ve Kamuoyu: Osmanlı Modernleşme Sürecinde Havadis Jurnalleri 1840-1844*, Türkiye İş Bankası Kültür Yay., 2009.
- «Kmetz, Geörgy», *A Dictionary of Contemporary Biography*, Londres-Glasgow, Richard Griffin and Company, 1861, p. 228-229.
- «Kmetz, Geörgy», *The New American Cyclopaedia a Popular Dictionary*, George Ripley & Charles A. Dana (éd.), New York, D. Appleton an Company, 1860, p. 188.
- KOÇU, Reşad Ekrem Koçu, «Çobançavuş Medresesi» et «Çobançavuş Medresesi Sokağı», *İstanbul Ansiklopedisi*, vol. 8, Koçu, İstanbul, 1966, p. 4049.
- KOLOĞLU, Orhan, *Takvim-i Vekayi: Türk Basımında 150 Yıl 1831-1981*, Ankara, Çağdaş Gazeteciler Derneği, 1981.
- KOLOĞLU, Orhan, «Türkçe Dışı Basın», *TCTA*, vol. 1, İstanbul, İletişim, 1985, p. 94-98.
- KOLOĞLU, Orhan, «Osmanlı Basını: İçeriği ve Rejimi», *TCTA*, vol. 1, İstanbul, İletişim, 1985, p. 68-93.
- KOLOĞLU, Orhan, «Osmanlıdaki Türkçe Dışı Basın», *Kebikeç*, n° 2, 1995, p. 127-137.
- KORAY, Enver, «Yeni Osmanlılar», *Belleten*, vol. 48, n° 18, Ankara, TTK, 1984, p. 563-582.
- KORAY, Enver, «Sultan Abdülaziz'e Karşı Girişilen Bir Suikast Olayı ve Hüseyin Vasfi Paşa», *Belleten*, vol. 51, n° 199, 1987, p. 193-204.
- KORAY, Enver, «Meslek Kuruluş ve Faaliyeti», *Belleten*, vol. 54, n° 221, Ankara, TTK, 1990, p. 151-165.
- KÖPRÜLÜ, O. F., «Fuad Paşa, Keçecizâde», *DİA*, vol. 13, İstanbul, TDV, 1996, p. 202-205.
- KORLAELÇİ, Murtaza, *Pozitivizmin Türkiye'ye Girişi*, İstanbul, İnsan Yayınları, 1986.
- KRACAUER, Siegfried, *History: The Last Things Before the Last*, Princeton, Markus Wiener Publishers, 1995.
- KUNTAY, Mithat Cemal, *Namık Kemal Devrinin Olayları ve İnsanları Arasında*, İstanbul, Maarif Matbası, 1944.
- KURAN, Ercüment, *Avrupa'da İkamet Elçiliklerinin Kuruluşu ve İlk Elçilerin Siyasi Faaliyetleri 1793-1821*, Ankara, Türk Kültürünü Araştırma Enstitüsü, 1968.
- LAMBERT, Pierre-Arnaud, *La Charbonnierie Française 1821-1823, Du secret en politique*, Presse Universitaire de Lyon, 1995.
- LASCOURNES, Pierre, «De l'État à la Gouvernamentalité», A. Hatchuel, É. Pezet, K. Starkey & O. Lenay (dir.), *Gouvernement, Organisation et Gestion: L'héritage de Michel Foucault*, Québec, Les Presses De l'Université de Laval, 2005, p. 341-361.
- LE PORS, Anicet, *La Citoyenneté*, Paris, PUF, 1999.

- LEVY, Avigdor, «The Ottoman Ulema and the Military Reformes of Sultan Mahmud II», *Asian and African Studies*, vol. 7, 1971, p. 13-39.
- LEVY, Avigdor, «Military reform and the Problem of Centralization in the Ottoman Empire in the Eighteenth Century», *Middle Eastern Studies*, vol. 18, n° 3, 1982, p.227-249.
- LEWIS, Bernard, «French Revolution and Turkey», *Cahier d'histoire mondial*, vol. 1, n° 1, 1953, p. 105-125.
- LEWIS, Bernard, «Mashwara», *EI*, vol. 6, Leyde, Brill, 1991, p. 712-714.
- LONGRIGG, Stephen Hemsley, *Four Centuries of Modern Irak*, Beyrouth, Librairie du Liban, 1968.
- LUZATTO, Sergio, «Jeunes révoltés et révolutionnaires (1789-1917)», G. Levi & J.-C. Schmitt (dir.), *Histoire des Jeunes en Occident*, vol. 2, Paris, Seuil, 1996, p. 209-275.
- MANTRAN, Robert, *Istanbul dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, IFA, 1962.
- MANTRAN, Robert, «L'État ottoman au XVIII<sup>e</sup> siècle: la pression européenne», *Histoire de l'Empire Ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 265-286.
- MANTRAN, Robert, «La déclaration des droits de l'homme et édits sultaniens de 1839 et de 1856», J.-L. Bacqué-Grammont & E. Eldem, (dir.), *De la Révolution française à la Turquie d'Atatürk : La modernisation politique et sociale*, Istanbul, Isis, 1990, p. 141-147.
- MARDİN, Şerif, *The Genesis of Young Ottoman Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1962.
- MARDİN, Şerif, *Jön Türklerin Siyasi Fikirleri 1985-1908*, Istanbul, Türkiye İş Bankası Kültür Yay., 1964.
- MARDİN, Şerif, «Center-Periphery Relations: A Key to Turkish Politics?», *Dædalus*, vol. 102, n° 1, 1973, p. 169-190.
- MARDİN, Şerif, «Super Westernization in Urban Life in The Ottoman Empire in The Last Quarter of The Nineteenth Century», P. Benedict, E. Tümertekin & F. Mansur (dir.), *Turkey Geographic and Social Perspectives*, Leyde, Brill, 1974, p. 403-446.
- MARDİN, Şerif, «Freedom in an Ottoman Perspective», M. Heper & A. Evin (dir.), *State, Democracy and Military: Turkey in the 1980's*, Berlin, Walter de Gruyter, 1988, p.23-35.
- MARDİN, Şerif, *Religion and Social Change in Modern Turkey: The Case of Bediüzzaman Said Nursi*, New York, State University of New York Press, 1989.
- MARDİN, Şerif, «The Nakşibendi Order in Turkish History», R. Tapper (dir.), *Islam in Modern Turkey*, Londres, I. B. Tauris, 1991, p. 121-142.
- MARDİN, Şerif, *Yeni Osmanlı Düşüncesinin Doğuşu*, Istanbul, İletişim, 2003.
- MATEI, Ion, «Sur les relations d'Ahmed Vefik Pacha avec les Roumains», *Studia et Acta Orientalia*, vol. 7, Bucarest, 1968, p. 95-111.
- MATEI, Ion, «Un agronome dans l'Empire ottoman pendant les années 1849-1859», *Studia et Acta Orientalia*, vol. 7, Bucarest, 1968, p. 295-301.
- McGOWAN, Bruce, «The Age of Ayans, 1699-1812», H. İnalcık & D. Quataert (dir.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire 1300-1914*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 1994, p. 639-723.

- MEREI, Gyula, «Le mouvement ouvrier en Hongrie pendant la révolution de 1848», *Le mouvement social*, n° 50, janvier-mars 1965, p. 71-80.
- MERLIN, Pierre, *Bons cousins charbonniers*, avec la collaborations de François Lassus, Dominique Vuaillet, Jean-François Ryon, Christin Foyet, Nancray, Editions de Folklore comtois, 2005.
- MERT, Özcan, «Ayan», *DİA*, vol. 4, Istanbul, TDV, 1991, p. 195-198.
- MERT, Talip, «Sicill-i Ahval Defterleri ve Buna Dair Yayınlanan Nizamnameler I», *Arşiv Araştırmaları Dergisi*, n° 2, 2000, p. 97-111.
- MERT, Talip, «Sicill-i Ahval Defterleri ve Buna Dair Yayınlanan Nizamnameler II: Osmanlı Devleti Sicill-i Ahval Dairesiyle Şubelerine Ait Yönetmelik», *Journal of Archival Studies*, 2001, URL: [http://www.archimac.org/JAS/JAS2001/JAS03\\_05.spml](http://www.archimac.org/JAS/JAS2001/JAS03_05.spml).
- MORDTMANN, J. M. & LEWIS, B., «Derebey», *EI*, vol. 2, Leyde, Brill, 1977, p. 213-214.
- MÜLLER-WIENER, Wolfgang, *Istanbul Limanı*, Istanbul, Tarih Vakfı Yurt Yay., 1988.
- NAZIR, Bayram, *Osmanlıya Sığınanlar*, Istanbul, Yeditepe Yayınevi, 2006.
- NEUMANN, Christoph, «Ahmed Cevdet Paşa'nın Tarihçiliğine Yansıyan Zihniyet Dünyası», *Osmanlıdan Cumhuriyet'e Problemler, Araştırmalar, Tartışmalar*, Istanbul, Tarih Vakfı Yurt Yay., 1998, p. 64-71.
- NEUMANN, Christoph, *Araç Tarih Amaç Tanzimat: Tarih-i Cevdet'in Siyasi Anlamı*, Istanbul, Tarih Vakfı Yurt Yay., 2000.
- OLSON, Robert, «The Esnaf and the Patrona Halil Rebellion of 1730: A Realignment in Ottoman Politics», *JESHO*, vol. 17, n° 3, 1974, p. 329-344.
- OLSON, Robert, «Jews, Janissaries, Esnaf and the Revolt of 1740 in Istanbul. Social Upheavel and Political Realignment in the Ottoman Empire», *JESHO*, vol. 20, n° 2, 1977, p. 185-207.
- ONARAN, Burak, «A Traditional District, A Conservative Image: A History of Üsküdar Between 1838-1914», mémoire de master non publié, Istanbul, Boğaziçi University, 2002.
- ONARAN, Burak, «Kuleli Vakası Hakkında "Başka" Bir Araştırma», *Tarih ve Toplum*, vol. 5, Istanbul, İletişim, 2007, p. 9-39.
- ORHONLU, Cengiz, «Tercüman», *İslam Ansiklopedisi*, vol. 12/1, Istanbul, Milli Eğitim Basımevi, 1974, p. 175-181.
- ÖZCAN, Abdülkadir, «II. Mahmud'un Memleket Gezileri», *Bekir Kütükoğlu'na Armağan*, Istanbul, İstanbul Ün. Edebiyat Fak. Basımevi, 1991, p. 361-379.
- ÖZCAN, Abdülkadir, «Etmeydam», *DİA*, vol. 11, Istanbul, TDV, 1995, p. 497-498.
- ÖZCAN, Abdülkadir, «Kemankeş Mustafa Paşa», *DİA*, vol. 25, Ankara, TDV, 2002, p. 248-250.
- ÖZCAN, Abdülkadir, «Köprülüzade Fâzıl Ahmed Paşa», *DİA*, vol. 26, Ankara, TDV, 2002, p. 260-263.
- ÖZCAN, Abdülkadir, «Lale Devri», *DİA*, vol. 27, Ankara, TDV, 2003, p. 81-84.
- ÖZCAN, Abdülkadir, «Mehmed IV», *DİA*, vol. 28, Ankara, TDV, 2003, p. 414-418.
- ÖZCAN, Abdülkadir, «Merzifonlu Kara Mustafa Paşa», *DİA*, vol. 29, Ankara, TDV, 2004, p. 246-248.

- ÖZKAYA, Yücel, «Merkezi Devlet Yapısının Zayıflaması Sonuçları: Âyânlık Sistemi ve Büyük Hanedanlıklar», *Osmanlı*, vol. 6, Ankara, Yeni Türkiye, 1999, p. 165-173.
- ÖZKUL, Osman, *Gelenek ve Modernite Arasında Ulemâ*, İstanbul, Birharf, 2005.
- ÖZTEK, Çiçek, «Türk Romanında Efendiler ve Hizmetçiler», *Toplum ve Bilim*, vol. 92, 2002, p. 204-216.
- ÖZTÜRK, Necdet, «"Kelle İsterüz" Yeniçerilerin İlk Kanlı İsyanı: Beylerbeyi Vakası», *Tarih ve Medeniyet*, n° 28, 1996, p. 20-21.
- PAMUK, Şevket, *A Monetary History of the Ottoman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- PAMUK, Şevket, *500 Years of Prices and Wages in Istanbul and Other Cities*, Ankara, T.C. Başbakanlık Devlet İstatistik Enstitüsü, 2000.
- PARLATIR, İsmail, *Tanzimat Edebiyatında Kölelik*, Ankara, TTK, 1992.
- PARMAKSIZOĞLU, İ., «Mehmed Paşa, Sofu Koca», *TA*, vol.23, Ankara, Milli Eğitim Basımevi, 1975, p. 424-425.
- PEIRCE, Leslie, *The Imperial Harem: Women and Sovereignty in the Ottoman Empire*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1993.
- PEKDOĞAN, Celâl, «Modernleşmeye Giden Yolda Bazı Fikirler», *Türkler*, vol. 14, Ankara, Yeni Türkiye, 2002, p. 606-613.
- PETERBERG, Gabriel, *An Ottoman Tragedy: History and Historiography at Play*, California, University of California Press, 2003.
- QUANDOUR, Mohyieddin İzzat, «Muridism: A Study of the Caucasian Wars of Independence 1819-1859», thèse de doctorat non publiée, Claremont Graduate School, 1964.
- QUATAERT, Doland, «Janissaries, Artisans and the Question of Ottoman Decline», *Workers, Peasants and Economic Change in the Ottoman Empire 1730-1914*, İstanbul, Isis, 1997, p. 197-203.
- QUATAERT, Donald, *Ottoman Manufacturing in the Age of Industrial Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- QUATAERT, Donald, «Commerce», H. İnalcık & D. Quataert (dir.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire: 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- QUATAERT, Donald, *The Ottoman Empire 1700-1922*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 2000.
- RATH, R. John, «The Carbonari: Their Origins, Initiation Rites and Aims», *The American Historical Review*, vol. 69, n° 2, 1964, p. 353-370.
- REID, James J., *Crisis of the Ottoman Empire: Prelude to Collapse 1839-1878*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2000.
- REINKOWSKI, Maurus, «The State's Security and the Subjects' Prosperity: Notions of Order in Ottoman Bureaucratic Correspondence (19th Century)» H. Karateke & M. Reinkowski (dir.), *Legitimizing the Order: The Ottoman Rhetoric of State Power*, Leyde-Boston, Brill, 2005, p. 195-212.
- RENDA, Günsel, «Portrenin Son Yüzyılı», J. Raby, G. Necipoğlu, S. Bağcı & F. Çağman (dir.), *Padişahın Portresi: Tesavir-i Âl-i Osman*, İstanbul, Türkiye İş Bankası Kültür Yay., 2000, p. 442-463.

- RIEDLER, Florian, «Opposition to the Tanzimat State: Conspiracy and Legitimacy in the Ottoman Empire, 1859-1878», thèse de doctorat, University of London (SOAS), 2003.
- ROSENTHAL, Steven, «Foreigners and Municipal Reform in Istanbul: 1855-1865», *IJMES*, vol. 11, n° 2, avril 1980, p. 227-245.
- RUBIN, Avi, «Ottoman Modernity: Nizamiye Courts in the Late Nineteenth Century», thèse de doctorat non publiée, Harvard University, 2006.
- SADAT, Deena R., «Rumeli Ayanları: The Eighteenth Century», *JMH*, Vol. 44, n° 3, 1972, p. 346-363.
- SADİ, Kerim, *Türkiye'de Sosyalizmin Tarihine Katkı*, İstanbul, İletişim, 1994.
- SAKAOĞLU, Necdet, «Beylerbeyi Olayı», *İst.A*, Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı, İstanbul, 1994, p. 205-206.
- SALZMANN, Ariel, «Citizens in Search of a State: The Limits of Political Participation in the Late Ottoman Empire», M. Hanagan & C. Tilly (dir.), *Extending Citizenship, Reconfiguring States*, New York & Oxford, Rowman Littlefield Publishers, 1999, p. 37-66.
- SALZMANN, Ariel, «The Age of Tulips: Confluence and Conflict in Early Modern Consumer Culture (1550-1730)», D. Quataert (dir.), *Consumption Studies and the History of the Ottoman Empire, 1550-1922*, New York, State University of New York Press, 2000, p. 83-106.
- «Sami Paşa», *Yaşamları ve Yapıtlarıyla Osmanlılar Ansiklopedisi*, vol. 2, İstanbul, YKY, 1999, p. 500-501.
- SARİ, Nil, «Behcet Mustafa Efendi», *DİA*, vol.5, İstanbul, TDV, 1992, p. 345.
- SARIYILDIZ, Gülden, «XIX. Yüzyılda Osmanlı İmparatorluğunda Kolera Salgını», *Tarih Boyunca Anadolu'da Doğal Afetler ve Deprem Semineri 22-23 Mayıs 2000*, İstanbul, İstanbul Ün. Edebiyat Fak. Tarih Araştırma Merkezi, 2001, p. 309-319.
- SARIYILDIZ, Gülden, *Sicill-i Ahval Komisyonu'nun Kuruluşu ve İşlevi*, İstanbul, Der, 2004.
- SAYDAM, Abdullah, «Kırım ve Kafkasya'dan Yapılan Göçler ve Osmanlı İskan Siyaseti (1856-1876)» *Osmanlı*, vol. 4, Yeni Türkiye, Ankara, 1999, p. 677-686.
- SCOTT, Tom, «The economy», E. Cameron (dir.), *The Sixteenth Century*, New York, Oxford University Press, 2006, p. 18-57.
- SEYİTDANLIOĞLU, Mehmet, *Tanzimat Devrinde Meclis-i Vâlâ*, Ankara, TTK, 1999.
- SHAW, Ezel Kural, «Tanzimat in the Ottoman Empire Age of Reform in Europe», *Tanzimat'ın 150. Yıldönümü Uluslararası Sempozyumu, Bildiriler, 25-27 Aralık 1989*, Ankara, T. C. Kültür Bakanlığı Milli Kütüphane Başkanlığı, 1991, p. 199-211.
- SHAW, Stanford J., «The Origins of Ottoman Military Reform: the Nizam-ı Cedid Army of Sultan Selim III», *JMH*, vol. 37, n° 3, 1965, p. 291-306.
- SHAW, Stanford J., «The Established Ottoman Army Corps under Sultan Selim III (1789-1807)», *Der Islam*, vol. 40, 1965, p. 142-184.
- SHAW, Stanford J., *Between Old and New*, Massachusetts, Harvard University Press, 1971.

- SHAW, Strandford J., «The Nineteenth-century Ottoman Tax Reforms and Revenue System», *IJMES*, vol. 6, n° 4, 1975, p. 421-459.
- SOMEL, Selçuk Akşin, *The Modernization of Public Education in the Ottoman Empire 1839-1908*, Leyde-Boston, Brill, 2001.
- SPITZER, Alan B., *Old Hatreds and Young Hopes: The French Carbonari Against the Bourbon Restoration*, Cambridge & Massachusetts, Harvard University Press, 1971.
- STRAUSS, Johann, «The Millets and the Ottoman Language: The Contribution of Ottoman Greeks to Ottoman Letters (19<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> centuries)», *WI*, vol. 35, n° 1-2, 1995, p. 189-249.
- STRAUSS, Johann, «Les voies de la transmission du savoir dans un milieu cosmopolite: lettrés et savants à Istanbul au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1860)», F. de Sanagustin (dir.), *Les intellectuels en Orient musulman. Statut et fonction*, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, 1998, p. 109-125.
- STRAUSS, Johann, «Who Read What in the Ottoman Empire (19<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> centuries)?», *Arabic Middle Eastern Literatures*, vol. 6, n° 1, 2003, 39-76.
- STREMMELAAR, Annemarike, *Justice and Revenge in the Ottoman Rebellion of 1703*, Leyde, PrintPartners Ipskamp, 2007.
- SUNAR, Mehmet Mert, «Cauldron of Dissent: A Study of the Janissary Corps 1807-1826», thèse de doctorat non publiée, Binghamton University, 2006.
- SÜMER, Faruk, «Yavuz Selim s'est-il proclamé calife?», *Turcica*, Paris, vol. 21-23, 1991, p. 343-354.
- ŞAKİR, Ziya, *Tanzimat Devrinden Sonra Osmanlı Nizam Ordusu Tarihi*, İstanbul, Çeltik Matbasi, 1957.
- ŞENER, Abdüllatif, *Tanzimat Dönemi Osmanlı Vergi Sistemi*, İstanbul, İşaret, 1990.
- ŞİMŞİRGİL, Ahmet, «İç oğlanı», *DİA*, vol. 21, İstanbul, TDV, 2000, p. 449-450.
- TANMAN, Baha, «Mahfil», *DİA*, vol. 27, Ankara, TDV, 2003, p. 331-333.
- TANÖR, Bülent, *Osmanlı Türk Anayasal Gelişmeleri*, İstanbul, YKY, 2004.
- TEKİN, Yusuf, «Osmanlı'da Demokrasi Tartışmalarının Miladı Olarak Meşrutiyet Öncesi Tartışma Platformu», *Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Dergisi*, vol. 55, n° 3, 2000, p.145-174.
- TEMPERLEY, Harold, «British Policy Towards Parliamentary Rule and Constitutionalism in Turkey (1830-1914)», *Cambridge Historical Journal*, vol. 4, n° 2, 1933, p. 156-191.
- TEVETOĞLU, F., «Samî Paşa, Abdurrahman», *TA*, vol. 28, Ankara, MEB, 1980, p. 96-97.
- TEZCAN, Baki, «Searching for Osman: A Reassessment of the Deposition of the Ottoman Sultan Osman II (1618-1622)», thèse de doctorat, Princeton University, 2001.
- TEZCAN, Baki, «The Military Rebellion in Istanbul: A Historiographical Journey», *IJTS*, vol. 8, n° 1 & 2, 2002, p. 25-43.
- THOMPSON, E. P., «The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century», *Past and Present*, n° 50, 1971, p. 76-136.
- TİMUR, Taner, *Osmanlı Çalışmaları: İkel Feodalizmden Yarı Sömürge Ekonomisine*, İstanbul, V Yay., 1989.

- TOKSOY, Mehmet, «İstintaknâmelere Göre II. Fırka-i İslahiye Harekâtı ve Sonuçları», M. Tekin (dir.), *VI. Hatay Tarih ve Kültür Sempozyumu, Antakya, 19-20 Nisan 2002*, Antakya, 2004.
- TOLEDANO, Ehud R., *The Ottoman Slave Trade and Its Suppression: 1840-1890*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1982.
- TOLEDANO, Ehud R., *State and Society in Mid-Nineteenth-Century Egypt*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- TOLEDANO, Ehud R., *Slavery and Abolition in the Ottoman Middle East*, Seattle & Londres, University of Washington Press, 1998.
- TONGUR, Hikmet, *Türkiye'de Genel Kolluk Teşkil ve Görevlerinin Gelişimi*, Ankara, Kanaat Basımevi, 1946.
- TOPRAK, Zafer, «Ordu ve Güvenlik», *TCTA*, İstanbul, İletişim, 1985, p. 1269-1273.
- TOPRAK, Zafer, «Osmanlı Devlet'inde Para ve Bankacılık», *TCTA*, İstanbul, İletişim, 1985, p. 760-770.
- TÖRE, Enver, «Türk Tiyatrosunda Aile», *Türk Aile Ansiklopedisi*, Ankara, T.C. Başbakanlık Aile Araştırma Kurumu, 1991.
- TOUMARKINE, Alexandre, «Entre empire Ottoman et État-nation turc: les immigrants musulmans du Caucase et des Balkans du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours», thèse de doctorat non publiée, Paris IV, 2000.
- TUNAYA, Tarık Zafer, *Türkiye'de Siyasi Partiler: 1859-1952*, İstanbul, Doğan Kardeş, 1952.
- TURAN, Şerafettin, «Hoca Sâdeddin Efendi», *DİA*, vol. 31, İstanbul, TDV, 1998, p.196-198.
- TÜRKÖNE, Mümtaz'er, «Kuleli Vak'ası», *Osmanlı Ansiklopedisi*, vol. 6, İstanbul, Ağaç Yayıncılık, 1993, p.148.
- UÇMAN, Abdullah, «Akif Paşa», *DİA*, vol. 2, İstanbul, TDV, 1989, p. 261-262.
- UZUN, Ahmet, *Tanzimat ve Sosyal Direnişler: Niş İsyanı Üzerine Ayrıntılı Bir İnceleme*, İstanbul, Eren, 2002.
- UZUNÇARŞILI, İsmail Hakkı, «Ayan», *İA*, İstanbul, Maarif Vekaleti, 1942, p. 41-42.
- UZUNÇARŞILI, İsmail Hakkı, *Meşhur Rumeli Ayanlarından Tirsinikli İsmail, Yıllık Oğlu Süleyman Ağalar ve Alemdar Mustafa Paşa*, İstanbul, TTK, 1942.
- UZUNÇARŞILI, İsmail Hakkı, «Sultân Abdülaziz Vak'asına Dair Vak'antivis Lütü Efendi'nin Bir Risalesi», *Bellekten*, vol. 8, n° 28, 1943, p. 349-373.
- UZUNÇARŞILI, İsmail Hakkı, «V. Murad'ı Tekrar Padişah Yapmak İsteyen K. Skaliyeri-Aziz Bey Komitesi», *Bellekten*, vol. 8, n° 30, 1944, p. 245-328.
- UZUNÇARŞILI, İsmail Hakkı, «Üçüncü Mehmed'in Oğlu Şehzade Mahmud'un Ölümü», *Bellekten*, vol. 24, n° 94, 1945, p. 263-267.
- UZUNÇARŞILI, İsmail Hakkı, *Osmanlı Devletinin Saray Teşkilâtı*, Ankara, TTK, 1945.
- UZUNÇARŞILI, İsmail Hakkı, *Osmanlı Tarihi*, vol. 3.1, 3.2, 4.1, Ankara, TTK, 1951, 1954, 1956.
- UZUNÇARŞILI, İsmail Hakkı, *Midhat Paşa ve Yıldız Mahkemesi*, Ankara, TTK, 1967.
- ÜRÜNLÜ, Coşkun, *1838 Ticaret Sözleşmesi*, Ankara, Başbakanlık Devlet Planlama Teşkilatı Müsteşarlık Müşavirliği, 1975.

- ÜSTEL, Füsun, "Makbul Vatandaş"ın Peşinde: II. Meşrutiyetten Bugüne Vatandaşlık Eğitimi, İstanbul, İletişim, 2005.
- VEINSTEIN, Gilles, «La voix du maître à travers les firmans de Soliman le Magnifique», G. Veinstein (dir.), *Soliman le Magnifique et son temps*, Paris, La Documentation Française, 1991, p. 127-144.
- VEINSTEIN, Gilles, «Les origines du califat ottoman», *Les Annales de l'Autre Islam*, n° 2, *La question du califat*, Paris, ERISM, 1994, p. 25-36.
- VEINSTEIN, Gilles, «The Ottoman Administration and the Problem of Interpreters», *The Great Ottoman-Turkish Civilisation*, vol. 3, K. Çiçek (éd.), Ankara, Yeni Türkiye, 2000, p. 607-615.
- VEINSTEIN, Gilles & VATIN, Nicolas, *Le Sérail Ébranlé: Essai sur les morts, dépositions et avènements des sultans ottomans XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003.
- VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971.
- WALZER, Micheal, *Regicide and Revolution: Speeches at the Trial of Louis XVI*, New York, Columbia University Press, 1992.
- WILLIAMS, Brian Glyn, «Hijra and Forced Migration from Nineteenth-Century Russia to the Ottoman Empire: A Critical Analysis of the Great Crimean Tatar Emigration of 1860-1861», *Cahiers du Monde Russe et Soviétique*, vol. 41/1, 2000, p. 79-108.
- YERLIKAYA, İlhan, «Tercüman-ı Ahval Gazetesi ve Hükümet Destekli Habercilik Anlayışı», *Toplumsal Tarih*, n° 21, 1995, p. 57-64.
- YEŞİL, Fatih, «Nizâm-ı Cedid'den Yeniçeriliğin Kaldırılışına Osmanlı Kara Ordusunda Değişim, 1793-1826», thèse de doctorat non-publiée, Hacettepe Üniversitesi, 2009.
- YI, Eujeong, *Guild Dynamics in Seventeenth-Century Istanbul, Fluidity and Leverage*, Leyde-Boston, Brill, 2003.
- YILDIZ, Aysel, «Vaka-yı Selimiyye or the Selimiyye Incident: A Study of the May 1807 Rebellion», thèse de doctorat non publiée, Sabancı University, 2008.
- YILMAZ, Gültekin, *Neferin Adı Yok: Zorunlu Askerliğe Geçiş Sürecinde Osmanlı Devleti'nde Siyaset, Ordu ve Toplum (1826-1839)*, İstanbul, Kitabevi, 2009.
- YILMAZER, Ziya, «Murad IV», *DİA*, vol. 31, İstanbul, TDV, 2006, p. 177-183.
- YÜKSEL, Emrullah, «Les idées religieuses et politiques de Mehmed Al-Birkéwi (929-981/1523-1573)», thèse de doctorat non publiée, Université de Paris-Sorbonne, 1972.
- ZILFI, Madeline C., *The Politics of Piety: The Ottoman Ulema in the Postclassical Age (1600-1800)*, Minneapolis, Bibliotheca Islamica, 1988.
- ZÜRCHER, Erik J., «The Ottoman Conscription System in Theory and Practice», Erik J. Zürcher (dir.), *Arming the State: Military Conscription in the Middle East and Central Asia 1775-1925*, Londres-New York, I.B. Tauris, 1999, p. 79-94.

## INDEX

(noms, lieux et notions)

- Abana, 143
- Abdullah Paşa (Baban), 146, 148, 154, 227
- Abdülaziz, sultan, II, XVIII, 73-77, 88, 126, 131, 137-140, 166, 180, 257, 271, 281, 289, 300, 328, 371, 379, 380, 385, 386, 391, 396, 407
- Abdülaziz Efendi (Karaçelebizade, *Kazas-ker* de Roumélie), 24, 345
- Abdülhamid II, sultan, XVIII, 77, 78, 87, 105, 174, 248, 289, 306, 350,
- Abdülkadir Bey (Baban, inculpé n°24 de *Kuleli*), 96, 143, 146, 148-150, 182, 186, 190
- Abdülmecid, sultan, XIX, 73-77, 87-89, 91, 128, 138, 139, 166, 173, 174, 178, 180, 212, 213, 224, 227, 255, 257, 263, 306, 232, 336, 395, 425
- Abu-Djahl, 97
- Adana, 148
- Agâh Efendi, 352-354, 361, 370, 378
- Ağa des janissaires, 20, 23, 24, 42, 56, 123
- Ahmed I<sup>er</sup>, sultan, 9, 11, 13, 30
- Ahmed II, sultan, 26, 30
- Ahmed III, sultan, 3, 26, 29, 30, 33-36, 43-45, 61, 62, 408
- Ahmed (cheikh, inculpé n°1 de *Kuleli*), 83, 84, 88, 91-101, 103-111, 113, 117-120, 127, 129, 130-134, 137, 138, 141, 146, 151-156, 167, 169-178, 181-186, 188, 190, 202, 207, 211, 212, 214-218, 222, 225-227, 242, 243, 252, 257, 391-393, 400, 404, 407, 423, 430
- Ahmed (Çerkes, inculpé n°41 de *Kuleli*), 145, 171, 172, 182, 188
- Ahmed (Hacı, marocain, inculpé n°31 de *Kuleli*), 95, 136, 144, 174-176, 182, 235, 242
- Ahmed (Hafız, inculpé n°35 de *Kuleli*), 144, 182
- Ahmed (inculpé n°28 de *Kuleli*), 144, 182, 187
- Ahmed (Veli, inculpé n°18 de *Kuleli*), 94-96, 102, 103, 108, 112, 128, 143, 165, 170, 171, 182
- Ahmed Cevdet Paşa (bureaucrate et chroniqueur), 52, 63, 68, 78, 87, 92, 113, 121, 178, 179, 192, 215, 224, 239, 254-256, 258, 259, 273, 275, 290, 342, 344, 348, 393
- Ahmed Efendi (inculpé n°20 de *Meslek*), 282, 300, 319-321
- Ahmed Lütfi Efendi (chroniqueur), 87, 102, 166, 170, 179, 283, 396
- Ahmed Midhat Efendi (journaliste-écrivain), 87, 164, 165, 167, 275, 309
- Ahmed Paşa (Baban), 146, 148, 149, 155
- Ahmed Paşa (Çalık, grand-vizir), 42
- Ahmed Paşa (grand-vizir du sultan İbrahim), 22
- Ahmed Paşa (Fazıl, Köprülü), 27, 28
- Ahmed Sirhindi (cheikh *Nakşibendi* 1564-1624), 211, 223
- Ahmed Şükrü Bey (Sağır Ahmed Bey), 277, 297, 304, 305
- Ahmed Vefik Paşa (homme politique, écrivain et philologue, 1823-1891), 240, 351, 352
- Akçuraçoğlu, Yusuf (Yusuf Akçura), XXVI, 46, 88, 89
- Akka (Saint-Jean-d'Acre), 373, 374
- Aksaray, 55, 56, 129, 171
- Albanais/e (Arnavud), 55, 94, 101, 103, 116, 130-132, 136, 141, 156, 157, 160-162, 195, 167, 195, 235
- Alep, 92, 148, 229-231, 302, 303
- Algérien, 175, 176
- Alla Franca, 164, 167, 169, 170
- Ali (inculpé n°36 de *Kuleli*), 144-146, 176, 182, 187

- Ali Bey (Baban, inculpé n°8 de *Kuleli*), 98, 142, 146, 148-150, 155, 169, 182, 186, 190, 212, 242, 243, 406
- Ali Efendi (*müneccim*, inculpé n°9 de *Meslek*), 279, 298, 319, 322
- Ali Efendi (inculpé n°30 de *Kuleli*), 112, 128, 136, 144, 182, 183, 186, 187
- Ali Paşa (*ayan* de Ioannina), 47, 158, 194
- Ali Paşa (Kemankeş, grand-vizir), 19, 20, 59
- Ali Paşa (Mehmed Emin, grand-vizir), 66, 239, 251, 252, 255, 256, 283, 284, 286, 287, 289, 340, 342, 357, 377, 378, 385, 390, 395, 420
- Ali Rıza Bey (fils d'Azmi Bey de *Meslek*), 303, 304
- Ali Suavi, 268, 269, 272, 356, 357, 361, 370, 371, 375-378
- Altuncu-Konduri (incident, 1868), XVIII, 371, 396
- Amasya, 297
- Andrejevich, Vladimir, voir Millingen, Frederick
- Angleterre, voir Grande-Bretagne
- Ankara, 142, 144, 145, 374
- Ardahan, 93
- Arif Bey (inculpé n°4 de *Kuleli*), 94-96, 98-112, 123-126, 128, 130, 132-138, 141, 167-170, 177, 182, 184, 185, 187, 188, 206, 220-222, 226, 228, 231, 232, 236, 244-252, 390
- Arménien/ne/s, XVIII, 7, 86, 280, 314, 336-342, 348, 371, 405
- Asakir-i Mansure-i Muhammediye, 191
- Asakir-i Redife-i Mansure, 191, 248
- Assemblée nationale, voir *Millet Meclisi*
- Assemblée populaire (*halk meclisi*), 377
- Autriche, 132, 166, 228, 229, 231, 233, 234, 237, 404
- Ayan, 45, 47, 49-52, 54, 58, 407, 408.
- Aydın, 143
- Aydonat (Paramithia), 159
- Ayetullah Bey, 277, 290, 291, 305, 361
- Azmi Bey (inculpé n°1 de *Meslek*), 281, 282, 292, 293, 297, 302, 303, 307, 313, 319-321, 362
- Baban, 47, 101, 142, 143, 146-150, 152, 154, 155, 160, 161, 182, 188, 195, 207, 208, 428
- Bab-ı Âli, voir Sublime Porte
- Bab-ı Seraskeri*, voir ministère de la Guerre
- Bagdad, 52, 148, 149, 154, 155, 174, 195, 207-209, 223, 304
- Bahaddin Nakşibend (cheikh), 210
- Batoumi, 171, 181
- Bayezid I<sup>er</sup>, sultan, 9, 12
- Bayezid (quartier), 71, 83, 187, 306, 316, (*madrassa*), 83, 93, 107, 109, 141, 185, (*mosquée*) 55, 143
- Bekir (inculpé n°10 de *Kuleli*), 84, 95, 142, 182, 185, 190, 242
- Bekir Efendi (Mufti, inculpé n°6 de *Kuleli*), 96, 101, 109, 111, 117, 122, 128, 133, 134, 136-139, 142, 169, 178, 182, 183, 185, 187, 245, 246, 248, 261
- Bektaşî, 157, 182, 183, 187
- Bem, Józef, voir Murad Paşa
- Beylerbeyi Vakası, 7, 39, 40
- Beyoğlu (Pera), 129, 164, 165, 215
- Beypazarı, 142, 144, 145, 187
- Birgivi, Mehmed Efendi, 204
- Bitola (*Manastir*), 93, 104, 105, 110, 292
- Bolu, 143, 144
- Bosnie, 102, 163, 302, 304
- Bursa, 153, 155, 351
- Câbî*, 246, 247, 248
- Câbî Ömer Efendi (chroniqueur ottoman), 45, 46, 49, 52, 53, 73
- Cafer Dem Paşa (inculpé n°3 de *Kuleli*), 94, 95, 101, 108, 110, 111, 116-118, 123, 124, 130, 132, 141, 146, 156-162, 182, 194, 236, 261, 423
- Cahun, Léon, 291, 372-374
- Carbonari, XXX, 290, 320, 335, 361-367, 391, 392, 405
- Cariye* (concubine/s), 95, 104, 165, 168, 307-310, 312, 380
- Celali* (rébellions populaires), 6-10, 14, 15
- Cemal Efendi (inculpé n°7 de *Kuleli*), 182, 279, 280, 288, 292, 298, 301, 307, 308, 310, 327-334, 338, 340, 341, 405

- Centralisation, XVIII, 58, 65, 68, 72, 147, 148, 152, 154, 160, 189-206, 208, 209, 241, 252, 400
- Ceride-i Havadis* (journal), 114, 115, 245, 297, 253, 254, 256
- Chambre(s) de traduction (*Tercüme odası*), XXIX, 241, 297, 304, 306, 307, 310, 314, 316, 324, 335, 341-352, 354, 373, 389, 390, 405,
- Chamil, Imam, voir Şamil, Imam
- Cheikh-ul islam, 9, 10, 13-15, 19-25, 27, 30, 32, 33, 35, 48, 56, 59, 78, 89, 94, 111, 113, 117-119, 223, 274, 287, 296, 396, 408, 420
- Chiite/s, 196, 208, 221
- Chio (Sakız), 144
- Choumen (*Şumnu*), 229, 230
- Chrétien/ne, 13, 31, 86-88, 116, 125, 154, 158, 163, 164, 175, 195, 210, 221, 236, 337, 360
- Circassien/ne/s (*Çerkes*), 85, 86, 93-95, 98, 101-103, 112, 128, 130-134, 136, 139, 141-143, 145, 156, 163, 164, 167, 170-174, 181, 182, 189, 190, 191, 216-218, 226, 235, 299, 308-310, 326, 355, 380, 389, 393, 422
- Citoyen/s (*Vatandaşlar*), 69, 199-203, 221, 235, 339, 346, 353, 361, 378, 379, 381, 382, 385, 386, 404, 405, 406
- citoyenneté, 54, 199, 201, 202, 339, 359, 381, 403
- proto-citoyen/neté, XXV, 72, 197, 198, 202, 340, 397, 403, 404, 408-410
- Cizye*, 201
- Code Pénal,  
— français de 1810, 258  
— ottoman de 1840 et 1858, 67, 78, 79, 201, 258-263, 282, 368, 420, 424
- Conseil national, voir *Millet Meclisi*
- Conseil privé, voir *Meclis-i Hass*
- Conseil suprême des ordonnances judiciaires, voir *Meclis-i Vâlâ-yı Ahkâm-ı Adliye*
- Conservatisme, conservateur/conservatrice, 165, 243, 252, 253, 256, 275, 323, 349, 382, 404, 411, 413
- Constitutionnaliste(s), 89, 338-341, 366, 367, 379, 404
- arménienne, 280, 337-340, 404
- non-écrite, 18, 34, 42, 43, 45, 54, 55, 57, 406, 408
- Cour, XVIII, 4, 6, 8, 11, 13, 16, 18, 20, 23, 25-28, 30, 33-36, 56, 58, 71, 162, 371
- Crète, 22, 179, 181, 273, 298, 300, 328, 332, 333, 356, 359, 360, 361, 397, 398, 400, 421
- Cumhur*, 26, 27, 42, 125, 127, 238, 394
- Cülus* (intrônisation), 7, 9, 13, 19, 23, 30, 32, 34, 40, 44, 52, 53, 74, 77, 119, 125, 126, 138, 129, 180, 212
- Çaker Ağa (inculpé n°16 de *Meslek*), 182, 282, 299, 307, 312, 314, 325, 326
- Çamlık (Thesprotia ou Tsamouria), 157
- Daghestan, 142, 143, 171, 173, 225, 227
- Damas, 93, 152, 153, 177, 181, 192, 212, 224, 302, 304
- Danişmend, 143
- Dâr-ı Şura-yı Askerî* (Conseil militaire), 192
- Darüssade ağası* (chef des eunuques noirs), 6, 8, 13, 20, 27, 56
- Davud Paşa, (grand-vizir), 11, 16, 17, 59
- Davud Paşa (gouverneur de Bagdad), 208, 223, 224
- Debrecen, 234
- Denizli, 92
- Détrônement, XVII, XVIII, XXIV, XXV, XXX, 3, 13, 18, 19, 23, 24, 27, 30-34, 44, 45, 50-54, 56, 58-60, 62-64, 71, 73, 78, 127, 289, 369, 379, 383, 384, 386, 387, 391, 395, 396, 399, 405
- Dilaver Paşa (grand-vizir), 16
- Diyarbakır, 92, 230
- Dolmabahçe, 128, 305
- Djihad*, voir guerre sainte
- Ebussûud (cheikh-ul islam), 10
- Ebüzziya Tevfik, XXVIII, 64, 84, 87, 163, 179, 271, 273, 274, 277, 278, 281, 290, 291, 296, 305, 306, 320, 323, 330, 345, 355, 361-365, 371, 372, 374, 391, 422
- Edirne, 28, 29, 31-33, 35, 40, 47, 102, 149, 150, 153, 163, 304, 408
- Égypte, 47, 75, 153, 194, 200, 270, 271, 281, 284, 309, 329, 359

- Ekberiyet* (le principe de séniorité), 13  
 Emin (inculpé n°14 de *Kuleli*), 136, 142, 182, 222  
 Emin Bey (inculpé n°22 de *Meslek*), 300, 310, 312, 314, 319, 325, 326, 423, 424  
 Eminönü, 318  
 Engelhardt, Edouard, 87, 88, 341  
 Épire, 141, 156, 157, 160, 161, 193-195  
 Erzurum, 93, 144, 145, 148, 163, 166, 172, 174, 177, 181, 194, 196, 293, 307, 357  
 Esad Efendi (cheikh-ul islam), 9, 10, 13-15, 59  
 Esad Efendi (Mehmed, chroniqueur), 62, 63, 345  
 Esclave/s, 23, 29, 30, 39, 73, 94, 102, 143, 170, 171, 173, 177, 205, 307-310, 312, 380, 400  
 Esma Sultan (sœur de Mustafa IV et la demi-sœur de Mahmud II), 53  
*Esnaf* (commerçant/artisant), 26, 28, 33, 34, 36-43, 48, 56, 57, 63, 65, 94, 96, 117, 120, 145, 161, 293, 301, 399, 400, 401, 408  
 Et Meydanı (Meydan-ı Lahm ou Lahim Meydanı), 15, 16, 55, 56, 383  
 Europe/éen(ne), XXIII, XXVIII, 5, 9, 35, 46, 47, 65, 75, 76, 85, 86, 88, 96, 102, 113, 122, 130, 135, 139, 147, 150, 152, 158, 164-166, 168-170, 199, 200, 204, 207, 209, 210, 213-216, 219, 228, 231-233, 236-238, 240, 241, 244-246, 248, 258, 261, 263, 271, 281, 284, 285, 300, 316, 337, 338, 341, 342, 346, 347, 355, 358, 361, 367, 369, 370, 373-376, 390, 400, 424, 425  
 «Faiseur/défaiseur(s) de sultan», 17, 23, 29, 44, 45, 52, 54, 55, 59, 60, 62-64  
 Fatma Sultan (fille d'Abdülmecid), 166, 178  
*Fatwa*, 9, 15, 21, 25, 78, 200, 259, 377, 396  
 Fazıl Mustafa Paşa (*Köprülü*, grand-vizir), 27  
 Ferhad Paşa, voir Stein  
 Feyzullah Efendi (cheikh, inculpé n°22 de *Kuleli*), 95, 96, 102, 136, 143, 145, 146, 178-180, 182, 183, 186, 187, 212, 213, 220  
 Feyzullah Efendi (cheikh-ul islam), 32, 34  
 Filat, 157, 161  
 France, XVII, XXVII, XXX, 47, 69, 85, 86, 104, 115, 116, 120, 121, 123, 124, 133, 145, 151, 152, 156, 158, 159, 160, 161, 164, 168, 178, 179, 190, 199, 200, 216, 231, 236, 246, 249, 250, 254-256, 259, 261, 274, 278-280, 287, 290-292, 321, 338, 339, 346, 347, 353, 362, 363, 365, 367, 368, 404  
 Francs-maçons, franc-maçonnerie, franc-maçonnique, XVIII, 278, 291, 362, 365  
 Fuad Paşa (Mehmed, grand-vizir), 66, 164, 192, 239, 252, 256, 283, 284, 286, 287, 289, 292, 309, 328, 329, 340, 342, 390, 395  
 Gazi, 13, 14, 20, 21, 28, 31, 62, 99, 225  
 Ghica, Ion (homme politique, écrivain, économiste roumain, 1816-1897), 239  
 Genève, XXX, 291, 370, 371  
 Giovine Italia, 316  
 Gouvernementale, autorité —, XXI, 73, 147, 153, 188, 210, 234, 238, 243  
 mentalité —, XVII, 61, 70, 71, 389, 395  
 politique —, XXV, 54, 66, 73, 122, 273, 410  
 stratégie —, XXV, 61, 64, 67, 72, 120, 127, 259, 394, 409  
 techniques —, 64, 197  
 Gouvernementalité, 67  
 Grande-Bretagne (*Angleterre*), XXVII, 57, 83, 85, 124, 145, 156, 158, 190, 229-231, 261, 274, 284, 285, 292, 404, 433  
 Guerre de Crimée (1853-1856), 68, 69, 90, 91, 93, 95, 99, 102, 103, 132, 139, 152, 154, 156, 158, 161, 164, 170-174, 176, 177, 179, 181, 191, 195, 196, 201, 202, 205, 215, 218, 222, 225, 226, 230, 239, 244, 245, 249, 251, 255, 259, 389, 394, 404, 410  
 Guerre sainte (*Djihad*), 13, 14, 91, 154, 174, 222, 224-227  
 Habsbourg, 8, 9, 233, 240

- Halid (Cheikh Ziyaeddin Halid Shahrazuri, le fondateur du sub-ordre Halidi), 154, 155, 186, 207-209, 211-214, 217, 221, 222, 223, 224  
 Halid Bey (Baban), 148  
 Halidi, voir Nakşibendi Halidi  
 Hammer-Purgstall, Joseph (Von), 20-23, 30, 40, 55, 345  
 Harput, 142, 306  
 Hasan (inculpé n°34 de *Kuleli*), 144, 182, 187  
 Hasan Bey (Baban, inculpé n°9 de *Kuleli*), 96, 105, 106, 111, 129, 136, 141, 142, 146, 148, 149, 182, 186, 245  
 Hasan Bey (fils de Hüseyin Daim Paşa, inculpé n°19 de *Kuleli*), 93, 104, 143, 146, 162, 165, 166, 182, 186, 190  
 Hasan Efendi (cheikh, inculpé n°5 de *Meslek*), 297, 307, 312, 313, 319-323  
 Hasan Efendi (commerçant, inculpé n°38 de *Kuleli*), 96, 145, 146, 182, 186  
 Hasan Paşa (*Mirliva*, commandant de Bosphore), 83, 105-113, 122, 135  
 Hatt-ı Hümayun de 1856 (*Islahat Fermanı*), 68, 91, 92, 139, 201, 202, 205, 214, 218, 222, 224, 239, 241, 243, 251, 335, 336, 393, 404.  
 Hedjaz, 93, 153, 193, 195, 307  
 Hezargrad, 143, 167  
 Hidayet Efendi (inculpé n°27 de *Kuleli*), 93-95, 104, 144, 166, 182, 186, 206, 220, 221, 223, 238, 406, 422  
 Hongrie, 35, 166, 228, 229, 232-234  
 Hongrois, XXVIII, 35, 87, 99, 132, 150, 166, 189, 203, 204, 228-240, 389, 405  
 Hürşid Efendi (inculpé n°12 de *Kuleli*), 136, 142, 164, 182, 183, 186, 187  
*Hürriyet* (journal), 64, 287, 291, 370, 375-377, 380, 385  
 Hüseyin (cheikh, le frère aîné de Cheikh Ahmed de *Kuleli*), 151, 152  
 Hüseyin Avni Paşa (grand-vizir), 396  
 Hüseyin Daim Paşa (inculpé n°2 de *Kuleli*), 84, 93-96, 100-108, 110, 111, 117-119, 123, 139, 141, 143, 144, 146, 150, 153, 161-166, 168-170, 172, 177, 181, 182, 184, 186, 188, 190, 206, 218-220, 230-232, 235-238, 244, 245, 272, 292-294, 394, 407, 422  
 Hüseyin Kaptan (inculpé n°21 de *Meslek*), 280, 300, 314, 319, 333, 371  
 Hüseyin Paşa (Mere, vizir), 19  
 Hüseyin Paşa (Amcazade, grand-vizir), 27  
 Hüseyin Vasfi Paşa, 272, 333, 371, 373, 379, 385  
 Impérialisme, 147, 152, 207, 209, 210, 214  
 Iran/ien(nes) /Perse(s), 7, 35, 36, 132, 147, 151, 154, 155, 174, 208, 221, 408  
 Ionescu, Ion (agronome roumain, 1818-1891), 239  
 Ioannina, 47, 104, 157-161, 163, 194  
 Izmir, 92, 153, 174, 251, 299, 328, 329, 353  
 İbrahim, sultan, 3, 11, 21-27, 29, 33, 44, 56, 62, 78, 259, 379, 408  
 İbrahim (capitaine, inculpé n°7 de *Kuleli*), 129, 142, 182, 218, 235, 242  
 İbrahim (Hacı, inculpé n°17 de *Kuleli*), 109, 136, 143, 182, 187, 242  
 İbrahim (Hafız, inculpé n°15 de *Kuleli*), 142, 146, 182, 185, 187  
 İbrahim Efendi (inculpé n°15 de *Meslek*), 282, 299, 318-321  
 İbrahim Paşa (Damad, grand-vizir), 34, 37, 40, 43  
 İbrahim Peçevi (chroniqueur), 4  
*İnkılâb* (journal), 268, 272, 287, 289, 291, 333, 371, 372, 376, 378-381, 383, 384-386  
 İsmail (commandant, inculpé n°33 de *Kuleli*), 144, 182  
 İsmail Efendi (cheikh, inculpé n°23 de *Kuleli*), 95, 103, 118, 119, 127, 129, 139, 143, 178, 181, 182, 186, 238, 242, 257  
 İsmail Hakkı Efendi (inculpé n°33 de *Meslek*), 277, 299, 305, 319  
 İsmail Paşa (*Khédive*), 284  
 İsmail Paşa, voir Kmety, György  
*İttifak-ı Hamiyyet*, XXVIII, 267, 268, 272, 273, 359, 366, 367  
*İttihad* (journal), 370-372, 376, 378, 3780, 386

- İzmid, 298  
 İzzet Bey (inculpé n°6 de *Meslek*), 267, 281, 298, 302, 303, 313, 318-320, 362  
 İzzet Cavid Efendi, 62, 63
- Janissaire/s, XVII, XVIII, XXV, 3, 7-9, 11, 14-18, 27, 29, 33, 37-43, 45-48, 51, 53, 54-58, 60-64, 66, 70-73, 78, 83, 88, 123, 191, 192, 247, 248, 263, 289, 327, 383, 387, 388, 396, 399, 400, 401, 407, 408, 413  
 janissaire-*esnaf*, 37-40, 42, 43, 50, 56, 408
- Jassy (traité de, 1792), 45  
 Jérusalem, 174, 299, 302  
 Jeunesse/s, 315-317  
 Jeunes Ottomans, XXX, 88, 179, 167, 241, 268, 269, 271, 272, 274, 277, 285, 287, 289, 321, 370-378, 384, 391  
 Jeunes Turcs, XVIII, 87, 88, 275, 316, 348, 376, 388, 414  
*Journal de Constantinople*, 75, 83, 114, 115, 145, 179, 189, 190, 239, 255, 260  
 Juif/ve/s, 7, 8, 221, 336-338, 341, 342  
 Junges Deutschland, 316
- Kabakçı Mustafa, voir Mustafa (Kabakçı)  
 Kabartay, 103, 132, 143, 145, 170, 172, 235  
 Kadiri (la confrérie), 207, 209  
 Kafes (cage), 11, 12, 16, 19, 29, 30  
 Kalpka, György (général hongrois, 1820-1892),  
*Kapuağası* (le chef des eunuques blanc), 6, 8, 13, 15, 27, 56  
 Karlowitz (traité de 1699), 31  
 Kars, 93, 95, 163, 166, 171, 172, 181, 230  
 Katib Çelebi (chroniqueur), 26, 27, 345  
 Kazasker, 16, 24  
 Kılıç Ali Paşa (mosquée), 83, 112, 113, 128, 176  
 Kmety, György (İsmail Paşa), 93, 166, 230, 231, 237, 239  
 Kolozvár, 233  
 Kosovo, 4  
 Kossuth, Lajos (gouverneur-président de la Hongrie), 166, 228-230, 234
- Köprülü (puissante famille de grand-vizirs à la fin de XVII<sup>e</sup> siècle), 27, 28, 32, 33  
 Kösem Mahpeyker Sultan (reine mère), 11, 20-22, 27  
 Kurde, 85, 86, 101, 142-145, 189-192, 194, 195, 207-211, 311  
 Kütahya, 229, 230, 298, 143, 145, 153, 173
- Landwehr, 191  
 Légitimité, XXV, 3, 10, 15, 20, 28, 33, 45, 47, 53-55, 59, 61, 62, 64, 71-74, 77, 120, 127, 153, 200, 202, 210, 217, 220, 227, 228, 238, 241, 243, 258, 289, 295, 316, 322, 323, 338, 383, 387, 401, 405, 407, 409-413  
 légitimateur/rice, 62, 323, 353, 359, 361, 394, 401, 402, 406, 411-413  
 légitimation, 10, 71, 198, 236-238, 243, 322, 375
- Lèse-majesté, 79, 282  
*Liberté* (journal), 284-287, 291, 292  
 Londres, XXX, 251, 290, 370, 376  
 Louis XVI, 386
- Maghrébin (*Migrnbi*), 126, 174, 175  
 Mahmud I<sup>er</sup>, sultan, 40, 44  
 Mahmud II, sultan, 49, 52, 54, 59, 63, 65-67, 70, 71, 73-77, 101, 127, 158, 193, 199, 224, 241, 249-251, 303, 336, 345, 403  
 Mahmud Efendi (inculpé n°14 de *Meslek*), 299, 307, 308, 310, 319  
 Mahmud Nedim Paşa (grand-vizir), 166, 290, 304, 373, 425  
 Manastr, voir Bitola  
 Manisa, 92  
 Maraş, 92, 297, 306  
*Meclis-i Hass* (conseil privé), 268, 287, 289, 327, 369, 395  
*Meclis-i Vâlâ-yı Ahkâm-ı Adliye* (conseil suprême des ordonnances judiciaires), 283, 294, 297, 299, 303-307, 315, 326, 329, 341, 345, 346, 356, 419  
 Médine, 10, 95, 153, 155, 174, 202, 203  
 Mehmed III, sultan, 4, 9, 11, 14  
 Mehmed IV, sultan, 3, 23, 24, 26-31, 44, 59, 61

- Mehmed (Emin) Bey (fondateur de *Meslek*), 179, 268, 269, 272, 274, 276, 277, 281, 287, 289-291, 293, 294, 297, 304-306, 313, 315, 316, 319-327, 333, 346-348, 363, 373-386, 397, 404-406, 409, 412, 436  
 Mehmed (étudiant, inculpé n°11 de *Kuleli*), 95, 119, 142, 182, 185, 226, 242  
 Mehmed (Hacı, inculpé n°20 de *Kuleli*), XXVI, 143, 171, 181, 182  
 Mehmed (sergent, inculpé n°40 de *Kuleli*), 108, 109, 110, 112, 122, 182, 187, 215, 257  
 Mehmed Ağa (*miltezim*, inculpé n°25 de *Meslek*), 279, 280, 300, 310, 314, 319, 330, 338, 405  
 Mehmed Ali Paşa (Kavalalı), 102, 200, 227  
 Mehmed Atallah (cheikh-ul islam), 48  
 Mehmed Efendi, Hocazâde (cheikh-ul islam), 9, 10  
 Mehmed Efendi (major, inculpé n°13 de *Kuleli*), 99, 142, 182, 186  
 Mehmed Efendi (cafetier, inculpé n°39 de *Kuleli*), 145, 182, 186  
 Mehmed Emin Paşa (Kıbrıslı, grand-vizir), 66, 138, 255, 256, 421  
 Mehmed Emin (cheikh *Naksibendi*, 1727-1810), 223  
 Mehmed Galib Efendi (inculpé n°11 de *Meslek*), 298, 310, 311, 319, 325, 415  
 Mehmed Murad (juge [*kadı*] d'Istanbul), 48  
 Mehmed Paşa (Gürcü/Georgien), 19  
 Mehmed Paşa (Sofu, grand-vizir), 25, 59  
 Mehmed Refik Efendi (cheikh-ul islam), 297  
 Mehmed Rüşdi Paşa (*Mütercim*, grand-vizir), 66, 255, 256, 396  
*Mémorial Diplomatique* (journal), 284, 292, 293  
 Mentese, 300, 330  
*Mesleknâme*, 270, 271, 278, 279, 323, 331, 334, 392  
 Midhat Paşa (grand-vizir), 166, 396  
 Millet Meclisi, 297, 338  
 — conseil national, 280, 283, 341, 351, 397  
 — assemblée nationale, 15, 358, 397
- Millet*, 108, 117, 118, 123, 125, 131, 132, 203, 238, 279, 280, 314, 358, 359, 360, 378, 379, 381, 382, 385, 397, 404  
 réorganisation des —, XXIX, 335-341  
 Millingen, Frederick (alias Vladimir Andrejevich, Osman Seyfi Bey), 84, 139, 141, 156, 161-163, 283, 423  
 Ministère de la Guerre (*Bab-ı Seraskeri*), 83, 113, 117, 118, 120, 132, 141, 156, 178, 180, 229, 239, 260, 297, 298, 308, 324, 325, 341, 422, 423  
 Modernisation, 163, 239, 275  
 — modernisateur, 252  
 — moderniste, 252  
 Moldavie, 356, 359, 397  
 Moltke, Helmut Von, 199  
 Monarchie constitutionnelle, 86-89, 179, 219, 311, 323, 340, 351, 373-376  
 Muğla, 300, 330  
*Muhbir* (journal), 356-359, 361, 370, 376  
 Murad III, sultan, 6, 11  
 Murad IV, sultan, 11, 18, 19, 20, 21, 30, 62  
 Murad V, sultan, XVIII, 139, 262, 289  
 Murad Paşa, voir Bem, Józef, 230, 239  
 Muridisme, 224-227  
 Muslihiddin Ağa (Koca, ağa des janissaires), 24  
 Mustafa I<sup>er</sup>, sultan, 3, 9, 10, 11, 13, 16-20, 23, 45, 56, 58, 59, 61-63, 379  
 Mustafa II, sultan, 3, 26, 28, 29-34, 44, 56, 59, 61, 62, 408  
 Mustafa IV, sultan, 3, 45, 49, 52-54, 59, 61-63, 70, 73, 395  
 Mustafa (fourrier, inculpé n°26 de *Kuleli*), 143, 182, 185, 187  
 Mustafa (*muhallebici*, inculpé n°32 de *Kuleli*), 96, 144, 176, 177, 182, 190, 415  
 Mustafa Ağa, (*Darüssade ağası*), 13, 20  
 Mustafa Asum (Mekkezade, cheikh-ul islam), 223  
 Mustafa Fazıl Paşa, 268-271, 273, 274, 281-285, 290, 293, 294, 306, 316, 320, 321, 356, 357, 361, 365, 369, 370, 375, 377  
 Mustafa (Kabakçı), 45, 48, 52, 59  
 Mustafa Paşa (Alemdar, *ayan* de Roustchouk), 49-56, 59

- Mustafa Paşa (Kemankeş, grand-vizir), 21  
 Mustafa Paşa (Merzifonlu Kara, grand-vizir), 27, 28  
 Mustafa Reşid Paşa (Koca, grand-vizir), 66, 178, 239, 240, 252  
 Naîma (Mustafa, chroniqueur), 21, 22, 24, 25, 42, 344  
 Nakşibendi, 143, 166, 186-189, 207, 208, 210, 212, 213, 217, 221, 223-225, 323, 405  
 — *Halidi*, XXVIII, XXXI, 101, 141, 143, 151, 154, 155, 182, 186, 206-209, 211-217, 219, 221-223, 225-227, 389, 391  
 — *Müceddidî*, 211, 217, 223, 224  
 Namık Kemal, 64, 267, 268, 270, 272, 273, 275, 277, 278, 293, 294, 305, 316, 352, 355, 357, 370, 373, 375-378, 383, 390  
 Nasuh Efendi (Hoca, inculpé n°21 de *Kuleli*), 95, 143, 178, 179, 181, 182, 184, 261, 323  
 Nationalisme/Nationaliste(s), 7, 88, 160, 195, 197, 227, 233-238, 337  
 Necib Mehmed Paşa (Georgien/Gürcü), 148, 155, 223, 304  
*Nizam-ı Cedid* (nouvel ordre), 45-48, 191  
*Nord* (journal), 273, 391, 292, 331, 367, 368, 375  
 Nuri Bey (*arzuhalıbaşı*, inculpé n°18 de *Meslek*), 279, 294, 299, 319, 330, 332  
 Nuri Bey (fondateur de *Meslek*), 270, 274-277, 290, 293, 297, 302, 304-306, 310-312, 315, 319, 324-326, 346, 362, 370-375, 378, 381  
 Nuri Bey (*Hâriciye Teşrifatçısı muavini*, inculpé n°2 de *Meslek*), 295, 297, 319, 324  
 Occidentalisation, 35-37, 57, 214, 252, 275, 382  
 Opinion publique, XVIII, XXX, 46, 54, 64, 68-70, 73, 78, 92, 120, 127, 139, 154, 213, 214, 218, 238, 255, 256, 259, 271, 282, 284, 285, 351, 354, 355, 358, 386, 388, 391, 393, 394, 397, 398, 403, 404, 410  
 Ordu, 299  
*Orta Camii* (mosquée des janissaires), 16, 37, 55  
 Orthodoxe (Grec), 336-338, 341  
 Osman Ağa (*mültezim*, inculpé n°24 de *Meslek*), 279, 280, 300, 310, 314, 319, 330  
 Osman II, sultan, 3-5, 7, 9, 13-20, 23-25, 30, 33, 34, 42, 45, 46, 48, 56, 61-63, 71, 90, 122, 137, 259, 408  
 Osman Seyfi Bey, voir Millingen, Frederick  
 Osmanpazar, 142  
 Ouléma/s, 6, 9, 10, 14-16, 18-21, 24-26, 29, 32-34, 45, 48, 54, 71, 89, 94, 96, 97, 113, 117, 119, 120, 123, 178, 179, 181, 183, 184, 191, 208, 218, 224, 225, 257, 282, 283, 287, 289, 293, 301, 311, 315, 322-325, 356, 361, 395, 399, 400-402, 405, 420  
 Ömer Efendi (inculpé n°17 de *Meslek*), 281, 282, 295, 299, 312-314, 319-321  
 Ömer Lutfî Efendi, 297, 303  
 Paris, XXX, 38, 91, 139, 236, 239, 258, 271, 273, 281, 284, 285, 290, 293, 294, 306, 330, 338, 355, 357, 370, -373, 378  
 Passarowitz (traité de, 1718), 34  
 Pasvanoğlu (*ayan* de Vidin), 63  
 Patriarche/Patriarcat(s), 124, 184, 244, 336, 339, 348  
 Patrie (*vatan*), 166, 199, 201, 202-206, 219-221, 223, 227, 236, 237, 238, 267, 272, 273, 354, 355, 359, 364, 366, 376, 378, 381, 384-386, 403, 406, 409  
 Patriotisme/Patriotique/Patriote, 72, 88, 122, 192, 204-206, 219, 220, 226, 227, 235, 236, 237, 238, 241, 267, 268, 272, 273, 285, 286, 290, 314, 353, 355, 359, 360, 366, 367, 382, 385, 388, 389, 403, 409, 414  
 Patrona Halil, 37-45, 54, 55, 90  
 Pera (voir Beyoğlu)  
 Perse(s), voir Iran  
 Pest, 233, 234  
 Pozsony, 233  
 Promis, 159

- Prusse/Prusien(ne), 166, 191, 199, 200, 366, 372  
 — de palais, 123, 199, 263  
 Rhodes, 308, 312  
 Roumélie, 8, 16, 24, 47, 52, 54, 94, 95, 104, 105, 141, 161, 193, 231  
 Russie, 51, 93, 124, 132, 133, 158, 173, 178, 194, 214, 222, 224, 227-229, 234, 358, 404  
 Rüstem Ağa (commandant, inculpé n°23 de *Meslek*), 300, 314, 315, 319, 322, 323, 330  
 Saadeddin, Hoca (cheikh-ul islam), 9  
*Sacralité* (du sultan, de la dynastie), XXV, XXVIII, 3, 16, 17, 53-55, 59, 64, 78, 258, 259, 261, 263, 287, 380, 384, 387, 395  
 Said Bey (inculpé n°10 de *Meslek*), 298, 307, 308, 310, 319, 325, 326  
*Salafi* (confrérie), 208  
 Salih Ağa (Hacı, inculpé n°4 de *Meslek*), 282, 293, 297, 310, 312, 313, 318-320, 322  
 Salih Paşa (grand-vizir), 22  
 Salim Efendi (inculpé n°13 de *Meslek*), 294, 299, 307, 312, 319, 326  
 Sami Paşa (Abdurrahman), 102, 179, 290  
 Samos, île de, 240  
 Scaliéri-Aziz Bey (le comité de, 1878), XVIII  
 Selim III, sultan, 3, 45-52, 61, 62, 71, 73, 77, 126, 200, 203, 223, 250, 345, 348, 350, 408  
*Sened-i İttifak* (1808), 54, 55, Sérès, 144  
 Service militaire, 67, 69, 72, 192, 199-201, 203-205, 222, 359, 381, 382, 388, 403  
 Silistre, 142, 143  
 Sinob, 143  
*Sipahi*, 15, 17, 23-25  
 Sphère publique, 68-70, 73, 77, 78, 127, 259, 394, 409  
 Stein (Ferhad Paşa), 230, 240  
 Sublime Porte (*Bab-ı Âli*), XXVII, 65, 68, 85, 86, 89, 94, 115, 117, 118, 121, 135, 148, 149, 153, 154, 156, 158-160, 176, 190, 191, 194-198, 201, 208, 209, 213, 224, 228, 229, 240, 250-252, 254, 255,

- 260, 261, 280, 282, 284-289, 299, 303, 304, 307, 312, 321, 322, 324, 327, 330, 332, 334, 337-341, 346, 348, 352-357, 361, 365, 368, 375, 378, 380, 384, 390-392, 395, 404
- Sujet (*tebaa*), XVII, XVIII, XXV, 40, 43, 65, 67, 72-75, 78, 79, 86, 124, 125, 144, 166, 173, 175, 176, 197, 198, 200-203, 205, 221-224, 229, 235, 241, 336, 341, 356, 371, 372, 375, 377, 381, 385, 387, 395, 397, 403-410, 414
- Suleymaniye (ville), 47, 95, 98, 101, 141-143, 146-149, 151, 152, 154, 155, 181, 184, 193, 195-197, 207, 211, 298, 311
- Süleyman I<sup>er</sup>, sultan, 7, 10, 11, 56
- Süleyman II, sultan, 26, 29, 30
- Süleyman Ağa (*kapuağası* -chef des eunuques blancs), 15, 16
- Süleyman Efendi (inculpé n°37 de *Kuleli*), 145, 182
- Süleyman Paşa (de Suleymaniye, *Baban*), 47, 95, 142, 143, 146, 148, 181
- Szilagyi, Daniel (intellectuel et bouquiniste hongrois, 1831-1885), 239
- Şamil, l'Imam (Chamil), XVIII, 171-174, 189, 217, 224-228, 405
- Şemseddin Sami, 270, 272
- Şinasi Efendi (écrivain et journaliste 1826-1871), 101, 168, 169, 178, 239, 245, 330, 339, 340, 353-355, 359, 360, 361
- Şuayib (Çerkes, inculpé n°25 de *Kuleli*), 94, 95, 98, 103, 128, 130-134, 136, 139, 143, 170, 172-174, 181, 182, 188, 216, 217, 226, 235, 422
- Tahir Ağa (*mülazım*, inculpé n°16 de *Kuleli*), 95, 113, 129, 136, 142, 171, 181, 182, 190, 225, 242
- Tahsin Efendi (inculpé n°3 de *Meslek*), 288, 295, 297, 319, 324, 325
- Takvim-i Vekayi* (journal), XXVI, 67, 270, 297, 353
- Tanzimat*, XVII, XXI, XXVI, XXVIII, 65-67, 69, 70, 75, 91, 94, 118, 119, 126, 158, 189, 192-194, 218, 226, 238-244, 247, 249-253, 258, 274, 275, 289, 303, 323, 336, 341, 342, 349-352, 359, 378, 382, 390, 394, 395, 397, 401-404, 406-413, 419-421, 423
- Tasvir-i Efkâr* (journal), 74, 87, 273, 277, 354-356, 358, 361
- Tchapari, 159
- Tekirdağ, 142
- Tepelenë, 297, 323
- Tercüman-ı Ahval* (journal), 340, 353-355, 360, 361
- Thesprotia, voir *Çamlık*
- Thessalie, 239
- Times* (journal), 113
- Tokat, 144
- Tophane, 83, 94-97, 101, 108, 109, 112, 116, 121, 128, 129, 131-135, 138, 141-145, 164, 165, 168, 170-172, 175, 176, 187, 206, 215, 390, 423
- Trabzon, 93, 102, 174, 194
- Tripoli, 304, 309
- Tsamouria, voir *Çamlık*
- Turc/Turque/Türk, 7, 38, 39, 84, 88, 89, 123, 131, 139, 166, 194, 202, 204, 206, 216, 219, 231, 235, 254, 263, 269, 339, 344, 371, 405
- Turhan Sultan (reine mère), 27, 28
- Uşak, 300
- Übeydullah Ahrar (cheikh, Nakşibendi, d. 1490), 210, 211, 221
- Üsküdar, 15, 36, 37, 65, 129, 135, 137, 165, 214, 299
- Valachie, 356, 359, 397
- Vambéry, Arminius (orientaliste hongrois), 87, 99, 100, 162, 164-166, 186, 231
- Van, 142
- Varna, 142
- Vassiori, 160
- Veliefendi, 274, 288, 290, 292, 321, 322, 324, 325, 365
- Velîyüddin-Efendi (inculpé n°8 de *Meslek*), 274, 298, 312, 318-321
- Vidin, 47, 102, 179
- Wahhabite(s) / Wahhabisme, 47, 208
- Yémen, 148, 149

- Yusuf Akçura (voir Akçuraoğlu Yusuf)
- Yusuf Kamil Paşa (président du Conseil d'Etat, grand-vizir), 66, 296, 421
- Yusuf Paşa (*silahdar ağa*), 21
- Yusuf Paşa (Gürcü, gouverneur), 297, 306
- Ziya Bey (Paşa), 270, 285-287, 293, 294, 332, 348, 356, 357, 361, 370, 385, 390
- Zohab, 151, 152

PRINTED ON PERMANENT PAPER • IMPRIME SUR PAPIER PERMANENT • GEDRUKT OP DUURZAAM PAPIER - ISO 9706

N.V. PEETERS S.A., WAROTSTRAAT 50, B-3020 HERENT